



Société anonyme au capital social de 1.400.000.000 dinars divisé en 140.000.000 actions de valeur nominale de 10 dinars entièrement libérées<sup>(1)</sup>  
Registre du commerce de Tunis : n° B6461995  
Siège social : Jardins du Lac II, 1053, Tunis -Tunisie  
Tél : (00216) 71 901 717 / (00216) 71 139 700  
Fax : (00216) 71 900 777 / (00216) 71 860 635  
Site web: <http://www.tunisiatelecom.tn>

### DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Ce document de référence, établi en prévision de la double cotation de la société « Tunisie Telecom » sur les Bourses de Tunis par la procédure d'Offre à Prix Ouvert et de NYSE Euronext Paris a été enregistré par le Conseil du Marché Financier le 17 DEC 2010 sous le n° 10 - 019. En application de l'article 14 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'appel public à l'épargne. Il devra faire l'objet d'une actualisation au cas où le placement interviendrait après le 20 janvier 2011. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par le Conseil du Marché Financier.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement effectué après examen de la pertinence de l'information donnée sur la situation de la société n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

#### Responsable de l'information :

Monsieur Michel Lecavalier  
Responsable Relations Investisseurs  
Adresse : Jardins du Lac II, 1053, Tunis – Tunisie  
Tel. : (00 216) 71 139 808  
Fax : (00216) 71 190 710  
Email : [Michel.lecavalier@tunisiatelecom.tn](mailto:Michel.lecavalier@tunisiatelecom.tn)

#### Organisme chargé de l'élaboration du document de référence

Banque d'Affaires de Tunisie  
Adresse : 10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville 1002 Tunis  
Tel. : +216 71 143 800 / +216 71 143 801  
Fax : +216 71 891 678  
Email : [bat@bat.com.tn](mailto:bat@bat.com.tn)

Le présent document de référence est mis à disposition du public sans frais auprès de Tunisie Telecom, Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie et de la Banque d'Affaires de Tunisie, 10Bis, rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002, Tunis, ainsi que sur le site Internet de Tunisie Telecom : <http://www.tunisiatelecom.tn> et le site internet du Conseil du Marché Financier : <http://www.cmf.org.tn>

<sup>(1)</sup>L'assemblée générale extraordinaire de la Société en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 a décidé de procéder à la réduction de la valeur nominale des actions, ladite réduction entrant en vigueur au jour de l'introduction en bourse, de manière à ce que le capital de la Société soit composé de 700.000.000 actions d'une valeur nominale de 2 dinars.

Décembre 2010

## NOTE

Dans le présent document de référence, les expressions la « **Société** », « **Tunisie Telecom** » désignent la Société Nationale des Télécommunications et le « **Groupe** » désigne Tunisie Telecom et ses filiales consolidées prises dans leur ensemble.

Le présent document de référence présente les états financiers individuels et consolidés de la Société établis selon les normes tunisiennes respectivement pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 (les « **Etats Financiers** »).

Sauf indication contraire, les informations financières relatives à la Société mentionnées dans le présent document de référence sont extraites des états financiers.

Il convient de relever que :

Sont joints en Annexe I les états financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 ainsi que les états financiers consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010, établis selon les normes IFRS ;

Sont joints en Annexe II les tableaux de rapprochement entre les états financiers présentés établis selon les normes tunisiennes et les états financiers annexés établis selon les normes IFRS pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 ainsi que la note de réconciliation relative à la première adoption des normes IFRS par le Groupe.

Le présent document de référence contient des informations relatives à l'activité de la Société ainsi qu'au marché et au secteur des télécommunications dans lesquels elle opère. Certaines de ces informations proviennent de sources externes, mais n'ont pas été vérifiées de manière indépendante par la Société.

Un glossaire définissant certains termes techniques auxquels il est fait référence dans le présent document de référence ainsi qu'un index des abréviations figurent en fin de document.

## **PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE**

### **Création de Tunisie Telecom**

Tunisie Telecom, opérateur historique des télécommunications en Tunisie, est issu de l'Office tunisien des Postes et des Télégraphes, administré directement par le Ministère chargé des Télécommunications jusqu'en 1995.

Les activités des postes et des télécommunications ont été dissociées par une loi numéro 95-36 en date du 17 avril 1995, laquelle a créé l'Office National des Télécommunications sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière.

A partir de 1995 et jusqu'en 2004, date de la transformation de l'Office National des Télécommunications en société anonyme par la loi 2004-30 du 5 avril 2004, l'Office National des Télécommunications avait une mission de service public et bénéficiait de certaines prorogatives réservées à l'Etat.

La loi 2004-30 du 5 avril 2004 ayant conduit à la transformation de l'Office National des Télécommunications en société anonyme de droit tunisien dénommée « Société Nationale des Télécommunications » identifiée sous le nom commercial « Tunisie Telecom » précise que Tunisie Telecom est soumise, en tant qu'entreprise publique, à la législation et réglementation applicables aux entreprises publiques, (notamment la loi numéro 89-9 du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics) et à la législation commerciale (le Code des sociétés commerciales).

Le capital de Tunisie Telecom a été fixé par la loi numéro 2004-30 en date du 5 avril 2004 à 1.400.000.000 Dinars constitué par (i) un apport en nature égal à la valeur de l'ensemble du patrimoine apporté par l'Etat à l'Office National des Télécommunications en application de la loi numéro 95-36 en date du 17 avril 1995 et (ii) un apport en numéraire.

Le détail des actifs et passifs apportés à Tunisie Telecom est exposé dans le rapport du commissaire aux apports qui a fixé l'apport net en nature à la somme de 1 399 999 490 Dinars résultant de la différence positive entre un actif évalué à 2 696 763 000 dinars tunisiens et un passif évalué à 1 296 763 510 dinars tunisiens.

En 2006, dans le cadre de la libéralisation du secteur, Tunisie Telecom a fait l'objet d'une privatisation partielle avec l'entrée dans son capital à hauteur de 35% du consortium formé par DIG (Dubai Investment Group) et TECOM, consortium aujourd'hui dénommé EIT (Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC).

### **Activités**

Depuis sa création, Tunisie Telecom a œuvré à consolider l'infrastructure des télécommunications en Tunisie, à maintenir et à améliorer le taux de couverture, de son réseau fixe et de son réseau mobile.

Jusqu'en mai 2002, en sa qualité d'opérateur de référence, Tunisie Telecom a été l'unique opérateur de services de télécommunications présent en Tunisie. Malgré la libéralisation du secteur, Tunisie Telecom a réussi à maintenir une base de clientèle solide, tant sur le marché du grand public que sur le segment entreprises.

Aujourd'hui, Tunisie Telecom, opérateur historique, est leader sur le marché des télécommunications en Tunisie du fait de sa présence sur les segments du fixe, du mobile et de l'internet. Il s'adresse aussi bien au grand public qu'aux entreprises et opérateurs tiers.

Tunisie Telecom est aujourd'hui organisé autour de deux pôles d'activité :

- Le pôle « Détail » regroupe les services de téléphonie mobile, de téléphonie fixe, d'Internet (destinés au grand public et aux entreprises) et les services data ou de transmission de données (destinés exclusivement aux entreprises). Tunisie Telecom est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché de la téléphonie mobile (avec une part de marché des abonnés actifs de 42,6% au 30 septembre 2010) et bénéficie d'une situation de leadership incontestée sur les marchés de la téléphonie fixe, de l'Internet et de la transmission de données. Le nombre de clients du pôle détail est en constante augmentation depuis le 31 décembre 2007.

- Le pôle « Opérateurs et International » regroupe les services d'interconnexion nationale, de terminaison et de transit et les services de *roaming-in*.

Tunisie Telecom est ainsi l'opérateur incontournable en Tunisie, proposant aux opérateurs nationaux et internationaux des services de capacité et d'acheminement de trafic entrant et sortant à grande échelle. Le chiffre d'affaires de ce pôle est en constante augmentation depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Tunisie Telecom est actuellement le seul opérateur en Tunisie à proposer l'ensemble de ces services.

Par ailleurs, Tunisie Telecom a acquis en septembre 2010 une licence 3G et compte proposer à partir de 2011 des offres 3G mobile (Mobile broadband dongle 3G, offres voix, data 3G, terminaux 3G).

Eu égard à la diversité de ses offres, fixes, mobiles et prochainement de téléphonie mobile de troisième génération (3G), la richesse de ses compétences et ses ressources humaines, Tunisie Telecom jouit d'un positionnement important sur le marché tunisien et figure dans le classement des dix premières entreprises tunisiennes.

Tunisie Telecom incarne aujourd'hui les valeurs de proximité, d'accessibilité et d'universalité en visant toujours une meilleure qualité de service et une satisfaction du client de référence à travers ses multiples directions régionales, ses Actels et points de vente privés. Elle emploie plus de 8300 employés, dont 51,4% de cadres.

Tunisie Telecom a développé également son positionnement sur de nouvelles activités à forte croissance pour offrir des services et des produits répondant aux attentes du marché.

Ainsi, en mars 2009, afin de cibler une population jeune, Tunisie Telecom a lancé la nouvelle marque de téléphonie mobile GSM « Elissa » et une offre associée, destinée exclusivement aux jeunes de moins de 25 ans.

Par ailleurs, s'inscrivant dans la politique nationale visant à faire de la Tunisie un point de passage incontournable en Afrique (« hub »), Tunisie Telecom a procédé en octobre 2009 au renforcement de sa connectivité internationale en lançant le premier câble sous marin tunisien « Hannibal » reliant Kélibia (Tunisie) à Mazzara (Italie), câble détenu à 100% par Tunisie Telecom.

### Résultat de la société

L'évolution du résultat de Tunisie Telecom au cours des trois derniers exercices est reflétée par le tableau ci-dessous :

<b>TUNISIE TELECOM</b>	<b>en TND</b>	<b>en TND</b>	<b>en TND</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 317 140</b>	<b>1 265 091</b>	<b>1 213 025</b>
Revenus	1 296 261	1 250 695	1 193 769
Autres produits d'exploitation	4 238	1 971	5 359
Amortissement subvention d'équipement	8 759	7 009	5 356
Production immobilisée	7 881	5 415	8 541
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>925 255</b>	<b>901 921</b>	<b>852 936</b>
Achat d'approvisionnements consommés	50 105	40 378	40 808
Achats services télécoms	23 971	25 358	30 341
Charges de personnel	171 111	149 826	135 691
Dotations aux amortissements	255 310	258 101	257 075
Dotations aux provisions nettes des reprises	6 827	15 353	20 473

Redevance	71 854	69 073	64 925
Charges d'interconnexion	212 849	221 502	203 378
Autres charges d'exploitation	133 228	122 331	100 244
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>391 885</b>	<b>363 169</b>	<b>360 089</b>
Produits de placement	41 999	49 204	42 987
Charges financières nettes	-43 054	-56 699	-52 427
Autres pertes ordinaires	-21 076	-2 177	-120
Autres gains ordinaires	13 035	17 393	11 388
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>382 789</b>	<b>370 891</b>	<b>361 918</b>
Impôts sur les sociétés	130 209	127 687	127 660
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>252 580</b>	<b>243 204</b>	<b>234 258</b>
Effets des modifications comptables	0	-18 633	-19 443
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>252 580</b>	<b>224 571</b>	<b>214 816</b>

### Le Groupe Tunisie Telecom

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom détient quatre filiales :

- **Topnet**, détenue à plus de 99% par Tunisie Telecom. Topnet, fournisseur de services Internet et leader de son marché en Tunisie a été acquis en juin 2010 ;
- **Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications** (« Sotetel »), détenue à 35% par Tunisie Telecom ;
- **Société Mauritano-Tunisienne de Télécom** (« Mattel »), détenue à 51% par Tunisie Telecom ; et
- **Société d'investissement DIVA SICAR**, détenue à 85% par Tunisie Telecom.

Tunisie Telecom détient également 37% du capital de l'Agence Tunisienne d'Internet ainsi qu'un certain nombre de participations dans des sociétés qui lui offrent des services complémentaires, ou qui présentent une opportunité stratégique pour son développement, dont 1,52% du capital de la Banque de l'Habitat, société cotée à la Bourse de Tunis.

Le chiffre d'affaires des filiales a représenté respectivement 9,5%, 9,9%, 7,6% du chiffre d'affaires consolidé de Tunisie Telecom pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien au développement du secteur des nouvelles technologies, Tunisie Telecom et sa filiale DIVA SICAR ont pris l'engagement de créer une société de gestion, une « techno-city » à Sousse qui serait dotée d'une infrastructure de base et technologique de pointe. A la date du présent document de référence, cette société est en cours de constitution et devrait être créée très prochainement. Tunisie Telecom et DIVA SICAR détiendraient respectivement 50% et 40% du capital de cette société.

Le Groupe Tunisie Telecom est l'exportateur numéro un du savoir-faire en télécommunications et le principal acteur dans plusieurs grands projets d'envergure internationale en étroite collaboration avec des partenaires tels que : THURAYA, RASCOM, SEA-ME-WE4.

## Réalisations au cours de l'exercice 2009 et projets

Au cours de l'exercice 2009, Tunisie Telecom a investi TND 170,1 millions pour développer et améliorer ses infrastructures, notamment pour introduire de nouvelles technologies. Au cours de cet exercice, Tunisie Telecom a lancé plusieurs projets de modernisation, de mise à niveau, d'extension et de création d'infrastructures et notamment :

- La modernisation du *Core Mobile*,
- La modernisation du réseau IP,
- L'extension du réseau D-WDM,
- La mise en place du réseau de collecte Ethernet (Metro Ethernet et Metro-fibre) et,
- La mise en place du réseau d'accès NGN (IPMSAN).

Tunisie Telecom a également investi environ TND 32 millions pour l'extension du réseau IP, DATA & ADSL, environ TND 74 millions pour l'extension du réseau mobile GSM, environ TND 11 millions pour le lancement de nouveaux services et environ TND 20 millions pour l'extension du réseau d'accès.

Par ailleurs, Tunisie Télécom a investi dans le domaine de l'informatique (Hardware et software) un montant de TND 23,5 millions, notamment dans le projet OSS (acquisition, l'installation et mise en service d'une solution intégrée et convergente d'inventaire des réseaux et de gestion d'ordres de travaux) pour TND 4 millions, continuation du projet BSCS pour TND 10 millions, ainsi qu'un projet CRM pour TND 3,5 millions.

Depuis le début de l'exercice 2010, outre la finalisation de l'acquisition stratégique de Topnet, Tunisie Telecom a poursuivi les projets d'investissements commencés en 2009 et a lancé un grand projet pour la mise en place d'un réseau mobile de troisième génération (3G). A cet effet et hors le coût d'acquisition de la licence 3G, Tunisie Telecom prévoit ainsi un montant d'investissements d'environ TND 270 millions, couvrant notamment les projets suivants :

- Mise en place du réseau mobile de troisième génération (3G) ;
- Extension du réseau GSM avec ses deux composantes radio et Core Mobile ;
- Amélioration de l'infrastructure IP, notamment le Metro Ethernet et l'ADSL ;
- Investissements dans les nouveaux services, comprenant entre autres la mise en place de plusieurs plates-formes de services à valeur ajoutée ;
- Investissements dans les technologies de l'information et l'informatique (Hardware et software), et plus particulièrement dans des progiciels de gestion intégrés tels que Oracle, la mise en place du CRM opérationnel et analytique, et l'implémentation de systèmes de gestion de la fidélisation et de la rétention client ;
- Investissements de la société Topnet, consolidée par intégration globale à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Extension du réseau GSM de Mattel.

Au titre de l'exercice 2011, Tunisie Telecom prévoit d'investir près de TND 300 millions au total. Outre la poursuite des projets d'investissements de 2010, avec notamment une accentuation des investissements concernant le projet 3G, la société compte également investir dans la modernisation de certaines parties de son réseau commercial et commencera la mise en œuvre de la construction d'un nouveau siège social.

## Stratégie de Tunisie Telecom

La stratégie de Tunisie Telecom s'articule ainsi autour des principales orientations suivantes :

- Favoriser la croissance du marché mobile par une stratégie d'approche commerciale segmentée visant à stimuler les usages nouveaux et existants des services de télécommunications mobiles ;
- Dynamiser l'usage de la téléphonie fixe et participer au développement croissant du secteur des services de données aux entreprises ;
- Rester le principal fer de lance du développement de l'Internet en Tunisie ;
- Capitaliser sur ses marques et faire de Tunisie Telecom une référence en matière d'engagement qualité et de service clients en Tunisie ;

- Continuer d'investir dans son cœur de réseau afin de renforcer l'accès au très haut débit fixe et mobile ;
- Renforcer sa position de partenaire de référence pour les opérateurs nationaux et internationaux et devenir un point de passage incontournable pour les services internationaux (« hub » régional, voire continental) ;
- Aligner l'organisation salariale de la Société aux prérogatives du marché : et
- Optimiser la création de valeur pour ses actionnaires, à travers des relais de croissance de chiffre d'affaires et un contrôle strict des coûts.

## TABLE DES MATIERES

<b>CHAPITRE 1.</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU</b>	
	<b>CONTROLE DES COMPTES .....</b>	<b>14</b>
<b>1.1</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE .....</b>	<b>14</b>
<b>1.2</b>	<b>ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE.....</b>	<b>14</b>
<b>1.3</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES.....</b>	<b>14</b>
<b>1.4</b>	<b>ATTESTATION DE L'ORGANISME CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE</b>	
	<b>REFERENCE.....</b>	<b>28</b>
<b>1.5</b>	<b>RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE .....</b>	<b>28</b>
<b>CHAPITRE 2.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON</b>	
	<b>CAPITAL</b>	<b>29</b>
<b>2.1</b>	<b>RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR .....</b>	<b>29</b>
2.1.1	Dénomination sociale et autres informations à caractère général .....	29
2.1.2	Législation applicable.....	31
2.1.2.1	Législation régissant les sociétés commerciales et les entreprises publiques en Tunisie.....	31
2.1.2.2	Législation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne en Tunisie.....	33
2.1.2.3	Engagements de la Société vis-à-vis des autorités de marché en France.....	35
2.1.3	Clauses statutaires particulières .....	38
2.1.3.1	Affectation des résultats et répartition des bénéfices (Articles 34 et 35 des statuts de la Société) .....	38
2.1.3.2	Administration et direction générale (Articles 12 à 21 des statuts de la Société).....	38
2.1.3.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions.....	41
2.1.3.4	Modification des droits des actionnaires.....	41
2.1.3.5	Assemblées générales (Articles 23 à 30 des statuts de la Société).....	41
2.1.3.6	Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle.....	43
2.1.3.7	Franchissement de seuil statutaire .....	44
2.1.3.8	Stipulations particulières régissant les modifications du capital social.....	44
2.1.3.9	Modifications des statuts dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse .....	46
2.1.3.10	Tribunaux compétents .....	46
<b>2.2</b>	<b>RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL .....</b>	<b>46</b>
2.2.1	Montant du capital social.....	46
2.2.2	Titres non représentatifs du capital.....	47
2.2.3	Acquisition par la Société de ses propres actions .....	47
2.2.4	Autres titres donnant accès au capital.....	47
2.2.5	Capital social autorisé mais non émis.....	47
2.2.6	Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital social souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social.....	47
2.2.7	Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous options et détails de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent).....	47
2.2.8	Évolution du capital pour la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence.....	47
2.2.9	Nantissement .....	47
2.2.9.1	Nantissement d'actions de la Société.....	47
2.2.9.2	Nantissement d'actifs de la Société.....	47
<b>2.3</b>	<b>EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT.....</b>	<b>47</b>
<b>2.4</b>	<b>REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE.....</b>	<b>48</b>
2.4.1	Actionnariat de la Société.....	48
2.4.2	Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote.....	48
2.4.3	Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction.....	48
2.4.4	Droits de vote des actionnaires.....	49
2.4.5	Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des cinq derniers exercices <sup>(1)</sup> .....	50
2.4.6	Contrôle de la société par les principaux actionnaires .....	51
2.4.7	Pactes d'actionnaires, concertés et accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle.....	51
<b>2.5</b>	<b>DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE TUNISIE TELECOM AU 31 DECEMBRE 2009 .....</b>	<b>54</b>
2.5.1	Présentation générale du Groupe Tunisie Télécom .....	54
2.5.1.1.1	Principales filiales.....	54
2.5.1.1.2	Participations .....	59
2.5.2	Relations de la Société avec les sociétés du Groupe au 31 décembre 2009.....	64
	Cautions	65



2.5.3	Relations commerciales entre la Société et les autres sociétés du Groupe durant l'exercice 2009 .....	65
2.5.3.1	Chiffres d'affaires réalisé avec les autres sociétés du Groupe.....	65
2.5.3.2	Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles et incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe.....	65
2.5.3.3	Les prestations de services reçues ou données .....	65
2.5.3.4	Les contrats de gestion .....	66
2.5.3.5	Les contrats de location.....	66
2.5.3.6	Les fonds gérés.....	66
<b>2.6</b>	<b>RELATIONS DE LA SOCIETE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE TUNISIE TELECOM AU 31 DECEMBRE 2009.....</b>	<b>66</b>
2.6.1	Informations sur les engagements .....	66
2.6.2	Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues .....	66
2.6.3	Transferts de ressources.....	66
2.6.4	Dividendes et autres rémunérations distribuées par Tunisie Telecom et encaissées par les autres parties liées .....	66
2.6.5	Relations commerciales.....	66
2.6.6	Prestations de services reçues ou données .....	66
2.6.7	Engagements des dirigeants par rapport à la Société.....	66
<b>2.7</b>	<b>DISTRIBUTION DE DIVIDENDES .....</b>	<b>67</b>
2.7.1	Politique .....	67
2.7.2	Distribution.....	67
<b>2.8</b>	<b>MARCHES DES TITRES.....</b>	<b>67</b>
<b>CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON</b>		
	<b>EVOLUTION.....</b>	<b>68</b>
<b>3.1</b>	<b>PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE.....</b>	<b>68</b>
3.1.1	Historique et évolution de la Société.....	68
<b>3.2</b>	<b>PRESENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS EN TUNISIE.....</b>	<b>69</b>
3.2.1	Présentation générale.....	69
3.2.2	Téléphonie mobile.....	73
3.2.3	Téléphonie fixe .....	74
3.2.4	Internet.....	74
3.2.5	Data.....	76
3.2.6	Opérateurs et International.....	76
3.2.7	Marché mauritanien .....	77
3.2.8	Réglementation des Télécommunications.....	77
3.2.8.1	Réglementation de l'attribution des autorisations et licences .....	78
3.2.8.2	Régime d'appel d'offres pour les licences d'installation et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications.....	78
3.2.8.3	Licences obtenues par Tunisie Telecom .....	81
3.2.8.4	Régime de l'autorisation préalable .....	84
3.2.8.5	Réglementation en matière des tarifs.....	86
3.2.8.6	Interconnexion .....	87
3.2.8.7	Droit de Passage.....	90
3.2.8.8	Qualité et confidentialité des services de télécommunications .....	90
3.2.8.9	Contributions aux missions générales de l'Etat .....	90
3.2.8.10	Numérotation et portabilité du numéro.....	91
3.2.8.11	Les autorités de régulation en matière de télécommunications.....	91
<b>3.3</b>	<b>PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE TUNISIE TELECOM .....</b>	<b>94</b>
3.3.1	Activité détail .....	94
3.3.1.1	Activité Mobile .....	94
3.3.1.2	Activité Fixe et Internet.....	103
3.3.1.3	Services de téléphonie fixe .....	104
3.3.1.4	Activité Internet .....	107
3.3.1.5	Activité Data.....	109
3.3.2	Activité Opérateurs et International.....	113
3.3.2.1	Activité d'interconnexion nationale.....	114
3.3.2.2	Interconnexion internationale (terminaison et transit) .....	115
3.3.2.3	Services aux Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) .....	116
3.3.2.4	Activité de Roaming-in .....	117
3.3.2.5	Vente de capacité nationale et internationale .....	118
3.3.3	Concurrence.....	118

3.3.4	Distribution et relations clients .....	119
3.3.4.1	Réseau de distribution .....	119
3.3.4.2	Politique de marketing et de communication .....	121
3.3.4.3	Relation clients .....	121
3.3.5	Réseaux du Groupe .....	122
3.3.5.1	Réseaux d'accès fixe .....	123
3.3.5.2	Accès analogiques (POTS) et haut débit.....	123
3.3.5.3	Accès très haut débit .....	123
3.3.5.4	Accès fixe radio .....	124
3.3.5.5	Accès VSAT .....	124
3.3.5.6	Les réseaux d'accès mobiles.....	124
3.3.5.7	Les réseaux de services de données (« data ») .....	125
3.3.5.8	Les réseaux de transmission.....	125
3.3.5.8.1	Le réseau national .....	125
3.3.5.8.2	Les réseaux régionaux.....	126
3.3.5.8.3	Les liaisons internationales.....	126
3.3.5.9	Les réseaux de transport IP .....	127
3.3.5.10	Les réseaux de commutation.....	127
3.3.5.10.1	Le réseau de commutation Fixe.....	127
3.3.5.10.2	Le réseau de commutation mobile.....	128
3.3.5.11	Les réseaux intelligents .....	128
3.3.5.12	Les plateformes de service.....	128
3.3.5.13	Les outils de gestion de réseaux.....	129
3.3.5.14	Sécurité des réseaux .....	129
3.3.5.15	Maintenance des réseaux.....	129
3.3.6	Fournisseurs.....	129
3.3.7	Dépendance .....	130
<b>3.4</b>	<b>FACTEURS DE RISQUES.....</b>	<b>130</b>
3.4.1	Risques liées à l'environnement économique .....	131
3.4.2	Risques liés à l'activité de Tunisie Telecom .....	131
3.4.3	Risques relatifs à la Société .....	134
3.4.4	Risques juridiques.....	135
3.4.5	Risque contentieux.....	136
3.4.6	Risques industriels et environnementaux.....	136
3.4.7	Assurances et couverture des risques.....	137
3.4.8	Risques financiers .....	138
<b>3.5</b>	<b>LITIGES ET ARBITRAGE.....</b>	<b>140</b>
<b>3.6</b>	<b>ORGANISATION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>141</b>
<b>3.6.1</b>	<b>Gouvernance et contrôle interne.....</b>	<b>141</b>
<b>3.6.1.1</b>	<b>Organigramme.....</b>	<b>141</b>
3.6.1.2	Organes de direction.....	141
3.6.1.2.1	Président directeur général.....	141
3.6.1.2.2	Directeur général adjoint .....	141
3.6.1.2.3	Comité de direction .....	142
3.6.1.2.4	Comités spécialisés .....	143
	Comité stratégique .....	143
	Comité d'intégration et de développement organisationnel .....	144
	Comité des opérations .....	144
	Comité d'audit .....	145
3.6.1.3	Déclaration concernant les organes d'administration et la direction générale .....	145
3.6.1.4	Déclaration relative au gouvernement d'entreprise .....	146
3.6.1.5	Contrôle interne .....	146
3.6.1.5.1	Direction de l'Inspection .....	146
3.6.1.5.2	Direction de l'Audit Interne.....	146
<b>3.7</b>	<b>POLITIQUE SOCIALE.....</b>	<b>148</b>
3.7.1	Ressources humaines.....	148
3.7.1.1	Effectifs .....	148
3.7.1.2	Répartition de l'effectif de Tunisie Telecom.....	149
3.7.1.3	Retraites .....	149
3.7.1.4	Dialogue social, représentation des employés et avantages sociaux .....	150

3.7.2	Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction générale de la Société.....	151
3.7.3	Participation dans le capital de la Société.....	152
3.7.4	Intéressement et participation des employés.....	152
<b>3.8</b>	<b>POLITIQUE D'INVESTISSEMENT.....</b>	<b>152</b>
3.8.1	Investissements historiques.....	152
3.8.2	Investissements en cours.....	154
3.8.3	Investissements futurs.....	154
<b>3.9</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS.....</b>	<b>154</b>
3.9.1	Acquisition de Topnet.....	155
3.9.2	Licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de Télécommunications afférente à la fourniture de services de télécommunications mobiles de troisième génération.....	155
<b>3.10</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....</b>	<b>157</b>
3.10.1	Recherche et développement.....	157
3.10.2	Propriété Intellectuelle.....	158
3.10.3	Licences, droits d'usage et autres immobilisations incorporelles.....	159
<b>3.11</b>	<b>FORCES / ATOUTS CONCURRENTIELS DE LA SOCIETE.....</b>	<b>161</b>
3.11.1	Un environnement macro économique porteur.....	161
3.11.2	Un profil financier robuste, axé sur une croissance rentable et la génération de flux de trésorerie.....	161
3.11.3	Une infrastructure intégrée, toutes technologies.....	161
3.11.4	Un « opérateur d'opérateurs » incontournable.....	162
3.11.5	Offre inégalée, TT est le seul opérateur en Tunisie à proposer l'intégralité des services de télécommunications.....	162
3.11.6	Tissu relationnel privilégié.....	163
3.11.7	Des actionnaires de référence de premier plan soutenant une équipe dirigeante expérimentée.....	163
<b>CHAPITRE 4.</b>	<b>PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS.....</b>	<b>164</b>
<b>4.1.</b>	<b>PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2009.....</b>	<b>164</b>
4.1.1	Immobilisations incorporelles au 31/12/2009.....	164
4.1.2	Immobilisations corporelles au 31/12/2009.....	164
4.1.3	Immobilisations financières au 31/12/2009.....	165
<b>4.2.</b>	<b>PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/09/2010.....</b>	<b>166</b>
4.2.1	Immobilisations incorporelles au 30/09/2010.....	166
4.2.2	Immobilisations corporelles au 30/09/2010.....	166
4.2.3	Immobilisations financières au 30/09/2010.....	166
4.2.4	Principales immobilisations.....	168
4.2.5	Propriétés immobilières.....	168
4.2.6	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles.....	169
<b>4.3.</b>	<b>PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/09/2010.....</b>	<b>169</b>
<b>4.4.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS.....</b>	<b>170</b>
4.4.1	Les états financiers individuels comparés au 31 décembre.....	170
4.4.1.1	Bilans comparés au 31 décembre (en mDT).....	170
4.4.1.2	Etats de résultats comparés au 31 décembre.....	172
4.4.1.3	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mDT).....	173
4.4.1.3	Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mDT).....	173
4.4.1.4	Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre (en mDT).....	174
4.4.1.5	Notes aux états financiers individuels au 31 décembre 2009.....	175
4.4.2	Notes complémentaires et rectificatives des états financiers individuels au 31/12/2009.....	196
4.4.2.1	Notes complémentaires.....	196
4.4.2.2	Notes rectificatives des états financiers individuels au 31 décembre 2009.....	198
4.4.2.3	Notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2009.....	200
4.4.3	Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009 :.....	209
4.4.4	Tableau de mouvements des capitaux propres.....	215
4.4.5	Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices.....	215
4.4.6	Evolution des dividendes.....	216
4.4.7	Evolution du résultat net.....	216
4.4.8	Principaux indicateurs :.....	217
4.4.9	Principaux ratios :.....	218
<b>4.5.</b>	<b>RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....</b>	<b>219</b>
4.5.1	Bilans consolidés comparés au 31 décembre.....	219

4.5.2 Etats de résultats consolidés comparés au 31 décembre .....	221
4.5.3 Etats de flux de trésorerie consolidé comparés au 31 décembre.....	222
4.5.4 Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009.....	223
4.5.5 Notes rectificatives et explicatives des états financiers consolidés au 31/12/2009.....	252
4.5.6 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009.....	257
4.5.7 Evolution du résultat net du grope Tunisie Telecom.....	261
4.5.8 Principaux indicateurs et ratios.....	262
<b>4.6 Renseignements sur les états financiers intermédiaires individuels au 30 septembre 2010 :.....</b>	<b>264</b>
4.6.1 Bilan Individuel arrêté au 30 septembre 2010 :.....	264
4.6.2 Etat de résultat individuel arrêté au 30 septembre 2010 : .....	266
4.6.3 Etat de flux de trésorerie individuel arrêté au 30 septembre 2010 :.....	267
4.6.4 Notes aux états financiers au 30 septembre 2010 :.....	268
4.6.5 Notes complémentaires et explicatives sur les états financiers individuels intermédiaires au 30 septembre 2010 .....	288
4.6.5.1 Notes complémentaires .....	288
4.6.6.2 Notes explicatives.....	289
4.6.6 Les avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires individuels au 30/09/2010 : .....	291
4.6.7 Note sur les évènements postclôture au 30 septembre 2010 .....	293
4.6.8 Evolution du résultat net .....	293
4.6.9 Principaux indicateurs et ratios.....	293
<b>4.7 Renseignement sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010.....</b>	<b>295</b>
4.7.1 Bilan arrêté au 30 septembre 2010 :.....	295
4.7.2 Etats de résultats arrêtés le 30 septembre 2010 :.....	297
4.7.3 Etat de flux de trésorerie arrêté le 30 septembre 2010 :.....	298
4.7.4 Notes aux états financiers intermédiaires au 30 septembre 2010 : .....	299
4.7.5 Note explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010 .....	324
4.7.5.1 Note Complémentaire .....	325
4.7.5.2 Notes Explicatives .....	326
4.7.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30/09/2010 .....	328
4.7.7 Evolution du résultat net .....	330
4.7.8 Principaux indicateurs et ratios.....	330
<b>4.8 Commentaires des dirigeants sur les résultats financiers de Tunisie Télécom pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 établis selon les normes IFRS (Examen de la situation financière et du résultat de la Société – Trésorerie et capitaux) .....</b>	<b>332</b>
4.8.1 Présentation générale des états financiers pour les trois derniers exercices clos et pour les neuf premiers mois des exercices 2009 et 2010 .....	332
4.8.2 Commentaires sur les resultats des activites du groupe.....	333
4.8.3 Informations financières et operationnelles selectionnees sur la base des états financiers établis selon les normes IFRS .....	359
<b>CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION CONTROLE DES COMPTES... 363</b>	
<b>5.1 FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION.....</b>	<b>363</b>
5.1.1 Membres des Organes d'administration.....	363
5.1.1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration.....	363
5.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration.....	363
<b>5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS.....</b>	<b>367</b>
5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice à quelque titre que ce soit par la Société et les sociétés qu'elle contrôle aux membres des organes d'administration et de direction .....	367
5.2.2 Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages .....	368
5.2.3 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction.....	368
5.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale.....	368
5.2.5 Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction générale de la Société.....	369
5.2.6 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction, ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil ne présentant pas le caractère d'opération courantes conclues à des conditions normales.....	369
5.2.7 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice, avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues a des conditions normales.....	369
5.2.8 Opérations avec des apparentés.....	369

5.2.8.1	Conventions significatives conclues avec des apparentés .....	369
5.2.8.2	Contrats de services entre les membres des organes d'administration et de direction générale de la société .....	372
<b>5.3</b>	<b>CONTROLE .....</b>	<b>372</b>
<b>CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR..... 373</b>		
<b>6.1</b>	<b>PREVISIONS DU BENEFICE .....</b>	<b>373</b>
6.1.1	Hypothèses .....	373
6.1.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices.....	375
<b>6.2</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT LES FACTEURS PROBABLES RELATIFS A L'EVOLUTION PREVISIBLE DU MARCHE.....</b>	<b>379</b>
<b>6.3</b>	<b>LES ORIENTATIONS : STRATEGIE DE LA SOCIETE.....</b>	<b>379</b>
<b>6.4</b>	<b>PERSPECTIVES D'AVENIR.....</b>	<b>382</b>
<b>GLOSSAIRE..... 384</b>		
<b>ANNEXE I ETATS FINANCIERS CONSOLIDES POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2007, LE 31 DECEMBRE 2008 ET LE 31 DECEMBRE 2009 ETABLIS SELON LES NORMES IFRS 392</b>		
<b>I – ETATS FINANCIERS POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES CLOS .....</b>		
1.1	Rapport des Commissaires aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 (normes IFRS)	392
1.2	Etats financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 (en normes IFRS) .....	393
1.3	Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (normes IFRS) .....	433
1.4	Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en normes IFRS) .....	435
<b>II- INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES .....</b>		
2.1	Rapport des Commissaires aux comptes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 .....	474
2.2	Informations financières intermédiaires et autres .....	476
2.3	Information sectorielle .....	503
<b>ANNEXE II TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES ETATS FINANCIERS PRESENTES ETABLIS SELON LES NORMES TUNISIENNES ET LES ETATS FINANCIERS ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS ET NOTE RELATIVE..... 504</b>		
1	Tableau de passage normes tunisiennes/IFRS relatifs aux arrêtés au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2010 .....	504
2.	Tableau de rapprochement normes tunisiennes/IFRS relatifs aux arrêtés au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2010 .....	517
3.	Note relatives aux tableaux .....	518

## CHAPITRE I. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

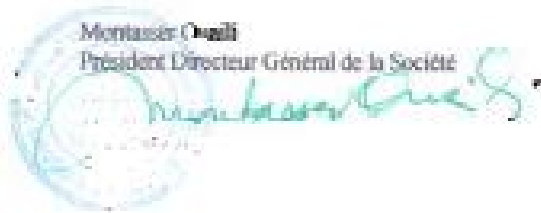
### 1.1 RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Montasser Ouaili  
Président Directeur Général de la Société

### 1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

« A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée. »

Montasser Ouaili  
Président Directeur Général de la Société



### 1.3 RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

Etats financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie



CMC - DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A  
1004 Tunis, Tunisie





Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie



CMC - DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A  
1004 Tunis, Tunisie



### **Etats financiers intermédiaires individuels arrêtés au 30 septembre 2010**

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

CMC – DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*,  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A  
1004 Tunis, Tunisie

### **Etats financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 septembre 2010**

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

CMC – DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A  
1004 Tunis, Tunisie

### **Etats financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007, au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 établis selon les normes IFRS**

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

CMC – DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*,  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A  
1004 Tunis, Tunisie

### **Etats financiers intermédiaires consolidés arrêtés au 30 septembre 2010 établis selon les normes IFRS**

KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, *Managing Partner*  
Les Jardins du Lac  
B.P. n°317  
Publiposte Rue Lac Echkel  
Les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

CMC – DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  
Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, *Managing Partner*,  
92, Avenue Abdelaziz THAALBI  
El Menzeh 9A - 1004 Tunis, Tunisie

## **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2007**

Les états financiers individuels de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nous avons audité les états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications » au 31 Décembre 2007. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2007, a été limité par les éléments suivants :
  - En l'absence d'une comptabilité analytique des investissements, les fichiers extracomptables des immobilisations en cours (Communication, Réseaux d'entreprise et Transmission), servant de base pour le reclassement des immobilisations mises en service, sont établis sur la base d'une affectation des coûts des équipements et prestations selon les données contractuelles.  
Par ailleurs, l'inventaire physique des immobilisations n'est pas totalement achevé à la fin de l'exercice 2007.
  - Le système de contrôle interne de la société présente des insuffisances au niveau des procédures de prises en compte des factures fournisseurs. En effet, les procédures actuelles de recensement et de prises en compte des charges ne permettent pas d'assurer leur rattachement à la période concernée. Les efforts déployés par la société en 2007 pour le recensement des engagements dont les factures ne sont pas encore parvenues permettent d'atténuer ce risque.
  - Au 31 Décembre 2007, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.



- La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné.

Ces comptes clients font apparaître au 31 Décembre 2007, des montants non émargés comptablement de 49,8 Millions de Dinars considérés par la société comme des encaissements non identifiés et qui n'ont pas pu être justifiés par le système d'encaissement. Cette situation ne permet pas d'assurer de la fiabilité des provisions constituées.

En effet, le montant des provisions constituées au 31 Décembre 2007, au titre des créances clients, soit 336,2 Millions de Dinars a été déterminé sur la base des situations extracomptables des créances clients par âge. Ces situations sont préparées selon une approche globale par produit et ne présentent pas la fiabilité requise.

Le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 78% en 2007 contre 84,4% en 2006.

- La rubrique « Autres passifs financiers » inclut les soldes des comptes « Avances sur consommations » et « Redevances perçues d'avance » non appuyés par des situations détaillées par abonné, et ce pour des montants respectifs de 23,6 Millions de Dinars et 17,9 Millions de Dinars.
- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs, avocats, banques, assurances et opérateurs.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 04 Avril 2008 a décidé l'application de la méthode de consommation pour la prise en compte du chiffre d'affaires prépayé des téléphonies Fixe et Mobile. L'adoption de cette nouvelle méthode s'est traduite par un impact positif sur le résultat de l'exercice 2007 de 0,6 Millions de Dinars. Quant à l'effet de ce changement sur les exercices antérieurs, il a été décidé, lors du même Conseil, de constater un ajustement préalable de 11 Millions de Dinars et ce, dans l'attente de l'arrêté de l'impact définitif en 2008.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Nationale des Télécommunications » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2007 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion avec réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- La « Société Nationale des Télécommunications » ne paye pas la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due sur le chiffre d'affaires à l'international. Le risque fiscal, en cas de soumission, est estimé au 31 Décembre 2007 à 44,6 Millions de Dinars.
- 2- La Société a constaté parmi les « Autres gains ordinaires » un ajustement de l'impôt sur les sociétés au titre des exercices antérieurs pour un montant de 10,9 Millions de Dinars et ce, suite à une autorisation du Ministère des Finances en date du 19 Mai 2007 de procéder à la déduction exceptionnelle des charges sur les exercices antérieurs non prescrites.
- 3- Comme indiqué dans la note aux états financiers n°30 « Effets de modifications comptables », la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé au cours de l'exercice 2007 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 19,4 Millions de Dinars détaillée comme suit :
  - Un montant de 11 Millions de Dinars relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation.
  - Un montant de 7,8 Millions de Dinars relatif aux charges sur exercices antérieurs.
  - Un montant de 2,7 Millions de Dinars relatif aux charges d'amortissements sur exercices antérieurs.

- Un montant de 1,1 Million de Dinars net d'impôt relatif au produit de cohabitation sur exercices antérieurs.
- Un montant de 1 Million de Dinars net d'impôt relatif au produit d'interconnexion sur exercices antérieurs.

Les états financiers de l'exercice 2006, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2007.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

En outre, et suivant la décision du Conseil d'Administration réuni en date du 24 Mars 2006, la société a procédé au déblocage d'une deuxième tranche sur la dotation au fonds social au titre du résultat de l'exercice 2004 pour un montant de 1,5 Million de Dinars soit un montant total déblocqué sur le résultat de l'exercice 2004 de 3 Millions de Dinars.

Ce déblocage n'est pas en conformité avec la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 27 Juin 2005 ayant affecté un montant de 1,5 Million de Dinars au fonds social sur le bénéfice de l'exercice 2004. »

### **Opinion sur les états financiers individuels arrêtés le 31 décembre 2008**

Les états financiers individuels de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nous avons audité les états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications » au 31 Décembre 2008, Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société, Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit, A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Notre audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008, a été limité par les éléments suivants :
  - Au 31 Décembre 2008, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.
  - La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné.

Ces comptes clients font apparaître au 31 Décembre 2008, des montants non émargés comptablement de 52,5 Millions de Dinars considérés par la société comme des encaissements non identifiés et qui n'ont pas pu être justifiés par le système d'encaissement. Cette situation ne permet pas de s'assurer de la fiabilité des provisions constituées

Le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 73% en 2008 contre 78% en 2007.

- La rubrique «Autres passifs financiers» inclut les soldes des comptes «Avances sur consommations» non appuyés par des situations détaillées par abonné, et ce pour 23,6 Millions de Dinars.
- Le Conseil d'Administration réuni en date du 04 Avril 2008 a décidé l'application de la méthode de consommation pour la prise en compte du chiffre d'affaires prépayé des téléphonies Fixe et Mobile. En outre, il a été décidé de constater un ajustement préalable de 22 Millions de Dinars et ce, dans l'attente de l'arrêt de l'impact définitif de ce changement sur les exercices antérieurs.
- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs, avocats, assurances et opérateurs.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la «Société Nationale des Télécommunications» ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion avec réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants:

- 1- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 4 «Inventaire physique des immobilisations », la société a procédé, durant l'exercice 2008, à un inventaire physique qui couvre une grande partie de ses immobilisations corporelles. Les résultats préliminaires des travaux de rapprochement relativement satisfaisants sont en cours de finalisation.
- 2- Comme indiqué dans la note 31 «Autres gains et autres pertes ordinaires» et suite à une estimation du poste «Redevances perçues d'avance» en fonction du parc actif des abonnés de la téléphonie fixe post-payé, la «Société Nationale des télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste à concurrence de 10,9 Millions de Dinars.
- 3- La migration des soldes des comptes fournisseurs et opérateurs du système Azur vers Oracle à été réalisée d'une manière regroupée. Cette situation s'est traduite par l'absence de balances auxiliaires et de comptes individualisés par fournisseur ou opérateur.
- 4- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 32 «Effets des modifications comptables », la «Société Nationale des Télécommunications » a procédé au cours de l'exercice 2008 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 18,6 Millions de Dinars détaillée comme suit :

- Effets négatifs sur les capitaux propres de 28,3 Millions de Dinars:
  - Un montant de 11 Millions de Dinars relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation.
  - Un montant de 11,5 Millions de Dinars relatif aux charges sur exercices antérieurs.
  - Un montant de 3,2 Millions de Dinars relatif aux charges de l'IST au titre de l'exercice 2007.
  - Un montant de 2,7 Millions de Dinars relatif aux charges d'amortissements suite des PV de mises en service communiqués tardivement.
- Effets positifs sur les capitaux propres de 9,7 Millions de Dinars:
  - Un montant de 7,7 Millions de Dinars d'économie d'impôt relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation.
  - Un montant de 2 Millions de Dinars relatif aux produits sur exercices antérieurs.

Les états financiers de l'exercice 2007, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

- 5- Le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du «Parc El Ghazala», ayant une valeur comptable nette de 21,5 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministère des Technologies et de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la «Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain a proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana.

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n<sup>o</sup> 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

### **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008**

Les états financiers consolidés de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Telecom » au 31 Décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

**1-** Notre audit des états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 a été limité par les éléments suivants :

Au 31 Décembre 2009, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.

La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné

Ces comptes clients font apparaître au 31 décembre 2008, des montants non émargés comptablement de 52,5 Millions de Dinars considérés par la société comme des encaissements non identifiés et qui n'ont pas pu être justifiés par le système d'encaissement. Cette situation ne permet pas d'assurer de la fiabilité des provisions constituées.

Le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 73% en 2008 contre 78% en 2007.

- La rubrique « Autres passifs financiers » inclut les soldes des comptes « Avances sur consommations » non appuyés par des situations détaillées par abonné, et ce pour 23,6 Millions de Dinars.
- Le Conseil d'Administration réuni en date du 04 Avril 2008 a décidé l'application de la méthode de consommation pour la prise en compte du chiffre d'affaires prépayé des téléphonies Fixe et Mobile. En outre, il a été décidé de constater un ajustement préalable de 22 Millions de Dinars et ce, dans l'attente de l'arrêté de l'impact définitif de ce changement sur les exercices antérieurs.
- Nous n'avons reçu aucune réponse de confirmation de soldes suite à la circularisation des fournisseurs, avocats, assurances et opérateurs.
- Les états financiers consolidés au 31 décembre 2008, ont été élaborés sur la base d'états financiers non certifiés pour les sociétés « Sotel », l'« ATI » et la « Banque des Petites et Moyennes Entreprises » faisant partie du périmètre de consolidation du Groupe.

A notre avis et sous réserves des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler des points exprimés ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Groupe « Tunisie Telecom » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2008 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion avec réserves exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Comme indiqué dans la note aux états financiers n°4 « Inventaire physique des immobilisations », la société mère a procédé durant l'exercice 2008 à un inventaire physique qui couvre une grande partie de ses immobilisations corporelles. Les résultats préliminaires des travaux de rapprochement relativement satisfaisants sont en cours de finalisation.
- 2- Du fait que certaines conditions de déductibilité fiscale ne sont pas satisfaites, les provisions pour dépréciation de la majorité des créances clients et des autres actifs courants de la « Société nationale des Télécommunications » n'ont pas été déduites des bénéfices fiscaux imposables. En l'absence d'une assurance raisonnable que ces différences temporelles seront récupérables au cours des exercices futurs, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté par la société mère sur les provisions en question.
- 3- Comme indiqué dans la note n°32 « Autres pertes et autres gains ordinaires », et suite à une estimation du poste « Redevances perçues d'avances » en fonction du parc actif des abonnés de la téléphonie fixe postpayé, la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste à concurrence de 10,9 Millions de Dinars.
- 4- La migration des soldes des comptes fournisseurs et opérateurs du système Azur vers Oracle a été réalisée de manière regroupée. Cette situation s'est traduite par l'absence de balances auxiliaires et de comptes individualisés par fournisseur ou opérateur.
- 5- Comme indiqué dans la note aux états financiers n° 34 « Effets des modifications comptables », le Groupe a procédé au cours de l'exercice 2008 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une diminution des capitaux propres à hauteur de 29,4 Millions de Dinars détaillée comme suit :
  - Effets négatifs sur les capitaux propres de 39,2 Millions de Dinars:
    - Un montant de 11 Millions de Dinars relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation au niveau de la société mère.
    - Un montant de 11,5 Millions de Dinars relatif aux charges sur exercices antérieurs.
    - Un montant de 3,2 Millions de Dinars relatif aux charges de l'IST au titre de l'exercice 2007.
    - Un montant de 2,7 Millions de Dinars relatif aux charges d'amortissements suite des PV de mises en service communiqués tardivement.
    - Un montant de 4 Millions de Dinars relatif aux opérations réciproques avec Sotetel.
    - Un montant de 6,8 Millions de Dinars relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation au niveau de Mattel.
  - Effets positifs sur les capitaux propres de 9,7 Millions de Dinars:
    - Un montant de 7,7 Millions de Dinars d'économie d'impôt relatif aux produits perçus d'avance suite à la constatation des revenus sur la base de la consommation.
    - Un montant de 2 Millions de Dinars relatif aux produits sur exercices antérieurs.

Les états financiers de l'exercice 2007, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

- 6- Le Ministère des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 21,5 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministère des Technologies et de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain à proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana. A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2008. »

## Opinion sur les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2009

Les états financiers individuels de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :

« Nous avons audité les états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications » au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Au 31 Décembre 2009, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Nationale des Télécommunications » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné. Au cours des exercices antérieures, l'estimation des provisions a été déterminée sur la base des situations extracomptables des créances clients par âge qui sont préparées selon une approche globale par produit et ne tiennent pas compte des encaissements non identifiés pour un montant de 61,1 Millions de Dinars.

En 2009, la société a procédé à la reconstitution de la base de factures impayées, au 31 Décembre 2009, à partir des bases extracomptables de facturation et d'encaissement. Les résultats préliminaires de ces travaux mettent en évidence un écart positif de 4,6 millions de dinars par rapport au solde comptable des comptes clients et comptes rattachés arrêtés à cette même date.

Par ailleurs, le montant de la provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées dégage, au 31 Décembre 2009, un excédent comptable de provisionnement de l'ordre 46 millions de dinars. A cet effet, il a été décidé de constater une reprise préalable de 20 millions de dinars et ce, dans l'attente de l'arrêt de l'impact définitif du projet.

Ainsi, le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 71 % en 2009 contre 73 % en 2008.

- 2- Comme indiqué dans la « Note 12 : Autres passifs financiers » et suite à une reconstitution du poste « Avances sur consommation » sur la base des données disponibles (telles que dérogées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitel (abonnés actifs ou suspendus), auxquelles ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base « Contentieux », la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste en gains ordinaires à concurrence de 8,5 Millions de Dinars.
- 3- Le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,9 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des technologies de la communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain à proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana.

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n<sup>o</sup> 2001-2728 du 20 Novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

### **Opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009**

Les états financiers consolidés de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009 ont fait l'objet d'un audit effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante :



« Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Telecom » au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Au 31 Décembre 2009, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.
- 2- Les états financiers consolidés au 31 Décembre 2009, ont été élaborés sur la base d'états financiers non certifiés pour les sociétés « SOTETEL » et sur la base des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 pour l'« ATI ».

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Nationale des Télécommunications » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné. Au cours des exercices antérieures, l'estimation des provisions a été déterminée sur la base des situations extracomptables des créances clients par âge qui sont préparées selon une approche globale par produit et ne tiennent pas compte des encaissements non identifiés pour un montant de 61,1 Millions de Dinars.

En 2009, la société a procédé à la reconstitution de la base de factures impayées, au 31 Décembre 2009, à partir des bases extracomptables de facturation et d'encaissement. Les résultats préliminaires de ces travaux mettent en évidence un écart positif de 4,6 millions de dinars par rapport au solde comptable des comptes clients et comptes rattachés arrêtés à cette même date.

Par ailleurs, le montant de la provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées dégage, au 31 Décembre 2009, un excédent comptable de provisionnement de l'ordre 46 millions de dinars. A cet effet, il a été décidé de constater une reprise préalable de 20 millions de dinars et ce, dans l'attente de l'arrêt de l'impact définitif du projet. Ainsi, le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 71 % en 2009 contre 73 % en 2008.

- 2- Comme indiqué dans la «Note 15 : Autres passifs financiers» et suite à une reconstitution du poste « Avances sur consommation » sur la base des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitel (abonnés actifs ou suspendus), auxquels ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base « Contentieux », la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste à concurrence de 8,5 Millions de Dinars.
- 3- Le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,9 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des technologies de la communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain à proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana.  
A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.
- 4- Du fait que certaines conditions de déductibilité fiscale ne sont pas satisfaites, les provisions pour dépréciation de la majorité des créances clients et des autres actifs courants de la « Société Nationale des Télécommunications » n'ont pas été déduites des bénéfices fiscaux imposables. En l'absence d'une assurance raisonnable que ces différences temporelles seront récupérables au cours des exercices futurs, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté par la société sur les provisions en question.

Au 31 Décembre 2009, l'économie d'impôt potentielle est estimée à 132,7 Millions de Dinars dans l'hypothèse d'une récupération totale de ces différences temporelles et sur la base d'un taux d'impôt sur le résultat de 35%.

#### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital. »

#### **Avis sur les états financiers intermédiaires individuels arrêtés le 30 septembre 2010**

Les états financiers intermédiaires individuels de Tunisie Telecom arrêtés au 30 septembre 2010 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications », relatifs à la période du 1er Janvier 2010 au 30 Septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers pour la période close le 30 Septembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles » qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société, n'est pas entièrement régularisée à la clôture de la période.
- 2- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles », qui expose que le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des Technologies de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications », une parcelle de terrain à proximité du « Parc et de la Zone Industrielle de Chotrana ».

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties. »

#### **Avis sur les états financiers intermédiaires consolidés arrêtés le 30 septembre 2010**

Les états financiers intermédiaires consolidés de Tunisie Telecom arrêtés au 30 septembre 2010 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par la société F.M.B.Z. KPMG Tunisie, représentée par Monsieur Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet C.M.C- DFK International représenté par Monsieur Cherif Ben Zina, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

« En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés de la « Société Nationale des Télécommunications », relatifs à la période du 1er Janvier 2010 au 30 Septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers consolidés pour la période close le 30 Septembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

1. Sur la note 3 « Immobilisations corporelles » qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société, n'est pas entièrement régularisée à la clôture de la période.

2. Sur la note 3 « Immobilisations corporelles », qui expose que le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des Technologies de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications », une parcelle de terrain à proximité du « Parc et de la Zone Industrielle de Choerana ».

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties. »

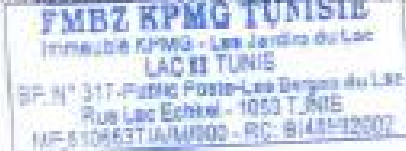
#### Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées. »

#### Les Commissaires aux comptes

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

M. Mounir BOUSSAÏNEGHY - CENTMOURI



CMC – DFK JERUSALEM

M. Chérif BEN SAÏD



#### 1.4 ATTESTATION DE L'ORGANISME CHARGE DE L'ELABORATION DU DOCUMENT DE REFERENCE

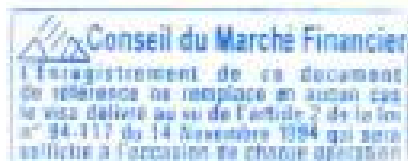
« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent document de référence. »

Banque d'Affaires de Tunisie  
M. Habib Karaoui  
Président Directeur Général



#### 1.5 RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE

M. Michel Lecavalier  
Responsable Relations Investisseurs  
Tunisie Telecom  
Jardins du Lac II Tunis, Tunisie  
Tel : + 216 71 139 808  
Fax : + 216 7190710  
Email : [Michel.lecavalier@tunisiatelecom.tn](mailto:Michel.lecavalier@tunisiatelecom.tn)



## CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL

### 2.1 RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

#### 2.1.1 Dénomination sociale et autres informations à caractère général

<b>Dénomination sociale</b>	Société Nationale des Télécommunications
<b>Nom commercial</b>	Tunisie Telecom
<b>Nationalité</b>	Tunisienne
<b>Siège social<sup>1</sup></b>	Les Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie
<b>Téléphone</b>	00.216.71.90.17.17- 00.216.71.13.97.00
<b>Fax</b>	00.216.71.90.07.77- 00.216.71.86.06.35
<b>Site web</b>	<a href="http://www.tunisiatelecom.tn">www.tunisiatelecom.tn</a>

<b>Forme juridique</b>	Société Anonyme. Les actionnaires de la Société, réunis en assemblée générale extraordinaire le 1 <sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société qui mentionnent que la Société fait appel public à l'épargne. Cette disposition statutaire entrera en vigueur au jour de l'introduction en bourse de la Société
<b>Date de constitution<sup>2</sup></b>	16 juillet 2004
<b>Durée de vie</b>	99 ans à compter de sa constitution

---

<sup>1</sup> Le 13 janvier 2010, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a voté le transfert du siège social de la Cité Ennasim, avenue du Japon, Montplaisir, 1073 Tunis aux Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie

<sup>2</sup> La Société a été immatriculée le 1<sup>er</sup> janvier 1995 en tant qu'Office National des Télécommunications. En application de la loi n°2004-30 en date du 5 avril 2004, l'Office National des Télécommunications a été transformé le 9 juillet 2004 en société anonyme de droit tunisien dénommée « Société Nationale des Télécommunications » et identifiée par son nom commercial « Tunisie Telecom », pour une durée de 99 ans expirant sauf renouvellement ou dissolution anticipée, le 15 juillet 2103.

**Objet social (article 4 des statuts)**

La Société a pour objet d'exercer, tant en Tunisie qu'à l'étranger, toutes les activités industrielles ou commerciales relatives au domaine des télécommunications conformément aux lois et réglementations légales en vigueur. Il s'agit notamment des activités suivantes :

L'installation, le développement, l'entretien et l'exploitation des réseaux publics des télécommunications.

La prestation de services fournis par les réseaux publics de télécommunication.

Le développement des nouveaux services de télécommunication, l'installation des équipements nécessaires et l'adaptation au développement technologique en ce domaine.

La participation au développement des études et recherches scientifiques liées au secteur des télécommunications et aux domaines techniques y rattachés.

La contribution à l'effort national relatif à l'enseignement supérieur dans le domaine des télécommunications et les domaines techniques y rattachés.

L'application des conventions et traités de l'Union Internationale des Télécommunications et des Organisations Internationales et Régionales dans le domaine des télécommunications qui sont ratifiés par l'Etat Tunisien.

Le développement de la coopération avec les institutions techniques étrangères et les organisations techniques internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications.

La création, l'acquisition, la location, la prise à bail et l'exploitation directement ou indirectement de tous fonds se rapportant à l'une ou l'autre des actions spécifiées.

La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets ou marques concernant ces activités.

La participation de la Société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance ou d'association en participation ou autrement.

Et, généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets spécifiés ou à tout autre objet similaire ou connexe.

**Lieu où peuvent être consultés les documents de la Société**

Les statuts de la Société, le présent document de référence, les autres documents sociaux de la Société ainsi que les informations financières historiques et toute évaluation ou déclaration établie par un expert à la demande de la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société. Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de la Société (Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie) ainsi que sur les sites Internet de la Société ([www.tunisitelecom.tn](http://www.tunisitelecom.tn)) et du Conseil du Marché Financier ([www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)).

Il est également possible d'obtenir une copie du présent document de référence sur simple demande adressée par courrier au siège social de la Société.

<b>Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, la BVMT et la STICOVEDAM</b>	M. Michel Lecavalier Responsable Relations Investisseurs Tunisie Telecom Jardins du Lac II Tunis, Tunisie Tél : + 216 71 139 808 Fax : + 216 7190710 Email : Michel.lecavalier@tunisiatelecom.tn
<b>Registre du commerce</b>	La Société est immatriculée au Registre du Commerce de Tunis sous le numéro B6461995.
<b>Exercice social</b>	Du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année
<b>Tribunal compétent en cas de litige</b>	Tribunal de première instance
<b>Régime fiscal applicable</b>	Droit commun
<b>Matricule fiscal</b>	425665 X/A/M/000
<b>Numéro d'affiliation à la CNRPS</b>	4014
<b>Code en douane</b>	803579R

## **2.1.2 Législation applicable**

### **2.1.2.1 Législation régissant les sociétés commerciales et les entreprises publiques en Tunisie**

#### **Liste des principaux textes applicables**

Les principaux textes législatifs et réglementaires applicables à la Société en tant que société anonyme et entreprise publique de droit tunisien sont les suivants :

- Loi n°89-9 du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics, telle que modifiée.
- Loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales, telle que modifiée.
- Loi n°2004-30 du 5 avril 2004, relative à la transformation juridique de l'Office National des Télécommunications.
- Code des télécommunications promulgué par la loi n°2001-1 du 15 janvier 2001, tel que modifié par la loi n°2002-46 du 7 mai 2002 et par la loi 2008-1 du 8 janvier 2008. Les principaux textes d'application du Code des télécommunications sont énoncés à la Section 3.2.8 du présent document de référence.

Pour une présentation détaillée de la réglementation des télécommunications, se reporter à la Section 3.2.8 du présent document de référence

#### **Résumé des principales dispositions législatives et réglementaires**

##### *Dispositions régissant les sociétés anonymes applicables à Tunisie Telecom*

Tunisie Telecom est une société anonyme régie par la législation tunisienne de droit commun s'appliquant aux sociétés commerciales, sauf lorsque la législation régissant les entreprises publiques prévoit des dispositions spécifiques.

##### *Dispositions régissant les entreprises publiques applicables à Tunisie Telecom*

Nonobstant sa transformation en société anonyme, Tunisie Telecom n'en demeure pas moins une entreprise publique.

## *Gouvernance*

Dans le cadre du processus de privatisation ayant abouti en 2006 à l'acquisition par un actionnaire privé, Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC, de 35% du capital de Tunisie Telecom, le régime applicable à Tunisie Telecom a été assoupli (loi n° 2006-36 du 12 juin 2006 complétant la loi n°89- 9 du 1<sup>er</sup> février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics et décret n°2006- 1555 du 12 juin 2006).

Selon la loi n° 2006-36 Tunisie Telecom n'est ainsi plus soumise à certaines obligations incombant aux entreprises publiques prévues par la loi n°89- 9, notamment :

- fixation des modalités de fonctionnement du conseil d'administration par décret (article 11 de la loi n°89-9 :
- approbation par l'autorité de tutelle des délibérations du conseil d'administration (article 12 bis de la loi n°89- 9) ;
- fixation de l'organigramme des entreprises publiques par décret (article 10 bis de la loi n°89- 9);
- recrutement du personnel permanent, contractuel et temporaire des entreprises publiques par concours (article 11 bis de la loi n°89- 9 du 1er février 1989) ;
- placement des contrôleurs d'Etat chargés d'exercer une mission générale de contrôle (article 15 de la loi n°89- 9) ;
- l'approbation par l'autorité de tutelle des budgets prévisionnels et des contrats programmes des entreprises publiques et du suivi de leur exécution (article 12 bis de la loi n°89- 9).

Tunisie Telecom reste soumise à certaines dispositions spécifiques applicables aux entreprises publiques, notamment :

- la communication périodique aux pouvoirs publics de certains documents (fixés par décret) (article 12 de la loi n°89- 9 du 1er février 1989) ;
- l'octroi à l'Etat d'un nombre de sièges proportionnel à sa participation ;
- la soumission au contrôle général des Services Publics et au contrôle général des finances et au contrôle des inspections départementales. Tunisie Télécom, en sa qualité d'entreprise publique, est en effet soumise au contrôle général de l'Etat dans le cadre de suivis ponctuels, de missions ordonnées par le Premier Ministre ou le Ministre des finances. Le Contrôle Général des Services Publics donne son avis sur les mesures législatives ou réglementaires qui tendent à organiser ou à améliorer les structures et méthodes de travail de la Société et peut effectuer toutes les enquêtes et missions particulières qui lui sont expressément confiées. Le Contrôle Général des Services Publics peut exercer un contrôle général couvrant tous les aspects de la mission ayant été confiée à ses membres par le Premier Ministre. Les membres du Contrôle Général des Finances, agissant en vertu d'ordres de mission qui leur sont délivrés par le Ministre des Finances, effectuent toutes enquêtes ou missions particulières ou réglementaires à caractère financier, et peuvent soumettre au Ministre des Finances toutes propositions qui leur paraissent propres à améliorer le fonctionnement et la productivité des services publics. La Société ne peut opposer le secret professionnel aux agents relevant du Corps de Contrôle Général des Services Publics ou du Contrôle Général des Finances, lesquels disposent de pouvoirs d'investigation étendus et d'un droit de communication de tout document.
- l'obligation de publier ses comptes annuels au Journal officiel de la république tunisienne avant le 31 août de chaque année.

Pour une description détaillée de la gouvernance de la Société, se reporter au chapitre 3 du présent document de référence.



### *Restrictions à la cession des Participations détenues par l'Etat*

Conformément aux dispositions de la loi n°89-9 du 1er février 1989, le gouvernement est autorisé à céder tout ou partie des participations de l'Etat dans ses entreprises, après autorisation de la commission d'assainissement et de restructuration des entreprises à participations publiques (CAREPP) laquelle est appelée à se prononcer sur (i) toute cession ou échange d'actions ou de titres détenus par l'Etat, (ii) toute fusion, absorption ou scission d'entreprises dans lesquelles l'Etat détient une participation directe au capital et (iii) toute cession d'actif susceptible de constituer une unité d'exploitation autonome dans une entreprise dans laquelle l'Etat détient une participation directe dans le capital.

Par ailleurs, toute prise de participation par les participants publics ou entreprises publiques est soumise à l'avis préalable de la CAREPP.

Le Ministre chargé des télécommunications, dans sa décision du 10 décembre 2010 portant sur la modification de la structure du capital de la Société fait référence à une autorisation de la CAREPP qui s'est réunie le 9 décembre 2010 et a autorisé l'introduction en bourse de la Société.

### *Contrôle des changes*

Le transfert à l'étranger des dividendes en devises est en principe soumis à la preuve que l'investissement initial a bien été réalisé en devises. Prenant en considération l'aspect boursier de l'opération, et pour sécuriser les transferts à l'étranger de dividendes qui seraient effectués ultérieurement, il a été demandé à la Banque Centrale d'émettre une autorisation globale. Cette autorisation générale de la Banque Centrale n'a pas encore été obtenue à ce jour. Elle devrait être obtenue avant la fin de l'année 2010. Par ailleurs, un résident tunisien ne peut acquérir des actions sur un marché étranger en devises étrangères et notamment sur Euronext Paris qu'après autorisation de la Banque Centrale de Tunisie. Toute personne résidente en Tunisie est également tenue de rapatrier en Tunisie l'intégralité des devises provenant de tous revenus ou produits réalisés à l'étranger.

## **2.1.2.2 Législation applicable aux sociétés faisant appel public à l'épargne en Tunisie**

### **Principaux textes applicables**

A la suite de son introduction sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), la Société sera soumise aux dispositions légales et réglementaires régissant le marché financier, principalement :

- La loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée ;
- Le règlement du Conseil du Marché Financier relatif à l'Appel Public à l'Epargne visé par l'Arrêté du Ministre des Finances en date du 17 novembre 2000, tel que modifié ;
- Le règlement général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis visé par l'Arrêté du Ministre des finances en date du 13 février 1997, tel que modifié ;
- Le règlement de Parquet de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis en date du 30 octobre 2007 ;
- La loi n°2000-35 du 21 mars 2000 relative à la dématérialisation des titres ;
- La loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières; et
- Le décret n°77-608 du 27 juillet 1977 fixant les conditions d'application de la loi n°76-18 du 21 janvier 1976 portant refonte et codification de la législation des changes et du commerce extérieur régissant les relations entre la Tunisie et les pays étrangers.

### **Résumé des principales dispositions législatives et réglementaires**

#### *Obligations d'information*

A la suite de son introduction sur la BVMT, la Société sera soumise aux principales obligations d'information décrites ci-dessous :

- Dépôt et publication des documents et informations prévus par la réglementation en vigueur avant et après la tenue de toute assemblée générale ordinaire et extraordinaire.
- Communication au Conseil du Marché Financier et à la BVMT : (i) des états financiers annuels et semestriels, ainsi que, des rapports des commissaires aux comptes les concernant ; (ii) du rapport de gestion annuel de la Société.
- Publication des états financiers annuels et semestriels accompagnés des rapports du commissaire aux comptes les concernant.
- Communication au Conseil du Marché Financier et à la BVMT et publication d'indicateurs d'activités trimestriels.
- Communication au Conseil du marché Financier et à la BVMT de tous renseignements ou documents nécessaires à la négociation ou à l'appréciation des titres de la Société.

Par ailleurs, à la suite de son introduction sur la BVMT, la Société sera tenue de porter à la connaissance du public, par voie de communiqué dans un journal quotidien, dans le bulletin officiel du Conseil du marché Financier et dans un bulletin de la BVMT, dans les plus brefs délais, tout fait important susceptible, s'il était connu, d'avoir une incidence significative sur le cours ou la valeur des titres de la Société. Si à la suite d'un événement exceptionnel, la Société n'est pas en mesure dans l'immédiat de procéder à un communiqué, elle peut demander à la BVMT une suspension de la cotation de la valeur concernée.

#### *Opérations de rachat ou de vente par la Société de ses propres actions*

A l'occasion du rachat par la Société de ses propres titres, et sous réserve de respecter les conditions prévues à l'article 19 et 88 de la loi n°94-117, la Société est tenue de :

- Communiquer au Conseil du Marché Financier et au public par voie de communiqué une note d'information établie par son conseil d'administration préalablement à la mise en œuvre du programme de rachat et pendant la réalisation du programme en cas de modification significative.
- Informer mensuellement le Conseil du Marché Financier du nombre de titres rachetés et des conditions de ces rachats (prix, déroulement des rachats, conséquences de cette opération), ainsi que le nombre et les caractéristiques des titres annulés et la date d'effet de l'annulation.
- Tenir un registre spécial indiquant, dans l'ordre les négociations effectuées, le cours d'achat ou de revente, le nombre d'actions, les cours y compris les frais, le nombre total des actions et l'intermédiaire exécutant.

Les opérations de rachat doivent par ailleurs remplir certaines conditions, notamment de prix.

Enfin la Société doit s'abstenir d'intervenir sur ses propres titres (i) pendant une période de 15 jours précédant la date à laquelle ses comptes consolidés, ou à défaut ses comptes annuels sont rendus publics ainsi que (ii) pendant la période comprise entre la date à laquelle la Société a eu connaissance d'une information qui, si elle était rendue publique, pourrait avoir une influence significative sur le cours des titres de la Société et la date à laquelle cette information est rendue publique.

#### *Obligations en matière de franchissement de seuil*

Conformément à la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, plus du vingtième, dixième, cinquième, tiers, de la moitié, ou des deux tiers du capital d'une société faisant appel public à l'épargne est tenue de déclarer le franchissement d'un ou plusieurs des seuils précités à cette société, au Conseil du Marché Financier et à la BVMT. Le franchissement à la baisse des seuils mentionnés ci-dessus donne également lieu à déclaration.

La déclaration du franchissement de seuil doit comporter principalement :

- le nombre total d'actions et de droits de vote détenus (directement ou indirectement) avant et après le franchissement ;
- le nombre de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital détenus ainsi que les droits de vote qui y sont attachés ;

- les objectifs qu'elle vise à atteindre au cours des douze mois à venir (poursuite ou arrêt des acquisitions d'actions et/ou droits de vote ; acquisition du contrôle de la société concernée ; demande d'attribution de siège au conseil d'administration) ;
- la mention selon laquelle la personne agit seule ou de concert avec une ou plusieurs personnes.

Les textes législatifs et réglementaires précisent les catégories de titres pris en compte dans le calcul des franchissements de seuils.

#### *Régime des offres publiques d'acquisition (OPA et OPE)*

A la suite de son introduction sur la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, la Société sera soumise aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en Tunisie relatives aux offres publiques d'achat et d'échange.

Toute personne ou groupe déterminé de personnes, ayant l'intention d'acquérir un bloc de titres susceptible de conférer une part des droits de vote dépassant 40% du capital (sous réserve qu'aucun autre actionnaire ne détienne seul ou de concert une proportion supérieure) d'une société faisant appel public à l'épargne, doit présenter un dossier au Conseil du Marché Financier proposant d'acquérir ou d'échanger le reste du capital non encore détenu soit sous forme d'une offre publique d'achat ou d'échange soit sous forme d'une procédure de maintien de cours à prix fixé. L'offre publique peut porter sur tout ou partie des titres de capital et des titres donnant accès au capital de la société.

Lorsqu'une personne agissant seule ou de concert et par n'importe quel moyen, vient à détenir un nombre de titres de nature à lui conférer une part de droit de vote, supérieure à une proportion fixée par décret, dans une société faisant appel public à l'épargne, le Conseil du Marché Financier peut l'ordonner soit de procéder à une offre d'achat portant sur le reste des actions qu'il ne détient pas sous forme d'une offre publique d'achat, ou sous forme de procédure de maintien de prix fixé à condition que le prix dans les deux cas ne soit pas inférieur au minimum prévu par le règlement général de la bourse. Les dispositions de l'article 40 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 s'appliquent à celui qui ne se soumet pas à la décision du Conseil du Marché Financier et les valeurs mobilières ainsi acquises sont privées du droit de vote par décision du Conseil du Marché Financier prise après audition de l'intéressé.

#### **2.1.2.3 Engagements de la Société vis-à-vis des autorités de marché en France**

A la suite de son introduction sur le « compartiment professionnel » d'Euronext Paris, certaines dispositions du droit boursier français seront applicables à la Société. Ainsi, en l'état actuel de la législation, de nombreuses obligations d'information seront applicables à la Société. Les principales obligations sont résumées ci-après.

##### ***Obligations d'information***

La Société devra diffuser une « information réglementée » telle que définie à l'article 221- 1 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »). Celle-ci comprend l'information périodique et l'information permanente.

L'AMF est compétente pour contrôler le contenu de l'information réglementée.

La Société devra assurer en France, de manière simultanée, une information identique à celle qu'elle donnera à l'étranger, en particulier en Tunisie.

##### ***Information périodique***

En vertu de l'obligation d'information périodique, Tunisie Telecom devra publier les documents suivants :

- Un rapport financier annuel, qui doit être publié dans les quatre mois de la clôture de l'exercice et comprendre les éléments suivants : (i) les comptes annuels, (ii) les comptes consolidés le cas échéant, (iii) un rapport de gestion, (iv) une déclaration des personnes responsables de ces documents et (v) le rapport des commissaires aux comptes correspondant.
- Un rapport financier semestriel, qui doit être publié dans les deux mois de la fin du semestre et comprendre les éléments suivants : (i) les comptes condensés pour le semestre écoulé, (ii) les comptes consolidés le cas échéant, (iii) un rapport semestriel d'activité, (iv) une déclaration des personnes responsables de ces documents et (v) le rapport des commissaires aux comptes sur l'examen limité de ces comptes.

- Une information financière trimestrielle, qui doit être publiée dans un délai de quarante cinq jours suivant la fin du premier et du troisième trimestre. Il s'agit principalement d'une « information » qualitative, les sociétés cotées n'ont pas l'obligation de publier des comptes trimestriels. L'information financière trimestrielle comprend : (i) une explication des opérations et événements importants qui ont eu lieu pendant le trimestre considéré et une explication de leur incidence sur la situation financière de l'émetteur et des entités qu'il contrôle ; (ii) une description générale de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entités qu'il contrôle pendant la période considérée et (iii) le montant net par branche d'activité du chiffre d'affaires du trimestre écoulé et, le cas échéant, de chacun des trimestres précédents de l'exercice en cours et de l'ensemble de cet exercice, ainsi que l'indication des chiffres d'affaires correspondants de l'exercice précédent. Ce montant est établi individuellement ou, le cas échéant, de façon consolidée.
- Une information relative au nombre total de droits de vote et au nombre d'actions composant le capital social. Cette information doit être publiée chaque mois si le nombre d'actions ou de droits de vote a été modifié depuis la dernière publication ;
- Le descriptif des programmes de rachat de ses titres, le cas échéant ;
- Tout communiqué précisant les modalités de mise à disposition d'un prospectus mentionné à l'article 212-27 du Règlement général de l'AMF ; et
- Un communiqué qui précise les modalités de mise à disposition des documents d'information préalables aux assemblées générales conformément au droit tunisien.

### ***Information permanente***

En application de l'article 223-2 du Règlement général de l'AMF, Tunisie Telecom doit, dès que possible, porter à la connaissance du public toute information privilégiée qui la concerne directement. Une information privilégiée est une information précise qui n'a pas été rendue publique, qui concerne, directement ou indirectement, un émetteur d'instruments financiers, ou un ou plusieurs instruments financiers, et qui si elle était rendue publique, serait susceptible d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers concernés ou le cours d'instruments financiers qui leur sont liés (article 621-1 du Règlement général de l'AMF).

Tunisie Telecom devra informer l'AMF de la signature d'un pacte d'actionnaires dans un délai de cinq jours de bourse suivant la signature du pacte, avec l'indication de la date à laquelle la convention prend fin. Le pacte sera porté à la connaissance du public par l'AMF (article 223-18 du Règlement général de l'AMF).

Tout projet de modification des statuts de la Société devra être transmis à l'AMF et à Euronext Paris, au plus tard à la date de convocation de l'assemblée générale (article 223-19 du Règlement général de l'AMF).

Tunisie Telecom devra également publier sans délai les informations suivantes :

- toute modification des droits attachés aux différentes catégories d'actions, y compris les droits attachés aux instruments dérivés émis par l'émetteur et donnant accès aux actions dudit émetteur ;
- toute modification des conditions de l'émission susceptibles d'avoir une incidence directe sur les droits des porteurs des instruments financiers autres que des actions ;
- les nouvelles émissions d'emprunt et les garanties dont elles seraient, le cas échéant, assorties.

### ***Franchissements de seuils / Régime des offres publiques d'acquisition (OPA et OPE)***

En matière de concert, de pactes d'actionnaires, de franchissement de seuils, d'offres publiques et de toutes obligations de divulgation mises à la charge des actionnaires, le droit du siège de la Société – en l'espèce, le droit tunisien- sera applicable. Il est à noter que les participations et les seuils sont calculés sur la base de l'ensemble des titres composant le capital et/ou les droits de vote de la Société. Par ailleurs, en cas d'offres publiques, les opérations éventuelles viseront aussi bien les actions et instruments cotés sur la place de Tunis que celles de Paris.

### ***Diffusion de l'information réglementée***

Tunisie Telecom devra s'assurer de la « diffusion effective et intégrale de l'information réglementée » qu'elle publie (article 221-3 I du Règlement général de l'AMF). Tunisie Telecom devra en outre, déposer l'information réglementée auprès de l'AMF sous format électronique simultanément à sa diffusion (article 221-5 du Règlement général de l'AMF).

Tunisie Telecom sera réputée avoir rempli les obligations susvisées si elle transmet l'information réglementée à publier à un diffuseur d'information professionnel agréé par l'AMF qu'elle aura préalablement nommé qui se chargera de sa transmission à l'AMF et à Euronext Paris et de sa diffusion dans le marché en France.

Tunisie Telecom devra, en outre mettre en ligne sur son site Internet les informations réglementées, qui y seront conservées pendant cinq ans (article 221-4 I du Règlement général de l'AMF).

En vertu de l'article 221-4 V du Règlement général de l'AMF, Tunisie Telecom pourra se limiter à la diffusion d'un communiqué précisant les modalités de mise à disposition de certains documents faisant partie de l'information périodique (rapport financier annuel, rapport financier semestriel et l'information financière trimestrielle).

### ***Programme de rachat d'actions***

Une fois ses actions cotées sur Euronext Paris, la Société pourra procéder à l'acquisition de ses propres actions sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- la mise en œuvre du rachat de ses actions devra faire l'objet d'une information préalable du public au moyen d'un document appelé « descriptif du programme » non visé par l'AMF dont le contenu est fixé par les articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF. Ce descriptif du programme devra être publié préalablement à la réalisation de tout programme de rachat et mis en ligne sur le site internet de la Société. Il peut être inclus dans le rapport financier annuel ou le document de référence de la Société ;
- pendant la réalisation du programme de rachat, toute modification significative de l'une des informations contenues dans le descriptif du programme devra être portée le plus tôt possible à la connaissance du public ;
- la Société sera tenue de publier une information périodique au titre des rachats d'actions et notamment un communiqué informant le marché de toutes les opérations effectuées dans le cadre du programme de rachat au plus tard le septième jour de négociation suivant leur date d'exécution. Elle sera en outre tenue d'informer l'AMF, selon une périodicité mensuelle, des annulations d'actions effectuées et des différentes opérations, notamment par voie d'acquisition, de cession ou de transfert.

### ***Obligations d'information d'Euronext Paris***

La Société devra informer Euronext Paris de toutes les opérations affectant ses titres au moins deux jours de bourse avant leur réalisation. Ces informations comprennent notamment :

- les modifications affectant les droits respectifs de différentes catégories d'actions ;
- toute émission ou souscription d'instruments financiers ;
- tout regroupement ou scission d'entreprises ;
- l'annonce de toute distribution ;
- le détachement et le paiement de dividendes ;
- tout prospectus relatif à une offre publique ;
- tout autre événement ou information qui, à la date de sa publication par l'émetteur, est susceptible d'influer sur le prix des titres ;
- l'admission à la cotation ou la négociation de titres sur tout marché réglementé ou autre marché organisé soumis à des normes équivalentes ;
- toute modification substantielle de la structure de son actionnariat.

Tunisie Telecom devra également fournir à Euronext Paris toutes les informations transmises à l'AMF.

### **2.1.3 Clauses statutaires particulières**

#### **2.1.3.1 Affectation des résultats et répartition des bénéfices (Articles 34 et 35 des statuts de la Société)**

Conformément aux modifications statutaires adoptées par l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010, le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5% du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué au titre de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social,
- Toute réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.

L'Assemblée Générale Ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration prélever tout montant du solde pour constituer d'autres réserves ou distribuer des dividendes.

Les dividendes revenant à chaque actionnaire sont proportionnels à sa participation dans le capital social.

Aucune distribution ne peut se faire aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société, sont ou deviendraient à la suite de la distribution des bénéfices inférieurs au montant du capital, majoré des réserves dont la loi ou les statuts interdisent la distribution.

La date et lieu de distribution des dividendes au profit des détenteurs d'actions, sont fixés par le Conseil d'Administration, sauf disposition légale contraire.

#### **2.1.3.2 Administration et direction générale (Articles 12 à 21 des statuts de la Société)**

##### **Mission du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans les limites de l'objet social.

Toutefois, le Conseil d'administration ne peut empiéter sur les pouvoirs réservés par la loi aux assemblées générales des actionnaires tels que prévus dans la loi et les statuts.

##### **Composition du Conseil d'administration**

A la date du présent document de référence, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de douze (12) membres dont 8 membres sont nommés sur proposition de l'État tunisien et sont considérés comme étant ses représentants, et 4 sont nommés sur proposition de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC et sont considérés comme étant des représentants de ce dernier. Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société, qui entreront en vigueur le jour de l'introduction en bourse de la Société (voir paragraphe 2.1.3.8 du présent document de référence), et qui prévoient que l'Etat tunisien et EIT puissent respectivement proposer la désignation de sept (7) administrateurs et trois (3) administrateurs sur les douze (12) membres du Conseil d'administration, de manière à permettre la désignation, sur proposition du Conseil d'administration, de deux (2) administrateurs indépendants des deux actionnaires majoritaires.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Par ailleurs, l'article 13 des statuts de la Société prévoit qu'en cas de vacance d'un poste au Conseil d'administration suite à un décès, une démission d'un ou de plusieurs membres, le Conseil d'administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire pour la période restante du mandat de l'administrateur décédé ou démissionnaire en vue du comblement de l'insuffisance de nombre des membres du Conseil.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Quand le nombre des membres du Conseil d'administration devient inférieur au minimum légal, les autres membres du Conseil d'administration devront convoquer d'urgence l'Assemblée Générale Ordinaire afin de combler les postes vacants et cette nomination devra être soumise à une ratification de l'Assemblée Générale Ordinaire consécutive à la première.

En cas d'empêchement de la ratification, les délibérations et les activités du Conseil d'administration auront plein effet.

Lorsque le Conseil d'administration omet de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée Générale, tout actionnaire ou le commissaire aux comptes peut demander au juge des référés la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale en vue de procéder aux nominations nécessaires ou de ratifier les nominations faites par le Conseil d'administration.

### **Direction générale**

Le président directeur général assure sous sa responsabilité la direction de la Société et représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le président directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et ce, dans les limites de l'objet social, sous réserves des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux assemblées générales d'actionnaire et au Conseil d'administration.

Toutefois, sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, à l'approbation de l'Assemblée Générale et à l'audit du commissaire aux comptes :

- la cession des fonds de commerce ou de l'un des éléments qui les composent ou leur location à un tiers,
- les emprunts conclus au profit de la Société dépassant le montant de cent mille (100.000.000) Dinars,
- la vente des immeubles,
- la garantie des dettes d'autrui.

Le président directeur général propose et arrête l'ordre du jour du Conseil d'administration, préside ses séances et veille à la réalisation des options arrêtées par le Conseil.

Les procès verbaux des délibérations du Conseil d'administration comportant des décisions engageant la Société sont signées par le Président et deux membres au moins du Conseil d'administration.

### **Directeur général adjoint**

Le directeur général adjoint est nommé par le conseil d'Administration sur proposition de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC et est chargé, sous l'autorité du président directeur général, des fonctions financières et commerciales de la Société.

Il peut proposer au Conseil d'administration la nomination des directeurs centraux en charge des activités financières et commerciales. Le directeur général adjoint n'a pas la qualité d'administrateur, il peut participer à toutes les réunions du Conseil d'administration sans voix délibérative.

### **Réunion du Conseil d'administration**

Le Conseil d'administration se réunit sur convocation de son président adressée aux membres du Conseil d'administration dix (10) jours avant la date de la réunion par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique confirmé par télécopie.

Le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres sont effectivement présents dont la moitié des membres nommés sur proposition de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC et la moitié des membres nommés sur proposition de l'État tunisien.

Au cas où ce quorum, préalablement défini, ne serait pas atteint, le président du Conseil d'administration devra convoquer une seconde réunion. Cette convocation doit en tout état de cause intervenir au plus tard dans le courant de la semaine consécutive à la tenue de la première réunion.

Lors de cette seconde réunion, le Conseil d'administration ne délibère valablement que si au moins la moitié des membres du conseil sont effectivement présents dont au moins un membre représentant Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC.

## Prises de décisions

Les décisions du Conseil d'administration seront prises, en conformité avec les dispositions de l'article 199 du Code des Sociétés Commerciales, à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Toutefois, conformément à l'article 16 des statuts de la Société, les décisions suivantes devront être approuvées par la majorité des trois quarts (3/4) des membres du Conseil d'administration présents ou représentés :

- Examen et arrêté des comptes annuels de la Société ;
- Examen, approbation et révision annuelle du plan d'affaires ;
- Examen et approbation du budget ;
- Toute décision relative (i) aux autorisations requises pour l'exploitation des activités de la Société et/ou la fourniture de services de télécommunications et/ou (ii) à tout renouvellement ou amendement de contrats de concession ;
- Toutes décisions relatives aux contrats ou transactions conclus directement ou indirectement entre la Société et un administrateur, un actionnaire de la Société ou de l'une de ses filiales, ou avec tout tiers intéressé ;
- Dépassement des investissements ou des désinvestissements de 10% partiellement ou globalement (selon l'activité), et dépassement d'emprunt ou de prêt de 10% (unitaire ou global) par rapport au budget ;
- Changements significatifs dans les méthodes comptables ;
- Abrogation, abandon, transfert de licences ou concession d'outils d'exploitation majeurs non prévus au budget ;
- Politique sociale, de rémunération, de formation, de gestion des ressources humaines, nomination, licenciement (dont licenciement économique et/ou plan social impliquant des licenciements) et conditions de rémunération des dirigeants et création de plans d'intéressements au profit des dirigeants ou salariés de la Société ;
- Toute création de filiale avec un capital social ou des fonds propres initiaux supérieurs à cinq (5) millions de dinars tunisiens, et toute prise ou cession de participation ou d'intérêt dans toute société, groupement ou entité, quel qu'en soit le montant ;
- Toutes décisions relatives à un projet de fusion, de scission, d'apport partiel ou de location-gérance de tout ou partie du fonds de commerce de la Société ou de l'une des filiales détenues directement ou indirectement par la Société à plus de 50% en capital et en droits de vote et toutes décisions relatives à la dissolution, liquidation ou la cessation d'une des activités substantielles de la Société ou de l'une de ses filiales ;
- Toutes décisions relatives à la mise en œuvre, l'ouverture, la résolution amiable ou la transaction d'actions ou procédures judiciaires, administratives ou arbitrales impliquant la Société ou ses Filiales, pour lesquelles le montant de la demande en principal à l'encontre de la Société ou de ses Filiales, qu'il s'agisse de demande initiale ou reconventionnelle, pour chacune de ces actions ou procédures, s'élève à un montant unitaire supérieur à deux (2) millions de dinars ou requiert une exécution forcée de la part de la Société et/ou ses Filiales au titre des dites actions ou procédures ;
- Création de sûretés grevant les actifs de la Société ;
- Conclusion d'accords de garantie et cautionnement par la Société au profit d'un tiers ;
- Toute décision d'introduction en bourse de la Société ou de l'une des filiales de la Société ;



- Approbation des projets de résolutions suivants à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires de la Société :
  - Proposition de changement des statuts de la Société, notamment la réduction ou l'augmentation du capital de la Société ;
  - Proposition d'émission de nouveaux titres de la Société ou de ses filiales ;
  - Proposition de modification de l'objet social et/ou de l'activité principale de la Société ou de ses Filiales ;
  - Proposition de modification des droits et obligations attachées aux actions de la Société ou de ses filiales ;
  - Proposition de modification concernant la date de clôture ou d'ouverture de l'exercice social de la Société ou de ses filiales ;
  - Proposition d'allocation des résultats de la Société et de ses filiales (distribution de dividendes, de réserves, etc.) pour les exercices postérieurs à 2005 ;
  - Proposition de choix du commissaire aux comptes ;
  - Proposition de renouvellement ou de changement ou de révocation de membre(s) du Conseil d'Administration.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société lesquels prévoient que les propositions de démembrement de titres de la Société ou de l'une de ses filiales sont des décisions devant être prises à la majorité qualifiée.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société, lesquels prévoient que les décisions prises à la majorité qualifiée susvisées soient approuvées par la majorité des quatre-cinquièmes (4/5) des membres du Conseil d'administration présents ou représentés et, en tout état de cause, par au moins un membre du Conseil d'administration représentant EIT. Cette disposition statutaire entrera en vigueur le jour de l'introduction en bourse de la Société (voir paragraphe 2.1.3.8 du présent document de référence).

En cas d'égalité des voix, la voix du président de la séance est prépondérante s'il est présent personnellement.

L'ordre du jour est arrêté par le président ou les administrateurs ayant convoqué la réunion.

### **Création de comités**

Le Conseil d'administration statuant à la majorité qualifiée peut créer tout comité ou organe dont l'action est jugée utile pour promouvoir la bonne gestion au sein de la Société. Le Conseil d'administration définit la composition de ce(s) comité(s) ou organe(s), leurs prérogatives, la périodicité de leurs réunions et la nature des rapports et des analyses à fournir.

#### **2.1.3.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions**

L'ensemble des actions composant le capital de la Société confère à chacun des titulaires les mêmes droits. Ces droits sont conformes aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

#### **2.1.3.4 Modification des droits des actionnaires**

La modification des droits des actionnaires est soumise aux dispositions légales.

#### **2.1.3.5 Assemblées générales (Articles 23 à 30 des statuts de la Société)**

##### **Composition – nature des Assemblées**

Les Assemblées générales sont constitutives, ordinaires ou extraordinaires. Elles sont convoquées pour délibérer conformément aux dispositions du Code des Sociétés Commerciales.

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires. Les délibérations de l'Assemblée Générale régulièrement prises, obligent tous les actionnaires, même les absents ou les incapables.

Elle se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs Actions.

Tout actionnaire peut être représenté aux Assemblées par un mandataire muni d'un pouvoir spécial.

### **Convocation**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'administration. En cas de nécessité, elle peut être convoquée par :

- (i) le ou les Commissaires aux Comptes,
- (ii) un mandataire nommé par le Tribunal sur demande de tout intéressé en cas d'urgence ou à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 15% du capital. Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société lesquels prévoient que tout actionnaire détenant 3% du capital social pourra procéder à cette demande, conformément aux dispositions de l'article 277 nouveau du Code des sociétés commerciales, telles que résultant de la loi du 16 mars 2009, portant modification du Code des sociétés commerciales,
- (iii) le liquidateur,
- (iv) les actionnaires détenant la majorité du capital social ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les convocations aux Assemblées Générales sont effectuées par un avis publié au Journal Officiel de la République tunisienne et dans deux journaux quotidiens, dont l'un en langue arabe, dans le délai de Quinze (15) jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

Par ailleurs, ni la loi ni les statuts ne précisent de délai concernant la convocation urgente d'une Assemblée Générale.

### **Règlements des Assemblées Générales**

L'Assemblée Générale est présidée par le président directeur général ou en son absence par un actionnaire choisi parmi les actionnaires présents.

Le Président est assisté par un Secrétaire et deux scrutateurs choisis parmi les présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Avant toute délibération, il est établi une feuille de présence indiquant les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés et le nombre des Actions détenues par chacun d'eux.

Cette feuille de présence est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et est certifiée par le Bureau, puis déposée au Siègre Social et doit être communiquée à tout requérant.

### **Ordre du jour des Assemblées**

L'ordre du jour est fixé par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant, au moins cinq (5%) pour cent du Capital Social peuvent demander l'inscription de projets supplémentaires de résolutions à l'ordre du Jour de l'Assemblée Générale après avoir adressé à la Société une lettre recommandée avec accusé de réception.

La demande doit être adressée avant la tenue de la première Assemblée Générale. L'Assemblée Générale ne peut délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du Jour.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale ne peut être modifié sur deuxième convocation.

### **Droit de vote aux Assemblées Générales Ordinaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés détiennent au moins le tiers des actions conférant à leurs titulaires un droit de vote.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis.

Entre la première et à la deuxième convocation, un délai minimum de quinze (15) jours doit être observé. Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Tout actionnaire peut voter par correspondance ou se faire représenter par toute personne munie d'un mandat spécial.

En cas de vote par correspondance, la Société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet.

Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Il n'est tenu compte que des votes reçus par la Société avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Le vote par correspondance doit être adressé à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception.

### **Pouvoirs des Assemblées Générales Ordinaires**

L'Assemblée Générale Ordinaire doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable et ce pour :

- Contrôler les actes de gestion de la Société,
- Approuver selon le cas les comptes de l'exercice écoulé,
- Prendre les décisions relatives aux résultats après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration ou de celui du Commissaire aux Comptes.

Est nulle la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les états financiers qui n'est pas précédée de la lecture des rapports du ou des commissaires aux comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend toutes les décisions autres que celles relatives aux questions visées aux articles 291 à 295, aux articles 288 et 300 et aux articles 307 à 310 du Code des Sociétés Commerciales.

### **Réunion des Assemblées Générales Extraordinaires**

Les délibérations des Assemblées Générales Extraordinaires ne sont considérées valables que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent au moins sur première convocation, la moitié du capital et sur deuxième convocation le tiers du capital.

A défaut de ce dernier quorum le délai de la tenue de l'Assemblée Générale peut être prorogé à une date postérieure ne dépassant pas deux mois à partir de la date de la convocation.

L'Assemblée Générale Extraordinaire statue à la majorité des deux tiers (2/3) au moins, des voix des actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

### **Pouvoirs des Assemblées Générales Extraordinaires**

Les Assemblées Générales Extraordinaires sont seules habilitées à modifier les dispositions des statuts, elles sont également compétentes pour toute matière qui leur est attribuée par la loi et sous réserve des dispositions de l'article 355 du Code des Sociétés Commerciales.

#### **2.1.3.6 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle**

Il n'existe pas de clause statutaire susceptible d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle.

### **2.1.3.7 Franchissement de seuil statutaire**

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositions imposant aux actionnaires de divulguer leur participation dans la Société au-delà d'un seuil spécifique de participation.

Pour une description des règles applicables lors des franchissements de seuils, se reporter à la section 2.1.2.2 « Législation applicable » du présent document de référence.

### **2.1.3.8 Stipulations particulières régissant les modifications du capital social**

Les dispositions statutaires relatives à l'augmentation du capital social (articles 8 et 9 des statuts de la Société) et à la réduction du capital social (article 10) sont conformes aux dispositions légales.

#### *Augmentation du capital social*

Les augmentations de capital sont réalisées par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires conformément aux dispositions prévues par la loi.

La publication de cette décision est effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

Le capital social peut être augmenté par l'émission de nouvelles actions ou par l'augmentation de la valeur nominale de celles existantes.

Les nouvelles actions peuvent être libérées en numéraire, par compensation de créances certaines, échues et dont le montant est connu par la société, par incorporation de réserves, de bénéfices et de primes d'émission, par des actions d'apport ou par conversion d'obligations.

L'augmentation du capital social par majoration de la valeur nominative des actions est décidée à l'unanimité des actionnaires, sauf si l'augmentation a été réalisée par incorporation des réserves, des bénéfices ou des primes d'émission.

L'Assemblée Générale peut déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation de capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

L'augmentation du capital doit être réalisée dans un délai maximum de cinq (5) ans à dater de la décision prise ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Toutefois, la libération du quart de l'augmentation du capital social convenue en Assemblée Générale Extraordinaire doit intervenir dans un délai de six mois à compter de la date de l'ouverture des souscriptions.

Le capital social doit être au préalable intégralement libéré, avant toute émission d'actions.

En cas d'apport en nature, le Conseil d'Administration désigne un ou plusieurs Commissaires aux apports.

L'Assemblée Générale délibère sur l'évaluation des apports en nature. Si cette approbation a eu lieu, elle déclare la réalisation de l'augmentation de capital. Si l'Assemblée réduit l'évaluation de l'apport en nature, l'approbation expresse de l'apporteur est requise.

A défaut, l'augmentation du capital n'est pas réalisée.

Les actions d'apport en nature doivent être intégralement libérées dès leur émission.

#### *Droit préférentiel de souscription*

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions en numéraire émises pour réaliser une augmentation de capital.

Le délai d'exercice du droit de souscription d'actions en numéraire ne peut être en aucun cas inférieur à 15 jours.

Ce délai court à partir de la date à laquelle sont annoncés aux actionnaires, par la voie du Journal Officiel de la République Tunisienne, le droit préférentiel dont ils disposent ainsi que les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions et la valeur des actions lors de leur émission.

Pendant la durée de la souscription, le droit préférentiel de souscription est négociable lorsqu'il est détaché d'actions elles-mêmes négociables.

Dans le cas contraire, le droit préférentiel de souscription est cessible dans les mêmes conditions prévues pour l'action elle-même.

Les actionnaires peuvent renoncer à titre individuel à leur droit préférentiel de souscription.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions pour lesquelles ils disposent du droit de préférence, les actions ainsi non souscrites seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leurs parts dans le capital, et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social le montant de l'augmentation du capital peut être limité au montant des souscriptions sous la double condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée et que cette faculté ait été expressément prévue par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé ladite augmentation.

Les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires à moins que l'Assemblée Générale Extraordinaire n'en décide autrement.

Les actions non souscrites peuvent être offertes au public totalement ou partiellement lorsque l'Assemblée Générale Extraordinaire a expressément prévu cette possibilité.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui a décidé ou autorise l'augmentation du capital social peut supprimer le droit préférentiel de la totalité ou d'une ou plusieurs parties de l'augmentation du capital social.

L'Assemblée Générale Extraordinaire approuve, obligatoirement et à peine de nullité de l'augmentation, le rapport du conseil d'Administration et celui du commissaire aux comptes relatif à l'augmentation du capital et à la suppression dudit droit préférentiel.

#### *Réduction du capital social*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires peut décider la réduction du capital selon les conditions requises pour la modification des statuts, suite à un rapport établi par le Commissaire aux Comptes.

La décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire doit mentionner le montant de la réduction du capital, son objectif et les procédures devant être suivies par la Société pour sa réalisation ainsi que le délai de son exécution et s'il y a lieu le montant qui doit être versé aux actionnaires.

Si l'objectif de la réduction est de rétablir l'équilibre entre le capital et l'actif social ayant subi une dépréciation à cause des pertes, la réduction est réalisée soit par la réduction du nombre des actions, soit par la baisse de leur valeur nominale, tout en respectant les avantages rattachés à certaines catégories d'actions en vertu de la loi ou des statuts.

La réduction du capital peut avoir pour objet la restitution d'apports, l'abandon d'actions souscrites et non libérées, la constitution de réserves légales ou le rétablissement de l'équilibre entre le capital et l'actif de la Société, diminué à la suite de pertes.

Il peut être procédé à la diminution du capital lorsque les pertes auront atteint la moitié des fonds propres et que l'activité de la société s'est poursuivie sans que cet actif n'ait été reconstitué.

La décision de réduction du capital devra être publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un de langue arabe, et ce, dans un délai de trente (30) jours à partir de la date de ladite décision.

La décision de réduction du capital social à néant, ou en dessous du chiffre minimum légal, ne pourra être prise qu'à la condition de transformer la Société ou d'augmenter son capital simultanément jusqu'à une valeur égale ou supérieure au chiffre minimum légal et ce sans préjudice des dispositions de l'article 311 du Code des Sociétés Commerciales.

### **2.1.3.9 Modifications des statuts dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse**

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société. Les dispositions statutaires suivantes entreront en vigueur le jour de l'introduction en bourse de la Société :

- (i) le préambule ainsi que l'article 1<sup>er</sup> des statuts seront modifiés de manière à mentionner que la Société fait appel public à l'épargne ;
- (ii) l'article 7 des statuts mentionnera que le capital social de la Société est fixé à la somme de 1.400.000.000 dinars tunisiens divisé en 700.000.000 actions nominatives d'une valeur de 2 dinars tunisiens chacune ;
- (iii) l'article 12 des statuts sera également modifié afin de tenir compte du fait que l'Etat tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC puissent proposer la désignation de sept (7) administrateurs et trois (3) administrateurs sur les douze (12) membres du Conseil d'administration, de manière à permettre la désignation, sur proposition du Conseil d'administration, de deux (2) administrateurs indépendants des deux (2) actionnaires majoritaires ;
- (iv) l'article 16 des statuts sera modifié de manière à prévoir que les décisions du Conseil d'administration prises à la majorité qualifiée, telle que détaillée à la section 2.1.3.2 du présent chapitre, soient approuvées par la majorité des quatre-cinquièmes (4/5) des membres du Conseil d'administration présents ou représentés et, en tout état de cause, par au moins un membre du Conseil d'administration représentant EIT.

### **2.1.3.10 Tribunaux compétents**

Tout différend qui pourrait naître entre les actionnaires en relation avec l'activité de la Société ou les actionnaires et la Société durant le cours de la Société, sera de la compétence du Tribunal du siège social.

A cet effet, chaque actionnaire est tenu d'élire domicile au siège de la Société et toute action est notifiée à cette adresse.

## **2.2 RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL**

### **2.2.1 Montant du capital social**

A la date du présent document de référence, le capital social de la Société s'élève à 1.400.000.000 dinars tunisiens divisé en 140.000.000 actions de 10 dinars tunisiens de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont prévu une réduction de la valeur nominale unitaire des actions à 2 dinars tunisiens et une augmentation du nombre d'actions composant le capital social de la Société à 700.000.000 actions. Cette disposition statutaire entrera en vigueur le jour de l'introduction en bourse de la Société (voir paragraphe 2.1.3.8 du présent document de référence).

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de capital social autorisé non encore émis.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

Les actions composant le capital de la Société sont toutes nominatives et de catégorie ordinaire.

A la date du présent document de référence, les actions portent jouissance pour les actionnaires actuels au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **2.2.2 Titres non représentatifs du capital**

Néant.

### **2.2.3 Acquisition par la Société de ses propres actions**

A la date du présent document de référence, la Société ne détient aucune de ses propres actions.

L'article 308 du Code des Sociétés Commerciales prévoit que la Société peut procéder à une réduction du capital dans certains cas. Ces réductions sont matérialisées par une acquisition par la Société de ses propres actions soit en vue de restituer des apports aux actionnaires, soit dans le cadre de l'abandon d'actions souscrites et non libérées, soit en vue de la constitution de la réserve légale.

Pour plus de détails sur les règles relatives aux rachats d'actions une fois la Société cotée, se reporter à la Section 2.1.2.2.

### **2.2.4 Autres titres donnant accès au capital**

La Société n'a émis aucun titre autre que les actions donnant accès au capital.

### **2.2.5 Capital social autorisé mais non émis**

Néant

### **2.2.6 Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) au capital social souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital social**

Néant.

### **2.2.7 Informations sur le capital social de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous options et détails de ces options (en ce compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent)**

Néant.

### **2.2.8 Évolution du capital pour la période couverte par les informations financières historiques jusqu'à la date d'enregistrement du présent document de référence**

L'évolution du capital de la Société au cours des cinq derniers exercices est présentée à la Section 2.3 du présent document de référence. Le capital social de la Société n'a pas été modifié depuis le 31 décembre 2009.

### **2.2.9 Nantissement**

#### **2.2.9.1 Nantissement d'actions de la Société**

A la connaissance de la Société, aucune action de la Société ne fait l'objet d'un nantissement ou d'une sûreté.

#### **2.2.9.2 Nantissement d'actifs de la Société**

Néant.

## **2.3 EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT**

Le montant du capital social de la Société n'a pas connu d'évolution au cours des cinq (5) dernières années. Pour une présentation de l'évolution de la répartition de l'actionnariat au cours des cinq (5) dernières années, se reporter à la section 2.4.5 du présent document de référence

## 2.4 REPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL ET DES DROITS DE VOTE

### 2.4.1 Actionnariat de la Société

Le tableau ci-dessous présente l'actionnariat de la Société à la date d'enregistrement du présent document de référence.

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Montant en dinars tunisiens
Etat tunisien	90.999.949	64,99	9. 099.994. 900
Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ - LLC	49.000.000	35	4. 900.000.000
M. Montasser Ouaili	01	0,0000007143	10
Banque de l'Habitat	10	0,000007143	100
Société Tunisienne de Banque	10	0,000007143	100
Banque Nationale Agricole	10	0,000007143	100
Office National des Postes	10	0,000007143	100
Office National de Télédiffusion	10	0,000007143	100
<b>TOTAL</b>	<b>140.000.000</b>	<b>100</b>	<b>1.400.0000.000</b>

### 2.4.2 Actionnaires détenant individuellement 3% et plus du capital social et des droits de vote

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Montant en dinars tunisiens
Etat tunisien	90.999.949	64,99	9. 099.994. 900
Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ - LLC	49.000.000	35	4. 900. 000.000

### 2.4.3 Capital et droits de vote détenus par l'ensemble des organes d'administration et de direction

Actionnaires	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote	Montant en dinars tunisiens
M. Montasser Ouaili	01	0,0000007143	10
Etat tunisien	90.999.949	64,99	9. 099.994. 900
Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ - LLC	49.000.000	35	4. 900. 000.000



#### **2.4.4 Droits de vote des actionnaires**

Chaque action de la Société confère un droit de vote en assemblée générale. Les droits de vote dont disposent, à la date du présent document de référence, les actionnaires de la Société figurent à la Section 2.4.1 ci-dessus

Conformément aux statuts applicables de la Société, les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés et les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix des Actionnaires présents ou des représentants ayant droit au vote.

Les statuts de la Société ne prévoient pas d'autres dispositions relatives aux droits de vote.

Il convient de noter que l'État tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC se sont engagés, dans le cadre de la convention d'actionnaire les liant, de voter en Assemblée générale dans le même sens que les décisions du Conseil d'administration et, le cas échéant, à ne pas déposer en Assemblée Générale des projets de résolution sur des décisions non approuvées par le Conseil d'administration.

Il résulte de ces éléments que l'ensemble des actions composant le capital de la Société confère à chacun des titulaires les mêmes droits

Les modifications intervenues lors des cinq derniers exercices sont les suivantes :

#### 2.4.5 Modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des cinq derniers exercices <sup>(1)</sup>

Au 31 décembre 2005		Au 31 décembre 2006		Au 31 décembre 2007		Au 31 décembre 2008		Au 31 décembre 2009	
Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Actionnaires	Nombre d'actions détenues
L'État Tunisien	139.999.949	L'État tunisien	90 999 949	L'État tunisien	90 999 949	L'État tunisien	90 999 949	L'État tunisien	90 999 949
M. Ahmed Mahjoub	01	Emirates International Telecommunications	49 000 000	Emirates International Telecommunications	49 000 000	Emirates International Telecommunications	49 000 000	Emirates International Telecommunications	49 000 000
Banque de l'Habitat	10	M. Ahmed Mahjoub	01	M. Ahmed Mahjoub	01	M. Montasser Ouaili	01	M. Montasser Ouaili	01
Société Tunisienne de Banque	10	Banque de l'Habitat	10	Banque de l'Habitat	10	Banque de l'Habitat	10	Banque de l'Habitat	10
Banque Nationale Agricole	10	Société Tunisienne de Banque	10	Société Tunisienne de Banque	10	Société Tunisienne de Banque	10	Société Tunisienne de Banque	10
Office National des Postes	10	Banque Nationale Agricole	10	Banque Nationale Agricole	10	Banque Nationale Agricole	10	Banque Nationale Agricole	10
Office National de Télédiffusion	10	Office National des Postes	10	Office National des Postes	10	Office National des Postes	10	Office National des Postes	10
		Office National de Télédiffusion	10	Office National de Télédiffusion	10	Office National de Télédiffusion	10	Office National de Télédiffusion	10

#### Les modifications intervenues lors des cinq derniers exercices sont les suivantes :

- en 2006, Tunisie Telecom a fait l'objet d'une privatisation partielle avec l'entrée dans son capital à hauteur de 35% du consortium formé par DIG (Dubai Investment Group) et TECOM, filiale de Dubai Holding, consortium aujourd'hui dénommé EIT (Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC) ;
- nomination d'un nouveau président directeur général, Montasser Ouaili, le 17 juillet 2008.

<sup>(1)</sup> Il convient de relever que, sous condition de réalisation de l'opération d'introduction en bourse, l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 a décidé la réduction de la valeur nominale des actions de manière à ce que le capital social de la Société soit composé de 700.000.000 actions de 2 dinars chacune.

#### **2.4.6 Contrôle de la société par les principaux actionnaires**

La Société est détenue à soixante cinq pour cent (65%) par l'État tunisien et à trente cinq pour cent (35%) par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC.

Fondé en 2006, Emirates International Telecommunications LLC (EIT) est un fonds d'investissements de Dubai Holding spécialisé dans les télécommunications. EIT prend des participations notamment dans des opérateurs télécom, des fournisseurs d'accès Internet, des sociétés de médias et des sociétés exploitant des réseaux.

En application des dispositions des statuts de la Société et des dispositions du Code des Sociétés Commerciales, l'État tunisien dispose en principe à lui seul de la majorité simple lui permettant d'adopter toute résolution dans le cadre des Assemblées Générales Ordinaires, incluant la nomination des administrateurs. Toutefois les propositions de renouvellement des administrateurs sont effectuées par le Conseil d'administration votant à la majorité qualifiée des  $\frac{3}{4}$  des membres du Conseil d'administration. Les actionnaires de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire le 1<sup>er</sup> décembre 2010 ont adopté les statuts modifiés de la Société afin que les décisions prises à la majorité qualifiée soient approuvées par la majorité des quatre-cinquièmes ( $\frac{4}{5}$ ) des membres du Conseil d'administration présents ou représentés et, en tout état de cause, par au moins un membre du Conseil d'administration représentant EIT. Cette disposition statutaire entrera en vigueur le jour de l'introduction en bourse de la Société (voir paragraphe 2.1.3.8 du présent document de référence).

Par ailleurs, l'État tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC se sont engagés, dans le cadre de la convention d'actionnaires les liant, à voter en Assemblée Générale dans le même sens que les décisions du Conseil d'administration et, le cas échéant, à ne pas déposer à l'Assemblée générale de projets de résolution concernant des décisions qui, doivent faire l'objet d'un vote à la majorité qualifiée des trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) des membres du Conseil d'administration alors que lesdites décisions n'auraient pas été préalablement approuvées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions statutaires. L'Etat et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont convenu de modifier les dispositions de la convention d'actionnaires sur ce point de manière à porter cette majorité qualifiée à quatre – cinquièmes ( $\frac{4}{5}$ ), avec, en, tout état de cause, l'approbation d'au moins un membre du Conseil d'administration représentant EIT.

A la date du présent document de référence, la Société n'a pas mis en place de mesures spécifiques en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

#### **2.4.7 Pactes d'actionnaires, concertats et accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle**

Les deux principaux actionnaires de la Société, à savoir l'État tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont conclu une convention d'actionnaires en date du 27 avril 2006 laquelle est entrée en vigueur à la date de sa signature et demeurera en vigueur tant que l'État tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC disposent d'une participation dans le capital de la Société.

Les principales dispositions de la convention d'actionnaires peuvent être résumées comme suit :

##### **Organes sociaux**

Sur les douze administrateurs composant le Conseil d'administration de la Société, il a été convenu que l'État tunisien était en droit de nommer huit administrateurs et que Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC était en droit de nommer quatre administrateurs. Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont convenu de modifier les dispositions de la convention d'actionnaires sur ce point de manière à ce que l'Etat et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC puissent respectivement proposer la désignation de sept (7) administrateurs et trois (3) administrateurs sur les douze (12) membres du conseil d'administration, et que deux (2) administrateurs indépendants puissent être désignés sur proposition du Conseil d'administration.

Le président directeur général est nommé sur proposition de l'État tunisien et le directeur général adjoint est nommé sur proposition de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC.

Certaines décisions du conseil d'administration doivent être prises à une majorité qualifiée, à savoir les décisions devant être approuvées par les trois quarts (3/4) des membres du Conseil d'administration, comme détaillé à la Section 2.1.2.2 du présent document de référence. Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont convenu de modifier les dispositions de la convention d'actionnaires sur ce point de manière à porter cette majorité qualifiée à quatre cinquièmes (4/5<sup>ème</sup>) avec, en tout état de cause, l'approbation d'au moins un membre du Conseil d'administration représentant EIT..

L'État tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC se sont entendus pour voter en Assemblée Générale dans le même sens que les décisions du conseil d'administration, le cas échéant et pour ne pas déposer en Assemblée Générale des projets de résolutions sur des décisions non approuvées par le conseil d'administration.

### **Comités**

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'administration statuant à la majorité qualifiée est souverain pour créer tout comité ou organe dont l'action est jugée utile pour promouvoir la bonne gestion de Tunisie Telecom. Le Conseil d'administration définit la composition de ce comité ou organe, ses prérogatives, la périodicité de ses réunions et la nature des rapports et des analyses à fournir.

A la date du présent document de référence, le Conseil d'administration a créé les quatre (4) comités suivants: le Comité stratégique, le Comité d'intégration et de développement organisationnel, le Comité des opérations et le Comité d'audit.

Pour une information détaillée sur ces comités, se reporter au chapitre 3.6..1.2.4 du présent document de référence.

### **Procédure de résolution des blocages**

Il est également prévu une procédure de résolution des blocages au niveau du conseil d'administration prévoyant une conciliation amiable entre les représentants de chaque actionnaire concerné puis un arbitrage en vue de résoudre le litige.

Si le blocage est relatif à l'approbation du budget ou du plan d'affaires, la procédure de déblocage consistera en la mise en place d'une commission composée de tous les membres du conseil d'administration et d'un expert indépendant nommé par le conseil d'administration à la majorité qualifiée des membres présents ou représentés. Une fois l'expert indépendant nommé, la commission aura pour mission d'étudier le plan d'affaires et/ou le budget et d'en proposer un nouveau dans un délai de trente (30) jours. En cas de rejet de la nouvelle proposition de budget ou de plan d'affaires, une concertation aura lieu en vue de permettre le déblocage de la situation. En cas d'échec de cette concertation, la Société fonctionnera sur la base des derniers budgets et/ou dernier plan d'affaires précédemment approuvé.

### **Engagements relatifs aux actions**

Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ne pourra effectuer les opérations suivantes pendant une période de cinq (5) ans suivant la date de réalisation de l'entrée dans le capital de la Société par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC, soit le 17 juillet 2006 (la Date de Réalisation), sans le consentement préalable écrit du Ministère des Technologie de laCommunication :

- Effectuer toute cession d'actions sous réserve des dispositions de la convention d'actionnaires prévoyant que Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ne pourra détenir directement ou indirectement une participation inférieure à 20% du capital et des droits de vote de la Société pendant les cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation ;
- Consentir des sûretés sur ses actions ;
- Accorder une promesse de vente ou d'achat relative à ses actions ; ou
- Conclure un contrat concernant les droits afférents à ses actions.

Pour toute cession d'actions, Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC s'engage à ce que le nouvel acquéreur signe sans réserve un acte d'engagement confirmant qu'il s'engage à respecter les termes de la Convention d'Actionnaires. Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont convenu de modifier la convention d'actionnaires de manière à préciser que cette disposition ne serait pas applicable aux actions cédées par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse.

L'État s'est engagé à ne pas effectuer de cession(s) d'actions au profit d'un autre opérateur de télécommunications ou de l'une de ses filiales, et en cas de cession d'actions à un acquéreur non-opérateur de télécommunications (l'« Acquéreur »), l'État s'est engagé (i) à ne pas céder ou transférer, durant un délai de cinq (5) ans suivant la Date de Réalisation, plus de 15% du capital et des droits de vote de la Société en une seule fois à un ou plusieurs Acquéreurs et (ii) à ne pas effectuer de cession(s) d'actions qui aurait pour effet de porter la participation directe ou indirecte d'un tiers dans la Société à 20% ou plus.

Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC, tant qu'il détiendra une participation représentant moins de 51% du capital et des droits de vote de la Société, bénéficiera d'un droit de préemption sur toute cession d'actions par l'État. Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC sera tenu de céder et/ou de faire céder par ses affiliées à l'État la totalité des actions qu'il(s) se trouvera(ont) détenir alors dans la Société en cas de notification par l'État des événements suivants :

- Changement de contrôle de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC et de ses affiliés ayant un impact en matière de concurrence en Tunisie se traduisant par une obligation (imposée par les autorités tunisiennes de la concurrence) de cession ou de désinvestissement de la part de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC et de ses affiliés, en ce qui concerne tout ou partie de sa participation dans la Société, et/ou de la part de la Société, en ce qui concerne une de ses activités ayant un chiffre d'affaires supérieur à 25 % du chiffre d'affaires de la Société à la date de ces cessions ou désinvestissements ; ou
- Cession d'actions en contravention avec les stipulations de l'article 4.6 de la Convention d'Actionnaires lequel mentionne que, pendant les cinq années suivant la date de réalisation (soit jusqu'au 16 juillet 2010), EIT ne pourra détenir directement ou indirectement une participation inférieure à 20% du capital.

Dans ce cadre, Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC a consenti à l'État, une promesse synallagmatique de vente. Concernant cette promesse de vente, le prix d'achat des actions par l'Etat devra être égal à la valeur de marché établie par deux experts financiers au moyen d'une attestation d'équité. Lesdits experts devront tenir compte des conséquences financières de l'événement en intégrant notamment, dans leur attestation d'équité, l'impact de la sortie d'EIT du capital de la Société.

Dans l'hypothèse où les résultats respectifs des deux experts seraient compris dans une fourchette de 10%, la valeur de marché sera la moyenne des deux. A défaut d'accord entre les Parties sur l'attestation d'équité commune desdits experts, un expert financier sera nommé conformément au règlement de la Chambre de Commerce Internationale agissant à la requête de la partie la plus diligente. Ce dernier expert fixera la valeur de marché. Cette décision sera définitive et sans recours.

La Convention d'actionnaires est conclue pour toute la durée de la participation de l'Etat et de EIT dans le capital de la Société.

### **Clause de non concurrence**

Il est prévu une clause de non concurrence applicable à Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC sur le territoire tunisien, et ce, tant que Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC détient au moins dix pour cent du capital de la Société.

### **Droit de veto de l'État**

L'État dispose des droits suivants :

Droit de veto sur la diversification de l'activité de la Société sans rapport avec l'objet social de la Société ;

- Droit de veto sur la cession d'actifs ou d'activités ou la cessation d'activités de la Société qui sont de nature à modifier substantiellement son objet social ;
- Droit de veto en cas de projet de fusion, scission, apport partiel d'actifs de nature à modifier substantiellement le périmètre des activités de la Société ou à modifier substantiellement l'objet social de la Société, sauf si Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC démontre à l'État sur des bases objectives et raisonnables l'intérêt stratégique d'un tel projet pour la Société ;
- Droit de veto en cas de cession d'actions par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC à toute entité susceptible d'affecter les intérêts nationaux de l'État.

En outre, l'État a renoncé à la faculté dont il dispose en application des dispositions des articles 33.2 et suivants de la loi 89-9 du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics, telle que modifiée et complétée par la loi 94-102 du 1er août 1994, la loi 96-74 du 29 juillet 1996, la loi 99-38 du 3 mai 1999 et la loi 2001-33 du 29 mars 2001, de transformer par décret toute action ordinaire de la Société qu'il détient en action spécifique, préalablement à toute opération devant se traduire par la perte du caractère public de la Société ou à quelque autre moment que ce soit.

## **Partenariat**

Il a été convenu qu'en vue de promouvoir et de participer aux évolutions de la Société, Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC pourrait proposer à la Société et ses filiales la fourniture par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ou ses affiliés des prestations de services de type administratif, financier, commercial et technique. A ce titre, Tunisie Telecom et International Services Tunisia détenue majoritairement par Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ LLC ont signé un contrat d'assistance technique le 17 octobre 2006. Il est mentionné que les services objet de ce contrat devraient être facturés à prix coûtant et sans marge (pour une information détaillée, voir Section 5.2.8.1 du présent document de référence).

Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat tunisien et Emirates International Télécommunications (Tunisia) FZ LLC se sont entendus pour amender certaines dispositions de la convention d'actionnaires, principalement comme précisé dans la présente section lorsqu'il y a lieu. Cet amendement devrait être effectué préalablement à l'obtention des visas sur le prospectus de l'opération d'introduction en bourse.

## **2.5 DESCRIPTION SOMMAIRE DU GROUPE TUNISIE TELECOM AU 31 DECEMBRE 2009**

### **2.5.1 Présentation générale du Groupe Tunisie Télécom**

#### **2.5.1.1 Présentation des sociétés du Groupe Tunisie Télécom**

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom détient quatre filiales (DIVA SICAR, Mattel, Sotel et Topnet), une entreprise associée (ATI) et un certain nombre de participations dans des sociétés qui lui offrent des services complémentaires, ou qui présentent une opportunité stratégique pour son développement. Le chiffre d'affaires des filiales a représenté respectivement 9,5%, 9,9%, et 7,6% du chiffre d'affaires de Tunisie Telecom pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009. Une partie très significative de l'activité du Groupe est donc réalisée par Tunisie Telecom, en sa qualité de société mère.

##### **2.5.1.1.1 Principales filiales**

###### ***TOPNET***

En juin 2010, Tunisie Telecom a finalisé l'acquisition de 99,99 % du capital de la société Topnet. Créée en mai 2001, Topnet est une société anonyme de droit tunisien dont le capital s'élève à 2 000 000 TND, divisé en 200.000 actions de 10 TND de valeur nominale. Les autres actionnaires de Topnet sont Monsieur Montasser Ouaili (1 action), Sotel (1 action), Société Pôle Ghazala (1 action), Société Pôle Sfax (1 action), l'Office de la Poste (1 action), et l'Office National de Télédiffusion (1 action).

Topnet est un fournisseur de services internet (FSI) qui est leader sur ce marché, avec plus de 49% de parts de marché au 30 septembre 2010 (source : Tunisie Telecom).

Topnet est comptabilisée en participations dans les états financiers de Tunisie Telecom au 30 septembre 2010 ; elle sera consolidée par intégration globale à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le tableau suivant résume les principales données financières de Topnet :

<b>En millions de TND</b>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>		
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Chiffre d'affaires	10,3	17,5	23,3
Résultat net	1,593	2,3	0.3

Les filiales de Topnet sont les suivantes au 30 septembre 2010 :

<b>Filiales</b>	<b>Activité</b>	<b>Nombre d'actions détenues par Topnet</b>	<b>% de détention</b>
X-type	Etudes de marketing	4.999	99,99%
Integrale	Prestations de services informatiques	499	99,99%
Top Trade	Achat, vente, commercialisation, import, export et distribution en détail et en gros de tous produits et services	4.999	99,99%
Top Retail	Vente, commercialisation et distribution en détail et en gros de tous produits et services	499	99,99%
Topcall	Activités de centres d'appels, de ventes téléphoniques et de ventes à distance	499	99,99%

#### ***SOCIETE TUNISIENNE D'ENTREPRISE DE TELECOMMUNICATIONS (SOTETEL)***

Créée en 1981, SOTETEL est une société anonyme de droit tunisien dont le capital s'élève à 23,2 millions de dinars tunisiens, divisé en 2.318.400 actions de 10 dinars de valeur nominale. A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom détient 35% du capital de SOTETEL et constitue son actionnaire le plus important. SOTETEL est cotée sur le marché principal de la Bourse de Tunis depuis mai 1998.

Au 31 décembre 2009, le capital de SOTETEL est réparti comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Valeur nominale (en dinars tunisiens)</b>	<b>% du capital et des droits de vote</b>
Tunisie Telecom	811 440	8 114 400	35,00%
Nokia Siemens Networks	231 840	2 318 400	10,00%
El Atheer Funds	173 250	1 732 500	7,47%
Sté Lacéramic	161 763	1 617 630	6,98%
Divers porteurs (capital flottant)	940 107	9 401 070	40,55%
<b>Total</b>	<b>2 318 400</b>	<b>23 184 000</b>	<b>100%</b>

SOTETEL est une entreprise pionnière dans la mise en œuvre et la maintenance des réseaux publics et privés de télécommunications. Ses activités couvrent principalement (i) les infrastructures réseaux, (ii) les réseaux « Wireless », (iii) le câblage et la connectivité, et (iv) les systèmes et les solutions. Tunisie Telecom est le principal client de SOTETEL.

Le tableau suivant résume les principales données financières de SOTETEL :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires net	26,5	38,4	31,5
Résultat d'exploitation avant amortissement et provisions	(3,4)	(3,4)	0,1
Résultat d'exploitation	(5,7)	(3,7)	(1,1)

#### **SOCIETE MAURITANO TUNISIENNE DE TELECOMMUNICATIONS (MATTEL)**

En 2000, Tunisie Telecom a bénéficié d'une licence pour exploiter le premier réseau GSM en Mauritanie. La même année, Tunisie Telecom, COMATEL, société de droit mauritanien et Monsieur Moulay El Hassen ont constitué la société Mauritano-Tunisienne de Télécommunications « Mattel » en vue d'exploiter et de commercialiser le réseau Mobile.

MATTEL est une société anonyme de droit mauritanien au capital de 1 250 000 000 UM (soit l'équivalent de 7.068.469 dinars tunisiens) composé de 125 000 actions de 10 000 UM de valeur nominale chacune. A la date du présent document de référence, les actionnaires de Mattel sont les suivants :

Actionnaires	Total actions	Valeur nominale En UM	% du capital et des droits de vote
Tunisie Telecom	63 750	637 500 000	51,0%
COMATEL <sup>(1)</sup>	30 621	306 210 000	24,5%
BSA Télécommunications	30 621	306 210 000	24,5%
Moulaye El Hassen Ould Moctar El Hassen	2	20 000	-
Mohamed Ould Bouamatou	2	20 000	-
Béchir El Hassen	1	10 000	-
Sidi Mohamed Ould Cheiguer	1	10 000	-
Mouleye Ould Bouamatou	1	10 000	-
Mohamed Yehdi Ould Moulaye El Hassen	1	10 000	-
<b>Total</b>	<b>125 000</b>	<b>1 250 000 000</b>	<b>100%</b>

(1) Comatel est une société holding détenue par la famille El Hassen

Le tableau suivant présente les principales données opérationnelles et financières de Mattel :

En mDT	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2008	2009
Parc mobile	427 000	537 061	546 676
Chiffre d'affaires net (*)	88,0	85,9	78,0
Résultat d'exploitation avant amortissement et provision(*)	55,1	39,3	32,0
Résultat d'exploitation(*)	35,0	34,0	26,9
Dépenses d'investissements (**)	13,6	16,0	30,9

(1) (\*) Montants convertis au cours moyen de l'exercice.

(2) (\*\*\*) Montants convertis au cours de clôture de l'exercice.



UM/DT	2007	2008	2009
Cours moyen de l'année	0,0048690	0,0050484	0,005117
Cours de clôture au 31/12	0,004817	0,005023	0,004968

### **Activité mobile**

Mattel est le premier opérateur de téléphonie mobile en Mauritanie (source : Tunisie Telecom). En juin 2000, Mattel a obtenu une licence pour l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire ouvert au public. En avril 2002, Mattel a obtenu une nouvelle licence pour l'établissement et l'exploitation sur le territoire mauritanien d'un réseau de télécommunications ouvert au public en vue de la fourniture des services GMPCS (*Global Mobile Personal Communication by Satellite*).

Mattel propose tous les services pour le développement d'un réseau téléphonique cellulaire GSM en Mauritanie et notamment :

- la conception, l'installation, le développement, l'exploitation et la maintenance du réseau GSM,
- la commercialisation des produits et des services de télécommunications, et
- la promotion des nouveaux services de télécommunications.

Au 30 septembre 2010, la part du marché mobile de Mattel en Mauritanie est de 33,7% (source : Mattel). Les deux concurrents de Mattel sont Mauritel et Chinguitel qui disposent respectivement d'une licence 3G et d'une licence 2G et 3G depuis 2006.

Pour une présentation du marché mauritanien des télécommunications, se reporter à la Section 2.5.1.1.1 du présent document de référence.

### **Activité Fixe et Internet**

En mars 2009, Mattel a acquis une nouvelle licence dans les domaines suivants :

- établissement et exploitation d'une plate-forme de cartes prépayées ainsi que d'une passerelle internationale des télécommunications ;
- établissement et exploitation d'un réseau de boucle locale ouvert au public et fourniture au public de services de télécommunications nationales et internationales et d'accès à internet ;
- établissement et exploitation de tout autre réseau de télécommunications, dont notamment les réseaux 3G et 3,5G ainsi que la fourniture au public de tout autre service de télécommunications en complément des réseaux et services de télécommunications précités aux deux paragraphes ci-dessus.

A la date du présent document de référence, Mattel n'a pas encore commencé l'exploitation commerciale de cette licence. Mattel devrait lancer ses premières offres 3G (clés 3G, Wireless Gateway HSPDA avec voix illimitée) au cours du premier trimestre 2011.

### ***SICAR POUR LE DEVELOPPEMENT, L'INNOVATION ET LA VALEUR AJOUTEE (DIVA SICAR)***

En 2009, Tunisie Telecom a constitué une société d'investissement de capital risque de droit tunisien « DIVA SICAR » dont le capital s'élève à 20.000.000 de dinars tunisiens (libéré à hauteur de 25%), divisé en 2.000.000 d'actions de 10 dinars de valeur nominale. A la date du présent document de référence, les actionnaires de DIVA SICAR sont les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital souscrit (en dinars tunisiens)	Capital libéré (en dinars tunisiens)	% du capital et des droits de vote
Tunisie Telecom	1 699 969	16 999 690	4 249 922	85,0%
Banque de l'Habitat	150 000	1 500 000	375 000	7,5%
Société Tunisienne de Banque	150 000	1 500 000	375 000	7,5%
Pôle Technologique des Communications	10	100	100	-
Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications	10	100	100	-
Agence Tunisienne d'Internet	10	100	100	-
M. Montasser Ouaili	1	10	10	-
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>5 000 232</b>	<b>100%</b>

DIVA SICAR a pour objet social de :

- promouvoir la création et le développement des projets dans le secteur des technologies de l'information et de la communication,
- contribuer au renforcement des fonds propres des entreprises en croissance, et
- encourager l'innovation et le développement des projets de haute technologie.

A la date du présent document de référence, DIVA SICAR a approuvé huit projets.

DIVA SICAR étant entrée en activité en 2009, il n'existe pas à ce stade de données opérationnelles et financières pertinentes à divulguer dans le cadre du présent document de référence.

#### *Agence Tunisienne d'Internet (« ATI »)*

En 1996, Tunisie Telecom a participé à la création de l'Agence Tunisienne d'Internet (« ATI »), entreprise de droit public tunisien placée sous la tutelle du Ministère des Technologies de la Communication. L'ATI est une société anonyme dont le capital social s'élève à 1.000.000 dinars tunisiens, divisé en 100 000 actions de 10 dinars tunisiens de valeur nominale. A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom détient 37% du capital de l'ATI.

L'ATI occupe le rôle d'opérateur national et promeut les services Internet en Tunisie. L'ATI a notamment pour objet de gérer la bande passante, mise à disposition par Tunisie Telecom et de la revendre aux FSI. L'ATI reverse ensuite à Tunisie Telecom une partie du chiffre d'affaires ainsi dégagé. L'ATI héberge également des sites gouvernementaux et d'ONG en Tunisie (pour plus de détails sur le rôle de l'ATI, se reporter à la section 3.2.8.11 du présent document de référence).

Au 31 décembre 2009, le capital de l'ATI est réparti comme suit :

Actionnaires	Total actions	Valeur nominale en Dinars	% du capital et des droits de vote
Tunisie Télécom	37 000	370 000	37,00 %
STB	18 890	188 900	18,89 %
ATCE	13 000	130 000	13,00 %
SOTETEL	8 990	89 900	8,99 %

BANQUE DU SUD	7 000	70 000	7,00 %
CERT	5 010	50 100	5,01 %
EL BOUNIANE	5 010	50 100	5,01 %
BH	5 000	50 000	5,00 %
Divers	100	1 000	0,1 %
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

Le tableau suivant résume les principales données financières de l'ATI :

En MDT	Exercice clos le 31 décembre		
	2007	2008	2009
Chiffre d'affaires net	7,8	10,5	15,9
Résultat d'exploitation avant amortissement et provisions	1,8	2,2	4,1
Résultat d'exploitation	1,2	1,3	2,1

#### *Autres filiales*

Dans le cadre de son soutien au développement du secteur des nouvelles technologies, Tunisie Telecom et sa filiale DIVA SICAR ont pris l'engagement de créer une société de gestion, « Sousse Techno City » à Sousse qui serait dotée d'une infrastructure de base et technologique de pointe.

A la date du présent document de référence, cette société est en cours de constitution et devrait être créée très prochainement. Tunisie Telecom et DIVA SICAR détiendraient respectivement 50% et 40% du capital de cette société. Les 10% restant seraient détenus par Topnet (4%), Sotetel (2%), La Poste tunisienne (2%) et l'Office National de Télédiffusion (2%).

Sousse Techno City devrait offrir aux entreprises opérant dans les technologies de l'information et de la communication ainsi qu'aux entreprises utilisant des technologies innovantes dans le domaine des TICs, des services autour des plateformes technologiques à haute valeur ajoutée. Elle devrait également proposer la connectivité aux entreprises par le biais de l'installation d'infrastructures de télécommunications évoluées et sécurisées.

#### **2.5.1.1.2 Participations**

Par ailleurs, Tunisie Telecom détient un certain nombre de participation dont 1,52% du capital de la Banque de l'Habitat, société cotée à la Bourse de Tunis.

Le tableau suivant présente les participations de Tunisie Telecom au 30 septembre 2010. Ces participations ont une vocation long terme :

Participations	Date d'acquisition par Tunisie Telecom	Description de l'activité	% du capital et des droits de vote détenus par Tunisie Telecom	Coût (30/09/2010)(TND)	Valeur (30/09/2010)(TND)
Tunisie Trade Net (T.T.N)	2000	Guichet unique électronique du commerce extérieur et du transport	12%	300 000,000	371 249,794
BFPME	2005	Banque dédié à la Petite et moyenne Entreprise	16%	240 000,000	9 997 287,360
T.I.T.F	2002	Société d'investissement à capital risque	10%	200 000,000	225 527,319
Zone Franche Zarzis (ZFZ)	1993	Zone Franchise à Zarzis	5,020%	150 000,000	293 082,158

SIBTEL	1999	Société de télécompensation interbancaire	4%	10 000 000,000	319 635,423
TECH SFAX	2008	Société de gestion du technopole de Sfax	15%	3 097 000,000	671 459,779
Banque de l'Habitat (BH) <sup>(2)</sup>	1989	Banque de crédit tunisienne	1,515%	140 000,000	7 339 464,400
RASCOM (Cote d'Ivoire) <sup>(1)</sup>		Organisation Régional Africaine de Communications par satellites	1,230%	669 000,000	-
THURAYA (EUA)	1997	Société de services téléphoniques complémentaires, SVA et transmission de données	0,200%	1 133 000,000	1 133 000,000

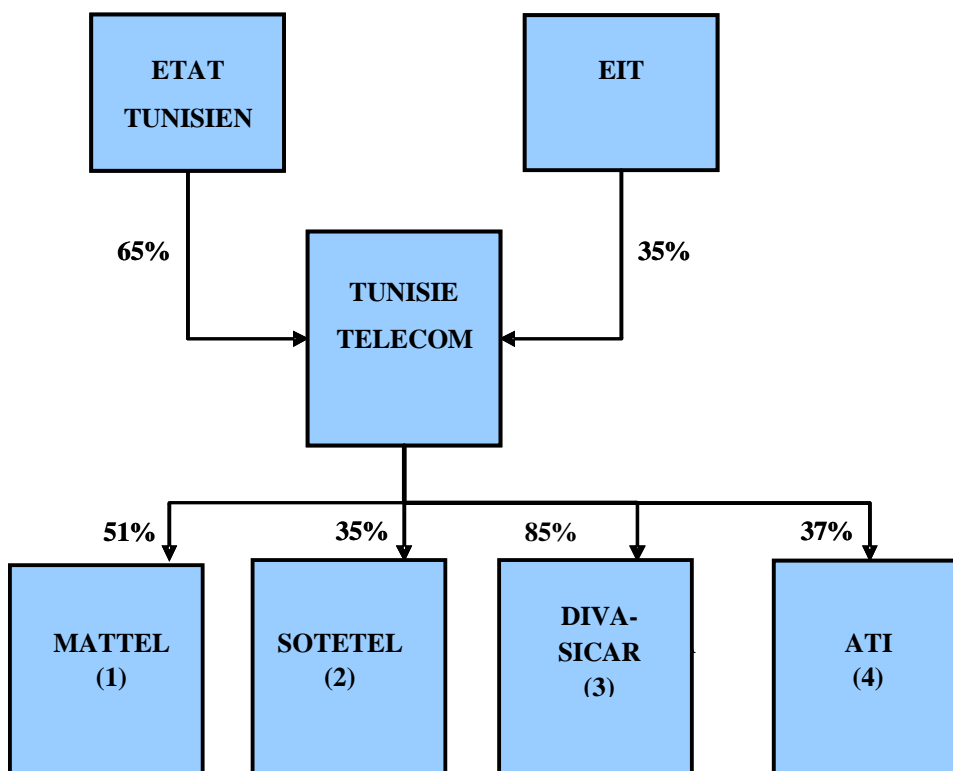
Source : Tunisie Telecom

<sup>(1)</sup> Participation entièrement provisionnée

<sup>(2)</sup> Banque de l'Habitat est cotée sur la bourse de valeurs de Tunis. Son cours de clôture était de 32,300 TND au 30 septembre 2010

### 2.5.1.2 Schéma financier du Groupe Tunisie Télécom au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, le schéma financier du Groupe Tunisie Télécom était structuré comme suit :



- (1) Les autres actionnaires de Mattel sont : Comatel (24,5%) et Monsieur Moulay el Hassen Oueld Mokhtar el Hassen (24,5%).
- (2) Les autres actionnaires de Sotetel sont : Nokia Siemens (10%), La Ceramic (7%), Al Atheer Funds (7,5%) et divers porteurs flottant (40,5%).
- (3) Les autres actionnaires de DIVA SICAR sont les suivants : Banque de l'Habitat (7,5%), STB (7,5%) et Parc Technologique des Communications, CERT, ATI et Monsieur Montasser Ouaili.
- (4) Les autres actionnaires de l'ATI sont les suivants : STB (18,9%), ACTE (13%), Sotetel (9%), Banque du Sud (7%), CERT (5%), El Bouniane (5%), BH (5%) et divers porteurs (0,1%).

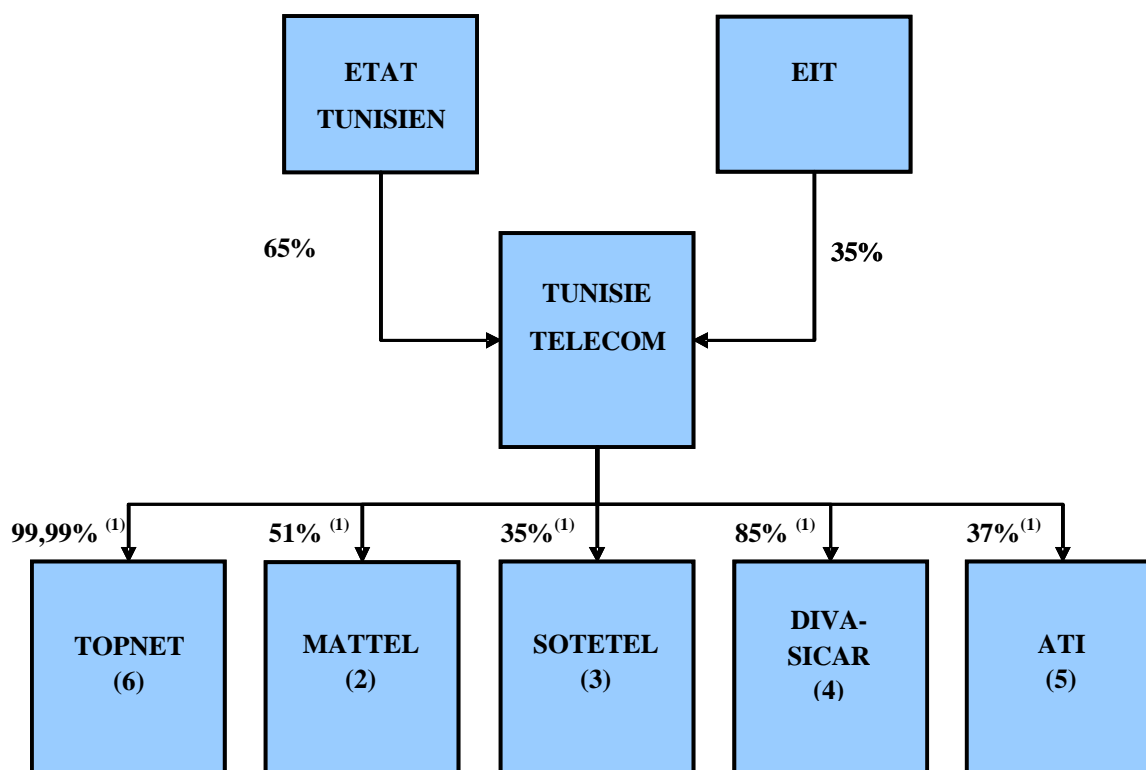
### 2.5.1.3 Etat des participations entre les sociétés du Groupe Tunisie Télécom au 31 décembre 2009

	TUNISIE TELECOM	MATTEL	SOTETEL	DIVA SICAR	ATI
TUNISIE TELECOM	-	51%	35%	85%	37%
MATTEL	-	-	-	-	-
SOTETEL	-	-	-	-	8,99%
DIVA SICAR	-	-	-	-	-
ATI	-	-	-	-	-

### 2.5.1.4 Evénements récents modifiant le schéma financier du Groupe Tunisie Télécom durant 2010

Au cours de l'exercice 2010, Tunisie Télécom a procédé à l'acquisition de la société Topnet.

Par conséquent, au 30 septembre 2010, la structure juridique simplifiée du Groupe est la suivante :



- (1) Les pourcentages de participation sont calculés sur la base du nombre d'actions détenus par Tunisie Telecom au 30 septembre 2010.
- (2) Les autres actionnaires de Mattel sont : Comatel (24,5%) et BSA Télécommunications (24,5%).
- (3) Les autres actionnaires de Sotetel sont : Nokia Siemens (10%), La Ceramic (7%), Al Atheer Funds (7,5%) et divers porteurs flottant (40,5%).
- (4) Les autres actionnaires de DIVA SICAR sont les suivants : Banque de l'Habitat (7,5%), STB (7,5%) et Parc Technologique des Communications, CERT, ATI et Monsieur Montasser Ouaili.
- (5) Les autres actionnaires de l'ATI sont les suivants : STB (18,9%), ACTE (13%), Sotetel (9%), Banque du Sud (7%), CERT (5%), El Bouniane (5%), BH (5%) et divers porteurs (0,1%).
- (6) Les autres actionnaires de Topnet sont les suivants : Monsieur Montasser Ouaili (1 action), Sotetel (1 action), Société Pôle Ghazala (1 action), Société Pôle Sfax (1 action), l'Office de la Poste (1 action), et l'Office National de Télédiffusion (1 action).

Par ailleurs, l'état des participations entre les sociétés du Groupe Tunisie Telecom au 30 septembre 2010 se présente comme suit :

	TUNISIE TELECOM	MATTEL	SOTETEL	DIVA SICAR	ATI	TOPNET
TUNISIE TELECOM	-	51%	35%	85%	37%	99,99%
MATTEL	-	-	-	-	-	-
SOTETEL	-	-	-	-	8,99%	-
DIVA SICAR	-	-	-	-	-	-
ATI	-	-	-	-	-	-
TOPNET	-	-	-	-	-	-

### 2.5.1.5 Chiffres clés des sociétés du Groupe au 31 décembre 2009

	Capitaux Propres avant affectation (En mDT)	Chiffres d'affaires (Produits d'exploit.)	Résultat d'exploitation	Résultat Net	Dettes globales (total passif)	Charges financières	Dividendes distribués en 2010 au titre de l'exercice 2009
Tunisie Telecom	1 775 099	1 317 140	391 885	252 580	1 157 497	43 054	230 951
Mattel	7 907(***)	78 012 (*)	26 884 (*)	296 (*)	74 200 (**)	5 324 (*)	-
Sotetel	27 477	32 671	(1 109)	734	24 909	325	-
Diva Sicar	5 000	10	(59)	-	14	-	-
ATI	9 254	16 656	2 080	1 367	8 630	94	-

(\*) : Montants convertis au cours moyen de l'année 2009 du UM égal à 0,005122 DT.

(\*\*) : Montant converti au cours de clôture du 31/12/ 2009 du UM égal à 0,0049680 DT.

(\*\*\*) : Montant converti au cours moyen historique du UM égal à 0,0049680 DT.

### 2.5.1.6 Les engagements financiers du Groupe Tunisie Telecom au 31 décembre 2009

Au 31 décembre 2009, les engagements financiers du Groupe Tunisie Telecom peuvent être détaillés comme suit :

(En milliers de DT)	Tunisie Telecom	Mattel	Sotetel	Diva-Sicar	Total
Credits bancaires ( en cours + et - un an)	-	-	-	-	-
Crédits extérieurs	744 088	-	-	-	<b>744 088</b>
Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
Fonds gérés	-	-	-	-	-
Emprunts et ressources spéciales	-	-	4 795	-	<b>4 795</b>
Découvert et escomptes	-	13	230	-	<b>243</b>
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-
Leasing	-	-	-	-	-
Intérêts courus	4 870	-	135	-	<b>5 005</b>
<b>Total</b>	<b>748 958</b>	<b>13</b>	<b>5 160</b>	<b>-</b>	<b>754 131</b>

### 2.5.1.7 Politique actuelle et future de financement inter sociétés du Groupe Tunisie Telecom

Au 31 décembre 2009, les sociétés du Groupe Tunisie Telecom ne représentent à ce jour qu'une partie non significative des activités du Groupe Tunisie Télécom. De ce fait, il n'a pas été jugé utile à ce stade d'établir une politique de financement inter sociétés, chaque situation étant évaluée séparément.

## 2.5.2 Relations de la Société avec les sociétés du Groupe au 31 décembre 2009

### 2.5.2.1 Prêts octroyés et crédits reçus des sociétés du Groupe

**Crédits reçus** : néant

**Prêts octroyés** :

La filiale Mattel a rencontré quelques difficultés de trésorerie. Pour éviter à Mattel de contracter de nouveaux emprunts, Tunisie Télécom a signé avec cette dernière une convention de compte courant associé rémunéré au taux de 14%. Tous les dividendes attribués à Tunisie Telecom et non perçus entrent dans le cadre de cette convention.

### 2.5.2.2 Les créances et les dettes commerciales avec les sociétés du Groupe Tunisie Telecom

#### **Créances sur les sociétés du Groupe**

Sociétés	Montant en dinars tunisiens	Nature
Mattel	22,554 mDT	Dividendes déclarés et impayés (2008 et portion 2007) et intérêts s'y rattachant
Sotetel	1,067 mDT	Avance sur commandes
Mattel	1,062 mDT	Créance relative à l'assurance MIGA (*)

(\*) Assurance payée par Tunisie Télécom pour se couvrir contre les risques liés à la garantie des emprunts contractés par Mattel. (Emprunts totalement remboursés).

#### **Dettes envers les sociétés du Groupe**

Sociétés	Montant en dinars tunisiens	Nature
Sotetel	16,588 mDT(*)	Fourniture de biens et services
Mattel	1,713 mDT	Interconnexion

(\*) Dont 13 766 mDT sont des créances facturées au 31/12/2009.

### 2.5.2.3 Les apports en capitaux avec les sociétés du Groupe Tunisie Telecom

**Recus** :

Néant

**Donnés** :

Au cours de l'exercice 2009, Tunisie Telecom a souscrit au capital de DIVA SICAR à hauteur de 85% du capital, soit TND 16 999 690, dont 25%, soit TND 4 249 922 ont été libérés au courant du premier trimestre 2009

### 2.5.2.4 Dividendes et autres rémunérations encaissées par Tunisie Telecom et distribuées par les sociétés du Groupe

#### **En 2009 au titre de l'exercice 2008**

Au titre de l'exercice 2008, Tunisie Telecom s'est vue attribuer 11,578 mDT au titre de dividendes résultant de sa participation dans le capital de Mattel.

#### **En 2010 au titre de l'exercice 2009**

Néant



### **2.5.2.5 Dividendes et autres rémunérations distribuées par Tunisie Telecom et encaissés par les sociétés du Groupe**

En 2009 au titre de l'exercice 2008

Néant.

En 2010 au titre de l'exercice 2009

Néant.

### **2.5.2.6 Garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues des sociétés du Groupe**

Garanties et sûretés réelles

Reçues : Néant.

Données : Néant.

Cautions

Reçues : Néant

Données : Néant.

### **2.5.3 Relations commerciales entre la Société et les autres sociétés du Groupe durant l'exercice 2009**

#### **2.5.3.1 Chiffres d'affaires réalisé avec les autres sociétés du Groupe**

Encaissé

Prestations des services d'interconnexion réalisées par Tunisie Télécom au profit des abonnés Mattel au titre de terminaison et transit d'appels et services roaming ayant généré un encaissement pour Tunisie Telecom de 3 750 mDT.

Décaissé

- Prestations de déploiement, d'entretien et maintenance des réseaux des télécommunications réalisées par Sotel tel au profit de Tunisie Télécom ayant généré un décaissement pour Tunisie Telecom de 21 250 mDT.

- Prestations des services d'interconnexion réalisées par Mattel au profit des abonnés Tunisie Télécom au titre de terminaison et transit d'appels et services roaming ayant généré un décaissement pour Tunisie Telecom de 4 026 mDT.

#### **2.5.3.2 Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles et incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les sociétés du Groupe**

Achat :

Néant

Vente :

Néant.

#### **2.5.3.3 Les prestations de services reçues ou données**

Reçues : Néant.

Données : Néant.

#### **2.5.3.4 Les contrats de gestion**

Néant.

#### **2.5.3.5 Les contrats de location**

Néant.

#### **2.5.3.6 Les fonds gérés**

Néant.

### **2.6 RELATIONS DE LA SOCIETE AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES AUTRES QUE LES SOCIETES DU GROUPE TUNISIE TELECOM AU 31 DECEMBRE 2009**

#### **2.6.1 Informations sur les engagements**

Néant.

#### **2.6.2 Les garanties, sûretés réelles et cautions données ou reçues**

Néant.

#### **2.6.3 Transferts de ressources**

Néant.

#### **2.6.4 Dividendes et autres rémunérations distribuées par Tunisie Telecom et encaissées par les autres parties liées**

Tunisie Telecom a distribué des dividendes à EIT au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009 pour un montant total de 80,833 mDT.

#### **2.6.5 Relations commerciales**

Tunisie Télécom a signé des contrats cadre avec Interoute, filiale d'EIT pour la fourniture de services des télécommunications, et services connexes et la fourniture de services de liaisons internationales (OSS). En 2009, les refacturations réciproques au titre de ces prestations ont atteint la valeur de 1,2 Millions de dinars tunisiens.

#### **2.6.6 Prestations de services reçues ou données**

Conformément aux dispositions de la convention d'assistance conclue entre Tunisie Telecom et la société International Services Tunisia dont le gérant est administrateur de Tunisie Telecom, la société International Services Tunisia a rendu au profit de Tunisie Telecom des missions d'assistance technique, financières, commerciales et de gestion des ressources humaines facturées au prix coûtant. Le montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 11.800.000 dinars tunisiens

#### **2.6.7 Engagements des dirigeants par rapport à la Société**

Néant.

## 2.7 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

### 2.7.1 Politique

Au cours des dernières années, Tunisie Telecom a eu comme politique de verser la totalité de la partie distribuable des profits de la Société. Elle prévoit de maintenir la même politique de distribution pour les années à venir.

### 2.7.2 Distribution

La distribution de dividendes aux actionnaires de la Société est comptabilisée comme une dette dans les états financiers consolidés du Groupe pendant la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société. Les dividendes sont distribués sur la base des états financiers individuels de chaque société du groupe arrêtés selon les normes locales de la filiale.

Les dividendes distribués par la Société au titre des trois derniers exercices précédents ont été les suivants :

En DT	2007	2008	2009
<b>Résultat net</b> <sup>(1)</sup>	214.815.585	224.570.649	252.579.770
<b>Dividendes</b> <sup>(2)</sup>	201.074.805	210.342.116	230.950.782
<b>Nominal</b>	10	10	10
<b>Nombre d'actions</b>	140.000.000	140.000.000	140.000.000
<hr/>			
<b>Résultat net / action</b>	1,534	1,604	1,804
<b>Dividende / action</b>	1,436	1,502	1,650
<b>Dividende en % du nominal</b>	14,4%	15,0%	16,5%
<b>Taux de distribution</b>	93,6%	93,7%	91,4

*Source : Tunisie Telecom*

(1) Le résultat net après effet des modifications comptables.

(2) Les dividendes de l'exercice N sont payés au cours de l'exercice N+1.

## 2.8 MARCHES DES TITRES

Les actions de Tunisie Telecom ne sont négociées ni sur le marché local, ni à l'étranger. Tunisie Telecom ne possède pas de titre de créance négocié sur le marché local ou à l'étranger.

## **CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION**

### **3.1 PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE ET DU GROUPE**

#### **3.1.1 Historique et évolution de la Société**

Les activités des télécommunications en Tunisie ont démarré le 14 septembre 1848 avec le lancement du premier réseau téléphonique aérien reliant le Bardo (siège du gouvernement Beylical) avec la Goulette et Tunis bien avant la création de l'Office tunisien des Postes et des Télégraphes en date du 1<sup>er</sup> juillet 1888.

Les événements les plus marquants de l'activité de Tunisie Telecom, opérateur historique des télécommunications en Tunisie sont les suivants :

- Jusqu'en 1995, l'activité des télécommunications était administrée directement par le Ministère de tutelle sans être dotée de l'autonomie financière, ni de la personnalité morale.
- La loi 95-36 du 17 avril 1995, portant création de l'Office National des Télécommunications (ONT) sous la forme d'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, a instauré la séparation entre les activités postales et les activités de télécommunications en Tunisie.
- Entre 1995 et 2004, la Société était soumise au statut d'établissement public à caractère non administratif, prévu par la loi n°89-9 du 1er février 1989.
- En 1998, la Société a obtenu une licence d'installation et d'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire de norme GSM sur le territoire tunisien. La première carte SIM a été attribuée le 20 mars 1998.
- En 2000, la Société a acquis la première licence de téléphonie cellulaire GSM en Mauritanie exploitée dans le cadre d'une société mixte de droit mauritanien (Société Mauritano-Tunisienne des Télécommunications « MATTEL ») dont elle détient 51% du capital social. MATTEL a par ailleurs obtenu en 2009 une licence globale (3G, fixe et Internet) qui n'est pas exploitée à la date du présent document de référence.
- En 2003, Tunisie Telecom lance le service Mobirif (couverture des zones rurales non desservies par le réseau fixe, par de la téléphonie cellulaire à mobilité réduite de Tunisie Telecom).
- En 2004, l'Office National des Télécommunications (ONT) a été transformé en société anonyme de droit tunisien dénommée « Société Nationale des Télécommunications » identifiée sous le nom commercial « Tunisie Telecom » à la suite de la promulgation de la loi 2004-30 du 5 avril 2004. Cette loi précise que Tunisie Telecom, en tant qu'entreprise publique, est soumise à la législation et réglementation applicables aux entreprises publiques, (notamment la loi 89-9 du 1er février 1989 relative aux participations, entreprises et établissements publics) et à la législation commerciale (le code des Sociétés commerciales).
- En juillet 2004, Tunisie Telecom signe avec Orascom Telecom Tunisie « Tunisiana » la première convention d'interconnexion nationale.
- En novembre 2004, Tunisie Telecom lance sa première offre de transmission de données basée sur la technologie VSAT destinée aux entreprises non couvertes par le réseau de transmission de données fixe.

- En décembre 2004, Tunisie Telecom lance sa première offre commerciale d'ADSL light sur le Grand Tunis, suivie en janvier 2005 par la plupart des autres gouvernorats.
- En octobre 2005, la station d'atterrissage de Tunisie Telecom pour le câble sous-marin " SEA Me We 4" reliant le Sud Est Asiatique à l'Europe de l'Ouest a été mise en service. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'extension de l'infrastructure des télécommunications internationales de Tunisie Telecom et l'amélioration de sa connectivité.
- En 2006, Tunisie Telecom a fait l'objet d'une privatisation partielle avec l'entrée dans son capital à hauteur de 35% du consortium formé par DIG (Dubai Investment Group) et TECOM, filiales de Dubai Holding, consortium aujourd'hui dénommé EIT (Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ - LLC) pour un montant de 3.052.400.000 TND. Tunisie Telecom bénéficie depuis d'un assouplissement du régime juridique applicable aux entreprises publiques afin de lui permettre d'être gérée de manière plus adaptée aux exigences d'un environnement concurrentiel.
- Début 2007, Tunisie Telecom lance le premier service Internet Mobile « push mail ».
- En février 2008, Tunisie Telecom lance sa première offre « Double play » avec l'offre « Fixi ».
- En mars 2009, afin de cibler une population jeune qui constitue démographiquement une part importante de la population, la Société a lancé la nouvelle marque de téléphonie mobile GSM « Elissa », destinée exclusivement aux jeunes de moins de 25 ans.
- En octobre 2009, s'inscrivant dans la politique nationale visant à faire de la Tunisie un point de passage incontournable en Afrique (« hub »), la Société a procédé au renforcement de sa connectivité internationale en lançant le premier câble sous marin tunisien « Hannibal » reliant Kélibia (Tunisie) à Mazzara (Italie), câble détenu à 100% par Tunisie Telecom.
- En juin 2010, la Société a acquis 99,99% de la société Topnet, fournisseur de services Internet et leader de son marché en Tunisie.
- En septembre 2010, la Société a signé une convention de licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile de troisième génération (3G).

## **3.2 PRESENTATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS EN TUNISIE**

Les données économiques, les informations concernant le marché des télécommunications en Tunisie indiquées dans le chapitre 3 du présent document de référence sont notamment issues d'études du Fonds Monétaire International, d'Euromonitor International, de Telegeography Globalcomms Database, de l'Institut National de la Statistique, du Ministère de la Technologie et de la Communication, de Telegeography, d'Ovum et d'Informa.

A la connaissance de la Société, les informations visées ci-dessus ont été fidèlement reproduites et aucun fait important n'a été omis qui rendrait les informations reproduites inexactes ou trompeuses en tous points importants.

### **3.2.1 Présentation générale**

#### *Description de l'économie tunisienne*

Le marché des télécommunications en Tunisie s'appuie sur un environnement macroéconomique porteur, notamment au travers de la croissance économique soutenue du pays, accentuée par des facteurs structurels tels que le développement du tourisme, une inflation contrôlée et une évolution démographique favorable.

Selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International (FMI) en date d'octobre 2010, la croissance réelle du Produit Intérieur Brut (« PIB ») tunisien est estimée à 4,9% en moyenne par an entre 2010 et 2012 (contre 4,6% en moyenne par an entre 2007 et 2009) tout en maintenant un taux d'inflation maîtrisé (à 3,1%, 4,9% et 3,8% en 2007, 2008 et 2009 selon le FMI, estimé à 4,2% et 3,5% en 2010 et 2011, respectivement). Cette croissance est en outre confortée par une solidité financière confirmée par la notation « Investment Grade » (BBB) obtenue en mars 2000 et confirmée en avril 2010 par l'agence de notation Standard & Poor's. Cette notation BBB est la plus élevée au sein d'un échantillon de pays de la région (Algérie, Egypte, Jordanie, Maroc et Turquie). Par ailleurs, le dinar tunisien n'a pas connu de forte volatilité face à l'euro dans un passé récent.

Avec plus de 3.000 sociétés étrangères déjà implantées dans le pays, la Tunisie bénéficie de montants d'investissements directs étrangers importants. Exprimés en pourcentage du PIB, ces montants sont estimés à environ 5,0% en 2012 selon le FMI, en ligne avec les niveaux historiques (5,2% en moyenne sur la période 2007-2009 selon la CNUCED). Le taux de chômage est de 14,7% de la population active au 31 décembre 2009.

La Tunisie constitue également une destination touristique importante, attirant depuis plusieurs années un nombre de touristes représentant en moyenne annuelle 76,3 % de la population tunisienne (Source : Euromonitor International). Ce facteur renforce la demande locale, en particulier sur les services de télécommunications.

L'environnement macroéconomique est par ailleurs soutenu par des tendances démographiques favorables. Sur la période 2007-2009, la population tunisienne, qui comptait 10,6 millions de personnes au 30 septembre 2010, a crû à un rythme soutenu de plus de 1,0% par an. Selon Euromonitor International, ce taux de croissance devrait se maintenir à +1,0% entre 2009 et 2011, contre moins de 0,5% pour les pays d'Europe de l'Ouest. La part des moins de 25 ans, bien qu'en légère baisse par rapport aux niveaux historiques (43% en moyenne sur la période 2007-2009 selon Euromonitor International) devrait continuer à représenter une part importante de la population totale (41% en moyenne sur la période 2010-2012), soit un niveau supérieur aux pays d'Europe de l'Ouest (27% en moyenne sur la période 2010-2012). Le tableau suivant présente quelques indicateurs macroéconomiques et données de marché clés au 31 décembre 2009 pour la Tunisie, certains pays d'Afrique du Nord, la Turquie, les pays de l'Union Européenne et les pays du Golfe :

Indicateurs macroéconomiques et données de marché clés									
		Tunisie	Algérie	Égypte	Jordanie	Maroc	Turquie	Moyenne Europe <sup>(1)</sup>	Moyenne Pays du Golfe <sup>(2)</sup>
PIB (Mds \$)	2009	38	141	189	23	90	596	-	-
PIB croissance réelle (%)	2010	4,0 %	4,6 %	5,0 %	3,4 %	3,2 %	5,2 %	1,0 %	5,8 %
	2011	5,0 %	4,1 %	5,5 %	4,2 %	4,5 %	3,4 %	1,4 %	5,8 %
	2012	5,6 %	4,3 %	5,7 %	5,0 %	5,0 %	3,6 %	1,9 %	5,2 %
Taux d'inflation (%)	2009	3,8 %	5,7 %	11,8 %	(0,7 %)	1,0 %	6,3 %	0,1 %	2,0 %
	2010	4,2 %	5,5 %	12,0 %	5,5 %	2,0 %	9,7 %	1,5 %	3,2 %
	2011	3,5 %	5,2 %	9,5 %	5,0 %	2,6 %	5,7 %	1,5 %	3,3 %
Notation S&P		BBB	ND	BB+	BB	BBB-	BB	BBB+/AA- <sub>(8)</sub>	BB+/AA <sup>(7)</sup>
Investissements étrangers (% du PIB)	2009	4,3 %	2,0 %	3,6 %	10,4 %	1,5 %	1,2 %	6,1 %	4,4 %
	2012	5,0 %	1,0 %	2,6 %	-	1,9 %	2,1 %	3,3 %	-
Population totale (millions)	2009	10,4	35,4	78,2	10,0	32,4	72,5	-	-
Population totale (% croissance)	2010	1,0 %	1,5 %	1,8 %	(0,2 %)	1,2 %	1,2 %	0,3 %	2,3 %
Population de moins de 25 ans (% du total)	2009	42,1 %	47,5 %	52,3 %	35,3 %	47,7 %	43,0 %	27,4 %	46,6 %
	2012	39,6 %	45,0 %	51,3 %	36,0 %	45,7 %	41,2 %	26,9 %	45,1 %

Pénétration mobile <sup>(3)</sup>	30 juin 2010	105,8 % <sup>(7)</sup>	96,2 %	76,9 %	116,5 %	88,0 %	87,3 %	132,0 %	177,5 %
Pénétration ADSL <sup>(4)</sup>	30 juin 2010	4,3 % <sup>(7)</sup>	2,0 %	1,5 %	3,3 %	1,5 %	9,2 %	20,7 %	6,9 %
Pénétration fixe <sup>(5)</sup>	30 juin 2010	10,6 %	8,4 %	11,7 %	8,4 %	11,1 %	23,4 %	40,9 %	19,7 %
Télédensité <sup>(6)</sup>	30 juin 2010	44,5 %	49,0 %	63,2 %	55,5 %	55,6 %	107,9%	99,6 %	121,3%

Source : Fonds Monétaire International (octobre 2010), Euromonitor International (octobre 2010), Telegeography (juin 2010), Standard & Poor's, Tunisie Telecom.

- Note : (1) Comprend les pays de l'Union Européenne entre 1995 et 2004 (l'Europe des 15).  
(2) Comprend les pays du Moyen-Orient suivants : Qatar, Arabie Saoudite, Émirats Arabes Unis, Oman, Koweït et Bahreïn.  
(3) Défini comme le nombre de cartes SIM par habitant.  
(4) Défini comme le nombre d'accès ADSL divisé par la population.  
(5) Défini comme le nombre de lignes PSTN divisé par la population.  
(6) Défini comme le nombre de lignes PSTN divisé par le nombre de foyers  
(7) Source : Tunisie Telecom au 30 septembre 2010.  
(8) Représente la notation minimum et maximum parmi l'échantillon de pays

De par sa dimension méditerranéenne, la Tunisie a obtenu un rôle actif dans le processus euro-méditerranéen et vise notamment à renforcer son ancrage à l'Union européenne, son principal partenaire : 74% des exportations tunisiennes sont destinées à l'Union Européenne, dont proviennent 63% des importations du pays. Le 17 juillet 1995, la Tunisie est le premier pays sud-méditerranéen qui a signé un accord de libre échange avec l'Union Européenne. La Tunisie est membre de l'Union du Maghreb Arabe, dont le secrétaire général, Habib Ben Yahia, est tunisien et le pays participe également aux sommets de la Ligue Arabe.

Le pays dispose par ailleurs d'une place importante dans l'économie et la politique de la région comme l'illustre notamment son appartenance à l'Union pour la Méditerranée aux côtés des États riverains de la mer Méditerranée et de l'ensemble des États membres de l'Union Européenne.

#### *Description du secteur des télécommunications en Tunisie*

Le secteur des télécommunications a connu une croissance forte au cours des dernières années, avec une base d'abonnés fixe, mobile et internet qui est passée de 9 millions en 2007 à plus de 11,5 millions en 2009, soit une croissance moyenne par an de 13,4%.

Le pays a défini des objectifs importants pour le secteur, notamment au travers des deux derniers plans de développement (10<sup>ème</sup> plan de 2002 à 2006 et 11<sup>ème</sup> Plan de 2007 à 2011, prévoyant par exemple entre 2007 et 2011 plus de 3,8 milliards de dinars tunisiens d'investissements (financés à plus de 60% par le secteur privé dont les opérateurs de télécommunication à travers leur contribution annuelle à hauteur de 5% de leur chiffre d'affaires au Fonds de Développement des Communications) et en multipliant par 7 l'objectif du nombre de foyers ayant accès à Internet (de 3% à 20%)

Le tableau ci-dessous illustre l'ensemble des objectifs fixés dans le cadre de ces deux plans successifs.

<b>Secteur des TICs en Tunisie</b>			
<b>Le secteur des TICs – Principaux indicateurs (objectifs du 11<sup>ème</sup> Plan)</b>	<b>10<sup>ème</sup> Plan 2002-2006</b>	<b>11<sup>ème</sup> Plan 2007-2011</b>	<b>Réalisé avril 2010</b>
Part du secteur dans le PIB	8,0%	13,5%	ND
Revenus d'exportation (millions DT)	220	350	ND
Taux de croissance annuel moyen de la valeur ajoutée du secteur	20,0%	17,5%	ND

Investissements en millions DT (=10% de l'inv. total du pays)	5.302	6.300	ND
Part de la branche Télécom	3.204	3.856	ND
Part de la branche IT	2.098	2.444	ND
Part de l'investissement du secteur privé	52,0%	61,5%	ND
Création d'emplois (public + privé) dont 90% dans le secteur privé	30.000	50.000	ND
Densité téléphonique (fixe + mobile)	84,5%	108,0%	107.5%
Densité téléphonique (mobile)	72,0%	85,0%	95.3%
Nombre d'abonnés Haut Débit (millions)	0,1	1,4	0,4
Nombre de PC / habitant	6,3%	18,0%	12,2 %
Nombre de PC / ménage	7,9%	30,0%	15,7%
Nombre de ménages connectés au Net	3,0%	20,0%	8,1%
BP Internet (Gbits)	1,28	5,00	32,5
Nombre de sites Web	5 000	20 000	10 600
Nombre d'internautes (millions)	1,7	5,0	3,7
Nombre d'abonnées à Internet (millions)	0,18	1,20	0.47

Source : Rapport du 11<sup>ème</sup> Plan (2007-2011) MTC, INT pour les chiffres réalisés d'avril 2010.

Le développement du secteur des télécommunications en Tunisie s'inscrit dans

la stratégie nationale du Programme Présidentiel 2009-2014 de soutien aux Technologies de l'Information et de la Communication (« TIC ») reposant sur trois axes :

- le développement et la modernisation de l'infrastructure de communication ; et
- la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à l'économie de marché et l'ouverture à la concurrence ; et
- le développement des ressources humaines (objectif de 20 000 diplômés certifiés en 5 ans)

La réforme du secteur des télécommunications, initiée à la fin des années 90, a engendré des changements majeurs au niveau réglementaire. L'un des plus marquants a été la promulgation en 2001 du Code des télécommunications qui a créé l'Instance Nationale des Télécommunications (INT) en tant qu'autorité de régulation indépendante et l'Agence Nationale des Fréquences (ANF) en charge de la gestion du spectre des fréquences. L'aménagement du Code des télécommunications en 2008 (loi n° 2008-1 du 8 janvier 2008) a par la suite introduit de multiples dispositions favorisant le développement du secteur, telles que le dégroupage, la colocalisation, le partage d'infrastructures et le renforcement du rôle de l'Instance Nationale des Télécommunications (pour une information détaillée sur l'INT, se reporter à la Section 3.2.8.11 du présent document de référence).

L'opérateur historique Tunisie Telecom a débuté ses activités en 1995 et a bénéficié d'une position de monopole sur l'ensemble des services de télécommunications jusqu'au début des années 2000. En 2002, à la suite de la libéralisation progressive du secteur, Orascom Télécom Tunisie a pu pénétrer le marché et proposer de nouveaux services au travers de sa filiale Tunisiana avec l'attribution d'une 2ème licence GSM. En juillet 2009, le consortium Orange / Divona Télécom est devenu le troisième acteur du secteur avec l'attribution d'une 3ème licence fixe / mobile (2G/3G) en plus de la licence déjà accordée à Divona Telecom (WiMax, Vsat et Internet). Les deux opérateurs alternatifs sont aujourd'hui principalement présents sur le segment de la téléphonie mobile. Tunisie Telecom est le seul opérateur tunisien présent sur l'ensemble des services de télécommunications (fixe, mobile, données et accès Internet). Tunisiana est uniquement actif sur le marché de la téléphonie mobile. Depuis mai 2010, Orange Tunisie est présent dans les activités mobile et accès à Internet et a par ailleurs lancé une offre de téléphonie fixe via son réseau mobile 3G dans l'attente du dégroupage effectif de la boucle locale prévu à partir de 2011.



### 3.2.2 Téléphonie mobile

Le marché mobile tunisien a connu une forte croissance au cours des dernières années. Le nombre d'abonnés a ainsi augmenté de 90% par an en moyenne sur la période 2002 – 2006 (source : Tunisie Telecom), en raison d'un niveau de pénétration historiquement bas et soutenu par l'ouverture du marché à la concurrence. Le marché de la téléphonie mobile continue cependant de bénéficier d'une croissance supérieure au marché global, le nombre de connexions mobiles en 2009 ayant augmenté de 13,4% (contre 3,2% pour les lignes fixes). Le taux de pénétration au 30 septembre 2010 s'est établi à 105,8% (défini comme le pourcentage d'abonnés dans la population (source : Tunisie Telecom), soit 11,2 millions de clients. La préférence de la plupart des clients mobile pour des offres prépayées s'explique notamment par la volonté de bénéficier de plus de souplesse et de prévisibilité dans la gestion du budget télécom.

L'offre actuelle de services comprend les usages voix classiques, les usages données, incluant les SMS, MMS (lancé en 2005) et l'Internet mobile (technologie WAP lancée en 2008), ainsi que d'autres usages et services tels la TV mobile. Les principaux relais de croissance actuels du marché mobile tunisien résident dans les nouveaux usages (notamment en données et services) ainsi que dans le développement des usages existants voix. Les promotions des opérateurs ont tendance à favoriser le multi-équipement.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom et Tunisiana se partagent toujours l'essentiel du parc d'abonnés actifs avec 42,6% et 51,7% de parts de marché, respectivement (Source : Tunisie Telecom – calculée sur la base des abonnés actifs. Un abonné postpayé est défini comme tout détenteur d'un abonnement mobile non résilié. Un abonné prépayé est considéré comme actif jusqu'à 6 mois après la fin de la durée du crédit de sa carte). Orange Tunisie comptabilise quant à elle 5,7% de part de marché (source : Tunisie Telecom). La part de marché de Tunisie Telecom (calculée sur cette même base) était respectivement de 53,4 %, 51,5 %, 48,6 % et 50,0 % au 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et au 30 septembre 2009. Au 30 septembre 2010, selon la méthode RGS90 (telle que définie ci-dessous à la note 3 du tableau « points importants du marché », les parts de marché de Tunisie Telecom, d'Orange Tunisie et de Tunisiana étaient respectivement de 45,0%, 4,7% et 50,3%.

L'Internet mobile, via les technologies GPRS et EDGE, a été lancé par Tunisie Telecom et Tunisiana en 2006. La technologie 3G a été introduite plus tardivement en Tunisie par rapport aux autres pays de la région en raison de l'existence dans le pays d'une infrastructure haut-débit fixe comparativement plus avancée. Orange Tunisie a été le premier opérateur à recevoir une licence 3G en juillet 2009, et a proposé les premiers services 3G en mai 2010, notamment en ce qui concerne le HSPA (« *High Speed Packet Access* ») qui permet un accès au réseau à 7,2 Mb/s. Tunisie Telecom a obtenu sa licence de téléphonie de troisième génération en septembre 2010. La mise en place des offres de services 3G (HSPA+ qui permet jusqu'à 42 MB/s de débit) par Tunisie Telecom devrait être effective début 2011.

Il est enfin à noter que le marché de la téléphonie mobile en Tunisie est positivement impacté par le tourisme. En effet, plus de 6 millions de touristes entrent sur le territoire tunisien chaque année et viennent renforcer la demande de services de téléphonie mobile qui connaît par conséquent un pic d'activité durant la saison estivale.

Le tableau suivant résume quelques points importants du marché :

	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Pénétration mobile <sup>(1)</sup>	76,7%	85,0%	97,0%	92,3%	105,8 (3)
Nombre d'abonnés mobile (millions)	7,8	8,8	9,6	10,1	11,2
ARPU de marché <sup>(2)</sup> (en TND)	17,5	16,5	15,1	15,5	14,4

Source : Tunisie Telecom et Tunisiana.

Note : (1) Pourcentage d'abonnés dans la population. Calculé sur la base des abonnés actifs définis comme (i) tout abonné post payé détenteurs d'un abonnement mobile non résilié et (ii) tout abonné prépayé jusqu'à 6 mois après la fin de la durée du crédit de sa carte.

(2) ARPU calculé pour chaque période selon la formule :  $((\text{ARPU Tunisie Télécom} \times \text{nombre moyen de clients Tunisie Telecom}) + (\text{ARPU Tunisiana} \times \text{nombre moyen de clients Tunisiana})) / (\text{nombre moyen de clients Tunisie Telecom} + \text{nombre moyen de clients Tunisiana})$  (Source : Tunisie Télécom).

(3) Sur la base de la méthode RGS90, le taux de pénétration mobile s'élève à 92,4% au 30 septembre 2010. Au sens de la méthode RGS 90, l'abonné mobile se définit comme tout détenteur d'un abonnement post payé non résilié, ou d'une carte prépayée ayant au moins passé ou reçu un appel (payant ou gratuit) durant les 3 derniers mois. Sauf indications contraires, l'ensemble des données chiffrées relatives au nombre d'abonnés mobile ou parts de marché mobiles incluses dans le présent document de référence ne sont pas calculées selon cette méthode mais selon la définition d'abonnés actifs décrites à la note (1) ci-dessus.

### 3.2.3 Téléphonie fixe

Le marché de la téléphonie fixe est constitué de 1,1 million d'abonnés fixe au 30 septembre 2010 (source : Tunisie Telecom), soit environ 11% de la population tunisienne. Le marché a connu une forte croissance entre 1997 et 2003, avec un rythme d'ajout d'environ 100 000 nouvelles lignes par an. Au cours des cinq dernières années, le nombre de lignes a progressé de manière modérée, principalement dû au développement en parallèle de la téléphonie mobile, qui a eu tendance à se substituer à la téléphonie fixe et à capter la majeure partie des nouveaux accédants à la téléphonie. Toutefois, ce secteur bénéficie aujourd'hui de la croissance significative de la demande en accès internet ADSL.

Jusqu'en juin 2009, Tunisie Telecom bénéficiait d'un quasi monopole sur ce marché ; cette situation a pris fin avec l'attribution d'une seconde licence de téléphonie fixe à Orange Tunisie. Cependant Tunisie Telecom continue de bénéficier à la date du présent document de référence du monopole sur le secteur de la téléphonie fixe filaire. Orange Tunisie propose actuellement des services de téléphonie fixe via l'utilisation de son réseau mobile 3G (produit « FlyBox »), dans le cadre d'offres combinées avec des services d'accès Internet. Celui-ci n'a pas pu, jusqu'à présent, avoir accès au réseau de Tunisie Telecom puisque le dégroupage de la boucle locale n'a pas encore été initié (voir la section sur le dégroupage de la boucle locale). Le consortium a annoncé qu'il prévoyait d'offrir ses services fixes, une fois que cela sera possible, par dégroupage du réseau de Tunisie Telecom et via un réseau « backbone » de fibre optique de 400 km. Le dégroupage effectif de la boucle locale est prévu à partir de 2011.

Évolution de la téléphonie fixe				
	31 décembre			
	2007	2008	2009	30 sept. 2010
Pénétration fixe <sup>(1)</sup> (%)	10,4 %	10,3 %	10,5 %	10,6 %
Nombre d'abonnés fixe filaire (milliers)	1 060	1 061	1 091	1 121

Source : Tunisie Telecom.

(1) Nombre de lignes en pourcentage de la population.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom détenait 99,8 % de parts de marché sur le fixe (Source : Tunisie Telecom).

### 3.2.4 Internet

La Tunisie est le premier pays du continent africain à s'être connecté à l'Internet en 1991. Au 30 septembre 2010, le pays a l'un des taux de pénétration les plus élevés du continent : 4,3% de la population (contre 1,1% en 2007, selon Tunisie Telecom) et a vu le nombre d'abonnés croître de façon significative entre 2007 et 2009 avec une croissance moyenne par an de plus de 80%. Environ 42,3% des lignes PSTN étaient utilisées pour un accès par ADSL au 30 septembre 2010.

Évolution de la pénétration Internet en Tunisie					
		2007	2008	2009	30 sept. 2010
<b>Nombre d'abonnés ADSL</b>	<b>(en milliers)</b>	<b>113</b>	<b>212</b>	<b>371</b>	<b>460</b>
Pénétration des lignes ADSL <sup>(1)</sup>	(% de la population)	1,1 %	2,1 %	3,6 %	4,3 %
Pénétration des lignes ADSL <sup>(2)</sup>	(% des lignes PSTN)	11,1 %	20,7 %	35,1 %	42,3 %

Source : Tunisie Telecom.

Note : (1) Nombre de lignes ADSL en pourcentage de la population.

(2) Nombre de lignes ADSL en pourcentage des lignes PSTN (Public Switched Telephone Network).

A la suite de l'attribution d'une licence de téléphonie fixe à Orange Tunisie en 2009, Tunisie Telecom est soumise à une obligation réglementaire de procéder au dégroupage de la boucle locale afin de permettre à Orange Tunisie d'accéder au réseau filaire de Tunisie Telecom pour ses offres de téléphonie fixe et d'internet. Ce dégroupage n'est pas encore opérationnel à la date du présent document de référence et devrait être effectif à partir de 2011. Tunisie Telecom propose des solutions d'accès aux Fournisseurs de Services Internet, apparus depuis la libéralisation du marché en 2004. A la date du présent document de référence, onze Fournisseurs de Services Internet opèrent en Tunisie et louent de la capacité sur le réseau d'accès local de Tunisie Telecom. Cinq de ces Fournisseurs – Globalnet, Hexabyte, Planet, Topnet (acquis par Tunisie Telecom en juin 2010, lui permettant ainsi de se positionner également sur la fourniture de services Internet) et Tunet– offrent des services au secteur résidentiel.

Les six FSI restants proposent des services Internet aux entités publiques tunisiennes (administration et gouvernement).

#### Répartition du marché de Fournisseurs de Service Internet (via DSL)

Opérateur	Topnet	Planet Tunisie	GlobalNet	HexaByte	Tunet	Autres
<b>Part de marché<sup>(1)</sup></b>	48%	23%	16%	7%	3%	3%

Source : Tunisie Telecom.

Note : Topnet est détenu à 100% par Tunisie Telecom, Planet Tunisie par Orange Tunisie, Globalnet par 3S, HexaByte par des personnes physiques et Tunet par des personnes physiques.

<sup>(1)</sup> En pourcentage du nombre total de clients.

L'ADSL est actuellement la technologie la plus répandue d'accès Internet. Les autres méthodes sont le VAST, Wimax et l'internet haut débit mobile.

A fin décembre 2009, 96% des abonnés ADSL détenaient une connexion 512Kb/s ou supérieure, le nombre d'abonnés possédant une connexion supérieure à 1Mb/s s'élevant à environ 96 200, contre 36 000 à fin 2008. Les offres promotionnelles, notamment par Tunisie Telecom, ont contribué à rendre le coût global des services abordable, le prix d'une connexion haut débit 1Mb/s s'élevant aujourd'hui à 15 TND par mois et une connexion 8Mb/s à 50 TND par mois.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom détenait 99,6 % de parts de marché (Source : Tunisie Telecom).

Orange Tunisie est à la date du présent document le seul concurrent pour les services internet grand public. Orange Tunisie propose une offre d'accès internet haut débit via son réseau mobile 3G (produit « Flybox ») associée à une offre fixe et Internet « virtuelle ». Les termes de la licence attribuée en juillet 2009 à Divona Télécom / Orange impliquent le dégroupage de la boucle locale de Tunisie Telecom.

Lorsque ce dégroupage de la boucle locale sera mis en œuvre, à partir de 2011, Orange Telecom offrira ce type d'offre d'accès ADSL (pour une information détaillée sur le dégroupage de la boucle locale, se reporter à la section 3.2.8.6 du présent document de référence).

Orange Tunisie a son propre fournisseur de services internet, Planet qui concurrence Topnet. A fin septembre 2010, Planet (détenu par Orange Tunisie) avait 23% de parts de marché (en pourcentage du nombre total de clients - source : Tunisie Telecom).

### 3.2.5 Data

Le marché Data qui s'adresse aux entreprises exclusivement comprend d'une part, les services de transmission de données et d'autre part, les services d'accès à internet. Tunisie Telecom qui estime détenir 90% de parts de marché, constate une croissance significative et régulière du marché Data depuis plusieurs années du fait de la diversification de la demande des entreprises. Tunisie Telecom a stimulé et accompagné cette tendance en offrant de nouveaux services tels que la VoIP et le VPN grâce à l'introduction des nouvelles technologies et l'amélioration de son réseau.

Orange Tunisie est à la date du présent document le seul concurrent de Tunisie Telecom sur le marché Data disposant d'une licence VSAT et WIMAX uniquement (activité historique de son actionnaire Divona Telecom).

### 3.2.6 Opérateurs et International

Avec un décalage de quelques années sur l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient observent des tendances similaires en termes de progression de trafic Internet et mobile.

Les initiatives de plusieurs organisations internationales ont permis le développement en Afrique d'une infrastructure de bonne couverture avec des coûts d'accès à Internet de plus en plus accessibles. La baisse rapide des coûts de la technologie qui se traduit entre autres par des ordinateurs à moins de 500 USD, l'adoption de l'ADSL et des technologies de boucle locale radio à haut débit ou 3G (voire 3G+), sans oublier la baisse régulière du coût de la bande passante IP internationale par an confirment les tendances exponentielles pour le trafic Internet d'ici à 2015.

Le trafic des services de télécommunications maintient sa croissance au niveau mondial : entre 2005 et 2009, le trafic voix mondial annuel a augmenté de plus de 52% tous services confondus (source : Telegeography). Ces perspectives de développement sont particulièrement saillantes en Afrique. En effet, les régions Afrique et Moyen-Orient ont d'ores et déjà la plus forte croissance d'abonnés mobile des dernières années : 20% de lignes mobiles en plus en 2009 en Afrique avec 448 millions de lignes (source : Ovum).

Devant ce fort potentiel de croissance du trafic Internet et mobile dans la région d'Afrique, l'infrastructure internationale reste insuffisante. Aujourd'hui, le développement de cette infrastructure pour l'Afrique n'est pas stimulé par le trafic domestique mais plutôt par une forte demande des opérateurs internationaux pour l'acheminement de trafic entrant en Afrique.

Par ailleurs, les tarifs de terminaison en Afrique n'ont cessé de croître au cours des dernières années. Ainsi en 2008, le trafic terminant en Afrique représentait 8% du trafic mondial et 18% de l'ensemble des revenus des opérateurs à l'international (source : Telegeography), ce qui constitue un ratio très élevé au niveau mondial.

Le trafic entrant représente une source de revenu importante pour les opérateurs africains. Même avec une politique tarifaire très élevée, le trafic de terminaison vers l'Afrique progresse d'année en année. Par ailleurs, le trafic voix international sortant devrait continuer à croître en raison des baisses des tarifs de terminaison fixe et surtout mobile vers l'Europe. Le trafic Internet observerait, dans un second temps, la même tendance, vu le potentiel restant de futurs internautes.

Par son statut d'opérateur historique et en tant que fournisseur d'infrastructures de télécommunications en Tunisie, Tunisie Telecom est le seul opérateur tunisien de taille à proposer des services « wholesale » (vente en « gros » des services voix et données aux opérateurs nationaux et internationaux) et de trafic international, notamment en terminaison voix, *roaming – in* et liens data internationaux.

Pour ce faire, l'opérateur s'appuie notamment sur une infrastructure internationale comptant trois câbles sous-marins et une trentaine de liaisons internationales pour une bande passante internationale IP de 42,5 Gbps. L'accent est mis sur le bassin méditerranéen avec l'opportunité d'un positionnement en tant que « hub » régional et continental à travers un POP (« *Point of Presence* ») situé à Paris.

Par ailleurs, Tunisie Telecom est un acteur incontournable pour offrir des services wholesale (voix et data) aux opérateurs nationaux. Le marché de la voix a cru ces dernières années avec l'ouverture du secteur et est maintenant relayé par celui de la Data.

### **3.2.7 Marché mauritanien**

Tunisie Telecom est également présent en Mauritanie au travers de sa filiale Mattel détenue à 51%.

Au 31 décembre 2009, la Mauritanie comptait une population de 3,1 millions d'habitants, croissante de 2,4% par an environ (source : Tunisie Telecom). Le pays bénéficie d'une économie dynamique (la croissance réelle du PIB devrait atteindre 5,2% en 2010 – source ; Tunisie Telecom) avec un PIB par habitant estimé à 2 100 USD en parité de pouvoir d'achat (source : Tunisie Telecom).

Le marché de la téléphonie mauritanien est principalement mobile, avec environ 2,5 millions d'abonnés (source : Tunisie Telecom). Le marché de la téléphonie fixe représentait au 30 juin 2010 environ 77 000 abonnés et le parc internet comptait au 30 juin 2010 près de 30 000 abonnés (source : Tunisie Telecom).

Le marché de la téléphonie mobile en Mauritanie est dominé par trois opérateurs : Mauritel, Mattel et Chinguitel. Le marché a connu une forte croissance au cours des dernières années avec une pénétration mobile s'élevant à la date du présent document de référence à 69% (source : Tunisie Telecom).

Mauritel, majoritairement détenu par Maroc Télécom, a obtenu sa licence GSM en juillet 2000. Celle-ci ayant été élargie, l'opérateur offre désormais des services de téléphonie fixe, de mobile 2G / 3G et d'Internet. Mauritel dispose d'une part de marché d'environ 59% (source : Maroc Telecom).

Le deuxième opérateur du pays est Mattel, majoritairement détenu par Tunisie Telecom, et détenteur d'une licence GSM depuis juin 2000 et d'une licence 3G, fixe et Internet depuis mars 2009. Mattel dispose d'une part de marché d'environ 23% sur l'activité mobile (source : Maroc Telecom) et elle n'a pas encore lancé d'activité fixe et Internet.

Sudatel, contrôlé majoritairement par l'Etat soudanais, a obtenu la troisième licence mobile en juillet 2006 et lancé ses opérations commerciales en septembre 2007 sous la marque Chinguitel. L'opérateur dispose d'une part de marché d'environ 18% (source : Maroc Telecom).

### **3.2.8 Réglementation des Télécommunications**

La présente section constitue une synthèse du cadre légal et réglementaire applicable à la Société dans son activité d'opérateur de réseau public de télécommunications.

#### **Présentation générale**

Le secteur des télécommunications est considéré comme un secteur stratégique pour la croissance, l'emploi et la compétitivité en Tunisie, et son développement constitue une priorité pour les autorités locales.

Ce développement s'inscrit dans une stratégie nationale qui a reposé essentiellement sur le développement et la modernisation de l'infrastructure communicationnelle ainsi que sur la mise en place d'un cadre institutionnel et juridique favorable à l'économie de marché et à l'ouverture de la concurrence.

Dans ce cadre, la restructuration de la réglementation tunisienne régissant les télécommunications a été lancée à la fin du 9ème Plan de développement économique (1997-2001) élaboré par le Ministère du développement et de la coopération internationale, à travers notamment la promulgation du Code des télécommunications en 2001 et a été poursuivie au début du 10ème Plan (2002-2006) par la promulgation des différents textes d'application du Code, lequel a été amendé par la loi 2002-46 en date du 7 mai 2002 et par la loi 2008-1 en date du 8 janvier 2008. Il existe également des projets pour le 11<sup>ème</sup> plan 2007-2011 en matière de télécommunication.

Le Code des télécommunications a couvert une grande partie des aspects des télécommunications, incluant l'octroi des autorisations nécessaires pour l'exercice des services de télécommunications en Tunisie, l'encadrement de l'exploitation des réseaux et la fourniture de services de télécommunications en Tunisie, l'interconnexion, les services universels de télécommunications ainsi que la détermination du rôle et des attributions des autorités de régulation en matière de télécommunications (l'Instance Nationale des Télécommunications et l'Agence Nationale des Fréquences).

L'amendement du Code des télécommunications en 2008 a eu essentiellement pour objectif de mettre l'accent sur la nécessité de favoriser la concurrence en prévoyant notamment les dispositions afférentes au dégroupage de la boucle locale et à la co-localisation physique, en précisant les modalités de prises en compte des coûts dans les rapports entre opérateurs. Ces coûts doivent ainsi être basés sur les coûts réels. L'amendement de 2008 a en outre renforcé les prérogatives de l'Instance Nationale des Télécommunications, autorité garante du respect de la réglementation applicable au secteur.

Le Code des télécommunications ainsi que ses décrets d'application, régissent en dehors de la réglementation relative à l'attribution des licences, l'installation et l'exploitation des réseaux publics de télécommunications et des réseaux d'accès (partie du réseau public composé de la boucle locale et des équipements de commutation. Le décret n°2008-3026 du 15 septembre 2008 fixe ainsi les conditions générales d'exploitation des réseaux publics de télécommunications et les usages internationaux applicables en la matière.

### **3.2.8.1 Réglementation de l'attribution des autorisations et licences**

Selon le principe institué par l'article 5 du Code des télécommunications, la fourniture de tout service de télécommunications est soumise à l'obtention de l'autorisation préalable du ministère en charge des télécommunications.

Le principe de l'autorisation préalable est remplacé par une procédure plus complexe d'appel d'offres pour les licences d'installation et d'exploitation des réseaux publics de télécommunications (régime décrit aux articles 18 à 38 bis du Code des télécommunications). Ces activités recouvrent notamment la téléphonie fixe, la téléphonie mobile GSM ou mobile de deuxième ou de troisième génération, les télécommunications par satellite de type V-SAT ou l'exploitation d'un réseau de transmission de données, le service WIMAX. Un décret précise à chaque fois l'activité de télécommunications dont l'Etat se propose de soumettre l'attribution à un appel d'offres.

Le principe de l'autorisation préalable est également assoupli pour certaines activités. La fourniture de services universels de télécommunications est simplement soumise à un cahier des charges (fixé par décret). D'autres activités ne nécessitent aucune autorisation.

### **3.2.8.2 Régime d'appel d'offres pour les licences d'installation et d'exploitation de réseaux publics de télécommunications**

Pour une liste des autorisations administratives et des licences significatives de la Société à la date du présent document de référence, se reporter à la section 3.2.8.3 du présent document de référence.

#### *Généralités relatives aux licences*

##### *Modalités d'attribution des licences*

Le Code des télécommunications pose un cadre général des modalités d'attribution des licences relatives aux activités d'installation et d'exploitation des réseaux publics de télécommunications. Elles sont attribuées pour une durée de 15 ans avec une possibilité de prorogation. Un appel à concurrence par voie d'appel d'offres est organisé, précédé par une étape de présélection. Le Code des télécommunications prévoit qu'un décret détaillera les modalités d'attribution de chaque licence.

Ainsi, lorsqu'en pratique, l'Etat tunisien décide d'octroyer une nouvelle licence relative à l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications, un décret fixant les modalités d'attribution de cette licence est publié.

Par exemple, les conditions d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un deuxième réseau public de téléphonie numérique mobile ont été fixées par le décret n°2002-64 du 15 janvier 2002 et qui a été finalement octroyée à Orascom Télécom Tunisie en vertu du décret n° 2002-1079 du 14 mai 2002.

Le décret n° 2003-1158 du 26 mai 2003 a fixé quant à lui les conditions d'attribution d'une licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications par satellite de type V-SAT et qui a été finalement attribuée à Divona Télécom par Décret N°2004-978 du 19 avril 2004.

Plus récemment, une licence pour la fourniture des services de télécommunications fixe et de services de télécommunications mobiles de deuxième et troisième génération a été attribuée à la société Divona Télécom (devenue Orange Tunisie) en vertu du décret n°2009-2270 du 31 juillet 2009 portant approbation de la convention de licence signée le 13 juillet 2009. Les conditions d'attribution d'une telle licence avaient été préalablement fixées par le décret n°2009-283 du 2 février 2009.

Ce décret n°2009-283 a prévu pour cette licence la création d'une commission spéciale pour l'élaboration des étapes préparatoire pour l'attribution de la licence (composée notamment de membres du Ministère des technologies et de la communication, d'autres Ministères et d'autorités de régulation des télécommunications) et qui s'est chargée de l'adoption du règlement applicable à l'attribution de la licence, l'approbation du dossier d'appel d'offres, l'ouverture du dépouillement des offres ainsi que le classement des offres. Le Ministre des technologies de la communication est chargé par la suite de l'accomplissement des procédures d'attribution de la licence et du suivi de sa mise en œuvre.

Les licences sont attribuées à titre personnel sans conférer à son titulaire aucun droit d'exclusivité. Elles ne peuvent être transférées à un tiers qu'après l'accord du Ministre des télécommunications après avis des organismes compétents.

#### *Dérogation pour l'attribution des licences de Tunisie Telecom*

Lors de la publication du Code des télécommunications en janvier 2001, par dérogation au régime d'appel d'offres institué par ce Code, les licences matérialisant toutes les activités exploitées par Tunisie Telecom en tant qu'opérateur historique (et exclusif à l'époque) avant la parution du Code lui ont été accordées par voie légale par l'article 90 du Code des télécommunications (Voir ci-après : Licences accordées à Tunisie Telecom).

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des marchés et en vue de préciser les obligations de Tunisie Telecom pour l'exploitation de la licence générale attribuée par l'article 90 du Code des télécommunications, des licences spécifiques aux activités de GSM et de VSAT ont été attribuées selon une procédure dérogeant au cadre général des modalités d'attributions des licences prévues par le Code des télécommunications. La convention de licence 3G conclue en septembre 2010 a également été attribuée sans appel d'offres.

#### *Conditions générales des licences*

Les licences attribuées se matérialisent par la conclusion d'une convention de licence (anciennement appelée convention de concession) et d'un cahier des charges. Le Code des télécommunications prévoit également que la convention de licence doit être approuvée par décret. A titre d'exemple, comme indiqué ci-dessus, la convention de licence prévue par le décret n°2009-283 a été approuvée par le décret n°2009-2270 du 31 juillet 2009.

Le Code des télécommunications encadre les conditions générales communes à toutes les conventions de licences et leur cahier des charges. Le Code prévoit notamment que les licences précisent:

- les conditions d'installation du réseau et de fourniture des services;
- la zone géographique couverte ainsi que les critères minimum de qualité des services fournis ;
- les conditions générales d'interconnexion et les modalités de contrôle de la comptabilité propre à la licence ;
- les moyens humains, matériels ainsi que les garanties financières devant être présentées ;
- le montant et les modalités de paiement de la redevance pour l'exploitation des ressources rares allouées ;
- les modalités de détermination des tarifs applicables aux clients, ainsi que les modalités d'ajustement et de révision de ces tarifs ;
- les conditions et les modalités garantissant la continuité de la fourniture des services, en cas de non respect par le concessionnaire de ses obligations ou en cas de fin de licence ;
- les conditions d'accès aux points hauts relevant du domaine public le cas échéant.

Il convient de relever que le titulaire de la licence doit dans ce cadre :

- mettre à la disposition du Ministère chargé des télécommunications les informations relatives aux aspects techniques, opérationnels, financiers et comptables de chaque réseau et service selon les méthodes fixées par l'Instance Nationale des Télécommunications ;
- présenter à l'Instance Nationale des Télécommunications pour approbation un modèle du contrat de service qui sera conclu avec les clients ainsi que toutes les conventions qui seront conclues avec les fournisseurs de service de télécommunications ;
- s'engager à se conformer aux conditions de secret et de neutralité à l'égard des signaux transportés ;
- respecter les conventions et les traités internationaux approuvés par l'Etat ;
- s'engager à appliquer les normes techniques relatives aux réseaux et à la fourniture des services de télécommunications ;
- répondre aux exigences de la défense nationale et de la sécurité publique ;
- acheminer gratuitement les appels de secours.

Des sanctions administratives et pénales sont prévues par le Code des télécommunications et par les licences en cas de violation des conditions générales des licences. S'agissant des sanctions administratives, le Ministre chargé des télécommunications peut infliger aux contrevenants la restriction provisoire ou définitive de l'autorisation et des conditions de son exploitation, la suspension provisoire de l'autorisation et le retrait définitif de l'autorisation avec apposition de scellés. Les sanctions pénales (à savoir de 6 mois à 5 ans de prison et une amende de 1 000 à 20 000 dinars) sont infligées le cas échéant par les autorités judiciaires.

Le Code des télécommunications prévoit enfin que le Ministère chargé des télécommunications peut réviser certaines dispositions de la licence au cours de sa période de validité si cet amendement est nécessaire à la sauvegarde de l'intérêt général et des exigences de la défense nationale et de la sécurité publique. Dans ce cas, une indemnisation est prévue pour le concessionnaire.

#### *Services universels*

Tout titulaire d'une licence d'exploitation d'un réseau public de télécommunications peut être chargé d'assurer les services universels des télécommunications dans les conditions prévues dans la licence (article 13 du Code des télécommunications).

Les services universels comprennent essentiellement les appels d'urgence à partir de points d'accès publics, des points d'abonnements et des points d'interconnexion vers les centres ou services chargés de la sauvegarde de vies humaines, des intervention de la police et de la garde nationale et de la lutte contre les incendies. La liste des numéros d'urgence est fixée par le plan national de numérotation et d'adressage.

L'opérateur ne doit pas faire figurer sur les factures les numéros appelés à ce titre.

L'article 90 du Code des télécommunications attribue le droit (et l'obligation) de fourniture des services universels de télécommunications à Tunisie Telecom pour l'exploitation des réseaux et services de télécommunication.

#### *Redevances et Contributions*

Les opérateurs qui ont obtenu une licence de télécommunications, doivent s'acquitter d'une redevance annuelle en contrepartie des fréquences radioélectrique qui lui sont attribuées.

Ces opérateurs doivent également s'acquitter d'une redevance annuelle en contrepartie des numéros et adresses qui leur sont attribuées en vertu du plan national de numérotation et d'adressage dont le dernier en date a été approuvé par Arrêté du Ministre des technologies de la communication du 2 décembre 2009.



Le cahier des charges de la licence de téléphonie mobile GSM attribuée à Tunisie Telecom prévoit que la société est assujettie au versement d'une contribution annuelle au Fonds de Développement des Communications à hauteur de 5% de son chiffre d'affaires, et ce, conformément à l'article 68 de la loi 2001-123 du 28 décembre 2001, portant loi de finances pour l'année 2002.

Ce fonds est destiné au financement des régulateurs, au soutien aux petites entreprises du secteur et aux programmes de développement des télécommunications. Les modalités d'utilisation de ce fonds sont notamment détaillées par le Décret n°2010-2026 du 16 août 2010 fixant les interventions et les activités concernées par les participations du fonds de développement des communications, des technologies de l'information et de la télécommunication ainsi que les modalités de leur financement tel que complété.

### **3.2.8.3 Licences obtenues par Tunisie Telecom**

#### *Licence générale de l'article 90 du Code des télécommunications*

Par dérogation au régime d'appel d'offres prévu pour l'attribution des licences, l'article 90 du Code des télécommunications a affirmé l'attribution de plein droit à Tunisie Telecom d'une licence pour l'exploitation des réseaux et services de télécommunications dont il avait la charge à la date de publication du Code (le 15 janvier 2001), à savoir la fourniture des services de base des télécommunications incluant, selon la clarification apportée par l'Etat dans le cadre de la privatisation, les réseaux et services de téléphonie fixe, mobile, VSAT. La licence attribuée par l'article 90 susvisé inclut également, toujours selon la clarification susmentionnée, les nouvelles technologies que Tunisie Telecom fournissait à la date de publication du Code des télécommunications, à savoir le GPRS, WLL, NGN, WLAN et MMS, mais n'inclut pas les licences WIFI et 3ème génération.

Il convient de relever que cette licence attribuée de plein droit à Tunisie Telecom par l'article 90 a été, complétée par des licences en matière de GSM et de VSAT en vue de préciser les obligations de Tunisie Telecom dans les marchés ouverts à la concurrence.

L'article 90 ne précise pas non plus la durée d'attribution de la licence considérée. La licence attribuée par l'article 90 est une licence de plein droit. L'article 90 de meure applicable pour le reste des services de cette licence.

S'agissant des obligations de couverture liées aux licences attribuées de plein droit par l'article 90 du Code des télécommunications, il convient de considérer qu'elles sont régies par les dispositions de droit commun imposant aux opérateurs des réseaux publics de télécommunications de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer de manière permanente et continue l'exploitation du réseau et la fourniture des services de télécommunication (article 5 du décret 2008-3026 du 15 septembre 2008, fixant les conditions générales d'exploitation des réseaux publics des télécommunications et des réseaux d'accès). L'opérateur doit maintenir son réseau opérationnel de façon continue, 24 heures sur 24, y compris les dimanches et jours fériés. Dans le cadre du respect du principe de la continuité et de la permanence, et sauf cas de force majeure, l'opérateur ne peut interrompre la fourniture du service de télécommunications sans y avoir été préalablement autorisé par l'instance nationale des télécommunications. Il est également prévu que l'opérateur doit mettre en œuvre les équipements et les procédures nécessaires, en vue de conserver le niveau des objectifs de qualité de service prévu par les normes nationales et internationales en vigueur, notamment en ce qui concerne les taux de disponibilité et les taux d'erreur.

Enfin, il a été prévu dans le cadre de la privatisation de Tunisie Telecom que des conventions de licence pour l'exploitation d'un réseau fixe et d'un réseau de transmission de données (data) devaient être matérialisées, avec leur cahier des charges. A la date du présent document de référence, ces conventions n'ont pas été matérialisées et peuvent être considérées comme couvertes par la licence générale attribuée de plein droit par l'article 90 du Code des télécommunications.

#### *Licence GSM*

Une convention de concession a été signée en février 2006 autorisant la Société à installer et exploiter un réseau de téléphonie cellulaire de norme GSM, et ce, sans prévoir le paiement d'une redevance dans le cadre de l'attribution de la concession autre que les redevances annuelles d'attribution de fréquence et de ressources de numérotation. Il est mentionné que la convention entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de 15 ans pouvant être renouvelée par période de 5 ans sans mentionner l'approbation de la convention par décret. Le renouvellement de la licence n'est pas soumis au paiement d'une redevance.

La convention est régie par les dispositions générales du Code des télécommunications étant précisé que la Société est soumise à une obligation de couverture de l'ensemble du territoire de la République tunisienne, que le concessionnaire est tenu à une continuité et à une permanence du service, ainsi qu'à une qualité conforme aux standards applicables. Selon cette convention la Société doit en outre demeurer une société anonyme de droit tunisien pendant la durée de la convention et que toute modification de son capital doit être notifiée.

La Société peut également louer des infrastructures auprès d'autres opérateurs ou les partager et est habilitée à interconnecter ses réseaux à ceux des autres opérateurs du moment qu'ils sont titulaires d'une licence d'exploitation. Dans tous les cas, les modalités de la co-localisation et l'utilisation commune d'infrastructures et l'interconnexion devront faire l'objet d'une convention spécifique.

La Société doit s'assurer de la conformité des équipements et installations radioélectriques à la norme GSM en vigueur et est habilitée à avoir son propre réseau de transmission.

Enfin, la Société doit s'acquitter de la redevance annuelle de l'utilisation des fréquences et des ressources de numérotations fixée par arrêté du ministre chargé des télécommunications et des impôts et taxes auxquels elle est assujettie conformément à la réglementation en vigueur.

#### *Licence VSAT*

Une convention de concession a été signée en février 2006 autorisant la Société à installer et exploiter un réseau public de télécommunications de type VSAT (données pas satellite) et ce, sans prévoir le paiement d'une redevance dans le cadre de l'attribution de la concession autre que les redevances annuelles d'attribution de fréquence et de ressources de numérotation. La convention entre en vigueur à compter de sa date de signature et est d'une durée de dix ans renouvelable par période de trois ans. Il n'est pas mentionné d'approbation de la convention par décret. Le renouvellement de la licence n'est pas soumis au paiement d'une redevance.

La convention est régie par les dispositions générales du Code des télécommunications étant précisé que la convention autorise la Société (i) à exploiter les services VSAT soit en réseau public (transmission de données y compris sur protocole IP) soit en réseau privé (tous services de télécommunications) et (ii) à procéder à la vente d'équipements destinés à la prestation de services VSAT.

Il convient de relever que la Société est soumise à une obligation de couverture de l'ensemble du territoire de la République tunisienne y compris les liaisons internationales nécessaires ou utiles à la prestation des services VSAT. Il convient également de noter que le concessionnaire est tenu à une continuité et à une permanence du service, ainsi qu'à une qualité conforme aux standards applicables.

La Société doit répondre d'une accessibilité au service au moins égale ou supérieure à 99,5% et doit mettre en place un service après-vente.

La Société est tenue d'installer une station hub en Tunisie et à constituer son réseau de stations terrestres, étant précisé que la Société conserve une liberté d'action pour ce qui est de l'établissement d'un réseau filaire ou sans fil pour le prolongement de sa liaison sans fil.

Enfin, la Société doit demeurer une société anonyme de droit tunisien pendant la durée de la convention et toute modification de son capital doit être notifiée.

#### *Licence 3G*

Une convention de licence a été signée en septembre 2010 autorisant la Société à installer et exploiter un réseau public de télécommunications pour fournir des services de télécommunications mobile de troisième génération (3G).

La convention est régie par les dispositions générales du Code des télécommunications étant précisé que la convention autorise la Société à installer et exploiter un réseau public de télécommunications pour fournir des services de télécommunications mobile de troisième génération (3G) couvrant le service voix, le service de messagerie SMS et MMS, les services de données incluant notamment la visiophonie, l'Internet mobile, la messagerie multimédia et le contenu multimédia avec haut débit mobile, le service de vente en gros du trafic

aux opérateurs et aux fournisseurs de service de télécommunications. Il convient de relever que la convention doit être approuvée par décret pour entrer en vigueur. La Société considère que ce décret devrait être promulgué d'ici fin 2010.

La durée de cette licence est de 15 ans renouvelable. Le renouvellement est automatique sur demande de Tunisie Telecom sauf manquements graves de cette dernière.

Il est prévu le paiement d'une redevance devant être réglée par la Société d'un montant de 116 000 000 dinars tunisiens. Cette redevance est due dans les trois jours ouvrables suivant la date de notification du décret d'approbation. Le renouvellement de la licence n'est pas soumis au paiement d'une nouvelle redevance.

La Société est tenue à une continuité et à une permanence du service, ainsi qu'à une qualité conforme aux normes nationales et internationales applicables notamment en ce qui concerne les taux de disponibilité, les taux d'erreur, les délais de satisfaction des services et la relève des dérangements. La Société devra mesurer régulièrement ses indicateurs de qualité et afin que l'Instance Nationale des Télécommunications puisse procéder à un contrôle de qualité. La Société est soumise à une obligation de couverture débutant à 30% de la population pour la première année puis prévue à 75% au bout de la sixième année d'exploitation.

L'engagement de déploiement et de couverture de la Société est le suivant :

<b>Délai</b>	<b>1an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5ans</b>	<b>6ans</b>
Pourcentage de la population couverte par les services 3G	30%	45%	55%	60%	75%	75%
Nombre de Node B <sup>(1)</sup>	250	300	300	150	150	150
Nombre de RNC <sup>(2)</sup>	5	3	1	1	1	1
Nombre de MGW <sup>(3)</sup>	10	1	1	0	0	0

(1) Equivalent de la station de base pour le réseau GSM, dans le réseau UMTS

(2) Radio Network Controller

(3) Media Gateway

D'autre part, la Société doit remettre annuellement un rapport sur l'exécution et l'avancement des prestations prévues par la convention à l'INT et un rapport mensuel à l'Agence nationale des fréquences pour chaque service 3G l'informant progressivement du nombre de stations de base et du nombre et numéros des canaux RF par station de base ainsi qu'un rapport annuel quant au déploiement de son réseau.

Concernant les infrastructures de réseaux, la Société est habilitée à avoir son réseau propre sous disponibilité des fréquences. La Société est responsable du bon fonctionnement de son réseau et doit à cet effet souscrire auprès de compagnies agréées des polices d'assurance couvrant sa responsabilité civile et professionnelle. Elle doit en outre s'assurer de la conformité des équipements et installations radioélectriques aux normes de l'UIT en la matière et de leur homologation conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la Société doit assurer l'interopérabilité, la permanence et la continuité des services de télécommunications qu'elle fournit (24h/24 et 7j/7) ainsi que l'acheminement gratuit des appels d'urgence.

Enfin, Tunisie Telecom doit s'acquitter de la redevance annuelle de l'utilisation des fréquences fixée par arrêté du ministre chargé des télécommunications et des impôts et taxes auxquels elle est assujettie conformément à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, la société Mauritano - Tunisienne des Télécommunications « MATTEL », détenue à 51% par Tunisie Telecom détient les licences suivantes :

- en juin 2000, Mattel a obtenu une licence pour l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire ouvert au public.
- en avril 2002, Mattel a obtenu une nouvelle licence pour l'établissement et l'exploitation sur le territoire mauritanien d'un réseau de télécommunications ouvert au public en vue de la fourniture des services GMPCS (*Global Mobile Personal Communication by Satellite*).
- en mars 2009, Mattel a acquis une nouvelle licence dans les domaines suivants :
  - établissement et exploitation d'une plate-forme de cartes prépayées ainsi que d'une passerelle internationale des télécommunications ;
  - établissement et exploitation d'un réseau de boucle locale ouvert au public et fourniture au public de services de télécommunications nationales et internationales et d'accès à internet ;
  - établissement et exploitation de tout autre réseau de télécommunications pour la fourniture au public, dont notamment les réseaux 3G et 3,5G ainsi que la fourniture au public de tout autre service de télécommunications en complément des réseaux et services de télécommunications précités aux deux paragraphes ci-dessus.

#### **3.2.8.4 Régime de l'autorisation préalable**

##### *Description du Régime*

Il s'agit du régime de droit commun pour l'autorisation des activités de télécommunications à savoir l'ensemble des activités pour lesquelles le Code des télécommunications ou un décret spécifique ne précise pas un autre régime particulier d'attribution suivent ce régime.

Pour chaque activité, un décret spécifique détaille les conditions et les modalités d'attribution de cette autorisation sont fixées par un décret qui prévoit notamment les modalités de dépôt de la demande d'autorisation et le délai de réponse du Ministère chargé des Télécommunications, ainsi que les motifs de la décision de refus.

Il est possible de citer par exemple le décret n°2004-936 du 13 avril 2004 lequel a fixé les conditions d'octroi de l'autorisation de fourniture des services de télécommunications basés sur les messages courts de la téléphonie numérique mobile.

Certains décrets imposent en plus de l'autorisation préalable, l'obtention d'une licence.

Le Code des télécommunications prévoit enfin que les titulaires d'une licence obtenue dans le cadre du régime d'appel d'offres pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications sont exonérés de cette autorisation lorsqu'ils offrent les services de télécommunications prévues dans la licence.

##### *Téléphonie sur IP*

Régie par les dispositions du décret 2008-2638 du 21 juillet 2008 fixant les conditions de fourniture du service téléphonie sur protocole Internet et son arrêté d'application en date du 24 juillet 2008, la téléphonie sur protocole internet (ci-après « téléphonie sur IP ») permet d'assurer le transport du trafic de téléphonie par internet.

L'exploitation commerciale de la téléphonie sur IP ne peut être effectuée que par les opérateurs des réseaux publics titulaires d'une licence leur permettant d'installer et d'exploiter les réseaux publics de télécommunications. Cette licence est attribuée par l'Etat après appel à la concurrence. La licence, personnelle, est accordée pour une période ne dépassant pas 15 ans.

Les opérateurs fournissent le service de téléphonie sur IP à des bénéficiaires spécifiques soit directement soit en ayant recours à un intégrateur (à savoir un fournisseur de services internet ou une Société détenant une autorisation spécifique à cet effet).

Les opérateurs des réseaux publics fournissent le service considéré particulièrement aux centres d'appels et aux organisations internationales établies en Tunisie. Ils fournissent également les entreprises œuvrant dans le domaine des technologies de la communication et les entreprises administratives et économiques qui possèdent des sites et des succursales multiples. Le service de téléphonie IP est également fourni par les opérateurs à leurs clients dans le cadre d'offres autorisées.

Dans tous les cas, les entreprises qui veulent bénéficier de ce service doivent par le biais des opérateurs publics (par lettre recommandée avec accusé de réception) en formuler la demande à l'Agence nationale de certification électronique.

Ceci étant, il incombe aux opérateurs des réseaux publics, durant l'exploitation et la fourniture du service de téléphonie IP, de protéger et de sécuriser les réseaux, d'assurer une bonne qualité des services de communications, d'exploiter les plages de numérotation dudit service et de fournir tous les équipements nécessaires.

Les opérateurs des réseaux publics des télécommunications sont également tenus d'adopter les normes internationales de qualité relatives à la téléphonie sur protocole Internet.

#### *Fournisseurs de services internet (et autres services à valeur ajoutée de télécommunications)*

La Société détient à 99,99% Topnet, bénéficiant d'une licence de fournisseur de services internet, et leader sur le marché tunisien.

Les services de type internet constituent l'une des catégories des services à valeur ajoutée de télécommunications, définies par l'Arrêtée du Ministre des communications en date du 22 mars 1997 portant définition et classement des services à valeur ajoutée des télécommunications.

Nonobstant la publication du nouveau Code des télécommunications, les services à valeur ajoutée de Télécommunications demeurent à ce jour régis particulièrement par le décret n° 97-501 du 14 mars 1997 relatif aux services à valeur ajoutée de télécommunications et les arrêtés du 22 mars 1997, lesquels prévoient que l'exploitation des services à valeur ajoutée de télécommunications est soumise à l'obtention auprès du Ministère chargé des Télécommunications d'une licence d'exploitation accordée après signature du cahier des charges et avis de la commission des services à valeur ajoutée des télécommunications.

Le décret n° 97-501 prévoit en outre que toute personne morale postulant à une autorisation d'exploitation d'un service à valeur ajoutée des télécommunications doit être régie par le droit tunisien et avoir un capital détenu nominativement et en majorité par des tunisiens.

Les tarifs et modalités de tarification applicables au service à valeur ajoutée sont fixés par arrêté du Ministère chargé des télécommunications. Ces modalités ont été précisées par l'arrêté du 22 mars 1997 concernant les tarifs et modalités de tarification des services à valeur ajoutée des télécommunications en régime internet.

L'arrêté du Ministre des communications du 30 décembre 2000 a également fixé les tarifs maxima des services de base dans le domaine de connexion au réseau internet.

#### *WIMAX*

Tunisie Telecom dispose, depuis 2006, d'une autorisation WIMAX octroyée directement par le ministère. Il n'y a aucune obligation afférente à cette autorisation.

#### *Activités non soumises à l'autorisation préalable*

En dehors des services soumis au régime d'appel d'offres, d'autres services sont dispensés de l'autorisation préalable.

### ***Fourniture de services universels de télécommunications***

Les services universels de télécommunications comprennent les services des télécommunications minima à fournir obligatoirement au public en fonction de l'évolution technologique dans le domaine (notamment l'acheminement des appels de secours, la fourniture des services de renseignement et l'annuaire des abonnés, sous forme imprimée ou électronique).

La fourniture de ces services n'est pas soumise à l'autorisation préalable mais à un cahier des charges approuvé par Arrêté du Ministre chargé des Télécommunications.

### ***Activités dispensées d'autorisation***

L'installation et l'exploitation des réseaux privés internes ne sont pas soumises à une autorisation, de même que les équipements radioélectriques constitués par des appareils de faible puissance et portée (selon les limites fixés par arrêté).

### **3.2.8.5 Réglementation en matière des tarifs**

Contrairement aux tarifs d'interconnexion qui sont soumis à l'approbation préalable de l'INT, les tarifs de détail sont en principe librement déterminés par le marché, mais cette liberté a été encadrée par l'Instance Nationale des Télécommunications. Le régulateur impose aussi une obligation de transparence et les opérateurs sont tenus de publier les tarifs appliqués.

#### ***Liberté encadrée des prix de détail***

Les opérateurs de télécommunications disposent en principe de la liberté de fixer leurs tarifs. Les tarifs d'abonnement et de communications sont ainsi librement fixés par les opérateurs des réseaux tout en respectant le principe d'égalité de traitement des usagers et de manière à éviter toute discrimination fondée sur la localisation géographique.

Cette liberté des tarifs reste cependant limitée par l'impératif d'imposer une concurrence loyale entre les opérateurs et l'impératif de réguler les tarifs de services universels de base.

#### ***Impératif d'encadrement des prix des services***

Malgré le principe de liberté des prix du détail, il existe en Tunisie un encadrement du tarif des services universels de télécommunications, les tarifs applicables à ces services ne peuvent ainsi excéder les tarifs maxima approuvés par arrêté du Ministère chargé des télécommunications.

Concernant la fourniture de services internet, l'arrêté du Ministre des communications du 30 décembre 2000 a également fixé les tarifs maximums des services de base dans le domaine de connexion au réseau internet.

#### ***Impératif de concurrence loyale entre opérateurs***

Les opérateurs sont soumis aux dispositions de droit commun relatives à la concurrence, telle que pouvant être spécifiées ou complétées par le Code des télécommunications.

#### ***Interdiction des subventions croisées***

Les opérateurs des réseaux de télécommunications doivent tenir une comptabilité analytique permettant de distinguer entre chaque réseau et chaque service et doivent renoncer à toute pratique anticoncurrentielle notamment les opérations de subvention croisée.

#### ***Encadrement tarifs d'interconnexion (ou tarifs de gros)***

En vue d'assurer une concurrence loyale entre opérateurs, les méthodes de détermination des tarifs d'interconnexion, de dégroupage de la boucle locale, de co-localisation physique et de l'utilisation commune de l'infrastructure sont fixées par l'Instance Nationale des Télécommunications.

Par ailleurs, depuis l'ouverture du secteur, l'Etat a eu pour objectif que les opérateurs rapprochent leurs tarifs de leurs coûts. Ces objectifs ont été matérialisés notamment par certaines obligations mentionnées dans le cadre de conventions de licence (anciennement dénommées concessions) et des cahiers des charges y afférents posant pour principe la liberté de fixation des tarifs et de la politique commerciale, étant précisé que

les opérateurs doivent présenter une grille tarifaire se rapprochant de leurs coûts (convention avec la Société afférente au réseau GSM) ou doivent présenter à l'Etat leurs tarifs plafonds (convention avec la Société afférente au réseau VSAT).

### ***Publicité des tarifs***

En application de la réglementation applicable, Tunisie Telecom est tenue de publier ses tarifs ainsi que les conditions générales de ses offres de détail pour chaque service dans les conditions suivantes :

- Un exemplaire de la notice concernant la tarification du nouveau produit est transmis à l'Instance Nationale des Télécommunications au moins quinze (15) jours avant la commercialisation de la nouvelle offre.
- L'Instance Nationale des Télécommunications peut apporter des modifications aux tarifs des services ou à leurs conditions générales de vente s'ils ne respectent pas les règles de concurrence loyale.
- Un exemplaire de la notice publicitaire définitive est enfin mis à disposition du public de façon électronique et dans chaque point de commercialisation des services concernés.

Tunisie Telecom est également tenue de publier l'offre technique ainsi que les tarifs d'interconnexions qu'elle propose aux autres opérateurs après avis de l'Instance Nationale des Télécommunications.

### **3.2.8.6 Interconnexion**

L'interconnexion est le raccordement de deux ou plusieurs réseaux publics de télécommunications : ce raccordement doit faire l'objet d'une convention entre les opérateurs concernés afin d'en établir les conditions techniques et financières.

Les conditions d'interconnexion sont régies par le Code des télécommunications et par le décret 2001-831 du 14 avril 2001 relatif aux conditions générales d'interconnexion et la méthode de détermination des tarifs tel que modifié par le décret 2008-3025 du 15 septembre 2008.

Le principe est que l'opérateur recevant la demande d'interconnexion ne peut la refuser dès lors qu'il détient une licence et que l'interconnexion est techniquement réalisable compte tenu des possibilités de l'opérateur. En cas d'impossibilité, le demandeur doit proposer des solutions alternatives après avis de l'Instance Nationale de Télécommunications.

#### ***L'offre d'interconnexion***

Selon les lignes directrices de l'interconnexion récemment publiées par l'INT, chaque opérateur doit préparer chaque année une offre technique et tarifaire des services d'interconnexion offerts. Cette offre constitue un catalogue comportant une description détaillée des services offerts, de la co-localisation, de l'accès aux points d'interconnexion et de leurs fonctionnalités, les tarifs ainsi que les procédures de test. Cette offre est approuvée par l'Instance Nationale de Télécommunications. L'Instance Nationale des Télécommunications peut demander à l'opérateur de rajouter des services ou de modifier les tarifs de l'offre technique et tarifaire.

L'opérateur est tenu de satisfaire toutes les demandes de services d'interconnexion non prévues dans l'offre d'interconnexion et techniquement réalisables et l'opérateur ne peut en aucun cas imposer au demandeur du service d'interconnexion des restrictions injustifiées.

Dans tous les cas, l'opérateur offrant le service doit assurer la qualité des appels aboutissant aux points d'interconnexion et celle des équipements d'interconnexion comme s'il s'agissait des services de son propre réseau et doit faire des rapports réguliers à l'Instance Nationale des Télécommunications (sur la régularité des liaisons, la vitesse de rétablissement en cas d'interruption, l'efficacité des appels...). L'opérateur offrant le service doit également fournir aux clients de l'opérateur demandeur les services de renseignements, d'annuaire et de secours.

#### ***La Convention d'Interconnexion***

L'interconnexion fait l'objet d'une convention signée entre les parties et déterminant les conditions techniques et financières finales de l'interconnexion. Une copie de la convention d'interconnexion est transmise à l'Instance Nationale des Télécommunications 15 jours au maximum après sa conclusion.

A défaut de fixation des conditions techniques et financières par la convention, il revient à l'Instance Nationale des Télécommunications, à la demande de l'une des parties, de prendre une décision finale concernant ces aspects.

### ***Tarifs de l'interconnexion nationale***

Excepté la terminaison mobile approuvée en 2009 et 2010 par l'INT, le reste des services du catalogue 2010 est en cours d'approbation par l'INT. Sur la base des tendances des dernières années, Tunisie Telecom estime que la baisse des tarifs dans les catalogues d'interconnexion devrait se poursuivre.

Chaque opérateur est tenu de publier son offre technique et tarifaire les tarifs d'interconnexion qu'il se propose d'offrir aux autres opérateurs. Cette offre est soumise à l'Instance nationale des télécommunications et rendue publique. L'instance nationale des télécommunications valide les tarifs qui y figurent.

L'Instance Nationale des Télécommunications détermine la méthode de partage des coûts entre les opérateurs et détermine les coûts pris en compte dans le calcul des tarifs. Dans ce cadre, les opérateurs doivent calculer les coûts effectifs des services d'interconnexion sur le principe de non-discrimination et de pertinence sur la base de la législation relative aux télécommunications.

Ainsi, les opérateurs doivent tenir une comptabilité séparée pour l'interconnexion pour permettre une distinction entre (i) les coûts relatifs aux éléments de réseau utilisés à la fois par l'opérateur pour les services destinés à ses propres clients et pour les services d'interconnexion et (ii) les coûts complémentaires pour fournir les services d'interconnexion.

Les tarifs définitifs entre opérateurs sont déterminés de manière définitive dans des conventions d'interconnexions signées entre les deux parties. Ces conventions sont déposées et homologuées par l'Instance Nationale des Télécommunications.

### ***Tarifs d'interconnexion vers le Mobile***

Les tarifs d'interconnexion appliqués entre Tunisie Telecom et les opérateurs nationaux sur les appels entrants vers le réseau mobile de Tunisie Telecom décrits dans l'offre technique et tarifaire des services d'interconnexion homologuée par l'INT s'établissent comme suit :

<b>Tarif d'interconnexion en millimes de DT HT par min</b>		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (*)</b>
Vers Mobile	Heure Pleine	100	95	87
	Heure Creuse	69	66	

(\*) Tarif unique applicable en heure creuse et pleine

Le tarif issu des Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvées par l'INT pour les services de terminaison des communications vers les réseaux mobiles de Tunisie Telecom et d'Orange Tunisie a été fixé de manière asymétrique au titre de l'année 2010 à :

- 0,108 (\*) DT/HT/min pour la terminaison depuis le réseau Tunisie Telecom vers le réseau Orange Tunisie ; et
- 0,087 (\*) DT/HT/min pour la terminaison depuis le réseau Orange Tunisie vers le réseau Tunisie Telecom (soit, au même niveau que pour les terminaisons entre les réseaux mobiles Tunisie Telecom et Tunisiana).

Les différentes parties (opérateurs et INT) ont d'ores et déjà évoqué le calendrier d'encadrement de la réduction de l'asymétrie d'ici 3 ans.



### *Tarifs d'interconnexion vers le Fixe*

Les tarifs d'interconnexion appliqués pour le trafic entrant sur le réseau de Tunisie Telecom vers le fixe décrits dans l'offre technique et tarifaire des services d'interconnexion sont les suivants :

<b>Tarif d'interconnexion en millimes de DT HT par min</b>		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (*)</b>
<b>Vers Fixe Local Transit</b>	Heure Pleine	100	95	40 (**)
	Heure Creuse	69	66	
<b>Vers Fixe Inter-urbain Transit</b>	Heure Pleine	100	95	60 (**)
	Heure Creuse	100	95	

(\*) Tarif unique applicable en heure creuse et pleine

(\*\*) Ces tarifs ont été approuvés par l'INT le 8 novembre 2010.

### *Tarifs de l'interconnexion internationale*

Les tarifs et conditions d'interconnexion conclus entre Tunisie Telecom et des opérateurs internationaux sont librement négociés entre lesdits opérateurs.

### *Dégrouper de la boucle locale, co-localisation physique et utilisation commune des infrastructures*

Les opérateurs auxquels sont adressées les demandes d'autres opérateurs concernant le dégroupage de la boucle locale (demande d'accès au réseau pour l'utilisation de tout ou partie du spectre disponible dans la boucle locale), la co-localisation physique (mise à disposition de bâtiments et d'espaces à d'autres opérateurs à fin d'y installer et exploiter leurs équipements) et l'utilisation commune des infrastructures (mise à disposition des canaux, pylônes, alvéoles et points hauts) doivent répondre favorablement du moment que ces dernières sont réalisables et disponibles et si le service demandé ne fait pas déjà l'objet d'une convention avec un autre opérateur.

Dans tous les cas, le dégroupage de la boucle locale, la co-localisation physique et l'utilisation commune des infrastructures doivent faire l'objet d'une demande émanant d'un opérateur titulaire d'une licence d'installation et d'exploitation. Pour mémoire, le dégroupage de la boucle locale a été prévu depuis 2008 mais n'a pas encore été mis en place.

Le service demandé ou offert doit faire quant à lui l'objet d'une convention entre l'opérateur offreur et l'opérateur demandeur du service. Cette convention doit fixer toutes les modalités et conditions d'utilisation pour chaque service et spécifiquement :

- (i) la sécurité et le maintien des réseaux et la régularité des services pour le dégroupage de la boucle locale et d'autre part ;
- (ii) les conditions d'accès à l'espace, la détermination de l'espace d'hébergement, l'exploitation des équipements et la responsabilité de l'opérateur bénéficiaire dans l'occupation ou l'utilisation des sites pour la co-localisation physique et l'utilisation commune des infrastructures (Il est noté que l'opérateur bénéficiaire reste le propriétaire des équipements hébergés en cas de co-localisation physique et est tenu dans ce sens d'en assurer la maintenance).

La convention doit également prévoir communément pour les trois services les informations que les opérateurs doivent s'échanger pour la gestion du service en question ainsi que les tarifs applicables et les modalités de règlement, étant précisé que l'Instance Nationale des Télécommunications détermine la méthode de calcul des coûts sur le principe de non-discrimination et de pertinence sur la base de la législation en vigueur (Les conditions techniques et tarifaires doivent en outre être prévues dans l'offre technique et tarifaire d'interconnexion initiale).

En cas de dysfonctionnement d'un service, l'opérateur lésé peut saisir l'Instance Nationale des Télécommunications, laquelle peut sanctionner le contrevenant ou demander une révision de la convention entre les opérateurs concernés et même décider de l'arrêt du service si nécessaire.

### 3.2.8.7 Droit de Passage

En vue de l'installation, l'exploitation et la maintenance des lignes et des équipements des réseaux publics de télécommunications, les opérateurs des réseaux peuvent bénéficier de servitudes accordées par le Ministre chargé des télécommunications par décret en contrepartie du paiement d'une redevance si la servitude est établie sur le domaine public, après accord avec le gestionnaire du domaine public concerné, ou d'une indemnité de compensation si la servitude est établie sur une propriété privée, après accord avec le propriétaire. A défaut d'accord amiable avec le propriétaire, l'opérateur des réseaux pourra présenter une demande d'expropriation.

L'opérateur de réseau, lors de l'exécution des travaux pour l'application de la servitude, doit se conformer aux conditions d'occupation du domaine public et à la réglementation en vigueur relative à la prévention des accidents, à la protection des habitants et aux prescriptions relatives à la protection de l'environnement.

### 3.2.8.8. Qualité et confidentialité des services de télécommunications

Les opérateurs des réseaux publics de télécommunications et des réseaux d'accès doivent obligatoirement garantir la qualité et la continuité absolue de leurs services à moins d'un cas de force majeure ou qu'ils n'aient été autorisés à interrompre la prestation de leurs services par l'Instance nationale de télécommunication.

Ils sont tenus également d'acheminer gratuitement et de transmettre les informations utiles des appels d'urgence (appels impliquant des vies humaines, l'intervention des pompiers, de la police...) dont la liste des numéros est fixée par le Ministre chargé des télécommunications dans le plan national de numérotation et d'adressage.

La licence GSM de Tunisie Telecom détaille ainsi différents objectifs devant être atteints en termes de qualité de service (taux de blocage, taux de coupure, puissance du signal) :

	<b>Out door</b>	<b>In door</b>	<b>In car</b>
<b>Taux de blocage</b>	< 2%	< 2%	< 2%
<b>Taux de coupure</b>	< 2%	< 2%	< 2%
<b>Pdbm</b>	- 90	- 87	- 67

Aux termes de sa licence GSM, Tunisie Telecom est également tenue de couvrir l'ensemble du territoire tunisien.

La licence V-SAT de Tunisie Telecom prévoit que la Société doit respecter les normes de qualité prévue par l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) dans le domaine.

Aux termes de sa licence 3G, Tunisie Telecom s'est engagé à des objectifs de couverture de la population (30% à 75% de la population) sur 5 ans. Cet objectif devrait être atteint étant donné que 75% de la population est concentrée sur une petite portion du territoire.

Les opérateurs des réseaux publics de télécommunications et des réseaux d'accès sont également tenus d'assurer la confidentialité et l'ininterromption des correspondances et des communications qui passent par leurs réseaux, de protéger les données à caractères personnelles de leurs abonnés et les informations qu'ils détiennent sur eux et de veiller à leur traitement en général. L'accès aux données fonctionnelles (type et durée d'appels, unités, numéros appelés...) n'est permis qu'en vue du traitement de la facturation.

### 3.2.8.9 Contributions aux missions générales de l'Etat

Les opérateurs des réseaux publics de télécommunications doivent coopérer avec l'Etat et les autorités publiques et mettre à leur disposition tous les moyens nécessaires requis pour leurs missions (dans la limite de ce qui est techniquement réalisable par leur réseau). Ils sont tenus de ce fait de participer à la sécurité et à la défense nationale chaque fois qu'ils sont sollicités et de procéder, sur demande, à la suspension d'émissions ou à l'interruption du service et de créer à leur intention des liaisons spéciales.

### **3.2.8.10 Numérotation et portabilité du numéro**

L'arrêté du Ministre des technologies de la communication du 2 décembre 2009 portant approbation du plan national de numérotation et d'adressage, définit la structure de l'ensemble des numéros permettant notamment d'identifier les points de terminaisons fixes ou mobiles des réseaux et des services téléphoniques, d'acheminer les appels et d'accéder aux ressources internes des réseaux conformément aux recommandations internationales en vigueur.

Le texte fixe les procédures et les conditions de réservation et d'attribution des ressources de numérotation. Les services des télécommunications et les points de terminaisons ou équipements fixes ou mobiles des réseaux sont identifiés par des numéros de longueur uniforme de 8 chiffres à l'exception de ceux commençant par le chiffre « 1 » affectés aux services d'intérêt général, aux services spéciaux et aux services Internet et « 87 » affectés aux services des télécommunications basés sur les messages courts de la téléphonie mobile.

Ces numéros comprennent les numéros affectés à la sélection directe à l'arrivée pour les réseaux publics de téléphonie fixe.

Le Ministre chargé des télécommunications élabore le plan national de numérotation et d'adressage, lequel définit les conditions d'attribution, de distribution et d'affectation de la numérotation et de l'adressage. Le plan national de numérotation et d'adressage fait l'objet d'une approbation par arrêté du Ministre chargé des télécommunications après avis de l'Instance Nationale des Télécommunications.

L'Instance Nationale des Télécommunications gère le plan national de numérotation et d'adressage, de manière à assurer la couverture des besoins des opérateurs des réseaux et des fournisseurs des services, ainsi que l'accès facile et équilibré des utilisateurs aux différents réseaux et services des télécommunications.

L'attribution des numéros et des adresses est soumise à une redevance fixée par arrêté du Ministre chargé des télécommunications, après avis de l'Instance Nationale des Télécommunications, dont l'arrêté du Ministre des Technologies de la Communication en date du 9 janvier 2010.

En cas de disponibilité des moyens techniques, les opérateurs des réseaux doivent permettre à leurs abonnés, s'ils demandent, de conserver leurs numéros et adresses, en cas de changement d'opérateur. Aucun opérateur national n'offre de tels services à la date du présent document de référence.

L'Instance Nationale des Télécommunications fixe les conditions et les modalités d'activation de la conservation des numéros (nouveau paragraphe ajouté au niveau de l'article 42 du Code).

### **3.2.8.11 Les autorités de régulation en matière de télécommunications**

Le secteur des télécommunications relève essentiellement du Ministère chargé des télécommunications et de l'Instance Nationale des Télécommunications.

Le Ministère chargé des télécommunications agit soit directement, soit à travers différents organismes sous sa tutelle telle que l'Agence Tunisienne des Fréquences.

L'Instance Nationale des Télécommunications, qui n'est pas sous la tutelle du Ministère en charge des Télécommunications, agit en tant qu'autorité de régulation.

#### ***L'Instance Nationale des Télécommunications***

L'Instance Nationale des Télécommunications est régie par le Code des télécommunications ainsi que par le décret n°2003-922 du 21 avril 2003, qui en fixe l'organisation administrative et financière. Elle est dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Ses principales missions sont :

- (i) l'émission d'un avis sur la méthode de fixation des prix des réseaux et des services ;
- (ii) La gestion de plans nationaux relatifs à la numérotation et à l'adressage ;
- (iii) Le contrôle du respect des dispositions législatives et réglementaires dans le domaine des télécommunications
- (iv) L'examen des litiges relatifs à l'installation, au fonctionnement et à l'exploitation des réseaux ;

- (v) La détermination de la méthode de partage des coûts entre les différents services fournis par chaque opérateur de réseau ; et
- (vi) La fixation des méthodes de détermination des coûts pris en compte dans le calcul des tarifs d'interconnexion, du découpage de la boucle locale, de la localisation physique et de l'utilisation commune de l'infrastructure.

L'Instance Nationale des Télécommunications dispose d'un large pouvoir d'investigation et peut se saisir d'office en cas d'infractions aux dispositions législatives et réglementaires dans le domaine des télécommunications.

Par ailleurs, le Ministre chargé des télécommunications, les installateurs et les opérateurs des réseaux, les fournisseurs de services internet, les organismes ou groupements de consommateurs ainsi que les organisations professionnelles dans le domaine des télécommunications peuvent soumettre des requêtes à l'Instance Nationale des Télécommunications.

L'Instance Nationale des Télécommunications peut infliger des sanctions aux opérateurs des réseaux des télécommunications et aux fournisseurs de services de télécommunication après avoir respecté une procédure spécifique (mise en demeure, injonction, puis amende ne dépassant pas 1% du chiffre d'affaires annuel de l'année précédente).

Les décisions de l'Instance Nationale des Télécommunications doivent être motivées et sont revêtues de la formule exécutoire et sont susceptibles d'un recours en appel devant la cour d'appel de Tunis.

### **Le Conseil Supérieur de la Communication**

Le Conseil Supérieur de la Communication (ci-après désigné CSC) a été créé par une loi n°2008 – 30 en date du 2 mai 2008 relative au conseil supérieur de la communication.

Le CSC est un établissement public dont les attributions sont les suivantes :

- (i) L'étude et la proposition de toute mesure de nature à (i) contribuer à l'élaboration d'une politique générale de communication et d'information visant la concrétisation d'une communication libre et pluraliste (ii) assurer l'évolution de la législation dans le domaine de la communication et de l'information (iii) contribuer au développement de l'infrastructure dans le domaine de la communication et améliorer sa qualité.
- (ii) Le suivi du secteur de l'information et de la communication au travers de (i) la collecte des données nationales et internationales afférentes au secteur de l'information et de la communication et leur sauvegarde dans une base de données, de (ii) l'élaboration des rapports de synthèse, des études et des recherches relatifs aux innovations du secteur.

### **L'Agence Nationale des Fréquences**

L'Agence Nationale des Fréquences est régie par le Code des télécommunications et par le décret n°2001-881 du 18 avril 2001, qui en fixe l'organisation administrative et financière ainsi que les modalités de fonctionnement.

L'Agence Nationale des Fréquences est une entreprise publique à caractère non administratif ayant la personnalité morale et l'autonomie financière, et est soumise à la tutelle du Ministère chargé des télécommunications.

Ses missions ont été déterminées par l'article 48 du Code des télécommunications comme suit :

- (i) Elaborer un plan national des fréquences radioélectriques ;
- (ii) Gérer les fréquences radioélectriques ;
- (iii) Contrôler les conditions techniques des équipements radioélectriques et la protection de l'utilisation des fréquences radioélectriques ;
- (iv) Contrôler l'utilisation des fréquences conformément aux autorisations accordées et aux enregistrements du registre des fréquences ;

- (v) Veiller à l'application des conventions et traités internationaux dans le domaine des radiocommunications ;
- (vi) Enregistrer des fréquences radioélectriques auprès des instances internationales compétentes ;
- (vii) Veiller à la protection des intérêts nationaux dans le domaine de l'utilisation des fréquences radioélectriques enregistrées ;
- (viii) Contribuer aux activités de recherche, de formation et d'études afférentes aux radiocommunications.

### ***L'Agence Nationale de Certification Electronique***

L'Agence Nationale de Certification Electronique a pour mission :

- (i) L'octroi de l'autorisation d'exercice de l'activité de Fournisseur de Services de Certification Electronique (FSCE) sur tout le territoire de la République tunisienne ;
- (ii) L'octroi de l'autorisation pour l'exercice de l'activité de fournisseur de service de la téléphonie sur IP
- (iii) Le contrôle du respect par le FSCE des dispositions de la loi et de ses textes d'application ;
- (iv) La définition des caractéristiques du dispositif de création et de vérification de la signature ;
- (v) La conclusion des conventions de reconnaissance mutuelle avec les parties étrangères ;
- (vi) La génération, révocation et conservation des certificats électroniques relatifs aux agents publics habilités à effectuer les échanges électroniques ;
- (vii) L'homologation des moyens de cryptage utilisés pour crypter les échanges à travers les réseaux des télécommunications ;
- (viii) La participation aux activités de recherche, de formation et d'étude afférentes aux échanges et au commerce électroniques.

### ***Le Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications***

Le Centre d'Etudes et de Recherche des Télécommunications a pour mission :

- (i) D'assurer le contrôle et la réception technique des équipements destinés aux télécommunications ;
- (ii) De procéder aux études techniques relatives à la réception des équipements et produits susceptibles d'être connectés au réseau public ;
- (iii) D'appuyer la recherche dans le domaine des télécommunications et du développement des opérations afférentes ; et
- (iv) De procéder à l'examen et au contrôle technique des matériaux et des équipements des télécommunications.

### ***Commission des services à valeur ajoutée des télécommunications***

La Commission des services à valeur ajoutée des télécommunications, instituée auprès du Ministre chargé des télécommunications par le décret n°97-501 du 14 mars 1997, a notamment pour attribution d'émettre un avis sur les demandes d'exploitation d'un service à valeur ajoutée des télécommunications, sur la qualité assurée des services fournis et la présentation de toute proposition susceptible de promouvoir le domaine ainsi que l'étude de tout sujet qui lui serait soumis dans le cadre de ses attributions.

La Commission peut créer des groupes de travail spécifiques ayant pour objectif la promotion et le développement de la mise en œuvre et de l'exploitation sécurisée des services à valeur ajoutée des télécommunications.

### ***L'Agence Tunisienne d'Internet***

L'Agence Tunisienne d'Internet (« ATI ») est une entreprise publique constituée en 1996 sous la forme de Société anonyme. Tunisie Telecom détient aujourd'hui une participation de 37% dans son capital. L'ATI est l'opérateur national pour les services Internet et a pour mission globale de promouvoir les services Internet en Tunisie.

L'ATI est le fournisseur en gros de l'accès Internet en Tunisie et assure notamment :

- (i) Les fonctions du point d'échange Internet national (national internet exchange) permettant l'interconnexion des FSI entre eux et avec le reste de l'Internet ;
- (ii) le service de gestion des passerelles de messagerie internet pour les FSI, permettant l'échange de message entre eux et avec le reste de l'internet ;
- (iii) La gestion du domaine national ".tn" ; selon la réglementation en vigueur ;
- (iv) La gestion de l'adressage IP en Tunisie ; et
- (v) La promotion et le développement de l'Internet en Tunisie.

## **3.3 PRESENTATION DES PRINCIPALES ACTIVITES DE TUNISIE TELECOM**

### **3.3.1 Activité détail**

Tunisie Telecom est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché de la téléphonie mobile et bénéficie d'une situation de leadership incontestée sur les marchés de la téléphonie fixe et de l'Internet. Tunisie Telecom regroupe sous son activité « Détail » les services de téléphonie mobile, fixe, Internet, et activité Data tant pour le grand public que pour les entreprises.

#### **3.3.1.1 Activité Mobile**

##### **Présentation générale**

Le marché tunisien du mobile est occupé par trois acteurs : Tunisie Telecom offre des services de téléphonie mobile depuis 1998 et détient une part de marché des abonnés actifs de 42,6% au 30 septembre 2010 ; Tunisiana est entrée sur le marché du mobile en 2002 et détient une part de marché (abonnés actifs) de 51,7% au 30 septembre 2010. Enfin, Orange Tunisie a démarré son offre mobile en mai 2010 et détient une part de marché de 5,7% au 30 septembre 2010.

Tunisie Telecom propose une large gamme d'offres prépayées et postpayées, sous deux marques principales, « TT Mobile » et « Elissa », commercialisées au travers d'un réseau étendu de distribution, direct et indirect, comprenant plus de 37 000 points de vente (voir la Section 3.3.4 du présent document de référence).

Le marché mobile tunisien est principalement un marché prépayé. Pour Tunisie Telecom, le parc prépayé représentait au 30 septembre 2010, 99,1% du nombre total de clients mobile (soit 4,7 millions de clients mobile prépayés sur un total de 4,8 millions de clients mobile). Ce système de pré-paiement, sans engagement et sans facture, répond au besoin de gérer les dépenses de communication à son rythme et d'éviter les dépassements de forfaits de la clientèle. Cette formule est particulièrement adaptée aux attentes du marché tunisien. Le marché grand public est presque entièrement prépayé actuellement. Le nombre de clients prépayés évolue aussi de façon saisonnière en fonction de l'activité touristique (étrangers et expatriés tunisiens), très importante en Tunisie (plus de 6 millions de touristes en 2009). Certains touristes souscrivent en effet à des formules prépayées à l'occasion de leur séjour.

Les clients postpayés sont des clients à forte consommation, essentiellement dans le secteur entreprises. L'ARPU postpayé s'élevait à 89,8 dinars tunisiens alors que l'ARPU prépayé s'élevait à 9,5 dinars tunisiens au 30 septembre 2010.

Tunisie Telecom assure une couverture étendue de la population : 99% de la population tunisienne était couverte par le réseau GSM Mobile de Tunisie Telecom au 30 septembre 2010 (dont 82% par un réseau Edge). Tunisie Telecom a acquis en septembre 2010 une licence 3G et compte proposer à partir de 2011 des offres 3G mobile (Mobile broadband dongle 3G, offres voix, data 3G). Parmi ses concurrents, Orange Tunisie détient une licence 3G et propose d'ores et déjà de telles offres. Au niveau international, Tunisie Telecom propose une couverture très importante vers 165 pays, grâce à 363 accords de *roaming*.

Le tableau suivant résume les principaux indicateurs de l'activité mobile :

	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Chiffre d'affaires Mobile (en millions de TND) (1)	615,6	600,8	583,5	435,3	419,2
ARPU appels sortants (en dinars / abonné / mois)	13,2	11,9	10,7	10,8	10,1
prépayé	12,5	11,3	10,1	10,2	9,5
postpayé (3)	89,9	93,4	87,5	89,6	89,8
ARPU appels entrants et sortants (en dinars / abonné / mois) (5)	17,9	16,1	14,5	14,6	13,9
Taux de résiliation (« Churn ») (%) (4)	14	21	22	15	32
prépayé	14	21	22	15	32
postpayé (3)	22	40	32	18	32
	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Nombre de clients (2)	4 190 804	4 524 495	4 919 009	4 799 648	4 783 429 (6)
prépayés	4 154 220	4 492 370	4 880 157	4 763 429	4 742 430
postpayés (3)	36 584	32 125	38 852	36 219	40 999

- (1) Le chiffre d'affaires Mobile correspond à tous les services facturés aux clients finaux (dont le trafic sortant et le *roaming-out*). Il n'inclut ni le chiffre d'affaires de l'interconnexion nationale et internationale ni le *roaming-in*, qui sont comptabilisés dans le segment « Opérateurs et International ».
- (2) Un client mobile postpayé est défini par Tunisie Telecom comme tout détenteur d'un abonnement mobile non résilié. L'abonné prépayé est défini par Tunisie Telecom comme tout détenteur d'une carte prépayée en cours de validité. Tunisie Telecom définit la période de validité d'une carte prépayée comme une première période correspondant à la durée du crédit de la carte (six mois pour les recharges de plus de 10 TND, trois mois pour les recharges de 5 à 9 TND et 10 jours pour les recharges inférieures à 5 TND), à laquelle s'ajoute une seconde période de six mois correspondant à une période au cours de laquelle le client, tout en pouvant recharger sa carte, peut recevoir des appels.
- (3) Le postpayé inclut les offres plafonnées ou hybrides.
- (4) Tunisie Telecom définit le taux de résiliation comme le nombre de cartes déconnectées ou de contrats résiliés par rapport au parc moyen pendant une durée donnée.
- (5) Cet ARPU prend en compte le chiffre d'affaires des appels sortants et des appels entrants de la base de clients Tunisie Telecom (y compris l'interconnexion nationale et internationale y afférent) qui sont comptabilisés dans le segment « Opérateurs et International ». Cet ARPU n'est donc pas celui qui est pertinent pour Tunisie Telecom et est uniquement communiqué à des fins de comparaison.
- (6) Sur une base RGS90, le nombre d'abonnés de Tunisie Telecom est de 4,4 millions au 30 septembre 2010. Au sens de la méthode RGS90, l'abonné mobile se définit comme tout détenteur d'un abonnement postpayé non résilié, ou d'une carte prépayée ayant au moins passé ou reçu un appel (payant ou gratuit) durant les trois derniers mois. Sauf indication contraire, l'ensemble des données chiffrées relatives au nombre d'abonnés mobile ou parts de marché incluses dans le présent document de référence ne sont pas calculées selon cette méthode mais selon la définition d'abonnés actifs décrites à la note (2) ci-dessus.

### Offres commerciales de la téléphonie Mobile

Les offres de téléphonie mobile de Tunisie Telecom se répartissent en trois catégories :

- postpayé ;
- prépayé ; et
- « hybride » : dans le cadre d'une telle offre, le client bénéficie d'un montant forfaitaire d'appels (qui lui est facturé chaque mois) et a la possibilité d'utiliser des recharges prépayées au-delà du forfait. Afin de faire migrer les clients prépayés à fort usage vers des offres postpayées, de fidéliser la clientèle et ainsi favoriser la récurrence des revenus et de développer l'ARPU, Tunisie Telecom a introduit en août 2010 des offres mobiles « hybrides » et concentre, à la date du présent document de référence, ses efforts marketing sur ce type d'offres. Tunisie Telecom envisage par ailleurs de développer des offres hybrides dans le contexte du lancement commercial de ses services de téléphonie mobile 3G.

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des offres de téléphonie mobile de Tunisie Telecom :

Service	Engagement	Dépassement	Produit
Clientèle grand public			
Prépayé	Sans	Sans	Best Ahla Sigounda Elissa Mechmoum
Postpayé	Avec	Sans	Formi
	Sans	Sans	Classique Forfaits postpayés Sigounda postpayé



Clientèle entreprise			
Prépayé	Sans	Sans	Club Optimum
Postpayé	Avec	Sans	Formi Pro Corporate Optimum Corporate Community
	Avec	Avec	Corporate Intense Corporate Winner Premium (avec ou sans pack Blackberry®) Corporate Serenity Corporate Group BB Premium

D'une manière générale, Tunisie Telecom ne commercialise et ne subventionne pas de terminaux à l'exception de terminaux Blackberry® pour les entreprises (pour une description des politiques des concurrents de Tunisie Telecom sur ce point, voir la section 3.3.3 du présent document de référence) . Les terminaux sont vendus par les distributeurs et revendeurs du réseau de distribution pour leur propre compte.

### *Offres destinées au grand public*

Bien que Tunisie Telecom propose pour le grand public des offres postpayées et prépayées, les offres prépayées représentent la quasi-totalité des offres souscrites par les clients, en raison de leur accessibilité, de leur facilité d'utilisation et du souci de maîtrise de la consommation des consommateurs tunisiens. Cependant, grâce au lancement de ses offres hybrides, Tunisie Telecom s'attend à ce que le pourcentage de clients postpayés augmente.

Tunisie Telecom propose différentes offres à destination du grand public qui répondent à différents types d'usage souhaités par les consommateurs, avec des tarifications adaptées aux préférences des consommateurs et à l'environnement concurrentiel. Tunisie Telecom est particulièrement attentive à l'évolution actuelle des offres sur le marché, notamment à la suite de l'arrivée du troisième opérateur (Orange Tunisie). Dans ce contexte, Tunisie Telecom pilote et calibre ses offres par segment de clientèle afin de continuer de fidéliser et d'attirer les clients à plus fort potentiel de marge et de valeur.

### *Offres prépayées*

Les offres prépayées grand public commercialisées par Tunisie Telecom à la date du présent document de référence sont les suivantes :

- **AHLA** est l'offre par défaut pour tous les nouveaux abonnés Tunisie Telecom. Elle se base sur un tarif unique de 220 millimes par minute et permet de passer gratuitement vers des options AHLA choisies selon les besoins des nouveaux abonnés ou vers d'autres plans tarifaires :
  - AHLA BONUSSEET est la première option de AHLA : elle permet aux abonnés de bénéficier de 1 TND de bonus à chaque 4 TND de consommation.
  - AHLA HBAYBET est la seconde option : elle permet aux abonnés de communiquer avec trois numéros à un tarif préférentiel de 120 millimes par minute.
- **SIGOUNDA** permet aux clients passant de nombreux appels de courte durée de profiter d'un tarif de 5 millimes par seconde dès la première seconde.
- **BEST** offre 60% de bonus (allant jusqu'à 60 TND) pour toute consommation dépassant 30 TND.
- **MECHMOUM**, lancée en juin 2010, permet aux touristes de bénéficier d'un tarif avantageux à l'international aussi bien vers le fixe que le mobile en Europe et au Maghreb.

Le tableau ci-après résume les tarifs d'appel par minute (en TND/minute) des formules prépayées pour le marché grand public :

	Vers GSM TT	Vers Fixe	Vers Tunisiana	Vers Orange (Mobile&Fixe)	Vers numéros préférés	SMS local	SMS international	MMS local	MMS international
AHLA	0,220	0,220	0,220	0,255	-	0,050	0,150	0,090	0,600
AHLA BONUS	0,220	0,220	0,220	0,255	-	0,050	0,150	0,090	0,600
AHLA HBEBET	0,220	0,220	0,220	0,255	0,120	0,050	0,150	0,090	0,600
Sigounda (tarif / seconde)	0,005	0,005	0,005	0,005	-	0,050	0,150	0,090	0,600
Best	0,200	0,200	0,200	0,255	-	0,050	0,150	0,090	0,600
Mechmoum	0,220	0,220	0,220	0,255	-	0,050	0,150	0,090	0,600

En outre, Tunisie Telecom a développé une offre spécifique à destination d'une clientèle de moins de 25 ans sous la marque **ELISSA** : un tarif de 100 millimes par minute pour les appels entre utilisateurs Elissa est proposé, associé à des services très avantageux dont notamment des appels et SMS illimités (1 numéro préféré pour 1 TND/48h), le WAP gratuit et illimité et des forfaits Internet mobile à des prix compétitifs. Par ailleurs, une numérotation spécifique est associée à l'offre Elissa, permettant d'identifier les clients Elissa et de bénéficier ainsi des tarifs préférentiels réservés aux communications entre utilisateurs Elissa.

Les tarifs de l'offre Elissa sont les suivants (en TND/minute):

Destination	Prix de la minute (en TND)	Prix du SMS (en millime)	Prix MMS (en millime)
Utilisateur ELISSA	0,100	25	90
Réseau GSM Tunisie Telecom	0,180	50	90
Réseau Fixe Tunisie Telecom	0,225	-	-
Réseau Tunisiana	0,225	50	180
Réseau Orange Tunisie (mobile et fixe)	0,255	50	180

Dans le cadre de ses offres prépayées, Tunisie Telecom a mis en place plusieurs systèmes de recharge :

- **MobilPay** : Ce système permet le paiement des factures et la recharge de lignes par une simple transaction à travers le téléphone mobile. Il est nécessaire d'être détenteur d'une carte bancaire pour bénéficier de ce système. Les montants payés des factures ou recharges sont alors automatiquement prélevés du compte bancaire.
- **E-Ticket** : E-Ticket est un moyen de vente directe des codes de recharge par l'intermédiaire d'un terminal (localisé dans les points de vente partenaire de Tunisie Telecom) matérialisé par un ticket de recharge. Un ticket de caisse est délivré à la demande de recharge du client, qui en choisit le montant.
- **TTCash** : TTCash est un système de recharge électronique universelle. Dans une agence commerciale Tunisie Telecom ou chez un revendeur agréé, le client peut payer une palette de recharge de 1 à 50 TND. Ces recharges sont automatiquement créditées et converties en minutes de communication.
- **Carte de recharge** : A chaque carte est associé un montant qui permet de téléphoner jusqu'à l'épuisement du crédit ou jusqu'à la fin de sa période de validité. Pendant la période de validité, le client peut recharger son compte à tout moment en cumulant son crédit de consommation à son solde, et faire démarrer une nouvelle durée de validité.

Les cartes de recharge représentent environ 40% du montant total des recharges alors que les modes électroniques de recharges en représentent environ 60%.

Lorsqu'un abonné recharge son compte avec une carte de recharge, qu'elle soit physique ou électronique, il dispose d'une durée de validité de crédit qui dépend du montant de la recharge (six mois pour les recharges de plus de 10 TND, trois mois pour les recharges entre 5 et 9 TND et 10 jours pour les recharges inférieures à 5 TND) à laquelle s'ajoute une seconde période de six mois au cours de laquelle le client, tout en ayant la possibilité de recharger son compte, peut continuer à recevoir des appels.

#### *Offres postpayées*

Les formules postpayées sont destinées à des clients qui font un usage intensif et régulier de leur téléphone mobile. Les offres postpayées grand public commercialisées par Tunisie Telecom à la date du présent document de référence sont les suivantes :

- **CLASSIQUE** permet aux clients de communiquer librement sans engagement et sans risque d'épuisement de crédit à des tarifs allant de 120 millimes (réduit de 20h à 7h) à 145 millimes par minute vers les mobiles Tunisie Telecom et de 150 à 180 millimes par minute vers les autres destinations. Une redevance mensuelle de 10 TND doit être payée par les clients de l'offre classique.

Les tarifs d'appel de l'offre postpayée classique (en TND / minute) sont les suivants :

SMS local	SMS international	MMS local	MMS international
0,050	0,150	0,090	0,600

	Vers GSM TT (On Net)	Vers Fixe TT	Vers Tunisiana	Vers Orange (Mobile&Fixe)
Tarif normal (de 7h00 à 20h00)	0,145	0,180	0,180	0,255
Tarif réduit (de 20h00 à 7h00 et le dimanche)	0,120	0,150	0,150	0,255

- **FORFAITS POSTPAYÉS** est un ensemble de quatre forfaits de 5 heures, 8 heures, 12 heures et 15 heures de communication vers toutes destinations mobiles (tous opérateurs) et fixes nationales, pour des tarifs de respectivement 44, 67, 99 et 122 TND par mois. Après épuisement du forfait, la tarification appliquée est celle de l'offre classique plein tarif.
- **SIGOUNDA POSTPAYE** est une offre de tarification à la seconde (24h/24, 7 jours sur 7) dès la première seconde, pour les communications nationales, vers les fixes et les mobiles tous réseaux. Le tarif est de 5 millimes par seconde.

#### *Offres hybrides*

Tunisie Telecom a lancé son offre hybride **FORFAIT FORMI** en août 2010. L'offre se décline en plusieurs forfaits de 10 à 200 TND par mois (par tranches de 10 TND). Au début de chaque mois, le compte du client est crédité du montant du forfait.

Par ailleurs, Tunisie Telecom accorde à chaque client de l'offre FORFAIT FORMI un crédit supplémentaire égal au montant du forfait de base, utilisable le week-end vers les mobiles et les fixes Tunisie Telecom. Tunisie Telecom accorde des numéros à appeler en illimité pour les forfaits à partir de 20 TND. Plus les forfaits sont élevés, plus le nombre de numéros pouvant être appelés en illimité est important. Si le client a épuisé son crédit, il peut recharger son compte comme un client prépayé classique, selon les tarifs d'appels (en TND / minute) suivants :

	Tarif TTC à l'intérieur du forfait en dinars	Tarif TTC des recharges en dinars
Vers réseaux TT Fixe et Mobile (y compris les utilisateurs ELISSA)	0,170	0,200
Vers autres réseaux	0,190	

### *Offres destinées aux entreprises*

Tunisie Telecom a développé deux types d'offres de téléphonie mobile couvrant les deux segments du marché Entreprises :

- Les offres de flotte qui permettent à une société de constituer pour ses salariés une flotte de téléphones mobiles ; Tunisie Telecom a notamment lancé des offres flottes postpayées, hybrides et convergentes (postpayées/hybrides) ciblant les grands comptes.
- Les offres professionnelles, adaptées aux personnes exerçant leur activité en libéral et aux PME/TPE ; Tunisie Telecom a notamment lancé des offres postpayées et hybrides ciblant les professionnels.
- Pour les entreprises, Tunisie Telecom a également lancé des offres permettant le travail en mobilité (offres Blackberry® notamment). Les offres entreprises et professionnels de Tunisie Telecom sont essentiellement des offres postpayées.

### *Offres de flottes entreprises prépayées*

- **CLUB OPTIMUM** est une offre mobile prépayée sans engagement et sans possibilité de dépassement.

### *Offres de flottes entreprises postpayées*

- **CORPORATE INTENSE (ou Intense Corp)** est une offre mobile postpayée destinée aux entreprises ayant un usage intensif de la téléphonie mobile et mettant en place des flottes de téléphones mobiles pour leurs salariés. Des forfaits (de 44 à 185 TND par mois et par ligne) accordent aux utilisateurs de téléphones mobiles d'une même flotte plusieurs dizaines d'heures de télécommunication entre eux (de 25 à 100 heures, en fonction du montant du forfait et du nombre de lignes comprises dans la flotte) et de 5 à 23 heures de communication vers les lignes hors-flotte (hors numéros spéciaux, services à valeur ajoutée et services audiophoniques).

La tarification des minutes au-delà du forfait est la suivante :

	Tarif en TND / minute TTC	
	Normal	Réduit*
Vers mobile Tunisie Telecom	0,145	0,120
Vers fixe Tunisie Telecom et autre réseau	0,180	0,150
Vers Orange	0,200	0,170

(\*) Tarif réduit : appliqué tous les jours de la semaine entre 20H et 7H et le dimanche toute la journée

- **CORPORATE GROUP (ou Group Corp)** permet aux entreprises de former des groupes d'utilisateurs qui bénéficient alors de tarifs préférentiels pour les communications passées entre les membres de chaque groupe. Les tarifs des communications réalisées à l'intérieur du groupe sont plus faibles (et dégressifs en fonction du nombre de lignes comprises dans le groupe d'utilisateurs) que les communications réalisées à l'extérieur du groupe (tarifs en TND / minute similaires aux tarifs des minutes hors-forfait de l'offre Corporate Intense).

#### *Offres de flottes entreprises hybrides et convergentes*

- **CORPORATE OPTIMUM** est une gamme de forfaits hybrides dont le crédit est viré mensuellement aux comptes mobiles des employés d'une entreprise. Ces derniers peuvent continuer à alimenter leurs comptes une fois le crédit épuisé avec tous les moyens de recharge disponibles sur le marché. CORPORATE OPTIMUM est assorti de deux types de bonus : un bonus sur forfait de 10% et un bonus sur recharge de 35%. Corporate Optimum permet de bénéficier d'un tarif unique et privilégié de 0,160 TND TTC vers les fixes et mobiles Tunisie Telecom (y compris les utilisateurs Elissa), de 0,200 TND TTC vers Tunisiana et de 0,220 TND TTC vers Orange Tunisie. L'offre comporte l'option « Club Optimum » qui permet d'étendre les avantages tarifaires de cette offre aux salariés de l'entreprise non bénéficiaires des forfaits et à leurs familles.
- **CORPORATE COMMUNITY** est une offre mobile sur mesure permettant aux entreprises de constituer des flottes convergentes (postpayées/hybrides) composées de lignes Mobile Corporate (Optimum et/ou Intense, telles que ces offres sont décrites ci-dessus). Elle permet aux employés de s'appeler entre eux et d'envoyer des SMS gratuitement et en illimité tout en bénéficiant des différents avantages associés à chacune des offres.

#### *Offres professionnels postpayées*

- **CORPORATE PREMIUM (ou Premium Pro)** est une offre postpayée qui permet de bénéficier de remises variables en fonction du niveau de consommation de l'utilisateur. Cette offre cible particulièrement les petites et moyennes entreprises ainsi que les professionnels ayant un usage intensif de la téléphonie mobile. Les tarifs sont similaires aux tarifs hors-forfait de l'offre Corporate Intense. Une remise mensuelle est également accordée en fonction du montant de la facture (allant d'une remise de 5% pour les factures entre 100 et 199 TND HT à 30% pour les factures supérieures à 1 000 TND).
- **CORPORATE WINNER (ou Winner Pro)** est une offre postpayée qui permet de bénéficier de 100% de bonus sur les communications avec le réseau Tunisie Telecom fixe et mobile (y compris avec les utilisateurs Elissa) pour les factures dont le montant est supérieur ou égal à 50 TND HT. Les tarifs sont similaires aux tarifs hors-forfait de l'offre Corporate Intense.
- **CORPORATE SERENITY (ou Serenity Pro)** est une offre postpayée qui permet aux professionnels de communiquer à un tarif unique et attractif vers toutes les destinations nationales, sur la base de forfaits (de 5 à 15 heures de communications nationales, pour 44 à 122 TND TCC. Les tarifs hors-forfait sont similaires aux tarifs hors-forfait de l'offre Corporate Intense.

#### *Offre entreprises et professionnels hybride*

- **FORFAIT FORMI PRO** est une offre à base de forfaits plafonnés variant de 20 à 200 DT (mêmes tarifs que l'offre FORFAIT FORMI destinée au grand public).

### **Tarifs d'appels à l'international applicables à l'ensemble des offres**

Le tableau ci-dessous détaille les tarifs d'appel à l'international applicables à l'ensemble des offres :

<b>Origine et destination</b>	<b>Tarif de la minute En TND TTC</b>
Vers l'international zone 1 (Grand Maghreb, Europe Mobile, Moyen-Orient, Asie du sud, Chine & Inde)	0,500
Vers l'international zone 2B (Europe Fixe, Amérique du Nord & Australie)	0,250
Vers l'international zone 3 (Afrique, Amérique du Sud & Asie de l'Est)	0,600
Vers l'international zone 4 (Reste du monde 1)	1,200
Vers l'international zone 5 (Reste du monde 2 et satellite Thuraya)	2,250
Vers l'international zone 6 (Satellites Emsat, Globalstar, Iridium, Inmarsat, SVA & Ile Norfolk)	8,000

Les clients postpayés peuvent bénéficier, en souscrivant à une option à 20 TND par mois, d'une réduction de 20% sur les tarifs à l'international. Les clients entreprises peuvent également souscrire à l'option Passeport qui leur offre des remises spécifiques sur les appels à l'international.

### **Services complémentaires à valeur ajoutée**

#### *Services complémentaires disponibles*

Tunisie Telecom offre des services à valeur ajoutée pour certaines de ses offres de téléphonie mobile :

- Services pratiques : transfert de crédit entre clients Tunisie Telecom, transfert d'appel, messagerie vocale, service de rappel en cas d'épuisement de crédit (Kallemini – « Appelez-moi »), SMS en cas d'appel manqué ;
- SMS à 50 millimes au niveau local et 150 millimes à l'international ;
- MMS : envoi de photos, d'images, de mélodies ou de messages vocaux à 90 millimes au niveau national et 600 millimes à l'international ;
- WAP AHAYA : permet d'accéder gratuitement à toute l'actualité, aux informations utiles, aux services pratiques et aux loisirs ;
- Service GOAL : permet de profiter des meilleurs moments de football de la Ligue 1 tunisienne en vidéo via WAP, en partenariat avec des fournisseurs de contenus ;
- MobiDinar : permet de payer ses factures, recharger son compte, ou transférer de l'argent via son mobile ;
- Appel en conférence et double appel ; et
- Forfaits data Internet : Tunisie Telecom propose trois types de forfaits : 48 heures pour 1 dinar ; 2 dinars par mois pour 10 Mo ; 6 dinars par mois pour 500 Mo.

#### *Services complémentaires disponibles pour les offres entreprises*

Tunisie Telecom offre des services à valeur ajoutée pour certaines de ses offres de téléphonie mobile destinées aux entreprises :

- Mail Mobile : permet d'accéder à ses mails depuis tout téléphone compatible ;
- Solutions BlackBerry® (gamme de forfaits « messagerie / internet » avec des tarifs allant de 25 à 40 TND par mois en fonction du volume de mails transmis). L'offre Blackberry présente plusieurs variantes : acquisition du terminal BlackBerry® one shot, offre par facilités sous forme de forfait mensuel incluant un smartphone au choix du client et ligne Corporate Premium (offre Pack Blackberry Premium) ;
- Corporate Tracking : permet à une entreprise, via les technologies GPRS et GPS, de suivre son parc de véhicules.

## Roaming-out

Le *roaming* est un service proposé par les opérateurs de télécommunications qui permet aux usagers de téléphones mobiles de pouvoir appeler et d'être appelés dans un pays étranger. Le *roaming-in* permet à un client d'un opérateur étranger d'émettre et recevoir des appels en Tunisie. Le *roaming-out* permet à un client Tunisie Telecom d'émettre et recevoir des appels lorsqu'il se trouve à l'étranger.

Pour cela, les opérateurs de différents pays passent des accords dits de *roaming*, afin que les téléphones de leurs abonnés puissent se connecter aisément à un réseau étranger si nécessaire. Tunisie Telecom a passé des accords de *roaming* avec des opérateurs partenaires dans 165 pays pour le postpayé et dans 85 pays pour le prépayé couvrant les cinq continents. Tunisie Telecom a également conclu des accords de *roaming* GPRS dans 99 pays, permettant à ses clients de profiter de leurs services data depuis l'étranger (Internet mobile, Mail mobile, MMS).

Le chiffre d'affaires du *roaming-in* (commissions versées à Tunisie Telecom par ses opérateurs partenaires) est enregistré dans le segment « Opérateurs et International ». Le chiffre d'affaires du *roaming-out* (montants facturés par Tunisie Telecom aux usagers pour l'utilisation de leur mobile depuis l'étranger) est enregistré dans l'activité mobile du segment « Activités Détail » alors que les coûts liés au *roaming-out* (commissions versées par Tunisie Telecom à ses opérateurs partenaires) sont enregistrés dans le segment « Opérateurs et International ».

Le service de *roaming-out* est accessible pour tous les clients Tunisie Telecom, sous réserve de l'existence d'un accord de *roaming* dans le pays où le client est localisé. Les tarifs de *roaming* sont variables par zone et par pays.

### 3.3.1.2 Activité Fixe et Internet

#### Présentation générale

Tunisie Telecom est l'opérateur historique et à la date du présent document de référence, le seul fournisseur de lignes fixes filaires en Tunisie pour la téléphonie voix et l'accès Internet. Ce secteur est ouvert à la concurrence depuis 2009 à la suite de l'attribution de la deuxième licence de téléphonie fixe à Orange Tunisie qui offre depuis août 2010 des services de téléphonie fixe par radio (produit « Flybox »). Le régime réglementaire du dégroupage de la boucle locale qui permettra à terme à d'autres opérateurs (dont vraisemblablement Orange Tunisie en premier) de proposer des offres de téléphonie fixe s'appuyant sur le réseau de lignes filaires de Tunisie Telecom est en place. Ce dégroupage n'est pas encore opérationnel et devrait être effectif à partir de 2011 (voir la section 3.2.8.6 du présent document de référence).

Tunisie Telecom offre une large gamme de services de téléphonie fixe et d'accès à Internet, ce dernier essentiellement par ADSL.

Le tableau ci-après résume les principaux indicateurs de l'activité Fixe / Internet :

	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Chiffre d'affaires Fixe (en millions de TND)	250,7	225,4	242,2	176,2	185,2
Chiffre d'affaires Internet (en millions de TND)	18,6	39,8	54,9	40,1	55,8
ARPU (en dinars/abonné/mois)					
Fixe	24,8	19,2	20,5	20,2	20,1
Internet	16,4	15,5	13,8	14,2	13,2
	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Nombre de clients					
Fixe	1 060 368	1 061 275	1 091 057	1 075 680	1 120 587
Internet	113 459	211 880	371 150	319 845	459 985

### 3.3.1.3 Services de téléphonie fixe

#### Présentation générale

Le taux de pénétration de la téléphonie fixe en Tunisie s'établissait à 10,5% au 31 décembre 2009, contre 10,4% au 31 décembre 2007, avec respectivement 1 091 et 1 060 millions d'abonnés fixe (source : Tunisie Telecom). Ce taux de pénétration relativement faible doit être analysé à la lumière du nombre élevé de personnes par foyer en Tunisie (4,21 au 31 décembre 2009) (source : INS). Au 30 septembre 2010, 34% de la base de clients fixe en Tunisie a souscrit à l'option « prépayée » (achat de crédits de communication à l'avance) 47% a souscrit à l'option « postpayée », et 16% a souscrit à l'option hybride. Les publitelers représentent 3% des clients fixe de Tunisie Telecom (Source : Tunisie Telecom).

La croissance lente du parc de lignes fixes s'explique par le développement de la téléphonie mobile. Pour faire face à cette concurrence et soutenir son activité de téléphonie fixe, Tunisie Telecom a mis en œuvre une série de mesures:

- En proposant des offres de convergence Fixe et Internet (double play) ; les clients souscrivant à la fois une offre Fixe et une offre Internet bénéficient d'un tarif préférentiel sur l'offre Internet ;
- En introduisant des offres permettant de renforcer l'usage de téléphonie fixe, en particulier des offres de communications illimitées fixe, en conjonction avec un effort de rééquilibrage tarifaire amorcé ;
- En proposant des offres et des services spécifiques au marché Entreprises (téléphonie sur IP, déclinaison des offres illimitées au marché Entreprises).

#### Offres destinées au grand public

##### Description générale

Les offres Fixe de Tunisie Telecom se répartissent en trois catégories :

- postpayé (47% des clients au 30 septembre 2010) ;
- prépayé (37% des clients au 30 septembre 2010, dont Publitelers 3%) ; et
- « hybride » (16% des clients au 30 septembre 2010) ; dans le cadre d'une telle offre, le client bénéficie d'un montant forfaitaire d'appels (qui lui est facturé chaque mois) et a la possibilité d'utiliser des recharges prépayées au-delà du forfait.

Le Fixe postpayé est l'offre historique de Tunisie Telecom. La commercialisation de l'offre Fixe prépayée a été remplacée depuis 2008 par la commercialisation d'offres « hybrides ». Ces offres visent à répondre aux besoins des tunisiens de contrôler leur consommation tout en favorisant la fidélisation des clients, la récurrence des revenus et l'augmentation de l'ARPU. Au 30 septembre 2010, il reste néanmoins 379 605 clients abonnés à l'offre fixe prépayée.

Tunisie Telecom met actuellement l'accent sur des offres illimitées introduites en 2010 (IllimiFix, une offre illimitée hybride et IllimiFree, une offre illimitée postpayée). Ces offres à abonnement mensuel sont *double-play* (fixe et Internet) et visent à stimuler l'usage de la téléphonie fixe.

Toutes les offres de téléphonie fixe de Tunisie Telecom donnent potentiellement accès à l'ADSL.

##### *Le Fixe prépayé*

Cette offre n'implique pas le paiement d'un abonnement régulier. Le client, dès l'ouverture de la ligne, peut recevoir des appels mais doit, pour émettre des appels, approvisionner sa ligne avec les moyens de recharge disponibles sur le marché. Les moyens de recharge sont identiques à ceux utilisés pour les offres mobiles prépayées (voir le paragraphe 3.3.1.1 du présent document de référence).



A la date du présent document de référence, 10% du montant de chaque recharge est prélevé afin de couvrir le service d'abonnement ; ainsi, 90% du montant de la recharge est consommable en communications téléphoniques. A l'expiration de la durée de validité de la recharge, le client dispose de six mois pour recharger sa ligne ; à défaut, elle est résiliée. A compter du 1er janvier 2011, des frais d'abonnement mensuel de 6TND TTC devront être payés par les clients qui bénéficieront d'une validité de la recharge illimitée tant qu'ils se seront acquittés des frais d'abonnement mensuels.

#### *Le Fixe postpayé*

L'offre fixe postpayée traditionnelle consiste à offrir une ligne fixe avec un abonnement mensuel de 6 TND TTC et une facturation des communications selon la consommation.

Tunisie Telecom a lancé en août 2010 l'offre IllimiFree qui combine un forfait illimité sur les lignes fixes Tunisie Telecom et la possibilité d'appeler les autres destinations (fixe hors forfait, mobile, international et numéros spéciaux) sans plafonnement. Les communications hors forfait sont postpayées. Deux types de forfaits sont proposés : IllimiFree 10 TND (communications illimitées de Fixe à Fixe tous les soirs de 20h à 7h du matin et toute la journée du dimanche) et IllimiFree 20 TND (communications illimitées de Fixe à Fixe 24h/24). Par ailleurs, les clients de l'offre IllimiFree souscrivant à l'ADSL bénéficient de remises allant jusqu'à 15 TND de réduction par mois sur le montant global de la facture *double-play*.

#### *Offres « hybrides »*

Tunisie Telecom propose deux offres hybrides de téléphonie fixe :

- La première offre fixe « hybride » lancée par Tunisie Telecom (en février 2008) a été FIXI. L'offre se décline en trois forfaits de 10, 15 et 20 TND par mois. Au début de chaque mois, le compte du client est crédité du montant du forfait. Par ailleurs, Tunisie Telecom accorde à chaque client de l'offre FIXI un bonus qui lui permet de consommer un certain nombre de minutes au-delà de son forfait. Si le client a épuisé son crédit, il peut recharger son compte comme un client prépayé classique. Par ailleurs, les clients de l'offre FIXI souscrivant à l'ADSL bénéficient de remises allant jusqu'à 15 TND de réduction par mois sur le montant global de la facture *double-play*. Cette offre a rencontré un succès commercial important (157 000 clients au 30 septembre 2010) et a permis de relancer la téléphonie fixe sur le marché résidentiel. Cette offre n'est plus commercialisée depuis août 2010 ; elle a été remplacée par l'offre IllimiFix.
- IllimiFix combine un forfait illimité vers les lignes fixes Tunisie Telecom et un plafonnement des communications hors forfait. Deux types de forfaits sont proposés : IllimiFix 15 TND (communications illimitées de Fixe à Fixe Tunisie Telecom tous les soirs de 20h à 7h du matin et toute la journée du dimanche + 5 TND de communications hors forfait) et IllimiFix 30 TND (communications illimitées de Fixe à Fixe Tunisie Telecom 24h/24 + 10 TND de communications hors forfait). Par ailleurs, les clients de l'offre IllimiFix souscrivant à l'ADSL bénéficient de remises allant jusqu'à 20 TND de réduction par mois sur le montant global de la facture *double-play*.

#### *Services de téléphonie fixe relatifs aux obligations de service universel*

- Service de téléphonie fixe en zone non desservie par le réseau filaire : Tunisie Telecom propose des offres postpayées et prépayées (Mobirif) qui permettent exclusivement aux clients habitant dans des zones non desservies par le réseau filaire d'utiliser un téléphone mobile avec une mobilité réduite tout en bénéficiant des tarifs avantageux du fixe. Ce service concerne 2 862 clients / lignes au 30 septembre 2010.
- Téléphonie publique : des lignes Tunisie Telecom (environ 30.000) sont gérées par des tiers et utilisées par le public dans le cadre de téléboutiques communément appelées « Publitel ». Les Publitels fonctionnent actuellement sur un régime postpayé pour lesquels est facturé un pourcentage des montants dépensés par les utilisateurs finaux.

En outre, au titre de ses obligations de service universel, Tunisie Telecom est notamment tenue de fournir un service de renseignement téléphonique, délivré via des centres de renseignement dédiés, un annuaire et un service d'appel d'urgence. Tunisie Telecom édite en outre, via un prestataire, un annuaire professionnel de type « pages jaunes ». Cette activité n'est cependant pas significative en termes de revenus.

## Offres destinées aux entreprises

Tunisie Telecom propose à ses clients entreprises des offres hybrides (environ 1% de la clientèle entreprise au 30 septembre 2010) et postpayées (environ 99% de la clientèle entreprise au 30 septembre 2010) de téléphonie fixe :

- **CORPORATE SECURITY** est une offre hybride à base de forfaits plafonnés allant de 50 à 200 TND TTC par mois qui permet aux professionnels de fixer à l'avance leurs dépenses mensuelles en téléphonie fixe et de bénéficier des remises sur l'offre Corporate ADSL et SDSL. Chaque début du mois, Tunisie Telecom vire sur les comptes de ses clients un crédit de communication correspondant à leurs besoins. En cas d'épuisement du solde, le client continue à recevoir des appels et ne peut en émettre que s'il recharge son compte en utilisant les moyens de recharge disponibles sur le marché (voir paragraphe 3.3.1.1 du présent document de référence). L'offre comprend deux types de forfaits :
  - les forfaits Security composés d'un abonnement mensuel incluant un crédit de communications permettant de communiquer vers toutes les destinations jusqu'à l'épuisement du crédit ; et
  - les forfaits Security + caractérisés par un abonnement mensuel incluant des communications fixe illimitées (hors numéros d'accueil et numéros spéciaux) 24h/24 et 7j/7 et un crédit de communications mensuel permettant de communiquer vers toutes les autres destinations jusqu'à épuisement du crédit.
- **CORPORATE LIBERTY** est une offre de téléphonie fixe postpayée destinée aux entreprises. L'offre permet de communiquer en illimité vers le réseau fixe de Tunisie Telecom et offre des remises sur l'offre Corporate ADSL et SDSL. Corporate Liberty est composée :
  - d'une offre de base « Forfait illimité fixe » qui permet d'appeler en illimité vers le réseau fixe de Tunisie Telecom (hors services spéciaux), valable 7j/7 et 24 H/24. Le tarif de cette offre de base est de 50 TND.
  - d'offres optionnelles associées : « Forfait Mobile » permet de communiquer vers toutes les destinations mobiles nationales pour des forfaits mensuels compris entre 25 TND (pour deux heures de communication) et 80 TND (pour huit heures de communication) et « Forfait international » permet de communiquer vers toutes les destinations internationales en zone 2B (Europe fixe, Amérique du Nord et Australie) pour des forfaits mensuels compris entre 25 TND (pour deux heures de communication) et 100 TND (pour neuf heures de communication).
- **CORPORATE PAC** (ou Pac Pro) est une offre de solution de communication convergente Voix/data, clé en main, basée sur la technologie IP, conçue spécifiquement pour les petites et moyennes entreprises de moins de 50 utilisateurs. Elle leur permet d'accéder à moindre coût et sans contrainte budgétaire, aux technologies avancées d'accueil téléphonique et d'échange d'informations. En termes de tarification, Corporate PAC est une offre à la carte basée sur une tarification forfaitaire calculée en fonction du type d'équipement choisi et des accès réseau associés.
- Le service **RNIS** (Réseau Numérique à Intégration de Service), une solution sur-mesure de connectivité numérique de bout en bout intégrant une grande variété de services : il s'agit d'une évolution du réseau téléphonique fixe capable de véhiculer un trafic multimédia intégrant les échanges voix, images et données.
- **PACK ILLIMITY PRO** est une offre permettant de téléphonie fixe corporate permettant de bénéficier de télécommunications illimitées de fixe à fixe national ainsi que d'une ligne Internet haut débit de type corporate ADSL.

## Tarifs d'appel de la téléphonie fixe

Les tarifs d'appels Tunisie Telecom des postes fixes vers postes fixes sur le territoire tunisien sont restés stables depuis environ une vingtaine d'années. Historiquement, ces tarifs étaient bas afin notamment de développer la pénétration de la téléphonie fixe et de promouvoir l'accès universel. Les tarifs de communication et d'abonnement ne reflètent donc pas les coûts. Tunisie Telecom a donc proposé aux autorités un plan de rééquilibrage des tarifs de la téléphonie fixe.

Les tarifs d'appel vers l'international depuis les postes fixes ont été restructurés en 2007, entraînant une baisse d'environ 50% en moyenne.

A la date du présent document de référence, un tarif unique est appliqué pour les communications de fixe à fixe (0,050 TND par minute). A cette même date, les tarifs du fixe vers les mobiles Tunisie Telecom et Tunisiana sont de 0,225 TND/par minute et les tarifs vers les mobiles Orange sont de 0,250 TND/par minute.

Les tarifs d'appel à l'international sont détaillés à la section 3.3.1.1 du présent document de référence. Ils sont identiques pour les fixes et les mobiles.

L'INT peut exiger des opérateurs d'apporter des modifications aux tarifs proposés ou aux conditions de commercialisation de leurs offres.

### **Services complémentaires à valeur ajoutée**

#### *Services complémentaires disponibles*

Tunisie Telecom offre des services à valeur ajoutée pour certaines de ses offres de téléphonie fixe : (i) la possibilité de discuter avec deux personnes en même temps (service Lamma), (ii) la consultation gratuite et permanente de la facture, (iii) la facture détaillée en arabe ou en français, (iv) la réception de la facture par e-mail, (v) le transfert de solde fixe, (vi) l'affichage du numéro appelant, (vii) le filtre des appels malveillants, (viii) la signalisation d'un deuxième appel, (ix) le transfert d'appel, (x) l'appel en attente, (xi) la possibilité de se faire réveiller par le poste fixe, et (xii) la possibilité d'apporter certaines modifications aux contrats d'abonnement.

#### *Services complémentaires disponibles pour les offres entreprises*

Tunisie Telecom offre des services à valeur ajoutée pour certaines de ses offres de téléphonie fixe destinées aux entreprises :

- La mise en place de numéros spéciaux ;
- Corporate Welcome : gamme de numéros d'accueil permettant aux entreprises de gérer efficacement leur relation clients. La gamme est composée de trois numéros non géographiques : Numéro vert (communication à la charge de l'appelé), Numéro bleu (communication à coût partagé entre l'appelé et l'appelant), Numéro platine (numéro dédié aux centres d'appels nationaux avec possibilité de ristourne en fonction du trafic généré) ;
- Les numéros Audiotex, des services vocaux permettant aux utilisateurs d'une ligne téléphonique fixe ou d'un GSM d'accéder à des informations téléphoniques vocales préenregistrées (informations professionnelles, jeux, sport, musique, horoscope...), proposées par des fournisseurs de services.

### **3.3.1.4 Activité Internet**

Tunisie Telecom est actuellement le fournisseur exclusif d'infrastructures d'accès filaire à l'Internet en Tunisie. La technologie d'accès est essentiellement le xDSL et, au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom comptait 459 985 lignes xDSL, ce qui représente 41% des lignes fixes desservies.

Le tableau suivant présente l'évolution du nombre de clients xDSL :

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	30/09/2010
Nombre de clients xDSL	113 459	211 880	371 150	459 985

Plusieurs fournisseurs de services Internet (« FSI ») sont présents sur le marché tunisien, offrant la connexion Internet et divers services associés, notamment la fourniture, l'équipement des abonnés. Le leader de ce marché, Topnet, a été acquis par Tunisie Telecom en juin 2010. A l'exception de Planet détenu par Orange Tunisie (deuxième sur le marché), les autres FSI sont indépendants.

Chaque client ADSL reçoit une facture de son FSI (pour les services proposés par le FSI) et une facture de Tunisie Telecom (pour l'accès au réseau). Tunisie Telecom envisage une facturation unique pour ces services internet.

Par ailleurs, Tunisie Telecom est le revendeur exclusif de bande passante internationale aux FSI à travers l'Agence Tunisienne d'Internet (ATI), dans laquelle Tunisie Telecom détient une participation de 37%.

Il convient par ailleurs de rappeler que la fourniture de services Internet en Tunisie est exclusivement réservée aux Fournisseurs de Services Internet ("FSI" - dont le leader Topnet est détenu à 100 % par Tunisie Telecom). Ceux-ci font aujourd'hui appel à Tunisie Telecom en tant que Fournisseur d'Accès Internet ("FAI") pour proposer des offres Internet aux particuliers et aux entreprises. L'ATI joue un rôle d'intermédiaire incontournable entre Tunisie Telecom et les FSI principalement dans le cadre de la revente de bande passante de Tunisie Telecom aux FSI.

Tunisie Telecom a doublé chaque année depuis trois ans le débit de son parc xDSL, tout en maintenant ses tarifs stables. Ainsi, le débit des offres d'entrée de gamme ADSL est passé de 128kbps en 2007 à 8Mbps en 2010.

Disposant d'une infrastructure fibre FTTC déjà déployée, Tunisie Telecom s'efforce aujourd'hui de développer de nouvelles solutions telles que les technologies VDSL, « fiber to the home » (FTTH), et FTTB (« *fiber to the building* ») en vue d'une commercialisation prochaine. La technologie FTTH nécessite la pose de câbles à fibre optique jusqu'au domicile du client. La connexion FTTH permettra une connexion à très haut débit, beaucoup plus rapide que la connexion ADSL et la commercialisation des nouveaux services à valeur ajoutée.

Tunisie Telecom a acquis en septembre 2010 une licence 3G et prévoit de commercialiser à partir de 2011 des offres internet mobile 3G. Orange Tunisie commercialise une telle offre depuis mai 2010.

## **Les offres Internet**

### ***Offres pour le Marché Grand Public***

Tunisie Telecom commercialise ses offres ADSL sous la forme de forfaits comprenant des débits d'accès à Internet variant de 1Mbps à 8Mbps. La gamme de produits ADSL se décompose comme suit :

- L'offre « ADSL Classique » qui comprend 4 types de débits;
- L'offre « ADSL Double-Play » qui inclut un avantage commercial pour les clients des offres IllimiFree, IllimiFix et FIXI et qui n'est proposé que sur les hauts débits (2Mb/s, 4Mb/s, 8Mb/s).

### ***Offres Internet à destination des Entreprises***

Tunisie Telecom propose les offres suivantes aux entreprises :

- La solution « LS Internet » permet un accès permanent, symétrique et garanti à Internet. Cette solution offre une large gamme de débits variant de 64 Kbps à 2 Mbps ;
- L'offre « Corporate SDSL » permet de bénéficier d'un accès illimité à Internet avec une garantie de performance et de sécurité. Cette offre est plus particulièrement destinée aux entreprises ayant une activité prépondérante sur Internet et un besoin important de communication vers l'extérieur, et permet au client de choisir entre quatre gammes de débits variant de 256 Kbps à 2 Mbps ;

- L'offre « Corporate ADSL » bénéficie de deux classes de très haut débit, 8Mbps et 20Mbps ; le client bénéficie dans le cadre de cette offre d'engagements de qualité de service ;
- L'offre Corporate Fast Link : Offre d'accès internet à base de fibres optiques (offre sur mesure) proposant des débits pouvant atteindre 100 Mb/s.

## Tarifs

Le tableau ci-dessous présente les principaux tarifs ADSL (hors facturation FSI) en vigueur proposés par la Société.

Débit	Prix (TND) mensuel
1 Mbps	15
2 Mbps	20
4 Mbps	30
8 Mbps	50

### 3.3.1.5 Activité Data

Tunisie Telecom propose exclusivement à sa clientèle entreprises, une gamme complète de services de transmissions de données visant à répondre aux besoins du marché au niveau national et international. Ces services permettent à différentes entités d'un même groupe d'échanger en interne (ou avec des partenaires) des données de tout type (partage de fichiers clients, données fournisseurs, voix sur IP, vidéos...) au travers de la mise en réseau de leurs systèmes informatiques.

Au 30 septembre 2010, la Société estime détenir environ 90% de parts de marché dans ce secteur d'activité. Divona Telecom est le principal concurrent de la Société sur ce secteur avec des offres VSAT et Wimax. Divona Telecom est entrée sur le marché en 2005 et sa part de marché est restée stable sur les trois dernières années.

Le portefeuille d'offres se répartit en trois catégories de produits :

- produits de connectivité nationale : solutions d'interconnexion entre les différents sites d'une entreprise sur divers supports (Frame Relay, liaisons spécialisées, IP, MPLS, VSAT) ;
- produits de connectivité internationale : solutions d'interconnexion entre les sites nationaux et point de présence à l'Internet de l'entreprise à travers un des trois câbles sous-marins proposés par Tunisie Telecom ; et
- produits d'accès à Internet : solutions d'accès internet en collaboration avec les FSI en Tunisie sur différents supports de communication (ADSL, fibre optique).

Tunisie Telecom a également démarré la commercialisation de solutions basées sur le hosting (hosted services) via son data center, en particulier l'offre IAAS (*Infrastructure As A Service*) qui consiste à proposer aux clients entreprises la location de baies dédiées ou mutualisées.

La gamme d'offres « hosted services » sera enrichie en 2011 par l'offre PAAS (*Platform As a Service*), location d'espaces de stockage sur disque pour les données clients ou pour héberger un serveur web et SAAS (*Software As a Service*), proposition de location de logiciels mutualisés (*cloud computing*, par exemple, messageries, CRM, ERP).

Les produits de Tunisie Telecom s'appuient sur un réseau très performant, comme l'illustre le lancement récent de solutions telles que les offres très haut débit à base de fibre optique ou les services managés utilisant le backbone nouvelle génération IP MPLS. Tunisie Telecom a mis en place un plan d'actions destiné à promouvoir l'utilisation de ces nouvelles technologies en accompagnant les entreprises dans l'utilisation de ces nouveaux services. A cet effet, Tunisie Telecom a notamment développé une offre de téléphonie sur IP qui permet d'utiliser la VOIP intra-site via internet.

Le tableau suivant reprend l'évolution de la répartition du parc de transmissions de données sur les périodes considérées selon les trois familles de produits précitées.

Nombre de lignes	31 décembre 2008	31 décembre 2009	30 septembre 2010
<b>Produits de connectivité nationale</b>			
Liaisons louées, Frame Relay et VSAT	9.319	9.281	9.368
Fibre optique, VPN MPLS et ADSL Pro	854	2.844	3.584
<b>Produits de connectivité internationale</b>			
Liaisons louées internationales	74	66	59
Gamme OSS	100	134	182
<b>Solutions d'accès à Internet</b>			
ADSL Entreprise et LS Internet	2 875	2 600	2 130
SDSL, Fibre Optique Internet et Corporate ADSL	3	269	822

La structure tarifaire des services de transmission de données est composée des frais de raccordement payables en une seule fois, auxquels s'ajoutent les frais d'abonnement mensuels en fonction des débits souscrits. Des réductions sur volume et sur durée d'engagement peuvent être applicables aux frais d'abonnement mensuels. Pour les offres sur-mesure proposées par Tunisie Telecom (telles que les offres fibre optique nationale et Internet ou l'offre VPN MPLS), la Société détermine directement avec le client les conditions tarifaires applicables en fonction du débit choisi et de la distance entre les deux extrémités de la ligne. Des réductions peuvent être accordées en fonction de la durée du contrat et du montant de la facture.

Tunisie Telecom procède à un enrichissement de ses offres reflétant les évolutions technologiques et les réductions de coûts correspondantes. Tunisie Telecom a ainsi doublé le débit disponible sur son parc de liaisons louées nationales pour des frais d'abonnement mensuels constants à partir de 247 dinars tunisiens.

La gamme de produits et services dédiée aux solutions réseaux et d'accès à Internet de Tunisie Telecom se décompose comme suit :

#### **Produits de connectivité nationale**

Tunisie Telecom propose des solutions de connectivité nationale au travers d'un ensemble de technologies d'accès comprenant l'accès câblé en cuivre ou en fibre optique, la radio et le satellite. Au 30 septembre 2010, les produits de connectivité nationale sont ainsi répartis :

	(En nombre delignes)
Liaisons louées	2.027
Frame Relay	7.269
VSAT	72
Fibre optique	125
VPN/MPLS	848
ADSL Pro	2.611

**Liaisons louées** : pour les entreprises souhaitant interconnecter deux sites spécifiquement identifiés, Tunisie Telecom propose des services de liaisons permanentes avec des débits garantis jusqu'à 2Mb/s.

Les frais de raccordement sont de 123,9 dinars tunisiens (TTC) pour un transfert de liaison et 371,7 dinars tunisiens (TTC) pour une nouvelle liaison. A la date du présent document de référence, la redevance mensuelle varie de 247,8 dinars tunisiens (TTC) à 5 265, 75 dinars tunisiens (TTC) pour des débits allant de 64 Kbits/s à 2048 Kbits/s.

**Frame Relay** : Tunisie Telecom offre également des solutions de mise en réseau privé (VPN) à destination des entreprises multi-sites qui souhaitent relier leurs sites avec des débits pouvant atteindre jusqu'à 2Mb/s. Les frais de raccordement sont résumés dans le tableau suivant :

Type de raccordement	Redevance de raccordement payable une seule fois au moment de l'accès au service Tarif ( TTC)
Nouvelle ligne	185,850
Transfert d'une ligne	92 ,925
Circuit complémentaire	30,975
Transfert d'un circuit	18,585

A la date du présent document de référence, la redevance mensuelle varie de 18,585 dinars tunisiens (TTC) à 3374, 417 dinars tunisiens (TTC) pour des débits allant de 16 Kbits/s à 2048 Kbits/s.

**VSAT** : Tunisie Telecom propose des liaisons par satellite afin de permettre aux entreprises de relier des sites éloignés ou isolés (hors zone de couverture câblée) avec des débits pouvant atteindre jusqu'à 2Mb/s.

La redevance mensuelle d'entretien est variable selon le débit et le type d'utilisation de la solution.

**Fibre optique** : Tunisie Telecom offre des solutions sur-mesure aux entreprises « grands comptes » de mise en réseau très haut débit avec un niveau de performance élevé utilisant la fibre optique. Les débits peuvent atteindre 1 Gb/s.

La Société détermine directement avec le client les conditions tarifaires applicables. La redevance mensuelle dépend du débit choisi et de la distance entre les deux extrémités de la ligne. Des réductions peuvent être accordées en fonction de la durée du contrat et du montant de la facture.

**Corporate VPN** : cette solution sur-mesure est destinée aux entreprises « grands comptes » souhaitant se doter d'un réseau privé virtuel sécurisé développé sur les protocoles IP MPLS. Cette offre permet de faire converger les flux multimédia (voix, données et image) et offre une flexibilité d'utilisation pour l'entreprise qui définit elle-même les données qu'elle souhaite prioriser. La mise en place d'un réseau VPN MPLS peut se faire soit par câble en cuivre soit par fibre optique. Les débits peuvent atteindre 100 Mb/s.

La Société détermine directement avec le client les conditions tarifaires applicables. La redevance mensuelle dépend du débit choisi et de la distance entre les deux extrémités de la ligne. Des réductions peuvent être accordées en fonction de la durée du contrat et du montant de la facture.

### Produits de connectivité internationale

L'offre de Tunisie Telecom au niveau international s'appuie notamment sur son réseau de fibre optique, qui compte plus de 11 000 kilomètres. La Société bénéficie également de nombreux points de connexion à l'international au travers de trois câbles sous marins, dont « Hannibal » détenu en propre par la Société (pour une information détaillée sur les réseaux, se reporter à la Section 3.3.5 du présent document de référence).

Sa gamme d'offres se décompose comme suit :

**Liaisons louées internationales** : cette offre de liaisons louées à l'international était proposée jusqu'à fin décembre 2006 aux entreprises souhaitant interconnecter un site en Tunisie et un site à l'étranger. L'entreprise avait deux interlocuteurs : Tunisie Telecom pour la partie de la ligne située en Tunisie et l'opérateur étranger pour la ligne située à l'étranger. Les débits peuvent atteindre jusqu'à 2Mb/s. Cette offre a été remplacée par l'offre OSS (voir ci-dessous).

**Gamme OSS** : afin de permettre aux clients de n'avoir qu'un seul interlocuteur dans la gestion de leur réseau international, Tunisie Telecom a développé une offre à guichet unique (*one stop shopping*) proposant des liaisons louées internationales de bout en bout, en Europe essentiellement (France et Italie). Cette gamme concerne différentes catégories d'entreprises : les centres d'appels délocalisés en Tunisie, les sociétés étrangères souhaitant externaliser une partie de leurs activités et les entreprises internationales ayant une présence en Tunisie. Tunisie Telecom propose une gamme OSS diversifiée afin de répondre aux besoins de ce marché qui inclut des services spécifiques comme OSS + (pack avec liaisons de secours), OSS Express (pack bande passante + terminaison d'appel via partenaire), OSS Position (pack bande passante et plateforme de téléphonie) ou Corporate VPN International (OSS sur réseau MPLS international basé sur le POP de Tunisie Telecom à Paris) (pour une information détaillée sur les réseaux, se reporter à la Section 3.3.5 du présent document de référence).

Les tarifs de la gamme OSS sont les suivants :

- Offres OSS et OSS + : la redevance mensuelle d'entretien est calculée en fonction du débit souscrit et de la durée contractuelle.
- Offre OSS Express : Tunisie Telecom applique les tarifs en vigueur de l'offre OSS et le fournisseur du service applique ses tarifs au client final.
- Offres OSS Position : redevance mensuelle calculée en fonction du nombre de position du débit souscrit et de la durée contractuelle.

### Produits d'accès à Internet

Tunisie Telecom propose une offre diversifiée d'accès à Internet à ses clients entreprises par l'intermédiaire d'un FSI choisi par le client. A l'instar des offres d'accès à Internet grand public, Tunisie Telecom est tenue par la réglementation en vigueur à la date du présent document de référence d'offrir au FSI désigné par le client des solutions techniques et tarifaires adaptées.

L'offre de Tunisie Telecom comprend différentes solutions visant à répondre au mieux aux différents types de besoins des entreprises et inclut notamment :

**ADSL Entreprise** : cette offre a été commercialisée jusqu'à fin 2008. Elle proposait aux entreprises l'accès à l'ADSL via le réseau ATM et une adresse IP fixe pour un débit pouvant atteindre jusqu'à 2 Mb/s. Cette offre a été remplacée par l'offre SDSL (voir ci-après).

**LS Internet** : cette offre Internet permet l'accès à Internet via une liaison louée et garantit un débit symétrique (client vers réseau et réseau vers client) de 2 Mb/s. Cette offre s'adresse principalement aux grands comptes qui souhaitent bénéficier d'une bande passante réservée à leurs besoins. Le tableau suivant résume les frais de raccordement de cette offre :

Type de raccordement	Redevance de raccordement Tarif (en DT -TTC)
Nouvelle liaison	278,775
Transfert d'une liaison	92,925

A la date du présent document de référence, la redevance mensuelle varie de 185,5 dinars tunisiens (TTC) à 1579, 725 dinars tunisiens (TTC) pour des débits allant de 64 Kbits/s à 2048 Kbits/s.



**SDSL** : ce service d'accès à Internet via le réseau IP est caractérisé par une transmission de données simultanée à débit symétrique tel que défini ci-dessus. Il s'adresse aux entreprises qui souhaitent bénéficier d'un débit symétrique à un coût plus attractif que l'offre LS Internet. Le débit peut atteindre jusqu'à 2 Mb/s.

Les frais de raccordement ne dépendent pas du débit souscrit.

A la date du présent document de référence, la redevance mensuelle varie de 185,85 dinars tunisiens (TTC) à 557,55 dinars tunisiens (TTC) pour des débits allant de 256 Kb/s à 2048 Kb/s.

**Fibre optique Internet** : Tunisie Telecom propose aux entreprises des solutions sur-mesure d'accès à Internet très haut débit via son réseau de fibre optique avec des débits symétriques garantis de 100 Mb/s.

La Société détermine directement avec le client les conditions tarifaires applicables. La redevance mensuelle dépend du débit choisi et de la distance entre les deux extrémités de la ligne. Des réductions peuvent être accordées en fonction de la durée du contrat et du montant de la facture.

**Corporate ADSL** : ce service d'accès à Internet via le réseau IP est une offre très haut débit sur la technologie DSL offrant des débits garantis de 20 Mb/s. Cette offre s'accompagne d'un engagement de qualité sur les délais d'activation de la ligne et de rétablissement de l'accès en cas de défaillance technique. A la date du présent document de référence, la redevance mensuelle varie respectivement de 40 dinars tunisiens (TTC) à 60 dinars tunisiens (TTC) pour des débits allant jusqu'à 8 Mbps et pour les débits allant jusqu'à 20 Mbps.

### **3.3.2 Activité Opérateurs et International**

Fin 2006, Tunisie Telecom a regroupé ses activités Opérateurs nationales et internationales sous une direction centrale. Cette direction centrale gère principalement les relations avec les opérateurs nationaux et internationaux ainsi que les relations avec l'Institut National des Télécommunications (INT) et le Ministère des Technologies de la Communication en Tunisie, en particulier concernant la réglementation tarifaire.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom dispose d'une licence couvrant tous les services de fourniture de capacité et d'acheminement de trafic entrant et sortant aux autres opérateurs nationaux et internationaux.

Plus particulièrement, Tunisie Telecom propose aux opérateurs les services suivants :

- l'interconnexion nationale permettant aux autres opérateurs nationaux de terminer des communications (voix et SMS/MMS) sur le réseau de Tunisie Telecom ou d'un autre opérateur national via le réseau de Tunisie Telecom ;
- l'interconnexion internationale permettant aux opérateurs internationaux de terminer des communications (voix et SMS/MMS) sur le réseau de Tunisie Telecom ou d'un autre opérateur national ou international tiers via le réseau de Tunisie Telecom ;
- le *roaming-in* permettant à un abonné d'un opérateur mobile international d'effectuer et de recevoir des communications (voix, SMS/MMS, données Internet) nationales et internationales à partir du réseau de Tunisie Telecom lorsqu'il se trouve en Tunisie) ; et
- la vente de capacité aux opérateurs nationaux et internationaux.

L'activité Opérateurs et International représente une part importante du chiffre d'affaires de Tunisie Telecom, soit 26% de son chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de cette activité au cours des trois derniers exercices et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010 :

<i>En millions de TND</i>	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>Chiffre d'affaires total Opérateurs et International</b>	268	329	340	254,8	305,2

### 3.3.2.1 Activité d'interconnexion nationale

Tunisie Telecom offre les services d'interconnexion répondant aux besoins en connectivité et en capacité (service de liaisons louées) des autres opérateurs nationaux. Ces services comprennent l'acheminement des appels fixe et mobile, SMS/MMS émanant des réseaux fixe et mobile des opérateurs nationaux tiers vers les réseaux de Tunisie Telecom. Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de cette activité au cours des trois derniers exercices et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 30 septembre 2010 :

<i>En millions de TND</i>	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>Chiffre d'affaires total Interconnexion Nationale et revente de capacité nationale</b>	105,4	98,6	96,7	72,7	77,1

L'interconnexion nationale mobile et fixe est un service dont les tarifs sont réglementés. Les opérateurs nationaux ont la liberté de négocier des tarifs d'interconnexion nationale dans des conventions bilatérales entre opérateurs, ou d'utiliser les tarifs des Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvés par l'INT. Ces tarifs réglementés sont renégociés annuellement au cours du troisième trimestre de l'année précédant leur application. Les tarifs pour l'année 2011 sont en cours de négociation à la date du présent document de référence.

#### *Tarifs d'interconnexion vers le réseau Mobile*

Les tarifs d'interconnexion mobile s'appliquent au service d'interconnexion vers le réseau mobile de Tunisie Telecom depuis les réseaux (fixe et mobile) des opérateurs nationaux. Les tarifs issus des Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvés par l'INT pour les services de terminaison des communications vers les réseaux mobiles de Tunisie Telecom et Tunisiana sont symétriques et fixés à 0,087(\*) DT/HT/min au titre de l'année 2010. Le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces tarifs au cours des trois dernières années :

Tarif d'interconnexion en millimes de DT HT par min		2008	2009	2010 (*)
Vers Mobile	Heure Pleine	100	95	87
	Heure Creuse	69	66	

(\*) Tarif unique applicable en heure creuse et pleine

Le tarif issu des Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvés par l'INT pour les services de terminaison des communications vers les réseaux mobiles de Tunisie Telecom et d'Orange Tunisie a été fixé de manière asymétrique au titre de l'année 2010 à :

- 0,108(\*) DT/HT/min pour la terminaison depuis le réseau Tunisie Telecom vers le réseau Orange Tunisie ; et

- 0,087 (\*) DT/HT/min pour la terminaison depuis le réseau Orange Tunisie vers le réseau Tunisie Telecom (soit, au même niveau que pour les terminaisons entre les réseaux mobiles Tunisie Telecom et Tunisiana).

Les différentes parties (opérateurs et INT) ont d'ores et déjà évoqué le calendrier d'encadrement de la réduction de l'asymétrie d'ici 3 ans.

### *Tarifs d'interconnexion vers le Fixe*

Les tarifs d'interconnexion fixe s'appliquent au service d'interconnexion vers le réseau fixe de Tunisie Telecom depuis les réseaux (fixe et mobile) des opérateurs nationaux. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des tarifs issus des Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvés par l'INT pour les services de terminaison des communications vers le réseau fixe de Tunisie Telecom au cours des trois dernières années :

<b>Tarif d'interconnexion en millimes de DT HT par min</b>		<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010 (*)</b>
<b>Vers Fixe local Transit</b>	<b>Heure Pleine</b>	<b>38</b>	<b>36</b>	<b>40 (**)</b>
	<b>Heure Creuse</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	
<b>Vers Fixe inter-urbain Transit</b>	<b>Heure Pleine</b>	<b>60</b>	<b>57</b>	<b>60 (**)</b>
	<b>Heure Creuse</b>	<b>42</b>	<b>40</b>	

(\*) Tarif unique applicable en heure creuse et pleine.

(\*\*) Ces tarifs ont été approuvés par l'INT le 8 novembre 2010.

Par ailleurs, Tunisie Telecom a conclu avec Tunisiana et Orange Tunisie des conventions bilatérales d'interconnexion des réseaux fixe et mobile qui prévoient des tarifs différents de ceux prévus par les Offres Techniques et Tarifaires d'Interconnexion des opérateurs approuvées par l'INT.

### *Dégroupage de la boucle locale*

A la suite de l'attribution d'une licence de téléphonie fixe à Orange Tunisie en 2009, Tunisie Telecom est soumise à une obligation réglementaire de procéder au dégroupage de la boucle locale afin de permettre à Orange Tunisie d'accéder au réseau filaire de Tunisie Telecom pour ses offres de téléphonie fixe et d'Internet. A la date du présent document de référence, ce dégroupage n'est pas encore opérationnel.

Tunisie Telecom a inclus dans son catalogue de tarifs d'interconnexion 2010 une offre et des tarifs de dégroupage de la boucle locale en Tunisie. Ces tarifs n'ont pas encore été appliqués commercialement et sont actuellement en cours de revue par le régulateur qui a récemment constitué un groupe de travail tripartite entre l'INT, Tunisie Telecom et Orange Tunisie pour étudier la mise en place et les tarifs du dégroupage en Tunisie. A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom a proposé un site pilote à Tunis et prévoit le lancement effectif du dégroupage de la boucle locale courant 2011.

Dans l'attente du dégroupage effectif de la boucle locale, Orange Tunisie a lancé une offre fixe et Internet au travers son réseau radio 3G (produit « Flybox ») (pour une information détaillée, se reporter au paragraphe 3.3.1.2 du présent document de référence).

### **3.3.2.2 Interconnexion internationale (terminaison et transit)**

Tunisie Telecom est un acteur incontournable pour le trafic international entrant vers la Tunisie. Les activités de terminaison internationale et de transit de Tunisie Telecom consistent à fournir des services de terminaison des appels entrants vers ses clients et d'acheminement (transit ou « *hubbing* ») du trafic des appels entrants et sortants, vers et depuis les abonnés des réseaux fixes et mobiles tunisiens, mais aussi vers les réseaux d'autres opérateurs internationaux en particulier des pays du bassin méditerranéen, du Moyen-Orient et d'Afrique.

Tunisie Telecom est active sur le marché international des grands acteurs du transport des appels voix dans le monde (carriers) depuis 2004 et fournit des services de terminaison internationale et de transit à ses principaux opérateurs partenaires. Tunisie Telecom a développé cette activité principalement grâce à la position centrale et stratégique qu'occupe la Tunisie en Afrique du Nord.

#### ***Description des services proposés***

Les opérateurs fixe ou mobile ne disposant pas de leur propre infrastructure internationale peuvent utiliser les services internationaux de Tunisie Telecom afin de :

- transporter des appels établis par leurs clients vers l'étranger (par exemple, Mattel et Tunisiana) : l'appel est transporté sur le réseau de Tunisie Telecom vers la destination à l'étranger, où il est transmis à un opérateur avec lequel Tunisie Telecom est interconnectée qui assure ensuite la terminaison de l'appel au destinataire final (utilisateur fixe ou mobile).
- terminer des appels vers leurs réseaux respectifs : grâce à ses nombreuses interconnexions, Tunisie Telecom propose les destinations tunisiennes mais aussi algériennes, libyennes, sénégalaises, émiraties, etc... à ses partenaires et opérateurs internationaux.
- des « carriers » wholesale : ils regroupent les opérateurs vendant du trafic sur le marché « opérateur à opérateur ». Tunisie Telecom développe également ce marché qui permet de se positionner en achat/vente sur une activité de transit (« hubbing ») pour créer un « hub » régional africain et attirer du trafic en transit dont la pratique consiste à transporter du trafic d'un opérateur à un autre à travers un opérateur intermédiaire. Celui-ci se charge de l'agrégation du trafic des différents opérateurs à un point particulier utilisant ainsi son contrôle sur un volume important du trafic pour améliorer ses marges sur des destinations particulières.

#### ***Description des opérateurs partenaires de Tunisie Telecom***

La clientèle des services de communications internationales de Tunisie Telecom est constituée principalement des opérateurs historiques et des opérateurs mobiles et se concentrent principalement en Europe, en Afrique, au Moyen Orient, et en Asie.

Malgré la libéralisation du marché des télécommunications, les opérateurs historiques continuent de gérer une part importante du trafic mondial. La plupart de ces opérateurs historiques disposent de leurs propres routes directes (interconnexion sans intermédiaire entre le réseau de leurs abonnés et les réseaux de l'opérateur du client appelé), mais cherchent des solutions alternatives pour certaines destinations.

Par ailleurs, les opérateurs mobiles ne disposant pas de liaisons directes avec certains opérateurs étrangers font appel à Tunisie Telecom pour fournir des services de connectivité. Ces opérateurs mobiles deviennent le principal centre d'intérêt de Tunisie Telecom qui anticipe une augmentation des revenus provenant de ces opérateurs dans les années à venir.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom possède 30 liaisons directes avec des opérateurs internationaux à qui elle propose des services de terminaison et de transit. Les principaux opérateurs partenaires de Tunisie Telecom sont notamment les suivants : OTE, Sprint, TATA, SFR, AT&T, TeliaSonera Cable & Wireless Worldwide, BT, Sparkle (Telecom Italia), France Télécom, KPN, Telecom Austria, Telenor, BICS, T-Systems, ETISALAT.

#### **3.3.2.3 Services aux Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE)**

Afin de communiquer et d'offrir de nouveaux services auprès de la diaspora tunisienne qui compte plus d'un million de personnes, Tunisie Telecom met en place une stratégie de développement à l'international dont le but est de diversifier ses activités, capter des revenus sur des marchés étrangers et de renforcer son image et donc la rétention de ses clients nationaux. A cet effet, Tunisie Telecom a lancé en 2009 un programme de communication auprès des Tunisiens Résidents à l'Etranger (TRE) en leur offrant des services compétitifs pour communiquer avec leurs proches en Tunisie au travers de partenariats conclus avec des opérateurs internationaux.

Les principaux services innovants proposés par Tunisie Telecom à ses partenaires internationaux et destinés aux TRE sont les suivants :

- Offre d'abondance : appels illimités ou forfaits d'appels à prix très compétitifs vers les réseaux fixes et les utilisateurs Elissa commercialisés via le portail [www.tunisiatelecom.fr](http://www.tunisiatelecom.fr) ;

- Offre d'appels illimités proposée en partenariat avec SFR aux clients Neufbox pour leurs appels vers les fixes du réseau Tunisie Telecom ;
- Recharge internationale en partenariat avec SFR permettant aux clients SFR de transférer des crédits téléphoniques sur les comptes de clients Tunisie Telecom via leur téléphone mobile.

### 3.3.2.4 Activité de Roaming-in

Le *roaming* est un service proposé par les opérateurs de télécommunications qui permet aux usagers de téléphones mobiles de pouvoir appeler et d'être appelés dans un pays étranger. Le *roaming-in* permet à un client d'un opérateur étranger d'émettre et recevoir des appels en Tunisie.

Opérateur mobile depuis 1998, Tunisie Telecom a très rapidement développé des accords de roaming pour la téléphonie mobile pour offrir aux visiteurs business et aux touristes la possibilité d'utiliser leur téléphone mobile étranger en Tunisie (*roaming-in*) et la possibilité à ses clients mobiles prépayés et postpayés d'accéder à leur services voix et de données (accès à Internet, e-mails, SMS, MMS) lors de leurs déplacements à l'étranger (*roaming-out*).

Seul le chiffre d'affaires du *roaming-in* constitué des revenus versés à Tunisie Telecom par ses opérateurs partenaires est enregistré par le segment « Opérateurs et International », le chiffre d'affaires du *roaming-out* étant enregistré par l'activité « Mobile » du segment « Activités Détail ».

Tunisie Telecom a décidé en novembre 2006 d'augmenter progressivement les tarifs de roaming-in à un niveau compatible avec les standards internationaux. Des hausses des tarifs ont donc été effectuées en novembre 2006, février 2008 et mai 2009. Ces tarifs pourraient être révisés en 2011 en fonction des conditions du marché international.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom a conclu des accords de *roaming* suivants avec des opérateurs partenaires

- 363 accords dans 165 pays pour le post payé,
- 155 accords dans 85 pays pour le pré payé,
- 205 accords dans 99 pays pour le *roaming* GPRS (Internet mobile, Mail mobile, SMS/MMS)

#### *Evolution du nombre d'accords de roaming par service de 2007 à 2009*

	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009
Prépayés	69	100	128
Postpayés	250	291	336
GPRS	7	71	157

Par ailleurs, dans le cadre du le lancement des services 3G sur le réseau de Tunisie Telecom prévu pour début 2011, ces accords roaming GPRS (roaming data) sont en cours d'extension vers des accords 3G (connexion au réseau de données de 5 à 50 fois plus rapide).

Tunisie Telecom étend également sa couverture de *roaming* avec les partenaires qui offrent ce service lors des déplacements aériens afin de satisfaire sa clientèle entreprise pour une couverture voix data optimale (avec les opérateurs AeroMobile & OnAir).

Tunisie Telecom continue à étendre sa couverture. A la date du présent document de référence, elle couvre 165 pays et prévoit de s'étendre dans 170 pays d'ici fin 2010.

De par sa situation d'opérateur historique couvrant 99% de la population tunisienne et une couverture 3G qui devrait atteindre 75% de la population tunisienne d'ici 2015, Tunisie Telecom reste le partenaire privilégié des opérateurs mobiles internationaux pour leur *roaming-in*.

### 3.3.2.5 Vente de capacité nationale et internationale

Tunisie Telecom propose les services Data (services d'interconnexion de réseau de données) suivants à ses partenaires opérateurs :

- Interconnexion des réseaux de données pour les opérateurs : Tunisie Telecom vend de la capacité sur ses infrastructures câbles terrestres et sous-marines pour compléter les infrastructures de communication des opérateurs (pour plus de détails sur ces câbles, voir la 3.3.5.8.3 du présent document de référence).
- Fourniture de bande passante Internet pour les Fournisseurs de Services Internet (FSI) et les opérateurs.
- Fourniture de bande passante pour les réseaux « backbone » (longue distance) et « backhaul » (réseaux métropolitains) des autres opérateurs nationaux.

Grâce à son infrastructure internationale, Tunisie Telecom achète la bande passante internationale IP. Celle-ci n'était que de 3 Gigabits/s en 2007. Elle a crû de manière exponentielle pour atteindre 42,5 Gigabits/s sur les marchés internationaux. Tunisie Telecom la met ensuite à la disposition de l'Agence Tunisienne de l'Internet (ATI) dont la Société détient 37% du capital. L'ATI la revend aux cinq FSI. L'ATI reverse à Tunisie Telecom une partie du chiffre d'affaires ainsi dégagé par la vente de cette bande passante aux FSI.

### 3.3.3 Concurrence

L'ouverture du marché tunisien à la concurrence en 2002, puis l'entrée récente du troisième opérateur de télécommunications en 2010, a considérablement transformé le paysage des télécommunications en Tunisie en stimulant la compétitivité, l'innovation et la communication. Tunisie Telecom a deux concurrents sur le mobile (Tunisiana et Orange Tunisie) et un sur le fixe et l'Internet (Orange Tunisie).

#### *Concurrence sur le marché mobile*

Au 31 décembre 2009, la Tunisie comptait 10,1 millions de clients mobile, soit 97,0% de la population tunisienne (source : Tunisie Telecom), dont 99% sur le mode prépayé. Les deux concurrents de Tunisie Telecom sur le marché mobile sont Tunisiana et Orange Tunisie.

Tunisiana, détenue à 50% par Orascom Télécom et à 50% par Watanyia (société détenue directement par Qtel (Qatar Telecom)), offre ses services de téléphonie mobile depuis fin 2002, après avoir obtenu la deuxième licence. Le réseau Tunisiana couvre actuellement 99% de la population. Au 30 septembre 2010, Tunisiana comptait un parc de 5,8 millions d'abonnés (source : Tunisie Telecom). La prise de part de marché par Tunisiana s'explique notamment par son positionnement de premier opérateur mobile alternatif et sa focalisation exclusive sur le marché mobile. Contrairement à Tunisie Telecom et Orange Tunisie, Tunisiana ne détient pas de licence 3G, ce qui ne lui permet pas de proposer des services d'Internet haut débit mobile. Orange Tunisie, détenue à 49% par France Télécom et à 51% par Divona Télécom (ancien fournisseur de services VSAT et WIMAX en Tunisie), a lancé ses activités commerciales en mai 2010 après avoir obtenu la troisième licence mobile (2G et 3G) et la deuxième licence de téléphonie fixe en Tunisie. Orange Tunisie s'est engagée à investir un milliard TND d'ici 2015 pour lancer son activité et installer le premier réseau 3G en Tunisie. Orange Tunisie a d'ores et déjà lancé une gamme de services innovants, notamment grâce aux produits 3G (clé 3G, SIM 3G+, etc). Au 30 septembre 2010, le réseau d'Orange Tunisie couvre 65% de la population en 2G/3G et 51% de la population en 3G (source : Orange Tunisie).

Les parts de marché (1) des trois opérateurs se répartissent comme suit :

	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Tunisie Telecom	53%	52%	49%	50%	42,6%
Tunisiana	47%	48%	51%	50%	51,7%
Orange Tunisie	-	-	-	-	5,7%

(Source : Tunisie Telecom).

(1) Les parts de marché sont basées sur le nombre de clients actifs. Un client postpayé est défini comme tout détenteur d'un abonnement mobile non résilié. Un client prépayé est considéré comme actif jusqu'à 6 mois après la fin de la durée du crédit de la carte.

Les opérateurs mobiles se concurrencent par le biais d'offres adaptées aux catégories de populations (jeunes, particuliers et entreprises) et par le biais d'offres promotionnelles à tarifs réduits ce qui peut favoriser les phénomènes de multi SIM/ multi équipements. En réponse à certaines pratiques de marché actuelles pouvant inciter les usagers à s'équiper de plusieurs cartes SIMs ou terminaux auprès de plusieurs opérateurs pour bénéficier des tarifs les plus avantageux, Tunisie Telecom adopte une stratégie d'approche segmentée de sa clientèle visant à piloter la valeur et les usages de son parc actif. La concurrence, notamment sur les prix, s'est accrue depuis l'arrivée du troisième opérateur.

Contrairement à d'autres pays, le marché tunisien n'avait pas encore connu de politique de subventions de terminaux sous réserve de certaines exceptions. Ainsi Tunisiana subventionne partiellement des terminaux, Tunisie Telecom subventionne partiellement le Blackberry pour les entreprises et Orange Tunisie subventionne notamment l'iPhone 4.

Orascom Telecom a annoncé le 4 octobre 2010 avoir signé un protocole avec la société VimpelCom. Le 22 novembre 2010, le groupe qatari Qtel a annoncé l'acquisition de la participation d'Orascom Telecom de 50% dans Tunisiana à un consortium formé par le groupe qatari Qtel et le consortium tunisien Zitouna Telecom (Source : A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom n'est toutefois pas en mesure d'évaluer l'impact de cette potentielle opération sur l'activité de Tunisiana.)

### ***Concurrence sur le marché du Fixe et d'Internet***

Tunisie Telecom est l'opérateur historique et actuellement le seul fournisseur de lignes fixes filaires en Tunisie pour la téléphonie voix et l'accès Internet. Ce secteur est ouvert à la concurrence depuis 2009 à la suite de l'attribution de la deuxième licence de téléphonie fixe à Orange Tunisie. En août 2010, Orange Tunisie a lancé la « Flybox » qui propose une offre double-play fixe / Internet sur le réseau 3G d'Orange Tunisie. De ce fait, Orange Tunisie a accédé rapidement au marché du fixe et de l'Internet avant que ne soit mis en œuvre le dégroupage de la boucle locale prévu à partir de 2011 et qui permettra à terme à Orange Tunisie d'accéder au réseau de lignes filaires de Tunisie Telecom pour son offre de téléphonie fixe et d'Internet. Orange Tunisie propose également une offre Internet mobile basée sur les clefs 3G.

### ***Concurrence sur le marché de transmission de données***

Sur le marché de transmission de données, le seul concurrent actuel de Tunisie Telecom est Orange Tunisie qui dispose d'une licence VSAT et WIMAX uniquement (activité historique de son actionnaire Divona Telecom). Tunisie Telecom s'attend néanmoins à ce que Orange Tunisie se diversifie prochainement sur le modèle des services proposés par Orange Business Services dans d'autres pays, notamment la fibre optique, le DSL, les liaisons louées internationales, les services managés et l'hébergement.

## **3.3.4 Distribution et relations clients**

Tunisie Telecom dispose d'un réseau de distribution en propre composé d'agences commerciales combinant une fonction de vente et de fourniture de services après-vente et de relation clientèle. Elle dispose par ailleurs d'un réseau indirect de distribution via des distributeurs, grossistes, franchisés, kiosques et camions. Enfin, des services centralisés (plateformes d'appels, services après-vente, facturations, encaissement et recouvrement) permettent le suivi client pour l'ensemble des activités et des segments de clientèle de Tunisie Telecom.

### **3.3.4.1 Réseau de distribution**

Tunisie Telecom dispose des réseaux suivants :

- Un réseau direct composé de 84 agences commerciales appelées « Actels » ; et
- Un réseau indirect composé de :
  - . distributeurs liés par des accords d'exclusivité,
  - . grossistes répartis sur l'ensemble du territoire national,
  - . points de vente actifs qui commercialisent les cartes SIM et/ou les recharges prépayées,
  - . magasins franchisés « TT shop »,
  - . un réseau d'environ 50 kiosques dédiés aux offres Tunisie Telecom, et
  - . un réseau d'environ 150 kiosques et d'environ 20 camions dédiés à la marque « Elissa ».

En outre, pour les entreprises, Tunisie Telecom dispose d'espaces entreprises spécifiques et d'un espace d'exposition et de démonstration de solutions de télécommunications de haute technologie (*show room*). Des commandes à distances peuvent également être effectuées à partir du *Corporate Contact Center*.

Les priorités de Tunisie Telecom sont aujourd'hui d'augmenter le nombre de magasins franchisés et de redynamiser le réseau direct des Actels.

Le tableau ci-dessous détaille la part des réseaux directs et indirects de distribution dans les ventes de Tunisie Telecom :

		Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
		2007	2008	2009	2009	2010
Ventes de cartes SIM	Réseau direct	28 %	37 %	15 %	33 %	21 %
	Réseau indirect	72 %	63 %	85 %	67 %	79 %
Vente de recharges	Réseau direct	ND	48 %	40 %	35 %	12 %
	Réseau indirect	ND	52 %	60 %	65 %	88 %

Le niveau de marge brute de Tunisie Telecom entre les différents réseaux de distribution n'est pas significativement différent.

#### ***Réseau de distribution direct***

Les agences détenues en propre par Tunisie Telecom (« Actels ») commercialisent l'ensemble des offres de Tunisie Telecom. Elles vendent les cartes de recharges physiques et électroniques pour les lignes prépayées fixes et mobiles. Les Actels proposent également des services tels que l'encaissement des paiements des factures fixes et mobiles ou le traitement des réclamations clients. Elles disposent d'un *back office* centralisé qui gère la relation avec l'ensemble de la clientèle quelle que soit l'offre souscrite (fixe ou mobile). Une modernisation en profondeur des Actels est en cours sur le même modèle que les nouveaux magasins franchisés « TT Shop ».

Par ailleurs, le site web de la Société permet d'acheter des codes de recharges prépayées.

#### ***Réseau de distribution indirect***

Tunisie Telecom dispose d'environ 1 700 points de vente indirects actifs qui commercialisent des cartes SIM et de 37 000 points de vente actifs qui commercialisent des recharges prépayées. Ces points de ventes sont très diversifiés (publitels, agences franchisées, buralistes, commerces de proximité, libraires, réseau de kiosques, etc.).

Ces points de vente sont approvisionnés par environ 400 grossistes eux-mêmes alimentés par huit distributeurs exclusifs conventionnés avec Tunisie Telecom (Bitaka, Cellcom, Districom, MIB, Office National des Postes, Smart ID, Solas & Mathieu, Yousfi Mohamed Lassad). Aucun de ces distributeurs ne représente à lui seul plus de 30% du total.

Tunisie Telecom a par ailleurs récemment introduit un réseau de magasins franchisés à enseigne « TT shop ». Ces magasins franchisés concluent des accords tripartites directement avec Tunisie Telecom et l'un des trois distributeurs conventionnés suivants : Cellcom, MIB, Solas & Mathieu. Ils distribuent l'ensemble des produits de Tunisie Telecom de manière exclusive et commercialisent par ailleurs une large gamme de téléphones mobiles et fixes référencés. Les terminaux vendus par les franchisés ainsi que par les autres revendeurs sont commercialisés par les revendeurs pour leur propre compte. Comme les Actels, ces magasins franchisés constituent également un point de service, de paiement de factures et de traitement d'éventuelles réclamations.



La marque « Elissa » dispose de son propre canal de distribution (SIM et cartes de recharges) *via* environ 150 kiosques répartis sur l'ensemble du territoire national à des emplacements stratégiques fréquentés par les jeunes. Elissa est aussi commercialisée via des kiosques hébergés dans 34 supermarchés et mini-markets. Enfin, pour plus de flexibilité et de réactivité, Elissa dispose d'une force de distribution itinérante composée d'environ 20 camions qui se déplacent sur le territoire national en fonction des opportunités de vente liées à un évènement particulier ou saisonnier. Les camions opèrent sous mandat de gestion auprès d'un partenaire distributeur et sont suivis à distance par un système de *reporting* GPS en temps réel.

Afin d'entretenir sa collaboration avec ses partenaires de son réseau de distribution indirect (revendeurs, distributeurs et franchisés), Tunisie Telecom a créé, au sein de son centre d'appels (pour une information détaillée, se reporter à la section 3.3.4.3 du présent document de référence), une ligne de 30 téléopérateurs spécialisée dans le soutien à ces partenaires commerciaux qui traite jusqu'à 30 000 appels par semaine.

### **3.3.4.2 Politique de marketing et de communication**

En 2010, Tunisie Telecom a mis en place une nouvelle stratégie de communication afin de renforcer l'attrait pour sa marque et sa proximité avec le marché et d'insuffler un renouveau de modernité basé sur le dynamisme et l'innovation. Tunisie Telecom a ainsi évolué d'une stratégie de marque unique qui regroupait l'ensemble des activités de téléphonie mobile, téléphonie fixe et d'Internet vers une stratégie de marque mère « Groupe Tunisie Telecom » qui se décline en marques filles commerciales : « TT mobile », « TT Fixe », « TT internet », « TT double-play ». La marque fille « TT Entreprise à 360° » a également été créée pour les offres et services aux entreprises. Par ailleurs, Tunisie Telecom a créé une nouvelle charte graphique destinée à refléter le renouveau de la marque. Tunisie Telecom a décliné cette stratégie au niveau de ses enseignes de services et de ses magasins franchisés, qui ont été respectivement nommées « TT Services » et « TT shop ».

Tunisie Telecom estime que cette nouvelle stratégie de marque permet de clarifier le positionnement de ses marques en fonction des produits et ainsi aux clients d'identifier aisément et rapidement ses produits. Cette stratégie permet également à Tunisie Telecom de rajeunir l'image de sa marque en lui donnant une nouvelle impulsion aussi bien en interne qu'en externe auprès de ses clients. La nouvelle signature de la marque mère Groupe Tunisie Telecom « Le futur vous appelle » place le consommateur au cœur des préoccupations de la marque et de l'entreprise à travers un style collaboratif qui s'inscrit dans l'avenir.

La marque « Groupe Tunisie Telecom » qui jouit d'une forte notoriété et d'un certain prestige auprès du public prépare sur cette nouvelle base les évolutions et changements des années futures (technologies, produits, offres, services).

A la date du document de référence, Tunisie Telecom dispose d'une équipe marketing et communication composée de 120 employés.

Tunisie Telecom est le deuxième annonceur de Tunisie. Elle mène des campagnes de publicité sur l'ensemble des supports medias pour l'ensemble de ses offres, des opérations de « *cobranding* » avec ses distributeurs, de *sponsoring* sportif et caritatif.

### **3.3.4.3 Relation clients**

#### ***Services à l'ensemble de la clientèle***

Les points de contacts de service clients pour l'ensemble de la clientèle de Tunisie Telecom sont les Actels, les TT Shop, le centre d'appels, les serveurs vocaux et le web :

- Les opérations de service client traitées en Actels sont enregistrées au niveau du back office et peuvent être réglées instantanément ou en différé en fonction de la complexité de l'opération.
- Les centres d'appels (détenus en propre ou sous-traités), répartis sur trois sites interconnectés localisés en Tunisie, sont composés de 280 téléopérateurs et traitent environ 1,2 million d'appels par semaine. Des téléopérateurs sont dédiés à chacun des segments d'activité (Mobile, Fixe et Internet) et certains téléopérateurs sont dédiés aux offres Elissa.
- Un serveur vocal interactif filtre et traite l'ensemble des appels entrants sur le centre d'appels pour toutes les lignes de produits. Il traite environ 490 000 appels par semaine.

- Le site web de Tunisie Telecom permet de répondre à des problématiques simples de relation clientèle (paiement de facture, signalisation d'incidents). Un back-office spécialisé traite les demandes soumises via le site web.

La Société réalise mensuellement des études internes de satisfaction clients notamment pour les offres, les services, les systèmes de recharge, les Actels, le 1198, les promotions, la publicité et la qualité du réseau mobile. Au 30 octobre 2010, le taux de satisfaction s'élevait à 82%.

### *Services spécifiques à destination de la clientèle entreprises*

Outre les points de contact destinés à l'ensemble de la clientèle décrits ci-dessus, les clients entreprises bénéficient d'un centre d'appels dédié: le *Corporate Contact Center*. Ce centre traite l'ensemble des demandes des clients entreprises quelle que soit la ligne de produit (fixe, mobile, Internet ou data). Le *Corporate Contact Center* est composé d'environ 25 téléopérateurs et traite environ 12 000 appels par mois.

Ce service est déterminant pour la satisfaction des exigences de la clientèle entreprise et se concentre sur la qualité de la réponse et l'efficacité de l'exécution. Il prend en charge les appels sept jours sur sept. Chaque client entreprise dispose d'un interlocuteur unique au sein du *Corporate Contact Center*.

Le *Corporate Contact Center* offre également une assistance commerciale en renseignant les clients sur les offres, les prix, la facturation et en les aidant à identifier leurs besoins afin de les orienter vers des offres adaptées.

Il traite également les commandes à distance et coordonne avec les chargés de compte les éventuelles visites ou réunions chez les clients.

Le *Corporate Contact Center* propose enfin une assistance technique : configuration technique à distance, prise en charge d'une réclamation technique, établissement d'un pré-diagnostic avec le client, transfert de la réclamation aux services techniques, suivi de la réclamation et retour au client pour confirmer la résolution du problème.

### **3.3.5 Réseaux du Groupe**

Tunisie Telecom, en tant qu'opérateur historique et intégré, possède un réseau de premier ordre alliant accès à la téléphonie fixe, mobile et aux services de données sur un maillage dense. Le réseau de télécommunications Tunisie Telecom couvre l'ensemble du territoire tunisien. En particulier, son réseau mobile couvre 99% de la population tunisienne en technologie GSM et 82% en technologie EDGE, ce qui représente la quasi-totalité des zones habitées en Tunisie (75% de la population se concentre sur la côte du pays). Son réseau fixe couvre la quasi-totalité du territoire.

Au niveau national, Tunisie Telecom s'appuie notamment sur un « backbone » de plus de 11 000 kilomètres de fibre optique. Tunisie Telecom a développé un réseau de connexion internationale comptant trois câbles sous-marins et une trentaine de liaisons internationales pour une bande passante internationale IP de 42,5 Gbps, dans l'optique de devenir un point de passage incontournable (« Hub » international) entre le continent africain et l'Europe grâce à la position centrale et stratégique qu'occupe la Tunisie en Afrique du Nord.

Pour maintenir sa compétitivité et faire face aux demandes de sa clientèle, Tunisie Telecom continue d'investir dans son réseau afin de proposer les dernières innovations technologiques du secteur. Tunisie Telecom a notamment mis en place en 2007 un plan d'actions pour la modernisation et l'adaptabilité de son réseau. Depuis 2007, Tunisie Telecom a ainsi lancé les projets suivants :

- la modernisation en cours du Core Mobile en migrant vers la nouvelle architecture R5 (Release 5) pour les trafics Voix et Data ;
- l'introduction de l'architecture NGN (Next Generation Network) dans le réseau fixe en 2008 ;
- l'adoption, en juin 2010 dans les réseaux d'accès fixe de la technique FTTC (Fiber To The Curb) impliquant l'installation en dehors de bâtiments de Tunisie Telecom des nœuds d'accès pour augmenter les débits binaires au profit des clients ;
- la généralisation du transport IP et de la transmission D-WDM au niveau national (en remplacement des technologies plus anciennes (PSTN et autres) en 2009 ;

- l'introduction des solutions de collecte Ethernet dans les villes (Metro Ethernet) en 2009 ;
- la modernisation en cours du réseau d'accès mobile pour supporter la troisième génération des systèmes mobiles (UMTS).

Parallèlement à la modernisation de son réseau, Tunisie Telecom a lancé la mise en place d'outils consolidés par ligne de métier pour la gestion des réseaux et des flux de travail des équipes opérationnelles. L'ensemble de ces réseaux et systèmes d'information obéit à des principes et des choix architecturaux garantissant la haute disponibilité, la redondance géographique, l'extensibilité, la flexibilité dans le rajout de capacité et l'adaptation aux nouveaux besoins.

### **3.3.5.1 Réseaux d'accès fixe**

Le réseau d'accès fixe est constitué de l'infrastructure qui permet de relier les équipements finaux installés chez le client au premier nœud de raccordement au réseau de Tunisie Telecom qui peut se trouver, soit dans les bâtiments techniques de Tunisie Telecom (en intérieur), soit en dehors de ces bâtiments (en extérieur) et à une distance moyenne estimée de 2 à 3 kilomètres.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte près de 1,1 million de lignes fixes actives et 460 000 abonnés ADSL.

### **3.3.5.2 Accès analogiques (POTS) et haut débit**

L'accès analogique est composé d'une paire de fils de cuivre matérialisant notamment le lien à l'équipement installé chez le client. Cette même paire de fils de cuivre possède des ramifications desservant les différentes zones rattachées à un nœud de raccordement donné. Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte 2,2 millions de paires de cuivre distribuées.

Une même paire de fils de cuivre permet à un client donné d'accéder aussi bien au réseau téléphonique commuté traditionnel en le connectant au centre de commutation qu'à l'Internet haut débit en le connectant, à l'aide de la technologie DSL, à un équipement appelé DSLAM (*Digital Subscriber Line Access Multiplexer*), qui permet de regrouper les flux de données des clients puis de les connecter à Internet. Les deux services, téléphonie et haut débit, utilisant des fréquences différentes sont séparés par des filtres chez l'abonné et dans les nœuds de raccordement de Tunisie Telecom. Au 30 septembre 2010, les équipements DSLAM sont présents dans 608 sites avec une capacité totale de 574 000 accès.

Les nouveaux équipements DSLAM appelés MSAN (*Multi Service Access Node*) offrent le service de téléphonie classique selon la nouvelle architecture NGN et permettent la gestion des services téléphonie et haut débit au niveau de l'équipement MSAN. Au 30 septembre 2010, les équipements MSAN sont présents dans 69 sites avec une capacité totale de 68 904 accès. Ces nouveaux équipements MSAN permettront à terme la mise en place d'offres triple play. Ils s'installent majoritairement en dehors des bâtiments de Tunisie Telecom. Ils permettent ainsi de raccorder une paire de cuivre vers l'abonné et d'augmenter le débit de l'ADSL et la qualité.

L'introduction du service Voix sur IP utilisant les accès haut débit (Voix sur ADSL) est programmée mi-2011 dans le cadre d'une offre triple-play sur l'accès ADSL. Les trois services Voix, Internet et TV (y compris la Vidéo à la demande) seront supportés simultanément par l'accès ADSL en utilisant des *home gateways* (i.e., « box » installées chez le client permettant la mise en place de l'offre triple play).

### **3.3.5.3 Accès très haut débit**

Le très haut débit offre des débits supérieurs à ceux de l'ADSL pouvant atteindre jusqu'à 1 Gbp/s. Ces débits sont offerts grâce aux techniques de connexion en fibre optique type FTTx employant les technologies Ethernet, VDSL2 et/ou GPON. Ces techniques de connexion se définissent suivant le point de terminaison de la liaison en fibre optique immeuble, répartiteur ou local du client final.

Le service FTTB (*Fiber To The Building*) actuellement proposé par Tunisie Telecom aux entreprises dans les zones d'affaires et industrielles, offre une connexion en fibre optique depuis le central jusqu'à l'immeuble de l'entreprise concernée en utilisant la technologie Ethernet.

La technique FTTC (*Fiber To The Curb*) offre une connexion en fibre optique jusqu'au sous-répartiteur où est colocalisé un équipement MSAN (extérieur) qui se poursuit en cuivre jusqu'au local de l'abonné en utilisant la technologie ADSL ou VDSL2. Tunisie Telecom a commencé à mettre en place la technique FTTC vers le MSAN mi-2010. Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom a 14 MSAN/FTTC. Tunisie Telecom devrait en avoir 34 fin 2010.

La technique FTTH (*Fiber To The Home*) offre une connexion en fibre optique depuis le central jusqu'au local de l'abonné résidentiel en utilisant la technologie GPON. Tunisie Telecom a réalisé au cours du troisième trimestre 2010 des projets pilotes FTTH dans des quartiers résidentiels de haut standing de Tunis et compte commercialiser ce service au premier trimestre 2011.

#### **3.3.5.4 Accès fixe radio**

Afin de remplir ses obligations de service universel, Tunisie Telecom dessert certaines zones rurales de Tunisie en service de téléphonie fixe à travers des moyens alternatifs. Tunisie Telecom propose ainsi une solution d'accès Radio utilisant la technologie DECT. Au 30 septembre 2010, le nombre d'accès disponibles grâce à cette technique est de 22 000 et le nombre d'abonnés activés est de 16 000.

Tunisie Telecom offre également dans les zones rurales le service de téléphonie fixe à travers le réseau GSM avec mobilité réduite aux tarifs du fixe (offre Mobirif). Au 30 septembre 2010, 28 000 abonnés bénéficient de ce service.

#### **3.3.5.5 Accès VSAT**

Tunisie Telecom propose le service VSAT à ses clients entreprises situés dans des zones non desservies par les accès filaires ou souhaitant avoir un accès de secours en supplément des accès terrestres. Le service VSAT offre une connectivité IP pouvant atteindre 2Mbps.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte 68 accès VSAT.

#### **3.3.5.6 Les réseaux d'accès mobiles**

Depuis 1985, Tunisie Telecom offre des services de téléphonie mobile au travers d'un réseau de téléphonie mobile détenu en propre ayant débuté sur une plateforme de type RTM utilisant l'analogique de première génération NMT 450.

L'introduction de la deuxième génération de réseau mobile avec la technologie GSM en 1998 a permis un essor important du service mobile. Au 30 septembre 2010 Tunisie Telecom compte plus de 4,5 millions d'abonnés actifs présents dans les registres de localisation.

Les réseaux d'accès mobiles sont composés de stations de bases (BTS) comportant des antennes qui couvrent les territoires à desservir. Ces stations de base sont connectées à des équipements (les BSC) qui les contrôlent et concentrent leur trafic en vue de le véhiculer vers le réseau de commutation pour son acheminement.

Au 30 septembre 2010, le réseau GSM de Tunisie Telecom couvre 99% de la population tunisienne avec plus de 2253 BTS connectés à plus de 95 BSC. La qualité des services est comparable à celle d'opérateurs internationaux.

Le taux de congestion (probabilité de ne pas trouver une ressource radio lorsqu'elle est demandée et ainsi ne pas pouvoir passer un appel depuis son mobile) est de 0,5% et le taux de coupure d'appels de 0,75% au 30 septembre 2010.

Le réseau EDGE couvre 82% de la population tunisienne. Tunisie Telecom a introduit le EDGE en 2008. Le EDGE permet d'avoir un accès internet mobile avec un débit allant jusqu'à 240 Kbps.

Le réseau GPRS couvre 99% de la population tunisienne. Il permet d'avoir un accès à internet mobile avec un débit allant jusqu'à 56 Kbps.

En 2010, Tunisie Telecom a lancé un projet de modernisation de son infrastructure d'accès mobile dans près de la moitié du territoire. Ce projet permettra, outre la modernisation de l'infrastructure en place, de fournir le service 3G/HSPA+, soit le service de données jusqu'à 42 Mbit/s. L'entrée en service des premiers équipements 3G est programmée pour le début de l'année 2011, et l'essentiel du déploiement se poursuivra jusqu'à fin 2012. Il est prévu de déployer environ 1200 sites sur les 3 années à venir, soit des investissements de l'ordre de 200 millions de dinars tunisiens sur cette même période. La licence 3G obtenue par Tunisie Telecom en septembre 2010 impose la couverture de 30% à 75% de la population d'ici cinq ans. Tunisie Telecom prévoit ainsi de couvrir progressivement l'ensemble des régions côtières ainsi que les principales agglomérations et les axes routiers majeurs de l'intérieur du pays, sur lesquels se concentre la grande majorité de la population tunisienne.

### **3.3.5.7 Les réseaux de services de données (« data »)**

Tunisie Telecom a développé depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990 des réseaux de services de données (« data ») dédiés aux entreprises. Le marché des entreprises en Tunisie est constitué d'environ 1 400 entreprises publiques et 526 000 entreprises privées.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom comptait plus de 100 000 entreprises (publiques et privées) clientes du service data.

Depuis les années 1970, plusieurs technologies se sont succédées : de l'ancien télex fournissant un service télégraphique jusqu'aux services de réseau virtuel privé employant la technologie IP (IP-MPLS VPN), en passant par les réseaux ATM/FR et les lignes spécialisées ainsi que les accès RNIS.

La technologie X. 25, technologie de transmission de données commutées par paquet, a d'abord été utilisée comme principal réseau de données dédié aux entreprises puis a été entièrement remplacée par les réseaux FR/ATM plus efficaces et fournissant des débits supérieurs. Au 30 septembre 2010, le réseau FR/ATM de Tunisie Telecom compte 18 points de présence répartis sur l'ensemble du territoire et desservant plus de 7 300 accès clients.

Depuis le premier trimestre 2010, Tunisie Telecom a mis en place un Cœur de Réseau IP et une infrastructure de collecte Ethernet pour la fourniture des services IP/VPN aux entreprises. Outre la satisfaction de nouveaux besoins, cette infrastructure permettra de migrer graduellement les accès FR/ATM encore majoritairement utilisés par les entreprises vers l'IP. Au 30 septembre 2010, le réseau IP MPLS compte 17 sites interconnectés avec des capacités de 10 Gbps permettant des accès clients très haut débit. Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte près de 1 200 accès clients MPLS en service. Ce service est fourni sur l'ensemble du territoire tunisien couvert par le réseau d'accès fixe et fibre optique.

### **3.3.5.8 Les réseaux de transmission**

#### **3.3.5.8.1 Le réseau national**

Le réseau national de transmission de Tunisie Telecom repose exclusivement sur un réseau d'environ 11 000 kilomètres de fibres optiques utilisant les technologies SDH et D-WDM. Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte une douzaine de boucles SDH au niveau national reliant une cinquantaine de nœuds correspondant aux principales localités urbaines du pays.

La technologie SDH permet de construire des réseaux de transmission essentiellement sous forme de boucles reliant des nœuds où il est possible d'insérer et d'extraire de façon flexible des affluents numériques selon une hiérarchie normalisée appelée Hiérarchie Numérique Synchronisée (SDH, *Synchronous Digital Hierarchy*) : 2 Mbit/s, 34 Mbit/s, 155 Mbit/s, 622 Mbit/s, 2,5 Gbit/s et 10 Gbit/s ainsi que des accès Ethernet à 100 Mbit/s (FE) et à 1 Gbit/s (GE).

L'infrastructure SDH sert essentiellement au transport du service Voix fixe et mobile mais également pour la connexion des DSLAM à l'Internet et pour la connexion des nœuds des réseaux dédiés aux entreprises.

Dans le cadre de la modernisation de ses réseaux mobiles et fixes, notamment la migration vers le transport IP et afin de supporter l'augmentation croissante du trafic Internet et du trafic IP des entreprises, Tunisie Telecom a lancé depuis 2007 un plan de développement de son infrastructure D-WDM. Au 30 septembre 2010, cette infrastructure couvre 30 localités et permet de connecter par des liaisons Ethernet de très haut débit (1GE et 10 GE) les nœuds du Backbone IP.

La technologie DWDM (*Dense Wavelength Division Multiplex*) consiste à transmettre sur une même fibre optique un nombre de longueurs d'ondes pouvant atteindre 80. Sur chacune des longueurs d'onde, il est possible de transporter jusqu'à 40 Gbit/s. Tunisie Telecom prévoit de continuer à développer son Infrastructure D-WDM en la mettant à jour. Elle a ainsi pour objectif d'atteindre 80 longueurs d'onde par Fibre optique et 40 Gbit/s par longueur d'onde à la fin de l'année 2011.

A mesure que progressent les migrations vers l'IP des réseaux Mobiles, Fixe et Entreprise, cette infrastructure remplacera entièrement à terme, l'infrastructure SDH nationale en place.

### **3.3.5.8.2 Les réseaux régionaux**

Les réseaux régionaux de transmission sont constitués de boucles SDH régionales servant à collecter le trafic Voix à partir des centres régionaux, le trafic Internet à partir des DSLAM, le trafic Mobile à partir des stations de base et le trafic des entreprises à partir des multiplexeurs propres aux réseaux d'entreprises.

Par ailleurs, depuis 2008, afin d'accompagner la migration de ses réseaux vers le transport IP, Tunisie Telecom a lancé un projet de mise en place d'une infrastructure de collecte Ethernet dans les principales villes de Tunisie.

Cette infrastructure prend en charge le trafic à partir des MSAN, des stations de base et des clients entreprises. Au cours du quatrième trimestre 2010, Tunisie Telecom a lancé une deuxième phase de ce projet pour l'étendre à davantage de villes et permettre le transport du trafic 3G. Comme pour le réseau national, l'infrastructure de collecte (agrégation) Ethernet remplacera progressivement l'infrastructure SDH en place au niveau régional dans les cinq prochaines années.

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom compte 135 boucles et plus de 500 liaisons SDH régionales de capacité STM4 et STM 16 majoritairement. L'infrastructure de collecte Ethernet est présente dans 24 sites au 30 septembre 2010. Tunisie Telecom prévoit de l'étendre à 130 sites d'ici fin 2010 afin de permettre la collecte du trafic 3G et MSAN.

### **3.3.5.8.3 Les liaisons internationales**

Tunisie Telecom jouit d'une connectivité internationale fortement sécurisée grâce à la mise en place depuis 2005 d'une stratégie de développement de ses infrastructures via le raccordement de son réseau à de nombreux câbles terrestres et sous-marins et à la mise en place des dernières technologies de multiplexage de longueur d'onde sur la fibre optique.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom dispose des câbles terrestres et sous-marins suivants :

- Hannibal, mis en place en 2009 et détenu à 100% par Tunisie Telecom, bénéficie d'une capacité de 3,2 Tbps dont 40 Gbps sont disponibles au 30 septembre 2010.
- SeaMeWe 4, consortium avec d'autres opérateurs européens, nord-africains et asiatiques, dessert l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient et l'Asie.
- Keltra I et II, câble détenu en copropriété avec Télécom Italia, dessert l'Europe à travers l'axe Kelibia/Trapani.
- Deux liaisons en fibre optique, d'une capacité 40 Gbps chacune, relient la Tunisie à ses pays voisins, la Libye et l'Algérie.

Tunisie Telecom dispose par ailleurs d'un POP (« *Point of Presence* ») à Paris au sein d'un « *carrier hotel* » (Telehouse 2), point d'interconnexion de tous les grands opérateurs, qui lui permet d'interconnecter son réseau simplement et à moindre frais avec tous ses partenaires opérateurs étrangers. Le développement de l'usage des services voix et de données nécessite la mise à disposition d'infrastructures adéquates. A cet effet, de nombreux projets de raccordement en fibre optique en Afrique visent à suppléer les connexions satellites actuelles chères par rapport aux débits proposés.

### 3.3.5.9 Les réseaux de transport IP

Les réseaux de transports IP sont composés de routeurs IP permettant de transporter tous types de trafic (voix, données, fixe et mobile, Internet).

Tunisie Telecom possède une infrastructure de transport IP qui a été renouvelée majoritairement au cours de l'année 2008.

Cette infrastructure est composée des éléments suivants.

- Un Cœur de Réseaux de 6 Routeurs de très grande capacité (1,2 Tbps), répartis géographiquement dans les principales villes du pays.
- Une couronne ou couche périphérique de 18 routeurs dédiés au trafic des Clients Entreprise. Ces routeurs assurent les services VPN niveau 2 et Niveau 3.
- Une couche périphérique de 8 routeurs et une couche de collecte de 40 Switchs redondants dédiées au transport du trafic des réseaux Fixe et Mobiles.
- Une couche périphérique de 17 BRAS pour la terminaison du trafic Internet en provenance des DSLAM.
- Deux *Gateways* internationales connectant le réseau de Tunisie Telecom à l'Internet à travers des liaisons de Transit IP avec les grands opérateurs internationaux, d'une capacité totale 42,5 Gbps au 30 septembre 2010.
- Un POP, situé à Paris, permettant l'interconnexion Voix et Data avec plusieurs opérateurs internationaux ainsi que la fourniture de Liaisons spécialisées et VPN MLPS aux entreprises ayant une activité internationale.

### 3.3.5.10 Les réseaux de commutation

#### 3.3.5.10.1 Le réseau de commutation Fixe

Le réseau de commutation fixe est l'infrastructure qui connecte l'abonné, assure l'établissement, l'acheminement et le contrôle des appels et prend en charge sa taxation et d'autres services.

Dans une configuration classique, cette infrastructure est composée de centres de commutation connectant les équipements d'abonnés. Selon la taille et les caractéristiques du réseau, il existe une ou plusieurs couches de transit permettant une optimisation de l'acheminement du trafic.

Au 30 septembre 2010, l'infrastructure de commutation de Tunisie Telecom est composée :

- d'une centaine de centres de commutation ;
- de plus de 600 unités de raccordement d'abonnés distants ;
- de 15 centres de transit nationaux ;
- deux centres de transit internationaux.

La modernisation de ce réseau a commencé en 2008 et est encore en cours. Elle consiste dans l'adoption progressive d'une architecture NGN. Avec cette architecture modernisée, il existe une séparation physique entre le contrôle (assuré par des *Softswitch*) et le trafic utilisateurs. Les MSAN assurant l'accès aux abonnés sont contrôlés par les *Softswitchs* par le biais de protocoles de signalisation tandis que les appels sont véhiculés par le réseau de transport IP.

### 3.3.5.10.2 Le réseau de commutation mobile

Le réseau de commutation mobile est constitué d'équipements (Serveurs, Commutateurs et bases de données) qui mettent en œuvre les différents mécanismes, protocoles et interfaces nécessaires aux fonctions de contrôle, de maintien et de gestion des appels, des événements et de la mobilité.

Le Cœur du réseau mobile de Tunisie Telecom a été développé depuis 1998 selon l'architecture monolithique. Plusieurs extensions ont été réalisées pour faire face à l'augmentation considérable du nombre d'abonnés et pour tenir compte de la mobilité accrue des utilisateurs.

Depuis juin 2009, Tunisie Telecom a entrepris la modernisation du réseau Cœur Mobile en vue de remplacer l'infrastructure existante par une nouvelle infrastructure basée sur l'architecture en couches (Release 5) permettant de simplifier le réseau, d'améliorer son opérabilité, d'accroître sa capacité et commercialiser de nouveaux services, notamment l'introduction de la 3G.

Le nouveau réseau de commutation Mobile comprend :

- 1 paire de HLR ;
- 4 Mobile Softswitchs ;
- 18 Media Gateways pour la connexion avec la Radio, le Réseau Fixe et les autres opérateurs mobiles
- Un Réseau Core Data mobile, redondant, permettant le trafic 3G/HSPA+ à des débits pouvant atteindre 42 Mbit/s.

A la date du présent document de référence, le nouveau réseau est en cours de déploiement et l'achèvement est programmé pour le début de l'année 2012. Une partie du réseau fait l'objet d'une exploitation commerciale qui a débuté en septembre 2010.

### 3.3.5.11 Les réseaux intelligents

Les réseaux intelligents sont des plateformes de serveurs et de bases de données qui mettent en œuvre des protocoles et des mécanismes permettant de fournir plusieurs services, notamment le service VPN, le pré-paiement (taxation en temps réel), les numéros spéciaux.

Tunisie Telecom dispose de deux plateformes Réseau Intelligent redondantes de grande capacité utilisées essentiellement pour offrir le service de pré-paiement : une destinée aux abonnés Mobile et l'autre destinée aux abonnés Fixe. Ces plateformes sont également utilisées pour développer des offres commerciales et promotionnelles, notamment les bonus sur consommation ou sur recharge, les tarifs préférentiels vers des numéros prédéfinis, la création de communautés d'utilisateurs.

Au 30 septembre 2010, la capacité du réseau Intelligent mobile s'élève à 6 millions d'abonnés et celle du fixe à 2 millions d'abonnés.

### 3.3.5.12 Les plateformes de service

Tunisie Telecom dispose de plusieurs plateformes, permettant d'offrir des services de valeur ajoutée à ses clients réparties de la manière suivante :

- les plateformes de messagerie, notamment le SMS-C (centre de messagerie courte), le SMS-R (SMS router), le MMS-C (centre de messagerie multimédia) et le VMS (centre de messagerie vocale) ;
- les plateformes Internet mobile dont la WAP-G (passerelle WAP), le Push mail (système de messagerie Internet sur le mobile) et le BES (serveurs Blackberry) ;
- la plateforme d'abonnement clients et de notification : le Centre USSD (*Unstructured Supplementary Service Data*)
- la plateforme de *steering* : orientation des clients utilisant le service de *roaming-out* vers les opérateurs étrangers partenaires de Tunisie Telecom.



### **3.3.5.13 Les outils de gestion de réseaux**

Les différents réseaux sont gérés de façon centralisée par des systèmes de gestion qui leurs sont propres et qui permettent la remontée des alarmes, la gestion des configurations, le suivi des performances et de la qualité.

Par ailleurs, Tunisie Telecom a lancé au cours de l'été 2010 un projet pour la consolidation de la supervision des réseaux à travers la mise en place d'un NMS fédérateur. La première phase de ce projet sera finalisée en 2011 et consistera en l'exploitation du premier module de ce NMS permettant la gestion centralisée des alarmes.

Tunisie Telecom dispose également d'un système d'information dédié à la gestion des incidents et des plaintes clients inhérentes ainsi que d'outils pour le suivi et la gestion des flux de travail des équipes opérationnelles.

### **3.3.5.14 Sécurité des réseaux**

Tunisie Telecom a dans tous ses sites des dispositifs de sécurité appropriés contre les intrusions de tiers et les attaques extérieures, en conformité avec les standards internationaux.

Chaque type de réseau est protégé par les équipements de sécurité nécessaires. Un centre d'authentification GSM authentifie les clés pour qu'un mobile puisse se connecter au cœur du réseau. En ce qui concerne le service de données (« Data »), il existe également un serveur d'authentification (le radius) pour accéder au réseau. Le réseau fixe présente une faible vulnérabilité.

Un firewall protège l'accès au réseau NGN.

### **3.3.5.15 Maintenance des réseaux**

La maintenance des réseaux est effectuée en collaboration par Tunisie Telecom et les fournisseurs d'infrastructures, auxquels la Société est liée par contrat (pour une information détaillée sur les fournisseurs, se reporter à la section 3.3.6 du présent document de référence).

Sotetel fournit à la Société des services de maintenance tels que l'entretien des sites GSM, l'entretien du réseau de la boucle locale.

Les contrats de fourniture d'infrastructures avec les fournisseurs prévoient une période de garantie contractuelle. Les contrats de maintenance prennent effet à l'expiration de cette garantie contractuelle. Ces contrats de maintenance sont renouvelables par tacite reconduction.

La Direction centrale technique supervise la maintenance sur tous les types de réseaux.

Un logiciel de gestion des interventions est en cours de création par Tunisie Telecom. Il est attendu pour la fin de l'année 2010 ou le début de l'année 2011.

## **3.3.6 Fournisseurs**

Tunisie Telecom recourt à deux principaux types de fournisseurs d'infrastructures et services informatiques (« IT ») :

- Les équipementiers pour l'infrastructure (Fixe, Mobile et Data) et les constructeurs d'accès au réseau (boucle locale).
- Les fournisseurs IT pour les systèmes et applications informatiques (équipements et logiciels).

A la date du présent document de référence, les principaux fournisseurs techniques pour le réseau de Tunisie Telecom sont les suivants :

- Equipementiers pour les réseaux structurants : Ericsson (Fixe et Mobile), Huawei (Fixe, Mobile et Data), Nokia-Siemens (Fixe et Data), Alcatel-Lucent (Fixe et Mobile) et Cisco (Fixe et Data).

- Constructeurs d'accès au réseau : Sotetel (société détenue à 35% par Tunisie Telecom), GTN, ECR, Servicom et Stitele.
- Fournisseurs IT : Cap Gemini, Oradist, Microsoft, Telepin, Get Wireless, ST2i et IBM.

Tunisie Telecom faisant appel à des fournisseurs diversifiés pour l'ensemble de ses activités, elle ne dépend pas en particulier d'un fournisseur. De plus, Tunisie Telecom déploie et exploite des équipements conformes aux normes internationales, ce qui lui permet de pouvoir recourir à un autre fournisseur si nécessaire, notamment en cas de défaillance d'un de ses fournisseurs principaux. Tunisie Telecom estime par conséquent que sa dépendance à l'égard de ses fournisseurs est limitée.

Les modalités de passation de marché avec les fournisseurs sont gérées par un règlement intérieur des achats qui a été adopté par le Conseil d'administration de Tunisie Telecom et détermine les conditions de préparation, de conclusion et d'exécution de ses marchés sur la base des principes identiques aux marchés publics.

Les fournisseurs font l'objet d'une sélection rigoureuse par Tunisie Telecom, soit par le biais d'un appel à la concurrence, ouvert ou restreint, soit par entente directe avec le candidat envisagé. Le choix final est réalisé sur la base d'une méthodologie d'évaluation objective préalablement établie et, pour certains projets complexes, à l'issue d'un entretien additionnel avec le candidat. Le processus de sélection dure entre un et quatre mois selon la taille et le degré de complexité du projet, avec une moyenne d'environ deux mois.

La relation contractuelle avec les fournisseurs est systématiquement formalisée par des contrats *sui generis*. Ils sont le résultat des négociations engagées selon le règlement intérieur des achats de Tunisie Telecom, lequel prend la forme de contrats types. Les contrats relatifs aux projets d'investissement et comportant une partie payable en monnaie étrangère font l'objet de financements séparés. Tunisie Telecom dispose d'importantes lignes de crédit souscrites auprès de bailleurs de fonds de renommée internationale. De plus, la Société sollicite également d'autres bailleurs de fonds, aussi bien tunisiens qu'étrangers, et les met en concurrence afin d'obtenir les meilleures conditions de financement pour chaque projet.

### **3.3.7 Dépendance**

Comme mentionné au point 3.3.6 du présent document de référence, Tunisie Telecom a recours à des sources d'approvisionnement diversifiées pour l'ensemble de ses activités et elle ne dépend pas en particulier d'un fournisseur.

Par ailleurs, Tunisie Telecom déploie et exploite des équipements conformes aux normes internationales, ce qui lui permet d'être en mesure de recourir à d'autres fournisseurs le cas échéant, notamment en cas de défaillance d'un de ses fournisseurs principaux. Par conséquent, Tunisie Telecom estime que sa dépendance à l'égard de ses fournisseurs est limitée.

Par ailleurs, dans la mesure où l'activité principale de Tunisie Telecom est la fourniture de services de télécommunications en Tunisie, le chiffre d'affaires et la rentabilité de Tunisie Telecom dépendent de manière significative de l'évolution des dépenses de télécommunications des consommateurs tunisiens et du trafic international à destination et en provenance de Tunisie.

Enfin Tunisie Telecom dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information et de ses infrastructures. En effet, Tunisie Telecom ne peut être rémunérée pour ses services que dans la mesure où elle dispose de systèmes d'information et d'infrastructures fiables, et parvient à protéger et assurer la continuité de ces systèmes. La réussite de Tunisie Telecom dépend donc de son aptitude à fournir des services fiables et sécurisés à ses clients, à assurer la disponibilité d'une capacité significative de son réseau et à entretenir celui-ci.

## **3.4 FACTEURS DE RISQUES**

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations figurant dans le présent document de référence, y compris les facteurs de risques décrits dans la présente section. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du présent document de référence, ceux dont Tunisie Telecom estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date d'enregistrement du présent document de référence ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats et ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

### **3.4.1 Risques liées à l'environnement économique**

***Le chiffre d'affaires et les résultats futurs de Tunisie Telecom dépendent de manière significative de l'évolution de l'économie tunisienne.***

L'activité principale de Tunisie Telecom est la fourniture de services de télécommunications en Tunisie. En conséquence, ses résultats dépendent de manière significative de l'évolution des dépenses de télécommunications des consommateurs tunisiens et du trafic international à destination et en provenance de Tunisie. L'évolution de la consommation des services de télécommunications en Tunisie s'inscrit notamment dans le contexte de l'évolution de la situation économique du pays, et plus particulièrement, des revenus disponibles de la population et de l'activité des entreprises.

Depuis les dix dernières années, l'économie tunisienne a connu une libéralisation, caractérisée par l'adhésion de la Tunisie à l'Organisation Mondiale du Commerce, des engagements en vertu de l'Accord général sur le commerce des services et un partenariat avec l'Union Européenne centré sur la construction du dialogue politique, la coopération commerciale et économique, et les questions sociales et culturelles.

L'agence de notation financière Standard & Poors a attribué à la Tunisie la notation à long terme BBB, ce qui lui permet d'accéder à la liste des pays dits « investment grade ». Cela signifie aussi que la Tunisie a un niveau de risque faible, du moins du point de vue de sa stabilité pour les investissements financiers. De même, Moody's et Rating & Investment Information (R&I) ont aussi confirmé cette notation réitérant, par-là, la capacité de résilience dont a fait preuve l'économie tunisienne face à la crise financière internationale, au moment où la notation de plusieurs pays, même développés, a été dégradée. La notation reflète ainsi l'engagement des autorités à conduire une politique macroéconomique prudente et à poursuivre leur effort de réformes structurelles.

Bien que l'économie de la Tunisie soit plutôt stable et saine à l'échelle de pays émergents (comme en témoigne sa notation « BBB » de Standard & Poors), il est néanmoins possible, que l'économie tunisienne connaisse une contraction ou une croissance plus faible que prévue. A cet égard dans son rapport d'avril 2010 confirmant la notation « BBB » avec perspectives stables, Standard & Poors a relevé certains points de vigilance notamment un taux de chômage relativement élevé (estimé à 14,7% au 31 décembre 2009 et estimé à un taux moyen de 14% sur 2010 par Economic Intelligence Unit – EIU en décembre 2010).

Toute contraction ou croissance plus lente que prévue de l'économie tunisienne impacterait la progression du nombre d'utilisateurs et les taux d'usage des services de téléphonie mobile, fixe et Internet en Tunisie et, par conséquence, aurait une incidence défavorable sur les activités et les résultats de Tunisie Telecom.

***Une baisse de l'activité touristique de la Tunisie se refléterait sur le chiffre d'affaires et les résultats de Tunisie Telecom.***

La Tunisie est l'une des principales destinations touristiques d'Afrique du Nord, attirant depuis plusieurs années des touristes représentant en moyenne annuelle 76,3% de la population tunisienne (Source : Euromonitor International). Le secteur touristique représente 7% du produit intérieur brut tunisien. Les visiteurs sont constitués de touristes étrangers mais aussi de Tunisiens résidents à l'étranger. Cet afflux, principalement pendant les mois d'été, entraîne une hausse du chiffre d'affaires de Tunisie Telecom. En effet, les touristes utilisent leur téléphone portable étranger en Tunisie, contribuant au développement de l'activité de roaming-in (telle que décrite à la Section 3.3.2.4 du présent document de référence) ou achètent des cartes prépayées en Tunisie.

Bien que l'industrie du tourisme en Tunisie soit restée stable malgré la crise économique mondiale, il n'en demeure pas moins que cette industrie est relativement sensible aux conditions économiques et politiques internationales. Tout événement affectant le tourisme en général et le tourisme régional en particulier pourrait avoir une incidence défavorable sur le chiffre d'affaires, les résultats et la situation financière de Tunisie Telecom.

### **3.4.2 Risques liés à l'activité de Tunisie Telecom**

***Tunisie Telecom fait face à une intensification de la concurrence sur le marché tunisien des télécommunications, qui pourrait affecter les parts de marché, le chiffre d'affaires et la rentabilité de Tunisie Telecom.***

Les activités de Tunisie Telecom sont soumises à une concurrence forte, qui pourrait encore s'intensifier avec la poursuite de la libéralisation du secteur des télécommunications, notamment après le dégroupage effectif de la boucle locale prévu à partir de 2011.

A la date du présent document de référence. Tunisie Telecom a deux concurrents sur la téléphonie mobile (Tunisiana et Orange Tunisie) et un sur la téléphonie fixe et l'Internet (Orange Tunisie). Tunisiana a capturé la moitié du parc d'abonnés mobile en Tunisie depuis le lancement de ses offres en 2002. Orange Tunisie a fait son entrée sur le marché tunisien de la téléphonie fixe et mobile en mai 2010, et son degré de succès reste difficile à prévoir. Bien que l'entrée d'un 4ème opérateur ne soit pas à l'ordre du jour, l'éventualité d'arrivée de nouveaux acteurs sur le marché des télécommunications ne peut pas être exclue.

Le marché tunisien de la téléphonie mobile est particulièrement concurrentiel, et l'arrivée récente d'un troisième opérateur (Orange Tunisie) rend cette concurrence plus forte. Cette concurrence est de nature à mettre de la pression sur les marges et à augmenter la difficulté et les coûts de rétention de clients existants et d'acquisition de nouveaux clients. Bien que l'intensification de la concurrence devrait entraîner une croissance du marché, aucune assurance ne peut être donnée sur la capacité de la Société à capter une partie suffisante de cette croissance (et notamment dans le segment de la clientèle à valeur ajoutée) pour compenser une diminution possible de sa part de marché. Comme l'activité mobile est le contributeur le plus important à son chiffre d'affaires et son résultat opérationnel, l'intensification de la concurrence pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats et la situation financière de la Société.

A titre d'exemple et à taux de pénétration constant, une perte d'un point de part de marché sur l'activité mobile entraînerait pour la Société une perte de 112 000 clients et de TND 14 millions de chiffre d'affaires. Par ailleurs, une intensification de la concurrence a tendance à peser sur l'ARPU (l'ARPU mobile est par exemple passé de 13,2 TND pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 à 10,1 TND pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010) et sur le churn (le churn mobile est par exemple passé de 15 à 32% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010) qui ont une influence directe sur le chiffre d'affaires et les marges. Pour des informations sur les indicateurs ayant une influence sur le chiffre d'affaires de la Société et l'impact de la concurrence sur ces indicateurs, notamment sur le taux de churn et l'ARPU par activité, se reporter à la section 4.8 du présent document de référence.

Ainsi l'intensification de la concurrence pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats. Pour des informations complémentaires relatives à la concurrence au sein des principales activités de la Société, se reporter à la Section 3.3.3 du présent document de référence).

***L'activité de téléphonie fixe de Tunisie Telecom pourrait décroître ou stagner à cause de phénomènes de substitution par la téléphonie mobile ou de remplacement par d'autres technologies.***

Tunisie Telecom a déjà dû faire face à un phénomène de substitution de la téléphonie fixe par la téléphonie mobile. De ce fait, le chiffre d'affaires de son activité de téléphonie fixe était en légère baisse ces dernières années avant de remonter en 2009 notamment grâce aux offres « double play » liant la téléphonie fixe et l'ADSL (accès Internet). L'activité de téléphonie fixe de Tunisie Telecom pourrait également être affectée par le développement de moyens de communication alternatifs (tels que la voix sur IP et des offres de type « Skype ») ce qui pourrait affecter le chiffre d'affaires de l'activité de téléphonie fixe de Tunisie Telecom et avoir une incidence négative sur ses résultats et sa situation financière.

***Une croissance du marché haut débit inférieure aux prévisions et une concurrence accrue pourraient limiter la capacité de la Société à augmenter son chiffre d'affaires et ses résultats à hauteur de ses prévisions.***

La Tunisie a connu un important accroissement du taux de pénétration du haut débit au cours des dernières années (se reporter à la section 3.2.4 du présent document de référence). Le nombre de lignes d'accès ADSL à Internet de Tunisie Telecom a progressé d'environ 16 000 lignes au 31 décembre 2005 à environ 460 000 lignes au 30 septembre 2010. De même, la bande passante internationale IP qui était de 3 Gigabits/s en 2007 atteint 42,5 Gigabits/s à la date du présent document de référence. Bien que la Société n'ait pas prévu que la progression du nombre de lignes ADSL continue à l'avenir à un rythme de croissance comparable, elle s'attend tout de même à une progression importante. Tunisie Telecom jouit actuellement d'un quasi-monopole sur l'accès à l'infrastructure de l'Internet, en raison de sa position d'opérateur historique et de l'absence de dégroupage de la boucle locale. L'arrivée d'Orange Tunisie avec son offre « Flybox » et le dégroupage de la boucle locale prévu à partir de 2011 introduit et introduira de la concurrence sur ce marché. Une croissance inférieure aux prévisions de la demande en produits et services Internet de Tunisie Telecom et une intensification de la concurrence sur le marché du haut débit pourraient avoir une incidence défavorable sur les activités de Tunisie Telecom, son chiffre d'affaires, sa situation financière et ses résultats.

***Des changements continuels et rapides dans les technologies du secteur des télécommunications pourraient intensifier la concurrence ou obliger Tunisie Telecom à procéder à des investissements significatifs supplémentaires.***

De nombreux services offerts par Tunisie Telecom font un usage intensif de la technologie. Le développement de nouvelles technologies pourrait rendre non concurrentiels certains services de la Société.

Pour répondre à l'évolution du secteur des télécommunications et aux attentes d'une clientèle exigeante en termes de prix et de qualité et rivaliser avec ses concurrents, Tunisie Telecom doit, pour un coût raisonnable, adapter ses réseaux et ses technologies et développer et offrir de nouveaux produits et services à un prix attractif.

Par exemple, Tunisie Telecom procède actuellement à l'installation d'un réseau 3G qui devrait, selon le cahier des charges de la licence, couvrir 75% de la population tunisienne d'ici 2015 et pour lequel elle prévoit d'investir TND 46,7 millions en 2010. En 2011, la Société prévoit d'investir environ 85 millions de dinars tunisiens pour le réseau mobile (dont la majorité sera affectée au déploiement d'un réseau 3G).

Pour une information détaillée sur le calendrier de déploiement prévu de ce réseau (et les obligations de la Société au titre de la licence 3G) se reporter à la section 3.9.2 du présent document de référence.

Par ailleurs, la convention de licence 3G de la Société prévoit que tout manquement grave aux obligations résultant de la licence pourrait être interprété, après mise en demeure d'y remédier, comme entraînant une déchéance de la convention de licence. Le programme de déploiement du réseau 3G est une obligation résultant de la convention de licence et telle que précisé par le cahier des charges y afférent ? un retard significatif dans le programme de déploiement du réseau 3G pourrait donc être interprété comme étant un manquement grave entraînant la déchéance de la licence 3G après une mise en demeure d'y remédier restée sans effet, étant précisé que cette mise en demeure ne saurait prévoir un préavis inférieur à 30 jours.

L'extension du réseau de fibre optique de la Société (qui permettra d'offrir des services innovants) fait également partie des programmes d'investissements significatifs.

Si Tunisie Telecom ne parvient pas à adapter rapidement, et pour un coût raisonnable, ses réseaux, ses technologies et ses services et à répondre à l'évolution du secteur des télécommunications et aux attentes de ses clients, elle pourrait alors perdre des clients, ne pas réussir à en attirer de nouveaux ou devoir supporter des coûts significatifs pour maintenir sa base de clients, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

***Tunisie Telecom dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information et de ses infrastructures ; des défaillances de ces systèmes et infrastructures pourrait entraîner une perte de clients et une baisse de son chiffre d'affaires.***

Tunisie Telecom ne peut être rémunérée pour ses services que dans la mesure où elle dispose de systèmes d'information et d'infrastructures fiables et parvient à assurer la continuité de ses systèmes. Un sinistre qui causerait la destruction totale ou partielle de ses systèmes (catastrophes naturelles, incendies, actes de vandalisme ou actes de terrorisme) ou une autre perturbation de ces systèmes (due par exemple à une erreur humaine ou une défaillance technique) affecterait négativement la capacité de la Société à facturer et à recouvrer ses clients et donc ses revenus et résultats opérationnels. Une telle situation entraînerait également un préjudice en termes d'image et de réputation pour la Société, qui pourrait se traduire notamment par une perte de clients.

***Le détournement frauduleux du trafic pourrait avoir un impact négatif significatif sur le chiffre d'affaires de Tunisie Telecom et affecter ses résultats.***

Comme tout opérateur de télécommunications, Tunisie Telecom court le risque d'être victime de fraudes visant, de la part du fraudeur, soit à bénéficier gratuitement des services de l'opérateur (éventuellement avec revente ultérieure), soit à commettre des opérations frauduleuses au détriment des clients de l'opérateur au moyen des services de communication offerts par celui-ci. Avec la complexification des technologies et des réseaux, de nouveaux types de fraudes plus difficiles à détecter ou à combattre pourraient également se développer.

Tunisie Telecom ne peut prévoir si de nouveaux moyens de fraude se développeront et, le cas échéant, les secteurs que les fraudeurs visent, ni les incidences que ces nouvelles fraudes pourraient avoir. Dans tous les cas, les résultats, la qualité des services et la réputation de Tunisie Telecom pourraient en être affectés de façon négative.

### 3.4.3 Risques relatifs à la Société

***Les deux principaux actionnaires de Tunisie Telecom, l'Etat tunisien et Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC (« EIT ») (se reporter à la Section 3.1.1 du présent document de référence) exercent une influence notable sur les opérations et la stratégie de Tunisie Telecom ; leurs intérêts peuvent ne pas toujours concorder avec ceux des autres actionnaires de Tunisie Telecom.***

A la date du présent document de référence, l'Etat tunisien et EIT détiennent respectivement une participation de 65% et de 35% du capital et des droits de vote de Tunisie Telecom. L'Etat tunisien et EIT ont conclu une convention d'actionnaires en date du 27 avril 2006. Dans le cadre de cette convention, les deux actionnaires se sont engagés à voter en assemblée générale dans le même sens que les décisions du conseil d'administration. Les actionnaires majoritaires ont, en outre, le contrôle des décisions, et principalement celles mentionnées par l'article 2.6 de la convention d'actionnaires, portant notamment sur la désignation des administrateurs, l'approbation des états financiers, les projets d'acquisition, de création de filiales ou de fusion ainsi que les propositions de changements de statuts.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires prévoit une option de vente d'actions consenties par EIT au profit de l'Etat tunisien ainsi qu'un droit de préemption consentie par l'Etat tunisien au profit d'EIT. Ces mécanismes sont détaillés à la section 2.4.7 du présent document de référence.

A l'issue de l'introduction en bourse de Tunisie Telecom, l'Etat tunisien et EIT, en vertu de la convention d'actionnaires en date du 27 avril 2006, continueront à contrôler le conseil d'administration de la Société et détenir la majorité du capital et des droits de vote, et donc pourront déterminer la stratégie et les opérations de Tunisie Telecom. Or, les intérêts de ces deux actionnaires pourraient ne pas toujours être en phase avec ceux des autres actionnaires.

Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat tunisien et Emirates International Télécommunications (Tunisia) FZ LLC se sont entendus pour amender certaines dispositions de la convention d'actionnaires préalablement à l'obtention des visas sur le prospectus de l'opération d'introduction en bourse. Les modifications de ce pacte seront présentées dans la note d'opération. ***Si la Société ne parvenait pas à maintenir (voire à améliorer) l'efficacité de ses contrôles internes, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses activités, ses résultats financiers et sa réputation, ainsi que sur l'exactitude de ses rapports financiers.***

La Société a en effet beaucoup investi dans la mise à niveau de ses processus de contrôle interne au cours des dernières années et entend continuer à surveiller et améliorer ses contrôles internes à l'avenir. La Société ne peut toutefois garantir qu'elle sera toujours en mesure de maintenir ses processus de contrôle interne à un niveau suffisant pour pallier toute défaillance. Si la Société ne parvenait pas à maintenir voire améliorer l'efficacité de ses contrôles internes, cela pourrait avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats financiers et sa réputation.

***Les risques inhérents aux acquisitions potentielles de sociétés ou de licences pouvant être réalisées par Tunisie Telecom pourraient avoir un impact sur les activités et les résultats de Tunisie Telecom.***

La stratégie actuelle de Tunisie Telecom n'inclut pas d'opérations de croissance externe mais Tunisie Telecom n'exclut pas de poursuivre des acquisitions sélectives à l'avenir. De telles opérations comportent nécessairement des risques, tels que des sur-paiements ou des difficultés d'intégration. Si Tunisie Telecom ne parvenait pas à intégrer une entité ainsi acquise ou à obtenir les résultats attendus d'une telle acquisition, ses activités et ses résultats pourraient en être affectés.

***Tunisie Telecom pourrait ne pas parvenir à retenir son personnel clé ou à recruter ou retenir du personnel qualifié.***

La réussite de Tunisie Telecom dépend de manière significative des capacités et de la qualité des services fournis par son équipe de direction. L'équipe de direction bénéficie d'une grande expérience et d'une connaissance approfondie de l'industrie des télécommunications. La perte de membres clés de la direction pourrait avoir un impact négatif significatif sur la capacité de Tunisie Telecom à mettre en œuvre sa stratégie.

Tunisie Telecom dépend également d'un personnel qualifié ayant l'expérience et les capacités techniques ou commerciales nécessaires au développement de son activité.

La capacité de Tunisie Telecom à adapter ses services, ses produits et ses offres commerciales, que ce soit dans le domaine des télécommunications fixes ou mobiles, de l'Internet ou des services de données, dépend étroitement de la présence d'équipes motivées et compétentes sur ces différents marchés. La Société est en concurrence avec les autres opérateurs nationaux pour le recrutement de ce personnel qualifié.

Si Tunisie Telecom ne parvenait pas à conserver ou motiver son personnel clé, qu'il s'agisse de son équipe de direction ou ses cadres commerciaux et techniques, ou si elle n'arrivait pas à recruter de nouveaux employés expérimentés et qualifiés, cela pourrait avoir un effet défavorable sur son activité ses résultats opérationnels et sa situation financière. Pour une information sur la politique de recrutement et de rétention de son personnel, se reporter à la Section 3.6.1.1 du présent document de référence.

***Tunisie Telecom pourrait ne pas réussir à atteindre les objectifs de son plan de départs volontaires à la retraite.***

Au 30 septembre 2010, le Groupe employait 9 166 personnes.

Les charges de personnel augmentent régulièrement du fait des négociations salariales avec les syndicats. En effet, les négociations salariales à l'échelle nationale s'inscrivent depuis plus de 20 années dans un cadre global résultant d'un accord triennal entre l'organisation patronale et l'organisation des travailleurs avec l'arbitrage du Gouvernement. Ces négociations intègrent les données économiques et sociales du pays (réalisations et perspectives). Les prochaines négociations salariales 2011-2013 démarreront courant 2011 pour aboutir à un nouvel accord probablement en 2012. Tunisie Telecom considère avoir besoin d'augmenter sa productivité et son agilité opérationnelle.

Tunisie Telecom prévoit notamment de mettre en place un plan de départs volontaires à la retraite avec pour objectif le départ d'un certain nombre d'employés d'ici fin 2013 (voir le paragraphe 3.6.1.3 du présent document de référence). En raison du caractère volontaire de ce plan de départs et de la sécurité de l'emploi dont bénéficie son personnel statutaire, Tunisie Telecom ne peut garantir que cet objectif de départs volontaires soit atteint et donc que les objectifs fixés soient réalisés, ce qui pourrait avoir un impact sur ses résultats notamment par réduction des gains de productivité escomptés.

#### **3.4.4 Risques juridiques**

***Tunisie Telecom opère dans une industrie fortement réglementée. L'interprétation de la réglementation en vigueur et l'éventuelle adoption de normes supplémentaires pourraient affecter de manière significative les activités de Tunisie Telecom.***

Le gouvernement tunisien, notamment le Ministère en charge des télécommunications, est habilité à réglementer l'octroi de certaines licences. L'Instance Nationale des Télécommunications (INT) réglemente la concurrence, la détention, l'attribution des plages de numérotation et les arrangements relatifs à l'interconnexion et aux activités générales des réseaux de télécommunications. Le ministère en charge des télécommunications a la responsabilité de l'émission des licences et des autorisations générales ainsi que de la conclusion des conventions de licence avec les opérateurs. L'article 90 du Code des télécommunications prévoit en outre un statut dérogatoire pour l'octroi de licences à Tunisie Telecom en raison de son statut d'opérateur historique. Si les licences accordées à Tunisie Telecom comportent des conditions générales similaires à celles accordées aux autres opérateurs, certaines dispositions du régime applicable aux licences de Tunisie Telecom issues de l'article 90 du code des télécommunications restent à clarifier, notamment la durée de la licence attribuée par l'article 90 susvisé concernant la téléphonie fixe et le réseau de transmission de données (data), et les conditions de leur renouvellement. L'interprétation pouvant être retenue est que la licence attribuée par l'article 90 susvisé a été attribuée de plein droit sans limitation de durée. Toutefois, avec l'arrivée d'un nouveau concurrent sur la téléphonie fixe, Tunisie Telecom et les autorités compétentes discutent d'un cahier des charges qui viendrait clarifier les conditions d'attribution de la licence.

En outre, Tunisie Telecom pourrait être affectée par des décisions réglementaires qui permettraient à d'autres opérateurs (i) d'accéder au marché des télécommunications à des conditions moins contraignantes que celles imposées à Tunisie Telecom, (ii) d'accéder au réseau de Tunisie Telecom à des conditions favorables ou (iii) d'imposer à Tunisie Telecom des conditions plus défavorables pour l'accès aux services et réseaux de cet opérateur. Un opérateur pourrait fournir des services de télécommunications sans avoir à supporter les mêmes obligations que celles de Tunisie Telecom, tout en bénéficiant des infrastructures de cette dernière, lui permettant ainsi de cibler spécifiquement des marchés à haute rentabilité au détriment de Tunisie Telecom. En tant qu'opérateur historique, Tunisie Telecom supporte des coûts de maintien de l'infrastructure, notamment pour la téléphonie fixe, qui ne sont pas toujours reflétés dans le prix des communications fixes.

En conséquence, les actions du gouvernement tunisien, en général, et du Ministère en charge des télécommunications, en particulier, et de l'INT ou d'autres autorités réglementaires en Tunisie ont eu par le passé, et pourraient à l'avenir, avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société. De telles actions pourraient comprendre:

- la modification de lois, réglementations ou politiques gouvernementales ou de leur interprétation, y compris les révisions du régime des licences octroyées à Tunisie Telecom, des tarifs d'interconnexion fixe et mobile et d'accès ou l'imposition de contrôles sur les prix ;
- toute modification défavorable du régime d'imposition sur les sociétés ou du revenu, ou l'assujettissement à des taxes à la consommation ou autres, y compris l'assujettissement possible des abonnés ou des opérateurs de téléphonie mobile à une taxe environnementale ;
- l'octroi de licences de téléphonie mobile supplémentaires ou d'autres licences de téléphonie à de nouveaux entrants ou à des opérateurs existants ;
- l'établissement de limites à ses activités ou de restrictions à sa capacité à fournir ses services à de nouveaux abonnés ou à des abonnés existants ;
- des enquêtes, mesures d'exécution ou autres évaluations de la part d'autorités réglementaires ;
- l'introduction de redevances ou de charges supplémentaires par les autorités gouvernementales ; et
- l'introduction de nouvelles modalités et d'exigences de services plus stricts pour le renouvellement des licences ou le renouvellement des autorisations.

Tout facteur de cette liste pourrait avoir une incidence défavorable significative sur les activités de la Société, sa situation financière et ses résultats.

#### **3.4.5 Risque contentieux**

***Tunisie Telecom ne dispose pas de certificats de propriété pour certains sites immobiliers utilisés pour ses activités, notamment certains sites stratégiques.***

Pour les besoins d'exploitation de ses réseaux et pour ses fonctions administratives et commerciales, Tunisie Telecom est propriétaire d'un patrimoine immobilier composé de 991 sites (Terrains Bâti) répartis sur l'ensemble du territoire tunisien. 884 sites représentent l'apport en nature de l'Etat tunisien au capital de la société lors de sa création en 2004 et 107 sites acquis par celle-ci.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom dispose de certificats de propriété sur uniquement 41 de ses sites. 950 certificats de propriété restent à obtenir à cette même date. Parmi ces sites, la Société considère que 30 sont des sites significatifs pour l'exercice de son activité (centraux et complexes administratifs, techniques et commerciaux). Pour une présentation de la situation juridique de ces sites immobiliers et notamment du parc technologique de Ghazala, se reporter à la Section 4.2.5 du présent document de référence.

Bien que Tunisie Telecom ait mis en œuvre un programme pour obtenir le reste de ces certificats d'ici la fin 2011, elle ne peut garantir qu'elle y parviendra. De ce fait, Tunisie Telecom pourrait être obligée de transiger ou de faire face à des actions en justice ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses activités, sa situation financière ou ses résultats.

#### **3.4.6 Risques industriels et environnementaux**

***Les activités d'opérateur de réseaux de télécommunications impliquent l'emploi de certaines installations, produits ou substances susceptibles de présenter des dangers pour l'environnement.***

Tunisie Telecom considère que ses activités d'opérateur de télécommunications ne présentent pas de risque majeur pour l'environnement. En effet, ses activités ne mettent en œuvre aucun processus de production portant gravement atteinte aux ressources rares ou non renouvelables, aux ressources naturelles (eau, air) ou à la biodiversité.

Toutefois, Tunisie Telecom utilise certaines installations, produits ou substances qui pourraient présenter certains dangers pour l'environnement. Les risques correspondants ont conduit à l'adoption de programmes de prévention.



***Des risques pour la santé humaine, réels ou perçus, ou d'autres problèmes liés aux appareils mobiles ou aux stations de base pourraient entraîner une utilisation moins intensive des téléphones mobiles.***

Certaines institutions, dont l'Organisation mondiale de la santé, ont déterminé qu'il n'existe pas de certitude scientifique absolue que l'exposition aux champs électromagnétiques à des niveaux normaux produit des effets nocifs sur la santé humaine. Cependant, il est soutenu dans certaines études sur la technologie mobile que les champs électromagnétiques émanant d'appareils mobiles et des stations de base présentent des risques pour la santé, notamment dans les zones situées à proximité des stations de base où l'exposition aux champs électromagnétiques est supérieure au niveau recommandé. Ces endroits ne sont généralement pas accessibles au public mais des personnes peuvent contester l'installation de stations de base à proximité de leur domicile.

Ces préoccupations ont été relayées par des campagnes d'opinion. L'opinion publique risque donc d'être influencée négativement par ces études et ces éventuelles contestations.

Des évolutions réglementaires et jurisprudentielles en réponse à ces préoccupations pourraient avoir comme conséquence la réduction des zones de couvertures, la dégradation de la qualité de service et l'insatisfaction des clients, ainsi que le ralentissement du déploiement des sites de transmissions et l'augmentation des coûts de déploiement du réseau.

Les risques potentiels ou perçus par le public pourraient entraîner une diminution du nombre de clients et une baisse de la consommation par client ainsi qu'une augmentation des recours contentieux ou d'autres conséquences, notamment des actes de vandalisme sur des sites de transmission.

En outre, Tunisie Telecom ne peut avoir la certitude que, dans le futur, les publications de recherche scientifique écarteront tout lien entre les émissions de radiofréquences et les risques pour la santé humaine. La mise en évidence d'un tel lien pourrait avoir un impact négatif significatif sur les activités et les résultats de Tunisie Telecom.

### **3.4.7 Assurances et couverture des risques**

Tunisie Telecom est assurée contre les risques suivants, couvrant son activité :

<b>Police d'assurance</b>	<b>Assureur</b>	<b>Risques couverts et plafonds</b>	<b>Principales caractéristiques</b>	<b>Expiration</b>
Assurance dommages matériels et perte d'exploitation	Société CARTE	Contractée sur une prime fixe de 1 653 198DT TTC pour un capital assuré plafonné à 3.829.039.000 DT TTC	Couverture du patrimoine mobilier et immobilier de TT (équipements, installations, matériels de bureau, informatique...). Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(1)</sup>
Assurance transport facultés	Société CARTE	La prime d'assurance est calculée en fin d'année en proportion du nombre de matériel importé	Couverture du matériel importé par voie maritime et/ou aérienne. Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(2)</sup>
Assurance responsabilité civile	Société CARTE	Prime d'assurance fixe à hauteur de 550 DT TTC	Couverture de la responsabilité délictuelle ou quasi-délictuelle de TT (conséquences pécuniaires). Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(2)</sup>
Assurance temporaire décès	Société CARTE	La prime d'assurance est calculée sur le nombre de bénéficiaires et sur le montant du crédit.	Couverture du remboursement du crédit octroyé au personnel de TT en cas de décès ou d'invalidité. Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(2)</sup>
Assurance assistance voyages	Société CARTE	La prime d'assurance est calculée en fin d'année en proportion du nombre de voyages effectués	Couverture du personnel en déplacement à l'étranger pour mission. Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(2)</sup>
Assurance automobile	Société CARTE	La prime d'assurance est calculée en fin d'année	Couverture du matériel roulant de TT. Renouvelable.	31/12/2010 <sup>(2)</sup>

- (1) Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction pour un an sans toutefois pouvoir excéder une durée totale de deux ans.
- (2) Les contrats sont renouvelables par tacite reconduction le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour un an.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom négocie l'extension de l'assurance dommages matériels et perte d'exploitation relative à Hannibal. La Société devrait signer prochainement un avenant qui devrait entrer en vigueur au plus tard début 2011.

Pour l'exercice 2009, Tunisie Telecom a payé un montant global de primes d'assurances s'élevant à 3 847 576,023 dinars tunisiens.

Pour l'exercice 2010, Tunisie Telecom a payé des primes d'assurances s'élevant à 1 653 748,588 dinars tunisiens correspondant à l'assurance dommages, matériels et perte d'exploitation et à l'assurance responsabilité civile. Le reste des primes d'assurances au titre de l'exercice 2010 sera payé à la fin de l'exercice.

Les primes des polices d'assurances peuvent être revues à la hausse, en cas de taux de sinistralité très élevé, de manque de moyens de sécurité et de prévention ou de grave sinistre au sein de Tunisie Telecom ou à l'échelle nationale ou internationale

La société CARTE (Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne) a été créée en 1976, à partir du transfert des portefeuilles d'assurance des délégations tunisiennes du Groupe des Mutuelles du Mans Assurances et de la Préservatrice, en association avec la compagnie financière UTP (Union Tunisienne de Participation).

La CARTE ainsi constituée exerce principalement son activité dans les risques d'entreprises et les risques obligatoires, tels que l'automobile. La CARTE se développe de manière soutenue et régulière. Son chiffre d'affaires augmente en moyenne de 15 % chaque année. Pour l'exercice 2008, son résultat net s'élevait à 9 260 028,243 dinars tunisiens.

### **3.4.8 Risques financiers**

La Société est exposée à différents risques liés au marché notamment des risques de change, de taux, de liquidité et des risques sur actions. (voir la note 4 aux comptes selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 à l'Annexe I du présent document de référence).

#### **Risques de change**

La Société est exposée à :

- un risque de change « opérationnel » qui correspond aux variations de change qui affecte les transactions enregistrées en résultat opérationnel ; et
- un risque de change « financier » qui est lié aux passifs financiers (ou actifs financiers) en devises dont les variations de change affectent le résultat financier.

La Société est principalement exposée à un risque de change sur l'euro, le dollar US. le yen et le RMB.

Ainsi, dans le cadre de ses activités, la Société génère des revenus à l'international, logés dans des comptes professionnels en devises, qui permettent de couvrir la totalité des dépenses en devises (investissements-remboursements d'emprunts, acquisition de terminaux, charges d'interconnexion internationale) et de dégager des excédents de trésorerie en devises.

Le recours aux comptes professionnels en devises et la diversification de la devise des contrats commerciaux conclus avec les fournisseurs constituent un instrument interne de couverture contre le risque de change.

Par ailleurs, Tunisie Telecom souscrit à des crédits bancaires (emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds internationaux) et des crédits fournisseurs destinés à financer les projets d'investissements impliquant des fournisseurs étrangers, dans un cadre de régulation des changes, tout en alignant le service de la dette en devises à ses revenus d'exploitation en devises.

La Société n'utilise pas d'instrument de couverture de change.

Le tableau ci-dessous indique les positions nettes de la Société dans les principales devises étrangères et globalement pour les autres devises, au 31 décembre 2009.

En millions de TND	Actif (a) <sup>(1)</sup>	Passif (b) <sup>(2)</sup>	Engagements en devises (c) <sup>(3)</sup>	Position nette – (a) – (b)+/- (c)
Euro	289,1	545,3	56,2	(312,4)
USD	92,4	14,4	6,1	71,9
Yen	0,0	139,8	0,0	(139,8)
RMB	0,0	50,1	0,0	(50,1)
Autres devises	0,0	6,5	0,0	(6,5)
<b>Total</b>	<b>381,6</b>	<b>756,2</b>	<b>62,4</b>	<b>(437,0)</b>

(1) Les actifs correspondent aux comptes opérateurs débiteurs, aux placements et dépôts à vue.

(2) Les passifs correspondent aux comptes opérateurs créditeurs et aux emprunts.

(3) Les engagements en devises correspondent aux demandes d'achats et bons de commandes non réceptionnés.

Le tableau ci-dessous indique la sensibilité sur le résultat du Groupe et les capitaux propres d'une hypothèse d'évolution uniforme de 3% du dinar tunisien, au 31 décembre 2009

	Impact sur le résultat avant impôts		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
	Hausse de 3 %	Baisse de 3 %	Hausse de 3 %	Baisse de 3 %
<b>Euro</b>	7,7	(7,7)	7,7	(7,7)
<b>USD</b>	(2,3)	2,3	(2,3)	2,3
<b>Yen</b>	4,2	(4,2)	4,2	(4,2)
<b>RMB</b>	1,5	(1,5)	1,5	(1,5)
<b>Autres devises</b>	0,2	(0,2)	0,2	(0,2)
<b>Total</b>	<b>11,3</b>	<b>(11,3)</b>	<b>11,3</b>	<b>(11,3)</b>

Les dispositions de la section 4.8 du présent document de référence relatives aux charges et produits financiers ainsi qu'aux ressources financières exposent la sensibilité aux taux de changes des charges et produits financiers du Groupe ainsi que l'évolution des encours des emprunts en devises.

Pour une information sur le résultat de change de la Société au 30 septembre 2010, se reporter à la note 11 « résultat de change » des comptes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 présentés à l'Annexe I du présent document de référence.

### Risques sur actions

La Société ne détient en portefeuille que des titres Sotetel et Banque de l'Habitat, sociétés cotées à la bourse de Tunis. La valeur de ces titres ne représentant pas un montant significatif, la Société n'est pas exposée à un risque sur actions significatif.

### Risques de taux

Au 31 décembre 2009, 99% de l'encours des emprunts de la Société correspond à des emprunts à taux fixes. Par ailleurs, la rémunération des excédents de trésorerie de la Société est également à taux fixes.

La Société n'est donc pas exposée à un risque de taux significatif.

## Risques de liquidité

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle. Ces passifs financiers sont quasi-exclusivement composés de crédits bancaires (emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds internationaux) et de crédits fournisseurs (destinés à financer les projets d'investissement impliquant des fournisseurs étrangers).

Encours du principal des intérêts au 31 décembre 2009	Montant du principal et des intérêts venant à échéance au cours de l'exercice clos le 31 décembre					Montant du principal et des intérêts venant à échéance après l'exercice clos le 31 décembre 2014
	2010	2011	2012	2013	2014	
881,1	137,1	112,6	105,7	98,8	83,1	343,8

Le tableau ci-dessus a été préparé sur la base des taux de change et des taux d'intérêt au 31 décembre 2009.

Par ailleurs, certains contrats de financement prévoient des clauses d'exigibilité anticipée. Des contrats représentant 42,5% de l'encours au 30 septembre 2010 (soit TND 302 millions) contiennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de changement du statut juridique de Tunisie Telecom, de son contrôle, de la nature ou du volume de ses activités, à condition que ce changement nuise significativement aux intérêts du prêteur.

Des contrats représentant 29,5% de l'encours au 30 septembre 2010 (soit TND 210 millions) contiennent une clause d'exigibilité anticipée notamment si l'Etat tunisien cesse de détenir 51% du capital et des droits de vote de Tunisie Telecom.

Compte tenu de son niveau de trésorerie (tel que présenté au paragraphe relatif aux ressources financières figurant dans la section 4.8 du présent document de référence) et de ses relations avec ses prêteurs, la Société estime ne pas être soumise à un risque de liquidité significatif.

Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010, la trésorerie du Groupe s'élevait à TND 687 millions.

### 3.5 LITIGES ET ARBITRAGE

Le litige le plus significatif impliquant la Société est un litige fiscal lié aux dividendes versés par Mattel tel que décrit ci-dessous.

Le reste des litiges de la Société ont été intégralement ou partiellement provisionnés.

#### *Litige fiscal lié aux dividendes versés par Mattel*

En avril 2010, Tunisie Telecom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale Mattel au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en intérêt).

Tunisie Telecom a contesté cette notification de redressement en soutenant notamment que la convention de non double imposition entre la Tunisie et la République Islamique de Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que, dès lors, en vertu du principe de non-discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a rejeté les arguments de Tunisie Telecom en juillet 2010 et maintient sa position initiale.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom est en pourparlers avec l'administration fiscale. Tunisie Telecom a constitué une provision dans ses comptes au 30 septembre 2010 à raison de 1,5 million de dinars tunisiens par mois. Cette provision devrait donc atteindre 6 millions de dinars tunisiens à fin décembre 2010. Tunisie Telecom estime toutefois que les chances d'obtenir une issue favorable à ce litige sont importantes.

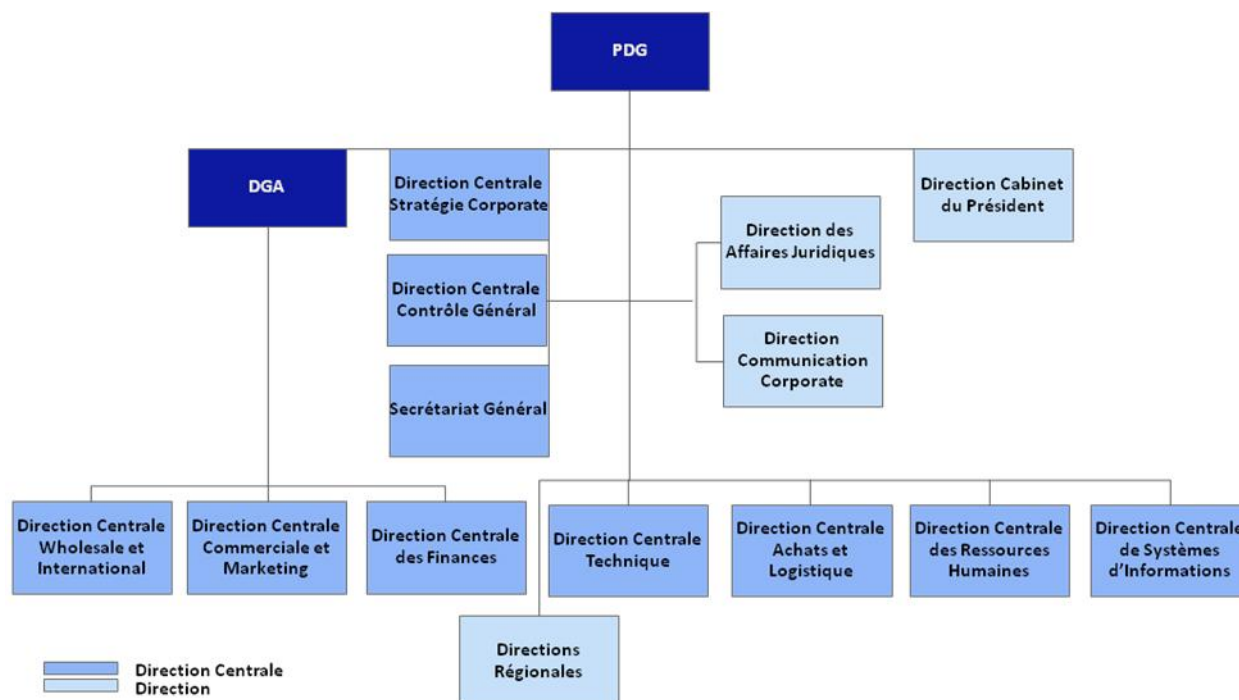
A la date du présent document de référence et à l'exception des litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

### 3.6 ORGANISATION DE LA SOCIETE

#### 3.6.1 Gouvernance et contrôle interne

##### 3.6.1.1 Organigramme

Au 30 septembre 2010, l'organigramme fonctionnel du Tunisie Telecom est le suivant :



Tunisie Telecom comprend vingt quatre Directions Régionales disposant chacune de structures opérationnelles et de fonctions supports propres.

##### 3.6.1.2 Organes de direction

###### 3.6.1.2.1 Président directeur général

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres et sur proposition de l'Etat, un président qui a la qualité de président directeur général. A la date du présent document de référence, Monsieur Montasser Ouaili exerce les fonctions de président directeur général. Il est actionnaire de la Société conformément aux dispositions légales et statutaires.

###### 3.6.1.2.2 Directeur général adjoint

Le Conseil d'administration nomme également, sur proposition d'EIT, un directeur général adjoint chargé, sous l'autorité du président directeur général, des fonctions financières et commerciales de la Société. Le directeur général adjoint peut proposer la nomination au Conseil d'administration des directeurs centraux en charge des activités financières et commerciales. Il est éligible pour un ou plusieurs mandats.

Monsieur Fadhel Kraiem a été nommé directeur général adjoint de la Société par le Conseil d'administration qui s'est réuni le 29 avril 2010. Il n'est pas administrateur de la Société. Par ailleurs, il a conclu un contrat de travail avec la Société pour une durée de trois ans.

Monsieur Fadhel Kraiem est ingénieur diplômé de l'Ecole Polytechnique et de l'ENST Paris. Il a développé au fil des ans une expertise dans les domaines liés aux opérateurs mobile, fixe et internet, réseaux de télécommunications, systèmes d'information (CC&B, ERP, etc).

Avant d'intégrer Tunisie Telecom, Monsieur Fadhel Kraiem a œuvré plus d'une dizaine d'années pour le Groupe Vivendi et s'est retrouvé directeur de programme au sein de la Direction Développement et Techniques de Production de Cegetel Service puis directeur des systèmes d'informations de Maroc Telecom. Il a été par ailleurs directeur exécutif du pôle réseaux et systèmes auprès de la société WANA Corporate.

### 3.6.1.2.3 Comité de direction

Le président directeur général est par ailleurs assisté par un Comité de direction.

A la date du présent document de référence, la composition du Comité de direction est la suivante :

NOM	Principale fonction au sein de Tunisie Telecom	Age	Date de début de la fonction
<b>Fadhel KRAIEM</b>	Directeur général adjoint	43	01/07/2010
<b>Nizar BOUGUILA</b>	Direction Centrale Technique	40	15/05/2007
<b>Nabil BACCOUCHE</b>	Direction Centrale Opérateurs et International	36	15/01/2007
<b>Matthieu GALVANI</b>	Direction Centrale Commerciale et Marketing	41	10/08/2009
<b>Marco REGNIER</b>	Direction Centrale des Finances	41	10/08/2009
<b>Karim KOUNDI</b>	Direction Centrale des systèmes d'information	36	29/06/2010
<b>Hatem BACHA</b>	Directeur central des ressources humaines	41	17/10/2007
<b>Belgacem ZAMOURI</b>	Secrétaire général	55	10/09/2007
<b>Omar MSEDDE</b>	Directeur central du contrôle général	58	17/07/2009
<b>Slaheddine MAAREF</b>	Directeur Central de la stratégie et de l'entreprise	53	05/09/2007

**Hatem Bacha** est Directeur Central des Ressources Humaines au sein de Tunisie Telecom. Diplômé de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis, il est également titulaire d'un diplôme de gestion des ressources humaines de l'Institut des Sciences de Gestion de Tunis. M. Bacha bénéficie une vaste expérience dans le domaine de la gestion des effectifs. Avant d'occuper son poste actuel, il a été responsable des ressources humaines de plusieurs sociétés détenues par de grands groupes tunisiens tels les Groupes Mabrouk et Bayahi. Il fût également chargé de la gestion de l'ensemble des ressources humaines du Groupe Valeo.

**Belgacem Zamouri** est Secrétaire Général de Tunisie Telecom. Titulaire d'un diplôme d'administrateur des PTT, M. Zamouri a occupé plusieurs fonctions au sein de la Poste Tunisienne. Préalablement à ses fonctions actuelles, M. Zamouri a occupé pendant plusieurs années le poste de directeur au cabinet du Ministre des Technologies de la Communication.

**Karim Koundi** est Directeur Central des Systèmes d'informations de Tunisie Telecom. M. Koundi est diplômé de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon et détenteur d'un MBA de la TSM Business School, Pays-Bas. Consultant spécialisé en matière de télécommunications, il a exercé principalement son activité au sein de la société Accenture, période au cours de laquelle il a réalisé plusieurs missions auprès de France Telecom, SFR Cegetel, H3G Hutchison, Saudi Telecom Company et Shell.

**Marco Regnier** est Directeur Central des Finances de Tunisie Telecom. Diplômé en sciences comptables, il est membre de l'ordre des comptables agréés du Canada et il est titulaire d'un MBA de l'Ecole des Sciences de Gestion de l'UQAM. Avant d'intégrer Tunisie Telecom, il a occupé le poste de directeur financier au sein de plusieurs opérateurs de Telecom, notamment pour Wataniya Telecom (Algérie), TIW/Vodafone (République Tchèque) et Telesystem International Wireless (licence rachetée de l'opérateur historique au Brésil). M. Regnier a ensuite été consultant pour le démarrage de du, (Emirats Arabes Unis), puis consultant pour EIT, chargé du programme de transformation financière de Tunisie Telecom.

Il a débuté sa carrière chez Ernst & Young au Canada où il occupait le poste d'auditeur puis de manager services conseils. M. Regnier bénéficie également d'une expérience d'enseignement auprès de la Faculty of Business de Prague, l'Ecole Supérieure de Commerce et de Management (ESCEM) de France et de la State University de New-York (SUNY).

**Mathieu Galvani** est Directeur Central Commercial et Marketing de Tunisie Telecom. Il est titulaire d'un diplôme d'études supérieures en économie et en énergie ainsi que d'un master en économétrie de l'Agence Atomique Française et de l'Université de Paris X. Avant d'intégrer Tunisie Telecom, M. Galvani était gestionnaire de projet à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (France) puis consultant, opérationnel et stratégie de marketing à Jipo Consulting. M. Galvani a également été directeur marketing et communication de la société Vivendi Telecom International (Kenya) et enfin directeur commercial de la société Orascom Telecom Algeria (Djezzy).

**Nabil Baccouche** est Directeur Central Opérateurs et International de Tunisie Telecom. Il est titulaire d'un diplôme en relations internationales et d'un diplôme de traduction et d'interprétariat. Il a également bénéficié d'une formation de pointe en matière de télécommunications. M. Baccouche a occupé le poste de directeur régional Moyen Orient et Afrique du Nord pour Belgacom International Carrier Services. Préalablement à ce poste il était gestionnaire des comptes pour la Winstar Communications en Belgique.

**Nizar Bouguila** est Directeur Central Technique de Tunisie Telecom. Il est diplômé de l'Ecole Polytechnique et titulaire d'un master en télécommunications de L'Université de Paris. M. Bouguila a occupé les fonctions de cadre supérieur auprès de SITA (France), et fût successivement directeur des opérations, responsable de l'architecture du réseau et directeur du développement des nouveaux produits à FT/Equant. M. Bouguila a exercé tout récemment les fonctions de vice président du développement commercial chez France Telecom Orange.

**Omar Mseddi** est Directeur Central du Contrôle Général de Tunisie Telecom. Il est diplômé de la Faculté des Sciences de Tunis, de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris et d'un diplôme de l'institut de la défense Nationale. Anciennement ingénieur général auprès du Ministère des Transports et des Communications, M. Mseddi a occupé plusieurs fonctions au sein de ce ministère dans différentes régions de la Tunisie. Il est devenu en 2008 conseiller du Président Directeur Général de Tunisie Telecom puis directeur du contrôle général en 2009.

**Slaheddine Maaref** est Directeur Central de la Stratégie de l'Entreprise chez Tunisie Telecom. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur en télécommunications (Sup Télécom, Paris). Avant d'intégrer Tunisie Telecom M. Maaref était Directeur Régional des Postes et Télécommunications. M. Maaref a tracé la stratégie et a conduit la mise en œuvre des principaux projets de développements des réseaux de télécommunications en Tunisie durant les quinze dernières années. Au sein de Tunisie Telecom, M. Maaref a été directeur de l'exploitation des réseaux, directeur des études et de développement des réseaux puis directeur central de la stratégie et de la prospection.

Pour la biographie de **Fadhel Kraiem** se reporter à la section 3.6.1.2. du présent document de référence.

#### **3.6.1.2.4 Comités spécialisés**

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil d'administration statuant à la majorité qualifiée est souverain pour créer tout comité ou organe dont l'action est jugée utile pour promouvoir la bonne gestion de Tunisie Telecom. Le Conseil d'administration définit la composition de ce comité ou organe, ses prérogatives, la périodicité de ses réunions et la nature des rapports et des analyses à fournir.

En application de la convention d'actionnaires conclue entre EIT et l'Etat, le Conseil d'administration a créé les quatre (4) comités suivants, à la date du présent document de référence.

#### **Comité stratégique**

##### *Composition*

A la date du présent document de référence, le Comité stratégique est composé de six (6) membres :

- Le président directeur général;
- Deux administrateurs désignés sur proposition de l'Etat tunisien : MM. Raouf Chekir et Brahim Nafaa ;
- Trois administrateurs désignés sur proposition de EIT : MM. Deepak Padmanabhan, Olivier Cantagrel et Norbert Prihoda.

### ***Attributions***

Le Comité stratégique est en charge du développement stratégique et de l'organisation : stratégie, politique d'entreprise, investissements, désinvestissements, budget et plan d'affaires, financement, audit, politique de rémunération. Il assure également la cohérence de la vision, de la mission, de la stratégie et des objectifs de Tunisie Telecom.

Il se réunit au moins une fois tous les deux mois.

### ***Activité au cours des exercices 2009 et 2010***

Au cours de l'exercice 2009, le Comité stratégique s'est réuni 12 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants au cours de ses réunions : revue du plan stratégique, revue du *Network Master Plan*, revue des dépenses d'investissements pour la radio 3G, revue du plan d'affaires pour la 3G, revue du budget 2010.

En 2010 et jusqu'à la date du présent document de référence, le Comité stratégique s'est réuni 10 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants : revue des dépenses d'investissements pour l'exercice 2010, revue de la stratégie commerciale pour l'été, revue des prévisions pour l'exercice 2010 et du plan d'affaires, revue du budget pour l'exercice 2011, revue du projet d'introduction en bourse de la Société et revue des projets ressources humaines.

## **Comité d'intégration et de développement organisationnel**

### ***Composition***

A la date du présent document de référence, le Comité d'intégration et de développement organisationnel est composé de six (6) membres :

- Le président directeur général ;
- Deux administrateurs désignés sur proposition de l'Etat tunisien : MM. Youssef Bouhlel et Tarek Ezzine ;
- Trois administrateurs désignés sur proposition de EIT : MM. Fadhel Kraiem, Marco Regnier et Mme Catherine Bouchard.

### ***Attributions***

Le Comité d'intégration et de développement organisationnel est chargé de mobiliser Tunisie Telecom autour des nouveaux projets de transformation et assure l'efficacité et le développement de l'organisation de Tunisie Telecom. Il propose également les objectifs et la politique de rémunération.

Il se réunit au moins une fois tous les trois mois.

### ***Activité au cours des exercices 2009 et 2010***

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'intégration et de développement organisationnel s'est réuni 6 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants concernant les ressources humaines : nominations, revue de l'organigramme fonctionnel, et rémunérations.

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à la date du présent document de référence, le Comité d'intégration et de développement organisationnel s'est réuni 4 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants concernant les ressources humaines : nominations, revue de l'organigramme fonctionnel, et rémunérations.

## **Comité des opérations**

### ***Composition***

A la date du présent document de référence, le Comité des opérations est composé de six (6) membres :

- Le président directeur général ;
- Deux administrateurs désignés sur proposition de l'Etat tunisien : MM Youssef Bouhlel et Raouf Chekir ;
- Trois administrateurs désignés sur proposition de EIT : MM. Anis Tabka, Joseph Attard et Fadhel Kraiem.



### ***Attributions***

Le Comité des opérations est chargé d'approuver les décisions d'achat majeures (selon matrice), de la revue, du monitoring et des actions correctives dans les opérations : systèmes d'informations, performance réseau, service client et support client, marketing et ventes, distribution, facturation et revenu assurance, prix et développement produit, ressources humaines, affaires réglementaires.

Il se réunit au moins une fois par mois.

### ***Activité au cours des exercices 2009 et 2010***

Le Comité des opérations ne s'est pas réuni depuis 2007.

### **Comité d'audit**

#### ***Composition***

Le comité d'audit est en principe composé de six (6) membres. A la date du présent document de référence, le Comité d'audit est toutefois composé de cinq (5) membres :

- Trois administrateurs désignés sur proposition de l'Etat tunisien : MM. Ridha Abdelhafidh, Adnene Gallas et Ahmed Tarchi ;
- Deux administrateurs désignés sur proposition de EIT : MM. Olivier Cantagrel et Osman Sultan.

### ***Attributions***

Le Comité d'audit est en charge de la nomination des auditeurs et de la revue des états financiers consolidés, des plans annuel et triennal d'audit interne et des règles de gouvernance.

Il se réunit à l'occasion de l'élaboration des états financiers trimestriels et annuels.

### ***Activité au cours des exercices 2009 et 2010***

Au cours de l'exercice 2009, le Comité d'audit s'est réuni 7 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants : examen des lettres de direction des commissaires aux comptes, suivi de la réalisation des recommandations des lettres de direction, suivi de la réalisation des missions d'audit interne programmées pour les exercices 2008 et 2009, suivi de la régularisation de la situation juridique et comptable des biens immobiliers de Tunisie Telecom, suivi de la situation de recouvrement des créances, examen des états financiers des exercices 2008 et 2009, examen et adoption du plan triennal d'audit interne pour les exercices 2010 à 2012.

Au cours de l'exercice 2010 et jusqu'à la date du présent document de référence, le Comité d'audit s'est réuni 6 fois. Il a notamment abordé les sujets suivants : examen du cahier des charges de l'appel d'offres de mise à niveau de l'audit interne, examen du cahier des charges de l'appel d'offre d'un co-commissaire aux comptes, traitement d'aspects liés à la bonne gouvernance.

#### **3.6.1.3 Déclaration concernant les organes d'administration et la direction générale**

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les administrateurs et les membres de la direction générale.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la direction générale n'a fait l'objet :

- d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années.

Enfin, à la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration ou de direction d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

#### **3.6.1.4 Déclaration relative au gouvernement d'entreprise**

La Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en Tunisie, conformément aux dispositions du code des Sociétés commerciales et des statuts de la Société, pouvant être complétées par les dispositions applicables aux entreprises publiques et notamment à Tunisie Telecom, telles que résultant de la loi n°89-9 du 1<sup>er</sup> février 1989 relative aux participations et entreprises publiques et du décret 2006-1555 du 12 juin 2006 applicable à Tunisie Telecom.

#### **3.6.1.5 Contrôle interne**

##### **3.6.1.5.1 Direction de l'Inspection**

La Direction de l'Inspection est rattachée à la Direction Centrale du Contrôle Général.

La Direction de l'Inspection a pour mission générale de mener des enquêtes selon un plan déterminé ou sur requête de la Direction Générale ou des autorités et procéder à des missions d'investigation et de contrôle ponctuels, spécifiques et/ou inopinés.

Dans ce cadre, la Direction de l'Inspection a vocation à :

- Vérifier que les mesures adéquates sont prises en vue de la protection des actifs, du patrimoine et des ressources de la Société par les structures concernées ;
- S'assurer du respect des procédures, règlements et instructions par les structures de la Société ;
- S'assurer de la qualité, de l'exhaustivité et la fiabilité des données et informations recueillies à l'occasion des missions d'inspection, qu'elles soient stockées ou diffusées par les structures contrôlées ;
- Délimiter les responsabilités en cas de dysfonctionnements, d'irrégularités ou de fraudes ;
- Organiser et lancer sous l'autorité de la Direction Centrale du Contrôle Général les missions d'inspection ordonnées par la Direction Générale ou la Direction Centrale du Contrôle Général ;
- Établir des rapports comportant les résultats des missions d'inspection pour les présenter à la Direction Générale ;
- Faire le suivi des recommandations formulées dans les rapports d'inspection après approbation de la direction générale ;
- Donner suite aux rapports de tout autre organe de contrôle interne ou externe, en vue de déceler les erreurs ou irrégularités et de délimiter éventuellement, les responsabilités de chacun des intervenants ;
- Entreprendre toute action jugée nécessaire pour rectifier les erreurs et permettre aux services habilités de récupérer éventuellement l'actif disparu ; et
- Etablir le rapport d'activité annuel de la Direction de l'Inspection.

La Direction de l'Inspection peut dans ce cadre délimiter les responsabilités en cas de dysfonctionnements, d'irrégularités ou de fraudes en procédant à l'établissement de procès verbaux, et peut, en application du Statut du personnel de Tunisie Telecom prévoir différents degrés de sanction.

##### **3.6.1.5.2 Direction de l'Audit Interne**

Outre la Direction de l'Inspection, Tunisie Telecom comprend une Direction de l'Audit Interne. Celle-ci a pour mission :

- (i) L'élaboration des plans d'audit, annuel et triennal, et leur validation par le Comité Permanent d'Audit Interne (CPAI) selon l'approche *Risk Management* ;

- (ii) La réalisation des missions d'audit interne prévues par les plans annuel et triennal ainsi que celles demandées soit par la Direction Générale soit par le Comité Permanent d'Audit Interne ;
- (iii) L'élaboration des rapports d'audit interne et leur communication à la Direction Générale ;
- (iv) La communication de l'état d'avancement des missions d'audit interne et du rapport annuel d'activité au Comité Permanent d'Audit Interne ;
- (v) Le suivi des recommandations issues des rapports des missions d'audit interne avec toutes les structures concernées de Tunisie Telecom ;
- (vi) La coordination avec les organes de contrôle interne (Inspection, Assurance Revenus, Contrôle de gestion,..) et externe (Commissaires aux Comptes) ;
- (vii) Le suivi de la réalisation des recommandations avancées dans la Lettre de Direction du Commissaire aux Comptes; et
- (viii) Le suivi de dossiers spécifiques tels que le patrimoine immobilier de Tunisie Telecom ou le recouvrement des créances de Tunisie Telecom.

Dans le cadre de leur mission, les commissaires aux comptes de la Société procèdent, annuellement, à l'examen de l'organisation des procédures comptables et du système de contrôle interne de la Société, dans un triple objectif :

- évaluer la fiabilité des enregistrements comptables et de l'information financière ; et
- identifier les faiblesses qu'ils estiment significatives quant à leur impact sur le patrimoine et obtenir une assurance raisonnable quant à la conformité des opérations effectuées à la loi et à la réglementation en vigueur ; et
- évaluer le risque d'anomalies significatives sur les comptes dues aux fraudes.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de la Société Tunisie Telecom, la Banque d'Affaires de Tunisie a effectué les diligences professionnelles d'usage, lesquelles ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique, financier et réglementaire de la Société, de son marché. D'autre part, le Cabinet Ferchiou & Associés a effectué les diligences d'usage en matière juridique.

Ces diligences ont pris la forme de vérification des documents produits par la Société, ainsi que d'entretiens avec des membres de la direction et du personnel de la Société.

### **3.6.2 Système d'information**

Tunisie Telecom a mis en place une Direction des Systèmes d'Information consolidée en avril 2007. La stratégie et le schéma directeur des systèmes d'information ont été définis au quatrième trimestre de l'année 2007. Ce programme de transformation et de modernisation majeures des systèmes d'information a pour objectif de mettre à niveau et de consolider l'infrastructure IT et des systèmes d'information de Tunisie Telecom et de centraliser toutes les opérations et la maintenance IT.

La stratégie des systèmes d'information mise en place repose essentiellement sur la mise en œuvre d'un système d'information consolidé, orienté vers le client et basé sur les meilleurs progiciels du marché (CRM Siebel, Billing BSCS, ERP Oracle...). La consolidation des processus et données permet l'optimisation de (i) la gestion clients dans un système d'information Client/Commercial intégré (notamment via l'IP Virtual Contact Center, centre de contact convergent pour tous les services, basé sur la solution Cisco, le portail Internet, basé sur la solution IBM Webshere et proposant différents services en ligne, et la plateforme de recharge électronique), (ii) la gestion des services dans un système d'information Services/Réseau intégré et (iii) la gestion de l'entreprise dans un système d'information Entreprise intégré (notamment via la mise en place en 2007 de l'ERP Financier consolidé basé sur le progiciel Oracle Business Suite et la mise en place de la Plateforme Datawarehouse, destinés à améliorer le reporting financier de la Société).

L'architecture des systèmes d'information est urbanisée, évolutive et basée sur les meilleurs standards d'architecture (SOA...). Les infrastructures et les services IT sont standardisés, centralisés et performants et sont basés sur les meilleures pratiques opérationnelle (ITIL...).

A la date du présent document de référence, la Société dispose de plus de 200 serveurs. Les systèmes d'information totalisent une capacité de stockage de 250 To. Plus de 300 sites sont connectés via 50 switches d'accès. Les systèmes d'information permettent de faire fonctionner 47 applications métiers sur plus de 4 000 postes de travail. Tunisie Telecom dispose d'un Centre de Supervision IT et d'un Centre d'impression des factures fonctionnant 7/7j et 24/24h.

Par ailleurs, il convient de signaler que certaines faiblesses du système d'information de Tunisie Telecom ont été relevées par le commissaire aux comptes au niveau de la lettre de direction sur le contrôle interne portant sur l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Ces faiblesses concernent notamment les éléments suivants :

- La facturation manuelle des lignes fixes temporaires ;
- Faible niveau d'intégration de l'application de gestion comptable ;
- Gestion des comptes clients par numéro d'appel et non pas par client dans la majorité des cas ;
- L'insuffisance des procédures de sécurité des accès ;
- L'absence de régularisation des dépenses engagées lors de la construction du parc technologique figurant parmi les actifs de la Société
- La non finalisation de la régularisation de la situation juridique du patrimoine foncier de la Société ;

L'ensemble de ces points ont été régularisés au cours de l'exercice 2010 à l'exception de la régularisation de la situation juridique du parc El Ghazala et des autres biens immeubles qui sont actuellement en cours.

### 3.7 POLITIQUE SOCIALE

#### 3.7.1 Ressources humaines

##### 3.7.1.1 Effectifs

###### Présentation générale

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom comptait 8 356 employés répartis en deux catégories : les statutaires, employés régis par le statut du personnel de Tunisie Telecom et les contractuels, salariés de droit privé, employés sous contrats à durée déterminée.

Le tableau ci-dessous expose l'évolution de l'effectif du Groupe et de Tunisie Telecom:

	31 décembre 2007	31 décembre 2008	31 décembre 2009	30 septembre 2010
<b>Effectif total du Groupe</b>	9 706	9 538	9 049	9166
<b>Effectif total de Tunisie Telecom</b>	8 023	8 244	8 307	8 356
<b>% de statutaires</b>	97,3%	93,2%	92,2%	-
<b>% de contractuels (CDD)</b>	2,7%	6,8%	7,8%	-
<b>Taux de rotation de Tunisie Telecom<sup>(1)</sup></b>	4,2%	2,7%	2,7%	2,3%

<sup>(1)</sup> Le taux de rotation des effectifs se définit comme le rapport entre les effectifs sortis en fin d'année ramené aux effectifs en début d'exercice (les départs à la retraite, qui représentent la majorité des départs, sont comptabilisés dans les effectifs sortants).

Depuis 2007, Tunisie Telecom met en œuvre une série de mesures afin d'adapter son organisation et ses effectifs aux changements d'environnement réglementaire et concurrentiel du secteur des télécommunications en Tunisie

Tunisie Telecom a mis en place une nouvelle stratégie de motivation et de rétention pour son personnel via un système de bonus basé sur la performance et le développement de la formation professionnelle permettant ainsi à la Société de maintenir un taux de rotation faible malgré le développement de la concurrence dans le secteur des télécommunications. Tunisie Telecom considère la formation de son personnel comme un investissement essentiel à l'amélioration de sa performance et de son efficacité économique. En 2009, la Société a mis en œuvre 976 sessions de formation avec 8 652 participations.

Afin de renforcer son organisation, Tunisie Telecom a réussi à recruter des compétences variées et de haut niveau (Technique, Commercial, IT, etc...) et ce en mettant en place une nouvelle forme de contrats à durée déterminée (CDD) de droit privé. Ces compétences ont contribué fortement à l'instauration d'une nouvelle culture orientée « Résultat ».

Pour une meilleure gestion des Ressources Humaines, Tunisie Telecom compte faire évoluer, à moyen terme, ses statuts.

Tunisie Telecom a engagé depuis le 2 décembre 2010, un processus d'information sur le plan de départs volontaires à la retraite qui s'échelonne sur les trois années à venir.

A terme, grâce à l'évolution des statuts et la mise en œuvre du plan de départs volontaires, l'objectif de Tunisie Telecom est d'améliorer l'efficacité opérationnelle de la gestion des Ressources Humaines et de remobiliser les équipes autour des valeurs de l'entreprise

### **3.7.1.2 Répartition de l'effectif de Tunisie Telecom**

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom emploie 4.299 cadres, 3.564 agents de maîtrise et 493 agents d'exécution, soit respectivement, 51,4%, 42,6%, et 6% de l'effectif total.

A cette même date, la répartition des effectifs est la suivante :

- Technique : 4.673 employés, soit environ 56% de l'effectif total
- Commercial : 2.203 employés, soit environ 26% de l'effectif total
- Administratif : 1.480 employés, soit environ 18% de l'effectif total

(Source : Tunisie Telecom)

Tunisie Telecom est l'une des entreprises qui embauche le plus grand nombre de jeunes diplômés ce qui lui permet de maintenir un effectif jeune: 52 % du personnel est âgé de moins de 45 ans au 30 septembre 2010. (Source : Tunisie Telecom)

Parmi ses effectifs, Tunisie Telecom compte 145 employés soit environ 1,7% des effectifs totaux, détachés auprès de diverses entités publiques, et entreprises privées à travers l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT).

### **Description des différents statuts des employés Tunisie Telecom**

#### ***Personnel statutaire***

Au 30 septembre 2010, le personnel statutaire représente 87,9% de l'effectif total soit 7342 salariés.

La rémunération et les avantages de ces employés sont régis par le statut du personnel et révisés dans le cadre des négociations triennales menées entre Tunisie Telecom et les partenaires sociaux : La Fédération Générale de la Poste et des Télécommunications (Union Générale Tunisienne de Travail (UGTT)) ;

Les négociations triennales pour la période 2011-2013 débiteront en 2011.

#### ***Personnel contractuel***

Au 30 septembre 2010, le personnel contractuel représente 9,8% de l'effectif total, soit 818 salariés. Ces employés sont régis par le droit privé.

Le personnel contractuel bénéficie des avantages et rémunération au même titre que le personnel statutaire. La durée des contrats à durée déterminée est généralement fixée à une année renouvelable.

Depuis 2007, pour certaines fonctions stratégiques, Tunisie Telecom a conclu avec les personnes clés, des contrats à durée déterminée de 3 ans renouvelables prévoyant une rémunération équivalente à celle du secteur privé.

### **3.7.1.3 Retraites**

#### **Système général de retraites**

Le régime de retraite couvre l'ensemble du personnel de Tunisie Telecom.

La loi n°85-12 du 5 mars 1985 fixe les paramètres de fonctionnement du régime et les conditions d'ouverture de droit aux différentes pensions (retraite, invalidité, ...).

### **L'âge de mise à la retraite**

L'âge de mise à la retraite est fixé à 60 ans. Cependant, le départ à la retraite pourrait être effectué avant l'âge légal dans certains cas prévus par la loi.

Le calcul de la pension se fait comme suit :

Calcul du rendement des années cotisées soit :

- 2% par an pour les dix premières années ;
- 3% par an pour les dix années suivantes;
- 2% par an pour les années ultérieures avec un maximum de 90%.

La pension de retraite est liquidée sur la base de la dernière rémunération ayant fait l'objet de retenues (au titre de la retraite) pendant une durée minimum de trois ans ou à la rémunération afférente à la fonction la plus élevée exercée effectivement pendant au moins deux années au cours de la carrière professionnelle de l'agent public.

Enfin, la revalorisation de la pension de retraite obéit au principe de la «péréquation». Il s'agit de modifier la base de calcul de la pension de retraite chaque fois que l'un des éléments permanents de la rémunération est modifié. Cette revalorisation permet de coller à l'augmentation du coût de la vie et des augmentations de salaire des actifs.

### **Plan de départs volontaires à la retraite**

En 2010, une étude de benchmarking internationale, entreprise par Tunisie Telecom, a fait ressortir la nécessité de mener certaines actions pour assurer une meilleure adéquation au niveau de la répartition des effectifs. Ainsi, Tunisie Telecom a engagé depuis le 2 décembre 2010 un processus d'information sur le plan de départs volontaires à la retraite qui s'échelonne sur les trois années à venir.

Il a été précisé, aux syndicats tout d'abord, puis aux employés du Groupe, que ce plan de départs volontaires viserait :

- Les agents remplissant les conditions légales de départs à la retraite anticipée pour des raisons personnelles (ayant atteint l'âge de 57 ans et plus avec une ancienneté de 37 ans et plus).
- Les agents âgés de 50 ans et plus, et qui ne remplissent pas les conditions de départs mentionnées dans le paragraphe précédent bénéficieront de conditions différentes.

Il a aussi été mentionné que la décision de participer à ce plan demeure entièrement volontaire et que les candidatures seront étudiées par un comité *ad hoc* à créer éventuellement à cet effet.

La Société s'engage à mettre à jour les informations concernant le plan de départs volontaires à la retraite, si celles-ci étaient arrêtées d'ici la date d'obtention des visas sur le prospectus d'introduction en bourse.

#### **3.7.1.4 Dialogue social, représentation des employés et avantages sociaux**

##### **Dialogue social**

Grace à sa politique sociale soutenue et orientée vers la motivation du personnel, Tunisie Telecom a réussi à instaurer un climat social serein.

Tunisie Telecom œuvre pour le maintien et la continuité d'un dialogue social avec ses partenaires sociaux. Ce dialogue est favorisé par la présence d'une organisation syndicale structurée et représentative (La Fédération Générale de la Poste et des Télécommunications -Union Générale Tunisienne de Travail (UGTT)).

## **Représentation des employés**

Outre les élections des représentants des salariés de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT), Tunisie Telecom organise tous les trois ans des élections internes en vue de désigner les membres des commissions paritaires. Ces commissions interviennent en matière de discipline, de promotion, de santé et de sécurité au travail, etc. et ce conformément aux dispositions du statut du personnel (article 17).

## **Avantages sociaux**

Outre les prestations sociales réglementaires (notamment retraite, mutuelle, accident de travail et maladie professionnelle), le personnel statutaire de Tunisie Telecom bénéficie d'un certain nombre d'avantages sociaux assurés par son fonds social mis en place en 2005.

Les principaux avantages offerts par le fonds social aux employés statutaires sont les suivants :

- Le prêt logement : les employés statutaires peuvent bénéficier d'un prêt logement à des conditions préférentielles pour l'acquisition, la construction ou l'aménagement d'un logement avec un montant plafonné à 7500 TND remboursable sur une période de 5 ans.
- Le prêt personnel : les employés statutaires peuvent bénéficier de prêts personnels à des taux préférentiels d'un montant plafonné de 3 000 TND tunisiens remboursable sur une période de 3 ans.
- Le prêt secours : les employés statutaires peuvent bénéficier de prêts secours d'un montant de 1000 TND remboursable sur 12 mois et sans intérêts.
- Les aides sociales : Le fonds social de Tunisie Telecom accorde des aides sociales pour le personnel statutaires et ce à l'occasion de l'Aid, rentrée scolaire, départ à la retraite, enfant handicapé, naissance, décès, soins médicaux etc.
- Loisir et activités socioculturelles : Les employés statutaires peuvent bénéficier des avantages complémentaires dans le domaine des loisirs (hôtels, excursion etc.)

Le fonds social est alimenté par Tunisie Telecom à hauteur de 3,5 millions de dinars tunisiens par an. Les remboursements des prêts accordés aux employés statutaires alimentent également le fonds. Au cours des exercices 2007, 2008 et 2009, le budget total du fonds social s'élevait respectivement à environ 5,5 millions, 5,8 millions et 6,3 millions de dinars tunisiens.

Outre les services assurés par le fonds social de Tunisie Telecom, le personnel bénéficie d'une couverture médicale assurée par la Mutuelle de la poste et des télécommunications sous la tutelle du Ministère des technologies de la communication. Le personnel ainsi que leur famille peuvent également bénéficier des services assurés par le centre médico-social et des pharmacies conventionnées.

Pour renforcer sa politique sociale, Tunisie Telecom a signé des conventions avec des organismes et des fournisseurs de services privés afin d'offrir à son personnel ainsi qu'à leurs familles des tarifs préférentiels et des avantages complémentaires (Banque, Hôtel, Salle de sport, Piscine, restaurant etc.)

### **3.7.2 Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction générale de la Société**

Les membres des organes d'administration et de direction générale de la Société ne détiennent pas de participation ou de stock options sur le capital de la Société, à l'exception du président directeur général, qui détient une action, étant précisé que la détention d'une action est une condition de validité de sa nomination conformément aux dispositions de l'article 208 du Code des Sociétés Commerciales.

### 3.7.3 Participation dans le capital de la Société

Néant.

### 3.7.4 Intéressement et participation des employés

Néant.

## 3.8 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

### 3.8.1 Investissements historiques

Tunisie Telecom a réalisé des investissements principalement dans les réseaux et en matière de technologies de l'information.

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Investissements bruts Tunisie Telecom	157	208	211	87	104
Production immobilisée	9	8	8	5	3
Gratuités	31	23	9	9	9
<b>Total Tunisie Telecom</b>	<b>196</b>	<b>240</b>	<b>228</b>	<b>101</b>	<b>116</b>
Filiales	41	17	32	15	7
<b>Total investissements bruts</b>	<b>238</b>	<b>257</b>	<b>260</b>	<b>115</b>	<b>123</b>
<b>Ajustements- Consolidation /IFRS Entrées</b>	<b>23 (1)</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	<b>(0)</b>	<b>3</b>
<b>Total investissements bruts IFRS</b>	<b>261</b>	<b>256</b>	<b>261</b>	<b>115</b>	<b>126</b>

(1) Intègre un ajustement de consolidation correspondant à un écart de réévaluation relatif à l'intégration de Sotel tel pour un montant de TND 22 millions

### Investissements dans les réseaux

Depuis sa création en tant qu'entreprise publique en 1995, Tunisie Telecom a massivement investi dans la mise en place d'infrastructures modernes de télécommunications aussi bien dans les réseaux centraux (*Core Network*) que dans les *backbones* (transmissions) et les réseaux d'accès (réseaux locaux d'abonnés).

Depuis 2007, et dans le cadre d'un Master Plan Réseaux, Tunisie Telecom a recherché plus d'alignement de ses actions réseaux par rapport à sa stratégie commerciale, plus de synergies entre ses projets d'infrastructure et une meilleure rationalité de ses investissements et ce, pour fournir de nouveaux services à ses clients et faire face à la concurrence.

### Exercice 2007

Au titre de cet exercice, Tunisie Telecom a investi environ TND 261 millions comprenant :

- TND 196 millions pour Tunisie Telecom qui se décompose en :
  - o TND 157 millions pour Tunisie Telecom ;
  - o TND 31 millions de remises fournisseurs versées sous forme d'équipements gratuits (inscrits en comptabilité à la valeur d'acquisition) ;



- o TND 9 millions de production immobilisée : la production immobilisée correspond à la capitalisation des charges de raccordement des clients au réseau fixe (RLA) (travaux faits par l'entreprise pour elle-même) ;
- TND 41 millions via Mattel (en grande partie Réseau GSM) et Sotel (dont une partie de ses revenus, effectuée avec Tunisie Telecom, est capitalisée).
- Un ajustement de consolidation correspondant à un écart de réévaluation relatif à l'intégration de Sotel pour TND 22 millions.

Tunisie Telecom a investi TND 123,2 millions pour le développement de son infrastructure du réseau de télécommunications. Tunisie Telecom a plus particulièrement investi dans l'amélioration de la capacité et de la couverture du réseau mobile GSM notamment dans la Radio (pour un montant d'environ TND 51,3 millions) et dans la commutation (pour un montant d'environ TND 7 millions). Tunisie Telecom a également investi dans l'extension en capacité et en débit des réseaux de transmission nationaux et régionaux (pour un montant d'environ TND 23,8 millions) et dans les réseaux d'accès Fixe (RLA) (pour un montant d'environ TND 29,3 millions). Elle a enfin développé les réseaux d'accès haut débit (ADSL, metro Fibre, ...) moyennant un investissement d'environ TND 11,8 millions.

Par ailleurs Tunisie Télécom a investi dans le domaine de l'informatique (Hardware et software) un montant de TND 21,5 millions principalement sur des projets comme l'ERP Oracle pour TND 3 millions, dans le système des affaires juridiques et de contentieux pour TND 5 millions, et dans le système de facturation interconnexion pour TND 2 millions.

#### ***Exercice 2008***

Au titre de cet exercice, Tunisie Telecom a investi TND 256 millions comprenant :

- TND 240 millions de dinars pour Tunisie Telecom qui se décompose en :
  - o TND 208 millions pour Tunisie Telecom
  - o TND 23 millions de remises fournisseurs versées sous forme d'équipements gratuits
  - o TND 8 millions de production immobilisée
- TND 17 millions via Mattel (en grande partie Réseau GSM) et Sotel (dont une partie de ses revenus, effectuée avec Tunisie Telecom, est capitalisée).

Tunisie Telecom a investi TND 179,3 millions pour le développement de son infrastructure du réseau de télécommunications, dont environ TND 110 millions dans l'extension de capacité et l'amélioration de la qualité de son réseau mobile GSM. Tunisie Telecom a également investi environ TND 18,8 millions pour l'extension de son réseau de transmission en fibre optique et environ TND 19,9 millions pour son réseau d'accès.

Par ailleurs Tunisie Télécom a investi dans le domaine de l'informatique (Hardware et software) un montant de TND 30,1 millions notamment TND 10 millions dans le projet BSCS : système de facturation doté des dernières technologies, il traite notamment les factures de la téléphonie fixe, mobile et data, la gestion des cartes SIM, la prise des commandes et la gestion des ressources.

Tunisie Telecom s'investi dans l'innovation continue et offre ainsi à ses clients des produits nouveaux et innovants (tarification et management des soldes en temps réel, ajustements tarifaires, promotions et discounts, création de forfaits avec de nouveaux produits, amélioration des services offerts).

#### ***Exercice 2009***

Au titre de cet exercice, Tunisie Telecom a investi TND 261 millions comprenant:

- TND 228 millions pour Tunisie Telecom qui se décompose en :
  - o TND 211 millions pour Tunisie Telecom
  - o TND 9 millions de remises fournisseurs versées sous forme d'équipements gratuits
  - o TND 8 millions de production immobilisée
- TND 32 millions au titre de Mattel (en grande partie Réseau GSM) et Sotel (dont une partie de ses revenus, effectuée avec Tunisie Telecom, est capitalisée).

Au titre de cet exercice, Tunisie Telecom a investi TND 170,1 millions pour développer et améliorer ses infrastructures, notamment pour introduire de nouvelles technologies. Au cours de cet exercice, Tunisie Telecom a lancé plusieurs projets de modernisation, de mise à niveau, d'extension et de création d'infrastructures et notamment :

- La modernisation du *Core Mobile*,
- La modernisation du réseau IP,
- L'extension du réseau D-WDM,
- La mise en place du réseau de collecte Ethernet (Metro Ethernet et Metro-fibre) et,
- La mise en place du réseau d'accès NGN (IPMSAN).

Tunisie Telecom a également investi environ TND 32 millions pour l'extension du réseau IP, DATA & ADSL, environ TND 74 millions pour l'extension du réseau mobile GSM, environ TND 11 millions pour le lancement de nouveaux services et environ TND 20 millions pour l'extension du réseau d'accès.

Par ailleurs Tunisie Télécom a investi dans le domaine de l'informatique (Hardware et software) un montant de TND 23,5 millions, notamment dans le projet OSS (acquisition, l'installation et mise en service d'une solution intégrée et convergente d'inventaire des réseaux et de gestion d'ordres de travaux) pour TND 4 millions, continuation du projet BSCS pour TND 10 millions, ainsi qu'un projet CRM pour TND 3,5 millions.

### **Autres investissements**

Les autres investissements de Tunisie Telecom ont représenté respectivement TND 17,9 millions, TND 11,1 millions et TND 20,9 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009. Ces investissements ont principalement porté sur les infrastructures commerciales et le secrétariat général.

#### **3.8.2 Investissements en cours**

Depuis le début de l'exercice 2010, Tunisie Telecom a poursuivi les projets d'investissements commencés en 2009.

Au titre de 2010, hors le coût d'acquisition de la licence 3G, Tunisie Telecom prévoit ainsi un montant d'investissements d'environ TND 270 millions, couvrant notamment les projets suivants :

- Mise en place du réseau mobile de troisième génération (3G) ;
- Extension du réseau GSM avec ses deux composantes radio et Core Mobile ;
- Amélioration de l'infrastructure IP, notamment le Metro Ethernet et l'ADSL ;
- Investissements dans les nouveaux services, comprenant entre autres la mise en place de plusieurs plates-formes de services à valeur ajoutée ;
- Investissements dans les technologies de l'information et l'informatique (Hardware et software), et plus particulièrement dans des progiciels de gestion intégrés tels que Oracle, la mise en place du CRM opérationnel et analytique, et l'implémentation de systèmes de gestion de la fidélisation et de la rétention client ;
- Investissements de la société Topnet, consolidée par intégration globale à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Extension du réseau GSM et 3G de Mattel.

#### **3.8.3 Investissements futurs**

Au titre de l'exercice 2011, Tunisie Telecom prévoit d'investir près de TND 300 millions au total. Outre la poursuite des projets d'investissements de 2010, avec notamment une accentuation des investissements concernant le projet 3G, la société compte également investir dans la modernisation de certaines parties de son réseau commercial et commencera la mise en œuvre de la construction d'un nouveau siège social.

### **3.9 CONTRATS IMPORTANTS**

Les contrats significatifs conclus par la Société au cours des deux dernières années (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) sont les suivants.

### **3.9.1 Acquisition de Topnet**

En juin 2010, Tunisie Telecom a finalisé l'acquisition de 99,99% du capital de la société tunisienne Topnet, fournisseur de services Internet.

Le contrat d'acquisition signé en mars 2010 prévoyait deux clauses de *earn-out*. Les montants prévus à ce titre ont été, à la date du présent document de référence, entièrement versés par Tunisie Telecom, minorés du montant versé par Topnet résultant de la résolution définitive d'un litige fiscal en cours lors de l'acquisition.

Le contrat d'acquisition inclut par ailleurs des garanties usuelles, notamment des déclarations et garanties concernant la société Topnet, et des garanties fiscales.

Ces garanties ont une durée d'un an à compter du *closing* à l'exception des garanties fiscales, qui restent en vigueur selon la durée légale de prescription prévue. Toute action en justice ou arbitrage doit par ailleurs intervenir dans les 16 mois du *closing*.

Les actionnaires vendeurs ont fourni des garanties supplémentaires usuelles parmi lesquelles le maintien de personnes clés au sein de l'entreprise, un engagement de non-concurrence pour une durée de deux ans à compter du *closing*, soit jusqu'au 15 juin 2012, et l'engagement de coopérer pour l'échange d'informations après la cession.

Les actionnaires vendeurs se sont engagés à indemniser Tunisie Telecom de toute perte subie par Topnet à hauteur de :

Toute diminution de l'actif net de Topnet, par référence aux états financiers certifiés de Topnet pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, découlant d'une défaillance aux déclarations et garanties fournies par les actionnaires vendeurs, et trouvant son origine dans une cause antérieure à la date du *closing*.

Toute majoration du passif de Topnet, par référence aux états financiers certifiés de Topnet pour l'exercice clos au 31 décembre 2009, découlant d'une défaillance aux déclarations et garanties fournies par les actionnaires vendeurs, et trouvant son origine dans une cause antérieure à la date du *closing*.

Le montant de l'indemnisation est égal à la différence entre le montant de la réclamation d'indemnisation et une franchise portée à hauteur de 100 000 dinars tunisiens.

Le montant total cumulé des réclamations d'indemnisation, incluant celles relatives au redressement fiscal objet de la notification du 31 mars 2008, demeure en tout état de cause inférieur au prix de cession.

En cas de litige, une procédure d'arbitrage sera instituée en conformité avec le code d'arbitrage tunisien.

### **3.9.2 Licence pour l'installation et l'exploitation d'un réseau public de Télécommunications afférente à la fourniture de services de télécommunications mobiles de troisième génération**

Afin de développer les services mobiles à haut débit en Tunisie, l'État et la Société ont signé une convention de licence en date du 22 septembre 2010, en vue de l'installation et de l'exploitation d'un réseau public de télécommunications, pour la fourniture de services de télécommunications mobile de troisième génération (3G).

Pour bénéficier des droits conférés par cette licence, la Société devra s'acquitter d'une redevance d'un montant de 116.000.000 de dinars tunisiens et dont le paiement devra s'effectuer au plus tard (3) jours ouvrables suivant la date de notification du décret portant son approbation. La Société estime que ce décret devrait être publié très prochainement. De plus, la Société est tenue de payer une redevance annuelle d'utilisation des fréquences qui lui sont assignées pour l'exploitation de son réseau. Le montant de cette redevance annuelle est fixé par arrêté du Ministre chargé des télécommunications.

Aux termes de cette licence, la Société pourra procéder à l'installation et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications destiné à la fourniture de services 3G.

Ces services 3G incluent, sans que cette énumération soit limitative, les services suivants :

- Service voix ;
- Service de messageries SMS et MMS ;
- Service de données incluant notamment la visiophonie, l'Internet mobile, la messagerie multimédia et le contenu multimédia avec haut débit mobile ; et
- Service de vente en gros du trafic aux opérateurs et aux fournisseurs de services de télécommunications autorisés conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Aux termes de sa licence 3G, l'ouverture commerciale du réseau 3G de Tunisie Telecom doit s'effectuer au plus tard six mois après la signature de la convention de licence.

Le tableau ci-dessous expose les engagements de déploiement de réseau et de couverture de Tunisie Telecom :

<b>Délai</b>	<b>1an</b>	<b>2 ans</b>	<b>3 ans</b>	<b>4 ans</b>	<b>5ans</b>	<b>6ans</b>
Pourcentage de la population couverte par les services du réseau 3G	30%	45%	55%	60%	75%	75%
Nombre de Node B	250	300	300	150	150	150
Nombre de RNC	5	3	1	1	1	1
Nombre de MGW	10	1	1	0	0	0

Source : Contrat de licence (Annexe 4 au cahier des charges)

La Société prévoit d'investir TND 46,7 millions en 2010 pour l'installation d'un réseau 3G.

Aux termes de sa licence, la Société sera tenue de respecter les conventions et les accords internationaux en matière de télécommunications, et notamment, les conventions, règlements et arrangements de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et des organisations régionales de télécommunications dont la Tunisie est membre.

Par ailleurs, la Société devra également respecter les dispositions du Code des télécommunications (pour plus de détails sur ces dispositions, se référer à la section 3.2.8 du présent document de référence) et les dispositions du cahier des charges prévu par la convention de licence.

Le cahier des charges impose notamment à la Société de veiller à ce que les équipements et installations radioélectriques utilisés dans le réseau soient conformes aux normes reconnues ou définies par l'UIT en 3G, et à faire procéder par un bureau spécialisé à une étude d'impact de son réseau sur l'environnement. Les services de télécommunications 3G devront répondre à des normes qualitatives et devront être proposés par la Société sur la base d'un fonctionnement continu et permanent.

Conformément aux dispositions de l'article 29 du Code des télécommunications, l'Etat dispose d'un pouvoir de révision et se réserve la possibilité de modifier unilatéralement certaines dispositions de la licence, au cours de son exécution. Toutefois, dans l'hypothèse où ces modifications entraîneraient un changement significatif dans l'équilibre économique de la licence, la Société serait indemnisée pour un montant fixé d'un commun accord entre les parties, ou le cas échéant, par la justice tunisienne.

La licence entrera en vigueur à la date de promulgation du décret portant son approbation. Elle est accordée pour une durée de quinze (15) ans. La Société pourra demander une prorogation de celle-ci au plus tard vingt-quatre (24) mois avant le terme initial et pour des périodes n'excédant pas dix (10) ans chacune.

Chaque prorogation sera automatique dans la mesure où la Société n'aura pas commis de manquement grave à ses obligations, et ne donnera pas lieu au paiement d'une nouvelle redevance. Pour une information détaillée sur la licence 3G, se reporter à la section 3.2.8.3 du présent document de référence.

### **3.10 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES**

#### **3.10.1 Recherche et développement**

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom ne dispose pas d'un département structuré de recherche, développement et d'innovation mais participe activement à l'effort national dans ce domaine. En effet, les entreprises spécialisées dans le domaine des télécommunications et notamment les opérateurs nationaux doivent participer à l'effort national de recherche et développement et d'innovation. Le gouvernement tunisien a affiché la volonté de porter cette contribution à 0,5% du chiffre d'affaires des entreprises spécialisées dans le domaine des TIC en 2014. L'objectif de contribution de 0,5% correspond à un niveau de dépenses plancher dans la recherche et développement et dans les projets innovants.

Pour les exercices 2010 et antérieurs, la Société n'a pas engagé de dépenses de recherche et développement.

Tunisie Telecom a mené en interne les principales actions de recherche et développement suivantes au cours des trois derniers exercices :

- études d'ingénierie concernant la définition et les spécifications des architectures de réseaux pour une configuration optimale de ces derniers ;
- choix, tests et validation des technologies ;
- développement d'applicatifs pour améliorer le service clients et notamment développement de l'application « Live Help » permettant la collecte, la remontée et la traçabilité des réclamations des clients ; développement de l'application « Agence Commerciale Virtuelle de Tunisie Telecom » accessible à partir du portail de Tunisie Telecom ; conception de l'application « POS » pour la gestion des encaissements et des ventes directes.

Tunisie Telecom dispose également d'un service de *business development* composé de personnes dédiées au développement de nouvelles opportunités de création de valeur pour les clients et notamment aux nouveaux services à valeur ajoutée. La Société a mis en place des partenariats avec des PME tunisiennes et étrangères ainsi que des universités tunisiennes pour l'accompagner dans la création de ces nouvelles opportunités.

Enfin Tunisie Telecom a décidé d'investir dans des structures, catalyseurs de recherche, de développement et d'innovation (par exemple, acquisition de 3,5% de Technopôle (Sfax), de 5% du pôle de compétitivité de Zarzis et création en cours de Techno City (Sousse) (voir section 3.1.3 du présent document de référence).

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom étudie la mise en place d'un département de recherche et développement structuré et d'un mécanisme dédié à l'innovation. Tunisie Telecom a ainsi construit en 2006 un centre de développement destiné à accueillir l'activité de recherche, développement et d'innovation.

Pour l'exercice 2011, Tunisie Telecom envisage également de participer à un projet de mise en place d'une plateforme de test de services très haut débit (3G, 4G, LTE, etc...) qui sera mise à la disposition des laboratoires de recherche et développement ainsi qu'aux entreprises innovantes, pour un montant estimé à environ TND 1,5 millions.

### 3.10.2 Propriété Intellectuelle

A la date du présent document de référence, la Société est propriétaire de 51 modèles, marques, logos et services déposés dans le domaine des télécommunications auprès de l'Institut national de normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) et notamment les domaines de la téléphonie fixe, de la téléphonie mobile et d'internet.

A cet égard, la Société est titulaire d'un certificat d'enregistrement auprès de l'INNORPI pour chaque service, marque et logo déposés. Elle bénéficie d'une protection sur tout le territoire tunisien pour l'ensemble des noms, décors, images, logos, sites et autres formes représentant la Société ou en rapport avec son activité ayant fait l'objet d'un enregistrement pour une durée de dix ans à compter de la date de dépôt, renouvelable indéfiniment conformément aux dispositions de la loi n° 2001-36 du 17 avril 2001 relative à la protection des marques de commerce et de services.

Les marques significatives sont : « Tunisie Telecom », « Groupe Tunisie Telecom », « TT Mobile » et « TT Fixe » qui ont été déposées en août 2010 dans la lignée de la nouvelle campagne de communication de la Société (voir section 3.3.4.2 du présent document de référence), ainsi que la marque « Elissa » qui a été déposée en février 2009.

Dans le but de développer son activité internationale notamment en France et dans l'Union Européenne, Tunisie Telecom va prochainement procéder au dépôt de sa nouvelle marque « Groupe Tunisie Telecom » auprès de l'Office d'Enregistrement des Marques et des Dessins ou Modèles de l'Union Européenne (OHMI). Ce dépôt international devrait couvrir les 9 classes suivantes : 9, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 42 et 45 en vue d'élargir la protection des marques, logos et modèles de Tunisie Telecom.

Par ailleurs, en parallèle, Tunisie Telecom est en cours de procéder à la réservation de noms de domaines génériques et de domaines nationaux correspondant aux codes des 27 pays de l'Union Européenne.

Les marques, logos, modèles et services enregistrés en Tunisie pour le compte de Tunisie Telecom pour la classe des télécommunications sont les suivantes :

<b>Marques Logos, Modèles Services</b>	<b>Date du dépôt et d'enregistrement auprès de l'INNORPI</b>
Groupe Tunisie Telecom	18/08/2010
Tunisie Telecom اتصالات تونس	18/04/2006 (Enregistré le 11/08/2007)
ELISSA	02/02/2009 (Enregistré le 12/05/2010)
WIN	20/11/2009 (Enregistré le 26/11/2009)
Mobi Dinar	11/03/2010
TT Mobile	18/08/2010
TT Double Play	18/08/2010
TT Internet	18/08/2010
TT Fixe	18/08/2010
Le futur vous appelle المستقبل يناديك	19/08/2010
S1GOUNDA	16/04/2010
GOAL	16/04/2010
AHLA	08/04/2010
ILLIMIFIX	26/04/2010
Best	26/04/2010
Tawa	26/04/2010
Maligne	26/04/2010
AHLA HBEYBET	30/09/2010
AHLA BONUSèèt	30/09/2010
Moundo	30/09/2010
Formi	30/09/2010

Lamma	30/09/2010
Mechmoum	30/09/2010
CASH عالمي	24/09/2010
ahaya أهيا عالمية	24/09/2010
ahaya أهيا 3ALAMIA	24/09/2010
ahaya أهيا	06/05/2010
Corporate Winner	26/04/2010
Corporate group	06/05/2010
Corporate intense	06/05/2010
Corporate LS+FR+	06/05/2010
Corporate Optic LS	06/05/2010
Corporate optimum	06/05/2010
Corporate OSS Express	06/05/2010
Corporate OSS Position	06/05/2010
Corporate PAC	06/05/2010
Corporate premium	06/05/2010
Corporate SDSL	06/05/2010
Corporate serenity	06/05/2010
Corporate solutions	06/05/2010
Corporate tracking	06/05/2010
Corporate VPN	06/05/2010
Corporate VPN International	06/05/2010
Corporate ADSL	06/05/2010
Fixi	06/05/2010
ILLIMIFREE	06/05/2010
أهلا	06/05/2010
Comi	11/10/2010
3G	25/10/2010
Tac O Tac	02/11/2010

### 3.10.3 Licences, droits d'usage et autres immobilisations incorporelles

#### Autorisations administratives et licences

A la date du présent document de référence, les autorisations administratives et licences significatives délivrées par l'Etat pour permettre à la Société l'exercice de son activité sont les suivants :

- Licence générale attribuée par l'article 90 du Code des télécommunications pour l'exploitation des réseaux et services de télécommunications dont il avait la charge à la date de publication du Code (le 15 janvier 2001), à savoir la fourniture des services de base des télécommunications incluant les réseaux et services de téléphonie fixe, mobile. VSAT. La licence attribuée par l'article 90 susvisé inclut également les nouvelles technologies que Tunisie Telecom fournissait à la date de publication du Code des télécommunications, à savoir le GPRS, WLL, NGN, WLAN et MMS, mais n'inclut pas les licences WIFI et 3ème génération. Enfin, il avait été prévu dans le cadre de la privatisation de Tunisie Télécom que des conventions de licence pour l'exploitation d'un réseau fixe et d'un réseau de transmission de données (data) devaient être matérialisées, avec leur cahier des charges. A la date du présent document de référence, ces conventions n'ont pas été matérialisées et peuvent être considérées comme couvertes par la licence générale attribuée de plein droit par l'article 90 du Code des télécommunications.
- Licence GSM : bien que la licence afférente à l'installation et à la fourniture d'un réseau GSM a été attribuée à Tunisie Telecom de plein droit par l'article 90 du Code des télécommunications, et en vue de préciser les obligations de Tunisie Telecom dans les marchés ouverts à la concurrence, Tunisie Télécom a bénéficié par la suite en février 2006 de l'attribution expresse d'une licence GSM autorisant la Société à installer et exploiter un réseau de téléphonie cellulaire de norme GSM.

- Licence VSAT : bien que la licence afférente à l'installation et à la fourniture d'un réseau GSM a été attribuée à Tunisie Telecom de plein droit par l'article 90 du Code des télécommunications, en vue de préciser les obligations de Tunisie Telecom dans les marchés ouverts à la concurrence, une convention de concession a été signée en février 2006 autorisant expressément la Société à installer et exploiter un réseau public de télécommunications de type VSAT (données par satellite).
- Licence 3 G : une convention de licence a été signée en septembre 2010 autorisant la Société à installer et exploiter un réseau public de télécommunications pour fournir des services de télécommunications mobile de troisième génération (3G). La convention doit être approuvée par décret pour entrer en vigueur. La Société considère que ce décret devrait être promulgué d'ici fin 2010.
- Licence d'exploitation des services SMS et du service de création de comptes pour les points de vente et grossiste dans le système de distribution de recharge électronique : E-voucher (service de recharge par carte prépayée) et E-Top Up (service de recharge par le revendeur qui alimente directement le compte).
- Autorisation pour l'exercice de l'activité WIMAX : Tunisie Telecom a obtenu cette autorisation en 2006. Elle a été octroyée directement par le Ministère. Il n'y a aucune obligation, afférente à cette autorisation.
- Approbation pour l'utilisation et l'exploitation d'équipements radio électriques émise par l'Agence Nationale des Fréquences.
- Autorisations émanant de l'Agence Nationale des Fréquences afférentes aux installations des pylônes.

A la date du présent document de référence, les licences significatives détenues par les filiales sont les suivantes :

- Une licence de fournisseur de services internet a été attribuée à Topnet, détenue à 100% par la Société.
- Les licences détenues par la société Mauritano - Tunisienne des Télécommunications « MATTEL », détenue à 51% par Tunisie Telecom qui sont les suivantes :
  - une licence pour l'exploitation d'un réseau de téléphonie cellulaire ouvert au public a été attribuée à Mattel en juin 2000 :
  - une nouvelle licence pour l'établissement et l'exploitation sur le territoire mauritanien d'un réseau de télécommunications ouvert au public en vue de la fourniture des services GMPCS (Global Mobile Personal Communication by Satellite) a été attribuée à Mattel en avril 2002. En mars 2009, Mattel a acquis une nouvelle licence dans les domaines suivants :
    - établissement et exploitation d'une plate-forme de cartes prépayées ainsi que d'une passerelle internationale des télécommunications :
    - établissement et exploitation d'un réseau de boucle locale ouvert au public et fourniture au public de services de télécommunications nationales et internationales et d'accès à internet :
    - établissement et exploitation de tout autre réseau de télécommunications pour la fourniture au public, dont notamment les réseaux 3G et 3,5G ainsi que la fourniture au public de tout autre service de télécommunications en complément des réseaux et services de télécommunications précités aux deux paragraphes ci-dessus.

Les détails afférents aux conditions et modalités des licences significatives sont mentionnés à la section 3.2.8.1 du présent document de référence.



La Société dispose de licences, droits d'usage sur des segments (S-T- station terminale) des câbles sous-marins sur fibre optique Sea Me WE 4- Kantra (pour plus de détails sur les réseaux, se reporter à la Section 3.3.5 du présent document de référence) qui représentaient, au 30 septembre 2010, 63% de la valeur brute totale des immobilisations incorporelles.

Les autres immobilisations incorporelles de la Société comprennent des logiciels informatiques (acquis ou produits par la Société ou faisant l'objet d'une concession de licence d'utilisation), les systèmes de facturation, d'encaissement, les logiciels CRM, OSS, Oracle Financial, etc.

### **3.11 FORCES / ATOUTS CONCURRENTIELS DE LA SOCIETE**

#### **3.11.1 Un environnement macro économique porteur**

La Tunisie présente une croissance économique soutenue, supérieure à celle des pays à économies plus matures. Selon les dernières estimations du Fonds Monétaire International, la croissance réelle du Produit Intérieur Brut tunisien a atteint une moyenne annuelle de 4,6% lors de la période 2007- 2009. La croissance réelle du PIB devrait s'établir à 4,9% en moyenne entre 2010 et 2012 selon le Fonds Monétaire International. Cette croissance est confortée par une solidité financière confirmée par la notation BBB « Investment Grade » la plus élevée au sein d'un échantillon de pays de la région (Algérie, Égypte, Jordanie, Maroc et Turquie). L'ouverture internationale reconnue du pays, à commencer par la nature et la profondeur des échanges avec ses partenaires internationaux, se reflète dans le montant des investissements directs étrangers anticipé et ressortant comme le plus élevé en pourcentage du PIB en comparaison de l'échantillon de pays de la région (estimé à 5,0% en 2012 contre 1,9% pour le Maroc par exemple). A titre d'exemple, plus de 3 000 sociétés étrangères se sont déjà implantées en Tunisie. L'importance du tourisme en Tunisie constitue également un atout de taille. Le nombre de touristes visitant la Tunisie chaque année, représente 76,3 % de la population, comparé à 37,5 % pour la Jordanie, 27,5 % pour le Maroc et 15,9 % pour l'Égypte (Source : Euromonitor International). La politique monétaire menée en Tunisie a par ailleurs contribué à la très forte stabilité de la monnaie reflétée à la fois par un taux de change dinar tunisien / euro très peu volatile historiquement et par une inflation contrôlée de 3,8% en 2009 par rapport à une moyenne de l'échantillon de pays de la région de 4,8%. L'environnement macroéconomique est également soutenu par des tendances démographiques très favorables en comparaison avec des pays d'Europe : la Tunisie devrait continuer à voir sa population croître à un rythme soutenu (i.e. +1,0% par an entre 2009 et 2011 contre 0,5% pour les pays d'Europe de l'Ouest) selon Euromonitor International; la part des moins de 25 ans devrait représenter environ 40% de la population totale en 2012 contre moins de 30% pour les pays d'Europe de l'Ouest. La Tunisie dispose enfin d'un cadre réglementaire établi et stable, propice au développement du marché des services des télécommunications.

#### **3.11.2 Un profil financier robuste, axé sur une croissance rentable et la génération de flux de trésorerie**

Grâce à une politique de développement commercial dynamisant de nombreux relais de croissance, ainsi qu'un environnement de contrôle favorisant une structure de coûts maîtrisée et prévisible, Tunisie Telecom continue de livrer un niveau de rentabilité élevé à ses actionnaires. Sa forte capacité de génération de trésorerie (avec une marge d'EBITDA en 2009 de plus de 50% contre un montant d'investissements (« capex ») de moins de 12% du chiffre d'affaires) permet l'autofinancement d'investissements stratégiques importants (eg : réseau 3G, Backbone, Fibre optique câble, Hannibal), tout en maintenant un excès de liquidités récurrent, qui a permis à la Société ces dernières années de verser annuellement l'intégralité des profits distribuables aux actionnaires. Au-delà de cette politique de dividendes attractive, l'entreprise a réussi à accumuler une réserve de trésorerie atteignant plus de 700 Millions de TND, reflétant une gestion prudente de ses actifs. Le bilan affiche une dette nette négative, prédisposant l'entreprise à d'importantes perspectives futures d'optimisation de levier financier. Cette situation permettrait d'évaluer éventuellement des opportunités de croissance exogène et créatrices de valeur, tout en maintenant une croissance organique saine et soutenue. Par ailleurs, l'importance du chiffre d'affaires tiré de l'activité internationale continue d'assurer à l'entreprise une forte disponibilité de devises étrangères. La transformation des dernières années a permis de mettre en place une gouvernance financière aux standards internationaux (fiabilité de l'information financière, comité d'audit, contrôles internes, utilisation efficiente d'un système ERP, reporting mensuel statutaire et de management, audit trimestriel des comptes en normes tunisiennes et IFRS, etc...).

#### **3.11.3 Une infrastructure intégrée, toutes technologies**

Tunisie Telecom est l'unique opérateur intégré toutes technologies en Tunisie. Son réseau multiplateforme mis en place et géré en propre par Tunisie Telecom est le plus étendu du pays. En particulier, son réseau mobile peut se prévaloir d'une qualité en ligne avec les standards internationaux comme l'illustrent

notamment un taux de congestion de seulement 0,5% au 30 septembre 2010 par rapport à une norme usuelle internationale de 2,0% et un taux de coupure des appels maintenu à 0,75% par rapport à une norme internationale de 1%, au 30 septembre 2010 selon Tunisie Telecom. Offrant la meilleure couverture du pays, le réseau de Tunisie Telecom allie de manière intégrée les technologies fixe et mobile. Il s'appuie sur un « backbone » de transmission national constitué de plus de 11 000 km de fibres optiques installées en zones urbaines et interurbaines. Le réseau fixe de la Société couvre la quasi-totalité du territoire avec 1,1 million de lignes actives sur une capacité de 2,1 millions de lignes. Tunisie Telecom est actuellement unique par son réseau de boucle locale (ou le « dernier kilomètre »), partie cruciale de la chaîne de valeur télécom. Les capacités technologiques du réseau, en développement constant, permettent aujourd'hui de proposer des débits ADSL de 1 Mb/s et jusqu'à 20 Mb/s pour ses clients. Des projets pilotes sont en cours dans certaines zones permettant de raccorder les clients au réseau très haut débit de Tunisie Telecom (VDSL et FTTH). Le réseau mobile est lui aussi extrêmement étendu. Avec plus de 2.200 stations radio installées, ce réseau offre respectivement des taux de couverture de la population de 99% en GSM/GPRS et 82% pour EDGE (« 2,5G »). Tunisie Telecom peut ainsi satisfaire l'ensemble des besoins de sa clientèle en services voix et transmission de données, notamment le service push mail et Blackberry aux professionnels. La nouvelle licence 3G acquise récemment va permettre à la Société de renforcer ses capacités technologiques dans le domaine des services de données mobiles. La plateforme qui sera mise en place à cet effet garantira une flexibilité d'évolution optimale, puisque les stations radio installées sont également prêtes à accueillir la technologie de nouvelle génération du type LTE, moyennant une mise à jour logicielle. Le réseau de Tunisie Telecom est par ailleurs connecté à l'international afin d'offrir des services de voix et de données aux opérateurs nationaux et internationaux. La Société dispose de 42,5 Gbps de bande passante à travers son infrastructure internationale totalement sécurisée grâce notamment à la mise en place en 2009 du premier câble sous-marin 100% tunisien (« Hannibal ») et d'un point de présence stratégique situé à Paris.

#### **3.11.4 Un « opérateur d'opérateurs » incontournable**

Tunisie Telecom est l'opérateur incontournable en Tunisie, proposant aux opérateurs nationaux et internationaux des services de capacité et d'acheminement de trafic entrant et sortant à grande échelle. La Société offre une infrastructure nationale et internationale totalement redondante. Cette infrastructure lui permet de se positionner en tant que point de passage privilégié pour adresser la demande croissante des services de télécommunications en Afrique et des échanges grandissants entre les divers pays situés autour du bassin méditerranéen et du Moyen-Orient (« hub » régional, voire continental). La Société a ainsi mis en place un réseau entièrement intégré et véritablement maîtrisé avec un trafic voix et données, acheminé à partir du Point de Présence de la Société à Paris « POP », à travers le réseau européen d'Interoute, une compagnie sœur du Groupe, et acheminé vers la Tunisie via trois câbles sous-marins : SeaMeWe4, Keltra (I et II) et le nouveau câble sous-marin Hannibal, détenu à 100% par Tunisie Telecom. La Tunisie bénéficiant d'une situation géographique privilégiée et d'une industrie touristique des plus dynamiques, la société s'est assurée d'offrir la plus grande couverture internationale de services *Roaming*. Cette position stratégique enviable permet à Tunisie Telecom de se démarquer en tant qu'opérateur d'opérateurs, générant ainsi une contribution au chiffre d'affaires de l'entreprise largement supérieure aux proportions généralement observées dans le secteur.

#### **3.11.5 Offre inégalée, TT est le seul opérateur en Tunisie à proposer l'intégralité des services de télécommunications**

Jusqu'en mai 2002, en sa qualité d'opérateur de référence, Tunisie Telecom a été l'unique opérateur de services de télécommunications présent en Tunisie. Malgré la libéralisation du secteur, Tunisie Telecom a réussi à maintenir une base de clientèle solide, tant sur le marché du grand public que sur le segment entreprises. La Société est aujourd'hui un acteur majeur sur le marché de la téléphonie mobile à trois opérateurs, avec environ 43% de parts de marché à fin septembre 2010 (source : Tunisie Telecom) et bénéficie d'une situation de leadership incontestée sur les marchés de la téléphonie fixe et de l'accès internet. Affichant des taux de pénétration encore relativement faibles en comparaison avec des marchés européens plus matures (pénétration mobile de 106% en Tunisie (au 30 septembre 2010, Source : Tunisie Telecom) contre 132% en moyenne pour les pays de l'Union Européenne et 177% dans les pays du Golfe selon Telegeography en juin 2010), le marché local démontre des perspectives de croissance attrayantes. Tunisie Telecom est présente à plusieurs reprises dans la plupart des foyers tunisiens via un, deux ou trois moyens de communications différents (fixe, mobile, internet). C'est aujourd'hui un avantage concurrentiel unique qui permet de capitaliser sur l'ensemble des relais de croissance du secteur (en particulier la demande de transmission de données par la téléphonie mobile et l'accès internet à très haut débit), et d'avoir la capacité unique de répondre de manière convergente aux besoins en télécommunications des Tunisiens. La Société bénéficie d'une position stratégique sur le segment très porteur des accès internet notamment grâce à sa position d'unique fournisseur d'infrastructures, et également via sa filiale Topnet, leader du marché des services internet avec 49% de parts de marché (marché de cinq fournisseurs de services internet).

### **3.11.6 Tissu relationnel privilégié**

La Société a adopté pro-activement une approche segmentée de sa clientèle, au travers d'offres ciblées correspondant aux profils d'utilisation de ses clients commercialisées via un réseau de distribution hautement capillaire composé de 84 agences en propre et de huit partenariats de distribution proposant les produits de la Société dans plus de 37.000 points de vente à travers le pays. Cette organisation flexible et coordonnée, complétée d'une force de vente spécifique dédiée aux entreprises, constitue une force stratégique additionnelle, lui permettant un contact ciblé avec la clientèle. Par ailleurs, la Société procède à la modernisation de 20 de ses agences les plus stratégiques, en plus du lancement d'un plan de développement visant un réseau de plus de 400 points de vente franchisés. En 2010, Tunisie Telecom a fait évoluer son image et son logo à travers une nouvelle plateforme de marques commerciales destinée à clarifier les lignes de produits pour le consommateur tout en redynamisant la marque mère et sa notoriété historique. Tunisie Telecom se présente comme un opérateur citoyen véhiculant un sentiment d'appartenance nationale permettant de se démarquer fortement de ses concurrents.

### **3.11.7 Des actionnaires de référence de premier plan soutenant une équipe dirigeante expérimentée**

La renommée et la qualité des actionnaires de Tunisie Telecom procurent une stabilité pérenne à l'entreprise. Par leur vision stratégique et leur soutien opérationnel, ils garantissent à la Société une assise solide. Le développement du secteur des TIC est une priorité pour le Gouvernement tunisien qui a pris des mesures tangibles à plusieurs reprises pour favoriser l'essor des télécommunications en Tunisie. Il a affiché une volonté claire de poursuivre cette politique comme l'illustrent les objectifs du 11ème Plan du Gouvernement tunisien de développement des TIC (TND 3,8 milliards d'investissements, un nombre de foyers ayant accès à internet multiplié par 7). L'expérience d'EIT dans la gestion d'actifs télécoms et les relations privilégiées entretenues avec les sociétés de son groupe (notamment GO à Malte, Forthnet en Grèce et le réseau paneuropéen d'Interoute) sont autant d'atouts stratégiques supplémentaires pour Tunisie Telecom. L'équipe dirigeante de Tunisie Telecom possède une expérience internationale sur les différents métiers de l'entreprise, notamment en termes de gestion financière et de gestion des défis opérationnels.

## CHAPITRE 4. PATRIMOINE - SITUATION FINANCIERE – RESULTATS

### Situation juridique du patrimoine foncier de la Société Tunisie Telecom

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve depuis 2005 sur les comptes sociaux relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures.

Celles-ci sont toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste.

Par ailleurs, l'Etat tunisien a remis en question la propriété du terrain « Parc El Ghazala » totalisant au 30 septembre 2010 une valeur comptable nette de 19,2 millions de dinars. Dans une lettre, le ministère tunisien de la technologie des communications a accepté le principe d'octroi de nouveaux terrains dans le « Parc Technologique El Ghazala » en contrepartie du montant des investissements déjà effectués par le groupe. Aucun accord définitif n'a été conclu entre le groupe et l'Etat tunisien.

Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de 2004. Conformément aux normes comptables, cette obligation n'a pas été comptabilisée vu que son montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### 4.1. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 31/12/2009

##### 4.1.1 Immobilisations incorporelles au 31/12/2009

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>178 691</b>
Logiciels informatiques	26 353
Droit d'usage - câbles sous-marins :	105 348
<i>FLAG</i>	11 138
<i>SEA ME WE 3</i>	1 416
<i>SEA ME WE 4</i>	27 731
<i>Autres câbles sous-marins</i>	65 062
Autres immos incorporelles	6
Encours immos incorporelles	46 984
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-76 732</b>
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>101 959</b>
<b>% Total actif</b>	<b>3,5%</b>

##### 4.1.2 Immobilisations corporelles au 31/12/2009

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de Tunisie Télécom, la valeur comptable nette représente 49,7% fin 2009 contre 53,4% du total bilan fin 2008. Au 31 Décembre 2009, elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>4 241 369</b>
Installations Techniques, MO :	3 337 633
GSM	877 876
DATA	40 209
<i>Commutation</i>	884 447
<i>Transmission</i>	561 849
<i>Réseaux Locaux d'Abonnés</i>	892 502
<i>Téléphonie Rurale</i>	75 720

RTM	5 030
Infrastructure Cité Olympique	-
Câbles Maristel	-
Terrains	45 321
Constructions	191 490
Inst. Générales, A.A.I. Divers	9 396
Equipements de bureau	103 217
Matériel de Transport	30 748
Autres immos corporelles	157 624
Encours immos corporelles	365 940
<b>Amortissements &amp; Provisions (en mDT)</b>	<b>-2 783 088</b>
<b>Valeur Comptable Nette (en mDT)</b>	<b>1 458 281</b>
<b><i>% Total actif</i></b>	<b>49,7%</b>

#### 4.1.3 Immobilisations financières au 31/12/2009

Au 31 Décembre 2009, les immobilisations financières de Tunisie Télécom ont totalisé un montant brut de 40 964 mDT détaillées comme suit :

Désignation (en mDT)	31/12/2009
Titres de Participation	33 835
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 085
Dépôts et consignation	44
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>40 964</b>
<b>Prov. Immobilisations financières</b>	<b>- 909</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>40 055</b>
<b><i>% Total actif</i></b>	<b>1,37%</b>
<b><i>% Provision / Brut</i></b>	<b>2,22%</b>

#### ▪ Les participations :

Le portefeuille de titres détenu par Tunisie Télécom est composé majoritairement des participations dans des sociétés non cotées. Seules la SOTETEL et la Banque d'Habitat sont cotées à la place boursière de Tunis.

Ces participations sont réalisées essentiellement dans des entreprises opérant dans le secteur de télécommunication.

Désignation	% détention	31/12/2009		
		Coût	Provision	Nette
Sotetel	35%	9 681	-	9681
Mattel	51%	3 605	-	3 605
Banque de l'Habitat	2%	3 097	-	3 097
B F PME	10%	10 000	-	10 000
Thuraya	0,20%	1 133	-	1 133
Rascom	1,23%	669	669	-
ATI	37%	370	-	370
Zone Franche Zarzis	5,02%	300	-	300
Sibtel	4%	140	-	140
TITF	10%	200	-	200
Tunisie Trade Net	12%	240	240	-
SICAR	85%	4 250	-	4 250
Sté gestion Technopole Sfax	15%	150	-	150
<b>Total (en mDT)</b>		<b>33835</b>	<b>909</b>	<b>32926</b>

## 4.2. PATRIMOINE DE LA SOCIETE AU 30/09/2010

### 4.2.1 Immobilisations incorporelles au 30/09/2010

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2010</b>
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>191 268</b>
Logiciels informatiques	39 076
Câbles sous-marins	119 743
Droit au bail	7
Autres immos incorporelles	4
Encours immos incorporelles	32 438
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-103 797</b>
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>87 471</b>
<b>% Total actif</b>	<b>3,10%</b>

### 4.2.2 Immobilisations corporelles au 30/09/2010

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de Tunisie Télécom, la valeur comptable nette représente 48,9% fin Septembre 2010 contre 50,3% du total bilan fin 2009. Au 30 Septembre 2010, elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2010</b>
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>4 343 491</b>
Installations Techniques, MO :	<b>3 451 117</b>
GSM	934 626
DATA	46 665
Commutation	901 775
Transmission	576 145
Réseaux Locaux d'Abonnés	911 156
Téléphonie Rurale	75 720
RTM	5 030
Terrains	45 623
Constructions	197 663
Inst. Générales, A.A.I. Divers	8 898
Equipements de bureau	109 523
Matériel de Transport	33 202
Autres immos corporelles	158 505
Encours immos corporelles	338 958
<b>Amortissements &amp; Provisions (en mDT)</b>	<b>-2 958 568</b>
<b>Valeur Comptable Nette (en mDT)</b>	<b>1 384 922</b>
<b>% Total actif</b>	<b>48,9%</b>

### 4.2.3 Immobilisations financières au 30/09/2010

Au 30 Septembre 2010, les immobilisations financières de Tunisie Télécom ont totalisé un montant brut de 57 603 mDT détaillées comme suit :

Désignation	30/09/2010
Titres de Participation	50 474
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 085
Dépôts et consignation	44
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>57 603</b>
<b>Prov. Immobilisations financières</b>	<b>-877</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>56 726</b>
<b>% Total actif</b>	<b>2,00%</b>
<b>% Provision / Brut</b>	<b>1,52%</b>

▪ Les participations :

Le portefeuille de titres détenus par Tunisie Télécom est composé majoritairement des participations dans des sociétés non cotées. Seules la SOTETEL et la Banque d'Habitat sont cotées à la place boursière de Tunis.

Ces participations sont réalisées essentiellement dans des entreprises opérant dans le secteur de télécommunication.

Désignation	%	30/09/2010		
		Coût	Provision	Nette
Sotetel	35%	9 681	-	9 681
Mattel	51%	3 605	-	3 605
Banque de l'Habitat	2%	3 097	-	3 097
B F PME	10%	10 000	-	10 000
Thuraya	0,20%	1 133	-	1 133
Rascom	1,23%	669	669	-
ATI	37%	370	-	370
Zone Franche Zarzis	5,02%	300	8	292
Sibtel	4%	140	-	140
TITF	10%	200	200	-
Tunisie Trade Net	12%	240	-	240
Sté Gestion Technopole Sfax	15%	150	-	150
SICAR	85%	4 250	-	4 250
Topnet	99,99%	16 639	-	16 639
<b>Total (en MDT)</b>		<b>50 474</b>	<b>877</b>	<b>49 597</b>

Les participations dans les filiales, dans les co-entreprises ou dans les entreprises associées sont présentées à leur coût d'acquisition dans les comptes individuels. A partir de l'exercice 2007, les comptes de MATTEL et de SOTETEL sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe Tunisie Télécom.

L'entreprise associée ATI (détenue à hauteur de 37%) est mise en équivalence. Les autres participations n'appartiennent pas au périmètre de consolidation du Groupe Tunisie Télécom.

Il est à noter que suite à la non participation de Tunisie Télécom à l'opération d'augmentation du capital de la Banque de Financement des PME, sa participation est passée de 20% à 10%. Ainsi, désormais ce titre ne fait plus partie du périmètre de consolidation du groupe TT.

En 2009, Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une SICAR à hauteur de 17 MDT dont le quart a été libéré, soit 4,250 MDT. Cette société sera intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe Tunisie Télécom.

Courant juin 2010, Tunisie Télécom a acquis la société Topnet qui vient s'ajouter au groupe TT pour un montant global de 16,6 MDT entièrement libéré.

#### **4.2.4 Principales immobilisations**

Au 30 septembre 2010, Tunisie Telecom détenait des immobilisations corporelles d'une valeur brute d'environ 4.343 millions de dinars tunisiens principalement constituées de terrains, de constructions, du réseau de télécommunications, de biens mobiliers, d'équipements informatiques, de serveurs, de matériels de transport, dont 338 millions de dinars tunisiens d'immobilisations en cours (non encore mises en service à la date du présent document de référence) au 30 septembre 2010.

Au 30 septembre 2010, le réseau de télécommunications de Tunisie Telecom représentait 79,5% de la valeur brute totale des immobilisations corporelles (pour une information détaillée sur les réseaux, se reporter à la section 3.3.5 du présent document de référence).

#### **4.2.5 Propriétés immobilières**

Pour les besoins d'exploitation de ses réseaux et pour ses fonctions commerciales et administratives, Tunisie Telecom est propriétaire d'un patrimoine immobilier composé de 991 sites bâtis et non bâtis (représentant 1,1 million de m<sup>2</sup>) répartis sur l'ensemble du territoire tunisien. 107 sites ont été acquis par la Société depuis 2004 et 884 ont été transmis à Tunisie Telecom par l'Etat tunisien, en tant qu'apports en nature, lors de la création de la Société en juillet 2004.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom ne dispose pas de la totalité des certificats de propriété émis par la Conservation de la propriété foncière en raison du retard dans l'accomplissement des formalités d'inscription auprès de la conservation foncière. Or, en droit tunisien, les certificats de propriété ont une force probante en matière de droit de propriété immobilière et sont opposables aux tiers.

Les Commissaires aux comptes de Tunisie Telecom ont émis une réserve sur ce sujet dans leurs rapports sur les comptes individuels et consolidés de la Société pour les exercices clos le 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010. Les commissaires aux comptes ont en effet indiqué que la situation juridique et comptable des biens immeubles transférés à la Société Tunisie Télécom lors de sa création n'était pas entièrement régularisée aux dates de leurs rapports. De ce fait, Tunisie Telecom a entamé, depuis 2009, un projet de régularisation de la situation foncière de ses biens immeubles afin d'obtenir l'ensemble des certificats de propriété manquants.

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom ne détient que 41 certificats de propriété. A cette même date, la Société ne dispose donc pas de certificats de propriété pour 950 sites. Parmi ces sites, la Société considère que 30 sont des sites significatifs pour l'exercice de son activité (centraux et complexes administratifs, techniques et commerciaux). Tunisie Telecom espère obtenir le reste des certificats de propriété d'ici la fin 2011, elle ne peut garantir qu'elle y parviendrait, étant précisé que ce calendrier est indicatif dans la mesure où il dépend notamment de la durée des démarches judiciaires et administratives.

Tunisie Telecom estime que les coûts de régularisation devraient s'élever à environ 0,810 million de dinars tunisiens dont environ 0,400 million de dinars tunisiens seraient versés à l'Office National Topographique et de la Cartographie, et environ 0,400 million de dinars tunisiens seraient payés au titre des frais judiciaires, administratifs et frais d'avocats.

Lors de la création de la Société en juillet 2004, le Parc Technologique de Ghazala était inclus dans les biens immobiliers apportés par l'Etat tunisien à Tunisie Telecom. Sa valeur était alors évaluée à 9,162 millions de dinars tunisiens.

Lors de la signature de l'acte d'apport de l'Etat à Tunisie Telecom en juillet 2006 (avec effet rétroactif à juillet 2004), ce Parc a été exclu des biens apportés, l'Etat souhaitant échanger ce bien en nature ou en espèces.

En 2008, l'Etat a proposé en échange à Tunisie Telecom un terrain limitrophe au Parc Technologique de Ghazala d'une superficie d'environ 8 hectares. Le Parc Technologique de Ghazala était alors évalué à 21,9 millions de dinars tunisiens.

Tunisie Telecom a étudié cette proposition à l'aide d'experts judiciaires qu'elle a nommés.

En 2009, à la suite des résultats des experts judiciaires et après avis de son Conseil d'administration, Tunisie Telecom a refusé cet échange.

A la date du présent document de référence, les parties sont toutefois d'accord sur le principe de l'échange en nature. Tunisie Telecom a de nouveau nommé un expert judiciaire aux fins d'évaluer le Parc Technologique de Ghazala. Parallèlement, Tunisie Telecom a ciblé un terrain domanial susceptible de correspondre à la juste valeur du Parc.



A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom attend le rapport des experts judiciaires afin de recueillir l'accord de principe de l'Etat sur le terrain domanial ciblé.

Par ailleurs, il est à noter que par lettre émanant du Ministère des Technologies de Communication, il a été exprimé l'intention de percevoir des loyers sur le parc à partir de l'année 2004. Ce montant n'a pas été comptabilisé à défaut d'estimation fiable.

### **Propriétés immobilières louées par Tunisie Telecom**

Tunisie Telecom loue un certain nombre de biens immobiliers : bâtiments, sites GSM, cohabitation. Pour l'exercice 2009, les charges locatives se sont élevées à 9,746 millions de dinars tunisiens.

#### **4.2.6 Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation, faite par la Société, de ses immobilisations corporelles**

Les opérateurs de réseaux publics de télécommunications sont soumis aux dispositions relatives à l'environnement et notamment à celles du décret 2005-1991 du 11 juillet 2005. Ce décret fixe les catégories d'impact sur l'environnement et les catégories d'unités soumises aux cahiers des charges.

Conformément à ce décret, les licences dont bénéficie la Société Tunisie Telecom lui imposent de procéder à l'établissement et à l'approbation par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement d'une étude d'impact afférente à l'installation et l'exploitation de ses réseaux de télécommunication.

Par ailleurs, les opérateurs des réseaux publics de télécommunications nationaux sont tenus, conformément aux dispositions de l'article 8 du décret 2008-3026 du 15 septembre 2008 fixant les conditions générales d'exploitation des réseaux publics de télécommunications et des réseaux d'accès, à la garantie de la mise en œuvre dans les meilleurs délais, de moyens techniques et humains susceptibles de pallier les conséquences les plus graves des défaillances, neutralisation ou destruction de leurs installations (pour une information détaillée sur la sécurité et la maintenance des réseaux, se reporter aux sections 3.3.5.14 et 3.3.5.15 du présent document de référence).

Tunisie Telecom est par ailleurs tenue d'avoir une autorisation de l'Agence Nationale des Fréquences pour l'installation des pylônes, en vertu de l'article 46 du Code des télécommunications (pour une information détaillée sur la réglementation, se reporter à la Section 3.2.8 du présent document de référence).

Enfin, les opérateurs des réseaux bénéficiant de servitudes accordées par le Ministre chargé des télécommunications par décret pour l'installation, l'exploitation et la maintenance des lignes et des équipements des réseaux publics de télécommunications, doivent lors de l'exécution des travaux pour l'application de la servitude, se conformer aux conditions d'occupation du domaine public et à la réglementation en vigueur relative à la prévention des accidents, à la protection des habitants et aux prescriptions relatives à la protection de l'environnement.

### **4.3. PRINCIPALES ACQUISITIONS ET CESSIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIERES POSTERIEURES AU 30/09/2010**

En dehors du cadre normal d'investissement, aucune acquisition ni cession significatives n'a été réalisée après le 30 septembre 2010.

#### 4.4. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

##### 4.4.1 Les états financiers individuels comparés au 31 décembre

##### 4.4.1.1 Bilans comparés au 31 décembre (en mDT)

Actifs	Notes	31/12/2009	31/12/2008 <sup>(1)</sup>	31/12/2007 <sup>(1)</sup>
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles <sup>(1)</sup>		178 691	119 558	112 399
Amort. Immobilisations incorporelles		-76 732	-77 882	-56 941
	<b>2</b>	<b>101 959</b>	<b>41 676</b>	<b>55 458</b>
Immobilisations corporelles		4 241 369	4 073 937	3 858 528
Amort. Immobilisations corporelles	<sup>(2)</sup>	-2 783 088	-2 527 900	-2 298 081
	<b>3</b>	<b>1 458 281</b>	<b>1 546 038</b>	<b>1 560 447</b>
Immobilisations financières <sup>(1)</sup>		40 964	36 065	33 012
Prov. Immobilisations financières		-909	-1 767	-909
	<b>4</b>	<b>40 055</b>	<b>34 298</b>	<b>32 103</b>
<b>Autres Actifs non courants<sup>(3)</sup></b>	<b>5</b>	<b>63 055</b>	<b>72 569</b>	<b>46 537</b>
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>1 663 350</b>	<b>1 694 581</b>	<b>1 694 545</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks		24 774	31 456	26 880
Prov. Stocks		-6 848	-7 128	-7 205
	<b>6</b>	<b>17 926</b>	<b>24 328</b>	<b>19 675</b>
Clients et comptes rattachés		613 873	558 585	520 850
Prov. Clients		-358 046	-358 046	-336 203
	<b>7</b>	<b>255 827</b>	<b>200 539</b>	<b>184 647</b>
Autres actifs courants <sup>(1)</sup>		233 153	270 973	151 113
Prov. Autres actifs courants		-26 380	-22 459	-26 108
	<b>8</b>	<b>206 773</b>	<b>248 514</b>	<b>125 005</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités<sup>(1)</sup></b>	<b>9</b>	<b>788 720</b>	<b>727 190</b>	<b>742 867</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 269 246</b>	<b>1 200 572</b>	<b>1 072 194</b>
<b>Total des Actifs</b>		<b>2 932 596</b>	<b>2 895 152</b>	<b>2 766 739</b>

<sup>(1)</sup> Voir note explicative à la section 4.4.2.3

<sup>(2)</sup> L'amortissement des immobilisations corporelles est effectué selon les taux fiscaux et selon les durées de vie des biens, en outre, la comptabilisation de certaines immobilisations corporelles n'est pas faite selon l'approche par composant tel que prévu par les dispositions de la NCT 05 relative aux immobilisations corporelles.

<sup>(3)</sup> La méthode de résorption des écarts de conversion n'est pas conforme aux dispositions de la norme NCT 15 « opérations en monnaie étrangère ».

<b>Capitaux propres &amp; Passifs</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008<sup>(1)</sup></b>	<b>31/12/2007<sup>(1)</sup></b>
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves légales		53 067	41 838	31 098
Fonds social		3 757	2 102	1 078
Autres capitaux propres		65 695	65 564	49 322
Résultats reportés (Effet des modif. comptables)		-	-18 633	-19 443
<b>Total capitaux prop. avant résultat de l'exercice</b>		<b>1 522 519</b>	<b>1 490 871</b>	<b>1 462 055</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>252 580</b>	<b>243 204</b>	<b>234 259</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10</b>	<b>1 775 099</b>	<b>1 734 075</b>	<b>1 696 314</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	<b>11</b>	635 456	692 849	636 772
Autres passifs financiers	<b>12</b>	29 696	40 231	53 258
Provisions	<b>13</b>	11 644	7 843	5 667
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>676 797</b>	<b>740 922</b>	<b>695 698</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	123 407	88 824	170 547
Autres passifs courants	<b>15</b>	243 791	225 921	116 095
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	113 502	105 411	88 085
<b>Total des passifs courants</b>		<b>480 700</b>	<b>420 156</b>	<b>374 727</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 157 497</b>	<b>1 161 078</b>	<b>1 070 425</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>		<b>2 932 596</b>	<b>2 895 152</b>	<b>2 766 739</b>

<sup>(1)</sup> Voir données retraitées pour les besoins de comparabilité à la section 4.4.2.3

#### 4.4.1.2 Etats de résultats comparés au 31 décembre

(en mDT)	Notes	31/12/2009	31/12/2008 <sup>1</sup>	31/12/2007 <sup>2</sup>
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 317 140</b>	<b>1 265 091</b>	<b>1 224 267</b>
Revenus	17	1 296 261	1 250 695	1 193 769
Autres produits d'exploitation	18	4 238	1 971	5 359
Amortissement subvention d'équipement		8 759	7 009	5 356
Production immobilisée	19	7 881	5 415	8 541
Reprises sur provisions				11 242
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>925 255</b>	<b>901 921</b>	<b>864 179</b>
Achat d'approvisionnements consommés	20	50 105	40 378	40 808
Charges d'interconnexion	21	212 849	221 502	203 378
Achats services télécoms	22	23 971	25 358	30 341
Charges de personnel	23	171 111	149 826	135 691
Dotations aux amortissements	24	255 310	258 101	257 075
Dotations aux provisions nettes des reprises	25	6 827 <sup>3</sup>	15 353	31 716
Redevances	26	71 854	69 073	64 925
Autres charges d'exploitation	27	133 228	122 331	100 245
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>391 885</b>	<b>363 169</b>	<b>360 089</b>
Produits de placement	29	41 999	49 204	42 987
Charges financières nettes	28	-43 054	-56 699	-52 427
Autres pertes ordinaires	30	-21 076	-2 177	-120
Autres gains ordinaires	30	13 035	17 393	11 388
<b>Résultat des activités Ord. (avant impôts)</b>		<b>382 789</b>	<b>370 891</b>	<b>361 918</b>
Impôts sur les sociétés		130 209	127 687	127 659
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>252 580</b>	<b>243 204</b>	<b>234 259</b>
<b>Effets des modifications comptables</b>			-18 633	-19 443
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>252 580</b>	<b>224 571</b>	<b>214 816</b>

<sup>1</sup> Données retraitées pour les besoins de comparabilité. Voir note explicative à la section 4.4.2.3

<sup>2</sup> Données qui doivent être retraitées pour les besoins de comparabilité. Voir note explicative à la section 4.4.2.3

<sup>3</sup> Le solde de la rubrique au 31/12/2009 tient compte d'une reprise de provision de 28 267 mDT qui constitue l'impact préliminaire dégagé par le projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31 décembre 2009 qui a été comptabilisé dans le résultat de l'exercice 2009 à défaut d'éléments fiables permettant de faire ressortir la part des reprises des provisions qui serait à affecter aux exercices antérieurs.

#### 4.4.1.3 Etats de flux de trésorerie comparés au 31 décembre (en mDT)

Désignation	Notes	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
<b>Flux liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		1 367 058	1 213 626	1 120 978
Paievements des salaires et charges sociales		-146 988	-137 698	-132 473
Règlements des fournisseurs		-283 965	-233 910	-207 333
Règlements des redevances de télécommunication		-70 879	-68 753	-61 357
Impôt payé		-331 129	-337 469	-262 441
Autres encaissements liés à l'exploitation		15 746	1 436	3 432
Autres décaissements provenant de l'exploitation		-7 750	-	-31
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>		<b>542 093</b>	<b>437 233</b>	<b>460 775</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>				
Déc. provenant de l'acquisition d'immobilisations		-197 979	-274 444	-173 248
Déc. provenant de l'acquisition d'immob financières		-4 250	-	-2 650
Enc. provenant de la cession des immob financières		-	-	5 000
Enc. provenant de la cession des immob corporelles		696	16 092	4 074
Dividendes reçus		-	8 857	4 538
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>		<b>-201 533</b>	<b>-249 495</b>	<b>-162 286</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>				
Encaissements provenant des emprunts		36 330	97 154	41 383
Alimentation Fond social		-6 625	-6 107	-4 871
Remboursement d'emprunts		-103 070	-82 427	-109 259
Intérêts payés sur emprunts		-29 164	-29 735	-30 510
Intérêts de placement		32 510	30 996	33 850
Affectation du résultat		-210 342	-199 575	-101 846
<b>Flux provenant des activités de financement</b>		<b>-280 360</b>	<b>-189 694</b>	<b>-171 253</b>
Incidence des variations de taux de change		1 330	2 015	668
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>61 530</b>	<b>59</b>	<b>127 904</b>
<b>Solde d'ouverture</b>		<b>727 190</b>	<b>727 131</b>	<b>599 227</b>
<b>Solde de clôture</b>		<b>788 720</b>	<b>727 190</b>	<b>727 131</b>

#### 4.4.1.4 Soldes intermédiaires de gestion comparés au 31 décembre (en mDT)<sup>1</sup>

	Notes	31/12/2009	31/12/2008 <sup>2</sup>	31/12/2007 <sup>3</sup>
Revenus		1 296 261	1 250 695	1 193 769
Autres produits d'exploitation		4 238	1 971	5 359
Production immobilisée		8 759	7 009	8 541
<b>Production</b>		<b>1 309 258</b>	<b>1 259 675</b>	<b>1 207 669</b>
Achats consommés		-50 105	-40 378	-40 808
Charges d'interconnexion		-212 849	-221 502	-219 526
Achat services télécoms		-23 971	-25 358	-14 190
Redevances		-71 854	-69 073	-64 925
Autres charges externes		-129 766	-118 371	-96 292
<b>Valeur ajoutée brute</b>		<b>820 713</b>	<b>784 993</b>	<b>771 927</b>
Charges de personnel		-171 111	-149 826	-135 691
Impôt et taxes		-3 461	-3 960	-3 954
<b>EBITDA</b>		<b>646 141</b>	<b>631 207</b>	<b>632 282</b>
Charges financières nettes		-43 054	-56 699	-52 427
Produits de placement		41 999	49 204	42 987
Dotations aux amortissements		-255 310	-258 101	-257 075
Dotations aux provisions		-6 827	-15 353	-31 716
Reprise sur provisions clients				11 242
Autres pertes ordinaires		-21 076	-2 177	-120
Amortissement subventions d'équipements		7 881	5 415	5 356
Autres gains ordinaires		13 035	17 393	11 388
Impôt sur les sociétés		-130 209	-127 687	-127 659
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>252 580</b>	<b>243 204</b>	<b>234 259</b>
<b>% EBITDA</b>		<b>50%</b>	<b>50%</b>	<b>53%</b>

<sup>1</sup> Voir note rectificative des états financiers individuels au 31/12/2009 (4.4.2.2)

<sup>2</sup> Données retraitées pour les besoins de comparabilité. Voir note explicative sur l'effets retraitements des états financiers 2008 à la section 4.4.2.3

<sup>3</sup> Voir note explicative sur l'effets retraitements des états financiers 2007 à la section 4.4.2.3

#### 4.4.1.5 Notes aux états financiers individuels au 31 décembre 2009

##### (1). Présentation générale :

##### (1.1). Présentation de la société :

Tunisie Télécom est l'opérateur historique des télécommunications en Tunisie. Son histoire a été marquée par plusieurs dates dont nous retenons notamment :

- Le 17 avril 1995, date de promulgation de la loi n°95-36 du 17 Avril 1995 portant création de l'Office National des Télécommunications pour passer à une société anonyme.
- Le 30 avril 2004, date de promulgation de la loi n° 2004-30 du 30 Avril 2004 portant transformation du statut juridique de Tunisie Télécom du statut d'office (établissement public) à celui de société anonyme, la Société Nationale de Télécommunications (SNT). Cette société a été constituée sous sa forme juridique actuelle, au mois de Juillet 2004, et a gardé l'appellation commerciale de « Tunisie Télécom ».
- Le 29 mars 2006, date d'acquisition des 35% du capital de Tunisie Télécom par le Consortium des Emirats Arabes Unis TECOM-DIG, Filiales de Dubaï Holding, moyennant une offre financière de 3 052 millions de dinars pour l'acquisition d'un bloc de 49 000 000 actions dans le capital de Tunisie Télécom.

##### (1.2). Structure du capital :

- Capital Social: 1 400 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 140 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 10 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominatives.
- Catégorie des actions : Ordinaires.
- Jouissance des actions : 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Au 31 décembre 2009, le capital de Tunisie Télécom se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions	Montants du Capital en TND
Etat Tunisien	90 999 949	909 999 490
Tecom - DIG	49 000 000	490 000 000
Office National des Postes	10	100
Office National de	10	100
Banque Nationale Agricole	10	100
Banque de l'Habitat	10	100
Société Tunisienne de Banque	10	100
Mr Montasser OUAILI	1	10
<b>Total</b>	<b>140 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>

##### (1.3). Activité de l'entreprise :

Tunisie Télécom, opérateur historique en Tunisie, a pour vocation de développer toute opération se rapportant au domaine des télécommunications conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment :

- L'installation, le développement, l'entretien et l'exploitation des réseaux publics de télécommunication et en particulier les réseaux de téléphone fixes et mobiles, de Transmission de données et de Télex ;
- La promotion de nouveaux services de télécommunications à travers l'installation des équipements nécessaires et l'adaptation au développement technologique en ce domaine ;
- La contribution au développement des études et recherches scientifiques liées au secteur des télécommunications et aux domaines techniques y rattachés ;

- L'application des conventions et traités de l'Union Internationale de Télécommunications et des organisations internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications, ratifiés par l'Etat tunisien ;
- La promotion de la coopération avec les institutions techniques étrangères et les organisations techniques internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications ;
- La participation directe ou indirecte dans les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliance ou d'association en participation ou autres.

#### **(1.4). Indicateurs clés de l'activité (extrait) :**

<b>Désignation</b>	<b>Au 31/12/2009</b>
<b>Production</b>	
Raccordement téléphonie mobile	<b>1 387 027</b>
Raccordement téléphonie fixe	<b>148 582</b>

#### **(2). Faits marquants :**

##### **(2.1). Internalisation des travaux de production et reporting comptable IFRS :**

La réorganisation de la fonction financière marquée, notamment, par la création d'une structure chargée d'assurer le reporting comptable, a permis d'internaliser intégralement les travaux de production et de reporting comptable, individuel et consolidé du Groupe TT, selon les normes tunisiennes (NCT) ainsi que les normes internationales (IAS, IFRS).

##### **(2.2). Finalisation des projets lancés en 2008 :**

L'année 2009 a été également marqué par :

- La finalisation des travaux d'inventaire physique et comptable des Immobilisations de TT dont les résultats ont l'objet d'un chargement sur FA, module de gestion des immobilisations sur ORACLE et dont l'impact financier a été pris en compte dans les comptes de 2009.
- La finalisation des travaux de développement de l'ERP Oracle e-Business matérialisée par le Go-Live de la solution IM/OM/OAT, modules de gestion des stocks « Oracle-IM », de gestion des commandes internes « ORACLE Order Management » et de suivi des immobilisations « Oracle Assets Tracking ».

##### **(2.3). Lancement du projet de justification et d'apurement des comptes clients :**

Tunisie Télécom a entamé en Octobre 2009 les travaux de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dans le cadre d'une mission octroyée à deux cabinets externes.

A la date de l'arrêté des comptes, les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation de l'impact financier provisoire.

Les comptes de 2009 tiennent compte d'une partie de ces résultats :

- La passation en gains ordinaires d'une partie des avances sur consommation figurant dans les passifs non courants pour un montant de 8,489 MDT et ce suite à leur actualisation en fonction du parc disponible dans le système de facturation de la téléphonie fixe FTF de TT ;
  - La passation en gains ordinaires d'un montant de 2,833 MDT au titre des redevances payées d'avance suite à leur actualisation dans le cadre du projet ;
  - Ajustement des soldes des comptes opérateurs étrangers et locaux ;
  - Reprise de la provision constatée en 2009 d'une valeur de 28,267 MDT suite à l'ajustement de la balance âgée selon la méthode globale à concurrence de 8,075MDT et la prise en compte partielle de l'impact du projet à hauteur de 20,192MDT.
- Le rapport « impact financier évaluation provisoire » fait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 MDT qui par prudence ne sera comptabilisée qu'après achèvement du projet.



#### **(2.4). Lancement d'une nouvelle marque « ELISSA » :**

Tunisie Télécom a lancé, le 21 Mars 2009, une nouvelle marque dédiée aux jeunes. Cela reflète l'intérêt que porte l'opérateur aux attentes de cette catégorie d'âge. L'objectif étant de proposer à la jeunesse tunisienne des offres qui correspondent à leurs exigences particulières. Le succès commercial de cette marque se confirme de plus en plus se traduisant par un nombre d'activation de plus en plus croissant.

#### **(2.5). Prise en compte de l'impact de l'application de la méthode de consommation pour la comptabilisation du chiffre d'affaires prépayé :**

Le Conseil d'administration réuni en date du 04 Avril 2008 a décidé l'application de la méthode de consommation pour la prise en compte du chiffre d'affaires prépayé des téléphones Fixes et Mobiles.

L'adoption de cette nouvelle méthode s'est traduite par la comptabilisation d'un passif préliminaire de 22 MDT répartis en 11 MDT dans les comptes de 2007 et 11 MDT dans les comptes de 2008. Le reliquat de l'impact définitif de ce retraitement (11MDT) a été pris en compte dans la situation de 2009.

#### **(2.6). Implémentation de BSCS iX :**

Après avoir réussi la première phase du projet d'implémentation du système de facturation BSCS iX pour le module « GSM post payé », le troisième trimestre 2009 a enregistré le démarrage des travaux de paramétrage et de mise en place des modules « Fixe Post payé » et « Data ». De même, les travaux de jonction du système BSCS avec le réseau intelligent pour les services prépayés et Elissa ont débuté courant le quatrième trimestre de l'année. Ce système permettra d'avoir une seule et unique source de données par une consolidation de tous les marchés exploités par Tunisie Telecom (GSM/FIXE/DATA) dans un même système de facturation et de gérer des clients et non comptes

A l'issue de ce projet, une interface unique et automatisée entre le système de facturation et «Oracle Financials» sera désormais fonctionnelle.

#### **(2.7). Participation DIVA SICAR :**

Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une nouvelle SICAR, « Développement, Innovation, et Valeur Ajoutée » (DIVA) à hauteur de 85% du capital, soit 16 999 690 DT dont 25% ont été libérés courant le premier trimestre 2009.

#### **(2.8). Revenus (extrait) :**

Les revenus de Tunisie Télécom ont atteint fin Décembre 2009 la somme de 1 296 261 mDT contre 1 250 695 mDT fin Décembre 2008, réalisant une augmentation de 4%.

Le tableau suivant récapitule l'évolution du chiffre d'affaires entre l'année 2009 et l'année 2008 :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>
Activités de Détail	947 395	919 571
Activités Wholesale	348 865	331 124
<b>Total</b>	<b>1 296 261</b>	<b>1 250 695</b>

#### **(2.9). Les investissements :**

Les investissements de Tunisie Télécom réalisés au titre l'année 2009 s'élèvent à la somme de 228 273 mDT répartis comme suit :

En mDT	31/12/2009
Transmission	13 026
Commutation & Data	47 999
Réseaux d'accès	17 915
GSM	90 671
IT	24 328
Réseau international	22 869
Autres	11 465
<b>Total des investissements</b>	<b>228 273</b>

### (2.10). Les charges d'exploitation<sup>1</sup> :

Les charges d'exploitation au titre l'année 2009 ont atteint la valeur de 925 255 mDT contre 901 922 mDT en 2008. Au 31 Décembre 2009, la ventilation des charges d'exploitation et leur évolution par rapport au chiffre d'affaires se présente comme suit :

Désignation (mDT)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amortissements et aux provisions	262 138	273 454
% CA	20%	21%
Redevances	71 854	69 073
% CA	6%	5%
Achats consommés	50 105	40 378
% CA	4%	3%
Charges d'interconnexion	212 849	221 502
% CA	16%	17%
Charges de personnel	171 111	149 826
% CA	13%	12%
Achats de services télécoms	23 971	25 358
% CA	2%	2%
Autres charges d'exploitation	133 228	122 331
% CA	10%	9%
<b>Total</b>	<b>925 255</b>	<b>901 922</b>
<b>% CA</b>	<b>71%</b>	<b>70%</b>

### (2.11). Indicateurs de gestion<sup>2</sup> :

Au 31 Décembre 2009, les principaux indicateurs de gestion se présentent comme suit :

Désignation (mDT)	31/12/2009	31/12/2008
Produits d'exploitation	1 296 261	1 250 695
Charges d'interconnexion	212 849	221 502
<b>Marge d'interconnexion</b>	<b>1 083 412</b>	<b>1 029 193</b>
% CA	84%	82%
Opex	450 269	406 967
<b>EBITDA</b>	<b>646 141</b>	<b>631 207</b>
% CA	50%	50%
Dotations aux amortissements et aux provisions	262 138	273 454
<b>EBIT</b>	<b>384 003</b>	<b>357 754</b>
% CA	30%	29%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>252 580</b>	<b>120 356</b>
% CA	19%	10%

<sup>1</sup> Voir note rectificative à la section 4.4.2.2

<sup>2</sup> Voir note rectificative à la section 4.4.2.2

### (3.1.) Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisées :

#### (3.1.1.) Référentiel :

Les états financiers individuels de Tunisie Télécom sont préparés conformément à la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises. Ils comprennent un bilan, un état de résultat, un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers. Ces états financiers sont libellés en dinar tunisien et arrêtés au 31 Mars, au 30 Juin, au 30 Septembre et au 31 Décembre de chaque année.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé présentant les charges par nature et non par destination. L'état de flux de trésorerie est établi selon le modèle de référence. Les flux liés à l'exploitation sont calculés sur la base des encaissements et décaissements réels et non par correction du résultat.

#### (3.1.2.) Principales méthodes comptables :

- **Les revenus** de la société sont pris en compte dans la mesure où les différents services de télécommunication offerts sont rendus.

Les revenus fixe et mobile sont constitués des :

- Produits des communications nationales et internationales générés par le post payé dès lors qu'ils sont réalisés et facturés.
- Produits générés par le service prépayé, dont le chiffre d'affaires est pris en compte sur la base de la consommation effective.
- Frais d'accès des abonnés des activités mobiles et fixes.
- Produits nationaux d'interconnexion avec le second opérateur mobile en Tunisie.
- Produits internationaux d'interconnexion avec les opérateurs étrangers et regroupant la téléphonie internationale, le ROAMING, la location des circuits ainsi que l'entretien des câbles.

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à Tunisie Télécom). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc.) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Tunisie Télécom utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.
- **Les créances clients ordinaires** sont comptabilisées à la valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement des créances. Les provisions sont estimées en appliquant des taux de provisionnement suivant l'antériorité des créances impayées (créances sur les Officiels exclues). Ces taux sont ventilés comme suit :

<i>Antériorité des impayés</i>	<i>Taux de provision</i>
<b><i>Créances autres que GSM</i></b>	
Inférieure à 1 an	0%
Entre 1 et 2 ans	50%
Supérieure à 2 ans	100%
<b><i>Créances GSM</i></b>	
Supérieure à 1 an	100%

- **Les liquidités & équivalents de liquidités<sup>1</sup>** sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.
- **Les opérations en monnaies étrangères** effectuées par Tunisie Télécom sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères (comptes en devises, opérateurs étrangers, fournisseurs d'exploitation, etc.) sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain (ou la perte) de change en résultant est pris(e) en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

- **La juste valeur des équipements reçus à titre gratuit** est constatée en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres (sans tenir compte de l'effet de l'impôt) et rapportée au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes. Pour des considérations pratiques, la date de début de la résorption des subventions est celui de sa constatation en comptabilité, tandis que celle de l'immobilisation s'y rattachant est la date de sa mise en service. Ces deux dates ne coïncident généralement pas.
- **Les emprunts** sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères). A chaque date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes ou les gains de change en résultant sont amortis sur la durée de vie restante de ces emprunts. Les pertes ou les gains de change reportés sont constatés au bilan parmi les autres actifs ou passifs non courants (écarts de conversion). A la clôture de chaque exercice, le montant de la perte ou du gain de change est estimé en recalculant l'emprunt au taux de change en vigueur à cette date. Toute modification de l'estimation par rapport à la clôture de l'exercice précédent est amortie sur la durée restante de l'emprunt.

Les intérêts des emprunts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus (par application du taux de change en vigueur à la date du paiement ou du taux de change en vigueur à la date de clôture pour les intérêts courus et non encore échus à cette date).

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

<sup>1</sup> Voir note explicative à la section 4.4.2.3

### (3.2.) Présentation des postes du bilan :

#### (3.2.1.) Note 2 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	Entrée	31/12/2009
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>119 558</b>	<b>59 131</b>	<b>178 691</b>
Logiciels informatiques	16 454	9 899	26 353
Droit d'usage - câbles sous-marins :	82 807	22 540	105 348
<i>FLAG</i>	<i>11 138</i>	-	<i>11 138</i>
<i>SEA ME WE 3</i>	<i>1 416</i>	-	<i>1 416</i>
<i>SEA ME WE 4</i>	<i>27 731</i>	-	<i>27 731</i>
<i>Autres câbles sous-marins</i>	<i>42 522</i>	<i>22 540</i>	<i>65 062</i>
Autres immos incorporelles	6	-	6
Encours immos incorporelles	20 291	26 693	46 984
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-77 882</b>	<b>1 150</b>	<b>-76 732</b>
Amort. Logiciels informatiques	-8 028	-7 424	-15 453
Droit d'usage - câbles sous-marins :	-53 507	-1 991	-55 499
<i>Amort. Flag</i>	<i>-4 815</i>	<i>4 815</i>	-
<i>Amort. Sea me we 3</i>	<i>-641</i>	<i>641</i>	-
<i>Amort. Sea me we 4</i>	<i>-3 758</i>	<i>3 758</i>	-
<i>Amort. Autres câbles sous-marins</i>	<i>-44 294</i>	<i>-11 205</i>	<i>-55 499</i>
Amort. Autres Immos incorporelles	-11 367	11 367	-
Prov. Immos incorporelles	-4 979	-802	-5 781
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>41 676</b>	<b>60 281</b>	<b>101 959</b>
<b>% Total actif</b>	<b>1,4%</b>		<b>3,5%</b>

Les droits d'usage sont amortissables sur la durée des conventions qui est généralement de 25 ans. Les logiciels acquis ou produits en interne sont amortis linéairement au taux fiscal de 33%.

#### ▪ Droits d'usage des câbles sous-marins amortissables :

Tunisie Télécom supporte annuellement l'amortissement de ces droits d'usage, les frais de fonctionnement et de maintenance des câbles sous-marins et les charges financières des emprunts s'y rapportant, et assure également le remboursement des échéances courues de ces derniers.

Les câbles DIDON et SEA ME WE 1 ne sont plus exploités par Tunisie Télécom et les droits d'usage s'y rapportant, d'une valeur brute globale de 23 718 mDT et totalement amortis durant les exercices antérieurs à 2005 n'ont pas fait l'objet d'une sortie d'actif immobilisé en l'absence d'un PV de mise en rebus. Cette opération de sortie d'actif n'a aucune incidence sur le résultat net de Tunisie Télécom.

Toutefois, le câble SEA ME WE2 mis hors exploitation à compter du mois d'octobre 2005 a fait l'objet d'une provision pour dépréciation d'un montant de 6,2 MDT correspondant à sa valeur comptable nette.

Tunisie Télécom a participé au projet de construction et de maintenance d'un câble sous-marin SEA ME WE 4 reliant l'Asie du Sud-Est, le Moyen Orient et l'Europe de l'Ouest avec une enveloppe de 30 millions de dollars USD, soit 6,038 % du coût du projet.

En 2008, et en application du contrat de cession signé avec la société Google, Tunisie Télécom lui cède une partie de sa participation dans le dit câble à hauteur de 12 460 mDT.

#### ▪ Logiciels :

Tunisie Télécom ne dispose pas d'une liste détaillée de ces logiciels acquis ou produits en interne. Les logiciels identifiables feront l'objet d'un inventaire physique annuel dont les résultats seront rapprochés, de manière exhaustive, avec les données correspondantes de la comptabilité financière.

### (3.2.2.) Note 3 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de Tunisie Télécom, la valeur comptable nette représente 49,7% fin 2009 contre 53,4% du total bilan fin 2008. Au 31 Décembre 2009, elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	Entrée	31/12/2009
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>4 073 937</b>	<b>167 432</b>	<b>4 241 369</b>
Installations Techniques, MO :	<b>3 394 044</b>	<b>-56 411</b>	<b>3 337 633</b>
GSM	879 200	-1 324	877 876
DATA	102 279	-62 070	40 209
Commutation	812 541	71 906	884 447
Transmission	577 878	-16 029	561 849
Réseaux Locaux d'Abonnés	932 499	-39 997	892 502
Téléphonie Rurale	74 289	1 431	75 720
RTM	5 030	-	5 030
Infrastructure Cité Olympique	3 821	-3 821	-
Câbles Maristel	6 507	-6 507	-
Terrains	45 192	129	45 321
Constructions	180 093	11 397	191 490
Inst. Générales, A.A.I. Divers	13 450	-4 053	9 396
Equipements de bureau	82 749	20 468	103 217
Matériel de Transport	30 925	-177	30 748
Autres immos corporelles	47 001	110 623	157 624
Encours immos corporelles	280 483	85 457	365 940
<b>Amortissements &amp; Provisions (en mDT)</b>	<b>-2 527 900</b>	<b>-255 189</b>	<b>-2 783 088</b>
Installations Techniques, MO :	<b>-2 308 309</b>	<b>-109 779</b>	<b>-2 418 088</b>
Amort. GSM	-440 869	-56 491	-497 361
Amort. DATA	-58 915	44 365	-14 550
Amort. Commutation	-641 957	-89 649	-731 605
Amort. Transmission	-370 142	-19 568	-389 710
Amort. Réseaux Locaux d'Abonnés	-710 385	6 172	-704 213
Amort. Téléphonie Rurale	-75 542	-91	-75 634
Amort. RTM	-4 904	-112	-5 016
Amort. Infrastructure Cité Olympique	-2 797	2 797	-
Amort Câbles Maristel	-2 798	2 798	-
Amort. Constructions	-92 902	-13 091	-105 993
Amort. Inst. Générales, A.A.I. Divers	-3 022	-2 773	-5 794
Amort. Equipements de bureau	-55 907	-19 587	-75 494
Amort. Matériel de Transport	-23 436	1 838	-21 598
Amort. Autres immos corporelles	-38 246	-112 635	-150 881
Prov. Immos corporelles	-6 077	839	-5 239
<b>Valeur Comptable Nette (en mDT)</b>	<b>1 546 038</b>	<b>-87 756</b>	<b>1 458 281</b>
<b>% Total actif</b>	<b>53,4%</b>		<b>49,7%</b>

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

Intitulé	Taux
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Matériel d'équipement technique et bureautique	10%

### Projet d'inventaire physique des immobilisations :

Tunisie Telecom a réalisé depuis Juillet 2008 un inventaire technique et comptable des immobilisations, visant l'assainissement de la base comptable des immobilisations et la constitution d'une base auxiliaire fiable qui sera intégrée dans le module de gestion des immobilisations du système d'information financier (Oracle FA).

Les travaux sur les immobilisations ont porté principalement sur les actifs réseaux qui représentent environ 87% de la valeur nette comptable des immobilisations en service au 31 Décembre 2008. De plus, des travaux de cadrage comptable et de reconstitution d'une base auxiliaire ont couvert l'exhaustivité des autres familles d'actifs pour permettre leur intégration dans le module de gestion comptable des immobilisations.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- Définition d'une méthodologie d'inventaire ;
- Collecte, fiabilisation, enrichissement des informations ;
- Développement d'un outil de rapprochement ;
- Rapprochement effectif des informations techniques et comptables en étroite collaboration avec les directions techniques, au niveau central et au niveau régional ;
- Elaboration de l'état de synthèse de l'impact financier ;
- Constitution de la base Oracle FA ;
- Pérennisation de l'inventaire.

#### Impact financier :

Libellé	Impact positif	Impact négatif	Référence/Observation
Travaux de reconciliation	4 046	569	Analyse et cadrage base comptable et base extra
Reclassement des encours		4 549	Reclassement des encours
<b>Sous Total 1</b>		<b>1 072</b>	
Provision sur encours anciens		1 175	Analyse des encours comptables
Apurement des encours	10 278	452	Apurement des encours
Complément provision sur CSM hors service		2 883	Equipements hors exploitation
Immobilisations non rapprochées		10 873	Rapprochement « physico-comptable »
<b>Sous Total 2</b>		<b>5 105</b>	
<b>Total</b>		<b>6 177</b>	

A la date du 31 Décembre 2009, l'impact financier du projet a été intégralement pris en compte dans les comptes de TT.

#### (3.2.3.) Note 4 : Immobilisations Financières :

Au 31 Décembre 2009, les immobilisations financières de Tunisie Télécom ont totalisé un montant brut de 40 964 mDT détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Titres de Participation	33 835	29 585
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 085	6 462
Dépôts et consignation	44	18
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>40 964</b>	<b>36 065</b>
<b>Prov. Immobilisations financières</b>	<b>- 909</b>	<b>-1 767</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>40 055</b>	<b>34 298</b>
<b>% Total actif</b>	<b>1,37%</b>	<b>1,19%</b>
<b>% Provision / Brut</b>	<b>2,22%</b>	<b>4,90%</b>

▪ **Les participations :**

Le portefeuille de titres détenu par Tunisie Télécom est composé majoritairement de participations dans des sociétés non cotées. Seules la SOTETEL et la Banque d'Habitat sont cotées à la place boursière de Tunis.

Ces participations sont réalisées essentiellement dans des entreprises opérant dans le secteur de télécommunication.

Désignation	% détention	31/12/2009			31/12/2008		
		Coût	Provision	Nette	Coût	Provision	Nette
Sotetel	35%	9 681	-	9 681	9 681	858	8 823
Mattel	51%	3 605	-	3 605	3 605	-	3 605
Banque de l'Habitat	2%	3 097	-	3 097	3 097	-	3 097
B F PME (*)	10%	10 000	-	10 000	10 000	-	10 000
Thuraya	0,20%	1 133	-	1 133	1 133	-	1 133
Rascom	1,23%	669	669	-	669	669	-
ATI	37%	370	-	370	370	-	370
Zone Franche Zarzis	5,02%	300	-	300	300	-	300
Sibtel	4%	140	-	140	140	-	140
TITF	10%	200	-	200	200	-	200
Tunisie Trade Net	12%	240	240	-	240	240	-
SICAR	85%	4 250	-	4 250	-	-	-
Sté gestion Technopole Sfax	15%	150	-	150	150	-	150
<b>Total (en mDT)</b>		<b>33 835</b>	<b>909</b>	<b>32 926</b>	<b>29 585</b>	<b>1 767</b>	<b>27 818</b>

Les participations dans les filiales, dans les co-entreprises ou dans les entreprises associées sont présentées à leur coût d'acquisition dans les comptes individuels. A partir de l'exercice 2007, les comptes de MATTEL et de SOTETEL sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe Tunisie Télécom.

L'entreprise associée ATI (détenue à hauteur de 37%) sera mise en équivalence. Les autres participations n'appartiennent pas au périmètre de consolidation du Groupe Tunisie Télécom.

Il est à noter que, suite à la non participation de Tunisie Télécom à l'opération d'augmentation du capital de la Banque de Financement des PME, sa participation est passée de 20% à 10%. Ainsi, désormais ce titre ne fait plus partie du périmètre de consolidation du groupe TT.

En 2009, Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une SICAR à hauteur de 16 999 690 DT dont le quart a été libéré, soit 4 249 922,5 DT.

▪ **Les emprunts obligataires :**

Le portefeuille des obligations détenues par Tunisie Télécom et composé des emprunts obligataires BH, UBCI et BIAT a été intégralement liquidé au 31 Décembre 2008.

**(3.2.4.) Note 5 : Autres actifs non courants :**

Les autres actifs non courants correspondent exclusivement aux écarts de conversion actifs découlant de la conversion des emprunts à long terme contractés par Tunisie Télécom et libellés en devise.

Au 31 Décembre 2009, ces actifs s'élèvent à 63 055 mDT contre 72 569 mDT au 31 Décembre 2008, soit une baisse de 13% détaillée comme suit :

Ecart de conversion – Actif	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Sur emprunts privés et publics	63 055	72 569	-13%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>63 055</b>	<b>72 569</b>	<b>-13%</b>
<b>% Total actif</b>	<b>2,15%</b>	<b>2,52%</b>	



### (3.2.5.) Note 6 : Stocks :

Les stocks de Tunisie Télécom totalisent un montant brut de 24 774 mDT au 31 Décembre 2009. Ils se composent principalement de câbles, d'accessoires ainsi que d'autres articles commerciaux.

Le détail de l'évolution des stocks de Tunisie Télécom courant 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
<b>Valeurs Brutes (en mDT)</b>	<b>24 774</b>	<b>31 456</b>	<b>-21%</b>
Câbles	7 526	7 217	4%
Accessoires et composants	7 778	8 228	-5%
Appareils GSM et accessoires GSM	1 481	2 850	-48%
Matières consommables	227	112	102%
Poteaux	266	263	1%
Petits outillages	758	1 472	-49%
Appareils téléphoniques	411	1 205	-66%
Pièces de rechange	893	919	-3%
Annuaire	-	251	-100%
Fournitures de bureaux	1 566	2 481	-37%
Cartes	3 280	6 071	-46%
Autres stocks	590	386	53%
<b>Provision pour Dépréciation (en mDT)</b>	<b>-6 848</b>	<b>-7 128</b>	<b>-4%</b>
Prov. Câbles, accessoires et composants	-4 517	-4 317	5%
Prov. Appareils GSM et appareils téléphoniques	-946	-1 617	-41%
Prov. Poteaux	-266	-263	1%
Prov. Petits outillages	-54	-100	-46%
Prov. Pièces de rechange	-3	-16	-79%
Prov. Annuaire	-	-251	-100%
Prov. Fournitures de bureaux	-5	-54	-91%
Prov. Cartes	-760	-415	83%
Prov. Autres stocks	-297	-96	210%
<b>Valeur nette (en mDT)</b>	<b>17 926</b>	<b>24 328</b>	<b>-26%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,61%</b>	<b>0,84%</b>	

Tunisie Télécom utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock. A la fin de l'exercice, les quantités inventoriées sont évaluées en utilisant le coût unitaire moyen pondéré de la période. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés, non utilisables, rosignols ou à rotation lente. Ces articles sont totalement provisionnés ;
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

### (3.2.6.) Note 7 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2009 un solde brut de 613 873 mDT contre 558 585 mDT à la fin de l'exercice 2008. Ils sont provisionnés à hauteur de 58%. L'évolution des comptes entre les dates de clôture de 2008 et celle de 2009 se présente comme suit :

En mDT	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
<b>Solde brut</b>	<b>613 873</b>	<b>558 585</b>	<b>10%</b>
Clients	201 072	130 237	54%
Clients encaissements	197 837	210 269	-6%
Chèques & effets impayés	7 523	7 572	-1%
Clients – contentieux	182 535	192 811	-5%
Clients – factures à établir	32 380	24 284	33%

Clients – avances & acomptes	-7 475	-6 588	13%
<b>Provisions</b>	<b>-358 046</b>	<b>-358 046</b>	<b>0%</b>
Prov. Clients	-358 046	-358 046	0%
<b>Solde clients net (en mDT)</b>	<b>255 827</b>	<b>200 539</b>	<b>28%</b>
<b>% Total actif</b>	<b>8,72%</b>	<b>6,93%</b>	

Tunisie Télécom a lancé en Octobre 2009, avec l'assistance de cabinets externes spécialisés, un projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2009. Ce projet, structuré en quatre phases, a pour objectifs de fiabiliser les bases extracomptables de facturation et d'encaissements, puis de justifier et d'apurer l'ensemble des comptes clients et des comptes opérateurs à la date du 31 Décembre 2009.

Les bases extra comptables issues des systèmes de facturation et du contentieux ont fait l'objet de travaux préparatoires de fiabilisation, avant d'être rapprochées ligne à ligne, selon des critères identifiés (références facture, identifiant client, ...), tel que détaillés ci-dessous :

- Rapprochement entre les factures impayées (non émargées dans les systèmes facturation) avec celles non émargées dans SNE afin d'identifier les factures constatées impayées dans les deux sources (qu'on appellera base commune des factures impayées),
- Prise en compte des factures annulées et remplacées dans la base commune et dans chacune des bases identifiées précédemment,
- Isolation des factures antérieures à des factures ayant été émargées dans FTF ,
- Re-calcul des montants nets des factures impayées,
- Identification des cas de divergences de factures impayées entre SNE et les systèmes de facturation,
- Constitution de la base finale des factures impayées.

A la date d'établissement des états financiers au 31 Décembre 2009, une évaluation provisoire de l'impact financier relative aux comptes Clients a été effectuée et est présentée dans cette note aux états financiers.

En effet, le solde comptable au 31 Décembre 2009 des comptes de provisions sur comptes clients s'élève à 358 046 mDT. Sur la base de l'application stricte des règles de provisionnement retenues par Tunisie Telecom (celles qui ont été appliquées au 31 Décembre 2008), le montant de provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées s'élève à 331 583 mDT, soit un écart de 26 463 mDT. Dans l'attente de la finalisation des travaux, il a été décidé de ne pas enregistrer en reprise de provisions, le montant d'excédent de provision ainsi dégagé et de maintenir le niveau de provision constaté au 31 Décembre 2008. Toutefois, une reprise sur provisions, du montant de la dotation de l'année, a été constatée, pour un montant de 28 268 mDT.

### (3.2.7.) Note 8 : Autres actifs courants :

Au 31 Décembre 2009, les autres actifs courants présentent un solde net de 206 773 mDT contre 248 514 mDT à la fin de l'exercice 2008.

L'évolution des comptes entre les dates de clôture de 2008 et celle de 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
<b>Solde Brut (en mDT)</b>	<b>233 153</b>	<b>270 973</b>	<b>-14%</b>
Opérateurs locaux	2 500	3 322	-25%
Opérateurs étrangers	173 577	232 021	-25%
Fonds social et autres organismes du personnel	660	-	-
Débiteurs divers	16 325	19 630	-17%
Compte de régularisation	12 104	9 221	31%
Comptes d'attente	1 963	1 283	53%
Comptes associés	22 554	5 483	311%
Personnel et comptes rattachés	3 471	14	24693%
<b>Provisions (en mDT)</b>	<b>-26 380</b>	<b>-22 459</b>	<b>17%</b>
Prov. Autres actifs courants	-26 380	-22 459	17%
<b>Solde net (en mDT)</b>	<b>206 773</b>	<b>248 514</b>	<b>-17%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>7,05%</b>	<b>8,58%</b>	

▪ **Opérateurs :**

Certaines créances sur des opérateurs sont constatées et leur recouvrement n'est pas certain. Elles ont fait l'objet de provisions pour dépréciation pour un montant cumulé de 15 136 mDT fin 2009.

**(3.2.8.) Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

La trésorerie présente au 31 Décembre 2009 un solde positif de 788 720 mDT contre 727 190 mDT au 31 Décembre 2008.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Placements	668 542	616 980	8%
Banques	116 933	109 179	7%
CCP	2 433	222	997%
Caisses, chèques et effets	812	810	0%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>788 720</b>	<b>727 190</b>	<b>8%</b>
<b>% Total actif</b>	<b>26,89%</b>	<b>25,12%</b>	

La trésorerie de la société est principalement constituée des placements courants. Ces placements sont principalement effectués en dinars et revêtent plusieurs formes. Ils comprennent des certificats de dépôt, des bons de trésor assimilables, des pensions et des comptes à terme. Les périodes de placement sont également variables et peuvent atteindre les 24 mois. Le taux d'intérêt varie selon la durée.

Actuellement, les taux minimums se situent aux alentours du TMM majoré de 0,5%. Pour les placements à longue échéance (plus de deux ans) le taux peut dépasser le TMM majoré de 1%.

**(3.2.9.) Note 10 : Capitaux Propres :**

Les capitaux propres de Tunisie Télécom s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 1 775 099 mDT représentant 60,53% du total du bilan de la société.

Le tableau de variation des capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en mDT)	Capital social	Rsvs Légales	Fonds social	A. capitaux propres	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>41 838</b>	<b>2 102</b>	<b>65 564</b>	<b>-18 633</b>	<b>243 204</b>	<b>1 734 075</b>
Affectation du résultat		11 229	3 000	-	228 975	-243 204	-
Dividendes		-	-	-	-210 342	-	<b>-210 342</b>
<b>Solde après affect. du Rt</b>	<b>1 400 000</b>	<b>53 067</b>	<b>5 102</b>	<b>65 564</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 523 733</b>
Subvention d'équip.	-	-	-	8 875	-	-	<b>8 875</b>
Amortis- subvention	-	-	-	-8 744	-	-	<b>-8 744</b>
Fonds social	-	-	-1 345	-	-	-	<b>-1 345</b>
Résultats reportés (EMC)	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	252 580	<b>252 580</b>
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>1 400 000</b>	<b>53 067</b>	<b>3 757</b>	<b>65 695</b>	<b>-</b>	<b>252 580</b>	<b>1 775 099</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>47,74%</b>	<b>1,81%</b>	<b>0,13%</b>	<b>2,24%</b>	<b>-</b>	<b>8,61%</b>	<b>60,53%</b>

▪ **Répartition des bénéfices :**

Les bénéfices distribuables au titre de l'exercice 2008 sont versés aux actionnaires courant le deuxième trimestre 2009.

### (3.2.10.) Note 11 : Emprunts à long terme :

Au 31 Décembre 2009, les échéances à plus d'un an sur les emprunts de Tunisie Télécom se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 879	67 560	-11%
Emprunts privés	575 577	625 289	-8%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>635 456</b>	<b>692 849</b>	<b>-8%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>21,67%</b>	<b>23,93%</b>	

Les échéances à moins d'un an sont présentées parmi les passifs courants (concours bancaires et autres passifs financiers). Les intérêts courus sur les emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les échéances à moins d'un an sur les emprunts rétrocédés par l'Etat ont été compensées en 2005 avec les créances de Tunisie Télécom sur ses clients officiels sur la base des conventions et des procès verbaux de reconnaissance de dettes signés par les Ministères.

### (3.2.11.) Note 12 : Autres passifs financiers :

Cette rubrique correspond aux éléments de passifs non courants constitués principalement des avances sur consommation, avances sur redevances et écarts de conversion passifs sur emprunts libellés en monnaie étrangère. Ce poste totalise 29 696 mDT, représentant 1,01% du total actif du bilan arrêté au 31 Décembre 2009.

Son évolution entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Avances sur consommations nettes des remboursements	15 112	23 605	-36%
Redevances payées d'avance	4 394	7 105	-38%
Ecart de conversion - Passif	10 190	9 521	7%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>29 696</b>	<b>40 231</b>	<b>-26%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>1,01%</b>	<b>1,39%</b>	

Dans le cadre du projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés, cette rubrique a enregistré :

- Le solde comptable des comptes Avances sur consommation au 31 Décembre 2009, s'élève à 15 115 mDT, et a été reconstitué à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus), auxquels ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base Contentieux. Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 8 489 mDT, correspondant aux avances sur consommation relatives aux clients qui n'ont pas été repérés ni identifiés dans les bases de facturation, de recouvrement ou de recensement des abonnés de la société.
- Le solde comptable des comptes Redevances perçues d'avance au 31 Décembre 2009, s'élève à 4 394 mDT, ont été reconstituées à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus). Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 2 833 mDT. La redevance perçue d'avance sur des abonnés au contentieux ne sera pas ainsi déduite lors du calcul de la provision sur les créances contentieuses.

### (3.2.12.) Note 13 : Provisions :

Les provisions non courantes prises en compte par Tunisie Télécom s'élèvent à 11 644 mDT au 31 Décembre 2009 contre 7 843 mDT au 31 Décembre 2008.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Provision pour risques	1 141	1 141	0%
Provision pour litiges	4 714	2 714	74%
Provision pour charges	5 789	3 987	45%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>11 644</b>	<b>7 843</b>	<b>48%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,40%</b>	<b>0,27%</b>	

### (3.2.13.) Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Les comptes fournisseurs présentent au 31 Décembre 2009 un solde de 123 407 mDT contre 88 824 mDT au 31 Décembre 2008.

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM dont principalement la SOTETEL. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

La mise en place de l'ERP Oracle et notamment du module PO/AP a permis de gérer les fournisseurs par sites en distinguant à chaque fois les fournisseurs d'exploitation des fournisseurs d'immobilisation.

Au 31 Décembre 2009, les comptes Fournisseurs se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
<b>Fournisseurs d'exploitation:</b>	<b>37 869</b>	<b>67 563</b>	<b>-44%</b>
Fournisseurs d'exploitation	6 001	2 275	164%
Fournisseurs d'exploitation - Factures non parvenues	50 284	67 820	-26%
Fournisseurs d'exploitation - Avances & acomptes	-18 416	-2 533	627%
<b>Fournisseurs d'investissement:</b>	<b>85 538</b>	<b>21 261</b>	<b>302%</b>
Fournisseurs d'investissement	63 937	53 425	20%
Fournisseurs d'investissement - Factures non parvenues	50 812	-	-
Fournisseurs d'investissement - Avances & acomptes	-29 211	-32 164	-9%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>123 407</b>	<b>88 824</b>	<b>39%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>4,21%</b>	<b>3,07%</b>	

### (3.2.14.) Note 15 : Autres passifs courants :

L'évolution des autres passifs courants entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Personnel et comptes rattachés	21 289	13 835	54%
Etat, impôts et taxes	57 022	36 764	-
Opérateurs locaux	26 562	26 961	-1%
Opérateurs étrangers	18 612	65 957	-72%
Créditeurs divers	4 634	4 630	0%
Organismes sociaux et assurances	5 340	4 237	26%
Comptes d'attente	-	133	-100%
Compte de régularisation	110 332	72 386	52%
Fonds social et autres organismes du personnel	-	1 019	-100%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>243 791</b>	<b>225 921</b>	<b>8%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>8,31%</b>	<b>7,80%</b>	

- Les dettes envers le personnel sont principalement constituées de la quote-part des primes (prime de recouvrement et autres) à payer au personnel au titre du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009 et des provisions pour congés payés ;

- Les opérateurs locaux et étrangers : Ces postes correspondent aux charges d'interconnexion à payer aux opérateurs locaux et internationaux. L'interconnexion est régie par une convention entre les deux parties spécifiant les conditions techniques, administratives et financières de l'interconnexion. Le tarif d'interconnexion rémunère l'usage effectif du réseau et les coûts correspondants.

### (3.2.15.) Note 16 : Concours bancaires :

Les concours bancaires comprennent principalement les échéances des emprunts à court terme. Leur évolution entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
<b>Principal</b>	<b>108 632</b>	<b>100 074</b>	<b>9%</b>
Emprunts échéances à moins d'un an	104 117	95 556	9%
Emprunts impayés	4 515	4 518	0%
<b>Intérêts courus</b>	<b>4 870</b>	<b>5 336</b>	<b>-9%</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>113 502</b>	<b>105 411</b>	<b>8%</b>
<b>% Total actif</b>	<b>3,87%</b>	<b>3,64%</b>	

### (3.3.) Présentation des comptes d'exploitation :

#### (3.3.1.) Note 17 : Revenus (extrait) :

Courant 2008, et grâce à l'implémentation des nouveaux systèmes informatiques de billing, le chiffre d'affaires de Tunisie Télécom réalisé sur les services téléphoniques prépayés a été comptabilisé sur la base de la consommation effective. Ces produits ont été jusqu'à 2007 pris en compte dès la vente des cartes de recharge. Il s'agit d'une réponse aux normes nationales et internationales qui préconisent un tel traitement. Les revenus des services du régime post payé continuent à être comptabilisés dès qu'ils sont réalisés et facturés.

Le tableau suivant récapitule l'évolution du chiffre d'affaires durant l'année 2009 :

	2009	2008
Activités de Détail	947 395	919 571
Activités Wholesale	348 865	331 124
<b>Total</b>	<b>1 296 261</b>	<b>1 250 695</b>

#### (3.3.2.) Note 18 : Autres produits d'exploitation :

L'évolution des autres produits d'exploitation entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Profits résultant des subventions d'équipements	8 759	7 009	25%
Indemnisation assurances	858	725	18%
Produits de diverses ventes	2 887	344	739%
Divers	494	902	-45%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>12 997</b>	<b>8 981</b>	<b>45%</b>

(\*) En 2008, cette rubrique comprenait également les reprises sur provisions présentées en 2009 en net des dotations aux provisions.

#### (3.3.3.) Note 19 : Production immobilisée :

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives aux réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de Tunisie Télécom. Le coût actualisé d'une ligne téléphonique Fixe raccordée a été évalué pour l'exercice 2009 à 54 DT.

Le poste « Production Immobilisée » a évolué entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Production immobilisée	7 881	5 415	46%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>7 881</b>	<b>5 415</b>	<b>46%</b>

### (3.3.4) Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les charges d'électricité.

Au 31 Décembre 2009, les achats d'approvisionnements consommés accusent un montant de 50 105 mDT contre 40 378 mDT pour l'année 2008, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
<b>Achats stockés (en mDT)</b>	<b>34 112</b>	<b>26 988</b>	<b>26%</b>
Achats Cartes	9 101	15 367	-41%
Achats Câbles	3 933	2 780	41%
Achats Accessoires et composants	7 932	425	1768%
Achats Fournitures de bureaux	1 436	1 589	-10%
Achats Carburants et lubrifiants	2 690	2 673	1%
Achats Pièces de rechange	905	650	39%
Achats Petits outillages	209	393	-47%
Autres approvisionnements	2 169	7 441	-71%
Frais sur achats	-	10	-100%
Variation des stocks nets des provisions	5 738	-4 340	-232%
<b>Achats non stockés (en mDT)</b>	<b>15 994</b>	<b>13 390</b>	<b>19%</b>
Electricité & Gaz	15 807	13 188	20%
Eau	187	202	-8%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>50 105</b>	<b>40 378</b>	<b>24%</b>

### (3.3.5.) Note 21 : Charges d'interconnexion :

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

Au 31 Décembre 2009, ces charges accusent un montant global de 212 849 mDT dont le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Charges d'interconnexion nationale	161 152	156 853	3%
Charges d'interconnexion internationale	51 697	64 648	-20%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>212 849</b>	<b>221 502</b>	<b>-4%</b>

- **Charges d'interconnexion nationale :**

Courant 2009, les charges d'interconnexion facturées par le deuxième opérateur mobile au titre du trafic Tunisie Télécom transitant ou aboutissant dans son réseau s'élèvent à 161 152 mDT ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
National Fixe	41 133	43 360	-5%
National Mobile	80 348	86 088	-7%
International	39 671	27 406	45%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>161 152</b>	<b>156 853</b>	<b>3%</b>

- **Charges d'interconnexion internationale :**

Les charges d'interconnexion internationale au titre de l'exercice 2009 ont atteint la valeur de 51 697 mDT ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Téléphone international	36 398	45 542	-20%
Roaming international	11 541	14 093	-18%
Autres	3 757	5 013	-25%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>51 697</b>	<b>64 648</b>	<b>-20%</b>

**(3.3.6.) Note 22 : Achats services télécoms :**

Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées à l'autorité de régulation (INT) et à l'Agence Nationale de Fréquences (ANF) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Charges IN/SVA	4 104	6 615	-38%
Charges FSI	597	1 042	-43%
Frais de distribution	8 074	3 971	103%
Redevance sur fréquences	8 020	10 711	-25%
Redevance Autorité de Régulation	3 062	2 850	7%
Redevance/prest. de sces ATI	115	169	-32%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>23 971</b>	<b>25 358</b>	<b>-5%</b>

**(3.3.7.) Note 23: Charges de personnel :**

Les charges de personnel englobent les différents salaires et compléments de salaires (indemnités, heures supplémentaires, primes...) versés au personnel de Tunisie Télécom au cours de l'exercice ainsi que les différentes charges connexes et sociales qui leurs sont rattachées.

L'évolution des ces charges entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Salaires et charges connexes	148 702	131 941	13%
Charges sociales et légales	22 409	17 885	25%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>171 111</b>	<b>149 826</b>	<b>14%</b>



### (3.3.8.) Note 24: Dotations aux amortissements :

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 255 310 mDT fin 2009 détaillées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Dot. amts immos corporelles	245 839	254 960	-4%
Dot. amts immos incorporelles	9 471	3 141	201%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>255 310</b>	<b>258 101</b>	<b>-1%</b>

Ces dotations tiennent compte de l'impact financier généré par le projet d'inventaire physique des immobilisations de Tunisie Télécom.

### (3.3.9.) Note 25: Dotations aux provisions :

- **Dotations aux provisions :**

Les dotations aux provisions englobent les provisions pour dépréciation des créances clients, des créances sur les opérateurs ainsi que les provisions pour risques et charges rattachés à l'exploitation.

Au 31 décembre 2009, les dotations aux provisions se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Dot. prov. pour dépréciation des créances & AAC	31 412	22 397	40%
Dot. prov. pour dépréciation des immos	4 654	97	4698%
Dot. prov. pour risques et charges	4 976	2 547	95%
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers	-	858	-100%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>41 042</b>	<b>25 899</b>	<b>58%</b>

- **Reprises sur provisions :**

Les reprises sur provisions totalisent la somme de 34 215 mDT se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Reprises sur provisions pour risques et charges	-	372	-100%
Reprises sur provisions pour dépréciation des immos	4 690	5 972	-21%
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances *	28 268	4 202	573%
Reprises sur provisions des éléments financiers	1 257	-	
<b>Total (en mDT)</b>	<b>34 215</b>	<b>10 546</b>	<b>224%</b>

En 2008, les reprises sur provisions étaient présentées sous la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

(\*) Suite au projet de justification et d'apurement des comptes et comptes rattachés. Reprise de la provision constatée en 2009 d'une valeur de 28,267 MDT suite à l'ajustement de la balance âgée selon la méthode globale à concurrence de 8,075MDT et la prise en compte partielle de l'impact du projet à hauteur de 20,192MDT.

Le rapport « impact financier évaluation provisoire » fait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 MDT qui par prudence ne sera comptabilisée qu'après achèvement du projet.

### (3.3.10) Note 26: Redevances :

Aux termes de l'Article 68 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002, Tunisie Télécom est tenue de verser à l'Etat une redevance au taux de 5% calculée sur la base du chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

Au 31 Décembre 2009, le montant de la redevance sur le chiffre d'affaires s'élève à 71 854 mDT réparti comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Redevances /CA international	13 015	32 159	-53%
Redevances /CA local	58 838	36 914	43%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>71 854</b>	<b>69 073</b>	<b>4%</b>

### (3.3.11.) Note 27: Autres charges d'exploitation :

Outre les frais de maintenance et réparation des réseaux techniques et de location des sites administratifs, commerciaux et techniques, cette rubrique comprend les primes d'assurance, les frais de formation ainsi que les frais de campagnes de communication, de publicité et de marketing.

Depuis l'ouverture du capital de Tunisie Télécom, cette rubrique comprend désormais les frais IST correspondant aux charges de ladite société et refacturées à Tunisie Télécom conformément à la convention bilatérale signée entre les deux parties.

Au 31 Décembre 2009, les autres charges d'exploitation ont atteint la valeur de 133 228 mDT réalisant ainsi une hausse de 9% par rapport à 2008 avec un montant de 122 331 mDT.

Cette rubrique comprend également les divers impôts et taxes qui ont atteint la valeur de 3 461 mDT fin décembre 2009.

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
<b>Services extérieurs</b>	<b>129 766</b>	<b>118 371</b>	<b>10%</b>
Entretiens et réparations	40 541	33 837	20%
Sous-traitance (IST frais inclus)	18 284	16 275	12%
Locations & autres charges locatives	9 746	8 171	19%
Assurances	4 128	3 012	37%
Frais de formation	2 591	1 703	52%
Rémunérations d'intermédiaires	13 713	10 772	27%
Publicités, publications & relations publiques	37 968	42 180	-10%
Frais de transport	547	417	31%
Déplacements, missions et réceptions	840	773	9%
Diverses charges	1 409	1 231	14%
<b>Autres impôts &amp; taxes</b>	<b>3 461</b>	<b>3 960</b>	<b>-13%</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>133 228</b>	<b>122 331</b>	<b>9%</b>

### (3.3.12.) Note 28: Charges financières nettes :

Les charges financières nettes de Tunisie Télécom englobent :

- Les charges d'intérêts courus sur les emprunts contractés par l'Etat Tunisien et rétrocédés à Tunisie Télécom lors de sa transformation en Avril 1995 en établissement public à caractère administratif ;
- Les charges d'intérêts courus sur des emprunts contractés par Tunisie Télécom auprès des établissements financiers locaux et étrangers ;
- Les gains et les pertes de changes sur les opérations effectuées en devises ainsi que ceux résultants de l'actualisation au cours de clôture des éléments monétaires libellés en monnaies étrangères ; et ;

Au 31 Décembre 2009, les charges financières nettes de Tunisie Télécom ont atteint la valeur de 43 054 mDT, soit 29% de hausse par rapport aux montants réalisés au 31 Décembre 2008.

La variation des diverses rubriques des charges financières entre ces deux dates se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Charges d'intérêts sur emprunts	-29 609	-31 601	-6%
Pertes de change latentes	-27 978	-39 626	-29%
Pertes de change réalisées	-13 022	-9 933	31%
Autres charges financières nettes	4 496	4 033	11%
Gains de change réalisés	11 173	7 387	51%
Gains de change latents	11 885	13 041	-9%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>-43 054</b>	<b>-56 699</b>	<b>24%</b>

### (3.3.13.) Note 29: Produits des placements :

Les produits des placements de Tunisie Télécom englobent les revenus des placements financiers et des participations ainsi que les revenus des comptes courants bancaires.

Ces produits ont enregistré une nette baisse de 15% avec la somme de 41 999 mDT réalisée sur 2009 contre 49 204 mDT pour 2008.

Au 31 Décembre 2009, les produits de placement se présentent comme suit :

Désignation en mDT	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Revenus des valeurs mobilières de placement	28 157	33 934	-17%
Produits des autres immo. Financières	50	978	-95%
Produits des participations	13 792	14 293	-4%
<b>Total</b>	<b>41 999</b>	<b>49 204</b>	<b>-15%</b>

### (3.3.14.) Note 30: Autres gains et pertes ordinaires :

Les postes gains et pertes ordinaires se présentent au 31 Décembre 2009 comme suit

Désignation en mDT	31/12/2009	31/12/2008
Charges liées à des modifications comptables	-10 077	-
Pénalités	-388	-117
Pertes exceptionnelles et non récurrentes	-10 611	-2 060
<b>Total Pertes ordinaires</b>	<b>-21 076</b>	<b>-2 177</b>
Produits sur cessions d'actifs	126	6 506
Autres gains	11 501	10 887
Produits liés à des modifications comptables	1 408	-
<b>Total Gains ordinaires</b>	<b>13 035</b>	<b>17 393</b>

La sous rubrique « Pertes exceptionnelles et non récurrentes » totalisant la somme de 10,6 MDT se détaille principalement des éléments suivants :

- Remboursement du dépassement de la mutuelle : 0,9 MDT ;
- Destruction des cartes : 1MDT ;
- Avoir/Factures FSI : 0,9 MDT ;
- Régularisation du discount/factures d'interconnexion internationale : 4,4 MDT ;
- Annulation des revenus antérieurs de cohabitation : 3,5 MDT.

(\*) Les charges liées à des modifications comptables présentent un solde de 10,1 MDT se détaillant principalement de :

- Charges du personnel :	8,8 MDT ;
- Passage à la consommation :	11 MDT ;
- Correction symétrique :	-9,5 MDT ;

La sous rubrique « Autres gains » présente la somme 11,5 MDT. Elle regroupe principalement les éléments suivants :

- Le reversement d'une partie des avances sur consommation d'un montant 8,489 (suite à la reconstitution du parc par le projet) ;
- le reversement d'un montant de 2,833 MDT au titre des redevances payées d'avance suite au projet.

#### 4.4.2 Notes complémentaires et rectificatives des états financiers individuels au 31/12/2009

##### 4.4.2.1 Notes complémentaires

##### 1/ Note complémentaire sur le décompte fiscal au 31/12/2009

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL	
Code catégorie	
M	
Déclaration provisoire	
Déclaration définitive	X
<b>Raison sociale : TUNISIE TELECOM</b>	
<b>Forme juridique : SA</b>	
<b>Nationalité : Tunisienne</b>	
<b>Adresse du siège social : Avenue du Japon Montplaisir</b>	
<b>Activité Principal : Télécommunication</b>	
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>373 332 338,281</b>
<b>I/REINTEGRATIONS</b>	
Charges sur exercices antérieurs	14 518 918,414
Cadeaux et frais de réception excédentaires	611 608,373
Taxes sur les voyages	5 805,000
Pénalités	2 306,068
Dotations aux provisions	41 042 017,817
Provisions cumulée stock N	6 848 044,621
Pertes de change lattente N (non réalisée)	27 978 411,082
Profit de change lattent N-1	13 040 682,538
Rappel indemnité de panier 2009	1 384 797,374
Perte sur destruction cartes de recharges	1 033 450,000
<b>TOTAL REINTEGRATIONS</b>	<b>106 466 041,287</b>
<b>II/DEDUCTIONS</b>	
Reprise sur provision non admises en deduction initialement	34 214 579,554
Provision cumulée stock N-1	7 127 780,411
Profit de change lattent N	11 885 421,314
Pertes de change lattente N-1 (réalisée)	39 625 661,273
Revenus des participations étrangères	12 259 486,080

Revenus des participations Locales	170 342,514
Fonds d'interressement du personnel	2 489 518,310
<b>TOTAL DEDUCTION</b>	<b>107 772 789,456</b>
<b>RESULTAT FISCAL</b>	<b>372 025 590,112</b>
<b>IMPOT SUR LES SOCIETES</b>	<b>130 208 956,539</b>

## 2/ Note complémentaire sur la note aux états financiers 3.6. Parties liées :

En 2009, les principales transactions identifiées avec les parties liées sont les suivantes :

- **IST** : En date du 02 Octobre 2006, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre la « Société Nationale des Télécommunications » et la société « International Services Tunisia » dont le gérant est administrateur au niveau de « Tunisie Télécom ». Cette convention avec date d'effet le 18 Juillet 2006 porte sur un montant maximum annuel de 10 000 Mille Dollars au titre des missions d'assistance techniques, financières, commerciales et de gestion des ressources humaines. Ces missions doivent être facturées au prix coûtant. Le montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 11 800 Mille Dinars.
- **Mattel** : Le conseil d'administration de la société MATTEL a décidé de rémunérer le compte courant créditeur de la « Société Nationale des Télécommunications » comme suit :

Date conseil	Objet	Devise	Montant (En millier)	Taux d'intérêt	Produit En mDT
Décembre 2008	Dividendes 2007	UM	1 291 700	14% l'an	927
Avril 2009	Dividendes 2008	UM	2 203 200	14% l'an	791

Les produits et charges d'interconnexion entre TT et Mattel se présentent comme suit au 31/12/2009 :

<b>Opérations (en DT) :</b>	<b>31/12/2009</b>
Charges d'interconnexion	3 750 025
Produits d'interconnexion	4 025 684

- **Sotetel**: Les prestations réalisées courant 2009 de Sotetel pour le compte de Tunisie Télécom ont totalisé un montant de 21 864 mDT.
- **ATI** : Tunisie Télécom a facturé en 2009 au titre de ses prestations de bande passante à l'ATI un montant global de 9 818 mDT.
- **Interoute** : Tunisie Télécom a signé des contrats cadre avec Interoute, filiale d'EIT pour la fourniture de services des télécommunications, et services connexes et la fourniture de services de liaisons internationales (OSS). En 2009, les refacturations réciproques au titre de ces prestations ont atteint la valeur de 1,2 Millions de dinars tunisiens.
- **Diva Sicar** : Pas de transactions significatives réalisées en 2009.
- **Administrateurs et dirigeants** : Les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2009 par les membres des organes de direction et les membres du conseil d'administration peuvent être détaillées comme suit :

	Rémunérations brutes	Avantages en nature
Président directeur général	231.536 Dinars Tunisiens	Voitures de fonctions, Bons d'essence, Communications téléphoniques fixes et mobiles
Directeur général adjoint	135.444 Dinars Tunisiens	Voitures de fonctions, Bons d'essence, Communications téléphoniques fixes et mobiles

Membres du conseil d'administration	Les membres du conseil d'administration n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2009 portant sur leur présence au Conseil d'administration. Ils ont perçus 25.200 Dinars au titre de jetons de présence dans le cadre de leurs participations aux comités de stratégie, d'intégration et d'audit	Communications mobiles
-------------------------------------	--	------------------------

#### 4.4.2.2 Notes rectificatives des états financiers individuels au 31 décembre 2009

##### 1/ Note rectificative du Tableau des soldes intermédiaires de gestion arrêté au 31 Décembre 2009 :

Les soldes intermédiaires de gestion de l'exercice 2009 comparé 2008 se présentent comme suit :

(en mDT)	31/12/2009	31/12/2008
Revenus	1 296 261	1 250 695
Autres produits d'exploitation	4 238	1 971
Production immobilisée	7 881	5 415
<b>Production</b>	<b>1 308 380</b>	<b>1 258 081</b>
Achats consommés	-50 105	-40 378
Charges d'interconnexion	-212 849	-221 502
Achat services télécoms	-23 971	-25 358
Redevances	-71 854	-69 073
Autres charges externes	-129 766	-118 371
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>819 835</b>	<b>783 399</b>
Charges de personnel	-171 111	-149 826
Autres impôts et taxes	-3 461	-3 960
<b>EBITDA</b>	<b>645 263</b>	<b>629 613</b>
Charges financières nettes	-43 054	-56 699
Produits de placement	41 999	49 204
Dotations aux amortissements	-255 310	-258 101
Amortissement subvention d'équipement	8 759	7 009
Dotations aux provisions nettes de reprises	-6 827	-15 353
Autres pertes ordinaires	-21 076	-2 177
Autres gains ordinaires	13 035	17 393
Impôt sur les sociétés	-130 209	-127 687
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>252 580</b>	<b>243 204</b>
Effets des modifications comptables		-18 633
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>252 580</b>	<b>224 571</b>
<b>% EBITDA</b>	<b>50%</b>	<b>50%</b>

## 2/ Note rectificative sur la note aux états financiers 2.10. Les charges d'exploitation :

Les charges d'exploitation des exercices 2008-2009 se présentent comme suit :

Désignation (en mDT)	31/12/2009	31/12/2008
Dotations aux amort. et aux prov. nettes des reprises	262 138	273 454
% CA	20%	22%
Redevances	71 854	69 073
% CA	6%	6%
Achats consommés	50 105	40 378
% CA	4%	3%
Charges d'interconnexion	212 849	221 502
% CA	16%	18%
Charges de personnel	171 111	149 826
% CA	13%	12%
Achats de services télécoms	23 971	25 358
% CA	2%	2%
Autres charges d'exploitation	133 228	122 331
% CA	10%	10%
<b>Total</b>	<b>925 255</b>	<b>901 922</b>
<b>% CA</b>	<b>71%</b>	<b>72%</b>

## 3/ Note rectificative sur la note aux états financiers 2.11. Indicateurs de gestion :

Les indicateurs de gestion de la Société, pour l'exercice 2009 se présentent comme suit :

Désignation (en mDT)	31/12/2009	31/12/2008
Revenus	1 296 261	1 250 695
Charges d'interconnexion	212 849	221 502
<b>Marge d'interconnexion</b>	<b>1 083 412</b>	<b>1 029 193</b>
% CA	84%	82%
Opex	450 269	406 967
<b>EBITDA</b>	<b>645 263</b>	<b>629 613</b>
% CA	50%	50%
Dotations aux amortissements et aux provisions	262 138	273 454
<b>EBIT</b>	<b>391 885</b>	<b>363 169</b>
% CA	30%	29%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>252 580</b>	<b>243 204</b>
% CA	19%	19%

## 4/ Note rectificative sur la note aux états financiers Note 12. Autres passifs financiers :

Cette rubrique correspond aux éléments de passifs non courants constitués principalement des avances sur consommation, avances sur redevances et écarts de conversion passifs sur emprunts libellés en monnaie étrangère. Ce poste totalise 29 696 mDT, représentant 1,01% du total actif du bilan arrêté au 31 décembre 2009.

Son évolution entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Avances sur consommations nettes des remboursements	15 112	23 605	-36%
Redevances payées d'avance	4 394	7 105	-38%
Ecart de conversion – Passif(*)	10 190	9 521	7%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>29 696</b>	<b>40 231</b>	<b>-26%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>1,01%</b>	<b>1,39%</b>	

Dans le cadre du projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés, cette rubrique a enregistré :

- Le solde comptable des comptes Avances sur consommation au 31/12/2009, s'élève à 15 112 mDT, et a été reconstitué à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus), auxquels ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base Contentieux. Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 8 489 mDT, correspondant aux avances sur consommation relatives aux clients qui n'ont pas été repérés ni identifiés dans les bases de facturation, de recouvrement ou de recensement des abonnés de la société.
- Le solde comptable des comptes Redevances perçues d'avance au 31/12/2009, s'élève à 4 394 mDT, ont été reconstituées à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus). Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 2 833 mDT. La redevance perçue d'avance sur des abonnés au contentieux ne sera pas ainsi déduite lors du calcul de la provision sur les créances contentieuses.

(\*) La méthode de résorption des écarts de conversion n'est pas conforme aux dispositions de la norme NCT 15 « opérations en monnaie étrangère ». Cette situation risque d'avoir un impact sur les résultats des différents exercices.

Les écarts de conversion sur les emprunts sont rapportés au résultat comme suit :

- Pour les échéances des exercices N+1 et N+2, l'écart est imputé sur le résultat de l'exercice N,
- Pour les échéances qui suivent, l'écart est résorbé sur la période restante, à partir de l'exercice en cours.

#### 4.4.2.3 Notes explicatives des états financiers individuels au 31 décembre 2009

##### 1/ Note sur la note aux états financiers 2.10. Les charges d'exploitation :

La ligne Opex<sup>1</sup> est composée des charges suivantes :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Redevances	71 854	69 073
Achats consommés	50 105	40 378
Charges de personnel	171 111	149 826
Achats de services télécoms	23 971	25 358
Autres charges d'exploitation	133 228	122 331
<b>Total</b>	<b>450 269</b>	<b>406 967</b>

##### 2/ Note explicative sur l'effet des retraitements des états financiers 2007 :

###### a) *Changement de présentation :*

Les changements de méthodes de présentation effectués en 2009 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

- **Actifs:**

*Autres actifs courants:* Cette rubrique comprenait en 2007 les *avances sur fournisseurs* s'élevant à 5 549mDT qui seront désormais présentées selon la nouvelle présentation sous la rubrique Fournisseurs et comptes rattachés. Son total passera ainsi de 125 005mDT à 119 456mDT.

Ce reclassement fait baisser le total bilan des actifs de l'exercice de 2 766 739 mDT à 2 761 190mDT.

<sup>1</sup> Operating expenditure ou Charges d'exploitation



- **Passifs :**

*Fournisseurs et comptes rattachés* : Cette rubrique ne comprenait pas les avances fournisseurs s'élevant à 5 549 mDT. Elles viendront selon la nouvelle présentation en déduction des dettes fournisseurs dont le total passera ainsi de 170 547 mDT à 164 998 mDT.

Ce reclassement fait baisser le total bilan des capitaux propres et passifs de l'exercice de 2 766 739mDT à 2 761 190 mDT.

- **Résultat:**

Le retraitement du compte du résultat de l'exercice 2007 selon la nouvelle présentation de 2009 toucherait uniquement les lignes d'exploitation :

- Produits d'exploitation :
  - o Autres produits d'exploitation ;
- Charges d'exploitation :
  - o Prestations des télécommunications ;
  - o Charges d'interconnexion ;
  - o Dotations aux provisions ;
  - o Autres charges d'exploitation.

Le résultat d'application de nouvelles méthodes de présentation se détaille comme suit :

Nouvelle présentation	31/12/2007	Montant du Reclassement	Nature	Présentation rapport 2007	31/12/2007
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 213 025</b>	<b>-11 242</b>		<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 224 267</b>
Revenus	1 193 769	0		Revenus	1 193 769
Autres produits d'exploitation	5 359	-16 598	Reclassement de l'amortissement des subventions d'équipement et des reprises /provisions.	Autres produits d'exploitation	21 957
Amortissement subvention d'équipement	5 356	5 356	Rubrique présentée à part en 2009.	Amortissement subvention d'équipement	
Production immobilisée	8 541	0		Production immobilisée	8 541
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>852 937</b>	<b>-11 242</b>		<b>Charges d'exploitation</b>	<b>864 179</b>
Achat d'approvisionnements consommés	40 808	0		Achat d'approvisionnements consommés	40 808
Prestations de télécommunications	0	-64 012	Reclassement au niveau des charges d'interconnexion	Prestations de télécommunications	64 012
Achats services télécoms	30 341	30 341	Rubrique présentée à part en 2009.	Achats services télécoms	
Charges de personnel	135 691	0		Charges de personnel	135 691
Dotations aux amortissements	257 075	0		Dotations aux amortissements	257 075
Dotations aux provisions nettes des reprises	20 474	-11 242	Reclassement des reprises/provisions.	Dotations aux provisions nettes des reprises	31 716
Redevance	64 925	0		Redevance	64 925
Charges d'interconnexion	203 379	64 013	Reclassement des prestations des télécommunications.	Charges d'interconnexion	139 366
Autres charges d'exploitation	100 245	-30 340	Reclassement des Achats services télécoms	Autres charges d'exploitation	130 585
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>360 089</b>	<b>0 0</b>		<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>360 089</b>
Produits de placement	42 987	0 0		Produits de placement	42 987
Charges financières nettes	-52 427	0 0		Charges financières nettes	-52 427
Autres pertes ordinaires	-120	0 0		Autres pertes ordinaires	-120
Autres gains ordinaires	11 388	0		0 Autres gains ordinaires	11 388
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>361 917</b>	<b>0</b>		<b>0 Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>361 918</b>
Impôts sur les sociétés	127 660	0		0 Impôts sur les sociétés	127 660
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>234 258</b>	<b>0</b>		<b>0 Résultat de l'exercice</b>	<b>234 258</b>
Effets des modifications comptables	-19 443	0		0 Effets des modifications comptables	-19 443
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>214 816</b>	<b>0</b>		<b>0 Résultat après modifications comptables</b>	<b>214 816</b>

**a) Les effets des modifications comptables :**

Les effets des modifications comptables constatés sur les capitaux propres en 2007 et s'élevant à (19 443)mDT sont le résultat des charges et produits relatifs à des exercices antérieurs.

En 2007, ces engagements relatifs à des exercices antérieurs ont été jugé significatifs et de ce fait ont été imputés sur les capitaux propres et ce conformément à la NCT 11.

En 2009, il n'y a pas eu des charges et produits significatifs relatifs aux exercices antérieurs.

**3/ Note explicative sur les retraitements effectués sur les états financiers au 31 décembre 2008 :**

Le retraitement de l'état de résultat de 2007 et de 2008 selon la présentation de 2009 s'est limité au reclassement des reprises sur provisions s'élevant à 10 546 mDT, présentés initialement parmi les autres produits d'exploitation, en déduction de la sous-rubrique dotations aux provisions.

Aucun retraitement n'a été effectué sur le bilan actifs et capitaux et passifs.

**4/ Note explicative de la note (2.9). Situation Mattel :**

La filiale Mattel rencontre quelques difficultés de trésorerie. Pour éviter de contracter des nouveaux emprunts, Tunisie Télécom a signé avec Mattel une convention de compte courant associé rémunéré au taux de 14%. Tous les dividendes rentrent dans le cadre de cette convention.

**5/ Note explicative sur la note 3.2.2. Note 3 : Immobilisations corporelles :**

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme et des nouvelles acquisitions dans une moindre importance.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve depuis 2005 sur les comptes sociaux relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures. Celles-ci sont toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans un contexte où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs, objet de l'apport à l'exception du Parc El Ghazala.

Par ailleurs, en 2010, la société a lancé une opération de régularisation de son patrimoine foncier. Cette opération a consisté dans l'obtention à ce jour :

- De certains titres fonciers,
- De la conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- D'un lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste des biens la procédure est en cours. A ce jour, nous n'avons pas relevé des faits ayant pour incidence de remettre en cause la propriété de la société sur les biens fonciers en sa possession ni d'affecter de manière significative les actifs immobiliers de la société.

**6/ Note explicative sur la note 3.2.2. Note 3 bis : Immobilisations corporelles :**

A la date du 31 Décembre 2009, l'impact financier du projet d'inventaire physique des immobilisations s'élevant à 6 177 mDT a été intégralement pris en compte dans les comptes de TT. Il a été comptabilisé en partie dans les comptes de dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles et en une autre partie dans les comptes des dotations aux amortissements.

### 7/ Note explicative sur la note 3.2.3. Immobilisations financières :

Au 31 décembre 2009, le portefeuille de participations de Tunisie Télécom se présente comme suit :

Désignation	% Détention	Nombre d'actions	31/12/2009		
			Coût	Provision	Nette
Sotetel	35%	776 160	9 681	-	9681
Mattel	51%	63 750	3 605	-	3 605
Banque de l'Habitat	2%	360 000	3 097	-	3 097
B F PME	10%	1 000 000	10 000	-	10 000
Thuraya	0,20%		1 133	-	1 133
SICAR	85%	1 699 969	4 250		4 250
Autres			2069	909	1160
<b>Total (en mDT)</b>			<b>33 835</b>	<b>909</b>	<b>32 926</b>

### 8/ Note explicative sur la note 3.2.4. Note 5 : Autres actifs non courants et 3.2.11. Note 12 : Autres passifs financiers

La méthode de résorption de l'écart de conversion n'est pas conforme aux dispositions de la NCT 15 opération en monnaie étrangère. Cette situation risque d'avoir un impact sur les résultats des différents exercices.

Les écarts de conversion sur les emprunts sont rapportés au résultat comme suit :

- Pour les échéances des exercices N+1 et N+2, l'écart est imputé sur le résultat de l'exercice N,
- Pour les échéances qui suivent, l'écart est résorbé sur la période restante, à partir de l'exercice en cours.

### 9/ Note explicative sur la note 3.2.7. Note 8 : Autres actifs courants :

Au 31/12/2009, la sous-rubrique « Compte Associés » présente le détail suivant :

Désignation	Montant en MRO	Montant en mDT
Reliquat dividende Mattel 2006	142 476 000	708
Reliquat dividende Mattel 2007	1 613 000 102	8 013
Dividende Mattel 2008	2 448 000 000	12 162
Intérêts sur dividende	336 329 609	1 671
<b>Total</b>	<b>4 539 805 711</b>	<b>22 554</b>

Le cours MRO/TND au 31/12/2009 s'élève à 0,004968

### 10/ Note explicative sur la note 3.2.8. Note 9. Liquidités et équivalents de liquidités :

Au 31 décembre 2010, les placements de Tunisie Télécom s'élèvent à 668 542 mDT. Ils sont entièrement des placements à court terme (de 03 mois à 06 mois) réalisés sur les outils de marché monétaire suivants :

- Certificats de dépôt ;
- Comptes à terme ;
- Pensions et autres.

## 11/ Note explicative sur la note 3.2.9. Note 10 : Capitaux propres :

- **Fonds social :**

L'évolution du solde du compte fonds social de Tunisie Telecom a enregistré les mouvements suivants :

<b>Solde 31/12/2008</b>	<b>2 101 667</b>
Alimentation	3 000 000
Rémunérations du compte	63 552
Autres recettes	79 671
<b>Total recettes</b>	<b>3 143 223</b>
Dépenses de Aid	1 271 070
Dépenses d'activité	216 738
<b>Total dépenses</b>	<b>1 487 808</b>
<b>Solde 31/12/2009</b>	<b>3 757 082</b>

## 12/ Note explicative sur la note 3.2.7. Note 8 : Autres actifs courants et 3.2.14. Note 15 : Autres passifs courants

Les opérateurs étrangers figurant sous la rubrique autres actifs courants présentent le solde, en devise, suivant :

Milliers d'Euros	2009	2008
Opérateurs débiteurs	91 428	126 037

Parallèlement les opérateurs étrangers créditeurs libellés en devise se présentent comme suit :

Milliers d'Euro	2009	2008
Opérateurs créditeurs	9 804	35 829

## 13/ Note explicative sur la note 3.3.2 Note 18 : Autres produits d'exploitation :

Pour les subventions d'équipement accordées à l'entreprise par l'Etat les collectivités publiques ou tout autre organisme public à raison de la création ou de l'acquisition d'immobilisations techniques (commutation, transmission, GSM, IP,...) et qui sont utilisées pour la création ou l'acquisition d'une immobilisation amortissable, la résorption (amortissement) s'effectue sur le même nombre d'années que l'amortissement de l'équipement, à compter de la date d'achat ou de mise en service de l'équipement.

### a) Evolution des gratuités entre 2008 et 2009 :

En mDT	Solde cumulé au 31/12/2008	Mouvements 2009	Solde cumulé au 31/12/2009
COMMUTATION	12 949		12 949
DATA	1 899	259	2 158
GSM	58 837	8 997	67 835
IT	2 448		2 448
TRANSMISSION	6 068	-382	5 686
<b>Total</b>	<b>82 200</b>	<b>8 875</b>	<b>91 076</b>

**b) Evolution de la résorption de la gratuité entre 2008 et 2009 :**

En Mdt	Résorption 2008	Résorption 2009
COMMUTATION	1 295	1 295
DATA	190	201
GSM	4 766	6 451
IT	202	245
TRANSMISSION	556	568
<b>Total</b>	<b>7 009</b>	<b>8 759</b>

La résorption des équipements gratuits est équivalente à la charge d'amortissement des ces biens.

**14/ Note explicative sur la note 3.3.9. Note 25 : Dotations aux provisions :**

L'impact dégagé par le projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés sur l'exercice 2009 s'élevant à 28 267 mDT a été comptabilisé sur l'exercice 2009 à défaut d'éléments fiables permettant de le rattacher aux exercices antérieurs.

**15/ Note explicative sur la note 3.3.13. Note 29 : Produits de placement :**

Au 31 Décembre 2009, les produits des placements totalisent un montant de 28 157 mDT et se détaillent comme suit :

**a) Placements en Dinar :**

Libellé	Solde au 31/12/09	Intérêts 2009
ATB	143 000 000	2 904 117
AMEN BANK	200 000 000	10 881 144
BH	100 113 644	2 218 623
BNA	0	2 155 678
BFT	10 000 000	6 299 774
STB K. PACHA	27 000 000	277 062
BT MED V	30 000 000	1 175 956
ATTIJARI BANK	10 000 000	649 215
<b>Total Dinars</b>	<b>520 113 644</b>	<b>26 561 569</b>

**b) Placements en Devise :** Les intérêts des placements en devises se détaillent comme suit :

Libellé	Placements en Devises	Placements En Dinars	Intérêts en Dinars	Intérêts en Dinars
BEST BANK USD	40 000 000	52 692 000	724 882	975 184
BNA USD	0	0	38 333	51 585
BNA EUR	5 000 000	9 492 500	5 111	9 703
STB EUR	20 000 000	37 970 000	152 947	287 953
STB USD	5 000 000	6 586 500	202 504	271 196
ATTIJARI EUR	5 000 000	9 492 500	3 819	7 251
UBCI EUR	0	0	1 000	1 915
UIB EUR	10 000 000	18 985 000	22 500	42 716
UIB USD	10 000 000	13 173 000	24 444	32 201
ATB EUR	0	0	6 319	12 084
<b>Total Dinars</b>	<b>95 000 000</b>	<b>148 391 500</b>	<b>1 123 778</b>	<b>1 595 622</b>

(\*) : Les dotations aux provisions sont nettes des reprises.

**16/ Note explicative sur la note 3.5. Engagements hors bilan :**

**3.5.4 Parc technologique El Ghazela :**

Appelé à statuer sur la situation foncière du Parc technologique EL Ghazela, l'Etat tunisien, dans une récente correspondance, a exprimé son accord de principe sur la compensation de Tunisie Télécom en contre partie des montants des investissements déjà réalisés par le Groupe dans ledit parc. Aucun accord définitif n'est encore conclu entre le groupe et l'Etat tunisien.

Par lettre émanant du Ministère des Technologies de Communication, il a été exprimé l'intention de percevoir des loyers sur le parc à partir de l'année 2004. Ce montant n'a pas été comptabilisé à défaut d'estimation fiable.

#### **17/ Note explicative sur la note 3.2.10. Emprunts à long terme et la note 3.2.15. Concours bancaires :**

Au 31 décembre 2009, les emprunts de Tunisie Télécom se détaillent comme suit :

<b>Devises</b>	<b>CAD</b>	<b>EURO</b>	<b>JPY</b>	<b>RMB</b>	<b>USD</b>
BNP PARIBAS		22 047 031			
CCF		1 531 858			
CIB		67 120 450			2 587 569
EXIM BANK				259 811 263	
JBIC			8 056 619 812		
KFW		3 610 051			
NATEXIS		1 172 622			
NIB		152 818 665			
NORDEA		8 739 485			
PUB	5 243 564	16 542 399	1 852 686 000		3 500 000
SOCIETE GENERALE		4 926 122			
TUNITEL		261 730			
UBCI					4 856 028
<b>Total en Devise</b>	<b>5 243 564</b>	<b>278 770 412</b>	<b>9 909 305 812</b>	<b>259 811 263</b>	<b>10 943 597</b>
<b>Cours 31-12-2009</b>	<b>1,243</b>	<b>1,8985</b>	<b>0,0141</b>	<b>0,1929</b>	<b>1,3173</b>
<b>Total en TND</b>	<b>6 517 750</b>	<b>529 245 627</b>	<b>139 767 786</b>	<b>50 122 928</b>	<b>14 416 000</b>
				<b>Total général en Dinars</b>	<b>740 070 091</b>
				<b>Emprunts non courants en Dinars</b>	<b>635 456 345</b>
				<b>Emprunts courants en Dinars</b>	<b>104 613 746</b>

#### **18/ Note explicative sur le litige fiscal MATTEL:**

En avril 2010, Tunisie Telecom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale Mattel au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en intérêt).

Tunisie Telecom a contesté cette notification de redressement en soutenant notamment que la convention de non double imposition entre la Tunisie et la République Islamique de Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que, dès lors, en vertu du principe de non-discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a rejeté les arguments de Tunisie Telecom en juillet 2010 et maintient sa position initiale.

A la date du présent document, Tunisie Telecom est en pourparlers avec l'administration fiscale. Tunisie Telecom a constitué une provision dans ses comptes au 30 septembre 2010 à raison de 1,5 million de dinars tunisiens par mois. Cette provision devrait donc atteindre 6 millions de dinars tunisiens à fin décembre 2010.

#### **19/ Note explicative aux états financiers individuels au 31 décembre 2009 sur la correction des références légales :**

Le 05 avril 2004, date de promulgation de la loi n° 2004-30 du 05 Avril 2004 portant transformation du statut juridique de Tunisie Télécom du statut d'office (établissement public) à celui de société anonyme, la Société Nationale de Télécommunications (SNT). Cette société a été constituée sous sa forme juridique actuelle, au mois de Juillet 2004, et a gardé l'appellation commerciale de « Tunisie Télécom ».



#### 4.4.3 Rapport général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2009 :



F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les Jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 338  
Email : [mcammouri@kpmg.com](mailto:mcammouri@kpmg.com)



92, Avenue Abdelaziz THAALBI –  
El Menzeh 9A – 1004 Tunis  
Tél. +216 71 880 933 – +216 71 887 294  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cmc@hexabeta.tn](mailto:cmc@hexabeta.tn)

### **SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (SNT) « TUNISIE TELECOM »**

#### **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES. EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

#### **Opinion sur les états financiers**

Nous avons audité les états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications » au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Au 31 Décembre 2009, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Nationale des Télécommunications » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné. Au cours des exercices antérieures, l'estimation des provisions a été déterminée sur la base des situations extracomptables des créances clients par âge qui sont préparées selon une approche globale par produit et ne tiennent pas compte des encaissements non identifiés pour un montant de 61,1 Millions de Dinars.

En 2009, la société a procédé à la reconstitution de la base de factures impayées, au 31 Décembre 2009, à partir des bases extracomptables de facturation et d'encaissement. Les résultats préliminaires de ces travaux mettent en évidence un écart positif de 4,6 millions de dinars par rapport au solde comptable des comptes clients et comptes rattachés arrêtés à cette même date.

Par ailleurs, le montant de la provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées dégage, au 31 Décembre 2009, un excédent comptable de provisionnement de l'ordre 46 millions de dinars. A cet effet, il a été décidé de constater une reprise préalable de 20 millions de dinars et ce, dans l'attente de l'arrêté de l'impact définitif du projet.

Ainsi, le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 71 % en 2009 contre 73 % en 2008.

- 2- Comme indiqué dans la « Note 12 : Autres passifs financiers » et suite à une reconstitution du poste « Avances sur consommation » sur la base des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitel (abonnés actifs ou suspendus), auxquelles ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base « Contentieux », la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste en gains ordinaires à concurrence de 8,5 Millions de Dinars.
- 3- Le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,9 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des technologies de la communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain à proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana.

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

Tunis, le 22 Février 2010

**Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA**

Managing Partner

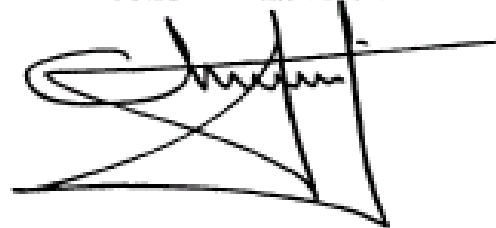
**F.M.B.Z KPMG TUNISIE**



**Mr. Chérif BEN ZINA**

Managing Partner

**C.M.C-DFK International**





F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
Email : [fmzammouri@kpmg.com](mailto:fmzammouri@kpmg.com)



92, Avenue Abdelaziz THAALBI –  
El Menzeh 9A – 1004 Tunis  
Tél. +216 71 880 933 – +216 71 887 294  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cmc@hexabyte.tn](mailto:cmc@hexabyte.tn)

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (SNT)  
« TUNISIE TELECOM »**

**OBJET : RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.  
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2009.**

En application des dispositions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions des dits articles :

I/ La « Société Nationale des Télécommunications » a conclu en 2009 des conventions d'emprunts avec les bailleurs de fonds étrangers pour le financement de ses investissements. Le tableau suivant résume les caractéristiques de chacune de ces conventions :

Date	Bailleur de fonds	Devise	Montant	Taux d'intérêt	Maturité	Tirages 2009	Auto-risation CA
03/04/2009	BNP Paribas (*)	Euro	270 545 973,13	Fixe = TICR ou variable au cas par cas	Selon les autorités de chaque pays exportateurs	-	26/03/2009
31/07/2009	BNP Paribas	Euro	16 758 670,54	3,985%	10 semestres et 7 mois de grâce	8 451 459,27	26/03/2009
02/12/2009	BNP Paribas (**)	Euro	4 175 486 ,18	Euribor + 1,10%	10 semestres et 11 mois de grâce	-	

(\*) Avenant à la ligne de crédit « BNP Paribas » accordée à la « Société Nationale des Télécommunications » en vertu de la convention du 10/01/2006 portant sur la prorogation de la validité de la ligne jusqu'au 10/01/2011 avec les mêmes conditions financières initiales à l'exception de la marge au dessus du taux de référence qui sera fixée au cas par cas avec une autorisation du conseil d'administration d'une marge plafonnée à 1.35%.

(\*\*) Ce crédit correspond à une fiche d'admission sur la ligne de crédit « BNP Paribas » accordée à la « Société Nationale des Télécommunications » en vertu de la convention du 10/01/2006 et son avenant du 03/04/2009.

2/ En date du 02 Octobre 2006, le Conseil d'Administration a autorisé la conclusion d'une convention d'assistance entre la « Société Nationale des Télécommunications » et la société « International Services Tunisia » dont le gérant est administrateur au niveau de « Tunisie Télécom ». Cette convention avec date d'effet le 18 Juillet 2006 porte sur un montant maximum annuel de 10 000 Mille Dollars au titre des missions d'assistance techniques, financières, commerciales et gestion des ressources humaines. Ces missions doivent être facturées au prix coûtant. Le montant des charges comptabilisées au titre de l'exercice 2009 s'élève à 11 800 Mille Dinars.

3/ le conseil d'administration de la société MATTEL a décidé de rémunérer le compte courant créditeur de la « Société Nationale des Télécommunications » comme suit :

Date conseil	Objet	Devise	Montant (En millier)	Taux d'intérêt	Produit En mdt
Décembre 2008	Dividendes 2007	UM	1 291 700	14% l'an	927
Avril 2009	Dividendes 2008	UM	2 203 200	14% l'an	791

4/ Les obligations et engagements pris par la société au profit de son Président Directeur Général et son Directeur Général Adjoint au titre des éléments de leurs rémunérations, des indemnités et des avantages qui leur sont servis en 2009, découlant de la décision du Conseil d'Administration de la société, totalisent un montant net annuel de 231 536 DT pour le Président Directeur Général et 135 444 DT pour le Directeur Général Adjoint.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 22 Février 2010

**Mr. Moncef BOUSSANNOUGA**

Managing Partner  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE



**Mr. Chérif BEN ZINA**

Managing Partner  
C.M.C-D.F.K International



2/2

#### 4.4.4 Tableau de mouvements des capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres après répartition du résultat de Tunisie Télécom se présente au 31 décembre 2009 comme suit :

(en mDT)	Capital social	Réserves Légales	Fonds social	A. capitaux propres	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>1 400 000</b>	<b>31 098</b>	<b>1 078</b>	<b>49 322</b>	<b>-19 443</b>	<b>234 259</b>	<b>1 696 314</b>
Affectation du résultat		10 741	3 000		220 518	-234 259	0
Dividendes					-201 075		-201 075
Subvention d'équipements				23 251			23 251
Amortissement - subvention				-7 009			-7 009
Fonds social			-1 977				-1 977
Résultats reportés (EMC)					-18 633		-18 633
Résultat de la période						243 204	243 204
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>41 838</b>	<b>2 102</b>	<b>65 564</b>	<b>-18 633</b>	<b>243 204</b>	<b>1 734 075</b>
Affectation du résultat		11 229	3 000		228 975	-243 204	0
Dividendes					-210 342		-210 342
<b>Solde après affect. du Rt</b>	<b>1 400 000</b>	<b>53 067</b>	<b>5 102</b>	<b>65 564</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 523 733</b>
Subvention d'équip.				8 875			8 875
Amortis- subvention				-8 744			-8 744
Fonds social			-1 345				-1 345
Résultats reportés (EMC)							0
Résultat de la période						252 580	252 580
<b>Solde au 31/12/2009 avant affectation du résultat</b>	<b>1 400 000</b>	<b>53 067</b>	<b>3 757</b>	<b>65 695</b>	<b>0</b>	<b>252 580</b>	<b>1 775 099</b>
Affectation du résultat		12 629	9 000		230 951	-252 580	0
Dividendes					-230 951		-230 951
<b>Solde au 31/12/2009 après affectation du résultat</b>	<b>1 400 000</b>	<b>65 696</b>	<b>12 757</b>	<b>65 695</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 544 148</b>

#### 4.4.5 Tableau de répartition des bénéfices des trois derniers exercices

Les bénéfices distribuables au titre de l'exercice 2008 sont versés aux actionnaires courant le deuxième trimestre 2009.

En DT	2007	2008	2009
Résultat de l'exercice	234 258 810	243 203 715	252 579 770
Résultats reportés	-19 443 225	-18 633 066	
	<b>214 815 585</b>	<b>224 570 649</b>	<b>252 579 770</b>
Réserve légale 5%	10 740 779	11 228 532	12 628 989
Dotation au Fonds Social	3 000 000	3 000 000	9 000 000
<b>Dividendes</b>	<b>201 074 805</b>	<b>210 342 116</b>	<b>230 950 782</b>

#### 4.4.6 Evolution des dividendes

La distribution de dividendes aux actionnaires de la Société est comptabilisée comme une dette dans les états financiers consolidés du Groupe pendant la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société. Les dividendes sont distribués sur la base des états financiers individuels de chaque société du groupe arrêtés selon les normes locales de la filiale.

Les dividendes distribuables aux actionnaires de la Société sont comptabilisés comme une dette dans les états financiers

<b>En mDT</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
<b>Résultat net des modifications comptables (1)</b>	214 814,371	224 570,649	252 579,770
<b>Dividendes (2)</b>	201 074,805	210 342,116	230 950,782
<b>Nominal</b>	10	10	10
<b>Nombre d'actions</b>	140 000 000	140 000 000	140 000 000
<b>Résultat / action</b>	1,534	1,604	1,8041
<b>Dividende / action</b>	1,436	1,502	1,650
<b>Dividende / nominal</b>	14,4 %	15,0 %	16,5 %
<b>Taux de distribution</b>	93,6 %	93,7 %	91,4 %

(1) Le résultat net est basé sur les états financiers de Tunisie Telecom individuels et en normes tunisiennes.

(2) Les dividendes de l'exercice N sont payés au cours de l'exercice N+1.

#### 4.4.7 Evolution du résultat net

<b>En mDT</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation 2008/2007</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2009/2008</b>
<b>Résultat net</b>	<b>214 814,371</b>	<b>224 570,649</b>	<b>+4,5 %</b>	<b>252 579,770</b>	<b>+12,5 %</b>



#### 4.4.8 Principaux indicateurs :

TUNISIE TELECOM	en mDT	en % des	en mDT	en % des	en mDT	en % des	Var 07- 08 en %	Var 08- 09 en %
P&L	31/12/2007	Revenus	31/12/2008	Revenus	31/12/2009	Revenus		
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 213 025</b>	<b>100%</b>	<b>1 265 091</b>	<b>100%</b>	<b>1 317 140</b>	<b>100%</b>	<b>4,3%</b>	<b>4,1%</b>
Revenus	1 193 769	98,4%	1 250 695	98,9%	1 296 261	98,4%	4,8%	3,6%
Autres produits d'exploitation	5 359	0,4%	1 971	0,2%	4 238	0,3%	-63,2%	115,0%
Amortissement subvention d'équipement	5 356	0,4%	7 009	0,6%	8 759	0,7%	30,9%	25,0%
Production immobilisée	8 541	0,7%	5 415	0,4%	7 881	0,6%	-36,6%	45,6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>852 937</b>	<b>70,3%</b>	<b>901 921</b>	<b>71,3%</b>	<b>925 255</b>	<b>70,2%</b>	<b>5,7%</b>	<b>2,6%</b>
Achat d'approvisionnements consommés	40 808	3,4%	40 378	3,2%	50 105	3,8%	-1,1%	24,1%
Charges d'interconnexion	203 379	16,8%	221 502	17,5%	212 849	16,2%	8,9%	-3,9%
Achats services télécoms	23 971	2,0%	25 358	2,0%	23 971	1,8%	5,8%	-5,5%
Charges de personnel	135 691	11,2%	149 826	11,8%	171 111	13,0%	10,4%	14,2%
Dotations aux amortissements	257 075	21,2%	258 101	20,4%	255 310	19,4%	0,4%	-1,1%
Dotations aux provisions nettes de reprises	20 474	1,7%	15 353	1,2%	6 827	0,5%	-25,0%	-55,5%
Redevances	64 925	5,4%	69 073	5,5%	71 854	5,5%	6,4%	4,0%
Autres charges d'exploitation	100 245	8,3%	122 331	9,7%	133 228	10,1%	22,0%	8,9%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>360 089</b>	<b>29,7%</b>	<b>363 169</b>	<b>28,7%</b>	<b>391 885</b>	<b>29,8%</b>	<b>0,9%</b>	<b>7,9%</b>
Produits de placement	42 987	3,5%	49 204	3,9%	41 999	3,2%	14,5%	-14,6%
Charges financières nettes	-52 427	-4,3%	-56 699	-4,5%	-43 054	-3,3%	8,1%	-24,1%
Autres pertes ordinaires	-120	0,0%	-2177	-0,2%	-21076	-1,6%	1717,7%	868,0%
Autres gains ordinaires	11 388	0,9%	17 393	1,4%	13 035	1,0%	52,7%	-25,1%
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>361 917</b>	<b>29,8%</b>	<b>370 891</b>	<b>29,3%</b>	<b>382 789</b>	<b>29,1%</b>	<b>2,5%</b>	<b>3,2%</b>
Impôts sur les sociétés	127 659	10,5%	127 687	10,1%	130 209	9,9%	0,0%	2,0%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>234 258</b>	<b>19,3%</b>	<b>243 204</b>	<b>19,2%</b>	<b>252 580</b>	<b>19,2%</b>	<b>3,8%</b>	<b>3,9%</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>214 814</b>	<b>17,7%</b>	<b>224 571</b>	<b>17,8%</b>	<b>252 580</b>	<b>19,2%</b>	<b>4,5%</b>	<b>12,5%</b>

#### 4.4.9 Principaux ratios :

<b>Ratio de Structure</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Actifs non courants / Total Bilan	61,25%	58,53%	56,72%
Stocks / Total Bilan	0,71%	0,84%	0,49%
Actifs courants / Total Bilan	38,75%	41,47%	43,28%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	52,84%	51,50%	51,92%
Capitaux propres avant affectation / Passifs Non Courants	210,16%	201,22%	224,96%
Passifs non courants / Actifs non courants	41,06%	43,72%	40,69%
Passifs courants / Actifs courants	34,95%	35,00%	37,87%
Passifs non courants / Total Bilan	25,15%	25,59%	23,08%
Passifs courants / Total Bilan	13,54%	14,51%	16,39%
Passifs / Total Bilan	38,69%	40,10%	39,47%
Capitaux permanents* / Total Bilan	84,33%	83,83%	82,20%
<b>Ratios de Gestion</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Charges de personnel / Produits d'exploitation	11,19%	11,84%	12,99%
Résultat d'exploitation / Produits d'exploitation	29,69%	28,71%	29,75%
Chiffre d'affaires/ Capitaux propres avant affectation	82,97%	84,86%	86,51%
Marges d'interconnection	988 143	1 038 173	1 096 409
Rex/CA	28,44%	28,40%	29,33%
<b>Ratios de Solvabilité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	62,67%	61,43%	63,16%
<b>Ratios de Liquidité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Ratio de liquidité générale (Actifs courants / Passifs courants)	286,13%	285,74%	264,04%
Ratio de liquidité réduite (Actifs courants - Stocks / Passifs courants)	280,88%	279,95%	261,06%
Ratio de liquidité immédiate (Liquidité et équiv de liqu / Passifs courants)	198,24%	173,08%	164,08%
<b>Ratio de rentabilité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Résultat net / Capitaux propres avant résultat (ROE)	14,69%	15,06%	16,59%
Résultat net / Capitaux permanents*	9,21%	9,25%	10,48%
Résultat net / Produits d'exploitation	17,71%	17,75%	19,18%
<b>Autres</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Marge brute d'Autofinancement	492 364	498 024	514 717

\* Capitaux permanents : Capitaux propres + Dettes LMT.

## 4.5. RENSEIGNEMENTS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### 4.5.1 Bilans consolidés comparés au 31 décembre

Actifs (en mDT)	Notes	31/12/2009**	31/12/2008*
			<i>Retraité</i>
Immobilisations incorporelles		229 286	165 659
Amort. Immobilisations incorporelles		-105 799	-102 429
	<b>2</b>	<b>123 487</b>	<b>63 231</b>
Immobilisations corporelles		4 368 449	4 218 493
Amort. Immobilisations corporelles		-2 837 379	-2 599 474
	<b>3</b>	<b>1 531 070</b>	<b>1 619 019</b>
Titres mis en équivalence		2 862	12 701
Immobilisations financières		24 436	13 900
Prov. Immobilisations financières		-1 479	-1 479
	<b>4</b>	<b>25 819</b>	<b>25 122</b>
Actif d'impôts différés	<b>5</b>	<b>10 998</b>	<b>23 671</b>
Autres actifs non courants	<b>6</b>	<b>63 065</b>	<b>72 569</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 754 438</b>	<b>1 803 612</b>
Stocks		29 960	38 758
Prov. Stocks		-9 329	-9 425
	<b>7</b>	<b>20 631</b>	<b>29 334</b>
Clients et comptes rattachés		632 591	577 395
Prov. Clients		-366 184	-366 494
	<b>8</b>	<b>266 408</b>	<b>210 901</b>
Opérateurs débiteurs		174 504	236 260
Prov. Opérateurs		-12 578	-9 434
	<b>9</b>	<b>161 926</b>	<b>226 826</b>
Autres actifs courants		35 106	31 363
Prov. Autres actifs courants		-14 264	-14 714
	<b>10</b>	<b>20 842</b>	<b>16 649</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>11</b>	800 609	738 281
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 270 416</b>	<b>1 221 991</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>3 024 854</b>	<b>3 025 603</b>

\* Etats financiers retraités pour les besoins de comprabilité, voir notes explicatives section 4.5.5.2

\*\* Les états financiers consolidés au 31/12/2009 sont établies sur la base d'états financiers des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation arrêtés à une même date sauf pour la société ATI qui a été mise en équivalence sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2008.

<b>Capitaux propres &amp; Passif (en mDT)</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008*</b>
Capital social		1 400 000	1 400 000
Réserves légales		54 004	42 775
Fonds social		4 116	2 482
Autres capitaux propres		68 674	68 543
Résultats reportés		28 623	38 926
Effets de modifications comptables		-	-29 438
Réserves spéciales de réévaluation		3 037	3 037
Ecart de conversion des EF		-333	-440
Réserves consolidées		1 022	1 063
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>12</b>	<b>1 559 144</b>	<b>1 526 948</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves		21 999	26 986
Intérêts des minoritaires dans les résultats		-190	6 074
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>13</b>	<b>21 809</b>	<b>33 060</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>1 580 953</b>	<b>1 560 008</b>
Résultat net de l'exercice		228 252	243 730
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>1 809 205</b>	<b>1 803 738</b>
Emprunts à long terme	<b>14</b>	638 653	692 849
Autres passifs financiers	<b>15</b>	29 696	40 231
Provisions	<b>16</b>	22 864	13 305
Passifs d'impôt différés			
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>691 213</b>	<b>746 385</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>17</b>	131 207	102 571
Opérateurs créditeurs	<b>18</b>	41 114	96 198
Produits constatés d'avance	<b>19</b>	40 630	27 540
Autres passifs courants	<b>20</b>	196 007	143 590
<b>Concours bancaires et autres passifs financiers</b>	<b>21</b>	115 477	105 581
<b>Total des passifs courants</b>		<b>524 435</b>	<b>475 480</b>
			<b>0</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 215 648</b>	<b>1 221 865</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>		<b>3 024 854</b>	<b>3 025 603</b>

\* Etat financiers retraités pour les besoins de comprabilité, voir notes explicatives section 4.5.5.2

#### 4.5.2 Etats de résultats consolidés comparés au 31 décembre

Désignation (en mDT)	Note	31/12/2009	31/12/2008*
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 423 678</b>	<b>1 374 451</b>
Revenus	22	1 375 037	1 343 028
Autres produits d'exploitation	23	14 489	2 076
Amortissement subvention d'équipement	23	8 759	7 009
Production immobilisée	24	25 392	22 338
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>1 004 855</b>	<b>984 757</b>
Achat d'approvisionnements consommés	25	71 546	65 126
Achats services télécoms	27	30 041	33 007
Charges de personnel	28	187 008	167 886
Dotations aux amortissements	29	269 774	274 779
Dotations aux provisions nettes des reprises	30	5 066**	9 821
Redevance	31	74 506	69 073
Charges d'interconnexion	26	223 137	231 559
Autres charges d'exploitation	32	143 778	133 506
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>418 824</b>	<b>389 695</b>
Produits de placement	34	28 377	35 053
Charges financières nettes	33	-50 038	-56 210
Autres pertes ordinaires	35	-32 472	-6 679
Autres gains ordinaires	35	8 201	19 156
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>		<b>-</b>	<b>421</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>190</b>	<b>-6 074</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>		<b>373 083</b>	<b>375 360</b>
Impôts sur les sociétés	36	131 857	136 752
Impôt différé	36	12 973	-5 121
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>228 252</b>	<b>243 730</b>
Effets des modifications comptables		-	-29 438
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>228 252</b>	<b>214 292</b>

\* Etats financiers retraités pour les besoins de comptabilité, voir notes explicatives section 4.5.5.2

\*\* Le solde de la rubrique au 31/12/2009 tient compte d'une reprise de provision de 28 267 mDT qui constitue l'impact préliminaire dégagé par le projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31 décembre 2009 qui a été comptabilisé dans le résultat de l'exercice 2009 à défaut d'éléments fiables permettant de faire ressortir la part des reprises des provisions qui serait à affecter aux exercices antérieurs.

#### 4.5.3 Etats de flux de trésorerie consolidé comparés au 31 décembre<sup>13</sup>

Désignation (en mDT)	31/12/2009	31/12/2008
<b>Flux liés à l'exploitation</b>		
Résultat net consolidé de l'exercice	228 062	249 804
Quote part dans le résultat net des participations mises en équivalence		-421
Dotations aux amortissements et aux provisions	253 124	284 131
Quote part des subventions d'inv. inscrites au résultat de l'exercice	-8 759	-5 560
Variation du BFR :	63 622	-51 588
Autres	20 038	-27 680
Charges financières (Intérêts)	-332	26 585
Production immobilisée	-25 392	-22 338
Impôts différés	12 973	-7 654
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>543 337</b>	<b>445 278</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp & incorp.	-213 583	-265 078
Décassements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-4 250	-3 331
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles	1 336	16 092
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus	-	1 118
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-216 497</b>	<b>-251 199</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	54 196	97 154
Remboursement d'emprunts	-103 070	-82 427
Alimentation Fonds social	-6 625	1 404
Affectation du résultat	-210 342	-201 075
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-265 841</b>	<b>-184 944</b>
Incidence des variations de taux de change	1 330	2 015
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>62 328</b>	<b>11 150</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>738 281</b>	<b>727 131</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>800 609</b>	<b>738 281</b>

<sup>13</sup> Voir note rectificative aux états financiers consolidés au 31-12-2009. Etat de flux de trésorerie rectificatif consolidé. Section 4.5.5.1

#### 4.5.4 Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2009

##### (1). Présentation générale du Groupe « Tunisie Télécom » :

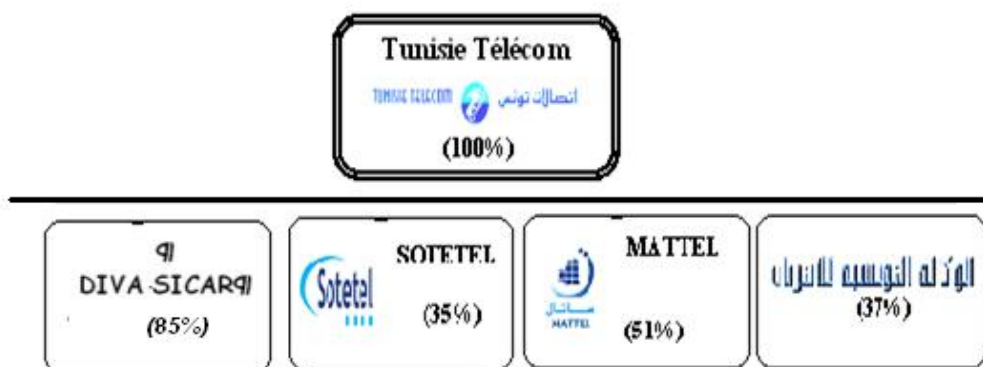
Le Groupe « Tunisie Télécom » est constitué d'une société mère, la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Télécom », de trois sociétés sous contrôle et une société sous influence notable. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « Tunisie Télécom », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « Tunisie Télécom » : Société mère.
- La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » : Société filiale avec une participation directe de 51 % du capital.
- La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » : Société filiale avec une participation directe de 35 % du capital.
- La Société « DIVA SICAR » : Société filiale avec une participation directe de 85 % du capital.
- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » : entreprise associée avec une participation directe de 37 % du capital .

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur des télécommunications, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

Il est à noter que suite à la non participation de Tunisie Télécom à l'opération d'augmentation du capital de la Banque de Financement des PME, sa participation est passée de 20% à 10%. Ainsi, désormais ce titre ne fait plus partie du périmètre de consolidation du groupe TT.

L'organigramme du Groupe « Tunisie Télécom » se présente comme suit :



##### (1.1). Présentation de la société mère « Tunisie Télécom » :

« Tunisie Télécom » est un établissement public à caractère non administratif, créé par la loi n°95-36 du 17 Avril 1995 portant promulgation de l' « Office National des Télécommunications ». Profitant d'une totale autonomie financière, la société exerce ses fonctions sous la tutelle du Ministère des Technologies des Communications.

*En vertu des dispositions de la loi n° 2004-30 du 30 Avril 2004, il a été autorisé de transformer la forme juridique de l' « Office National des Télécommunications » d'une entreprise publique sous forme d'établissement public à caractère non administratif en une entreprise publique sous forme de société anonyme dénommée « Société Nationale des Télécommunications », identifiée par son nom commercial « Tunisie Télécom » et soumise à la législation relative aux participations, entreprises et établissements publics et à la législation commerciale.*

La participation de l'Etat s'est faite par apport de l'ensemble du patrimoine de l' « Office National des Télécommunications » au profit de la société majorée du versement du complément en numéraire pour atteindre le montant visée par la loi, soit 1 400 Millions de Dinars.

Les biens meubles et immeubles, ainsi que les équipements nécessaires à la réalisation de la mission de « Tunisie Télécom », auparavant propriété de l'Etat tunisien, ont été transférés de plein droit à « Tunisie Télécom » à titre gratuit le 02 Janvier 1996 en vertu des dispositions de la loi n°95-36.

« Tunisie Télécom » est administrée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Président Directeur Général.

#### Structure du Capital au 31 Décembre 2009 :

- Capital Social: 1 400 Millions de Dinars.
- Nombre d'action : 140 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 10 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.
- Jouissance des actions : 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 18 Juillet 2006, la nouvelle répartition du capital se présente comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital détenu en TND</b>
Etat tunisien	90 999 949	909 999 490
Tecom – DIG	49 000 000	490 000 000
Office National des Postes	10	100
Office National de Télédiffusion	10	100
Banque Nationale Agricole	10	100
Banque de l'Habitat	10	100
Société Tunisienne de Banque	10	100
Mr Montasser Ouaili	1	10
<b>Total</b>	<b>140 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>

#### Activité de l'entreprise :

« Tunisie Télécom », opérateur historique en Tunisie, a pour vocation, directement ou indirectement, de développer toutes opérations se rapportant au domaine des télécommunications conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment :

- L'installation, le développement, l'entretien et l'exploitation des réseaux publics de télécommunications et en particulier les réseaux de téléphone fixes et mobiles, de Transmission de données et de Télex ;
- La promotion de nouveaux services de télécommunications à travers l'installation des équipements nécessaires et l'adaptation au développement technologique dans ce domaine ;
- La contribution au développement des études et recherches scientifiques liées au secteur des télécommunications et aux domaines techniques y rattachés ;
- L'application des conventions et traités de l'Union Internationale de Télécommunications et des organisations internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications, ratifiés par l'Etat tunisien ;
- La promotion de la coopération avec les institutions techniques étrangères et les organisations techniques internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications ;
- La participation directe ou indirecte dans les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliance ou d'association en participation ou autres ;



- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

« Tunisie Télécom » est organisée en trois segments d'activités principaux :

- Les Services de Communications Mobiles, qui fournissent des services RETAIL de téléphonie mobile aux marchés résidentiel et professionnel en Tunisie.
- Les Services de Communications Fixes, qui fournissent des services RETAIL de voix, de transmission de données à des clients résidentiels et professionnels en Tunisie.
- Les services d'interconnexion qui fournissent les services de voix, de données, de capacités et d'infrastructure à des opérateurs en télécommunications en Tunisie et dans le monde entier.

### (1.2). Présentation de « MATTEL » :

La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » est une société anonyme de droit mauritanien, créée en 2000. Son siège est à Nouakchott.

« MATTEL » est le premier opérateur de Téléphonie Mobile en Mauritanie. Il a pour mission directement ou indirectement toutes opérations concernant le développement d'un réseau téléphonique cellulaire GSM sur le territoire de la république Islamique de Mauritanie. « MATTEL » procède essentiellement à :

- La conception, l'installation, le développement, l'exploitation et la maintenance du réseau GSM ;
- La commercialisation des produits et des services de télécommunication ;
- La promotion des nouveaux services de télécommunications.

En plus de ces activités, « MATTEL » contribue aux missions et charges de l'accès universel du service et au financement de l'Autorité de Régulation Mauritanienne.

#### Structure du capital :

Au 31 Décembre 2009, le capital de « MATTEL » s'élève à 1 250 000 000 UM (soit l'équivalent de 7 068 469 Dinars Tunisiens) composé de 125 000 actions de 10 000 UM chacune, réparties comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>% d'intérêt</i>
Tunisie Télécom	63 750	637 500 000	51,0%
COMATEL	30 621	306 210 000	24,5%
BSA Télécommunications	30 621	306 210 000	24,5%
Moulaye El Hassen Ould Moctar El	2	20 000	-
Mohamed Ould Bouamatou	2	20 000	-
Béchir El Hassen	1	10 000	-
Sidi Mohamed Ould Cheiguer	1	10 000	-
Moulaye Ould Bouamatou	1	10 000	-
Mohamed Yehdi Ould Moulaye El	1	10 000	-
<b>Total</b>	<b>125 000</b>	<b>1 250 000 000</b>	<b>100%</b>

#### Indicateurs clés d'activité :

<b>Désignation en milliers TND</b>	<b>31 Décembre 2009</b>
<b>Parc d'Abonnés</b>	<b>2009</b>
- Prépayé	546 676
- Postpayé	545 117
<b>Nombre d'agences</b>	<b>1 559</b>
<b>Part de marché</b>	<b>23</b>
<b>Personnel</b>	<b>30%</b>

### (1.3). Présentation de la « SOTETEL » :

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23,2 Millions de Dinars divisé en 2.318.400 actions de 10 Dinars chacune.

La « SOTETEL » a été introduite par OPV au premier marché de la bourse des valeurs mobilières le 27 Mai 1998 ; elle demeure aujourd'hui l'unique représentant du secteur des télécommunications à la bourse de Tunis.

La « SOTETEL » a pour mission :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filières et radioélectriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés ;
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique ;
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications ;
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

### Structure du Capital :

Au 31 Décembre 2009, le capital de la « SOTETEL » est réparti entre les actionnaires comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale en Dinars</i>	<i>%</i>
Tunisie Télécom	811 440	8 114 400	35,00 %
Nokia Siemens Networks	231 840	2 318 400	10,00 %
Sté Lacéramic	161 763	1 617 630	6,98 %
El Atheer Funds	173 250	1 732 500	7,47 %
Divers porteurs (capital flottant)	940 107	9 401 070	40,55 %
<b>Total</b>	<b>2 318 400</b>	<b>23 184 000</b>	<b>100%</b>

### (1.4). Présentation de DIVA SICAR:

**Nom :** Développement, Innovation et Valeur Ajoutée « DIVA SICAR » .

**Capital social :** 20 millions de dinars, répartis en 2 millions d'actions de 10 dinars chacune.

**Réalisation :** 1/4 du capital.

#### Actionnaires:

- La Société Nationale de Télécommunication Tunisie Telecom ;
- La Société Tunisienne des Banques STB ;
- La Banque de l'Habitat BH ;
- L'Agence Tunisienne de l'Internet ATI ;
- Le Centre d'Etude et de Recherche en Télécommunications CERT ;
- Le Parc Technologique des Télécommunications ;
- Mr Montasser Ouaili.

#### Objet de l'entreprise:

Les principales missions de l'entreprise tournent autour des axes suivants :

- Favoriser la transmission d'entreprises en apportant les concours financiers nécessaires et le montage financier approprié ;
- La contribution au renforcement des fonds propres d'entreprises mises à niveau ;

- Promouvoir des projets dans le secteur des TIC tout en veillant à ce que ces projets aient des retombées positives directes ou indirectes sur les activités de télécommunication (développement du contenu mobile, data-center, portails, M-Payment ...);
- Et plus généralement, la participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

### (1.5). Présentation de l'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » :

L'Agence Tunisienne d'Internet a été créée en Mars 1996 pour jouer le rôle d'Opérateur National pour les services Internet et promouvoir les services Internet en Tunisie. Opérant sous la tutelle du Ministère des Technologies de la Communication, l'« ATI » a pour mission :

- Le développement de la stratégie et des nouvelles applications et services d'Internet en Tunisie ;
- La contribution à la mise en place des réseaux nationaux (réseau de l'éducation, réseau de la santé, réseau de l'agriculture, ...);
- L'administration de la liaison nationale et du Backbone national Internet ;
- La gestion et l'enregistrement des noms de domaines sous le domaine TN ;
- L'hébergement de sites Web ;
- La veille technologique et l'organisation de séminaires et formations sur les technologies d'Internet.

### Structure du capital :

Le capital social de l'« ATI » est passé de cinq cent Mille Dinars à un Million de Dinars à partir du mois de Mai 1997. Au 31 Décembre 2009, il est réparti comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>%</i>
		<i>en Dinars</i>	<i>d'intérêt</i>
Tunisie Télécom	37 000	370 000	37,00 %
STB	18 890	188 900	18,89 %
ATCE	13 000	130 000	13,00 %
SOTETEL	8 990	89 900	8,99 %
BANQUE DU SUD	7 000	70 000	7,00 %
CERT	5 010	50 100	5,01 %
EL BOUNIANE	5 010	50 100	5,01 %
BH	5 000	50 000	5,00 %
Divers	100	1 000	0,1 %
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

### (2). Faits marquants :

#### (2.1). Internalisation des travaux de production et reporting comptable IFRS :

La réorganisation de la fonction financière marquée, notamment, par la création d'une structure chargée d'assurer le reporting comptable, a permis d'internaliser intégralement les travaux de production et de reporting comptable, individuel et consolidé du Groupe TT, selon les normes tunisiennes (NCT) ainsi que les normes internationales (IAS, IFRS).

#### (2.2). Finalisation des projets lancés en 2008 :

L'année 2009 a été également marqué par :

- La finalisation des travaux d'inventaire physique et comptable des Immobilisations de TT dont les résultats ont fait l'objet d'un chargement sur FA, module de gestion des immobilisations sur ORACLE et dont l'impact financier a été pris en compte dans les comptes de 2009.

- La finalisation des travaux de développement de l'ERP Oracle e-Business matérialisée par le Go-Live de la solution IM/OM/OAT, modules de gestion des stocks « Oracle-IM », de gestion des commandes internes « ORACLE Order Management » et de suivi des immobilisations « Oracle Assets Tracking ». L'entrée en exploitation effective est planifiée pour 2010.

### **(2.3). Lancement du projet de justification et d'apurement des comptes clients :**

Tunisie Télécom a entamé en Octobre 2009 les travaux de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dans le cadre d'une mission octroyée à deux cabinets externes.

A la date de l'arrêté des comptes, les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation de l'impact financier provisoire.

Les comptes de 2009 tiennent compte d'une partie de ces résultats :

- La passation en gains ordinaires d'une partie des avances sur consommation figurant dans les passifs non courants pour un montant de 8,5 Millions de Dinars et ce suite à leur actualisation en fonction du parc disponible dans le système de facturation de la téléphonie fixe FTF de TT ;
- La passation en gains ordinaires d'un montant de 2,8 Millions de Dinars au titre des redevances payées d'avance suite à leur actualisation dans le cadre du projet ;
- Ajustement des soldes des comptes opérateurs étrangers et locaux ;
- Reprise de la provision constatée en 2009 d'une valeur de 28,3 Millions de Dinars suite à l'ajustement de la balance âgée selon la méthode globale à concurrence de 8,1 Millions de Dinars et la prise en compte partielle de l'impact du projet à hauteur de 20,2 Millions de Dinars.

Le rapport « impact financier évaluation provisoire » fait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 Millions de Dinars qui par prudence ne sera comptabilisée qu'après achèvement du projet.

### **(2.4). Lancement d'une nouvelle marque « ELISSA » :**

Tunisie Télécom a lancé, le 21 mars 2009, une nouvelle marque dédiée aux jeunes. Cela reflète l'intérêt que porte l'opérateur aux attentes de cette catégorie d'âge. L'objectif étant de proposer à la jeunesse tunisienne des offres qui correspondent à leurs exigences particulières. Le succès commercial de cette marque se confirme de plus en plus se traduisant par un nombre d'activation de plus en plus croissant.

### **(2.5). Prise en compte de l'impact de l'application de la méthode de consommation pour la comptabilisation du chiffre d'affaires prépayé :**

Le Conseil d'administration réuni en date du 04 Avril 2008 a décidé l'application de la méthode de consommation pour la prise en compte du chiffre d'affaires prépayé des téléphones Fixes et Mobiles.

L'adoption de cette nouvelle méthode s'est traduite par la comptabilisation d'un passif préliminaire de 22 Millions de Dinars répartis en 11 Millions de Dinars dans les comptes de 2007 et 11 Millions de Dinars dans les comptes de 2008. Le reliquat de l'impact définitif de ce retraitement (11 Millions de Dinars) a été pris en compte dans la situation de 2009.

### **(2.6). Achèvement du projet « Hannibal » :**

Cette année 2009 a connu également la mise en service d'un système de câble à fibres optiques sous marin reliant la Tunisie (Kélibia) à l'Italie (Mazara Del Valo) baptisé HANNIBAL.

Ce système de câble sous marin est décomposé en trois parties :

- Partie tunisienne : pose du câble dans les eaux territoriales tunisiennes ainsi que la fourniture et l'installation des équipements à la station de Kélibia.

- Partie Internationale : pose du câble dans les eaux territoriales internationales.
- Partie Italienne : pose du câble dans les eaux territoriales italiennes ainsi que la fourniture et l'installation des équipements à la station de Mazara.

Ce premier câble tunisien permettra la sécurisation totale de tout type de trafic international et la réduction des charges de TT.

#### **(2.7). Implémentation de BSCS iX :**

Après avoir réussi la première phase du projet d'implémentation du système de facturation BSCS iX pour le module « GSM post payé », le troisième trimestre 2009 a enregistré le démarrage des travaux de paramétrage et de mise en place des modules « Fixe Post payé » et « Data ». De même, les travaux de jonction du système BSCS avec le réseau intelligent pour les services prépayés et Elissa ont débuté courant le quatrième trimestre de l'année. Ce système permettra d'avoir une seule et unique source de données par une consolidation de tous les marchés exploités par Tunisie Telecom (GSM/FIXE/DATA) dans un même système de facturation et de gérer des clients et non comptes

A l'issue de ce projet, une interface unique et automatisée entre le système de facturation et « Oracle Financials » sera désormais fonctionnelle.

#### **(2.8). Consolidation des titres DIVA SICAR et déconsolidation des titres BFPME:**

Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une nouvelle SICAR, « Développement, Innovation, et Valeur Ajoutée » (DIVA) à hauteur de 85% du capital, soit 16 999 690 Dinars dont 25% ont été libérés courant le premier trimestre 2009.

S'agissant d'une participation qui remplit les conditions de contrôle exclusif, DIVA SICAR est intégrée globalement.

Suite à l'augmentation du capital de la Banque de Financement des PME à laquelle elle n'a pas participé, Tunisie Télécom voit sa participation passer de 20% à 10%. Ainsi, désormais ce titre ne fait plus partie du périmètre de consolidation du groupe TT.

#### **(2.9). Situation Mattel :**

Courant 2009, Tunisie Télécom n'a rien reçu de Mattel au titre de ses dividendes (reliquat dividende 2007 et total dividende 2008). Au 31 décembre 2009, les dividendes à recevoir ainsi que les intérêts financiers s'y rattachés s'élèvent à 22,6 MDT.

#### **(2.10). Revenus (Extrait) :**

Les revenus du groupe TT ont atteint fin Décembre 2009 la somme de 1 375 Millions de Dinars. Leur ventilation se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009
Retail	1 058 086
Wholesale	383 482
RRR sur prestations de services	-66 530
<b>Total</b>	<b>1 375 037</b>

#### **(2.11). Les charges d'exploitation :**

Les charges d'exploitation du groupe TT au titre l'année 2009 ont atteint la valeur de 1 004,8 Millions de Dinars. Au 31 Décembre 2009, la ventilation des charges d'exploitation et leur évolution par rapport au chiffre d'affaires se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009
Dotations aux amortissements et aux provisions	274 840
% CA	20%
Redevances	74 506
% CA	5%
Achats consommés	71 546
% CA	5%
Charges d'interconnexion	223 137
% CA	16%
Charges de personnel	187 008
% CA	14%
Achats de services télécoms	30 041
% CA	2%
Autres charges d'exploitation	143 778
% CA	10%
<b>Total</b>	<b>1 004 855</b>
<b>% CA</b>	<b>73%</b>

### (2.12). Indicateurs de gestion :

Au 31 Décembre 2009, les principaux indicateurs de gestion du groupe TT se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2009
Produits d'exploitation	1 423 678
Charges d'interconnexion	223 137
<b>Marge d'interconnexion</b>	<b>1 200 542</b>
% CA	86%
Opex	506 878
<b>EBITDA</b>	<b>693 664</b>
% CA	50%
Dotations aux amortissements et aux provisions nettes des reprises	274 840
<b>EBIT</b>	<b>418 824</b>
% CA	30%
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>228 252</b>
% CA	17%

### (3.1.) Note 1 : méthodes comptables utilisés :

#### (3.1.1.) Référentiel :

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ont été arrêtés au 31 Décembre 2009 conformément à la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ; et
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationale, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

L'état de résultat consolidé est établi selon le modèle autorisé tandis que l'état de flux de trésorerie consolidé a été établi selon le modèle de référence.

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 31 Décembre 2009. Il est à signaler que les états financiers de l' « ATI »: société consolidée suivant la méthode de mise en équivalence ne sont pas auditée.

### (3.1.2.) Principales méthodes comptables :

- Les revenus de la société sont pris en compte sur la base à mesure que les différents services de télécommunication offerts sont rendus. Les revenus fixe et mobile sont constitués des :
  - Produits des communications nationales et internationales générés par le post payé dès lors qu'ils sont réalisés et facturés.
  - Produits générés par le service prépayé, dont le chiffre d'affaires est pris en compte sur la base de la consommation effective .
  - Frais d'accès des abonnés des activités mobiles et fixes.
  - Produits nationaux d'interconnexion avec le second opérateur mobile en Tunisie.
  - Produits internationaux d'interconnexion avec les opérateurs étrangers et regroupant la téléphonie internationale, le ROAMING, la location des circuits ainsi que l'entretien des câbles.
- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont prises en compte au coût puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- Les immobilisations financières initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « Tunisie Télécom »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- Les stocks évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. « Tunisie Télécom » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins-values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.
- Les créances clients ordinaires comptabilisées à la valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement des créances. Les provisions sont estimées en appliquant des taux de provisionnement suivant l'antériorité des créances impayées (créances sur les Officiels exclues). Ces taux sont ventilés comme suit :

<i>Antériorité des impayés</i>	<i>Taux de provision</i>
<i>Créances autres que GSM</i>	
Inférieure à 1 an	0%
Entre 1 et 2 ans	50%
Supérieure à 2 ans	100%
<i>Créances GSM</i>	
Supérieure à 1 an	100%

- Les liquidités & équivalents de liquidités constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.

- La juste valeur des équipements reçus à titre gratuit est constatée en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres (sans tenir compte de l'effet de l'impôt) et rapportée au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes. Pour des considérations pratiques, la date de début de la résorption des subventions est celle de sa constatation en comptabilité, tandis que celle de l'immobilisation s'y rattachant est la date de sa mise en service. Ces deux dates ne coïncident généralement pas.
- Les frais de raccordement facturés par la société mère « Tunisie Télécom » étaient jusqu'au 31 Décembre 2003 pris en comptes parmi les capitaux propres (subvention d'investissement) puis rapportés au résultat linéairement sur 10 ans. A partir de 2004, ces frais sont désormais comptabilisés en tant que revenus.
- Les emprunts sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date.

Les pertes ou les gains de change en résultant sont amortis sur la durée de vie restante de ces emprunts, y compris l'année « en cours ». Les pertes ou les gains de change reportés sont constatés au bilan parmi les autres actifs ou passifs non courants (écarts de conversion).

A la date de chaque exercice, le montant de la perte ou du gain de change est estimé en recalculant l'emprunt au taux de change en vigueur à cette date. Toute modification de l'estimation par rapport à la clôture de l'exercice précédent est amortie sur la durée restante de l'emprunt, y compris l'année en cours.

Les intérêts des emprunts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus (par application du taux de change en vigueur à la date du paiement ou du taux de change en vigueur à la date de clôture pour les intérêts courus et non encore échus à cette date). Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

- Les opérations en monnaies étrangères effectuées par les sociétés du Groupe « Tunisie Télécom » sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte entrant dans la formation du résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies (comptes en devises, opérateurs étrangers, fournisseurs d'exploitation, etc..) sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain (ou la perte) de change en résultant est pris (e) en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

### **(3.1.3.) Périmètre et méthodes de consolidation :**

- Périmètre de consolidation : Le périmètre de consolidation du Groupe « Tunisie Télécom » comprend :
  - La société mère : « Tunisie Télécom » ;
  - La filiale « MATTEL », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif (le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités) ;
  - La filiale « SOTETEL », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif (le contrôle à partir de l'exercice 2007) ;
  - La Société « DIVA SICAR », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif, et ;
  - L'entreprise associée : « ATI », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce une influence notable (l'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques).
- Méthodes de consolidation : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ L'intégration globale : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « Tunisie Télécom ». Elle consiste :



- *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
  - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- ❖ **La mise en équivalence** : Cette méthode est appliquée aux sociétés sur lesquelles la société mère « Tunisie Télécom » exerce une influence notable. Elle consiste à substituer à la valeur comptable des titres (y compris le goodwill) la quote-part des variations de l'actif net intervenues après l'acquisition (capitaux propres et résultat net). La différence entre le prix d'acquisition des titres et cette quote-part représente un gain ou une perte de valeur.

Cette quote-part retraitée est portée sur une ligne distincte du bilan « *Participations dans les entreprises associées par la méthode de la mise en équivalence* ».

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% d'intérêt</i>
<b>Tunisie Télécom</b>	<b>Télécom</b>	<b>100 %</b>	<b>Mère</b>	<b>Intégration globale</b>	<b>100 %</b>
<b>MATTEL</b>	<b>Télécom</b>	<b>51 %</b>	<b>Filiale</b>	<b>Intégration globale</b>	<b>51 %</b>
<b>SOTETEL</b>	<b>Télécom</b>	<b>35 %</b>	<b>Filiale</b>	<b>Intégration globale</b>	<b>35 %</b>
<b>DIVA SICAR</b>	<b>Finance</b>	<b>85 %</b>	<b>Filiale</b>	<b>Intégration globale</b>	<b>85 %</b>
<b>ATI</b>	<b>Télécom</b>	<b>37 %</b>	<b>Ent. Associée</b>	<b>Mise en équivalence</b>	<b>40 %</b>

- Traitement des écarts de première consolidation : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- Elimination des opérations internes : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « Tunisie Télécom » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- Impôts sur le résultat : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

- La valeur comptable des actifs et des passifs, et
- La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé.

- Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :
  - Le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
  - Le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.

### (3.2.) Présentation des postes du bilan :

#### (3.2.1.) Note 2 : Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de « Tunisie Télécom » sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	Entrée	31/12/2009	Ajustement	Ajusté 30/12/2009
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>165 659</b>	<b>52 351</b>	<b>218 010</b>	<b>11 276</b>	<b>229 286</b>
Fonds de commerce	90	-	90	-	90
License GSM, 3G & BL	33 813	4 101	37 914	-	37 914
Logiciels informatiques	16 890	10 688	27 578	39	27 617
Clientèle	6 016	-6 016	-	6 016	6 016
Droit au Bail	853	-846	7	853	860
Marque	4 368	-4 368	-	4 368	4 368
Droit d'usage - câbles sous-marins :	82 807	22 539	105 347	-	105 347
<i>FLAG</i>	-	-	-	-	-
<i>SEA ME WE 3</i>	-	-	-	-	-
<i>SEA ME WE 4</i>	-	-	-	-	-
<i>Autres câbles sous-marins</i>	82 807	22 539	105 347	-	105 347
Autres immos incorporelles	6	-5	1	-	1
Encours immos incorporelles	20 816	26 258	47 074	-	47 074
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-102 429</b>	<b>5 566</b>	<b>-96 862</b>	<b>-8 937</b>	<b>-105 799</b>
Amort. License GSM, 3G & BL	-19 363	-11	-19 374	-2 230	-21 604
Amort. Logiciels informatiques	-8 437	-7 682	-16 119	-39	-16 158
Amort. Clientèle	-4 685	4 685	-	-6 016	-6 016
Amort. Droit au Bail	-	-	-	-107	-107
Amort. Marque	-	-	-	-546	-546
Amort. Fonds de commerce	-	-	-	-	-
Droit d'usage - câbles sous-marins :	-63 781	8 282	-55 499	-	-55 499
<i>Amort. Flag</i>	-4 815	4 815	-	-	-
<i>Amort. Sea me we 3</i>	-641	641	-	-	-
<i>Amort. Sea me we 4</i>	-3 758	3 758	-	-	-
<i>Amort. Autres câbles sous-marins</i>	-54 567	-932	-55 499	-	-55 499
Amort. Autres Immos incorporelles	-1 094	1 094	-	-	-
Prov. Immos incorporelles	-5 069	-802	-5 871	-	-5 871
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>63 231</b>	<b>57 917</b>	<b>121 148</b>	<b>2 339</b>	<b>123 487</b>
<b>% Total Actif</b>			<b>4,01%</b>		<b>4,08%</b>

(\*) La colonne 2008 correspond à la somme des balances individuelles avant ajustement.

- Les droits d'usage sont amortissables sur 15 ans.
- Les logiciels acquis ou produits en interne sont amortis linéairement au taux fiscal de 33%.
- La licence d'exploitation GSM en Mauritanie est amortie sur 15 ans au taux de 6,67 %.

- Droits d'usage des câbles sous-marins amortissables :

La société mère « Tunisie Télécom » supporte annuellement l'amortissement de ces droits d'usage, les frais de fonctionnement et de maintenance des câbles sous-marins et les charges financières des emprunts s'y rapportant, et assure également le remboursement des échéances courues de ces derniers.

Les câbles DIDON et SEA ME WE 1 ne sont plus exploités par Tunisie Télécom et les droits d'usage s'y rapportant, d'une valeur brute globale de 23,7 Millions de Dinars et totalement amortis durant les exercices antérieurs à 2005 n'ont pas fait l'objet d'une sortie d'actif immobilisé en l'absence d'un PV de mise en rebus. Cette opération de sortie d'actif n'a aucune incidence sur le résultat net de Tunisie Télécom.

En 2008, et en application du contrat de cession signé avec la société Google, Tunisie Télécom lui cède une partie de sa participation dans le dit câble à hauteur de 12,5 Millions de Dinars.

**(3.2.2.) Note 3 : Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de « Tunisie Télécom », la valeur comptable nette représente 50,6 % du total bilan au cours de l'exercice 2009. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2008	Entrée	31/12/2009	Ajustement	Ajusté 31/12/2009
Brut (en mDT)	4 218 493	142 060	4 360 552	7 897	4 368 449
Installations Techniques, MO :	3 481 414	-65 882	3 415 532	133 032	3 548 564
<i>GSM</i>	966 570	-10 795	955 775	34 950	990 725
<i>DATA</i>	102 279	-62 070	40 209	10 457	50 666
<i>Commutation</i>	812 541	71 906	884 447	6 581	891 028
<i>Transmission</i>	577 878	-16 029	561 849	22 026	583 876
<i>Réseaux Locaux d'Abonnés</i>	932 499	-39 997	892 502	59 018	951 520
<i>Téléphonie Rurale</i>	74 290	1 431	75 720	-	75 720
<i>RTM</i>	5 030	-	5 030	-	5 030
<i>Infrastructure Cité Olympique</i>	3 821	-3 821	-	-	-
<i>Câbles Maristel</i>	6 507	-6 507	-	-	-
Terrains	53 278	-6 054	47 224	6 229	53 453
Constructions	189 327	9 614	198 941	1 860	200 801
Inst. Générales, A.A.I. Divers	20 199	-8 787	11 412	-	11 412
Equipements de bureau	86 957	20 168	107 124	26	107 150
Matériel de Transport	40 985	-3 228	37 757	5 558	43 315
Engins et matériel de chantiers	10 353	-467	9 887	282	10 169
Autres immos corporelles	47 001	111 107	158 108	-125 742	32 366
Encours immos corporelles	288 978	85 589	374 567	-13 348	361 219
Amortissements & Provisions (en mDT)	-2 599 474	-235 787	-2 835 260	-2 119	-2 837 379
Installations Techniques, MO :	-2 348 695	-101 171	-2 449 865	-122 173	-2 572 039
<i>Amort. GSM</i>	-481 255	-47 883	-529 138	-30 076	-559 214
<i>Amort. DATA</i>	-58 915	44 365	-14 550	-10 408	-24 958
<i>Amort. Commutation</i>	-641 957	-89 649	-731 605	-6 142	-737 747
<i>Amort. Transmission</i>	-370 142	-19 568	-389 710	-21 723	-411 432
<i>Amort. Réseaux Locaux d'Abonnés</i>	-710 385	6 172	-704 213	-53 824	-758 037
<i>Amort. Téléphonie Rurale</i>	-75 542	-91	-75 634	-	-75 634
<i>Amort. RTM</i>	-4 904	-112	-5 016	-	-5 016
<i>Amort. Infrastructure Cité Olympique</i>	-2 797	2 797	-	-	-
<i>Amort. Câbles Maristel</i>	-2 798	2 798	-	-	-
Amort. Constructions	-95 381	-12 331	-107 712	-1 509	-109 221
Amort. Inst. Générales, A.A.I. Divers	-4 718	-2 195	-6 913	-	-6 913
Amort. Equipements de bureau	-58 161	-19 586	-77 747	365	-77 382
Amort. Matériel de Transport	-30 572	3 071	-27 501	-3 480	-30 981
Amort. Engins et matériel de chantiers	-8 922	-361	-9 283	207	-9 076
Amort. Autres immos corporelles	-38 246	-112 635	-150 881	125 147	-25 734
Prov. Immos corporelles	-14 779	9 422	-5 357	-676	-6 033
Valeur Comptable Nette (en mDT)	1 619 018	-93 726	1 525 292	5 778	1 531 070
<i>% Total Actif</i>	53,3%		50,4%	-	50,6%

(\*) La colonne 2008 correspond à la somme des balances individuelles avant ajustement.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<i>Intitulé</i>	<i>Taux</i>
Construction	5 %
Matériel de transport de la société mère	20 %
Matériel de transport de la filiale	25 %
Matériel informatique	15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

Projet d'inventaire physique des immobilisations :

La société mère Tunisie Telecom a réalisé depuis juillet 2008 un inventaire physique et comptable des immobilisations, visant l'assainissement de la base comptable des immobilisations et la constitution d'une base auxiliaire fiable qui sera intégrée dans le module de gestion des immobilisations du système d'information financier (Oracle FA).

Les travaux sur les immobilisations ont porté principalement sur les actifs réseaux qui représentent environ 87% de la valeur nette comptable des immobilisations en service au 31 Décembre 2008. De plus des travaux de cadrage comptable et de reconstitution d'une base auxiliaire ont couvert l'exhaustivité des autres familles d'actifs pour permettre leur intégration dans le module de gestion comptable des immobilisations.

Les principales étapes du projet sont les suivantes :

- Définition d'une méthodologie d'inventaire ;
- Collecte, fiabilisation, enrichissement des informations ;
- Développement d'un outil de rapprochement ;
- Rapprochement effectif des informations techniques et comptables en étroite collaboration avec les directions techniques, au niveau central et au niveau régional ;
- Elaboration de l'état de synthèse de l'impact financier ;
- Constitution de la base Oracle FA ;
- Pérennisation de l'inventaire.

Impact financier :

Libellé en mDT	Impact positif	Impact négatif	Référence/Observation
Travaux de réconciliation	4 046	569	Analyse et cadrage base comptable et base extra
Reclassement des encours	-	4 549	Reclassement des encours
Sous Total 1	-	1 072	
Provision sur encours anciens	-	1 175	Analyse des encours comptables
Apurement des encours	10 278	452	Apurement des encours
Complément provision sur CSM hors service	-	2 883	Equipements hors exploitation
Immobilisations non rapprochées	-	10 873	Rapprochement « physico-comptable »
Sous Total 2	-	5 105	
Total	-	6 177	

A la date du 31 Décembre 2009, l'impact financier du projet a été intégralement pris en compte dans les comptes de TT.

### **(3.2.3.) Note 4 : Immobilisations financières :**

Les immobilisations financières du groupe « Tunisie Télécom » ont totalisé fin 2009 un montant brut de 27,3 Millions de Dinars, contre 26,6 Millions de Dinars fin 2008.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des immobilisations financières du Groupe « Tunisie Télécom » entre 2008 et 2009 :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Titres mis en équivalence	-	2 862	2 862	12 701	-77%
Titres de Participation	35 056	-17 996	17 060	7 150	139%
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 124	-28	7 096	6 511	9%
Dépôts et consignation	279	-	279	239	17%
Immobilisations financières brutes	42 460	-15 162	27 297	26 601	3%
Prov. Immobilisations financières	-1 479	-	-1 479	-1 479	0%
Immobilisations financières nettes	40 981	-15 162	25 819	25 122	3%
% Total Actif			0,85%	0,83%	
% <i>Provision / Brut</i>			5,42%	5,56%	

Les participations dans les filiales, dans les co-entreprises ou dans les entreprises associées sont présentées à leur juste valeur dans les comptes individuels. Au niveau des comptes consolidés, les sociétés « MATTEL », « SOTETEL » et « DIVA SICAR » sont intégrées globalement ; l'entreprise associée « ATI » (détenue à hauteur de 37%) est mise en équivalence. Les autres participations n'appartiennent pas au périmètre de consolidation du Groupe « Tunisie Télécom ».

- Nouvelle participation au capital d'une SICAR :

Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une nouvelle SICAR, « Développement, Innovation, et Valeur Ajoutée » (DIVA) à hauteur de 85% du capital, soit 16 999 690 DT dont 25% ont été libérés courant le premier trimestre 2009. Cette participation est globalement intégrée dans la situation consolidée du groupe TT.

- Les emprunts obligataires :

Le portefeuille des obligations détenues par la société mère Tunisie Télécom et composé des emprunts obligataires BH, UBCI et BIAT a été intégralement liquidé au 31 Décembre 2008.

#### (3.2.4.) Note 5 : Actif d'Impôts Différés ( AID) :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos incorporelles	4 146	1 770	134%
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos corporelles	2 318	6 186	-63%
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos financières	489	189	159%
Actif d'impôts différés/Dépréciation des stocks	3 137	3 178	-1%
Actif d'impôts différés/Gain & Perte de change	5 735	6 066	-5%
Actif d'impôts différés/Dépréciation autres éléments du Bilan	-11 318	3 411	-432%
Actif d'impôt différé sur consommation du chiffre d'affaires	6 490	2 872	126%
Total (en mDT)	10 998	23 671	-54%
% <i>Total Actif</i>	0,36%	0,78%	

La majorité des provisions pour dépréciation des créances douteuses de la société mère « Tunisie Télécom » sur les clients locaux, les opérateurs étrangers et d'autres débiteurs ne sont pas admises en déduction du bénéfice fiscal imposable et ce pour défaut de satisfaction des conditions prévues par l'article 12 du Code de l'IRPP et de l'IS. Elles constituent, par conséquent, des différences temporelles déductibles pouvant entraîner un actif d'impôt différé.

Cependant, en l'absence d'une assurance raisonnable que les pertes de créances s'y rapportant seront admises en déduction des bénéfices fiscaux imposables des exercices futurs, et devant la difficulté d'estimer de manière fiable l'économie d'impôt potentielle, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté au titre de ces provisions pour dépréciation des créances douteuses. Dans l'hypothèse d'une récupération totale de ces différences temporelles, et sur la base d'un taux d'impôt sur les sociétés de 35%, le Groupe réaliserait une économie d'impôt sur les bénéfices de 132,7 Millions de Dinars s'analysant comme suit :

Désignation	Montant non admis en déduction	Economies d'impôts potentielles
Provision pour dépréciation des créances clients	352 854	123 499
Provisions pour dépréciation des autres actifs	26 380	9 233
<b>Total (en mDT)</b>	<b>379 234</b>	<b>132 732</b>

### (3.2.5.) Note 6 : Autres actifs non courants :

Les autres actifs non courants correspondent exclusivement aux écarts de conversion actifs découlant de la conversion des emprunts à long terme contractés par la société mère « Tunisie Télécom » libellés en devise.

Au 31 Décembre 2009, ces actifs s'élèvent à 63,1 Millions de Dinars contre 72,6 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 soit une diminution de 13% détaillée comme suit :

Ecart de conversion – Actif	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Ecart de conversion – Actif	63 055	-	63 055	72 569	-13%
Charges à répartir	-2 219	2 230	10	-	-
<b>Total (en mDT)</b>	<b>60 835</b>	<b>2 230</b>	<b>63 065</b>	<b>72 569</b>	<b>-13%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>2,09%</i>	<i>2,40%</i>	

#### ➤ Ecart de conversion sur emprunts en devises :

Les emprunts libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement, en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération.

A la date de clôture, ces emprunts sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date ; les pertes ou les gains de change en résultant sont amortis sur la durée de vie restante du crédit, y compris l'année en cours. Les pertes ou les gains de change reportés sont constatés au bilan parmi les autres actifs ou passifs non courants (écarts de conversion).

### (3.2.6.) Note 7 : Stocks :

Les stocks du groupe « Tunisie Télécom » totalisent un montant brut de 30 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. Ils sont provisionnés à hauteur de 31% et se composent principalement de câbles, d'accessoires et d'autres composantes.

L'évolution des stocks de « Tunisie Télécom » entre fin Décembre 2009 et fin Décembre 2008 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var.%
<b>Valeurs Brutes (en mDT)</b>	<b>31 040</b>	<b>-1 078</b>	<b>29 960</b>	<b>38 758</b>	<b>-23%</b>
Câbles	7 526	-	7 526	7 217	4%
Accessoires et composants	12 807	-	12 807	15 148	-15%
Appareils GSM et accessoires GSM	1 481	-	1 481	2 850	-48%
Poteaux	266	-	266	263	1%
Petits outillages	758	-	758	1 472	-49%
Appareils téléphoniques	411	-	411	1 205	-66%
Pièces de rechange	893	-	893	920	-3%
Annuaire	-	-	-	251	-100%

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Fournitures de bureaux	1 699	-	1 699	2 482	-32%
Cartes	4 379	-	4 379	7 531	-42%
Matières consommables	229	-	229	112	104%
Autres stocks	590	-1 078	-488	-692	-29%
Prov. pour dépréciation (en mDT)	-9 329	-	-9 329	-9 425	-1%
Prov. Câbles, accessoires et composants	-6 914	-	-6 914	-6 491	7%
Prov. Appareils GSM et téléphoniques	-946	-	-946	-1 617	-41%
Prov. Poteaux	-266	-	-266	-263	1%
Prov. Petits outillages	-54	-	-54	-100	-46%
Prov. Pièces de rechange	-3	-	-3	-16	-79%
Prov. Annuaire	-	-	-	-251	-100%
Prov. Fournitures de bureaux	-5	-	-5	-54	-91%
Prov. Cartes	-845	-	-845	-538	57%
Prov. Autres stocks	-297	-	-297	-96	210%
Valeur nette (en mDT)	21 711	-1 078	20 631	29 334	-30%
<i>% Total Actif</i>			0,68%	0,97%	

La société mère « Tunisie Télécom » et sa filiale « MATTEL » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock. A la fin de l'exercice, les quantités inventoriées sont évaluées en utilisant le coût unitaire moyen pondéré de la période. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés, non utilisables, rosignols ou à rotation lente. Ces articles sont totalement provisionnés ;
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

### (3.2.7.) Note 8 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 Décembre 2009 un solde brut de 632,6 Millions de Dinars contre 577,4 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

En mDT	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Solde brut	651 200	-18 608	632 591	577 395	10%
Clients	232 186	-15 973	216 213	133 652	62%
Clients encaissements	197 792	-	197 792	210 224	-6%
Chèques & effets impayés	7 523	-	7 523	7 572	-1%
Clients – contentieux	186 776	-638	186 139	196 406	-5%
Clients – factures à établir	36 749	-2 328	34 421	25 195	37%
Clients – avances & acomptes	-9 827	331	-9 496	4 346	-318%
Provisions	-365 438	-745	-366 184	-366 494	0%
Prov. Clients	-365 438	-745	-366 184	-366 494	0%
Solde clients net (en mDT)	285 761	-19 353	266 408	210 901	26%
<i>% Total Actif</i>			8,77%	6,97%	

La société mère Tunisie Télécom a lancé en Octobre 2009, avec l'assistance de cabinets externes spécialisés, un projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31 Décembre 2009. Ce projet, structuré en quatre phases, a pour objectifs de fiabiliser les bases extracomptables de facturation et d'encaissements, puis de justifier et d'apurer l'ensemble des comptes clients et des comptes opérateurs à la date du 31 Décembre 2009.

Les bases extra comptables issues des systèmes de facturation et du contentieux ont fait l'objet de travaux préparatoires de fiabilisation, avant d'être rapprochées ligne à ligne, selon des critères identifiés (références facture, identifiant client, ...), tel que détaillés ci-dessous :

- Rapprochement entre les factures impayées (non émargées dans les systèmes facturation) avec celles non émargées dans SNE afin d'identifier les factures constatées impayées dans les deux sources (qu'on appellera base commune des factures impayées),
- Prise en compte des factures annulées et remplacées dans la base commune et dans chacune des bases identifiées précédemment,
- Isolation des factures antérieures à des factures ayant été émargées dans FTF ,
- Re-calcul des montants nets des factures impayées,
- Identification des cas de divergences de factures impayées entre SNE et les systèmes de facturation,
- Constitution de la base finale des factures impayées.

A la date d'établissement des états financiers au 31 Décembre 2009, une évaluation provisoire de l'impact financier relative aux comptes Clients a été effectuée et est présentée dans cette note aux états financiers.

En effet, le solde comptable de la société mère au 31 Décembre 2009 des comptes de provisions sur comptes clients s'élève à 358 Millions de Dinars. Sur la base de l'application stricte des règles de provisionnement retenues par Tunisie Telecom (celles qui ont été appliquées au 31 Décembre 2008), le montant de provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées s'élève à 331,6 Millions de Dinars, soit un écart de 26,5 Millions de Dinars.

Dans l'attente de la finalisation des travaux, il a été décidé de ne pas enregistrer en reprise de provisions, le montant d'excédent de provision ainsi dégagé et de maintenir le niveau de provision constaté au 31 Décembre 2008. Toutefois, une reprise sur provisions, du montant de la dotation de l'année, a été constatée, pour un montant de 28,3 Millions de Dinars.

### (3.2.8.) Note 9 : Opérateurs débiteurs :

Les Opérateurs débiteurs présentent au 31 Décembre 2009 un solde brut de 174,5 Millions de Dinars contre 236,2 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Opérateurs locaux:	2 500	3 785	-34%
Opérateurs locaux	2 500	3 785	-34%
Opérateurs étrangers:	172 004	232 475	-26%
Opérateurs étrangers	172 004	232 475	-26%
Provisions (en mDT)	-12 578	-9 434	35%
Prov. Opérateurs locaux	-	-	-
Prov. Opérateurs étrangers	-12 578	-9 434	35%
Total (en mDT)	161 926	226 826	-29,17%
<i>% Total Actif</i>	5,27%	7,44%	-29%

### (3.2.9.) Note 10 : Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 31 Décembre 2009 un solde brut de 35,1 Millions de Dinars contre 31,3 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Solde Brut (en mDT)	35 106	31 363	12%
Fonds social et autres organismes du personnel	660	-	-
Débiteurs divers	16 517	19 866	-17%
Organismes sociaux et assurances	23	-	-
Compte de régularisation	12 497	9 449	32%



Comptes d'attente	2 633	2 506	5%
Comptes associés	-1 114	-1 035	8%
Personnel et comptes rattachés	3 891	576	575%
Provisions (en mDT)	-14 264	-14 714	-3%
Prov. Autres actifs courants	-14 264	-14 714	-3%
Solde net (en mDT)	20 842	16 649	25%
<i>% Total Actif</i>	<i>0,77%</i>	<i>0,61%</i>	

### (3.2.10.) Note 11 : Liquidités et équivalents de liquidités :

La trésorerie du Groupe présente au 31 Décembre 2009 un solde brut excédentaire de 800,6 Millions de Dinars contre 738,3 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Placements	674 762	-	674 762	618 833	9%
Banques	122 275	-	122 275	117 008	5%
CCP	2 669	-	2 669	375	611%
Caisses, chèques et effets	904	-	904	2 066	-56%
Total (en mDT)	800 609	-	800 609	738 281	8%
<i>% Total Actif</i>			<i>26,36%</i>	<i>24,40%</i>	

### (3.2.11.) Note 12 : Capitaux propres (En mDT) :

Les capitaux propres du groupe Tunisie Télécom s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 1 809,2 Millions de Dinars contre 1 803,7 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. Le tableau de mouvements des capitaux propres du Groupe se présente comme suit :

Désignation	Capital	Rsvs légales	Rts reportés	Aut.Kx prop	Ecartd e conv.	Rt de période	Total groupe	Intérêts minoritaires	Total Général
Solde au 31/12/2008	1 400 000	42 775	9 488	75 125	- 440	243 730	1 770 678	33 060	1 803 738
Affectation RL TT	-	11 229	-	-	-	-11 229	-	-	-
Affectation FS TT	-	-	-	3 000	-	-3 000	-	-	-
Mouvements FS TT	-	-	-	-1 345	-	-	-1 345	-	-1 345
Affectation SI TT	-	-	-	131	-	-	131	-	131
Affectation dividende Mattel	-	-	-	-	-	-	-	-11 874	-11 874
Ecart de conversion	-	-	-	-	107	-	107	103	210
Ajustement FS Sotetel	-	-	-	-21	-	-	-21	-40	-60
Sortie BFPME	-	-	-24	-40	-	-	-64	-	-64
Dividendes TT	-	-	-	-	-	-210 342	-210 342	-	-210 342
Intérêt minoritaire/KP	-	-	-	-	-	-	-	750	750
Diva Sicar	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	228 252	228 252	-190	228 062
Reclassement retraitements de consolidation	-	-	19 159	-	-	-19 159	-	-	-
Solde au 31/12/2009	1 400 000	54 004	28 623	76 850	-333	228 252	1 787 396	21 809	1 809 205
<i>% Total Actif</i>	<i>46%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>	<i>1%</i>	<i>2%</i>	<i>0%</i>	<i>8%</i>	<i>59%</i>

### (3.2.12.) Note 13 : Intérêts minoritaires:

La variation des intérêts minoritaires entre le 31 décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit:

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Intérêts des minoritaires dans les réserves	21 999	26 986	-18%
Intérêts des minoritaires dans les résultats	-190	6 074	-103%
Total (en mDT)	21 809	33 060	-34%
<i>% Total Actif</i>	<i>0,72%</i>	<i>1,09%</i>	

### (3.2.13 ) Note 14 : Emprunts à long terme :

Les échéances à plus d'un an sur les emprunts du Groupe « Tunisie Télécom » ont évolué entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 de la manière suivante :

Désignation	31/12/2009	Ajust.	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 879	-	59 879	67 560	-11%
Emprunts privés	578 774	-	578 774	625 289	-7%
Total (en mDT)	638 653	-	638 653	692 849	-8%
<i>% Total Actif</i>			<i>21,03%</i>	<i>22,90%</i>	

Les échéances à moins d'un an sont présentées parmi les passifs courants (concours bancaires et autres passifs financiers). Les intérêts courus sur les emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### (3.2.14.) Note 15 : Autres passifs financiers :

Il s'agit d'éléments de passifs non courants constitués principalement des avances sur consommation, avances sur redevances et écarts de conversion passifs sur emprunts libellés en monnaie étrangère.

Ce poste totalise 29,7 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. Son évolution entre fin 2009 et fin 2008 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajust.	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Av./Consommations nettes des remboursements	15 112	-	15 112	23 605	-36%
Redevances payées d'avance	4 394	-	4 394	7 105	-38%
Ecart de conversion – Passif	10 190	-	10 190	9 521	7%
Total (en mDT)	29 696	-	29 696	40 231	-26,2%
<i>% Total Actif</i>			<i>0,98%</i>	<i>1,33%</i>	

Dans le cadre du projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés de Tunisie Télécom, cette rubrique a enregistré :

- Le solde comptable des comptes Avances sur consommation au 31 Décembre 2009, s'élève à 15 115 mDT, et a été reconstitué à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus), auxquels ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base Contentieux. Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 8 489 mDT, correspondant aux avances sur consommation relatives aux clients qui n'ont pas été repérés ni identifiés dans les bases de facturation, de recouvrement ou de recensement des abonnés de la société.
- Le solde comptable des comptes Redevances perçues d'avance au 31 Décembre 2009, s'élève à 4 394mDT, ont été reconstituées à partir des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus). Ces travaux ont conduit à constater en produits de l'exercice, un montant de 2 833 mDT. La redevance perçue d'avance sur des abonnés au contentieux ne sera pas ainsi déduite lors du calcul de la provision sur les créances contentieuses.

**(3.2.15.) Note 16 : Provisions :**

Les provisions non courantes prises en compte par le Groupe « Tunisie Télécom » s'élèvent à 22,9 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009 contre 13,3 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. L'évolution des provisions non courantes entre ces deux dates se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Provision pour risques	7 429	-	7 429	6 604	12%
Provision pour litiges	4 714	-	4 714	2 714	74%
Provision pour charges	6 185	4 535	10 720	3 987	169%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>18 329</b>	<b>4 535</b>	<b>22 864</b>	<b>13 305</b>	<b>72%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>0,75%</i>	<i>0,44%</i>	

**(3.2.16.) Note 17 : Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les comptes fournisseurs présentent au 31 Décembre 2009 un solde de 131,2 Millions de Dinars.

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM dont principalement la SOTETEL. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

Ces comptes se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var. %
Fournisseurs d'exploitation:	43 389	93 562	-54%
Fournisseurs d'exploitation	8 529	22 456	-62%
Fournisseurs d'exploitation - Factures non parvenues	54 827	72 469	-24%
Fournisseurs d'exploitation - Avances & acomptes	-19 967	-1 362	1366%
Fournisseurs d'investissement:	87 818	9 008	875%
Fournisseurs d'investissement	67 798	31 266	117%
Fournisseurs d'investissement - Factures non parvenues	48 835	-782	-6345%
Fournisseurs d'investissement - Avances & acomptes	-28 815	-21 476	0
<b>Total (en mDT)</b>	<b>131 207</b>	<b>102 571</b>	<b>28%</b>
<i>% Total Actif</i>	<i>4,34%</i>	<i>3,39%</i>	

**(3.2.17.) Note 18 : Opérateurs créditeurs :**

Les Opérateurs débiteurs présentent au 31 Décembre 2009 un solde de 41,1 Millions de Dinars contre 96,2 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Opérateurs locaux:	25 756	-	25 756	27 107	-5%
Opérateurs locaux	25 756	-	25 756	27 107	-5%
Opérateurs étrangers:	15 477	-118	15 358	69 091	-78%
Opérateurs étrangers	15 477	-118	15 358	69 091	-78%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>41 232</b>	<b>-118</b>	<b>41 114</b>	<b>96 198</b>	<b>-57%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>1,36%</i>	<i>3,18%</i>	<i>-57%</i>

**(3.2.18.) Note 19 : Produits constatés d'avance :**

Les Produits constatés d'avance présentent au 31 Décembre 2009 un solde de 40,6 Millions de Dinars contre 27,5 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 se détaillant comme suit :

Produits constatés d'avance	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	40 601	-	40 601	27 525	48%
Autres produits constatés d'avance	29	-	29	14	107%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>40 630</b>	<b>-</b>	<b>40 630</b>	<b>27 540</b>	<b>48%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>1,34%</i>	<i>0,91%</i>	

### (3.2.19.) Note 20 : Autres passifs courants :

L'évolution de la rubrique « Autres passifs courants » du Groupe entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 est la suivante :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var.%
Personnel et comptes rattachés	23 414	-	23 414	16 369	43%
Etat, impôts et taxes	62 086	-	62 086	44 285	40%
Créditeurs divers	16 369	-	16 369	18 897	-13%
Comptes associés	13 198	-	13 198	3 708	256%
Organismes sociaux et assurances	6 236	-	6 236	4 960	26%
Comptes d'attente	1 488	-	1 488	552	170%
Compte de régularisation	73 216	-	73 216	53 800	36%
Fonds social et autres organismes du personnel	-	-	-	1 019	-100%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>196 007</b>	<b>-</b>	<b>196 007</b>	<b>143 590</b>	<b>37%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>6,48%</i>	<i>4,75%</i>	

### (3.2.20.) Note 21 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers ont évolué entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var.%
Principal	110 230	-	110 230	100 074	10%
Emprunts échéances à moins d'un an	105 715	-	105 715	95 556	11%
Emprunts impayés	4 515	-	4 515	4 518	-
Concours bancaires	242	-	242	171	42%
Intérêts courus	5 005	-	5 005	5 336	-6%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>115 477</b>	<b>-</b>	<b>115 477</b>	<b>105 581</b>	<b>9%</b>
<i>% Total Actif</i>			<i>3,80%</i>	<i>3,49%</i>	

### (3.3.) Présentation des comptes d'exploitation :

#### (3.3.1.) Note 22 : Revenus (Extrait) :

Le chiffre d'affaires du Groupe « Tunisie Télécom » comprend les ventes de services de télécommunications suivantes :

- Produits des communications nationales et internationales générés par le post payé dès qu'ils sont réalisés et facturés.
- Produits générés par le service prépayé, dont le chiffre d'affaires et pris en compte sur la base de la consommation effective.
- Frais de raccordement des abonnés des activités mobiles, fixes et data.
- Produits nationaux d'interconnexion avec les autres opérateurs opérant en Tunisie et en Mauritanie.
- Produits internationaux d'interconnexion avec les opérateurs étrangers et regroupant la téléphonie internationale, le Roaming, la location des circuits ainsi que l'entretien des câbles.
- Les produits des opérations d'installation, d'entretien et de maintenance des réseaux des télécommunications.

Le tableau suivant récapitule l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
Retail	1 058 086	1 022 458
Wholesale	383 482	346 633
RRR sur prestations de services	-66 530	-26 062
<b>Total</b>	<b>1 375 038</b>	<b>1 343 029</b>

**(3.3.2.) Note 23 : Autres produits d'exploitation :**

L'évolution du poste « Autres produits d'exploitation » du Groupe entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Amortissement subvention d'équipement	8 759	-	8 759	7 009	25%
Indemnisation assurances	858	-	858	725	18%
Produits de diverses ventes	2 890	-	2 890	347	734%
Divers	10 741	-	10 741	1 004	969%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>23 249</b>		<b>23 249</b>	<b>9 086</b>	<b>156%</b>

**(3.3.3.) Note 24 : Production immobilisée :**

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives aux réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de la société mère « Tunisie Télécom » et ne découle pas d'un système de comptabilité de gestion fiable.

Les productions immobilisées sont ajustées principalement par les éliminations des opérations intergroupe à savoir le reclassement du chiffre d'affaires en production immobilisée par la société mère « Tunisie Télécom » de sa filiale « SOTETEL » consolidée selon la méthode d'intégration globale.

L'évolution de la production immobilisée entre le 31 Décembre 2008 et le 31 Décembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Production immobilisée	7 881	17 511	25 392	22 338	14%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>7 881</b>	<b>17 511</b>	<b>25 392</b>	<b>22 338</b>	<b>14%</b>

**(3.3.4.) Note 25 : Achats d'approvisionnements consommés :**

Les achats d'approvisionnements consommés englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les charges d'électricité.

Au 31 Décembre 2009, les achats d'approvisionnements consommés accusent un montant de 71,5 Millions de Dinars contre 65,1 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008, se détaillant comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Achats stockés (en mDT)	50 126	-	50 126	48 313	4%
Achats Matières consommables	-	-	-	165	-
Achats Cartes	11 188	-	11 188	18 495	-40%
Achats Câbles	3 933	-	3 933	2 780	41%
Achats Accessoires et composants	8 061	-	8 061	10 256	-21%

Achats Appareils GSM et accessoires GSM	83	-	83	-	
Achats Fournitures de bureaux	1 665	-	1 665	1 692	-2%
Achats Carburants et lubrifiants	4 061	-	4 061	4 401	-8%
Achats Pièces de rechange	1 237	-	1 237	1 379	-10%
Achats Petits outillages	341	-	341	475	-28%
Achats Poteaux	8	-	8	161	-95%
Autres approvisionnements	3 169	-	3 169	9 115	-65%
Frais sur achats	4	-	4	513	-99%
Variation des stocks nets des provisions	16 376	-	16 376	-1 121	-1561%
<b>Achats non stockés (en mDT)</b>	<b>21 420</b>	<b>-</b>	<b>21 420</b>	<b>16 814</b>	<b>27%</b>
Electricité & Gaz	21 214	-	21 214	16 592	28%
Eau	206	-	206	222	-
<b>Total (en mDT)</b>	<b>71 546</b>	<b>-</b>	<b>71 546</b>	<b>65 126</b>	<b>10%</b>

### (3.3.5.) Note 26 : Charges d'interconnexion :

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom et à Mattel sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

Au 31 Décembre 2009, ces charges accusent un montant global de 223,1 Millions de Dinars dont le détail se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Charges d'interconnexion nationale	169 845	-	169 845	164 700	3%
Charges d'interconnexion internationale	60 179	-6 887	53 291	66 859	-20%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>230 024</b>	<b>-6 887</b>	<b>223 137</b>	<b>231 559</b>	<b>-4%</b>

- **Charges d'interconnexion nationale de la société mère :**

Courant 2009, les charges d'interconnexion facturées par le deuxième opérateur mobile au titre du trafic Tunisie Télécom transitant ou aboutissant dans son réseau s'élèvent à 161 152 mDT ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
National Fixe	41 133	43 360	-5%
National Mobile	80 348	86 088	-7%
International	39 671	27 406	45%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>161 152</b>	<b>156 853</b>	<b>3%</b>

- **Charges d'interconnexion internationale de la société mère :**

Les charges d'interconnexion internationale au titre de l'exercice 2009 ont atteint la valeur de 51 697 mDT ventilées comme suit :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Téléphone international	36 398	45 542	-20%
Roaming international	11 541	14 093	-18%
Autres	3 757	5 013	-25%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>51 697</b>	<b>64 648</b>	<b>-20%</b>

### (3.3.6.) Note 27 : Achats services télécoms :

Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées aux autorités de régulation en Tunisie et en Mauritanie, aux organismes de gestion des ressources rares (Agence Nationale de Fréquences (ANF)) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires.

Les frais de sous-traitance de Sotetel sont également présentés dans cette rubrique :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Charges IN/SVA	4 362	-	4 362	6 958	-37%
Charges FSI	597	-	597	1 042	-43%
Frais de distribution	8 074	-	8 074	3 971	103%
Redevance sur fréquences	8 020	-	8 020	10 711	-25%
Redevance Autorité de Régulation	3 062	-	3 062	5 905	-48%
Redevance/prest. de sces ATI	115	-	115	169	-32%
Sous-traitance télécoms	5 812	-	5 812	4 251	37%
Total (en mDT)	30 041	-	30 041	33 007	-9%

### (3.3.7.) Note 28 : Charges de personnel :

Les charges de personnel englobent les différents salaires et compléments de salaires (indemnités, heures supplémentaires, primes..) servis au personnel de la société mère « Tunisie Télécom » et ses filiales « MATTEL » et « SOTETEL » au cours de l'exercice ainsi que les différentes charges connexes et sociales qui leurs sont rattachées.

Au 31 Décembre 2009, les charges de personnel accusent un montant de 187 Millions de Dinars contre 167,9 Millions de Dinars enregistrées fin 2008.

L'évolution des charges de personnel entre 2008 et 2009 se présente comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Salaires et charges connexes	162 760	-	162 760	148 130	10%
Charges sociales et légales	24 248	-	24 248	19 755	23%
Total (en mDT)	187 008	-	187 008	167 886	11%

### (3.3.8.) Note 29: Dotations aux amortissements :

La dotation aux amortissements de l'exercice 2009 a atteint la valeur de 269,7 Millions de Dinars répartie comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Dot. amts immos corporelles	258 004	458	258 463	271 634	-5%
Dot. amts immos incorporelles	9 547	1 765	11 312	3 145	260%
Total (en mDT)	267 551	2 223	269 774	274 779	-2%

### (3.3.9.) Note 30: Dotations aux provisions nettes des reprises:

- **Dotations aux provisions :**

Les dotations aux provisions englobent les provisions pour dépréciation des immobilisations, des stocks ainsi que des créances clients et opérateurs ainsi que les provisions pour risques et charges rattachés à l'exploitation.

Au 31 Décembre 2009, les provisions ont totalisé un montant de 50,4 Millions de Dinars contre 31 Millions de Dinars enregistrées en 2008. Leur détail est le suivant :

Désignation	31/12/2009	Ajust.	31/12/09 Ajusté	31/12/08	Var. %
Dot. prov. pour dépréciation des créances & AAC	31 789	-776	31 013	25 789	20%
Dot. prov. pour dépréciation des immos	8 096	697	8 793	1 138	673%
Dot. prov. pour dépréciation des stocks	223		223	327	-32%
Dot. prov. pour risques et charges	5 693	4 692	10 385	3 835	171%
Total (en mDT)	45 802	4 613	50 414	31 089	62%

- **Reprises sur provisions :**

Au 31 Décembre 2009, les reprises sur provisions ont totalisé un montant de 45,4 Millions de Dinars contre 21,3 Millions de Dinars enregistrées en 2008. Leur détail est le suivant :

Désignation	31/12/09	Ajust	31/12/09 Ajusté	31/12/08	Var. %
Reprises sur prov. pour dépréciation des immos	14 567	-	14 567	15 466	-6%
Reprises sur prov. des éléments financiers	1 257	858	398	-	-
Reprises sur prov. pour dépréciation des stocks	-	-	-	78	-100%
Reprises sur prov. pour dépréciation des créances*	28 271	1 281	29 552	4 399	572%
Reprises sur prov. pour risques et charges	832	-	832	1 325	-37%
Total (en mDT)	44 927	422	45 349	21 268	113%

En 2008, les reprises sur provisions étaient présentées sous la rubrique « Autres produits d'exploitation ».

(\*) Suite au projet de justification et d'apurement des comptes et comptes rattachés de la société mère, la reprise de la provision constatée en 2009 d'une valeur de 28,267 Millions de Dinars suite à l'ajustement de la balance âgée selon la méthode globale à concurrence de 8,075 Millions de Dinars et la prise en compte partielle de l'impact du projet à hauteur de 20,192 Millions de Dinars.

Le rapport « impact financier évaluation provisoire » fait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 Millions de Dinars qui par prudence ne sera comptabilisée qu'après achèvement du projet.

**(3.3.10.) Note 31: Redevances :**

Aux termes de l'article 68 de la Loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002, « Tunisie Télécom » est tenue de verser à l'Etat une redevance au taux de 5% calculée sur la base du chiffre d'affaires toutes taxes comprises. La filiale « MATTEL » est tenue également de payer des redevances à l'Autorité de Régulation en Mauritanie ainsi qu'une contribution à l'accès universel aux taux respectifs de 2,5% et 3% du chiffre d'affaires hors charges d'interconnexion. Au 31 Décembre 2009, ces redevances se présentent comme suit :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Redevances /CA international	13 015		13 015	27 951	-53%
Redevances /CA local	61 490		61 490	41 122	50%
Total (en mDT)	74 506		74 506	69 073	8%

**(3.3.11.) Note 32: Autres charges d'exploitation :**

Outre les frais de maintenance et réparation des réseaux techniques et de location des sites administratifs, commerciaux et techniques, cette rubrique comprend les primes d'assurance, les frais de formation ainsi que les frais de campagnes de communication, de publicité et de marketing.

Depuis l'ouverture du capital de la société mère « Tunisie Télécom », cette rubrique comprend désormais les frais IST correspondant aux charges de ladite société et refacturées à Tunisie Télécom conformément à la convention bilatérale signée entre les deux parties.



Au 31 Décembre 2009, les autres charges d'exploitation du groupe ont atteint la valeur de 143,8 Millions de Dinars contre 133,5 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. Leur détail est le suivant :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Services extérieurs	144 234	-4 875	139 359	128 664	8%
Entretiens et réparations	41 260	-4 875	36 385	29 528	23%
Sous-traitance	19 077	-	19 077	16 835	13%
Locations & autres charges	11 048	-	11 048	9 637	15%
Assurances	4 691	-	4 691	3 826	23%
Frais de formation	3 093	-	3 093	2 219	39%
Rémunérations d'intermédiaires	17 779	-	17 779	14 060	26%
Publicités, publications & relations	41 787	-	41 787	46 666	-10%
Frais de transport	612	-	612	596	3%
Déplacements, missions et	1 912	-	1 912	2 209	-13%
Pénalités de performance	-	-	-	207	-100%
Diverses charges	2 976	-	2 976	2 881	3%
Autres impôts & taxes	4 418	-	4 418	4 842	-9%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>148 653</b>	<b>-4 875</b>	<b>143 778</b>	<b>133 506</b>	<b>8%</b>

### (3.3.12.) Note 33 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes du Groupe « Tunisie Télécom » englobent :

- Les charges d'intérêts courus sur les emprunts contractés par l'Etat Tunisien et rétrocédés à « Tunisie Télécom » lors de sa transformation en Avril 1995 en établissement public à caractère administratif ;
- Les charges d'intérêts courus sur des emprunts contractés par « Tunisie Télécom » auprès des établissements financiers locaux et étrangers ;
- Les gains et les pertes de changes sur les opérations effectuées en devises ainsi que ceux résultants de l'actualisation au cours de clôture des éléments monétaires libellés en monnaies étrangères, et ;

Au 31 Décembre 2009, les charges financières nettes du Groupe sont de 50 Millions de Dinars contre 56,2 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008. Leur détail est le suivant :

Désignation	31/12/2009	Ajustements	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Charges d'intérêts sur emprunts	30 193	-	30 193	31 611	-4%
Pertes de change latentes	27 984	281	28 265	39 626	-29%
Pertes de change réalisées	15 763	-	15 763	11 600	36%
Autres charges financières nettes	-2 176	86	-2 090	-4 277	-51%
Gains de change réalisés	-11 619	-	-11 619	-8 061	44%
Gains de change latents	-11 885	1 411	-10 474	-14 289	-27%
<b>Total (en mDT)</b>	<b>48 260</b>	<b>1 778</b>	<b>50 038</b>	<b>56 210</b>	<b>-11%</b>

### (3.3.13.) Note 34: Produits des placements :

Les produits des placements du Groupe « Tunisie Télécom » englobent les revenus des placements financiers et des participations ainsi que les revenus des comptes courants bancaires. Au 31 Décembre 2009, ces produits sont de 28,4 Millions de Dinars contre 35,1 Millions de Dinars fin 2008. Leur détail est le suivant :

Désignation en mDT	31/12/2009	Ajust.	31/12/2009 Ajusté	31/12/2008	Var. %
Revenus val. mobilières de placement	28 157	-	28 157	33 934	-17%
Produits des autres immo. financières	50	-	50	978	-95%
Produits des participations	13 792	-13 622	170	141	21%
<b>Total</b>	<b>41 999</b>	<b>-13 622</b>	<b>28 377</b>	<b>35 053</b>	<b>-19%</b>

### (3.3.14.) Note 35: Autres pertes et autres gains ordinaires :

- **Les autres pertes ordinaires :**

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 32,5 Millions de Dinars contre 6,7 Millions de Dinars au 31 Décembre 2008 .Elles se détaillent comme suit :

Désignation en mDT	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Charges liées à des modifications comptables	11 309	1 055	972%
Pertes sur cessions d'actifs	1	8	-90%
Pénalités	599	117	411%
Pertes exceptionnelles et non récurrentes	20 562	2 060	898%
Autres pertes	-	3 438	-100%
<b>Total Pertes ordinaires</b>	<b>32 472</b>	<b>6 679</b>	<b>386%</b>

La sous rubrique « Pertes exceptionnelles et non récurrentes », totalisant la somme de 20,6 Millions de Dinars, se détaille principalement des éléments suivants :

- *Pour la société mère TT :*
  - Remboursement du dépassement de la mutuelle : 0,9 MDT ;
  - Destruction des cartes : 1 MDT ;
  - Avoir/Factures FSI : 0,9 MDT ;
  - Régularisation du discount/factures d'interconnexion internationale : 4,4 MDT ;
  - Annulation des revenus antérieurs de cohabitation : 3,5 MDT.
- *Pour sa filiale Mattel :*
  - Résultats des travaux d'inventaire physique des immobilisations au 31/12/08 : 9,9Millions de Dinars.

➤ **Les autres gains ordinaires :**

Au 31 Décembre 2009, les autres gains ordinaires se présentent comme suit :

Désignation en mDT	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Produits sur cessions d'actifs	784	6 734	-88%
Produits liés à des modifications comptables	-4 764	1 088	-538%
Autres gains	12 181	11 317	8%
Pénalités perçues	-	16	-100%
<b>Total Gains ordinaires</b>	<b>8 201</b>	<b>19 156</b>	<b>-57%</b>

La sous rubrique « Autres gains » présente la somme 12,2 Millions de Dinars dont 11,5 Millions de Dinars sont relatifs à la société mère TT. Ces derniers regroupent principalement les éléments suivants :

- Le reversement d'une partie des avances sur consommation d'un montant 8,489 Millions de Dinars (suite à la reconstitution du parc par le projet) ;
- le reversement d'un montant de 2,833 Millions de Dinars au titre des redevances payées d'avance suite au projet.

### (3.3.15.) Note 36: Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices imposables réalisés par les filiales du groupe est calculé sur la base des taux suivants :

- 35% pour la société mère « Tunisie Télécom » ;
- 30% pour la filiale « SOTETEL » ;
- 25% pour la filiale « MATTEL ».
- 30% pour la filiale « DIVA SICAR».

Au 31 Décembre 2009, les charges d'impôts sur les bénéfices du Groupe se présentent comme suit :

Désignation en mDT	31/12/2009	31/12/2008	Var.%
Impôt courant	131 857	136 752	-4%
Impôt différé	12 973	-5 121	-353%
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>144 831</b>	<b>131 630</b>	<b>10%</b>

#### (3.4) Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan recensés par Tunisie Télécom au 31 Décembre 2009 se présentent comme suit :

##### (3.5. 1) Emprunts :

Les intérêts restant à courir sur les emprunts contractés par Tunisie Télécom s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 132,1 Millions de Dinars.

##### (3.5. 2) Garanties de la participation dans MATTEL :

Pour se couvrir contre les risques liés à sa participation au capital et à la garantie des crédits bancaires accordés à cette dernière par des établissements financiers tunisiens, Tunisie Télécom a contracté des polices d'assurance dont la synthèse se présente comme suit :

- Garantie de la participation :

Libellés	Montant en USD
Participation au capital de MATTEL	2 550 000
Dividendes Futurs en faveur de Tunisie Télécom	3 450 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>
Taux de couverture	90%
<b>Montant couvert</b>	<b>5 400 000</b>

- Primes d'assurances :

Les primes d'assurances à supporter par Tunisie Télécom au titre de la garantie de la participation, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 jusqu'à l'année 2017 sont évalués à 837 Millions de Dinars.

##### (3.5.3) Engagements hors bilan au titre des demandes d'achat et des ordres d'achat nets des réceptions:

Au 31 Décembre 2009, les engagements hors bilan au titre des demandes d'achat et des ordres d'achat nets des réceptions s'élèvent à la somme totale de 241 Millions de Dinars se détaillant comme suit :

	Capex	Opex	Total
Ordres d'achat	204	21	225
Demandes d'achat	13	3	16
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>25</b>	<b>241</b>

##### (3.5.4) Parc technologique El Ghazela :

Appelé à statuer sur la situation foncière du Parc technologique EL Ghazela, L'Etat tunisien, dans une récente correspondance, a exprimé son accord de principe sur la compensation de Tunisie Télécom en contre partie des montants des investissements déjà réalisés par le Groupe dans ledit parc. Aucun accord définitif n'est encore conclu entre le groupe et l'Etat tunisien.

#### 4.5.5 Notes rectificatives et explicatives des états financiers consolidés au 31/12/2009

##### 4.5.5.1 Notes rectificatives aux états financiers consolidés au 31/12/2009 :

##### 1/Etat des flux de trésorerie rectificatif consolidé au 31 Décembre 2009 :

Désignation	31/12/2009	31/12/2008
<b>Flux liés à l'exploitation</b>		
Résultat net consolidé de l'exercice	228 062	249 804
Quote part dans le résultat net des participations mises en équivalence	-	-421
Dotations aux amortissements et aux provisions	253 124	284 131
Quote part des subventions d'inv. inscrites au résultat de l'exercice	-8 759	-5 560
Variation du BFR :	63 622	-51 588
Autres	20 038	-27 680
Charges financières (Intérêts)	-332	26 585
Production immobilisée	-25 392	-22 338
Impôts différés	12 973	-7 654
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>543 337</b>	<b>445 278</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp & incorp.	-213 583	-265 078
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-4 250	-3 331
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles	1 336	16 092
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières	-	-
Dividendes reçus	-	1 118
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-216 497</b>	<b>-251 199</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	54 196	97 154
Remboursement d'emprunts	-103 070	-82 427
Alimentation Fonds social	-6 625	1 404
Affectation du résultat	-210 342	-201 075
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-265 841</b>	<b>-184 944</b>
Incidence des variations de taux de change	1 330	2 015
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>62 328</b>	<b>11 150</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>738 281</b>	<b>727 131</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>800 609</b>	<b>738 281</b>

## 2/ Note rectificative à la note (3.1.1). Référentiel :

### Note (3.1.1). Référentiel :

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ont été arrêtés au 31 Décembre 2009 conformément à la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ; et
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationales, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

« L'état de résultat consolidé ainsi que l'état des flux de trésorerie sont établis selon le modèle autorisé ».

Les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2009 ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation du groupe et arrêtés tous à la date du 31/12/2009 à l'exception de l'« ATI » pour laquelle la société s'est basée sur des états financiers provisoires arrêtés au 31 Décembre 2008.

D'autre part, il est à préciser que les états financiers du groupe au 31/12/ 2009, ont été élaborés sur la base d'états financiers non certifiés pour la société « SOTETEL ».

### 4.5.5.2 Notes explicatives aux états financiers consolidés au 31/12/2009 :

#### 1/ Note sur les raisons de consolidation au 31/12/2009 de SOTETEL :

##### Intégration globale de Sotetel :

En Aout 2007 Tunisie Télécom a nommé 4 administrateurs parmi 6. Selon le &.10 de la NCT 35 qui prévoit « Les états financiers consolidés comprennent toutes les entreprises qui sont contrôlées par la mère, autres que les filiales qui sont exclues pour les raisons exposées dans le paragraphe II.

Désormais, à partir de cette date Tunisie Télécom exerce un contrôle exclusif sur sa filiale Sotetel et depuis l'exercice 2007 ce contrôle s'est traduit par l'intégration globale des actifs, passifs et postes de résultats au niveau des comptes consolidés.

##### Changement du périmètre de consolidation du groupe Tunisie Télécom :

Le tableau suivant récapitule les mouvements du périmètre de consolidation du groupe Tunisie Télécom entre 2008 et 2009 :

Société	2008	Consolidation	Déconsolidation	2009
Sotetel	IG			IG
Mattel	IG			IG
BFPME	E		Sortie	
ATI	E			E
Diva SICAR		Entrée		IG

IG : intégration globale ; E : Mise en équivalence

**Entrée de Diva Sicar en 2009**, Tunisie Télécom a constitué une société d'investissement de capital risque de droit tunisien « DIVA SICAR », dont le capital est détenu à 85 % par Tunisie Télécom. Le capital social de cette entité est libéré à hauteur 25 % à ce jour. Cette société est intégrée globalement dans le groupe Tunisie Télécom.

**Déconsolidation de la BFPME en 2009**, suite à l'augmentation de capital de la BFPME survenue en 2009, et à laquelle Tunisie Télécom n'a pas participé, le taux de participation est passé de 20 à 10 %. Ainsi, cette filiale ne fait plus partie du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2009.

### 2/ Note explicative de la note (1.2) : Présentation de MATTEL :

#### Indicateurs clés d'activité :

Désignation	31-déc-09
<b>Parc d'Abonnés</b>	<b>546 676</b>
- Prépayé	545 117
- Post payé	1 559
<b>Nombre d'agences</b>	<b>23</b>
<b>Part de marché</b>	<b>30%</b>

### 3/ Note explicative de la note (2.9). Situation Mattel :

La filiale Mattel rencontre quelques difficultés de trésorerie. Pour éviter de contracter des nouveaux emprunts, Tunisie Télécom a signé avec Mattel une convention de compte courant associé rémunéré au taux de 14%. Tous les dividendes rentrent dans le cadre de cette convention.

### 4/ Note explicative de la note (2.12). Indicateurs de gestion :

La ligne Opex<sup>14</sup> est composée des charges suivantes :

Désignation	31/12/2009
Redevances	74 506
Achats consommés	71 546
Charges de personnel	187 008
Achats de services télécoms	30 041
Autres charges d'exploitation	143 778
<b>Total</b>	<b>506 878</b>

### 5/ Note explicative de la note (2.13). Retraitement d'états financiers 2008 présentés à titre comparatif :

Dans le cadre de la clôture de l'exercice 2009, la société a procédé à des reclassements qui ont touché certains postes aussi bien de bilan que du compte de résultat. Ainsi, et afin d'assurer la comparabilité entre les exercices 2009 et 2008, les retraitements suivants sur la situation de 2008 ont été opérés :

- **Actifs:**

*Immobilisations financières*: les titres mis en équivalences totalisant en 2008 12 701 mDT sont présentés en 2009 dans une ligne distincte alors qu'ils ont été présentés en 2008 au niveau de la rubrique immobilisations financières ;

*Les opérateurs débiteurs* présentant un total brut en 2008 pour 236 260 mDT et provisionnés à concurrence de 9 434 mDT font l'objet d'une ligne distincte en 2009 alors qu'ils ont été présentés au niveau des autres actifs courants en 2008,

<sup>14</sup> Operating expenses (Charges d'exploitation)

- **Passifs :**

Les opérateurs créditeurs et les produits constatés d'avance totalisant respectivement 96 198 mDT et 27 540 mDT en 2008 sont présentés dans 2 lignes distinctes en 2009 alors qu'ils ont été présentés au niveau des autres passifs courants en 2008.

- **Résultat:**

Au 31/12/2008, le poste Autres produits d'exploitation présentait un total de l'ordre de 37 088 mDT ainsi pour des motifs de comparaison il y'a eu reclassement de 21 268 mDT représentant des reprises sur provisions au niveau de la rubrique Dotations aux provisions nettes des reprises et reclassement de 6 734 mDT représentant des produits sur cession des immobilisations au niveau des autres gains ordinaires.

#### **6/ Note explicative de la note (3.4). Engagements hors bilan :**

Les engagements hors bilan recensés par Tunisie Télécom au 31 Décembre 2009 se présentent comme suit :

##### **- Emprunts :**

Les intérêts restant à courir sur les emprunts contractés par Tunisie Télécom s'élèvent au 31 Décembre 2009 à 132,1 Millions de Dinars.

##### **- Garanties de la participation dans MATTEL :**

Pour se couvrir contre les risques liés à sa participation au capital et à la garantie des crédits bancaires accordés à cette dernière par des établissements financiers tunisiens, Tunisie Télécom a contracté des polices d'assurance dont la synthèse se présente comme suit :

- **Garantie de la participation :**

Libellés	Montant en USD
Participation au capital de MATTEL	2 550 000
Dividendes Futurs en faveur de Tunisie Télécom	3 450 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>
Taux de couverture	90%
<b>Montant couvert</b>	<b>5 400 000</b>

- **Primes d'assurances :**

Les primes d'assurances à supporter par Tunisie Télécom au titre de la garantie de la participation, pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier 2010 jusqu'à l'année 2017 sont évalués à 837 Millions de Dinars.

##### **- Engagements hors bilan au titre des demandes d'achat et des ordres d'achat nets des réceptions:**

Au 31 Décembre 2009, les engagements hors bilan au titre des demandes d'achat et des ordres d'achat nets des réceptions s'élèvent à la somme totale de 241 Millions de Dinars se détaillant comme suit :

	Capex	Opex	Total
Ordres d'achat	204	21	225
Demandes d'achat	13	3	16
<b>Total</b>	<b>216</b>	<b>25</b>	<b>241</b>

##### **- Parc technologique El Ghazela :**

Appelé à statuer sur la situation foncière du Parc technologique EL Ghazela, l'Etat tunisien, dans une récente correspondance, a exprimé son accord de principe sur la compensation de Tunisie Télécom en contre partie des montants des investissements déjà réalisés par le Groupe dans ledit parc. Aucun accord définitif n'est encore conclu entre le groupe et l'Etat tunisien.

Par lettre émanant du Ministère des Technologies de Communication, il a été exprimé l'intention de percevoir des loyers sur le parc à partir de l'année 2004. Ce montant n'a pas été comptabilisé à défaut d'estimation fiable.

**- Engagements hors bilan de Sotetel :**

Les engagements hors bilan du groupe comprennent également ceux de la filiale Sotetel arrêtés au 31/12/2009 à la valeur de 2.998 351 DT dont le détail se présente comme suit :

<b>Désignation en DT</b>	<b>31/12/2009</b>
Cautions provisoires	112 125
Cautions définitives	1 735 753
Cautions d'avances	907 914
Cautions de garanties	242 559
<b>Total</b>	<b>2 998 351</b>

**6/ Note explicative de la (3.6). Litige fiscal lié aux dividendes versés par Mattel :**

En avril 2010, Tunisie Telecom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale Mattel au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en intérêt).

Tunisie Telecom a contesté cette notification de redressement en soutenant notamment que la convention de non double imposition entre la Tunisie et la République Islamique de Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que, dès lors, en vertu du principe de non-discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a rejeté les arguments de Tunisie Telecom en juillet 2010 et maintient sa position initiale.

A la date du présent document, Tunisie Telecom est en pourparlers avec l'administration fiscale. Tunisie Telecom a constitué une provision dans ses comptes au 30 septembre 2010 à raison de 1,5 million de dinars tunisiens par mois. Cette provision devrait donc atteindre 6 millions de dinars tunisiens à fin décembre 2010.



## 4.5.6 Rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009



FMBZ KPMG Tunisie  
Incubateur KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tél : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
Email : [maroc@mbz.kpmg.com](mailto:maroc@mbz.kpmg.com)



DFK  
International  
92, Avenue Abdelaziz THA ALBI --  
El Menzeh 9A - 1004 Tunis  
Tél. +216 71 880 933 +216 71 887 294  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [info@dfk.com.tn](mailto:info@dfk.com.tn)

### SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (SNT) « TUNISIE TELECOM »

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIF AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS 31 DECEMBRE 2009.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » tels qu'ils sont annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2009, un total bilan net de 3 024,854 Millions de Dinars et un résultat de l'exercice 2009 de 228, 252 Millions de Dinars.

#### Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » au 31 Décembre 2009. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. A l'exception des points évoqués ci-après, nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

A l'exception des points évoqués aux paragraphes ci-après, nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

- 1- Au 31 Décembre 2009, la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés à la « Société Nationale des Télécommunications » lors de sa création et pris en compte comme apport en nature lors de la transformation de sa forme juridique, n'est pas entièrement régularisée.
- 2- Les états financiers consolidés au 31 Décembre 2009, ont été élaborés sur la base d'états financiers non certifiés pour les sociétés « SOTETEL » et sur la base des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2008 pour l'« ATI ».

A notre avis et sous réserve des conséquences des ajustements qui auraient pu, le cas échéant, découler du point exprimé ci-dessus, les états financiers consolidés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Société Nationale des Télécommunications » ainsi que les résultats de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2009 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- 1- La « Société Nationale des Télécommunications » ne tient pas une comptabilité auxiliaire client permettant d'appuyer les soldes comptables des comptes collectifs clients par des situations détaillées par abonné. Au cours des exercices antérieures, l'estimation des provisions a été déterminée sur la base des situations extracomptables des créances clients par âge qui sont préparées selon une approche globale par produit et ne tiennent pas compte des encaissements non identifiés pour un montant de 61,1 Millions de Dinars.

En 2009, la société a procédé à la reconstitution de la base de factures impayées, au 31 Décembre 2009, à partir des bases extracomptables de facturation et d'encaissement. Les résultats préliminaires de ces travaux mettent en évidence un écart positif de 4,6 millions de dinars par rapport au solde comptable des comptes clients et comptes rattachés arrêtés à cette même date.

Par ailleurs, le montant de la provision calculée à partir des bases extracomptables reconstituées dégage, au 31 Décembre 2009, un excédent comptable de provisionnement de l'ordre 46 millions de dinars. A cet effet, il a été décidé de constater une reprise préalable de 20 millions de dinars et ce, dans l'attente de l'arrêt de l'impact définitif du projet. Ainsi, le montant cumulé des provisions constituées, au titre des créances clients hors produits à recevoir au titre de la dernière période de facturation, représente 71 % en 2009 contre 73 % en 2008.

- 2- Comme indiqué dans la « Note 15 : Autres passifs financiers » et suite à une reconstitution du poste « Avances sur consommation » sur la base des données disponibles (telles que dégagées par les bases FTF) du parc Fixe et Publitel (abonnés actifs ou suspendus), auxquels ont été rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base « Contentieux », la « Société Nationale des Télécommunications » a procédé à un apurement de ce poste à concurrence de 8,5 Millions de Dinars.
- 3- Le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,9 Millions de Dinars au 31 Décembre 2009. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des technologies de la communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications » une parcelle de terrain à proximité du parc et de la zone industrielle de Chotrana.

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

- 4- Du fait que certaines conditions de déductibilité fiscale ne sont pas satisfaites, les provisions pour dépréciation de la majorité des créances clients et des autres actifs courants de la « Société Nationale des Télécommunications » n'ont pas été déduites des bénéfices fiscaux imposables. En l'absence d'une assurance raisonnable que ces différences temporelles seront récupérables au cours des exercices futurs, aucun actif d'impôt différé n'a été constaté par la société sur les provisions en question.

Au 31 Décembre 2009, l'économie d'impôt potentielle est estimée à 132,7 Millions de Dinars dans l'hypothèse d'une récupération totale de ces différences temporelles et sur la base d'un taux d'impôt sur le résultat de 35%.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles,

Sur la base de ces vérifications, et à l'exception des points exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2009.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, et dans l'attente de la signature du « Cahier des charges relatif à la tenue-conservation des comptes en valeurs mobilières », la « Société Nationale des Télécommunications » assure actuellement le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

**Tunis, le 22 Février 2010**

**Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA**

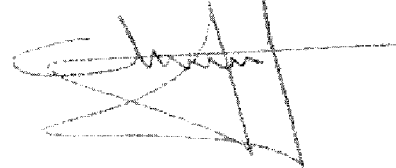
**Mr. Chérif BEN ZINA**

**Managing Partner**

**Managing Partner**

**EM.B.Z KPMG TUNISIE**

**C.M.C-DFK International**



#### 4.5.7 Evolution du résultat net du groupe Tunisie Telecom

<b>En mDT</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>Variation 2007/2008</b>	<b>2009</b>	<b>Variation 2009/2008</b>
<b>Résultat net</b>	<b>213 842,364</b>	<b>214 291,276</b>	<b>+0,21 %</b>	<b>228 252,051</b>	<b>+6,51 %</b>

#### 4.5.8 Principaux indicateurs et ratios

Groupe TUNISIE TELECOM P&L	en mTND	en % des	en mTND	en % des	en mTND	en % des	Var 07- 08 en %	Var 08- 09 en %
	31/12/2007	Revenus	31/12/2008	Revenus	31/12/2009	Revenus		
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 328 339</b>	<b>100%</b>	<b>1 374 451</b>	<b>100%</b>	<b>1 423 678</b>	<b>100%</b>	<b>3%</b>	<b>4%</b>
Revenus	1 287 379	96,9%	1 343 028	97,7%	1 375 037	96,6%	4,3%	2,4%
Autres produits d'exploitation	5 824	0,4%	2 076	0,2%	14 489	1,0%	-64,3%	597,8%
Amortissement subvention d'équipement	5 356	0,4%	7 009	0,5%	8 759	0,6%	30,9%	25,0%
Production immobilisée	29 187	2,2%	22 338	1,6%	25 392	1,8%	-23,5%	13,7%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>933 378</b>	<b>70,3%</b>	<b>984 757</b>	<b>71,6%</b>	<b>1 004 855</b>	<b>70,6%</b>	<b>5,5%</b>	<b>2,0%</b>
Achat d'approvisionnements consommés	59 095	4,4%	65 126	4,7%	71 546	5,0%	10,2%	9,9%
Achats services télécoms	30 341	2,3%	33 007	2,4%	30 041	2,1%	8,8%	-9,0%
Charges de personnel	152 934	11,5%	167 886	12,2%	187 008	13,1%	9,8%	11,4%
Dotations aux amortissements	270 089	20,3%	274 779	20,0%	269 774	18,9%	1,7%	-1,8%
Dotations aux provisions nettes	31 472	2,4%	9 821	0,7%	5 066	0,4%	-68,8%	-48,4%
Redevance	68 445	5,2%	69 073	5,0%	74 506	5,2%	0,9%	7,9%
Charges d'interconnexion	212 216	16,0%	231 559	16,8%	223 137	15,7%	9,1%	-3,6%
Autres charges d'exploitation	108 194	8,1%	133 506	9,7%	143 778	10,1%	23,4%	7,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>394 961</b>	<b>29,7%</b>	<b>389 695</b>	<b>28,4%</b>	<b>418 824</b>	<b>29,4%</b>	<b>-1,3%</b>	<b>7,5%</b>
Produits de placement	39 120	2,9%	35 053	2,6%	28 377	2,0%	-10,4%	-19,0%
Charges financières nettes	-54 057	-4,1%	-56 210	-4,1%	-50 038	-3,5%	4,0%	-11,0%
Autres pertes ordinaires	-1876	-0,1%	-6679	-0,5%	-32472	-2,3%	256,1%	386,2%
Autres gains ordinaires	11 763	0,9%	19 156	1,4%	8 201	0,6%	62,8%	-57,2%
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>376 186</b>	<b>28,3%</b>	<b>375 360</b>	<b>27,3%</b>	<b>373 083</b>	<b>26,2%</b>	<b>-0,2%</b>	<b>-0,6%</b>
Impôts sur les sociétés	130 286	9,8%	136 752	9,9%	131 857	9,3%	5,0%	-3,6%
Impôt différé	4 828	0,4%	-5 121	-0,4%	12 973	0,9%	-206,1%	353,3%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>241 072</b>	<b>18,1%</b>	<b>243 730</b>	<b>17,7%</b>	<b>228 252</b>	<b>16,0%</b>	<b>1,1%</b>	<b>-6,4%</b>
Effets des modifications comptables	-27230	-2,0%	-29438	-2,1%	0	0,0%	8,1%	100,0%
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>213 842</b>	<b>16,1%</b>	<b>214 291</b>	<b>15,6%</b>	<b>228 252</b>	<b>16,0%</b>	<b>0,2%</b>	<b>6,5%</b>

<b>Ratio de Structure</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Actifs non courants / Total Bilan	61,86%	59,61%	58,08%
Stocks / Total Bilan	0,84%	0,97%	0,56%
Actifs courants / Total Bilan	38,14%	40,39%	41,92%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	53,18%	51,56%	52,16%
Capitaux propres avant affectation / Passifs Non Courants	214,90%	209,01%	226,55%
Passifs non courants / Total Bilan	24,74%	24,67%	23,02%
Passifs courants / Total Bilan	13,78%	15,72%	17,28%
Passifs / Total Bilan	38,53%	40,38%	40,31%
Capitaux permanents* / Total Bilan	83,39%	82,52%	80,77%

<b>Ratios de Gestion</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Charges de personnel / Produits d'exploitation	11,51%	12,21%	13,14%
Résultat d'exploitation / Produits d'exploitation	29,73%	28,35%	29,42%
Produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation	85,96%	88,11%	90,05%
Marges d'interConnexion	1 127 365	1 142 892	1 200 541
Rex / CA	29,48%	28,35%	29,42%

<b>Ratios de Solvabilité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	63,77%	62,49%	64,59%

<b>Ratios de Liquidité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Ratio de liquidité générale (Actifs courants / Passifs courants)	276,76%	257,00%	242,54%
Ratio de liquidité réduite (Actifs courants - Stocks / Passifs courants)	270,64%	250,83%	239,29%
Ratio de liquidité immédiate (Liquidité et équiv de liqu / Passifs courants)	187,62%	155,27%	152,85%

<b>Ratio de rentabilité</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Résultat net / Capitaux propres avant résultat (ROE)	13,84%	13,74 %	14,44%
Résultat net / Capitaux permanents	8,83%	8,58%	9,32%
Résultat net / Produits d'exploitation	16,10%	15,59%	16,03%

<b>Autres</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2009</b>
Marge brute d'Autofinancement	515 403	498 892	503 092

\* Capitaux permanents : Capitaux propres + Dettes à LMT

#### 4.6. Renseignements sur les états financiers intermédiaires individuels au 30 septembre 2010 :

##### 4.6.1 Bilan Individuel arrêté au 30 septembre 2010 :

###### Actifs :

Actifs (en mDT)	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<b>Actifs non courants</b>				
Immobilisations incorporelles		191 268	159 951	178 691
Amort. Immobilisations incorporelles		-103 797	-82 903	-93 255
	<b>2</b>	<b>87 471</b>	<b>77 048</b>	<b>85 436</b>
Immobilisations corporelles		4 343 491	4 132 466	4 241 369
Amort. Immobilisations corporelles		-2 958 568	-2 716 338	-2 766 566
	<b>3</b>	<b>1 384 922</b>	<b>1 416 128</b>	<b>1 474 804</b>
Immobilisations financières		57 603	40 315	40 964
Prov. Immobilisations financières		-877	-909	-909
	<b>4</b>	<b>56 726</b>	<b>39 406</b>	<b>40 055</b>
<b>Autres actifs non courants</b>	<b>5</b>	<b>85 021</b>	<b>68 210</b>	<b>63 055</b>
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 614 140</b>	<b>1 600 792</b>	<b>1 663 350</b>
<b>Actifs courants</b>				
Stocks		19 726	22 849	20 828
Prov. Stocks		-5 959	-4 832	-6 490
	<b>6</b>	<b>13 767</b>	<b>18 016</b>	<b>14 338</b>
Clients et comptes rattachés		854 608	897 392	803 410
Prov. Clients		-372 396	-393 949	-373 182
	<b>7</b>	<b>482 212</b>	<b>503 443</b>	<b>430 228</b>
Autres actifs courants		66 492	54 236	47 562
Prov. Autres actifs courants		-19 033	-11 509	-11 602
	<b>8</b>	<b>47 459</b>	<b>42 727</b>	<b>35 960</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>9</b>	<b>676 838</b>	<b>672 990</b>	<b>788 720</b>
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 220 275</b>	<b>1 237 175</b>	<b>1 269 246</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>2 834 415</b>	<b>2 837 967</b>	<b>2 932 596</b>



## Capitaux propres & Passifs :

Capitaux propres & Passifs (en mDT)	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social		1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves légales		65 696	53 067	53 067
Fonds social		12 757	6 184	3 757
Autres capitaux propres		62 091	67 709	65 695
Résultats reportés		-	-	-
<b>Total capitaux propres avant résultat de la période</b>		<b>1 540 544</b>	<b>1 526 960</b>	<b>1 522 519</b>
<b>Résultat net de la période</b>		<b>186 756</b>	<b>156 771</b>	<b>252 580</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>10</b>	<b>1 727 300</b>	<b>1 683 731</b>	<b>1 775 099</b>
<b>Passifs</b>				
<b>Passifs non courants</b>				
Emprunts	<b>11</b>	611 956	652 729	635 456
Autres passifs financiers	<b>12</b>	27 549	39 300	29 696
Provisions	<b>13</b>	13 396	17 582	11 644
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>652 901</b>	<b>709 611</b>	<b>676 797</b>
<b>Passifs courants</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>14</b>	138 477	106 475	168 582
Autres passifs courants	<b>15</b>	209 596	230 842	198 617
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>16</b>	106 139	107 308	113 502
<b>Total des passifs courants</b>		<b>454 213</b>	<b>444 625</b>	<b>480 700</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 107 115</b>	<b>1 154 236</b>	<b>1 157 497</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>		<b>2 834 415</b>	<b>2 837 967</b>	<b>2 932 596</b>

#### 4.6.2 Etat de résultat individuel arrêté au 30 septembre 2010 :

Etat de résultat (en mDT)	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
		(9 mois)	(9 mois)	(12 mois)
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 063 728</b>	<b>982 046</b>	<b>1 317 140</b>
Revenus	17	1 046 216	967 682	1 296 261
Autres produits d'exploitation	18	4 406	2 623	4 238
Amortissement subvention d'équipement	18	6 900	6 466	8 759
Production immobilisée	19	6 206	5 276	7 881
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>767 708</b>	<b>730 308</b>	<b>925 255</b>
Achat d'approvisionnements consommés	20	35 110	37 906	50 105
Charges d'interconnexion	21	176 983	161 759	212 849
Achats services télécoms	22	17 896	18 824	23 971
Charges de personnel	23	146 824	139 481	171 111
Dotations aux amortissements	24	206 305	191 990	255 310
Dotations aux provisions nettes de reprises	25	5 591*	35 277	6 827
Redevances	26	57 937	53 856	71 854
Autres charges d'exploitation	27	121 062	91 214	133 228
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>296 020</b>	<b>251 739</b>	<b>391 885</b>
Produits de placement	29	17 661	37 394	41 999
Charges financières nettes	28	-24 146	-36 443	-43 054
Autres pertes ordinaires	30	-440	-2 607	-21 076
Autres gains ordinaires	30	1 144	287	13 035
<b>Résultat des activités Ord. (avant impôts)</b>		<b>290 238</b>	<b>250 369</b>	<b>382 789</b>
Impôts sur les sociétés		103 482	93 598	130 209
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>186 756</b>	<b>156 771</b>	<b>252 580</b>

\* Le solde de cette rubrique au 30/09/2010 tient compte d'une reprise de provision de 18 560 mDT qui constitue le reliquat de l'impact dégagé par le projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés qui a été comptabilisé sur l'exercice 2010 à défaut d'éléments fiables permettant de faire ressortir l'impact de cette provision qui serait à affecter aux exercices antérieurs.

#### 4.6.3 Etat de flux de trésorerie individuel arrêté au 30 septembre 2010 :

Etat de flux de trésorerie (en mDT)	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<b>Flux liés à l'exploitation</b>				
Encaissements reçus des clients		1 033 843	970 784	1 367 058
Paiements des salaires et charges sociales		-116 821	-93 185	-146 988
Règlements des fournisseurs		-259 099	-211 501	-283 965
Règlements des redevances de télécommunication		-56 998	-52 680	-70 879
Impôt payé		-247 223	-243 196	-331 129
Autres encaissements liés à l'exploitation		3 219	2 204	15 746
Autres décaissements provenant de l'exploitation		-	-7 750	-7 750
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>		<b>356 920</b>	<b>364 676</b>	<b>542 093</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>				
Déc. provenant de l'acquisition d'immobilisations		-133 578	-148 335	-197 979
Déc. provenant de l'acquisition des immos financière		-16 985	-4 250	-4 250
Enc. provenant de la cession des immos financières		-	-	-
Enc. provenant de la cession des immos corporelles		198	277	696
Dividendes reçus		157	-	-
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>		<b>-150 209</b>	<b>-152 308</b>	<b>-201 533</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>				
Encaissements provenant des emprunts		7 625	22 405	36 330
Alimentation Fond social		-12 110	-5 660	-6 625
Remboursement d'emprunts		-82 889	-77 277	-103 070
Intérêts payés sur emprunts		-19 306	-21 231	-29 164
Intérêts de placement		11 164	24 747	32 510
Dividendes payés		-230 951	-210 342	-210 342
<b>Flux provenant des activités de financement</b>		<b>-326 467</b>	<b>-267 359</b>	<b>-280 360</b>
Incidence des variations de taux de change		7 873	791	1 330
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>-111 883</b>	<b>-54 200</b>	<b>61 530</b>
<b>Solde d'ouverture</b>		<b>788 720</b>	<b>727 190</b>	<b>727 190</b>
<b>Solde de clôture</b>		<b>676 838</b>	<b>672 990</b>	<b>788 720</b>

#### 4.6.4 Notes aux états financiers au 30 septembre 2010 :

##### (1). Présentation générale :

##### (1.1). Présentation de la société :

Tunisie Télécom est l'opérateur historique des télécommunications en Tunisie. Son histoire a été marquée par plusieurs dates dont nous retenons notamment :

- Le 17 avril 1995, date de promulgation de la loi n°95-36 portant création de l'Office National des Télécommunications pour passer à une société anonyme.
- Le 30 avril 2004, date de promulgation de la loi n° 2004-30 portant transformation du statut juridique de Tunisie Télécom du statut d'office (établissement public) à celui de société anonyme, la Société Nationale de Télécommunications (SNT). Cette société a été constituée sous sa forme juridique actuelle, au mois de juillet 2004, et a gardé l'appellation commerciale de « Tunisie Télécom ».
- Le 29 mars 2006, date d'acquisition de 35% du capital de Tunisie Télécom par le Consortium des Emirats Arabes Unis TECOM-DIG, Filiale de Dubaï Holding, moyennant une offre financière de 3 052 millions de dinars pour l'acquisition d'un bloc de 49 000 000 actions dans le capital de Tunisie Télécom.

##### (1.2). Structure du capital :

- Capital Social: 1 400 000 000 Dinars Tunisiens.
- Nombre d'action : 140 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 10 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominatives.
- Catégorie des actions : Ordinaires.
- Jouissance des actions : 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Au 30 Septembre 2010, le capital de Tunisie Télécom se présente comme suit :

Actionnaires	Nb d'actions	Montants du Capital en
Etat Tunisien	90 999 949	909 999 490
Tecom – DIG	49 000 000	490 000 000
Office National des Postes	10	100
Office National de Télédiffusion	10	100
Banque Nationale Agricole	10	100
Banque de l'Habitat	10	100
Société Tunisienne de Banque	10	100
Mr Montasser OUAILI	1	10
<b>Total</b>	<b>140 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>

##### (1.3). Activité de l'entreprise :

Tunisie Télécom, opérateur historique en Tunisie, a pour vocation, de développer toute opération se rapportant au domaine des télécommunications conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment :

- L'installation, le développement, l'entretien et l'exploitation des réseaux publics de télécommunication et en particulier les réseaux de téléphone fixes et mobiles, de transmission de données et de télex ;
- La promotion de nouveaux services de télécommunications à travers l'installation des équipements nécessaires et l'adaptation au développement technologique en ce domaine ;
- La contribution au développement des études et recherches scientifiques liées au secteur des télécommunications et aux domaines techniques y rattachés ;

- L'application des conventions et traités de l'Union Internationale de Télécommunications et des organisations internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications, ratifiés par l'Etat tunisien ;
- La promotion de la coopération avec les institutions techniques étrangères et les organisations techniques internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications ;
- La participation directe ou indirecte dans les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliance ou d'association en participation ou autres.

## **(2). Faits marquants comptables :**

### **(2.1). Rachat de Topnet :**

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de son leadership sur le marché des télécommunications en Tunisie et notamment sur le segment Internet, Tunisie Télécom vient de signer le 14 juin 2010 le dernier acte clôturant l'opération de rachat de la totalité de Topnet qui devient désormais une filiale du Groupe Tunisie Telecom pour un montant global de 16,6 MDT entièrement libéré.

### **(2.2). Changement de méthode de résorption des écarts de conversion :**

En réponse aux recommandations du commissaire aux comptes, il a été procédé au changement de la méthode d'amortissement des écarts de conversion relatifs aux emprunts étrangers. Ce changement a concerné les écarts de conversion sur la totalité des emprunts étrangers en cours au 30 Septembre 2010.

### **(2.3). Nouvelle méthode de provisionnement des opérateurs étrangers :**

Dans le cadre du projet d'apurement des comptes clients et comptes rattachés, une nouvelle méthode a été adoptée pour le provisionnement des opérateurs douteux. Elle se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (recours à des taux minimums) ;
- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

### **(2.4). Poursuite des projets lancés en 2009 :**

L'année 2010 a été marquée par :

- La finalisation du projet d'inventaire physique et comptable des immobilisations de TT dont les résultats ont fait l'objet d'un chargement sur FA, module de gestion des immobilisations sur ORACLE et dont l'impact financier a été pris en compte dans les comptes de 2009. La phase actuelle concerne la pérennisation des réalisations acquises dans le cadre de ce projet ainsi que l'établissement d'une interface du module FA avec le système MAXIMO de gestion des actifs techniques.
- La finalisation des travaux du projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31/12/2009. Une reprise supplémentaire de 18 MDT a été constatée en 2010.

### **(2.5). Situation Mattel :**

Depuis l'exercice 2009 et courant le troisième trimestre 2010, la société mère Tunisie Télécom n'a rien reçu de Mattel au titre de ses dividendes (reliquat dividende 2007 et total dividende 2008).

Au 30 Septembre 2010, les dividendes à recevoir ainsi que les intérêts financiers s'y rattachant s'élèvent à 24.2 MDT.

### (3.1). Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisées :

#### (3.1.1.) Référentiel :

Les états financiers individuels de Tunisie Télécom sont préparés conformément à la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises. Ils comprennent un bilan, un état de résultat, un état des flux de trésorerie et des notes aux états financiers. Ces états financiers sont libellés en dinar tunisien et arrêtés au 31 Mars, au 30 Juin, au 30 Septembre et au 31 Décembre de chaque année.

L'état de résultat est établi selon le modèle autorisé présentant les charges par nature et non par destination. L'état de flux de trésorerie est établi selon le modèle de référence. Les flux liés à l'exploitation sont calculés sur la base des encaissements et décaissements réels et non par correction du résultat.

#### (3.1.2.) Principales méthodes comptables :

- **Les revenus** de la société sont pris en compte dans la mesure où les différents services de télécommunication offerts sont rendus.

Les revenus fixe et mobile sont constitués des :

- Produits des communications nationales et internationales générés par le post payé dès lors qu'ils sont réalisés.
- Produits générés par le service prépayé, dont le chiffre d'affaires est pris en compte sur la base de la consommation effective.
- Frais d'accès des abonnés des activités mobiles et fixes.
- Produits nationaux d'interconnexion avec les deux autres opérateurs mobile en Tunisie.
- Produits internationaux d'interconnexion avec les opérateurs étrangers et regroupant la téléphonie internationale, le ROAMING, la location des circuits ainsi que l'entretien des câbles.

- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.

La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.

- **Les immobilisations financières** sont initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur du marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à Tunisie Télécom). Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc.) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. Tunisie Télécom utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks. A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.
- **Les créances clients ordinaires** sont comptabilisées à la valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement des créances. Les provisions sont estimées en appliquant des taux de provisionnement suivant l'antériorité des créances impayées (créances sur les Officiels exclues) et ce à partir de la date limite de paiement de la facture. Ces taux sont ventilés comme suit :

<i>Antériorité des impayés</i>	<i>Taux de provision</i>
<b><i>Créances autres que GSM</i></b>	
Inférieure à 1 an	0%
Entre 1 et 2 ans	50%
Supérieure à 2 ans	100%
<b><i>Créances GSM</i></b>	
Supérieure à 1 an	100%

**Les créances opérateurs étrangers** au titre des différentes prestations d'interconnexion internationale (Terminaison, Roaming, Transit ...) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement de ces créances sur la base des éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
  - Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimum) ;
  - Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.
- **Les liquidités & équivalents de liquidités** sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.
  - **Les opérations en monnaies étrangères** effectuées par Tunisie Télécom sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération. Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies étrangères (comptes en devises, opérateurs étrangers, fournisseurs d'exploitation, etc.) sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain (ou la perte) de change en résultant est pris(e) en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

- **La juste valeur des équipements reçus à titre gratuit** est constatée en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres (sans tenir compte de l'effet de l'impôt) et rapportée au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes. Pour des considérations pratiques, la date de début de la résorption des subventions est celle de sa constatation en comptabilité, tandis que celle de l'immobilisation s'y rattachant est la date de sa mise en service. Ces deux dates ne coïncident généralement pas.
- **Les emprunts** sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères). A chaque date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Les pertes ou les gains de change en résultant sont amortis sur la durée de vie restante de ces emprunts. Les pertes ou les gains de change reportés sont constatés au bilan parmi les autres actifs ou passifs non courants (écarts de conversion). A la clôture de chaque exercice, le montant de la perte ou du gain de change est estimé en recalculant l'emprunt au taux de change en vigueur à cette date. Toute modification de l'estimation par rapport à la clôture de l'exercice précédent est amortie sur la durée restante de l'emprunt.

Les intérêts des emprunts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus (par application du taux de change en vigueur à la date du paiement ou du taux de change en vigueur à la date de clôture pour les intérêts courus et non encore échus à cette date).

Les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

### **(3.2.) Présentation des postes du bilan :**

#### **(3.2.1.) Note 2 : Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	Entrée	30/09/2010
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>178 691</b>	<b>12 577</b>	<b>191 268</b>
Logiciels informatiques	26 353	12 723	39 076
Câbles sous-marins	105 347	14 397	119 743
Droit au bail	7	-	7
Autres immos incorporelles	-	4	4
Encours immos incorporelles	46 984	-14 546	32 438
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-93 255</b>	<b>-10 542</b>	<b>-103 797</b>
Amort. Logiciels informatiques	-15 453	-7 344	-22 797
Amort. Câbles sous-marins	-72 021	-4 757	-76 778
Amort. Droit au bail	-5781	1 562	-4219
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>85 436</b>	<b>2 035</b>	<b>87 471</b>
<b>% Total actif</b>	<b>2,90%</b>		<b>3,10%</b>

Les droits d'usage sont amortis sur la durée des conventions qui est généralement de 15 ans. Les logiciels acquis ou produits en interne sont amortis linéairement au taux fiscal de 33%.

▪ **Logiciels :**

Tunisie Télécom ne dispose pas d'une liste détaillée de ses logiciels acquis ou produits en interne. Les logiciels identifiables feront l'objet d'un inventaire physique annuel dont les résultats seront rapprochés, de manière exhaustive, avec les données correspondantes de la comptabilité financière.

**(3.2.2.) Note 3 : Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de Tunisie Télécom, la valeur comptable nette représente 48,9% fin Septembre 2010 contre 50,3% du total bilan fin 2009. Au 30 Septembre 2010, elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	Entrée	30/09/2010
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>4 241 369</b>	<b>102 121</b>	<b>4 343 491</b>
Installations Techniques, MO :	<b>3 337 633</b>	<b>113 484</b>	<b>3 451 117</b>
GSM	877 876	56 750	934 626
DATA	40 209	6 456	46 665
Commutation	884 447	17 328	901 775
Transmission	561 849	14 296	576 145
Réseaux Locaux d'Abonnés	892 502	18 654	911 156
Téléphonie Rurale	75 720	-	75 720
RTM	5 030	-	5 030
Terrains	45 321	302	45 623
Constructions	191 490	6 173	197 663
Inst. Générales, A.A.I. Divers	9 396	-498	8 898
Equipements de bureau	103 217	6 306	109 523
Matériel de Transport	30 748	2 454	33 202
Autres immos corporelles	157 624	881	158 505
Encours immos corporelles	365 940	-26 982	338 958
<b>Amortissements &amp; Provisions (en mDT)</b>	<b>-2 766 566</b>	<b>-192 003</b>	<b>-2 958 568</b>
Installations Techniques, MO :	<b>-2 401 566</b>	<b>-174 120</b>	<b>-2 575 685</b>
Amort. GSM	-497 361	-74 934	-572 295
Amort. DATA	-14 550	-4 077	-18 627
Amort. Commutation	-715 083	-31 540	-746 622
Amort. Transmission	-389 710	-26 204	-415 914
Amort. Réseaux Locaux d'Abonnés	-704 213	-37 365	-741 578



<i>Amort. Téléphonie Rurale</i>	-75 634	-	-75 634
<i>Amort. RTM</i>	-5 016	-	-5 016
Amort. Constructions	-105 993	-8 787	-114 780
Amort. Inst. Générales, A.A.I. Divers	-5 794	-549	-6 344
Amort. Equipements de bureau	-75 494	-6 197	-81 691
Amort. Matériel de Transport	-21 598	-1 392	-22 991
Amort. Autres immos corporelles	-150 881	-2 170	-153 051
Prov. Immos corporelles	-5 239	1 213	-4 026
<b>Valeur Comptable Nette (en mDT)</b>	<b>1 474 804</b>	<b>-89 882</b>	<b>1 384 922</b>
<b>% Total actif</b>	<b>50,3%</b>		<b>48,9%</b>

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<b>Intitulé</b>	<b>Taux</b>
Construction	5%
Matériel de transport	20%
Matériel informatique	15%
Matériel d'équipement technique et bureautique	10%

#### ***Situation juridique du patrimoine foncier de la société Tunisie Télécom :***

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve depuis 2005 sur les comptes sociaux relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures.

Celles-ci sont toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans la mesure où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs objets de l'apport d'une part, et l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour d'autre part à l'exception du cas « Parc El Ghazala ».

A ce jour, les résultats des travaux de régularisation de la situation juridique du patrimoine immobilier de la société, se présentent comme suit :

- Obtention de certains titres fonciers,
- Conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- Lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste, la procédure est en cours.

En ce qui concerne « Parc El Ghazala », Aucun accord définitif n'a été conclu entre le Groupe et l'Etat tunisien.

Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de l'année 2004. Conformément aux normes comptables, cette obligation n'a pas été comptabilisée vu que son montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

#### **(3.2.3.) Note 4 : Immobilisations Financières :**

Au 30 Septembre 2010, les immobilisations financières de Tunisie Télécom ont totalisé un montant brut de 57 603 mDT détaillées comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var %	31/12/2009
Titres de Participation	50 474	33 835	49%	33 835
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 085	6 436	10%	7 085
Dépôts et consignation	44	44	0%	44
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>57 603</b>	<b>40 315</b>	<b>43%</b>	<b>40 964</b>
<b>Prov. Immobilisations financières</b>	<b>-877</b>	<b>-909</b>	<b>-4%</b>	<b>-909</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>56 726</b>	<b>39 406</b>	<b>44%</b>	<b>40 055</b>
<b>% Total actif</b>	<b>2,00%</b>	<b>1,39%</b>	<b>44%</b>	<b>1,37%</b>
<b>% Provision / Brut</b>	<b>1,52%</b>	<b>2,25%</b>	<b>-32%</b>	<b>2,22%</b>

▪ Les participations :

Le portefeuille de titres détenus par Tunisie Télécom est composé majoritairement des participations dans des sociétés non cotées. Seules la SOTETEL et la Banque d'Habitat sont cotées à la place boursière de Tunis.

Ces participations sont réalisées essentiellement dans des entreprises opérant dans le secteur de télécommunication

Désignation	%	30/09/2010			31/12/2009		
		Détention	Coût	Provision	Nette	Coût	Provision
Sotetel	35%	9 681	-	9 681	9 681	-	9 681
Mattel	51%	3 605	-	3 605	3 605	-	3 605
Banque de l'Habitat	2%	3 097	-	3 097	3 097	-	3 097
B F PME	10%	10 000	-	10 000	10 000	-	10 000
Thuraya	0,20%	1 133	-	1 133	1 133	-	1 133
Rascom	1,23%	669	669	-	669	669	-
ATI	37%	370	-	370	370	-	370
Zone Franche Zarzis	5,02%	300	8	292	300	-	300
Sibtel	4%	140	-	140	140	-	140
TITF	10%	200	200	-	200	-	200
Tunisie Trade Net	12%	240	-	240	240	240	-
Sté Gestion Technopole Sfax	15%	150	-	150	150	-	150
SICAR	85%	4 250	-	4 250	4 250	-	4 250
Topnet	99,99%	16 639	-	16 639	-	-	-
<b>Total (en mDT)</b>		<b>50 474</b>	<b>877</b>	<b>49 597</b>	<b>33 835</b>	<b>909</b>	<b>32 926</b>

Les participations dans les filiales, dans les co-entreprises ou dans les entreprises associées sont présentées à leur coût d'acquisition dans les comptes individuels. A partir de l'exercice 2007, les comptes de MATTEL et de SOTETEL sont intégrés globalement dans les comptes consolidés du Groupe Tunisie Télécom.

L'entreprise associée ATI (détenue à hauteur de 37%) est mise en équivalence. Les autres participations n'appartiennent pas au périmètre de consolidation du Groupe Tunisie Télécom.

Il est à noter que suite à la non participation de Tunisie Télécom à l'opération d'augmentation du capital de la Banque de Financement des PME, sa participation est passée de 20% à 10%. Ainsi, désormais ce titre ne fait plus partie du périmètre de consolidation du groupe TT.

En 2009, Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une SICAR à hauteur de 16 999 690 DT dont le quart a été libéré, soit 4 249 922,5 DT. Cette société sera intégrée globalement dans les comptes consolidés du Groupe Tunisie Télécom.

Courant juin 2010, Tunisie Télécom a acquis la société Topnet qui vient s'ajouter au groupe TT pour un montant global de 16,6 MDT entièrement libéré.

#### **(3.2.4.) Note 5 : Autres actifs non courants :**

Les autres actifs non courants correspondent exclusivement aux écarts de conversion actifs découlant de la conversion des emprunts à long terme contractés par Tunisie Télécom et libellés en devise.

Au 30 Septembre 2010, ces actifs s'élèvent à 85 021 mDT contre 68 210 mDT au 30 Septembre 2009, soit une hausse de 25% détaillée comme suit :

<b>Ecart de conversion – Actif</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Var %</b>	<b>31/12/2009</b>
Sur emprunts privés et publics	85 021	68 210	25%	63 055
<b>Total (en mDT)</b>	<b>85 021</b>	<b>68 210</b>	<b>25%</b>	<b>63 055</b>
<b>% Total actif</b>	<b>3,00%</b>	<b>2,40%</b>		<b>2,15%</b>

Cette hausse s'explique par l'adoption de la nouvelle méthode de résorption d'écart de conversion. Cette méthode consiste à calculer un écart de conversion par échéance de remboursement, cet écart est amorti à partir de l'année en cours sur la durée restante de l'emprunt en fonction du cours de clôture et par rapport au cours moyen de la période.

Les écarts de conversions constatés au cours des années suivantes seront amortis de façon autonome sur la durée restante de l'emprunt.

Le résultat comprend donc la portion d'amortissement de l'année en cours ainsi que le cumul d'amortissement des écarts de conversion des exercices antérieurs.

Ainsi,

- Pour les échéances de l'exercice N+1, l'écart est imputé sur le résultat de l'exercice N (N+1 étant considéré comme le court terme) ;
- Pour les échéances qui suivent, l'écart est amorti sur la période restante à partir de l'exercice en cours (Montant amortissement=Ecart par échéance/Année de l'échéance N).

#### **(3.2.5.) Note 6 : Stocks :**

Les stocks de Tunisie Télécom totalisent un montant brut de 19 726 mDT au 30 Septembre 2010. Ils se composent principalement de câbles, d'accessoires ainsi que d'autres articles commerciaux.

Le détail de l'évolution des stocks de Tunisie Télécom au 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Var %</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Valeurs Brutes (en mDT)</b>	<b>19 726</b>	<b>22 849</b>	<b>-14%</b>	<b>20 828</b>
Câbles	12 062	8 076	49%	7 526
Accessoires et composants	1 673	7 740	-78%	7 865
Appareils GSM et accessoires GSM	-	2 679	-100%	1 481
Poteaux	266	263	1%	266
Appareils téléphoniques	-	503	-100%	411
Annuaire	-	251	-100%	-
Cartes	5 785	3 338	73%	3 280
Autres stocks	-60	-	-	-

<b>Provision pour Dépréciation (en mDT)</b>	<b>-5 959</b>	<b>-4 832</b>	<b>23%</b>	<b>-6 490</b>
Prov. Câbles, accessoires et composants	-4 315	-3 654	18%	-4 517
Prov. Appareils GSM et appareils téléphoniques	-716	-517	38%	-946
Prov. Poteaux	-266	-263	1%	-266
Prov. Annuaires	-	-251	-100%	-
Prov. Cartes	-663	-148	349%	-760
<b>Valeur nette (en mDT)</b>	<b>13 767</b>	<b>18 016</b>	<b>-24%</b>	<b>14 338</b>
<b><i>% Total Actif</i></b>	<b><i>0,49%</i></b>	<b><i>0,63%</i></b>		<b><i>0,49%</i></b>

Les achats des articles « Matières consommables », « Petits outillages », « Pièces de rechange », « Fournitures de bureaux » et « Autres stocks » ainsi que leurs provisions ; présentés en 2009 sous la rubrique « Stocks », sont reclassés dans la rubrique « Autres actifs courants ».

Tunisie Télécom utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock. A la fin de la période, les quantités inventoriées sont évaluées sur la base du coût unitaire moyen pondéré. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes :

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés, non utilisables, rosignols ou à rotation lente. Ces articles sont totalement provisionnés ;
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

### (3.2.6.) Note 7 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 30 Septembre 2010 un solde brut de 854 608 mDT contre 897 392 mDT au 30 Septembre 2009. Ils sont provisionnés à hauteur de 44% au 30 Septembre 2010. L'évolution des comptes entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

<b>En mDT</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Var. %</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Solde brut</b>	<b>854 608</b>	<b>897 392</b>	<b>-5%</b>	<b>803 410</b>
<b>Comptes Clients:</b>	<b>665 581</b>	<b>642 345</b>	<b>4%</b>	<b>613 873</b>
Clients ordinaires	347 934	345 709	1%	398 909
Chèques & effets impayés	7 731	7 422	4%	7 523
Clients – contentieux	175 120	186 853	-6%	182 535
Clients – factures à établir	142 745	110 224	30%	32 380
Clients – avances & acomptes	-7 949	-7 864	1%	-7 475
<b>Opérateurs débiteurs:</b>	<b>179 846</b>	<b>241 472</b>	<b>-26%</b>	<b>176 077</b>
Opérateurs locaux	275	-	-	2 500
Opérateurs étrangers	179 571	241 472	-26%	173 577
<b>Distributeurs</b>	<b>9 181</b>	<b>13 575</b>	<b>-32%</b>	<b>13 461</b>
<b>Provisions</b>	<b>-372 396</b>	<b>-393 949</b>	<b>-5%</b>	<b>-373 182</b>
Prov. Clients	-353 126	-378 813	-7%	-358 046
Prov. Opérateurs étrangers	-19 271	-15 136	27%	-15 136
<b>Solde clients net (en mDT)</b>	<b>482 212</b>	<b>503 443</b>	<b>-4%</b>	<b>430 228</b>
<b><i>% Total Actif</i></b>	<b><i>17,01%</i></b>	<b><i>17,70%</i></b>		<b><i>14,67%</i></b>

(\*) En 2009, les comptes Opérateurs débiteurs font l'objet d'une rubrique à part au niveau des actifs courants.

(\*\*) En 2009, les comptes Distributeurs font partie de la rubrique « Autres actifs courants ».

Tunisie Télécom a entamé depuis Octobre 2009 les travaux de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dans le cadre d'une mission octroyée à deux cabinets externes.

A la date de l'arrêté des comptes 2009, les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation de l'impact financier provisoire. Une partie des ces résultats ont déjà été prise en compte au niveau des comptes de 2009.

En 2010, Tunisie télécom a continué à constater des dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients malgré que le rapport « impact financier évaluation provisoire » de 2009 faisait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 MDT, qui par prudence, a été différée jusqu'à l'achèvement définitive du projet.

Le rapport définitif sur l'impact financier 2009 a été émis. Une reprise sur provisions de 18 MDT a été constatée pour tenir compte de ces travaux actualisés selon les données du 30 juin 2010.

La provision pour dépréciation des comptes clients enregistrée au titre du troisième trimestre 2010 s'élève à 13,3 MDT.

Par ailleurs, et au vu des justificatifs des opérateurs étrangers fournis dans le cadre de ce projet, une provision s'élevant à 7 millions de dinars a été constatée sur les comptes des opérateurs étrangers. Ce provisionnement a été déterminé en application de la nouvelle méthode qui se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimum) ;
- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

Elle est synthétisée comme suit :

<b>Critères d'analyse et d'évaluation de la perte de valeur</b>				
<b>Signes/Actions</b>	<b>Critères d'analyse et d'estimation</b>	<b>Eléments d'analyse et d'estimation</b>	<b>Estimation de l'impact</b>	<b>Minimum allocations</b>
Disparition de l'opérateur	Continuité/recouvrement compromis	Actions entreprises	Pourcentage de recouvrement estimé	100%
Problèmes juridiques et/ou financiers	Continuité/recouvrement compromis	- <b>Périodicité de recouvrement</b>		25% si > 1.5ans 50% si > 2ans 75% si > 3ans 100% si > 4ans 100% solde non justifié
Antériorité de solde ou solde ancien non justifié	Supérieur à 1an et demi	- Etendue et fréquence des périodes impayées - Antériorité de la période d'impayés		
Avis technique sur les Dossiers en suspens (réclamations, factures ou balances en négociation,...)	Continuité/recouvrement compromis	- <b>Dernières transactions réalisées</b> - <b>Négociations et discussions entamées</b> - <b>Possibilités de compensation sur transactions en cours ou à venir</b>		Selon estimation

### **(3.2.7). Note 8 : Autres actifs courants :**

Au 30 Septembre 2010, le poste « Autres actifs courants » présente un solde net de 47 459 mDT contre 42 727 mDT fin Septembre 2009.

L'évolution des comptes entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Solde Brut (en mDT)</b>	<b>66 492</b>	<b>54 236</b>	<b>23%</b>	<b>47 562</b>
Fonds social et autres organismes du personnel	10 164	3 735	172%	660
Débiteurs divers	2 899	2 913	0%	2 864
Organismes sociaux et assurances	99	477	-79%	0
Charges à payer	13 391	12 990	3%	12 104
Comptes d'attente	5 939	1 837	223%	1 963
Comptes associés	24 190	21 198	14%	22 554
Personnel et comptes rattachés	5 864	5 765	2%	3 471
Charges constatées d'avance *	3 947	5 321	-26%	3 946
<b>Provisions (en mDT)</b>	<b>-19 033</b>	<b>-11 509</b>	<b>65%</b>	<b>-11 602</b>
Prov. Autres actifs courants	-18 675	-11 245	66%	-11 244
Prov. Autres achats non consommés**	-358	-265	35%	-358
<b>Solde net (en mDT)</b>	<b>47 459</b>	<b>42 727</b>	<b>11%</b>	<b>35 960</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>1,67%</b>	<b>1,51%</b>		<b>1,23%</b>

(\*) Cette rubrique comprend désormais les achats non consommés présentés antérieurement sous la rubrique stocks.  
(\*\*) Idem.

### (3.2.8.) Note 9 : Liquidités et équivalents de liquidités :

La trésorerie de Tunisie Télécom présente au 30 Septembre 2010 un solde positif de 676 838 mDT contre 672 990mDT au 30 Septembre 2009.

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var %	31/12/2009
Placements	596 611	557 473	7%	668 542
Banques	78 822	114 746	-31%	116 933
CCP	588	-7	-8500%	2 433
Caisses, chèques et effets	817	778	5%	812
<b>Total (en mDT)</b>	<b>676 838</b>	<b>672 990</b>	<b>1%</b>	<b>788 720</b>
<b>% Total actif</b>	<b>23,88%</b>	<b>23,71%</b>		<b>26,89%</b>

La trésorerie de la société est principalement constituée des placements courants. Ces placements sont principalement effectués en dinars et revêtent plusieurs formes. Ils comprennent des certificats de dépôt, des bons de trésor assimilables, des pensions et des comptes à terme. Les périodes de placement sont également variables et peuvent atteindre les 24 mois. Le taux d'intérêt varie selon la durée.

Actuellement, les taux minimums se situent aux alentours du TMM majoré de 0,5%. Pour les placements à longue échéance (plus de deux ans) le taux peut dépasser le TMM majoré de 1%.

### (3.2.9.) Note 10 : Capitaux Propres :

Les capitaux propres de Tunisie Télécom s'élèvent au 30 Septembre 2010 à 1 727 300 mDT représentant 60,94% du total du bilan de la société.

Le tableau de variation des capitaux propres de la société se présente comme suit :

(en mDT)	Capital social	Rsvs Légales	Fonds social	A. capitaux propres	Résultats reportés	Résultat d'exercice	Total
<b>Solde au 31/12/2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>41 838</b>	<b>2 102</b>	<b>65 564</b>	<b>-18 633</b>	<b>243 204</b>	<b>1 734 075</b>
Affectation du résultat	-	11 229	3 000	-	228 975	-243 204	-
Dividendes	-	-	-	-	-210 342	-	<b>-210 342</b>
Subvention	-	-	-	8 875	-	-	<b>8 875</b>
Amortissement subvention	-	-	-	-8 744	-	-	<b>-8 744</b>
Fonds social	-	-	-1 345	-	-	-	<b>-1 345</b>
Résultats reportés (EMC)	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	252 580	<b>252 580</b>
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>1 400 000</b>	<b>53 067</b>	<b>3 757</b>	<b>65 695</b>	<b>-</b>	<b>252 580</b>	<b>1 775 099</b>
Affectation du résultat	-	12 629	9 000	-	230 951	-252 580	-
Dividendes	-	-	-	-	-230 951	-	<b>-230 951</b>
<b>Solde après affect. Rt</b>	<b>1 400 000</b>	<b>65 696</b>	<b>12 757</b>	<b>65 695</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 544 148</b>
Subvention d'équip.	-	-	-	3 296	-	-	<b>3 296</b>
Amortis- subvention	-	-	-	-6 900	-	-	<b>-6 900</b>
Fonds social	-	-	-	-	-	-	-
Résultats reportés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat de la période	-	-	-	-	-	186 756	<b>186 756</b>
<b>Solde au 30/09/2010</b>	<b>1 400 000</b>	<b>65 696</b>	<b>12 757</b>	<b>62 091</b>	<b>-</b>	<b>186 756</b>	<b>1 727 300</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>49,39%</b>	<b>2,31%</b>	<b>0,45%</b>	<b>2,19%</b>	<b>0,00%</b>	<b>6,59%</b>	<b>60,94%</b>

**(3.2.10.) Note 11 : Emprunts à long terme :**

Au 30 Septembre 2010, les échéances à plus d'un an sur les emprunts de Tunisie Télécom se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var %	31/12/2009
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 729	63 492	-6%	59 879
Emprunts privés	552 227	589 237	-6%	575 577
<b>Total (en mDT)</b>	<b>611 956</b>	<b>652 729</b>	<b>-6%</b>	<b>635 456</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>21,59%</b>	<b>23,00%</b>		<b>21,67%</b>

Les échéances à moins d'un an sont présentées parmi les passifs courants (concours bancaires et autres passifs financiers). Les intérêts courus sur les emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus.

Les échéances à moins d'un an sur les emprunts rétrocédés par l'Etat ont été compensées en 2005 avec les créances de Tunisie Télécom sur ses clients officiels sur la base des conventions et des procès verbaux de reconnaissance de dettes signés par les Ministères.

En 2010, Tunisie Télécom a souscrit des contrats de leasing pour le financement d'acquisition des véhicules pour un montant arrêté au 30 Septembre à 283 mDT. Les immobilisations acquises selon ce mode de financement sont traitées conformément à la NCT 41.

**(3.2.11.) Note 12 : Autres passifs financiers :**

Cette rubrique correspond aux éléments de passifs non courants constitués principalement des avances sur consommation, avances sur redevances et écarts de conversion passifs sur emprunts libellés en monnaie étrangère. Ce poste totalise 27 549 mDT, représentant 0,97% du total actif du bilan arrêté au 30 Septembre 2010.

Son évolution entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Avances/Conso. nettes des remboursements	14 245	23 601	-40%	15 112
Redevances payées d'avance	4 266	7 105	-40%	4 394
Ecart de conversion - Passif	9 038	8 594	5%	10 190
<b>Total (en mDT)</b>	<b>27 549</b>	<b>39 300</b>	<b>-30%</b>	<b>29 696</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,97%</b>	<b>1,38%</b>		<b>1,01%</b>

- **Redevances** : Les redevances perçues d'avance correspondent à la redevance figurant sur la première facture adressée à l'abonné (doublement facturée pour la première facture). Elles font l'objet de déduction ou de restitution lors de la résiliation de la ligne.

Le solde comptable des comptes Redevances perçues d'avance est reconstitué à partir des données disponibles du parc Fixe, Mobirif et Publitels (abonnés post-payés actifs ou suspendus). Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date d'arrêt des états financiers.

- **Avances sur consommation** : Les avances sur consommation constituent une perception initiale lors de la conclusion du contrat pour compenser d'éventuels impayés de l'abonné et/ou en gage de récupération de l'appareil téléphonique fourni par TT. Elles concernent principalement les produits Fixe post payé (jusqu'à octobre 1997) et publitels (à cette date). Elles sont restituables aux abonnés sur demande et suite à la résiliation de la ligne.

Le solde comptable des comptes Avances sur consommation est reconstitué à partir des données disponibles du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus) et en utilisant les tarifs en vigueur à la date d'attribution des lignes, auxquels sont rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base Contentieux.

### (3.2.12.) Note 13 : Provisions :

Les provisions non courantes prises en compte par Tunisie Télécom s'élèvent à 13 396 mDT au 30 Septembre 2010.

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Provision pour risques	2 621	1 141	130%	1 141
Provision pour litiges	6 250	2 714	130%	4 714
Provision pour charges	4 526	13 726	-67%	5 789
<b>Total (en mDT)</b>	<b>13 396</b>	<b>17 582</b>	<b>-24%</b>	<b>11 644</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,47%</b>	<b>0,62%</b>		<b>0,40%</b>

En date d'avril 2010, Tunisie Télécom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale MATTEL sur les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12, 8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en pénalité de retard).

Tunisie Télécom a contesté cette notification de redressement en soutenant que l'article 23 de la convention de non double imposition entre la Tunisie et la Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que dès lors en vertu du principe de non discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le bien-fondé des arguments de Tunisie Télécom et maintient sa position initiale en se basant sur une interprétation différente de la convention.

A la date du présent rapport, aucune décision n'est intervenue dans cette affaire. Le montant constaté en provision au 30 Septembre 2010, en couverture de ce risque fiscal, est de l'ordre de 1,5 million de dinars tunisiens.

### (3.2.13.) Note 14 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Les comptes fournisseurs présentent au 30 Septembre 2010 un solde de 138 477 mDT contre 106 475 mDT au 30 Septembre 2009.

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM dont principalement la SOTETEL. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.



Au 30 Septembre 2010, les comptes Fournisseurs se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Fournisseurs:</b>	<b>98 010</b>	<b>42 072</b>	<b>133%</b>	<b>123 407</b>
Fournisseurs	31 449	37 736	-17%	69 938
Fournisseurs - Factures non parvenues	47 236	10 076	369%	101 097
Fournisseurs - Diverses retenues	62 126	37 981	64%	-
Fournisseurs - Avances & acomptes	-42 801	-43 721	-2%	-47 627
<b>Opérateurs créditeurs:</b>	<b>40 467</b>	<b>64 403</b>	<b>-37%</b>	<b>45 174</b>
Opérateurs locaux	26 010	23 053	13%	26 562
Opérateurs étrangers	14 457	41 350	-65%	18 612
<b>Total (en mDT)</b>	<b>138 477</b>	<b>106 475</b>	<b>30%</b>	<b>168 582</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>4,89%</b>	<b>3,75%</b>		<b>5,75%</b>

(\*) En 2009, les comptes Opérateurs créditeurs font l'objet d'une rubrique à part au niveau des passifs courants.

### (3.2.14.) Note 15 : Autres passifs courants :

L'évolution des autres passifs courants entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 est détaillée comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Personnel et comptes rattachés	39 463	57 620	-32%	21 289
Etat, impôts et taxes	61 371	59 619	3%	57 022
Créditeurs divers	4 623	4 647	-1%	4 634
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	34 657	25 133	38%	37 116
Organismes sociaux et assurances	1 434	840	71%	5 340
Comptes d'attente	180	140	28%	-
Compte de régularisation	67 868	82 842	-18%	73 216
<b>Total (en mDT)</b>	<b>209 596</b>	<b>230 842</b>	<b>-9%</b>	<b>198 617</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>7,39%</b>	<b>8,13%</b>		<b>6,77%</b>

### 3.2.15. Note 16 : Concours bancaires :

Les concours bancaires comprennent principalement les échéances des emprunts à court terme. Leur évolution entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Principal</b>	<b>99 870</b>	<b>101 438</b>	<b>-2%</b>	<b>108 632</b>
Emprunts échéances à moins d'un an	99 199	100 623	-1%	104 117
Emprunts impayés	671	815	-18%	4 515
<b>Intérêts courus</b>	<b>6 270</b>	<b>5 870</b>	<b>7%</b>	<b>4 870</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>106 139</b>	<b>107 308</b>	<b>-1%</b>	<b>113 502</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>3,74%</b>	<b>3,78%</b>		<b>3,87%</b>

## 3.3. Présentation des comptes d'exploitation :

### 3.3.1. Note 17 : Revenus :

Le tableau suivant récapitule l'évolution du chiffre d'affaires entre le 30 Septembre 2010 et le 30 Septembre 2009:

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Activité Retail	733 444	706 013	4%	947 396
Activité Whole sale	312 772	261 669	20%	348 865
<b>Total (en mDT)</b>	<b>1 046 216</b>	<b>967 682</b>	<b>8%</b>	<b>1 296 261</b>

### 3.3.2. Note 18 : Autres produits d'exploitation :

L'évolution des autres produits d'exploitation entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Profits résultant des subventions d'équipements	6 900	6 466	7%	8 759
Indemnisation assurances	705	699	1%	858
Produits de diverses ventes	3 454	1 437	140%	2 887
Divers	247	486	-49%	494
<b>Total (en mDT)</b>	<b>11 306</b>	<b>9 089</b>	<b>24%</b>	<b>12 997</b>

### 3.3.3. Note 19 : Production immobilisée :

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives aux réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de Tunisie Télécom. Le coût actualisé d'une ligne téléphonique Fixe raccordée a été évalué pour le troisième trimestre de l'exercice 2010 à 61 DT.

Le poste « Production Immobilisée » a évolué entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Production immobilisée	6 206	5 276	18%	7 881
<b>Total (en mDT)</b>	<b>6 206</b>	<b>5 276</b>	<b>18%</b>	<b>7 881</b>

### 3.3.4. Note 20 : Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les charges d'électricité.

Au 30 Septembre 2010, les achats d'approvisionnements consommés accusent un montant de 35 110 mDT contre 37 906 mDT pour le 30 Septembre 2009, se détaillant comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Achats stockés (en mDT)</b>	<b>22 156</b>	<b>26 515</b>	<b>-16%</b>	<b>34 112</b>
Achats Cartes	2 985	8 104	-63%	9 101
Achats Câbles	1 709	3 570	-52%	3 933
Achats Accessoires et composants	564	4 610	-88%	7 932
Achats Fournitures de bureaux	1 072	1 304	-18%	1 436
Achats Carburants et lubrifiants	1 710	1 735	-1%	2 690
Achats Pièces de rechange	480	812	-41%	905
Achats Petits outillages	342	87	292%	209
Autres approvisionnements	5 132	5 812	-12%	2 169
Variation des stocks nets des provisions	8 160	481	1598%	5 738
<b>Achats non stockés (en mDT)</b>	<b>12 954</b>	<b>11 391</b>	<b>14%</b>	<b>15 994</b>
Electricité & Gaz	12 836	11 263	14%	15 807
Eau	118	128	-8%	187
<b>Total (en mDT)</b>	<b>35 110</b>	<b>37 906</b>	<b>-7%</b>	<b>50 105</b>

### 3.3.5. Note 21 : Charges d'interconnexion :

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom sur les différents produits fixe, mobile et de transmission de données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

Au 30 Septembre 2010, ces charges accusent un montant global de 176 983 mDT dont le détail se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges d'interconnexion nationale	137 571	121 871	13%	161 152
Charges d'interconnexion internationale	39 412	39 888	-1%	51 697
<b>Total (en mDT)</b>	<b>176 983</b>	<b>161 759</b>	<b>9%</b>	<b>212 849</b>

- Charges d'interconnexion nationale :

Au troisième trimestre 2010, les charges d'interconnexion facturées par les deux opérateurs des télécommunications opérant sur le marché Tunisien au titre du trafic Tunisie Télécom transitant ou aboutissant dans son réseau s'élèvent à 137 571 mDT ventilées comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
National Fixe	30 159	30 875	-2%	41 133
National Mobile	62 283	59 725	4%	80 348
Transit	45 128	31 271	44%	39 671
<b>Total (en mDT)</b>	<b>137 571</b>	<b>121 871</b>	<b>13%</b>	<b>161 152</b>

- Charges d'interconnexion internationale :

Les charges d'interconnexion internationale au titre du troisième trimestre 2010 ont atteint la valeur de 39 412 mDT ventilées comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Bilatéral-Hubbing	25 392	29 069	-13%	36 398
Roaming international	8 478	8 427	1%	11 541
Autres	5 541	2 392	132%	3 757
<b>Total (en mDT)</b>	<b>39 412</b>	<b>39 888</b>	<b>-1%</b>	<b>51 697</b>

### 3.3.6. Note 22 : Achats services télécoms :

Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées à l'autorité de régulation (INT) et à l'Agence Nationale de Fréquences (ANF) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Charges IN/SVA	3 364	4 282	-21%	4 104
Charges FSI	688	1 054	-35%	597
Frais de distribution	4 505	3 761	20%	8 074
Redevance sur fréquences	6 751	7 513	-10%	8 020
Redevance Autorité de Régulation	2 489	2 130	17%	3 062
Redevance/prest. de sces ATI	99	84	18%	115
<b>Total (en mDT)</b>	<b>17 896</b>	<b>18 824</b>	<b>-5%</b>	<b>23 971</b>

### 3.3.7. Note 23: Charges de personnel :

Les charges de personnel englobent les différents salaires et compléments de salaires (indemnités, heures supplémentaires, primes...) versés au personnel de Tunisie Télécom au cours de l'exercice ainsi que les différentes charges connexes et sociales qui leurs sont rattachées. L'évolution de ces charges entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Salaires et charges connexes	130 828	126 758	3%	148 702
Charges sociales et légales	15 996	12 724	26%	22 409
<b>Total (en mDT)</b>	<b>146 824</b>	<b>139 481</b>	<b>5%</b>	<b>171 111</b>

### 3.3.8. Note 24: Dotations aux amortissements :

Les dotations aux amortissements se sont élevées à 206 305 mDT fin Septembre 2010 contre 191 990 mDT au 30 septembre 2009 détaillées comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Dot. amts immos corporelles	194 150	183 170	6%	245 839
Dot. amts immos incorporelles	12 156	8 820	38%	9 471
<b>Total (en mDT)</b>	<b>206 305</b>	<b>191 990</b>	<b>7%</b>	<b>255 310</b>

### 3.3.9. Note 25: Dotations aux provisions nettes des reprises :

- Dotations aux provisions :

Les dotations aux provisions englobent les provisions pour dépréciation des créances clients, des créances sur les opérateurs ainsi que les provisions pour risques et charges rattachés à l'exploitation.

Au 30 Septembre 2010, les dotations aux provisions se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Dot. prov. pour dépréciation des créances & AAC	25 205	23 912	5%	31 412
Dot. prov. pour dépréciation des immos	-	4 129	-100%	4 654
Dot. prov. pour risques et charges	1 752	10 914	-84%	4 976
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers	208	-	-	-
<b>Total (en mDT)</b>	<b>27 166</b>	<b>38 955</b>	<b>-30%</b>	<b>41 042</b>

- **Reprises sur provisions :**

Les reprises sur provisions totalisent la somme de 21 575 mDT se détaillant comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Reprises sur provisions pour dépréciation des immos	2 774	2 421	15%	4 690
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances & AAC	18 560	-	-	28 268
Reprises sur provisions des éléments financiers	240	1 257	-81%	1 257
<b>Total (en mDT)</b>	<b>21 575</b>	<b>3 678</b>	<b>487%</b>	<b>34 215</b>

### 3.3.10. Note 26: Redevance :

Aux termes de l'Article 68 de la loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002, Tunisie Télécom est tenue de reverser à l'Etat une redevance au taux de 5% calculée sur la base du chiffre d'affaires toutes taxes comprises.

Au 30 Septembre 2010, le montant de la redevance sur le chiffre d'affaires s'élève à 57 937 mDT réparti comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Redevances /CA international	11 582	9 668	20%	13 015
Redevances /CA local	46 355	44 187	5%	58 838
<b>Total (en mDT)</b>	<b>57 937</b>	<b>53 856</b>	<b>8%</b>	<b>71 854</b>

### 3.3.11. Note 27: Autres charges d'exploitation :

Outre les frais de maintenance et réparation des réseaux techniques et de location des sites administratifs, commerciaux et techniques, cette rubrique comprend les primes d'assurance, les frais de formation ainsi que les frais de campagnes de communication, de publicité et de marketing.

Depuis l'ouverture du capital de Tunisie Télécom, cette rubrique comprend désormais les frais IST correspondant aux charges de ladite société et refacturées à Tunisie Télécom conformément à la convention bilatérale signée entre les deux parties.

Au 30 Septembre 2010, les autres charges d'exploitation ont atteint la valeur de 121 062 mDT réalisant ainsi une hausse de 33% par rapport au 30 Septembre 2009 avec un montant de 91 214 mDT.

Cette rubrique comprend également les divers impôts et taxes qui ont atteint la valeur de 2 728 mDT fin Septembre 2010.

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Services extérieurs</b>	<b>118 334</b>	<b>88 913</b>	<b>33%</b>	<b>129 766</b>
Entretiens et réparations	36 933	22 940	61%	40 541
Sous-traitance	15 484	12 855	20%	18 284
Locations & autres charges locatives	10 644	7 463	43%	9 746
Assurances	2 896	2 810	3%	4 128
Frais de formation	1 768	2 434	-27%	2 591
Rémunérations d'intermédiaires	10 255	8 891	15%	13 713
Publicités, publications & relations publiques	38 541	24 093	60%	37 968
Frais de transport	537	403	33%	547
Déplacements, missions et réceptions	731	790	-7%	840
Diverses charges	545	6 234	-91%	1 409
<b>Autres impôts &amp; taxes</b>	<b>2 728</b>	<b>2 301</b>	<b>19%</b>	<b>3 461</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>121 062</b>	<b>91 214</b>	<b>33%</b>	<b>133 228</b>

### 3.3.12. Note 28: Charges financières nettes :

Les charges financières nettes de Tunisie Télécom englobent :

- Les charges d'intérêts courus sur les emprunts contractés par l'Etat Tunisien et rétrocédés à Tunisie Télécom lors de sa transformation en avril 1995 en établissement public à caractère administratif ;
- Les charges d'intérêts courus sur des emprunts contractés par Tunisie Télécom auprès des établissements financiers locaux et étrangers ;
- Les gains et les pertes de changes sur les opérations effectuées en devises ainsi que ceux résultants de l'actualisation au cours de clôture des éléments monétaires libellés en monnaies étrangères ;

Au 30 Septembre 2010, les charges financières nettes de Tunisie Télécom ont atteint la valeur de 24 146 mDT, soit 34% de réduction par rapport aux montants réalisés au 30 Septembre 2009.

La variation des diverses rubriques des charges financières entre ces deux dates se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges d'intérêts sur emprunts	-21 275	-22 280	-5%	-29 609
Pertes de change latentes	-22 694	-22 630	0%	-27 978
Pertes de change réalisées	-9 571	-11 487	-17%	-13 022
Autres charges financières nettes	4 654	2 737	70%	4 496
Gains de change réalisés	16 802	7 917	112%	11 173
Gains de change latents	7 937	9 300	-15%	11 885
<b>Total (en mDT)</b>	<b>-24 146</b>	<b>-36 443</b>	<b>-34%</b>	<b>-43 054</b>

### 3.3.13. Note 29: Produits des placements :

Les produits des placements de Tunisie Télécom englobent les revenus des placements financiers et des participations ainsi que les revenus des comptes courants bancaires.

Au 30 Septembre 2010, les produits de placement se présentent comme suit :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Revenus des valeurs mobilières de placement	17 661	21 482	-18%	28 157
Produits des autres immo. financières	0	40	-100%	50
Produits des participations	0	15 872	-100%	13 792
<b>Total</b>	<b>17 661</b>	<b>37 394</b>	<b>-53%</b>	<b>41 999</b>

### 3.3.14. Note 30: Autres gains et pertes ordinaires :

Les postes gains et pertes ordinaires se présentent au 30 Septembre 2010 comme suit :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges liées à des modifications comptables	-	-	-	-10 077
Pénalités	-41	-186	-78%	-388
Pertes exceptionnelles et non récurrentes	-400	-2 421	-83%	-10 611
<b>Total Pertes ordinaires</b>	<b>-440</b>	<b>-2 607</b>	<b>-83%</b>	<b>-21 076</b>
Produits sur cessions d'actifs	12	126	-91%	126
Autres gains	1 132	162	600%	11 501
Produits liés à des modifications comptables	-	-	-	1 408
<b>Total Gains ordinaires</b>	<b>1 144</b>	<b>287</b>	<b>298%</b>	<b>13 035</b>

### 3.4. Etat des flux de trésorerie :

La trésorerie de Tunisie Télécom a enregistré une nette variation négative de -111 883 mDT par rapport à l'exercice clôturé au 31 Décembre 2009 en passant de 788 720 mDT fin 2009 à 676 838 mDT au 30 Septembre 2010.

Cette variation provient de l'effet conjugué des flux de trésorerie provenant de :

- Les activités d'exploitation réalisant des flux de 356 920 mDT ;
- Les activités d'investissement réalisant des flux négatifs de - 150 209 mDT ;
- Les activités de financement réalisant des flux négatifs de -326 467 mDT.

Courant le troisième trimestre 2010, les règlements versés à l'Etat au titre des différents impôts et taxes ont totalisé la somme de 304 221 mDT répartis comme suit :

- 56 998 mDT au titre des redevances des télécommunications ;
- 57 622 mDT au titre de l'Impôt sur les sociétés
- 94 012 mDT au titre des montants de la TVA payée ;
- 30 898 mDT au titre du droit de timbre payé ;
- 64 691 mDT au titre des diverses impôts et taxes décaissés.

L'évolution de la trésorerie entre le 31 Décembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

<b>Désignation en mDT</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
Flux provenant de l'exploitation	<b>356 920</b>	<b>364 676</b>	<b>542 093</b>
Flux liés aux investissements	<b>-150 209</b>	<b>-152 308</b>	<b>-201 533</b>
Flux provenant des activités de financement	<b>-326 467</b>	<b>-267 359</b>	<b>-280 360</b>
Incidence des variations de taux de change	7 873	791	1 330
Variation de trésorerie	<b>-111 883</b>	<b>-54 200</b>	<b>61 530</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>788 720</b>	<b>727 190</b>	<b>727 190</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>676 838</b>	<b>672 990</b>	<b>788 720</b>

## 4.6.5 Notes complémentaires et explicatives sur les états financiers individuels intermédiaires au 30 septembre 2010

### 4.6.5.1 Notes complémentaires

#### 1/ Engagements financiers au 30 septembre 2010



Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provisions
1- Engagements donnés						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	6	6				
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
c) abandon de créances						
f)...						
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>6</b>				
2- Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	53	53				
• aval						
• autres garanties						
b- garanties réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisées						
c) abandon de créances						
f)...						
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>53</b>				
3) Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire	6	6				
• Commande d'immobilisation	216	216				
• Commande de longue durée	25	25				
• Contrats avec le personnel prévoyant des engagements supérieurs à ceux prévus par la convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>	<b>247</b>	<b>247</b>				
II. Dettes garanties par des sûretés						
Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provisions			
• Emprunt obligataire						
• Emprunt d'investissement						
• Emprunt courant de gestion						
• Autres						

Tunisie Telecom, Jardins du Lac II, 1053, Tunis, Tunisie.

Tél :

Fax :

Site Web :

M. fiscal :

Registre de Commerce :

+216 71 139 700

+216 71 900 777

www.tunisietelecom.tn

0425665XAM000

RC 85461005

حدايق البحيرة 2 1053 تونس





#### 4.6.6.2 Notes explicatives

##### **1/ Note explicative aux états financiers individuels intermédiaires au 30 septembre 2010 sur le changement de la méthode d'amortissement de l'écart de conversion :**

En réponse aux recommandations du commissaire aux comptes pour se conformer aux dispositions de la norme NCT15, il a été procédé au changement de la méthode d'amortissement des écarts de conversion relatifs aux emprunts étrangers.

Ce changement a concerné les écarts de conversion sur la totalité des emprunts étrangers en cours au 30 juin 2010. Il a dégagé un impact positif de 5,9 MDT, relatif aux exercices 2009 et antérieurs, jugé non significatif et par conséquent imputé sur le résultat de l'exercice.

Pour les besoins de retraitement des données comparatives, il est indispensable de déterminer l'impact sur les exercices antérieurs, chose qui nécessite un travail lourd de retraitement de tous les fichiers antérieurs (arrêtés au 31 décembre 2009). En se basant sur le principe avantages / coûts prévu par le cadre conceptuel, Tunisie Télécom n'a pas jugé nécessaire de procéder au retraitement des données comparatives.

##### **2/ Note explicative aux états financiers individuels intermédiaires au 30 septembre 2010 sur le changement de méthode de provisionnement des opérateurs étrangers :**

Tunisie Télécom a procédé à l'application d'une nouvelle méthode de provisionnement des créances des opérateurs étrangers suite aux résultats du projet d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dont les travaux ne sont clôturés qu'en 2010. Elle se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridiques ou financiers, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimum) ;
- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

Son application au 30 juin 2010, a généré une dotation supplémentaire globale de 7MDT.

Les données comparatives n'ont pas été retraitées et ce, pour défaut de disponibilité des éléments nécessaires en 2009 permettant l'application de cette nouvelle méthode.

##### **3/ Note explicative aux états financiers intermédiaires au 30 septembre 2010 individuels sur tout changement des engagements hors bilan depuis le 31 décembre 2010 :**

Le niveau des engagements hors bilan de la société et du groupe Tunisie Télécom n'ont pas évolué de manière significative entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010.

##### **4/ Note explicative aux états financiers individuels intermédiaires sur l'effet des changements au 30/09/2010 :**

Les changements de méthodes de présentation effectués en 2010 sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- **Actifs:**

Les reclassements de présentation effectués au niveau Bilan –Actifs des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

Nouvelle présentation	Ancienne présentation	Montant du reclassement en mDT	Commentaire
Amort. Immobilisations incorporelles	Amort. Immobilisations corporelles	- 16 523	Amortissement des câbles sous marins
Autres actifs courants	Stocks	3 946	Charges constatés d'avance (*)
Clients et comptes rattachés	Autres actifs courants	<b><u>189 538</u></b>	
		176 077	Opérateurs débiteurs
		13 461	Débiteurs divers (**)
Prov. Autres actifs courants	Prov. Stocks	- 358	Provisions des stocks Charges constatés d'avance

(\*) Les achats des articles « Matières consommables », « Petits outillages », « Pièces de rechange », « Fournitures de bureaux » et « Autres stocks » ainsi que leurs provisions ; présentés en 2009 sous la rubrique « Stocks », sont reclassés dans la rubrique « Autres actifs courants ».

(\*\*) Il s'agit des comptes distributeurs qui se chargent de la commercialisation des cartes SIM, des cartes de recharge Fixe et Mobile et de la distribution de la recharge électronique Mobile.

- **Passifs:**

Les reclassements de présentation effectués au niveau Bilan –Capitaux propres et passifs des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 se détaillent comme suit :

Nouvelle présentation	Ancienne présentation	Montant du reclassement en mDT	Commentaire
Fournisseurs et comptes rattachés	Autres passifs courants	- 45 174	Opérateurs créditeurs

- **Résultat:**

Aucun changement de présentation n'a affecté le compte de résultat.

#### 4.6.6 Les avis des commissaires aux comptes sur les états financiers intermédiaires individuels au 30/09/2010 :



P.M.B.Z. KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les Jardins du Lac - Lac II  
Tél : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
Email : [mzammour@kpmg.com](mailto:mzammour@kpmg.com)



92, Avenue Abdelaziz THAALEBI –  
El Menzeh 9A – 1013 Tunis  
Tél. +216 71 880 933 – +216 71 887 294  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [gma@hcvshvte.tn](mailto:gma@hcvshvte.tn)

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (SNT)  
« TUNISIE TELECOM »**

**OBJET : AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES  
ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2010.**

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers de la « Société Nationale des Télécommunications », relatifs à la période du 1er Janvier 2010 au 30 Septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers pour la période close le 30 Septembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- I- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles » qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société, n'est pas entièrement régularisée à la clôture de la période.

- 2- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles », qui expose que le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des Technologies de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications », une parcelle de terrain à proximité du « Parc et de la Zone Industrielle de Choatrana ».

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

Tunis, le 09 Décembre 2010

Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA

Managing Partner

F.M.B.Z -KPMG Tunisie



Mr. Chérif BEN ZINA

Managing Partner

C.M.C-DFK International



#### 4.6.7 Note sur les événements postclôture au 30 septembre 2010

Aucun événement significatif n'a eu lieu après la date du 30 septembre 2010.

#### 4.6.8 Evolution du résultat net

En mDT	30/09/2009	30/09/2010	Variation
Résultat net	156 771	186 756	+19,13 %

#### 4.6.9 Principaux indicateurs et ratios

TUNISIE TELECOM P&L	en mDT	en % des	en mDT	en % des	Var 10-09 (9m) en %
	30/09/2009	Revenus	30/09/2010	Revenus	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>982 046</b>	<b>100%</b>	<b>1 063 728</b>	<b>100%</b>	<b>8%</b>
Revenus	967 682	98,5%	1 046 216	98,4%	8,1%
Autres produits d'exploitation	2 623	0,3%	4 406	0,4%	68,0%
Amortissement subvention d'équipement	6 466	0,7%	6 900	0,6%	6,7%
Production immobilisée	5 276	0,5%	6 206	0,6%	17,6%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>730 308</b>	<b>74,4%</b>	<b>767 708</b>	<b>72,2%</b>	<b>5,1%</b>
Achat d'approvisionnements consommés	37 906	3,9%	35 110	3,3%	-7,4%
Charges d'interconnexion	161 759	1,9%	176 983	16,6%	9,4%
Achats services télécoms	18 824	16,5%	17 896	1,7%	-4,9%
Charges de personnel	139 481	14,2%	146 824	13,8%	5,3%
Dotations aux amortissements	191 990	19,6%	206 305	19,4%	7,5%
Dotations aux provisions nettes de reprises	35 277	3,6%	5 591	0,5%	-84,2%
Redevances	53 856	5,5%	57 937	5,4%	7,6%
Autres charges d'exploitation	91 214	9,3%	121 062	11,4%	32,7%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>251 739</b>	<b>25,6%</b>	<b>296 020</b>	<b>27,8%</b>	<b>17,6%</b>
Produits de placement	37 394	3,8%	17 661	1,7%	-52,8%
Charges financières nettes	-36 443	-3,7%	-24 146	-2,3%	-33,7%
Autres pertes ordinaires	-2 607	-0,3%	-440	0,0%	-83,1%
Autres gains ordinaires	287	0,0%	1 144	0,1%	298,6%
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>250 369</b>	<b>25,5%</b>	<b>290 238</b>	<b>27,3%</b>	<b>15,9%</b>
Impôts sur les sociétés	93 598	9,5%	103 482	9,7%	10,6%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>156 771</b>	<b>16,0%</b>	<b>186 756</b>	<b>17,6%</b>	<b>19,1%</b>
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>156 771</b>	<b>16,0%</b>	<b>186 756</b>	<b>17,6%</b>	<b>19,1%</b>

<b>Ratio de Structure</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Actifs non courants / Total Bilan	56,41%	56,95%
Stocks / Total Bilan	0,63%	0,49%
Actifs courants / Total Bilan	43,59%	43,05%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	53,80%	54,35%
Capitaux propres avant affectation / Passifs Non Courants	215,18%	235,95%
Passifs non courants / Actifs non courants	44,33%	40,45%
Passifs courants / Actifs courants	35,94%	37,22%
Passifs non courants / Total Bilan	25,00%	23,03%
Passifs courants / Total Bilan	15,67%	16,02%
Passifs / Total Bilan	40,67%	39,06%
Capitaux permanents* / Total Bilan	82,33%	82,53%
<b>Ratios de Gestion</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Charges de personnel / Produits d'exploitation	14,20%	13,80%
Résultat d'exploitation / Produits d'exploitation	25,63%	27,83%
Produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation	64,31%	69,05%
Marges d'interConneciont	820 287	886 745
Rex / CA	25,63%	27,83%
<b>Ratios de Solvabilité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	65,35%	65,86%
<b>Ratios de Liquidité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Ratio de liquidité générale (Actifs courants / Passifs courants)	278,25%	268,66%
Ratio de liquidité réduite (Actifs courants - Stocks / Passifs courants)	274,20%	265,63%
Ratio de liquidité immédiate (Liquidité et équiv de liqu / Passifs courants)	151,36%	149,01%
<b>Ratio de rentabilité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Résultat net / Capitaux propres avant résultat (ROE)	10,27%	12,12%
Résultat net / Capitaux permanents	6,71%	7,98%
Résultat net / Produits d'exploitation	15,96%	17,56%
<b>Autres</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Marge brute d'Autofinancement	384 038	398 652

\* Capitaux permanents : Capitaux propres + Dettes à LMT

#### 4.7 Renseignement sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010

##### 4.7.1 Bilan arrêté au 30 septembre 2010 :

Actifs (en mDT)	Notes	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009*
Immobilisations incorporelles		241 680	210 283	229 286
Amort. Immobilisations incorporelles		-135 012	-111 856	-105 799
	2	<i>106 668</i>	<i>98 427</i>	<i>123 487</i>
Immobilisations corporelles		4 476 488	4 285 074	4 368 449
Amort. Immobilisations corporelles		-3 021 227	-2 794 289	-2 837 379
	3	<i>1 455 261</i>	<i>1 490 785</i>	<i>1 531 070</i>
Titres mis en équivalence		3 715	12 928	2 862
Immobilisations financières		41 195	13 836	24 436
Prov. Immobilisations financières		-1 447	-1 479	-1 479
	4	<i>43 463</i>	<i>25 285</i>	<i>25 819</i>
Actif d'impôts différés	5	14 384	26 279	16 983
Autres actifs non courants	6	85 030	68 210	63 065
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>1 704 805</b>	<b>1 708 987</b>	<b>1 760 423</b>
Stocks		24 744	28 037	26 014
Prov. Stocks		-8 531	-7 119	-8 971
	7	<i>16 213</i>	<i>20 919</i>	<i>17 043</i>
Clients et comptes rattachés		878 973	920 402	820 556
Prov. Clients		-380 426	-401 721	-381 320
	8	<i>498 547</i>	<i>518 681</i>	<i>439 236</i>
Autres actifs courants		43 776	35 762	25 592
Prov. Autres actifs courants		-14 796	-12 162	-12 065
	9	<i>28 980</i>	<i>23 599</i>	<i>13 527</i>
Liquidités et équivalents de liquidités	10	689 291	684 306	800 609
<b>Total des actifs courants</b>		<b>1 233 030</b>	<b>1 247 505</b>	<b>1 270 416</b>
<b>Total des actifs</b>		<b>2 937 836</b>	<b>2 956 492</b>	<b>3 030 839</b>

\* Données retraitées pour les besoins de comparabilité. Voir notes explicatives à la section 4.7.6

## Capitaux propres & Passifs :

Capitaux propres & Passif (en mDT)	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009*
Capital social		1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves légales		66 633	54 004	54 004
Fonds social		13 090	6 543	4 116
Autres capitaux propres		65 070	70 688	68 674
Résultats reportés		4 296	28 647	28 623
Réserves spéciales de réévaluation		3 037	3 037	3 037
Ecart de conversion des EF		-397	-493	-333
Réserves consolidées		1 022	1 063	1 022
<b>Total capitaux propres Groupe</b>		<b>1 552 751</b>	<b>1 563 489</b>	<b>1 559 144</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves		21 700	21 847	21 999
Intérêts des minoritaires dans les résultats		1 080	4 083	-190
Intérêts des minoritaires	12	22 780	25 931	21 809
<b>Total capitaux propres avant résultat de</b>		<b>1 575 531</b>	<b>1 589 420</b>	<b>1 580 953</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>188 321</b>	<b>145 560</b>	<b>228 252</b>
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>11</b>	<b>1 763 852</b>	<b>1 734 980</b>	<b>1 809 205</b>
Emprunts à long terme	13	614 354	656 725	638 653
Autres passifs financiers	14	28 542	39 815	30 337
Provisions	15	26 193	22 202	22 864
Passif d'impôts différés	5	4 643	6 205	5 985
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>673 732</b>	<b>724 947</b>	<b>697 840</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	16	147 100	120 005	172 321
Produits constatés d'avance	17	37 868	27 769	40 630
Autres passifs courants	18	206 722	239 175	195 366
Concours bancaires et autres passifs financiers	19	108 562	109 616	115 477
<b>Total des passifs courants</b>		<b>500 252</b>	<b>496 565</b>	<b>523 794</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>1 173 983</b>	<b>1 221 512</b>	<b>1 221 634</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>		<b>2 937 836</b>	<b>2 956 492</b>	<b>3 030 839</b>

\* Données retraitées pour les besoins de comparabilité. Voir notes explicatives à la section 4.7.6



#### 4.7.2 Etats de résultats arrêtés le 30 septembre 2010 :

Etat de résultat (en mDT)	Note	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 129 253</b>	<b>1 057 271</b>	<b>1 423 678</b>
Revenus	20	1 098 020	1 029 883	1 375 037
Autres produits d'exploitation	21	4 581	3 411	14 489
Amortissement subvention d'équipement	21	6 900	6 466	8 759
Production immobilisée	22	19 751	17 512	25 392
<b>Charges d'exploitation</b>		<b>825 630</b>	<b>791 456</b>	<b>1 004 855</b>
Achat d'approvisionnements consommés	23	50 965	53 651	71 546
Achats services télécoms	25	22 426	22 809	30 041
Charges de personnel	26	158 646	151 109	187 008
Dotations aux amortissements	27	216 663	205 822	269 774
Dotations aux provisions nettes des reprises	28	4 184*	33 419	5 066
Redevance	29	59 879	56 417	74 506
Charges d'interconnexion	24	186 403	169 063	223 137
Autres charges d'exploitation	30	126 462	99 167	143 778
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>303 623</b>	<b>265 815</b>	<b>418 824</b>
Produits de placement	32	17 661	23 772	28 377
Charges financières nettes	31	-27 238	-40 849	-50 038
Autres pertes ordinaires	33	-472	-2 685	-32 472
Autres gains ordinaires	33	1 790	2 437	8 201
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>		<b>854</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>		<b>-1 080</b>	<b>-4 083</b>	<b>190</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>		<b>295 138</b>	<b>244 406</b>	<b>373 083</b>
Impôt différé	34	1 257	3 897	12 973
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>188 321</b>	<b>145 560</b>	<b>228 252</b>
Effets des modifications comptables		-	-	-
<b>Résultat après modifications comptables</b>		<b>188 321</b>	<b>145 560</b>	<b>228 252</b>

\* Le solde de cette rubrique au 30/09/2010 tient compte d'une reprise de provision de 18 560 mDT qui constitue le reliquat de l'impact dégagé par le projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés qui a été comptabilisé sur l'exercice 2010 à défaut d'éléments fiables permettant de faire ressortir l'impact de cette provision qui serait à affecter aux exercices antérieurs.

#### 4.7.3 Etat de flux de trésorerie arrêté le 30 septembre 2010 :

Etat de flux de trésorerie (en mDT)	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
<b>Flux liés à l'exploitation</b>			
Résultat net consolidé de l'exercice	189 401	149 643	228 062
Quote part dans le résultat net des participations mises en équivalence	-	-	-
Dotations aux amortissements et aux provisions	217 755	234 074	253 124
Quote part des subventions d'inv. inscrites au résultat de l'exercice	3 296	8 596	-8 759
Variation du BFR :	-91 958	-94 497	63 622
Autres	-1 795	-416	20 038
Charges financières (Intérêts)	-28 573	4 192	-332
Production immobilisée	-19 751	-17 512	-25 392
Impôts différés	1 257	3 597	12 973
<b>Flux provenant de l'exploitation</b>	<b>269 632</b>	<b>287 677</b>	<b>543 336</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corp & incorp.	-107 582	-100 144	-213 583
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	-17 737	-267	-4 250
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles			1 336
Encaissement provenant de la cession des immobilisations financières			-
Dividendes reçus			-
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-125 319</b>	<b>-100 411</b>	<b>-216 497</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant des emprunts	75 699	66 546	54 196
Remboursement d'emprunts	-109 559	-99 259	-103 070
Alimentation Fonds social	-73	1 023	-6 625
Affectation du résultat	-230 951	-210 342	-210 342
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-264 884</b>	<b>-242 033</b>	<b>-265 841</b>
Incidence des variations de taux de change	7 873	791	1 330
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-112 698</b>	<b>-53 975</b>	<b>62 328</b>
<b>Solde d'ouverture (*)</b>	<b>800 367</b>	<b>738 281</b>	<b>738 281</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>687 667</b>	<b>684 306</b>	<b>800 609</b>

(\*) Cette rubrique comprend désormais les concours bancaires présentés antérieurement sous la rubrique emprunts.

#### 4.7.4 Notes aux états financiers intermédiaires au 30 septembre 2010 :

##### (1). Présentation générale du Groupe « Tunisie Télécom » :

Le Groupe « Tunisie Télécom » est constitué d'une société mère, la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Télécom », de trois sociétés sous contrôle et une société sous influence notable. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « Tunisie Télécom », les sociétés consolidables se présentent comme suit :

- « Tunisie Télécom » : Société mère.
- La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » : Société filiale avec une participation directe de 51 % du capital.
- La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » : Société filiale avec une participation directe de 35 % du capital.
- La Société « DIVA SICAR » : Société filiale avec une participation directe de 85 % du capital.
- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » : entreprise associée avec une participation directe de 37 % du capital .
- L'entreprise « TOPNET » acquise récemment fera partie du périmètre de consolidation dans les prochaines situations.

C'est un groupe de droit tunisien opérant dans le secteur des télécommunications, régie par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que complété par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001.

L'organigramme du Groupe « Tunisie Télécom » se présente comme suit :



##### (1.1). Présentation de la société mère « Tunisie Télécom » :

« Tunisie Télécom » est un établissement public à caractère non administratif, créé par la loi n°95-36 du 17 Avril 1995 portant promulgation de l' « Office National des Télécommunications ». Profitant d'une totale autonomie financière, la société exerce ses fonctions sous la tutelle du Ministère des Technologies des Communications.

*En vertu des dispositions de la loi n° 2004-30 du 30 Avril 2004, il a été autorisé de transformer la forme juridique de l' « Office National des Télécommunications » d'une entreprise publique sous forme d'établissement public à caractère non administratif en une entreprise publique sous forme de société anonyme dénommée « Société Nationale des Télécommunications », identifiée par son nom commercial « Tunisie Télécom » et soumise à la législation relative aux participations, entreprises et établissements publics et à la législation commerciale.*

La participation de l'Etat s'est faite par apport de l'ensemble du patrimoine de l' « Office National des Télécommunications » au profit de la société majorée du versement du complément en numéraire pour atteindre le montant visée par la loi, soit 1 400 Millions de Dinars.

Les biens meubles et immeubles, ainsi que les équipements nécessaires à la réalisation de la mission de « Tunisie Télécom », auparavant propriété de l'Etat tunisien, ont été transférés de plein droit à « Tunisie Télécom » à titre gratuit le 02 Janvier 1996 en vertu des dispositions de la loi n°95-36.

« Tunisie Télécom » est administrée par un Conseil d'Administration présidé par Monsieur le Président Directeur Général.

#### Structure du Capital au 30 Septembre 2010:

- Capital Social: 1 400 Millions de Dinars.
- Nombre d'action : 140 000 000 actions.
- Valeur nominale de l'action : 10 Dinars Tunisiens.
- Forme des actions : Nominative.
- Catégorie des actions : Ordinaires.
- Jouissance des actions : 1<sup>er</sup> Janvier 2006.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenu le 18 Juillet 2006, la nouvelle répartition du capital se présente comme suit :

<b>Actionnaires</b>	<b>Nombre d'actions</b>	<b>Capital détenu en TND</b>
Etat tunisien	90 999 949	909 999 490
Tecom – DIG	49 000 000	490 000 000
Office National des Postes	10	100
Office National de Télédiffusion	10	100
Banque Nationale Agricole	10	100
Banque de l'Habitat	10	100
Société Tunisienne de Banque	10	100
Mr Montasser Ouaili	1	10
<b>Total</b>	<b>140 000 000</b>	<b>1 400 000 000</b>

#### Activité de l'entreprise :

« Tunisie Télécom », opérateur historique en Tunisie, a pour vocation, directement ou indirectement, de développer toutes opérations se rapportant au domaine des télécommunications conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment :

- L'installation, le développement, l'entretien et l'exploitation des réseaux publics de télécommunications et en particulier les réseaux de téléphone fixes et mobiles, de Transmission de données et de Téléx ;
- La promotion de nouveaux services de télécommunications à travers l'installation des équipements nécessaires et l'adaptation au développement technologique dans ce domaine ;
- La contribution au développement des études et recherches scientifiques liées au secteur des télécommunications et aux domaines techniques y rattachés ;
- L'application des conventions et traités de l'Union Internationale de Télécommunications et des organisations internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications, ratifiés par l'Etat tunisien ;
- La promotion de la coopération avec les institutions techniques étrangères et les organisations techniques internationales et régionales spécialisées dans le domaine des télécommunications ;
- La participation directe ou indirecte dans les opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport de commandite, de souscriptions ou d'achats de titres ou droits sociaux, de fusions, d'alliance ou d'association en participation ou autres ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société.

« Tunisie Télécom » est organisée en deux segments d'activités principaux :

- Les Services de Communications, qui fournissent des services RETAIL de téléphonie mobile, fixe et data aux marchés résidentiel et professionnel en Tunisie.
- Les services d'interconnexion qui fournissent les services de voix, de données, de capacités et d'infrastructure à des opérateurs en télécommunications en Tunisie et dans le monde entier.

### (1.2). Présentation de « MATTEL » :

La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » est une société anonyme de droit mauritanien, créée en 2000. Son siège est à Nouakchott.

« MATTEL » est le premier opérateur de Téléphonie Mobile en Mauritanie. Il a pour mission directement ou indirectement toutes opérations concernant le développement d'un réseau téléphonique cellulaire GSM sur le territoire de la république Islamique de Mauritanie. « MATTEL » procède essentiellement à :

- La conception, l'installation, le développement, l'exploitation et la maintenance du réseau GSM ;
- La commercialisation des produits et des services de télécommunication ;
- La promotion des nouveaux services de télécommunications.

En plus de ces activités, « MATTEL » contribue aux missions et charges de l'accès universel du service et au financement de l'Autorité de Régulation Mauritanienne.

#### Structure du capital :

Au 30 Septembre 2010, le capital de « MATTEL » s'élève à 1 250 000 000 UM (soit l'équivalent de 7 068 469 Dinars Tunisiens) composé de 125 000 actions de 10 000 UM chacune, réparties comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale</i>	<i>%</i>
			<i>d'intérêt</i>
Tunisie Télécom	63 750	637 500 000	51,0%
COMATEL	30 621	306 210 000	24,5%
BSA Télécommunications	30 621	306 210 000	24,5%
Moulaye El Hassen Ould Moctar El	2	20 000	-
Mohamed Ould Bouamatou	2	20 000	-
Béchir El Hassen	1	10 000	-
Sidi Mohamed Ould Cheiguer	1	10 000	-
Moulaye Ould Bouamatou	1	10 000	-
Mohamed Yehdi Ould Moulaye El	1	10 000	-
<b>Total</b>	<b>125 000</b>	<b>1 250 000 000</b>	<b>100%</b>

### (1.3). Présentation de la « SOTETEL » :

La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » est une société anonyme créée en 1981, au capital social de 23,2 Millions de Dinars divisé en 2.318.400 actions de 10 Dinars chacune.

La « SOTETEL » a été introduite par OPV au premier marché de la bourse des valeurs mobilières le 27 Mai 1998 ; elle demeure aujourd'hui l'unique représentant du secteur des télécommunications à la bourse de Tunis.

La « SOTETEL » a pour mission :

- La réalisation des prestations d'installation et de maintenance de toutes les composantes des réseaux filières et radioélectriques des télécommunications, aux organismes publics et aux privés ;
- La vente, l'installation et l'entretien des réseaux privés de péritéléphonie et de téléinformatique ;
- La construction, la fabrication et le montage d'appareillages des télécommunications ;
- La réalisation des travaux de génie civil intéressant l'infrastructure des télécommunications.

#### Structure du Capital :

Au 30 Septembre 2010, le capital de la « SOTETEL » est réparti entre les actionnaires comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale en Dinars</i>	<i>%</i>
Tunisie Télécom	811 440	8 114 400	35,00 %
Nokia Siemens Networks	231 840	2 318 400	10,00 %
Sté Lacéramic	161 763	1 617 630	6,98 %
El Atheer Funds	173 250	1 732 500	7,47 %
Divers porteurs (capital flottant)	940 107	9 401 070	40,55 %
<b>Total</b>	<b>2 318 400</b>	<b>23 184 000</b>	<b>100%</b>

#### (1.4). Présentation de DIVA SICAR:

**Nom :** Développement, Innovation et Valeur Ajoutée « DIVA SICAR » .

**Capital social :** 20 millions de dinars, répartis en 2 millions d'actions de 10 dinars chacune.

**Réalisation :** 1/4 du capital .

#### **Actionnaires:**

- La Société Nationale de Télécommunication Tunisie Telecom ;
- La Société Tunisienne des Banques STB ;
- La Banque de l'Habitat BH ;
- L'Agence Tunisienne de l'Internet ATI ;
- Le Centre d'Etude et de Recherche en Télécommunications CERT ;
- Le Parc Technologique des Télécommunications ;
- Mr Montasser Ouaili.

**Objet de l'entreprise:** La participation, pour leur propre compte ou pour le compte des tiers et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises.

#### (1.5). Présentation de TOPNET :

Créée le 2 Mai 2001, TOPNET exerce sur le marché de télécommunication tunisien en tant que fournisseur de services Internet, elle propose différentes solutions de connectivité Internet tels que: ADSL Best Of, ADSL, Relax, easy net, SDSL, Ligne spécialisée, Fibre Optique, VPN, ADSL Entreprise, Frame Relay, RNIS, VSAT, Wimax, Hébergement, Nom de domaine, Solutions de sécurité.

TOPNET n'a pas été pris en compte dans la situation consolidée du 30 septembre 2010 à défaut de disponibilité des états financiers récemment arrêtés.

#### (1.6). Présentation de l'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » :

L'Agence Tunisienne d'Internet a été créée en Mars 1996 pour jouer le rôle d'Opérateur National pour les services Internet et promouvoir les services Internet en Tunisie.

Opérant sous la tutelle du Ministère des Technologies de la Communication, l'« ATI » a pour mission :

Le développement de la stratégie et des nouvelles applications et services d'Internet en Tunisie ;

- La contribution à la mise en place des réseaux nationaux (réseau de l'éducation, réseau de la santé, réseau de l'agriculture, ...) ;
- L'administration de la liaison nationale et du Backbone national Internet ;
- La gestion et l'enregistrement des noms de domaines sous le domaine TN ;
- L'hébergement de sites Web ;
- La veille technologique et l'organisation de séminaires et formations sur les technologies d'Internet.

## Structure du capital :

Le capital social de l'« ATI » est passé de cinq cent Mille Dinars à un Million de Dinars à partir du mois de Mai 1997. Au 30 Septembre 2010, il est réparti comme suit :

<i>Actionnaires</i>	<i>Total actions</i>	<i>Valeur nominale</i>	
		<i>en Dinars</i>	<i>% d'intérêt</i>
Tunisie Télécom	37 000	370 000	37,00 %
STB	18 890	188 900	18,89 %
ATCE	13 000	130 000	13,00 %
SOTETEL	8 990	89 900	8,99 %
BANQUE DU SUD	7 000	70 000	7,00 %
CERT	5 010	50 100	5,01 %
EL BOUNIANE	5 010	50 100	5,01 %
BH	5 000	50 000	5,00 %
Divers	100	1 000	0,1 %
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>100%</b>

## (2). Faits marquants comptables :

### (2.1). Rachat de Topnet :

Dans le cadre de sa stratégie de renforcement de son leadership sur le marché des télécommunications en Tunisie et notamment sur le segment Internet, Tunisie Télécom vient de signer le 14 juin 2010 le dernier acte clôturant l'opération de rachat de la totalité de Topnet qui devient désormais une filiale du Groupe Tunisie Telecom pour un montant global de 16,6 MDT entièrement libéré.

### (2.2). Changement de méthode de résorption des écarts de conversion :

En réponse aux recommandations du commissaire aux comptes, il a été procédé au changement de la méthode d'amortissement des écarts de conversion relatifs aux emprunts étrangers. Ce changement a concerné les écarts de conversion sur la totalité des emprunts étrangers en cours au 30 Septembre 2010.

### (2.3). Nouvelle méthode de provisionnement des opérateurs étrangers :

Dans le cadre du projet d'apurement des comptes clients et comptes rattachés, une nouvelle méthode a été adoptée pour le provisionnement des opérateurs douteux. Elle se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (recours à des taux minimums) ;
- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

### (2.4). Poursuite des projets lancés en 2009 :

L'année 2010 a été marquée par :

- La finalisation du projet d'inventaire physique et comptable des immobilisations de TT dont les résultats ont fait l'objet d'un chargement sur FA, module de gestion des immobilisations sur ORACLE et dont l'impact financier a été pris en compte dans les comptes de 2009. La phase actuelle concerne la pérennisation des réalisations acquises dans le cadre de ce projet ainsi que l'établissement d'une interface du module FA avec le système MAXIMO de gestion des actifs techniques.
- La finalisation des travaux du projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés au 31/12/2009. Une reprise supplémentaire de 18 MDT a été constatée en 2010.

### (3.1.) Note 1 : Référentiel et principales méthodes comptables utilisés :

#### (3.1.1.) Référentiel :

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ont été arrêtés au 30 Septembre 2010 conformément à la Loi n°96-112 du 30 Décembre 1996 relatives au système comptable des entreprises et aux Normes Comptables Tunisiennes dont notamment :

- la norme NCT 35, *Etats financiers consolidés* ;
- la norme NCT 36, *Participations dans les entreprises associées* ;
- la norme NCT 37, *Participations dans les coentreprises* ;
- la norme NCT 38, *Regroupement d'entreprises* ;
- la norme NCT 39, *Informations sur les parties liées*.

En l'absence de Normes Comptables Nationales, la conversion des états financiers des entités étrangères autonomes (établis en monnaie fonctionnelle) en monnaie de présentation et la comptabilisation des impôts sur le résultat ont été effectuées conformément aux Normes Comptables Internationales IAS 21, *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*, et IAS 12, *impôts sur le résultat*.

L'état de résultat consolidé est établi selon le modèle autorisé tandis que l'état de flux de trésorerie consolidé a été établi selon le modèle de référence.

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ont été établis à partir des états financiers individuels des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation et arrêtés tous à la date du 30 Septembre 2010. Il est à signaler que les états financiers de l' « ATI », société consolidée suivant la méthode de mise en équivalence, ne sont pas audités.

#### (3.1.2.) Principales méthodes comptables :

- **Les revenus** de la société sont pris en compte sur la base de la consommation à mesure que les différents services de télécommunication offerts sont rendus. Les revenus fixe et mobile sont constitués des :
  - Produits des communications nationales et internationales générés par le post payé dès lors qu'ils sont réalisés.
  - Produits générés par le service prépayé, dont le chiffre d'affaires est pris en compte sur la base de la consommation effective.
  - Frais d'accès des abonnés des activités mobiles et fixes.
  - Produits nationaux d'interconnexion avec le second opérateur mobile en Tunisie.
  - Produits internationaux d'interconnexion avec les opérateurs étrangers et regroupant la téléphonie internationale, le ROAMING, la location des circuits ainsi que l'entretien des câbles.
- **Les immobilisations corporelles et incorporelles** sont prises en compte au coût puis amorties linéairement sur la base de leurs durées de vie estimées.  
La juste valeur des immobilisations reçues à titre gratuit est constatée parmi les capitaux propres (subvention d'investissement). Cette valeur est ensuite rapportée au résultat selon la durée d'amortissement de l'immobilisation en question.
- **Les immobilisations financières** initialement comptabilisées au coût, frais d'acquisition exclus. A la date de clôture, les participations non consolidables sont évaluées à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à « Tunisie Télécom »). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation. Les plus-values ne sont pas prises en compte.

Les dividendes des titres de participation sont comptabilisés en produits sur la base de la décision de l'Assemblée Générale statuant sur la répartition des résultats de la société dans laquelle la participation est détenue. Les intérêts des placements financiers à long ou à court terme (obligations, bons du Trésor, billets de trésorerie, etc...) sont constatés en produits au fur et à mesure qu'ils sont courus.

- **Les stocks** évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré. « Tunisie Télécom » utilise la méthode de l'inventaire intermittent pour la comptabilisation des flux d'entrées et de sorties des stocks.



A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées pour tenir compte des moins-values constatées sur les articles ne présentant plus d'usage ou de valeur réalisable nette suffisante pour couvrir leur coût historique.

- **Les créances clients ordinaires** comptabilisées à la valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement des créances. Les provisions sont estimées en appliquant des taux de provisionnement suivant l'antériorité des créances impayées (créances sur les Officiels exclus). Ces taux sont ventilés comme suit :

<i>Antériorité des impayés</i>	<i>Taux de provision</i>
<b>Créances autres que GSM</b>	
Inférieure à 1 an	0%
Entre 1 et 2 ans	50%
Supérieure à 2 ans	100%
<b>Créances GSM</b>	
Supérieure à 1 an	100%

- **Les créances opérateurs étrangers** au titre des différentes prestations d'interconnexion internationale (Terminaison, Roaming, Transit ...) sont comptabilisées à leur valeur nominale. Des provisions pour dépréciation sont constituées pour la couverture du risque de non recouvrement de ces créances sur la base des éléments suivants :
  - La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
  - Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimums) ;
  - Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.
- **Les liquidités & équivalents de liquidités** constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements en bons de trésor et en comptes à terme quelque soit leur maturité.
- **La juste valeur des équipements reçus à titre gratuit** est constatée en subventions d'investissement au niveau des capitaux propres (sans tenir compte de l'effet de l'impôt) et rapportée au résultat selon un plan d'amortissement identique à celui des immobilisations correspondantes. Pour des considérations pratiques, la date de début de la résorption des subventions est celui de sa constatation en comptabilité, tandis que celle de l'immobilisation s'y rattachant est la date de sa mise en service. Ces deux dates ne coïncident généralement pas.
- **Les frais de raccordement** facturés par la société mère « Tunisie Télécom » étaient jusqu'au 31 Décembre 2003 pris en comptes parmi les capitaux propres (subvention d'investissement) puis rapportés au résultat linéairement sur 10 ans. A partir de 2004, ces frais sont désormais comptabilisés en tant que revenus.
- **Les emprunts** sont comptabilisés initialement pour leur valeur d'encaissement (en application du taux de change en vigueur à la date de l'opération pour les emprunts libellés en monnaies étrangères).

A la date de clôture, les emprunts en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date.

Les pertes ou les gains de change en résultant sont amortis sur la durée de vie restante de ces emprunts, y compris l'année « en cours ». Les pertes ou les gains de change reportés sont constatés au bilan parmi les autres actifs ou passifs non courants (écarts de conversion).

A la date de chaque exercice, le montant de la perte ou du gain de change est estimé en recalculant l'emprunt au taux de change en vigueur à cette date. Toute modification de l'estimation par rapport à la clôture de l'exercice précédent est amortie sur la durée restante de l'emprunt, y compris l'année en cours.

Les intérêts des emprunts sont constatés en charges au fur et à mesure qu'ils sont courus (par application du taux de change en vigueur à la date du paiement ou du taux de change en vigueur à la date de clôture pour les intérêts courus et non encore échus à cette date). Enfin, les échéances à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme sont reclassées parmi les passifs courants à la date de clôture.

- **Les opérations en monnaies étrangères** effectuées par les sociétés du Groupe « Tunisie Télécom » sont comptabilisées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de l'opération.

Lorsque le règlement survient durant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte entrant dans la formation du résultat de l'exercice.

A la date de clôture, les éléments en monnaies (comptes en devises, opérateurs étrangers, fournisseurs d'exploitation, etc..) sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à cette date. Le gain (ou la perte) de change en résultant est pris (e) en compte dans la détermination du résultat de l'exercice.

### (3.1.3.) Périmètre et méthodes de consolidation :

- **Périmètre de consolidation** : Le périmètre de consolidation du Groupe « Tunisie Télécom » comprend :
  - La société mère : « Tunisie Télécom » ;
  - La filiale « MATTEL », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif (le contrôle est le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir des avantages de ses activités) ;
  - La filiale « SOTETEL », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif (le contrôle à partir de l'exercice 2007);
  - La Société « DIVA SICAR», sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce un contrôle exclusif, et ;
  - L'entreprise associée : « ATI », sur laquelle « Tunisie Télécom » exerce une influence notable (l'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politiques financières et opérationnelles sans toutefois exercer un contrôle sur ses politiques).
  - L'entreprise « TOPNET » acquise récemment fera partie du périmètre de consolidation dans les prochaines situations.
- **Méthodes de consolidation** : Les méthodes utilisées pour la consolidation des sociétés faisant partie du périmètre sont les suivantes :
- ❖ **L'intégration globale** : Cette méthode est appliquée aux entreprises contrôlées de manière exclusive par la société mère « Tunisie Télécom ». Elle consiste :
  - *au niveau du bilan*, à remplacer la valeur comptable des titres (poste Titres de participations dans le bilan de la société mère) par les éléments d'actifs et de passifs –après élimination et retraitement des comptes en normes NCT – et à répartir le montant des capitaux propres en intérêts groupe et en intérêts minoritaires ;
  - *au niveau de l'état de résultat*, à reprendre tous les postes de charges et de produits – après élimination et retraitement de certaines opérations en normes NCT – puis à répartir le résultat entre ce qui revient au groupe et ce qui revient aux intérêts minoritaires.
- ❖ **La mise en équivalence** : Cette méthode est appliquée aux sociétés sur lesquelles la société mère « Tunisie Télécom » exerce une influence notable. Elle consiste à substituer à la valeur comptable des titres (y compris le goodwill) la quote-part des variations de l'actif net intervenues après l'acquisition (capitaux propres et résultat net). La différence entre le prix d'acquisition des titres et cette quote-part représente un gain ou une perte de valeur.

Cette quote-part retraitée est portée sur une ligne distincte du bilan « *Participations dans les entreprises associées par la méthode de la mise en équivalence* ».

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>% de contrôle</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>% d'intérêt</i>
Tunisie Télécom	Télécom	100 %	Mère	Intégration globale	100 %
MATTEL	Télécom	51 %	Filiale	Intégration globale	51 %
SOTETEL	Télécom	35 %	Filiale	Intégration globale	35 %
DIVA SICAR	Finance	85 %	Filiale	Intégration globale	85 %
ATI	Télécom	37 %	Ent. Associée	Mise en équivalence	40 %

- **Traitement des écarts de première consolidation** : les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres de la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date d'acquisition. Cet écart est ventilé entre écart d'évaluation et Goodwill.
- **Elimination des opérations internes** : Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe « Tunisie Télécom » sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale.
- **Impôts sur le résultat** : Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Ainsi les impôts sur le résultat de l'exercice regroupent, en plus des impôts courants (ou exigibles), les impôts différés.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report d'impôts « basée sur le bilan » appelée approche bilancielle. Cette approche repose sur les différences temporelles entre :

- La valeur comptable des actifs et des passifs, et
- La valeur fiscale des actifs et des passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif est réalisé ou le passif est réglé.

- **Conversion des états financiers des entités étrangères autonomes** : Pour incorporer les états financiers de l'entité étrangère établis, en monnaie fonctionnelle, dans ceux de la société mère, qui se sert d'une monnaie de présentation différente de la monnaie fonctionnelle :
  - Le taux de clôture est utilisé pour convertir tous les actifs et les passifs ;
  - Le taux de change moyen de l'année est utilisé pour convertir les produits et les charges.

Les écarts de change qui en résultent sont inscrits dans les capitaux propres. Ce sont des écarts de conversion qui sont ventilés entre la part revenant au groupe consolidé et la part revenant aux intérêts minoritaires.

### **(3.2.) Présentation des postes du bilan :**

#### **(3.2.1.) Note 2 : Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif de « Tunisie Télécom » sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2009	30/09/2009	30/09/2010
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>229 286</b>	<b>210 283</b>	<b>241 680</b>
Fonds de commerce	90	90	90
License GSM, 3G & BL	37 914	38 014	37 632
Logiciels informatiques	27 617	25 310	40 529
Clientèle	6 016	6 016	6 016
Droit au Bail	860	853	860
Marque	4 368	4 368	4 368
Droit d'usage - câbles sous-marins :	105 347	104 747	119 743
Autres immos incorporelles	0,5	41	4
Encours immos incorporelles	47 074	30 845	32 438
<b>Amortissements &amp; provisions (en mDT)</b>	<b>-105 799</b>	<b>-111 856</b>	<b>-135 012</b>
Amort. License GSM, 3G & BL	-21 604	-21 027	-23 319
Amort. Logiciels informatiques	-16 158	-13 457	-23 739
Amort. Clientèle	-6 016	-6 768	-6 016
Amort. Droit au Bail	-107	-96	-141
Amort. Marque	-546	-491	-710
Droit d'usage - câbles sous-marins :	-55 499	-64 329	-76 778
Amort. Autres Immos incorporelles	-	-1 094	0
Prov. Immos incorporelles	-5 871	-4 593	-4 309
<b>Total net (en mDT)</b>	<b>123 487</b>	<b>98 427</b>	<b>106 668</b>
<b><u>% Total Actif</u></b>	<b>4,08%</b>	<b>3,33%</b>	<b>3,63%</b>

- Les droits d'usage sont amortis sur 15 ans.
- Les logiciels acquis ou produits en interne sont amortis linéairement au taux fiscal de 33%.
- La licence d'exploitation GSM en Mauritanie est amortie sur 15 ans au taux de 6,67 %.

### (3.2.2.) Note 3 : Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif de « Tunisie Télécom », la valeur comptable nette représente 49,5 % du total bilan au cours du troisième trimestre 2010. Elles se détaillent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
<b>Brut (en mDT)</b>	<b>4 368 449</b>	<b>4 285 074</b>	<b>4 476 488</b>
<b>Installations Techniques, MO :</b>	<b>3 548 564</b>	<b>3 535 705</b>	<b>3 663 905</b>
<i>GSM</i>	990 725	999 194	1 049 332
<i>DATA</i>	50 666	107 169	57 122
<i>Commutation</i>	891 028	827 607	908 356
<i>Transmission</i>	583 876	571 653	598 171
<i>Réseaux Locaux d'Abonnés</i>	951 520	946 941	970 174
<i>Téléphonie Rurale</i>	75 720	74 289	75 720
<i>RTM</i>	5 030	5 030	5 030
<i>Infrastructure Cité Olympique</i>	-	3 821	-
<i>Terrains</i>	53 453	53 332	53 756
<i>Constructions</i>	200 801	192 645	207 060
<i>Inst. Générales, A.A.I. Divers</i>	11 412	21 941	10 915
<i>Equipements de bureau</i>	107 150	90 899	113 675
<i>Matériel de Transport</i>	43 315	42 552	44 957
<i>Engins et matériel de chantiers</i>	10 169	10 230	10 844
<i>Autres immos corporelles</i>	32 366	47 013	158 987
<i>Encours immos corporelles</i>	361 219	290 756	212 388
<b>Amortissements &amp; Provisions (en mDT)</b>	<b>-2 837 379</b>	<b>-2 794 289</b>	<b>-3 021 227</b>
<i>Installations Techniques, MO :</i>	-2 572 039	-2 524 746	-2 735 401
<i>Amort. GSM</i>	-559 214	-554 153	-639 913
<i>Amort. DATA</i>	-24 958	-64 751	-29 035
<i>Amort. Commutation</i>	-737 747	-669 593	-752 764
<i>Amort. Transmission</i>	-411 432	-396 930	-437 636
<i>Amort. Réseaux Locaux d'Abonnés</i>	-758 037	-749 698	-795 403
<i>Amort. Téléphonie Rurale</i>	-75 634	-75 612	-75 634
<i>Amort. RTM</i>	-5 016	-5 005	-5 016
<i>Amort. Infrastructure Cité Olympique</i>	-	-2 797	-
<i>Amort. Câbles Maristel</i>	-	-6 207	-
<i>Amort. Constructions</i>	-109 221	-104 302	-118 569
<i>Amort. Inst. Générales, A.A.I. Divers</i>	-6 913	-5 903	-7 551
<i>Amort. Equipements de bureau</i>	-77 382	-63 827	-83 895
<i>Amort. Matériel de Transport</i>	-30 981	-31 725	-32 219
<i>Amort. Engins et matériel de chantiers</i>	-9 076	-9 100	-8 969
<i>Amort. Autres immos corporelles</i>	-25 734	-40 243	-27 904
<i>Prov. Immos corporelles</i>	-6 033	-14 442	-6 718
<b>Valeur Comptable Nette (en mDT)</b>	<b>1 531 070</b>	<b>1 490 785</b>	<b>1 455 261</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>50,6%</b>	<b>50,4%</b>	<b>50%</b>

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement aux taux fiscaux suivants :

<b>Intitulé</b>	<b>Taux</b>
Construction	5 %
Matériel de transport de la société mère	20 %
Matériel de transport de la filiale	25 %
Matériel informatique	15 %
Matériel d'équipement technique et bureautique	10 %

#### **Situation juridique du patrimoine foncier de la société mère Tunisie Télécom :**

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière, situation qui a conduit les commissaires aux comptes à émettre une réserve depuis 2005 sur les comptes sociaux relative aux effets financiers éventuels que pourraient générer les régularisations ultérieures.

Celles-ci sont toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans la mesure où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs objets de l'apport d'une part, et l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour d'autre part à l'exception du cas Parc El Ghazala.

A ce jour, les résultats des travaux de régularisation de la situation juridique du patrimoine immobilier de la société, se présentent comme suit :

- Obtention de certains titres fonciers,
- Conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- Lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste, la procédure est en cours.

En ce qui concerne Parc El Ghazala, l'Etat tunisien a remis en question la propriété du terrain du « Parc technologique EL GHAZELA ». Dans une lettre, le ministère tunisien de la Technologie des communications a accepté le principe d'octroi de nouveaux terrains dans le « Parc technologique EL GHAZELA » en contrepartie du montant des investissements déjà effectués par le Groupe. Aucun accord définitif n'a été conclu entre le Groupe et l'Etat tunisien.

Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de l'année 2004. Conformément aux normes comptables, cette obligation n'a pas été comptabilisée vu que son montant ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

### (3.2.3.) Note 4 : Immobilisations financières :

Les immobilisations financières du groupe « Tunisie Télécom » ont totalisé fin Septembre 2010 un montant brut de 44,9 Millions de Dinars, contre 26,8 Millions de Dinars fin Septembre 2009.

Le tableau suivant récapitule l'évolution des immobilisations financières du Groupe « Tunisie Télécom » entre fin Septembre 2009 et fin Septembre 2010 :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Titres mis en équivalence	3 715	12 928	-71%	2 862
Titres de Participation	33 823	7 060	379%	17 060
Prêts au personnel et autres sur fonds social	7 094	6 484	9%	7 096
Dépôts et consignation	278	292	-5%	279
<b>Immobilisations financières brutes</b>	<b>44 910</b>	<b>26 764</b>	<b>68%</b>	<b>27 297</b>
<b>Prov. Immobilisations financières</b>	<b>-1 447</b>	<b>-1 479</b>	<b>-2%</b>	<b>-1 479</b>
<b>Immobilisations financières nettes</b>	<b>43 463</b>	<b>25 285</b>	<b>72%</b>	<b>25 819</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>1,48%</b>	<b>0,86%</b>		<b>0,85%</b>
<b>% Provision / Brut</b>	<b>3,22%</b>	<b>5,53%</b>		<b>5,42%</b>

Les participations dans les filiales, dans les co-entreprises ou dans les entreprises associées sont présentées à leur juste valeur dans les comptes individuels. Au niveau des comptes consolidés, les sociétés « MATTEL », « SOTETEL » et « DIVA SICAR » sont intégrées globalement ; l'entreprise associée « ATI » (détenue directement à hauteur de 37% et indirectement à hauteur de 3,15% via SOTETEL) est mise en équivalence. Les autres participations n'appartiennent pas au périmètre de consolidation du Groupe « Tunisie Télécom ».

▪ **Nouvelle participation au capital d'une SICAR :**

Tunisie Télécom a souscrit dans le capital d'une nouvelle SICAR, « Développement, Innovation, et Valeur Ajoutée » (DIVA) à hauteur de 85% du capital, soit 16 999 690 DT dont 25% ont été libérés courant le premier semestre 2009. Cette participation est globalement intégrée dans la situation consolidée du groupe TT.

▪ **Acquisition de TOPNET :**

Courant Septembre 2010, Tunisie Télécom a acquis la société Topnet qui vient s'ajouter au groupe TT pour un montant global de 17 MDT entièrement libéré. Considérée comme étant une filiale, ce titre sera intégré dans les prochaines situations consolidées du groupe TT.

**(3.2.4.) Note 5 : Actifs & Passifs d'Impôts Différés :**

Au 30 Septembre 2010, les actifs et passifs d'impôts différés de Tunisie Télécom se présentent comme suit :

Désignation	14 384	26 279	-45%	16 983
<b>Actif d'impôt différé:</b>	3 658	3 905	-6%	4 146
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos incorporelles	2 030	4 703	-57%	2 318
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos corporelles	478	489	-2%	489
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos financières	2 853	2 373	20%	3 012
Actif d'impôts différés/Dépréciation des stocks	5 310	4 841	10%	5 735
Actif d'impôts différés/Gain & Perte de change	54	7 672	-99%	-5 207
Actif d'impôts différés/Dépréciation autres éléments du Bilan	-	2 296	-100%	6 490
Actif d'impôt différé sur consommation du chiffre d'affaires	<b>-4 643</b>	<b>-6 205</b>	<b>-25%</b>	<b>-5 985</b>
<b>Passif d'impôt différé:</b>	-4 643	-6 205	-25%	-5 985
Passif d'impôts différés/Dépréciation autres éléments du Bilan	<b>9 741</b>	<b>20 075</b>	<b>-51%</b>	<b>10 998</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>0,33%</b>	<b>0,66%</b>		<b>0,56%</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>14 384</b>	<b>26 279</b>	<b>-45%</b>	<b>16 983</b>

**(3.2.5.) Note 6 : Autres actifs non courants :**

Les autres actifs non courants correspondent exclusivement aux écarts de conversion actifs découlant de la conversion des emprunts à long terme contractés par la société mère libellés en devise.

Au 30 Septembre 2010, ces actifs s'élèvent à 85 Millions de Dinars contre 68,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009 soit une augmentation de 25% détaillée comme suit :

Ecart de conversion – Actif	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Ecart de conversion – Actif	85 021	68 210	25%	63 055
Charges à répartir	9	-	-	10
<b>Total (en mDT)</b>	<b>85 030</b>	<b>68 210</b>	<b>25%</b>	<b>63 065</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>2,89%</b>	<b>2,31%</b>		<b>2,08%</b>

Cette hausse s'explique par l'adoption de la nouvelle méthode de résorption d'écart de conversion. Cette méthode consiste à calculer un écart de conversion par échéance de remboursement, cet écart sera amorti à partir de l'année en cours sur la durée restante de l'emprunt en fonction du cours de clôture et par rapport au cours moyen de la période.

Les écarts de conversions constatées au cours des années suivantes seront amortis de façon autonome sur la durée restante de l'emprunt.

Le résultat comprendra donc la portion d'amortissement de l'année en cours ainsi que le cumul d'amortissement des écarts de conversion des exercices antérieures.

Ainsi,

- Pour les échéances de l'exercice N+1, l'écart est imputé sur le résultat de l'exercice N (N+1 étant considéré comme le court terme) ;
- Pour les échéances qui suivent, l'écart est amorti sur la période restante à partir de l'exercice en cours (Montant amortissement=Ecart par échéance/Année de l'échéance N).

### (3.2.6.) Note 7 : Stocks :

Les stocks du groupe « Tunisie Télécom » totalisent un montant brut de 24,7 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. Ils sont provisionnés à hauteur de 25% et se composent principalement de câbles, d'accessoires et d'autres composantes.

L'évolution des stocks de « Tunisie Télécom » entre fin Septembre 2009 et fin Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Valeurs Brutes (en mDT)</b>	<b>24 744</b>	<b>28 037</b>	<b>-12%</b>	<b>26 014</b>
Câbles	12 062	8 076	49%	7 526
Accessoires et composants	5 180	12 176	-57%	11 486
Appareils GSM et accessoires GSM	31	2 679	-99%	1 481
Cartes	6 826	4 397	55%	4 379
Autres stocks	645	710	-9%	1 142
<b>Provision pour Dépréciation (en mDT)</b>	<b>-8 531</b>	<b>-7 119</b>	<b>20%</b>	<b>-8 971</b>
Prov. Câbles, accessoires et composants	-6 802	-5 855	16%	-6 914
Prov. Appareils GSM et appareils téléphoniques	-716	-517	38%	-946
Prov. Cartes	-747	-233	221%	-845
Prov. Autres stocks	-266	-514	-48%	-266
<b>Valeur nette (en mDT)</b>	<b>16 213</b>	<b>20 919</b>	<b>-22%</b>	<b>17 043</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,55%</b>	<b>0,71%</b>		<b>0,56%</b>

Les achats des articles « Matières consommables », « Petits outillages », « Pièces de rechange », « Fournitures de bureaux » et « Autres stocks » ainsi que leurs provisions ; présentés en 2009 sous la rubrique « Stocks », sont reclassés dans la rubrique « Autres actifs courants ».

La société mère « Tunisie Télécom » et sa filiale « MATTEL » utilisent la méthode de l'inventaire intermittent pour comptabiliser son stock. A la fin de l'exercice, les quantités inventoriées sont évaluées en utilisant le coût unitaire moyen pondéré de la période. Les provisions sur stocks sont évaluées en utilisant les méthodes suivantes:

- Identification physique : lors des opérations d'inventaire physique, les responsables d'inventaire indiquent sur leur rapport les articles endommagés, non utilisables, rosignols ou à rotation lente. Ces articles sont totalement provisionnés ;
- Calculs analytiques : ces calculs sont principalement basés sur les taux de rotation (stock moyen / consommation de la période).

### (3.2.7.) Note 8 : Clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 30 Septembre 2010 un solde brut de 878,9 Millions de Dinars contre 920,4 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009 se détaillant comme suit :



<b>En mDT</b>	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>Var.%</b>	<b>31/12/2009</b>
<b>Solde brut</b>	<b>878 973</b>	<b>920 402</b>	<b>-5%</b>	<b>820 556</b>
<b>Comptes Clients:</b>	<b>682 383</b>	<b>662 812</b>	<b>3%</b>	<b>632 591</b>
Clients ordinaires	356 695	357 055	-0,1%	414 005
Chèques & effets impayés	7 731	7 422	4%	7 523
Clients – contentieux	179 140	190 284	-6%	186 139
Clients – factures à établir	147 968	115 498	28%	34 421
Clients – avances & acomptes	-9 152	-7 448	23%	-9 496
<b>Opérateurs débiteurs:</b>	<b>187 410</b>	<b>244 016</b>	<b>-23%</b>	<b>174 504</b>
Opérateurs locaux	4 244	5 141	-17%	2 500
Opérateurs étrangers	183 165	238 875	-23%	172 004
<b>Distributeurs</b>	<b>9 181</b>	<b>13 575</b>	<b>-32%</b>	<b>13 461</b>
<b>Provisions</b>	<b>-380 426</b>	<b>-401 721</b>	<b>-5%</b>	<b>-381 320</b>
Prov. Clients	-361 156	-386 585	-7%	-366 184
Prov. Opérateurs étrangers	-19 271	-15 136	27%	-15 136
<b>Solde clients net (en mDT)</b>	<b>498 547</b>	<b>518 681</b>	<b>-4%</b>	<b>439 236</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>16,97%</b>	<b>17,54%</b>		<b>14,52%</b>

(\*) En 2009, les comptes Opérateurs débiteurs font l'objet d'une rubrique à part au niveau des actifs courants.

(\*\*) En 2009, les comptes Distributeurs font partie de la rubrique « Autres actifs courants ».

Tunisie Télécom a entamé depuis Octobre 2009 les travaux de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dans le cadre d'une mission octroyée à deux cabinets externes.

A la date de l'arrêté des comptes 2009, les résultats de ces travaux ont fait l'objet d'un rapport d'évaluation de l'impact financier provisoire. Une partie des ces résultats ont déjà été prise en compte au niveau des comptes de 2009.

En 2010, Tunisie télécom a continué à constater des dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients malgré que le rapport « impact financier évaluation provisoire » de 2009 faisait ressortir une reprise supplémentaire de 26,5 Millions de Dinars, qui par prudence, a été différée jusqu'à l'achèvement définitive du projet.

Le rapport définitif sur l'impact financier 2009 a été émis. Une reprise sur provisions de 18 Millions de Dinars a été constatée pour tenir compte de ces travaux actualisés selon les données du 30 juin 2010.

La provision pour dépréciation des comptes clients enregistrée au titre du troisième trimestre 2010 s'élève à 13,3 Millions de Dinars.

Par ailleurs, et au vu des justificatifs des opérateurs étrangers fournis dans le cadre de ce projet, une provision s'élevant à 7 Millions de Dinars a été constatée sur les comptes des opérateurs étrangers. Ce provisionnement a été déterminé en application de la nouvelle méthode qui se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridique ou financier, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimums) ;
- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

Elle est synthétisée comme suit :

Critères d'analyse et d'évaluation de la perte de valeur				
Signes/Actions	Critères d'analyse et d'estimation	Eléments d'analyse et d'estimation	Estimation de l'impact	Minimum allocations
Disparition de l'opérateur	Continuité/recouvrement compromis	Actions entreprises	Pourcentage de recouvrement estimé	100%
Problèmes juridiques et/ou financiers	Continuité/recouvrement compromis	- <b>Périodicité de recouvrement</b> - Etendue et fréquence des périodes impayées - Antériorité de la période d'impayés - Dernières transactions réalisées		25% si > 1.5ans 50% si > 2ans 75% si > 3ans 100% si >4 ans 100% solde non justifié
Antériorité de solde ou solde ancien non justifié	Supérieur à 1an et demi	- Négociations et discussions entamées - Possibilités de compensation sur transactions en cours ou à venir		
Avis technique sur les Dossiers en suspens (réclamations, factures ou balances en négociation,...)	Continuité/recouvrement compromis			Selon estimation

### (3.2.8.) Note 9 : Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 30 Septembre 2010 un solde brut de 43,8 Millions de Dinars contre 35,8 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
<b>Solde Brut (en mDT)</b>	<b>43 776</b>	<b>35 762</b>	<b>22%</b>	<b>25 592</b>
Fonds social et autres organismes du personnel	10 164	3 735	172%	660
Débiteurs divers	3 096	3 259	-5%	3 056
Organismes sociaux et assurances	152	613	-75%	23
Compte de régularisation	14 427	14 176	2%	12 497
Comptes d'attente	6 932	3 575	94%	2 633
Comptes associés	-1 200	-1 058	13%	-1 114
Personnel et comptes rattachés	6 259	6 139	2%	3 891
Charges constatées d'avance	3 947	5 321	-26%	3 946
<b>Provisions (en mDT)</b>	<b>-14 796</b>	<b>-12 162</b>	<b>22%</b>	<b>-12 065</b>
Prov. Autres actifs courants	-14 438	-11 898	21%	-11 706
Prov. Autres achats non consommés	-358	-265	35%	-358
<b>Solde net (en mDT)</b>	<b>28 980</b>	<b>23 599</b>	<b>23%</b>	<b>13 527</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,99%</b>	<b>0,80%</b>		<b>0,45%</b>

(\*) Cette rubrique comprend désormais les achats non consommés présentés antérieurement sous la rubrique stocks.

(\*\*) Idem.

### (3.2.9.) Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités :

La trésorerie du Groupe présente au 30 Septembre 2010 un solde brut excédentaire de 689,3 Millions de Dinars contre 684,3 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009 se détaillant comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Placements	602 571	557 721	8%	674 762

Banques	84 953	125 045	-32%	122 275
CCP	650	49	1224%	2 669
Caisses, chèques et effets	1 117	1 491	-25%	904
<b>Total (en mDT)</b>	<b>689 291</b>	<b>684 306</b>	<b>1%</b>	<b>800 609</b>
<b><u>% Total Actif</u></b>	<b>23,46%</b>	<b>23,15%</b>	<b>1%</b>	<b>26,47%</b>

**(3.2.10.) Note 11 : Capitaux propres (En mDT) :**

Les capitaux propres du groupe Tunisie Télécom s'élèvent au 30 Septembre 2010 à 1 763,9 Millions de Dinars contre 1 809,2 Millions de Dinars au 2009. Le tableau de mouvements des capitaux propres du Groupe se présente comme suit :

31 Décembre

Désignation	Capital social	Réserves légales	Fonds social	Rsvs Spéc. Rééval	Réserves consolidées	Résultats reportés	Autres capitaux propres	Ecart de conversion des EF	Résultat	Total Groupe	Intérêts des minoritaires	Total
<b>Solde au 31/12/2009</b>	<b>1 400 000</b>	<b>54 004</b>	<b>4 116</b>	<b>3 037</b>	<b>1 022</b>	<b>28 623</b>	<b>68 674</b>	<b>-333</b>	<b>228 252</b>	<b>1 787 396</b>	<b>21 809</b>	<b>1 809 205</b>
Affectation RL TT	-	12 629	-	-	-	-	-	-	-12 629	-	-	-
Affectation FS TT	-	-	9 000	-	-	-	-	-	-9 000	-	-	-
Mouvement FS Sotétel	-	-	-26	-	-	-	-	-	-	-26	-48	-73
Ecart de conversion	-	-	-	-	-	-	-	-64	-	-64	-61	-125
Affectation SI TT	-	-	-	-	-	-	-3 605	-	-	-3 605	-	-3 605
Dividendes TT	-	-	-	-	-	-	-	-	-230 951	-230 951	-	-230 951
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	188 321	188 321	1 080	189 401
Affect. retraitement de consolidation	-	-	-	-	-	-24 328	-	-	24 328	-	-	-
<b>Solde au 30/09/2010</b>	<b>1 400 000</b>	<b>66 633</b>	<b>13 090</b>	<b>3 037</b>	<b>1 022</b>	<b>4 296</b>	<b>65 070</b>	<b>-397</b>	<b>188 321</b>	<b>1 741 072</b>	<b>22 780</b>	<b>1 763 852</b>

### (3.2.11.) Note 12 : Intérêts minoritaires:

La variation des intérêts minoritaires entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit:

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Intérêts des minoritaires dans les réserves	21 700	21 847	-1%	21 999
Intérêts des minoritaires dans les résultats	1 080	4 083	-74%	-190
<b>Total (en mDT)</b>	<b>22 780</b>	<b>25 931</b>	<b>-12%</b>	<b>21 809</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,78%</b>	<b>0,88%</b>		<b>0,72%</b>

### (3.2.12.) Note 13 : Emprunts à long terme :

Les échéances à plus d'un an sur les emprunts du Groupe « Tunisie Télécom » ont évolué entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 de la manière suivante :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 729	63 492	-6%	59 879
Emprunts privés	554 625	593 233	-7%	578 774
<b>Total (en mDT)</b>	<b>614 354</b>	<b>656 725</b>	<b>-6%</b>	<b>638 653</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>20,91%</b>	<b>22,21%</b>		<b>21,11%</b>

En 2010, TT a souscrit des contrats de leasing pour le financement d'acquisition des véhicules pour un montant arrêté au 30 Septembre à 283 mDT. Les immobilisations acquises selon ce mode de financement sont traitées conformément à la NCT 41.

Les échéances à moins d'un an sont présentées parmi les passifs courants (concours bancaires et autres passifs financiers). Les intérêts courus sur les emprunts sont comptabilisés en charge de l'exercice au fur et à mesure qu'ils sont courus.

### (3.2.13.) Note 14 : Autres passifs financiers :

Il s'agit d'éléments de passifs non courants constitués principalement des avances sur consommation, avances sur redevances et écarts de conversion passifs sur emprunts libellés en monnaie étrangère.

Ce poste totalise 28,5 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. Son évolution entre fin Septembre 2009 et fin Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Avances sur consommations nettes des remboursements	14 245	23 601	-40%	15 112
Redevances payées d'avance	4 266	7 105	-40%	4 394
Ecart de conversion - Passif	10 031	9 109	10%	10 831
<b>Total (en mDT)</b>	<b>28 542</b>	<b>39 815</b>	<b>-28%</b>	<b>30 337</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,97%</b>	<b>1,35%</b>		<b>1,00%</b>

- **Redevances** : Les redevances perçues d'avance correspondent à la redevance figurant sur la première facture adressée à l'abonné (doublement facturée pour la première facture). Elles font l'objet de déduction ou de restitution lors de la résiliation de la ligne.

Le solde comptable des comptes Redevances perçues d'avance est reconstitué à partir des données disponibles du parc Fixe, Mobirif et Publitels (abonnés post-payés actifs ou suspendus). Les tarifs utilisés sont ceux en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

- **Avances sur consommation** : Les avances sur consommation constituent une perception initiale lors de la conclusion du contrat pour compenser d'éventuels impayés de l'abonné et/ou en gage de récupération de l'appareil téléphonique fourni par TT. Elles concernent principalement les produits Fixe post payé (jusqu'à octobre 1997) et publitels (à cette date). Elles sont restituables aux abonnés sur demande et suite à la résiliation de la ligne.

Le solde comptable des comptes Avances sur consommation est reconstitué à partir des données disponibles du parc Fixe et Publitels (abonnés actifs ou suspendus) et en utilisant les tarifs en vigueur à la date d'attribution des lignes, auxquels sont rajoutées les avances sur consommation présentées au niveau de la base Contentieux.

### (3.2.14.) Note 15 : Provisions :

Les provisions non courantes prises en compte par le Groupe « Tunisie Télécom » s'élèvent à 26,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010 contre 22,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009. L'évolution des provisions non courantes entre ces deux dates se détaille comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Provision pour risques	10 169	4 778	113%	7 429
Provision pour litiges	6 250	2 714	130%	4 714
Provision pour charges	9 775	14 709	-34%	10 720
<b>Total (en mDT)</b>	<b>26 193</b>	<b>22 202</b>	<b>18%</b>	<b>22 864</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>0,89%</b>	<b>0,75%</b>		<b>0,76%</b>

En date d'Avril 2010, Tunisie Télécom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale MATTEL sur les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12, 8 Millions de Dinars (dont 12 Millions de Dinars tunisiens en principal et 0,8 Millions de Dinars en pénalité de retard).

Tunisie Télécom a contesté cette notification de redressement en soutenant que l'article 23 de la convention de non double imposition entre la Tunisie et la Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que dès lors en vertu du principe de non discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le bien-fondé des arguments de Tunisie Télécom et maintient sa position initiale en se basant sur une interprétation différente de la convention.

A la date du présent rapport, aucune décision n'est intervenue dans cette affaire. Le montant constaté en provision au 30 Septembre 2010, en couverture de ce risque fiscal, est de l'ordre de 1,5 Millions de Dinars tunisiens.

### (3.2.15.) Note 16 : Fournisseurs et comptes rattachés :

Les comptes fournisseurs présentent au 30 Septembre 2010 un solde de 147,1 Millions de Dinars.

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM dont principalement la SOTETEL. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

A partir de 2010, cette rubrique comprend également les soldes créditeurs des opérateurs des télécommunications au titre de leurs prestations d'interconnexion nationale et internationale avec Tunisie Télécom.

Ces comptes se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Fournisseurs	102 913	54 777	88%	131 207
Opérateurs créditeurs	44 187	65 228	-32%	41 114
<b>Total (en mDT)</b>	<b>147 100</b>	<b>120 005</b>	<b>23%</b>	<b>172 321</b>
<b>% Total Actif</b>	<b>5,01%</b>	<b>4,06%</b>		<b>5,69%</b>

(\*) En 2009, les comptes Opérateurs créditeurs font l'objet d'une rubrique à part au niveau des passifs courants.

### (3.2.16.) Note 17 : Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance présentent au 30 Septembre 2010 un solde de 37,8 Millions de Dinars contre 27,8 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009 se détaillant comme suit :

Produits constatés d'avance	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	37 860	27 763	36%	40 601
Autres produits constatés d'avance	7	7	12%	29
<b>Total (en mDT)</b>	<b>37 868</b>	<b>27 769</b>	<b>36%</b>	<b>40 630</b>
<b><u>% Total Actif</u></b>	<b>1,29%</b>	<b>0,94%</b>		<b>1,34%</b>

### (3.2.17.) Note 18 : Autres passifs courants :

L'évolution de la rubrique « Autres passifs courants » du Groupe entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 est la suivante :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Personnel et comptes rattachés	41 861	59 928	-30%	23 414
Etat, impôts et taxes	64 742	63 688	2%	62 086
Créditeurs divers	17 580	17 025	3%	16 369
IS à liquider	-	208	-100%	-
Comptes associés	12 039	12 938	-7%	13 198
Organismes sociaux et assurances	2 313	1 554	49%	6 236
Comptes d'attente	319	991	-68%	847
Charges à payer	67 868	82 842	-18%	73 216
<b>Total (en mDT)</b>	<b>206 722</b>	<b>239 175</b>	<b>-14%</b>	<b>195 366</b>
<b><u>% Total Actif</u></b>	<b>7,04%</b>	<b>8,09%</b>		<b>6,45%</b>

### (3.2.18.) Note 19 : Concours bancaires et autres passifs financiers :

Les concours bancaires et autres passifs financiers ont évolué entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Principal</b>	<b>100 669</b>	<b>102 237</b>	<b>-2%</b>	<b>110 230</b>
Emprunts échéances à moins d'un an	99 998	101 422	-1%	105 715
Emprunts impayés	671	815	-18%	4 515
<b>Concours bancaires</b>	<b>1 624</b>	<b>1 418</b>	<b>14%</b>	<b>242</b>
<b>Intérêts courus</b>	<b>6 270</b>	<b>5 960</b>	<b>5%</b>	<b>5 005</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>108 562</b>	<b>109 616</b>	<b>-1%</b>	<b>115 477</b>
<b><u>% Total Actif</u></b>	<b>3,70%</b>	<b>3,71%</b>		<b>3,82%</b>

### (3.3.) Présentation des comptes d'exploitation :

#### (3.3.1.) Note 20 : Revenus :

Le chiffre d'affaires du Groupe « Tunisie Télécom » comprend les ventes de services de télécommunications suivantes :

- Les Services de Communications, qui fournissent des services RETAIL de téléphonie mobile, fixe et data aux marchés résidentiel et professionnel en Tunisie.
- Les services d'interconnexion qui fournissent les services de voix, de données, de capacités et d'infrastructure à des opérateurs en télécommunications en Tunisie et dans le monde entier.

Le tableau suivant récapitule l'évolution du chiffre d'affaires du Groupe entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Activité Retail	777 226	761 645	2%	1 016 576
Activité Whole sale	320 795	268 238	20%	358 462
<b>Total (en mDT)</b>	<b>1 098 020</b>	<b>1 029 883</b>	<b>7%</b>	<b>1 375 037</b>

#### (3.3.2.) Note 21 : Autres produits d'exploitation :

L'évolution du poste « Autres produits d'exploitation » du Groupe entre le 30 Septembre 2010 et le 30 Septembre 2009 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Amortissement subvention d'équipement	6 900	6 466	7%	8 759
Indemnisation assurances	705	699	1%	858
Produits de diverses ventes	3 455	1 440	140%	2 890
Divers	422	1 272	-67%	10 741
<b>Total (en mDT)</b>	<b>11 481</b>	<b>9 877</b>	<b>16%</b>	<b>23 249</b>

#### (3.3.3.) Note 22 : Production immobilisée :

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives aux réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de la société mère « Tunisie Télécom » et ne découle pas d'un système de comptabilité de gestion fiable.

Les productions immobilisées sont ajustées principalement par les éliminations des opérations intergroupes à savoir le reclassement du chiffre d'affaires en production immobilisée par la société mère « Tunisie Télécom » de sa filiale « SOTETEL » consolidée selon la méthode d'intégration globale.

L'évolution de la production immobilisée entre le 30 Septembre 2009 et le 30 Septembre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var.%	31/12/2009
Production immobilisée	19 751	17 512	13%	25 392
<b>Total (en mDT)</b>	<b>19 751</b>	<b>17 512</b>	<b>13%</b>	<b>25 392</b>



### (3.3.4.) Note 23 : Achats d'approvisionnements consommés :

Les achats d'approvisionnements consommés englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les charges d'électricité.

Au 30 Septembre 2010, les achats d'approvisionnements consommés accusent un montant de 51 Millions de Dinars contre 53,7 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009, se détaillant comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Achats stockés	33 969	38 330	-11%	50 126
Achats non stockés	16 996	15 321	11%	21 420
<b>Total (en mDT)</b>	<b>50 965</b>	<b>53 651</b>	<b>-5%</b>	<b>71 546</b>

### (3.3.5.) Note 24 : Charges d'interconnexion :

Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom et à Mattel sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

Au 30 Septembre 2010, ces charges accusent un montant global de 186 Millions de Dinars dont le détail se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges d'interconnexion nationale	144 955	128 672	13%	169 845
Charges d'interconnexion internationale	41 448	40 390	3%	53 291
<b>Total (en mDT)</b>	<b>186 403</b>	<b>169 063</b>	<b>10%</b>	<b>223 137</b>

### (3.3.6.) Note 25 : Achats services télécoms :

Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées aux autorités de régulation en Tunisie et en Mauritanie, aux organismes de gestion des ressources rares (Agence Nationale de Fréquences (ANF)) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires.

Les frais de sous-traitance de Sotel sont également présentés dans cette rubrique :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges IN/SVA	3 449	4 484	-23%	4 362
Charges FSI	688	1 054	-35%	597
Frais de distribution	4 505	3 761	20%	8 074
Redevance sur fréquences	6 751	7 513	-10%	8 020
Redevance Autorité de Régulation	2 489	2 130	17%	3 062
Redevance/prest. de sces ATI	99	84	18%	115
Sous-traitance télécoms	4 446	3 784	17%	5 812
<b>Total (en mDT)</b>	<b>22 426</b>	<b>22 809</b>	<b>-2%</b>	<b>30 041</b>

### (3.3.7.) Note 26 : Charges de personnel :

Les charges de personnel englobent les différents salaires et compléments de salaires (indemnités, heures supplémentaires, primes..) servis au personnel de la société mère « Tunisie Télécom » et ses filiales « MATTEL » et « SOTETEL » au cours de l'exercice ainsi que les différentes charges connexes et sociales qui leurs sont rattachées.

Au 30 Septembre 2010, les charges de personnel accusent un montant de 158,6 Millions de Dinars contre 151,1 Millions de Dinars enregistrées au 30 Septembre 2009.

L'évolution des charges de personnel entre le troisième trimestre 2009 et le troisième trimestre 2010 se présente comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Salaires et charges connexes	141 228	137 104	3%	162 760
Charges sociales et légales	17 418	14 004	24%	24 248
<b>Total (en mDT)</b>	<b>158 646</b>	<b>151 109</b>	<b>5%</b>	<b>187 008</b>

### (3.3.8.) Note 27: Dotations aux amortissements :

La dotation aux amortissements du troisième trimestre 2010 a atteint la valeur de 216,6 Millions de Dinars répartie comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Dot. amts immos corporelles	204 175	194 483	5%	258 463
Dot. amts immos incorporelles	12 488	11 339	10%	11 312
<b>Total (en mDT)</b>	<b>216 663</b>	<b>205 822</b>	<b>5%</b>	<b>269 774</b>

### (3.3.9.) Note 28: Dotations aux provisions nettes des reprises:

- Dotations aux provisions :

Les dotations aux provisions englobent les provisions pour dépréciation des immobilisations, des stocks ainsi que des créances clients et opérateurs ainsi que les provisions pour risques et charges rattachés à l'exploitation.

Au 30 Septembre 2010, les provisions ont totalisé un montant de 28,9 Millions de Dinars contre 40,6 Millions de Dinars enregistrées au 30 Septembre 2009. Leur détail est le suivant :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Dot. prov. pour dépréciation des immos	4 213	5 732	-27%	8 793
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers	208	-	-	-
Dot. prov. pour dépréciation des stocks	91	28	226%	223
Dot. prov. pour dépréciation des créances & AAC	20 474	23 340	-12%	31 013
Dot. prov. pour risques et charges	3 947	11 484	-66%	10 385
<b>Total (en mDT)</b>	<b>28 933</b>	<b>40 584</b>	<b>-29%</b>	<b>50 414</b>

- Reprises sur provisions :

Au 30 Septembre 2010, les reprises sur provisions ont totalisé un montant de 24,7 Millions de Dinars contre 7,2 Millions de Dinars enregistrées au 30 Septembre 2009. Leur détail est le suivant :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Reprises sur provisions pour dépréciation des immos	4 605	5 218	-12%	14 567
Reprises sur provisions des éléments financiers	240	398	-40%	398
Reprises sur provisions pour dépréciation des créances & AAC	19 714	1 303	1413%	29 552
Reprises sur provisions pour risques et charges	190	246	-23%	832
<b>Total (en mDT)</b>	<b>24 749</b>	<b>7 165</b>	<b>245%</b>	<b>45 349</b>

### (3.3.10.) Note 29: Redevances :

Aux termes de l'article 68 de la Loi n° 2001-123 du 28 Décembre 2001 portant loi de finances pour la gestion 2002, « Tunisie Télécom » est tenue de verser à l'Etat une redevance au taux de 5% calculée sur la base du chiffre d'affaires toutes taxes comprises. La filiale « MATTEL » est tenue également de payer des redevances à l'Autorité de Régulation en Mauritanie ainsi qu'une contribution à l'accès universel aux taux respectifs de 2,5% et 3% du chiffre d'affaires hors charges d'interconnexion. Au 30 Septembre 2010, ces redevances se présentent comme suit :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Redevances /CA international	11 582	9 668	20%	13 015
Redevances /CA local	48 297	46 748	3%	61 490
<b>Total (en mDT)</b>	<b>59 879</b>	<b>56 417</b>	<b>6%</b>	<b>74 506</b>

### (3.3.11.) Note 30: Autres charges d'exploitation :

Outre les frais de maintenance et réparation des réseaux techniques et de location des sites administratifs, commerciaux et techniques, cette rubrique comprend les primes d'assurance, les frais de formation ainsi que les frais de campagnes de communication, de publicité et de marketing.

Depuis l'ouverture du capital de la société mère « Tunisie Télécom », cette rubrique comprend désormais les frais IST correspondant aux charges de ladite société et refacturées à Tunisie Télécom conformément à la convention bilatérale signée entre les deux parties.

Au 30 Septembre 2010, les autres charges d'exploitation du groupe ont atteint la valeur de 126,5 Millions de Dinars contre 99,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009. Leur détail est le suivant :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
<b>Services extérieurs</b>	<b>122 921</b>	<b>96 147</b>	<b>28%</b>	<b>139 359</b>
Entretiens et réparations	33 595	19 844	69%	36 385
Sous-traitance	16 055	13 428	20%	19 077
Locations & autres charges locatives	11 656	8 434	38%	11 048
Assurances	3 362	3 324	1%	4 691
Frais de formation	2 002	2 881	-31%	3 093
Rémunérations d'intermédiaires	12 330	11 628	6%	17 779
Publicités, publications & relations publiques	40 524	27 160	49%	41 787
Frais de transport	583	446	31%	612
Déplacements, missions et réceptions	1 377	1 566	-12%	1 912
Diverses charges	1 438	7 436	-81%	2 976
<b>Autres impôts &amp; taxes</b>	<b>3 542</b>	<b>3 020</b>	<b>17%</b>	<b>4 418</b>
<b>Total (en mDT)</b>	<b>126 462</b>	<b>99 167</b>	<b>28%</b>	<b>143 778</b>

### (3.3.12.) Note 31 : Charges financières nettes :

Les charges financières nettes du Groupe « Tunisie Télécom » englobent :

- Les charges d'intérêts courus sur les emprunts contractés par l'Etat Tunisien et rétrocédés à « Tunisie Télécom » lors de sa transformation en Avril 1995 en établissement public à caractère administratif ;
- Les charges d'intérêts courus sur des emprunts contractés par « Tunisie Télécom » auprès des établissements financiers locaux et étrangers ;
- Les gains et les pertes de changes sur les opérations effectuées en devises ainsi que ceux résultants de l'actualisation au cours de clôture des éléments monétaires libellés en monnaies étrangères, et ;

Au 30 Septembre 2010, les charges financières nettes du Groupe sont de 27,2 Millions de Dinars contre 40,8 Millions de Dinars pour la même période de 2009 :

Désignation	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges d'intérêts sur emprunts	21 395	22 826	-6%	30 193
Pertes de change latentes	22 636	22 454	1%	28 265
Pertes de change réalisées	10 170	13 596	-25%	15 763
Autres charges financières nettes	-1 929	-1 861	4%	-2 090
Gains de change réalisés	-16 975	-8 277	105%	-11 619
Gains de change latents	-8 058	-7 889	2%	-10 474
<b>Total (en mDT)</b>	<b>27 238</b>	<b>40 849</b>	<b>-33%</b>	<b>50 038</b>

### (3.3.13.) Note 32: Produits des placements :

Les produits des placements du Groupe « Tunisie Télécom » englobent les revenus des placements financiers et des participations ainsi que les revenus des comptes courants bancaires. Au 30 Septembre 2010, ces produits sont de 17,7 Millions de Dinars contre 23,8 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009. Leur détail est le suivant :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Revenus des valeurs mobilières de placement	17 661	21 482	-18%	28 157
Produits des autres immo. financières	-	40	-100%	50
Produits des participations	-	2 250	-100%	170
<b>Total</b>	<b>17 661</b>	<b>23 772</b>	<b>-26%</b>	<b>28 377</b>

### (3.3.14.) Note 33: Autres pertes et autres gains ordinaires :

#### • Les autres pertes ordinaires :

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 30 Septembre 2010 à 0,5 Millions de Dinars contre 2,7 Millions de Dinars au 30 Septembre 2009. Elles se détaillent comme suit :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Charges liées à des modifications comptables	-	-95	-100%	11 309
Pertes sur cessions d'actifs	-	1	-100%	1
Pénalités	44	246	-82%	599
Pertes exceptionnelles et non récurrentes	535	2 451	-78%	20 562
Autres pertes	-107	82	-230%	-
<b>Total Pertes ordinaires</b>	<b>472</b>	<b>2 685</b>	<b>-82%</b>	<b>32 472</b>

#### ➤ Les autres gains ordinaires :

Au 30 Septembre 2010, les autres gains ordinaires se présentent comme suit :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Produits sur cessions d'actifs	186	584	-68%	784
Produits liés à des modifications comptables	-	1 263	-100%	-4 764
Autres gains	1 604	592	171%	12 181
Pénalités perçues	-	-2	-100%	-
<b>Total Gains ordinaires</b>	<b>1 790</b>	<b>2 437</b>	<b>-27%</b>	<b>8 201</b>

### (3.3.15.) Note 34: Impôt sur les bénéfices :

L'impôt sur les sociétés au titre des bénéfices imposables réalisés par les filiales du groupe est calculé sur la base des taux suivants :

- 35% pour la société mère « Tunisie Télécom » ;
- 30% pour la filiale « SOTETEL » ;
- 25% pour la filiale « MATTEL ».
- 30% pour la filiale « DIVA SICAR ».

Au 30 Septembre 2010, les charges d'impôts sur les bénéfices du Groupe se présentent comme suit :

Désignation en mDT	30/09/2010	30/09/2009	Var. %	31/12/2009
Impôt courant	105 560	94 949	11%	131 857
Impôt différé	1 257	3 897	-68%	12 973
<b>Total Impôts sur les bénéfices</b>	<b>106 817</b>	<b>98 846</b>	<b>8%</b>	<b>144 831</b>

## 4.7.5 Note explicatives et rectificatives aux états financiers consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010

#### 4.7.5.1 Note Complémentaire

##### 1/ Note Complémentaire sur la nouvelle présentation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 dans le rapport des états financiers arrêtés au 30 septembre 2010 :

Les changements de méthodes de présentation effectués en 2010 sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

- **Actifs:**

Les reclassements de présentation effectués au niveau Bilan – Actifs des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont affecté le total en passant de 3 024 854mDT à 3 030 839mDT .Ils se détaillent comme suit :

Ancienne présentation	Montant en mDT	Montant de reclassement en mDT	Nouvelle présentation	Montant en mDT	Commentaire
Actif d'impôts différés	10 998	5 985	Actif d'impôts différés	16 983	Reclassement avec le passif d'impôts différés
Stocks	29 960	-3 946	Stocks	26 014	Charges constatés d'avance(*)
Prov. Stocks	-9 329	358	Prov. Stocks	-8 971	Provisions rattachées
	<b>20 631</b>	<b>-3 588</b>		<b>17 043</b>	
Clients et comptes rattachés	632 591	<b>187 965</b>	Clients et comptes rattachés	820 556	
		174 504			Opérateurs débiteurs
		13 461			Débiteurs divers (**)
Prov. Clients	-366 184	-15 136	Prov. Clients	-381 320	Prov. Opérateurs débiteurs
	<b>266 408</b>	<b>172 829</b>		<b>439 236</b>	
Opérateurs débiteurs	174 504	-174 504	Opérateurs débiteurs	0	Reclassement dans la rubrique
Prov. Opérateurs	-15 136	15 136	Prov. Opérateurs	0	Clients & comptes rattachés
	<b>159 368</b>	<b>-159 368</b>		<b>0</b>	
Autres actifs courants	35 106	<b>-9 514</b>	Autres actifs courants	25 592	
		-13 461	Débiteurs divers (**)		Débiteurs divers (**)
		3 946	Stocks		Charges constatées d'avance(*)
Prov. Autres actifs courants	-11 706	-358	Prov. Autres actifs courants	-12 065	Provisions rattachées
	<b>23 400</b>	<b>-9 873</b>		<b>13 527</b>	
<b>Total des actifs</b>	<b>3 024 854</b>	<b>5 985</b>	<b>Total des actifs</b>	<b>3 030 839</b>	

(\*) Les achats des articles « Matières consommables », « Petits outillages », « Pièces de rechange », « Fournitures de bureaux » et « Autres stocks » ainsi que leurs provisions ; présentés en 2009 sous la rubrique « Stocks », sont reclassés dans la rubrique « Autres actifs courants ».

(\*\*) Il s'agit des comptes distributeurs qui se chargent de la commercialisation des cartes SIM, des cartes de recharge Fixe et Mobile et de la distribution de la recharge électronique Mobile.

- **Passifs:**

Les reclassements de présentation effectués au niveau Bilan –Capitaux propres et passifs des états financiers arrêtés au 31 décembre 2009 ont affecté le total en passant de 3 024 854mDT à 3 030 839mDT .Ils se détaillent comme suit :

Ancienne présentation	Montant en mDT	Montant de reclassement en mDT	Nouvelle présentation	Montant en mDT	Commentaire
Autres passifs financiers	29 696	641	Autres passifs financiers	30 337	Reclassement des écarts de conversion passif de Mattel
Passifs d'impôt différés	0	5 985	Passif d'impôts différés	5 985	Reclassement avec le passif d'impôts différés
Fourisseurs et comptes rattachés	131 207	41 114	Fourisseurs et comptes rattachés	172 321	Reclassement des opérateurs créditeurs
Opérateurs créditeurs	41 114	-41 114	Opérateurs créditeurs	0	
Autres passifs courants	196 007	-641	Autres passifs courants	195 366	Reclassement des écarts de conversion passif de Mattel
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>3 024 854</b>	<b>5 985</b>	<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>3 030 839</b>	

- **Résultat:**

Aucun changement de présentation n'a affecté le compte de résultat.

#### 4.7.5.2 Notes Explicatives

##### 1/ Note explicative aux états financiers Consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010 sur le changement de la méthode d'amortissement de l'écart de conversion :

En réponse aux recommandations du commissaire aux comptes pour se conformer aux dispositions de la norme NCT15, il a été procédé au changement de la méthode d'amortissement des écarts de conversion relatifs aux emprunts étrangers.

Ce changement a concerné les écarts de conversion sur la totalité des emprunts étrangers en cours au 30 juin 2010. Il a dégagé un impact positif de 5,9 MDT, relatif aux exercices 2009 et antérieurs, jugé non significatif et par conséquent imputé sur le résultat de l'exercice.

Pour les besoins de retraitement des données comparatives, il est indispensable de déterminer l'impact sur les exercices antérieurs, chose qui nécessite un travail lourd de retraitement de tous les fichiers antérieurs (arrêtés au 31 décembre 2009). En se basant sur le principe avantages / coûts prévu par le cadre conceptuel, Tunisie Télécom n'a pas jugé nécessaire de procéder au retraitement des données comparatives.

##### 2/ Note explicative aux états financiers Consolidés intermédiaires au 30 septembre 2010 sur le changement de méthode de provisionnement des opérateurs étrangers :

Tunisie Télécom a procédé à l'application d'une nouvelle méthode de provisionnement des créances des opérateurs étrangers suite aux résultats du projet d'apurement des comptes clients et comptes rattachés dont les travaux ne sont clôturés qu'en 2010. Elle se base sur les éléments suivants :

- La mise en place d'indices de perte de valeur (disparition d'opérateurs, problèmes juridiques ou financiers, âge de l'impayé) ;
- Le calcul de la provision en fonction de critères objectifs (mise en place de taux minimum) ;

- Mise en place de critères subjectifs basés sur une appréciation des probabilités des cash-flows à recouvrer.

Son application au 30 juin 2010, a généré une dotation supplémentaire globale de 7MDT.

Les données comparatives n'ont pas été retraitées et ce, pour défaut de disponibilité des éléments nécessaires en 2009 permettant l'application de cette nouvelle méthode.

### **3/ Note explicative aux états financiers intermédiaires au 30 septembre 2010 et consolidés sur tout changement des engagements hors bilan depuis le 30 septembre 2010 :**

Le niveau des engagements hors bilan de la société et du groupe Tunisie Télécom n'ont pas évolué de manière significative entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010.

#### 4.7.6 Avis des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés intermédiaires au 30/09/2010



F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
Email : [mzammoori@kpmg.com](mailto:mzammoori@kpmg.com)



91, Avenue Abdelaziz THAALBI –  
El Menzeh 9A – 1013 Tunis  
Tél. +216 71 880 933 – +216 71 887 294  
Fax. +216 71 872 115  
Email : [cnc@sesahvte.tn](mailto:cnc@sesahvte.tn)

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES  
DE LA SOCIETE NATIONALE DES TELECOMMUNICATIONS (SNT)  
« TUNISIE TELECOM »**

**OBJET : AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES  
AU 30 SEPTEMBRE 2010.**

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons procédé à un examen limité des états financiers consolidés de la « Société Nationale des Télécommunications », relatifs à la période du 1er Janvier 2010 au 30 Septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces états financiers consolidés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes internationales d'audit. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité, dans tous leurs aspects significatifs, des états financiers consolidés pour la période close le 30 Septembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous estimons utile d'attirer votre attention sur les éléments suivants :

- I- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles » qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société, n'est pas entièrement régularisée à la clôture de la période.



- 2- Sur la note 3 « Immobilisations corporelles », qui expose que le Ministre des Domaines de l'Etat et des Affaires Foncières a remis en question la propriété du « Parc El Ghazala », ayant une valeur comptable nette de 19,2 Millions de Dinars au 30 Septembre 2010. En vue de régulariser cette situation, et en contrepartie, le Ministre des Technologies de la Communication a proposé, en date du 10 Janvier 2008, d'accorder à la « Société Nationale des Télécommunications », une parcelle de terrain à proximité du « Parc et de la Zone Industrielle de Chotrana ».

A la date de rédaction de ce rapport, les valeurs respectives de ces deux terrains, et par conséquent la valeur de compensation, n'ont pas été déterminées. De ce fait, aucun accord formel n'a été conclu entre les deux parties.

Tunis, le 09 Décembre 2010

Mr. Moneef BOUSSANNOUGUA

Mr. Chérif BEN ZINA

Managing Partner

Managing Partner

F.M.B.Z - KPMG Tunisie

C.M.C-DFK International



#### 4.7.7 Evolution du résultat net

En mDT	30/09/2009	30/09/2010	Variation
Résultat net	145 560	188 321	+29,38 %

#### 4.7.8 Principaux indicateurs et ratios

TUNISIE TELECOM P&L	en mDT		en mDT		Var 10-09 (9m) en %
	30/09/2009	en % des Revenus	30/09/2010	en % des Revenus	
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 057 271</b>	<b>100%</b>	<b>1 129 253</b>	<b>100%</b>	<b>7%</b>
Revenus	1 029 883	97,4%	1 098 020	97,2%	6,6%
Autres produits d'exploitation	3 411	0,3%	4 581	0,4%	34,3%
Amortissement subvention d'équipement	6 466	0,6%	6 900	0,6%	6,7%
Production immobilisée	17 512	1,7%	19 751	1,7%	12,8%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>791 456</b>	<b>74,9%</b>	<b>825 630</b>	<b>73,1%</b>	<b>4,3%</b>
Achat d'approvisionnements consommés	53 651	5,1%	50 965	4,5%	-5,0%
Achats services télécoms	22 809	2,2%	22 426	2,0%	-1,7%
Charges de personnel	151 109	14,3%	158 646	14,0%	5,0%
Dotations aux amortissements	205 822	19,5%	216 663	19,2%	5,3%
Dotations aux provisions nettes	33 419	3,2%	4 184	0,4%	87,5%
Redevance	56 417	5,3%	59 879	5,3%	6,1%
Charges d'interconnexion	169 063	16,0%	186 403	16,5%	10,3%
Autres charges d'exploitation	99 167	9,4%	126 462	11,2%	27,5%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>265 815</b>	<b>25,1%</b>	<b>303 623</b>	<b>26,9%</b>	<b>14,2%</b>
Produits de placement	23 772	2,2%	17 661	1,6%	25,7%
Charges financières nettes	-40 849	-3,9%	-27 238	-2,4%	33,3%
Autres pertes ordinaires	-2 685	-0,3%	-472	0,0%	82,4%
Autres gains ordinaires	2 437	0,2%	1 790	0,2%	26,5%
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>244 406</b>	<b>23,1%</b>	<b>295 138</b>	<b>26,1%</b>	<b>20,8%</b>
Impôts sur les sociétés	94 949	9,0%	105 560	9,3%	11,2%
Impôt différé	3 897	0,4%	1 257	0,1%	67,7%
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>145 560</b>	<b>13,8%</b>	<b>188 321</b>	<b>16,7%</b>	<b>29,4%</b>
Effets des modifications comptables					
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>145 560</b>	<b>13,8%</b>	<b>188 321</b>	<b>16,7%</b>	<b>29,4%</b>

<b>Ratios de Structure</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Actifs non courants / Total Bilan	57,80%	58,03%
Stocks / Total Bilan	0,71%	0,55%
Actifs courants / Total Bilan	42,20%	41,97%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	53,76%	53,63%
Capitaux propres avant affectation / Passifs Non Courants	219,25%	233,85%
Passifs non courants / Total Bilan	24,52%	22,93%
Passifs courants / Total Bilan	16,80%	17,03%
Passifs / Total Bilan	41,32%	39,96%
Capitaux permanents* / Total Bilan	80,90%	80,95%
<b>Ratios de Gestion</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Charges de personnel / Produits d'exploitation	10,61%	14,05%
Résultat d'exploitation / Produits d'exploitation	25,14%	26,89%
Produits d'exploitation / Capitaux propres avant affectation	66,52%	71,67%
Marges d'interconnection	888 208	942 850
Rex / CA	25,14%	26,89%
<b>Ratios de Solvabilité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Capitaux propres avant affectation / Capitaux permanents	66,46%	66,25%
<b>Ratios de Liquidité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Ratio de liquidité générale (Actifs courants / Passifs courants)	251,23%	246,48%
Ratio de liquidité réduite (Actifs courants - Stocks / Passifs courants)	247,01%	243,24%
Ratio de liquidité immédiate (Liquidité et équiv de liqu / Passifs courants)	137,81%	137,79%
<b>Ratio de rentabilité</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Résultat net / Capitaux propres avant résultat (ROE)	9,16%	11,95%
Résultat net / Capitaux permanents	6,09%	7,92%
Résultat net / Produits d'exploitation	10,22%	16,68%
<b>Autres</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>30/09/2010</b>
Marge brute d'Autofinancement	384 801	409 168

\* Capitaux permanents : Capitaux propres + Dettes à LMT

#### **4.8 Commentaires des dirigeants sur les résultats financiers de Tunisie Télécom pour les exercices clos le 31 décembre 2007, le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 établis selon les normes IFRS (Examen de la situation financière et du résultat de la Société – Trésorerie et capitaux)**

##### **4.8.1 Présentation générale des états financiers pour les trois derniers exercices clos et pour les neuf premiers mois des exercices 2009 et 2010**

Le Groupe est l'opérateur de télécommunications historique en Tunisie. Il présente ses résultats selon des secteurs identifiés sur la base de différents segments du marché des télécommunications :

- L'activité « Détail » regroupe les services de télécommunications mobile, fixe et d'Internet (destinés au grand public, aux professionnels et aux entreprises), les services *data* ou de transmission de données (offerts exclusivement aux entreprises) et les services divers.

Cette activité représente 73,4% du chiffre d'affaires total du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires mobile représente 62,2% du chiffre d'affaires de l'activité « Détail » pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, le chiffre d'affaires fixe 25,8%, le chiffre d'affaires Internet 5,8%, le chiffre d'affaires data 5,7% et le chiffre d'affaires divers 0,5%.

Le nombre de clients de Tunisie Telecom pour ses activités « Détail » était en augmentation pendant la période, de 5,4 millions de clients au 31 décembre 2007 à 6,4 millions de clients au 31 décembre 2009.

- L'activité « Opérateurs et International » regroupe les services d'interconnexion nationale (destinés aux autres opérateurs nationaux), les services de terminaison internationale, de transit international et de *roaming-in* (destinés aux opérateurs internationaux) et les services de capacité (destinés aux opérateurs nationaux et internationaux).

Le chiffre d'affaires de cette activité a augmenté pendant la période, tant en volume (de TND 268,0 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 à TND 340,5 millions pour l'exercice clos le 31 décembre 2009) qu'en proportion (de 22,4% du chiffre d'affaires total pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 à 26,6% pour l'exercice clos le 31 décembre 2009).

Au travers de sa participation majoritaire (51%) dans Mattel, le deuxième opérateur mauritanien en part de marché, Tunisie Telecom exploite et gère une offre de services de télécommunication mobile en Mauritanie (voir le paragraphe 7.2.1 du présent document de référence). Mattel est consolidée par intégration globale et son chiffre d'affaires représente 5,4 % du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2009 (avant retraitements et consolidation IFRS).

Par ailleurs, Tunisie Telecom détient 35% du capital de Sotel, filiale contrôlée par Tunisie Telecom (majorité dans le Conseil d'administration), spécialisée dans les travaux de génie civil en télécommunication. Sotel est consolidée par intégration globale et son chiffre d'affaires représente 2,4% du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2009 (avant retraitements et consolidation IFRS).

Tunisie Telecom a également acquis en juin 2010 la société Topnet pour un montant de TND 16,6 millions, le premier fournisseur de services Internet en Tunisie. Elle est comptabilisée en participations dans les états financiers de Tunisie Telecom au 30 septembre 2010 ; elle sera consolidée par intégration globale à compter de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Le Groupe a établi pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 des états financiers selon les normes IFRS qui figurent à la section 4.8 du présent document de référence. L'analyse présentée ci-dessous est effectuée sur la base de ces états financiers et doit être lue en parallèle avec ces derniers. Une sélection des données financières consolidées est présentée ci-dessous.

Les données financières du Groupe sont exprimées en dinars tunisiens (TND).

#### 4.8.2 Commentaires sur les résultats des activités du groupe

Le tableau suivant présente les principaux postes du compte de résultat consolidé de Tunisie Telecom pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ainsi que pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010.

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30	
	2007	2008	2009	2009	2010
Chiffre d'affaires	1 195,1	1 261,9	1 279,4	960,4	1 030,8
Autres produits d'exploitation	43,6	53,6	92,6	36,7	34,4
Produits opérationnels	1 238,7	1 315,5	1 372,0	997,1	1 065,2
Charges opérationnelles	(861,1)	(896,9)	(903,6)	(722,5)	(732,3)
Résultat opérationnel	377,6	418,7	468,4	274,6	332,9
Résultat financier	(20,0)	(47,9)	(7,2)	(12,2)	(32,4)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,3	0,4	0,0		0,9
Résultat des activités poursuivies avant impôts	357,8	371,2	461,2	262,5	301,4
Charges d'impôt	(132,3)	(120,2)	(163,3)	(105,1)	(108,1)
Résultat net	225,4	251,0	297,9	157,4	193,3

L'analyse ci-dessous explique les différents postes du compte de résultat du Groupe et détaille les évolutions sur les périodes considérées, en commençant par une analyse plus générale des principaux facteurs déterminant le chiffre d'affaires.

##### 4.8.2.1 Chiffre d'affaires

Compte tenu de l'activité de Tunisie Telecom de fournisseur de services de télécommunications en Tunisie, incluant la fourniture de services de télécommunications internationaux à destination et en provenance de la Tunisie, le chiffre d'affaires et les résultats de Tunisie Telecom dépendent de manière significative des conditions économiques et de marché du secteur des télécommunications en Tunisie (voir la description au paragraphe 3.2 du présent document de référence).

Les données relatives au chiffre d'affaires sont calculées nettes de taxes (taxe sur la valeur ajoutée et contribution de 5% voir le paragraphe 3.2.8 du présent document de référence).

#### I. Principaux facteurs déterminant le chiffre d'affaires

Le tableau ci-dessous présente des statistiques ayant un impact sur l'évolution du chiffre d'affaires (et dans certains cas également sur les marges) de Tunisie Telecom. Leur définition et composition sont détaillées dans le descriptif inséré après le tableau. Compte tenu de l'importance relative des activités de la société mère Tunisie Telecom, ces statistiques ne prennent pas en compte les activités mauritaniennes de Mattel et les activités de génie civil de Sotel.

	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>Nombre de clients (hors data)</b>	<b>5 364 631</b>	<b>5 797 650</b>	<b>6 381 216</b>	<b>6 209 477</b>	<b>6 380 148</b>
Nombre de clients Mobile	4 190 804	4 524 495	4 919 009	4 799 648	4 783 429 (3)
Nombre de clients Mobile prépayé	4 154 220	4 492 370	4 880 157	4 763 429	4 742 430
Nombre de clients Mobile postpayé	36 584	32 125	38 852	36 219	40 999
<i>Evolution en %</i>		8,0%	8,7%		-0,3%
Nombre de clients Fixe	1 060 368	1 061 275	1 091 057	1 075 680	1 120 587
<i>Evolution en %</i>		0,1%	2,8%		4,2%
Nombre de clients xDSL (Internet)	113 459	211 880	371 150	319 845	459 985
<i>Evolution en %</i>		86,7%	75,2%		43,8%
Nombre de points d'accès Data	12 701	13 467	15 181	14 304	16 147
<i>Evolution en %</i>		6,0%	12,7%		12,9%
	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>			<b>Période de neuf mois close le 30 septembre</b>	
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<b>Taux de résiliation (« churn »)</b>					
<i>Churn Mobile</i>	14%	21%	22%	15%	32%
<i>Churn Mobile prépayé</i>	14%	21%	22%	15%	32%
<i>Churn Mobile postpayé</i>	22%	40%	32%	18%	32%
<i>Churn Internet</i>	4%	12%	14%	11%	6%
<i>Churn Data</i>	0,9%	0,5%	1,3%	1,0%	0,9%
<b>ARPU (en TND/abonné/mois)</b>					
ARPU Mobile (appels sortants) (1)	13,2	11,9	10,7	10,8	10,1
ARPU Mobile prépayé	12,5	11,3	10,1	10,2	9,5
ARPU Mobile postpayé	89,9	93,4	87,5	89,6	89,8
ARPU Mobile (appels entrants et sortants) (2)	17,9	16,1	14,5	14,6	13,9
ARPU Fixe	24,8	19,2	20,5	20,2	20,1
ARPU Internet	16,4	15,5	13,8	14,2	13,2

- (1) L'ARPU Mobile (appels sortants) ne prend pas en compte le chiffre d'affaires d'interconnexion nationale et internationale, qui sont comptabilisés dans le segment « Opérateurs et International ». Les commentaires ci-dessous sur l'évolution de l'ARPU sont basés sur l'ARPU Mobile (appels sortants).
- (2) Cet ARPU prend en compte le chiffre d'affaires des appels sortants et des appels entrants de la base de clients Tunisie Telecom (y compris l'interconnexion nationale et internationale y afférent), qui sont comptabilisés dans le segment « Opérateurs et International ». Cet ARPU n'est donc pas celui qui est pertinent pour Tunisie Telecom et est uniquement communiqué à des fins de comparaison.
- (3) Sur une base RGS90, le nombre d'abonnés de Tunisie Telecom est de 4,4 millions au 30 septembre 2010. Au sens de la méthode RGS90, l'abonné mobile se définit comme tout détenteur d'un abonnement postpayé non résilié, ou d'une carte prépayée ayant au moins passé ou reçu un appel (payant ou gratuit) durant les trois derniers mois.

#### a. Nombre de clients

Le nombre total de clients « Détail » a augmenté régulièrement entre le 31 décembre 2007 et le 30 septembre 2010 (de respectivement 8,1%, 10,1% et 2,7% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 et entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010).

Par ailleurs, le tableau ci-dessous indique l'évolution du nombre brut de nouveaux clients mobile des trois opérateurs sur le marché, ainsi que la part de marché correspondante de Tunisie Telecom :

		Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
		2007	2008	2009	2009	2010
Nombre brut de nouveaux clients (en milliers)	Tunisie Telecom	1 121	1 223	1 423	964	1 400
	Tunisiana	1 731	1 433	2 187	1 598	1 740
	Orange Tunisie	-	-	-	-	657
	<b>Total</b>	<b>2 852</b>	<b>3 156</b>	<b>3 610</b>	<b>2 562</b>	<b>3 797</b>
Part de marché (calculée sur la base brute du nombre de clients) de Tunisie Telecom		39,3 %	38,8 %	39,4 %	37,6 %	36,9 %

Source : Tunisie Telecom et Rapport trimestriel Orascom

#### *Evolution du nombre de clients mobile*

Un client mobile postpayé est défini par Tunisie Telecom comme tout détenteur d'un abonnement mobile non résilié.

L'abonné prépayé est défini par Tunisie Telecom comme tout détenteur d'une carte prépayée en cours de validité. Tunisie Telecom définit la période de validité d'une carte prépayée comme une première période correspondant à la durée du crédit de la carte (six mois pour les recharges de plus de 10 TND, trois mois pour les recharges de 5 à 9 TND et 10 jours pour les recharges inférieures à 5 TND), à laquelle s'ajoute une seconde période de six mois correspondant à une période au cours de laquelle le client, tout en pouvant recharger sa carte, peut recevoir des appels.

La croissance du nombre de clients mobile était de respectivement 8,0% et 8,7% entre le 31 décembre 2007 et 2008 et entre le 31 décembre 2008 et 2009. Cette augmentation globale du nombre de clients mobile s'explique par :

- l'augmentation du taux de pénétration mobile en Tunisie (76,7% au 31 décembre 2007, soit 7,8 millions de clients, 85,0% au 31 décembre 2008, soit 8,8 millions de clients et 97,0% au 31 décembre 2009 soit 10,1 millions de clients). Le taux de pénétration mobile mesure le nombre d'utilisateurs de services de télécommunication mobile par rapport à la population totale de la Tunisie. Une augmentation du taux de pénétration augmente la base de clients potentiels de Tunisie Telecom.
- l'introduction par Tunisie Telecom d'offres tarifaires attractives incluant des bonus basés sur le niveau de consommation (offre Ola en 2007, Ahla et Elissa en 2009).

Entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, le nombre de clients mobile est resté quasi-stable. Le taux de pénétration sur le marché mobile est passé quant à lui de 92,3% au 30 septembre 2009 à 105,8% au 30 septembre 2010. Ces deux tendances contrastées s'expliquent notamment par la stratégie de Tunisie Telecom de préservation de marge et de la valeur de sa base clientèle et n'opter que pour une politique d'acquisition ciblée et sélective.

La proportion entre le nombre de clients mobile prépayés et postpayés a commencé à évoluer en faveur du postpayé (les clients mobile postpayés représentant entre 0,7 et 0,9% du parc total de clients mobile) notamment en raison de la mise sur le marché en août 2010 d'offres hybrides considérées comme des offres postpayées.

### ***Evolution du nombre de clients fixe***

Le nombre d'abonnés fixe est stable entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008. Il augmente de 2,8% entre les 31 décembre 2008 et 2009 et de 4,2% entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010.

La stabilité, et plus récemment la progression, du nombre de clients fixe, malgré la substitution du fixe par le mobile, est due à :

- l'urbanisation croissante qui implique la création de nouvelles lignes fixes ;
- la forte appétence pour les offres xDSL, qui incitent les clients à conserver leurs lignes fixes ou à en ouvrir de nouvelles ;
- l'introduction et au succès commercial de nouvelles offres notamment des offres *double-play* (voix et Internet), et des offres hybrides (au 30 septembre 2010, 27% des clients internet avaient souscrit à des offres *double-play* et 67% des clients Internet éligibles au *double-play* avaient souscrit à de telles offres).

### ***Evolution du nombre de clients Internet***

Le nombre de clients Internet a connu une augmentation forte et régulière depuis le 31 décembre 2007 (augmentation de respectivement 86,7%, 75,2% et 43,8% entre le 31 décembre 2007 et 2008, le 31 décembre 2008 et 2009 et entre le 30 septembre 2009 et 2010). Au 30 septembre 2010, la Tunisie comptait 459 985 lignes ADSL sur un total de 2,4 millions de foyers, soit un taux de pénétration de 19,2%.

Cette augmentation s'explique par :

- l'augmentation du taux de pénétration d'Internet en Tunisie. La croissance du taux de pénétration d'Internet (par rapport au nombre de lignes fixes) a été exponentielle entre le 31 décembre 2007 (taux de pénétration de 11,1%) et le 30 septembre 2010 (taux de pénétration de 42,4%). Ce taux de pénétration mesure le nombre d'abonnements Internet par rapport au nombre total de lignes fixes. Jusqu'en août 2010, Tunisie Telecom était le seul fournisseur d'accès Internet. Le nombre de clients Internet de Tunisie Telecom correspondait donc à l'ensemble des clients équipés d'un accès Internet en Tunisie. L'augmentation du taux de pénétration d'Internet en Tunisie a donc une influence directe sur le nombre de clients Internet de Tunisie Telecom ;
- l'augmentation par Tunisie Telecom du débit de son parc xDSL. Tunisie Telecom a doublé chaque année depuis trois ans le débit de son parc xDSL, tout en maintenant ses tarifs. Le débit des offres d'entrée de gamme xDSL est passé de 128kbps en 2007 à 1Mbps en 2010, rendant ainsi les offres plus attractives ;
- les politiques commerciales des différents FSI axées sur l'acquisition d'abonnés ADSL.



### ***Evolution du nombre de points d'accès data***

Le nombre de points d'accès data a régulièrement augmenté depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007 (de 12 701 au 31 décembre 2007 à 16 147 au 30 septembre 2010) principalement en raison de l'introduction de nouveaux services (tels que décrits au paragraphe 3.3.1.5. du présent document de référence) à haute valeur ajoutée pour lesquels Tunisie Telecom dispose d'une quasi-exclusivité.

#### **b. Taux de résiliation (« churn »)**

##### ***Churn Mobile***

Tunisie Telecom définit le taux de résiliation comme le nombre de cartes dont la validité est expirée (telle que définie au paragraphe 2.1.1.1) ou de contrats résiliés par rapport au parc moyen pendant une période donnée.

Le marché mobile en Tunisie est essentiellement un marché prépayé, très concurrentiel. Outre le choix intrinsèque de l'opérateur basé sur la qualité de ses services, les principaux facteurs influençant le *churn* sur le marché tunisien sont les suivants :

- les opportunités promotionnelles ponctuelles lancées par les opérateurs ;
- la banalisation du coût de la carte SIM prépayée qui permet de changer fréquemment et facilement d'opérateur à moindres frais ;
- l'usage temporaire et saisonnier de cartes SIM (importance du tourisme).

Dans ce contexte, la stratégie de Tunisie Telecom consiste à positionner des actions commerciales visant à contenir le taux de *churn* sur des segments de clientèle ciblée afin de préserver ses marges.

L'augmentation du *churn* mobile entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 (de 14% à 21%) s'explique par les raisons suivantes :

- Pour les abonnés prépayés, Tunisie Telecom a initié une nouvelle politique de distribution indirecte en 2007, avec la mise en place progressive d'un contrôle sur les activations de cartes SIM. En conséquence, la période de validité de nombreuses cartes SIM activées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 est arrivée à expiration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, augmentant ainsi le taux de *churn*.
- Pour les abonnés postpayés, Tunisie Telecom a mis en place au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 une politique stricte de recouvrement. De nombreuses lignes postpayées ont ainsi été résiliées pour non paiement de l'abonnement, augmentant le *churn* du mobile postpayé.
- Pour les abonnés prépayés et postpayés, l'augmentation du taux de *churn* s'explique également par une concurrence plus agressive de Tunisiana sur le marché du mobile. Des offres avec appels illimités en heures creuses, des bonus sur consommation et des offres spécifiques étudiants ont ainsi été commercialisées par Tunisiana au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Tunisiana a également quasiment supprimé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007 les coûts d'acquisition d'une carte SIM pour l'utilisateur.

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, le taux de *churn* du mobile prépayé a été contenu en raison notamment du lancement commercial de nouvelles offres attractives par Tunisie Telecom (bonus sur consommation, offres spécifiques pour les jeunes). Sur la même période, le *churn* du mobile postpayé a diminué significativement, principalement en raison de la baisse du nombre de résiliations pour non-paiement de l'abonnement (à la suite des efforts de recouvrement effectués en 2008).

Entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010, l'augmentation importante du taux de *churn* mobile (de 15% à 32%) s'explique par l'intensification de la concurrence, en raison notamment:

- de l'arrivée d'un troisième opérateur, Orange Tunisie, qui a déployé depuis son entrée des offres de lancement basées sur des tarifs promotionnels ; ces offres entraînent notamment la multiplication de cartes SIM sur le marché ;
- de la multiplication de nouvelles offres promotionnelles par les concurrents de Tunisie Telecom pendant la période d'été (par exemple, exclusivité avec un téléphone de nouvelle génération Samsung et offres illimitées vers trois numéros pour Tunisiana, offres avec durée d'appel illimitée intra-réseau pour Orange Tunisie).

Ces éléments ont entraîné un taux de rotation (entre opérateurs) plus important. Tunisie Telecom estime que l'augmentation du *churn mobile* se concentre sur les clients à faible consommation. Dans ce contexte, Tunisie Telecom a choisi de répondre de manière ciblée et limitée à cette surenchère commerciale afin de préserver ses marges.

### **Churn Internet**

Le *churn* Internet correspond à :

- la migration d'abonnés entre FSI qui, jusqu'au dégroupage effectif de la boucle locale, ne modifie pas le nombre de clients d'accès Internet de Tunisie Telecom ;
- la résiliation (à l'initiative du client ou de Tunisie Telecom) de lignes ADSL.

### **Churn data**

Le *churn data* est peu significatif (moins de 1,3%) en raison de l'absence de concurrence significative sur ce segment. Le *churn data* correspond donc quasi-exclusivement à des migrations internes (migrations vers de nouveaux services).

### *Mesures envisagées pour améliorer le churn*

Afin de contrôler son *churn*, Tunisie Telecom est en cours de mise en place d'un programme de fidélisation qui devrait être opérationnel en 2011. Ce programme sera fonction d'une combinaison de l'ancienneté, de l'activité et du niveau de consommation des clients. Il visera particulièrement les clients à forte consommation et valeur ajoutée. Des offres attractives et des packages de gratuité seront accessibles aux clients répondant aux critères du programme de fidélisation. Ce programme devrait non seulement permettre de contenir le taux de *churn* mais également d'augmenter l'utilisation des services. Il fera partie intégrante de la stratégie de distribution de Tunisie Telecom.

Tunisie Telecom est également en cours de modernisation de son fichier clients pour obtenir une meilleure segmentation du marché (sur un plan générationnel et géographique). Cette segmentation devrait permettre de cibler de manière plus précise les offres commerciales et la stratégie marketing. Elle devrait notamment permettre d'obtenir davantage d'informations sur le profil des clients résiliant leurs abonnements ou leurs cartes Tunisie Telecom. Tunisie Telecom pourrait donc anticiper les comportements de résiliation et mettre en place des actions ciblées sur son parc de clientèle.

Cette segmentation et ce programme de fidélité basés sur la valeur et les typologies d'utilisation des clients ont pour objectif d'augmenter les acquisitions de clients et d'optimiser la base clientèle active actuelle et donc de diminuer le *churn*.

## **c. ARPU**

### **ARPU mobile**

Le revenu moyen par client mobile, ou ARPU, représente le chiffre d'affaires généré par les appels sortants et la consommation des services à valeur ajoutée sur une période déterminée, divisé par le parc moyen sur la même période, ramené au mois. L'ARPU est déterminé par plusieurs facteurs, dont notamment les tarifs et le volume de trafic (dépendant du nombre et de la durée des appels) lié à l'usage des services de télécommunication mobile (voix sortante et services à valeur ajoutée). L'ARPU Mobile présenté par Tunisie Telecom n'inclut pas le chiffre d'affaires généré par les appels entrants (interconnexion nationale et internationale), qui sont comptabilisés dans l'activité « Opérateurs et International ».

L'ARPU mobile prépayé a régulièrement diminué depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007, en raison de :

- l'augmentation du taux de pénétration du marché impliquant entre autres (pour les différents opérateurs) l'acquisition de nouveaux abonnés à plus faible usage ;
- la baisse du revenu à la minute due à des efforts promotionnels plus fréquents et plus importants, qui stimulent cependant l'utilisation des services mobiles. Afin de suivre les rapports entre ces deux tendances inverses, Tunisie Telecom calcule un « *taux de générosité* » correspondant au ratio entre le nombre de minutes offertes aux clients (bonus de communication, numéros préférés et autres gratuits, focalisés principalement sur les communications *on-net* ) et le nombre total de minutes de communication. Ce taux de générosité est resté relativement stable entre les exercices 2007 et 2009 (respectivement 27% 20% et 26%). En revanche, il a augmenté de 40% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 ( de 29% à 42%), en raison de la nature des nouvelles offres lancées par Tunisie Telecom dont certaines incluent des bonus de communications et autres gratuits;
- la répartition et le partage de l'usage prépayé lié au phénomène de multi-équipement (multi-SIM).

L'ARPU mobile postpayé est stable depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007, s'expliquant par la nature de la clientèle (entreprises et professionnels) avec une utilisation importante et régulière des services de téléphonie mobile. Par ailleurs, le taux de générosité a été contrôlé sur la période, malgré le lancement de nouvelles offres.

L'ARPU mobile postpayé est significativement plus élevé que l'ARPU mobile prépayé, notamment en raison de la proportion importante d'entreprises dans la clientèle postpayée. Tunisie Telecom encourage la migration de ses clients prépayés à fort usage (entreprises et professionnels principalement mais aussi grand public) vers des offres postpayées ou hybrides pour préserver voire accroître les revenus par client et fidéliser la clientèle.

Ainsi, entre les périodes de 9 mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, le nombre de clients mobile postpayé et l'ARPU mobile postpayé ont augmenté. Cette évolution a permis de partiellement compenser la baisse de l'ARPU prépayé.

#### **ARPU fixe**

L'ARPU fixe a diminué entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2008, puis s'est stabilisé entre 19 et 20,5 TND. Cette évolution s'explique par

- le phénomène de substitution du fixe par le mobile, en particulier sur le segment Publitel qui représente un niveau d'ARPU important et qui a vu son parc décroître ; en effet, l'ARPU des publitel représentait respectivement 59,5 TND, 49,0 TND et 39,6 TND pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 contre un ARPU fixe hors publitel de respectivement 17,4 TND, 19,5 TND et 19,6 TND pour les exercices clos le 31 décembre 2008 et 2009 et pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010.
- la hausse en 2009 des tarifs fixes vers mobiles.

#### **ARPU Internet**

L'ARPU Internet a régulièrement baissé depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette baisse s'explique par les raisons suivantes :

- Tunisie Telecom a doublé chaque année depuis trois ans le débit de son parc xDSL, tout en maintenant ses tarifs. Les clients n'ayant pas opté pour le doublement de débit bénéficient par défaut d'une baisse tarifaire, entraînant ainsi une baisse de l'ARPU Internet.
- Tunisie Telecom a lancé des offres *double-play*, pour lesquelles les clients bénéficient de remises sur l'abonnement xDSL au moment de la souscription (remise pouvant atteindre 40% en fonction du forfait choisi).
- Le taux de pénétration a augmenté, entraînant naturellement un tassement de l'ARPU (phénomène semblable au mobile).

- Cette baisse rentre dans le cadre de la stratégie de Tunisie Telecom d'augmenter le taux de pénétration de l'Internet en Tunisie.

#### d. Saisonnalité

La saisonnalité concerne les activités fixe et mobile de Tunisie Telecom. Les mois d'été (avec le retour des tunisiens résidants à l'étranger et la haute saison touristique) et les quinzaines précédant les deux Aïds (correspondant en 2010 au 11 septembre et au 16 novembre) connaissent traditionnellement une activité soutenue (fixe et mobile), tandis que le mois du ramadan est un point bas de consommation tant au niveau du fixe que du mobile. Pendant la période 2007- 2010, le mois du ramadan s'est progressivement approché de la période estivale (en 2010 le ramadan était du 11 août au 11 septembre) ce qui a affecté la comparabilité entre les périodes en discussion (et surtout la comparaison entre les périodes de neuf mois closes le 30 septembre 2009 et 2010).

## II. Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les revenus générés par les deux pôles d'activité de Tunisie Telecom. Le tableau ci-dessous présente la décomposition du chiffre d'affaires pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010.

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>Chiffre d'affaires détail</b>	<b>927,1</b>	<b>932,9</b>	<b>938,8</b>	705,6	725,7
Chiffre d'affaires mobile	615,6	600,8	583,5	435,3	419,2
Chiffre d'affaires fixe	250,7	225,4	242,2	176,2	185,2
Chiffre d'affaires Internet	18,6	39,8	54,9	40,1	55,8
Chiffre d'affaires Data	22,6	42,5	53,1	39,3	46,1
Chiffre d'affaires divers	19,7	24,4	5,0	14,7	19,3
<b>Chiffre d'affaires opérateurs et international</b>	<b>268,0</b>	<b>329,0</b>	<b>340,5</b>	254,8	305,2
Chiffre d'affaires interconnexion nationale et de revente de capacité aux opérateurs nationaux	105,4	98,6	96,7	72,7	77,1
Chiffre d'affaires international	162,6	230,3	243,8	182,0	228,1
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>1 195,1</b>	<b>1 261,9</b>	<b>1 279,4</b>	960,4	1 030,8

Le chiffre d'affaires total du Groupe progresse de respectivement 5,6% et 1,4% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 et entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009. Il progresse de 7,3 % entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010.

#### Evolution du chiffre d'affaires de l'activité « Détail »

Le chiffre d'affaires « Détail » regroupe le chiffre d'affaires des activités mobile, fixe, Internet, data et divers. Il progresse de 0,6% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009. Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, il progresse de 2,8%.

**a. Evolution du chiffre d'affaires des services « Mobile »**

Le chiffre d'affaires généré par le secteur de la téléphonie mobile varie essentiellement en fonction de l'évolution du nombre de clients et du revenu moyen par client. Le chiffre d'affaires de l'activité mobile a baissé entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2009 et cette tendance se confirme sur la période de neuf mois close le 30 septembre 2010. D'une manière générale, sur ces périodes, l'augmentation du chiffre d'affaires généré par l'accroissement de la base client a été plus que compensée par l'érosion de l'ARPU.

Le chiffre d'affaires des services mobile s'est respectivement élevé à TND 615,6 millions et TND 600,8 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une baisse de TND 14,8 millions ou 2,4%. Cette légère baisse s'explique par une baisse de l'ARPU, elle-même due à une modification de la base clientèle en faveur de nouveaux abonnés à plus faible consommation. Il s'agit d'un phénomène de marché auquel les autres opérateurs tunisiens sont confrontés, lié à l'augmentation du taux de pénétration du marché mobile.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, le chiffre d'affaires des services mobile s'est respectivement élevé à TND 600,8 millions et TND 583,5 millions, soit une baisse de TND 17,3 millions ou 2,9%. Le chiffre d'affaires des services mobile s'est respectivement élevé à TND 435,3 millions et TND 419,2 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une baisse de TND 16,1 millions ou 3,7%.

Sur ces périodes, les évolutions sont dues à :

- la baisse de l'ARPU, elle-même principalement due à l'évolution du taux de générosité (de respectivement 27%, 20%, 26%, 29% et 42% pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010) et au lancement de l'offre Elissa, qui a connu un fort succès commercial mais qui a modifié la composition de la base client en augmentant la proportion de clients à moindre consommation (les clients Elissa représentaient 4,7% des clients mobile prépayé au 30 septembre 2009, 6,4% au 31 décembre 2009 et 14,5% au 30 septembre 2010) ; et
- la concomitance de la période d'été (à forte consommation) et de la période du ramadan (à plus faible consommation) en 2010, et, dans une moindre mesure, en 2009.

Par ailleurs, entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, l'impact de l'augmentation du taux de *churn* (de 15% à 32%) a été partiellement compensé par un niveau d'acquisition de nouveaux clients mobile cumulée en augmentation de 45% entre les deux périodes visées, ces nouveaux clients souscrivant majoritairement des nouveaux plans tarifaires à niveau d'ARPU supérieur au niveau moyen d'ARPU des *churners* (essentiellement des clients prépayés à faible consommateur).

**b. Evolution du chiffre d'affaires des services de « Téléphonie Fixe »**

Le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe s'est respectivement élevé à TND 250,7 millions et TND 225,4 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une baisse de TND 25,3 millions ou 10,1%. Cette évolution est principalement due à la baisse de l'ARPU, elle-même due en grande partie à la baisse des revenus en provenance des Publitels qui ont particulièrement souffert de la concurrence de la téléphonie mobile. Cette évolution est également due à l'assainissement du parc clients postpayés (résiliation d'abonnements à l'initiative de Tunisie Telecom en raison d'impayés).

Le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe s'est respectivement élevé à TND 225,4 millions et TND 242,2 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 16,8 millions ou 7,5%. Cette évolution est principalement due à :

- l'augmentation des tarifs du fixe vers le mobile ;
- l'augmentation du nombre de clients du fait du lancement des offres convergentes double-play ;
- la modification de la méthode de facturation de la téléphonie fixe. En mars 2009, Tunisie Telecom est passé d'un système de facturation basé sur des impulsions à un système basé sur des « tickets de taxation ».

Dans un système de facturation basé sur les impulsions, l'unité de facturation ne pouvait être que l'impulsion et ne tenait pas compte de la nature de la destination (fixe ou mobile, appels locaux ou internationaux). Le système de facturation basé sur les « tickets de taxation » permet de mettre en place des unités de facturation plus élevées et donc de majorer le chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des services de téléphonie fixe s'est respectivement élevé à TND 176,2 millions et TND 185,2 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une hausse de TND 9,0 millions ou 5,1%. Outre l'augmentation du nombre de clients, cette évolution est due à l'augmentation en juillet 2009 des tarifs des appels des lignes fixes vers les lignes mobiles.

**c. Evolution du chiffre d'affaires des services « Internet »**

Le chiffre d'affaires du service d'accès Internet a très fortement augmenté, de respectivement 114,0% et 37,9% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 et entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009. Il a également augmenté de 39,1% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010. Ces fortes augmentations sont dues à l'augmentation du nombre d'abonnés.

**d. Evolution du chiffre d'affaires des services « Data » (transmission de données)**

Le chiffre d'affaires des services *Data* a régulièrement augmenté depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007. Cette augmentation résulte notamment de l'introduction de nouveaux services haut-débit (tels que décrits au paragraphe 6.4.8.4 du présent document de référence) entraînant une hausse de la facture globale par client en réponse à une demande et un besoin de débit en forte croissance. D'ailleurs, le nombre de points d'accès aux services data a augmenté sur la période (de 12 701 au 31 décembre 2007 à 16 147 au 30 septembre 2010) et ces nouveaux clients se sont concentrés sur ces nouveaux services.

**Composition du chiffre d'affaires des services « Divers »**

Les services divers incluent les services de téléx et de cohabitation (hébergement d'équipement dans les sites de Tunisie Telecom, particulièrement par l'office national de télédiffusion) et les services liés à des installations de télécommunications provisoires.

**Evolution du chiffre d'affaires de l'activité « Opérateurs et International »**

Le chiffre d'affaires « Opérateurs et International » regroupe le chiffre d'affaires des services d'interconnexion nationale (destinés aux autres opérateurs nationaux), les services de terminaison, de transit et de *roaming-in* (destinés aux opérateurs internationaux) et les services de capacités (destinés aux opérateurs nationaux et internationaux) et progresse de respectivement 22,8% , 3,5% et 19,8% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 et entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010.

**a. Evolution du chiffre d'affaires des services d'interconnexion nationale et de revente de capacités aux opérateurs nationaux**

L'interconnexion nationale permet aux autres opérateurs nationaux de terminer des communications (voix et SMS/MMS) sur le réseau de Tunisie Telecom ou d'un autre opérateur national via le réseau de Tunisie Telecom.

La revente de capacités aux opérateurs nationaux correspond à la mise à disposition de l'infrastructure nationale et internationale et de l'infrastructure des câbles sous-marins, notamment le câble Hannibal entre la Tunisie et l'Italie.

Le chiffre d'affaires des services d'interconnexion nationale et de la revente de capacités aux opérateurs nationaux s'est respectivement élevé à TND 105,4 millions et TND 98,6 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une baisse de TND 6,7 millions ou 6,5%. Le chiffre d'affaires des services d'interconnexion nationale et de revente de capacités aux opérateurs nationaux s'est respectivement élevé à TND 98,6 millions et TND 96,7 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une baisse de TND 1,9 million ou 1,9%. Cette évolution est principalement due à :

- une baisse des tarifs d'interconnexion mobile et des tarifs d'interconnexion fixe sur la période, en application de la réglementation ainsi que des conventions intra-opérateurs ; et

une baisse du trafic mobile entre opérateurs entraînée par une augmentation du trafic *on-net* (c'est-à-dire sur le réseau d'un seul opérateur), elle-même résultant de la multiplication des offres favorisant (par des tarifs plus bas) les communications *on-net* et une expansion de la pratique « multi-SIM » (détenue par un client de plus d'une carte SIM chez plusieurs opérateurs) leur permettant de bénéficier des tarifs préférentiels pour les communications *on-net*.

Le chiffre d'affaires des services d'interconnexion nationale et de revente de capacités aux opérateurs nationaux s'est respectivement élevé à TND 72,7 millions et TND 77,1 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une hausse de TND 4,4 millions ou 6,1%. Cette hausse est principalement due à la conclusion d'accords pluri-annuels de revente de capacité nationale et internationale et à l'arrivée d'Orange Tunisie sur le marché tunisien, générant un chiffre d'affaires d'interconnexion entrante supplémentaire.

#### **b. Evolution du chiffre d'affaires des services à l'international**

Le chiffre d'affaires à l'international recouvre principalement les services de *roaming-in*, d'interconnexion internationale et de revente de capacités aux opérateurs internationaux :

- Le *roaming-in* permet à un abonné d'un opérateur mobile international d'effectuer et de recevoir des communications nationales et internationales à partir du réseau de Tunisie Telecom lorsqu'il se trouve en Tunisie.
- L'interconnexion internationale permet aux opérateurs internationaux de terminer des communications sur le réseau de Tunisie Telecom (terminaison) ou d'un autre opérateur national ou international tiers via le réseau de Tunisie Telecom (transit ou *hubbing*).
- La revente de capacités aux opérateurs internationaux correspond à la mise à disposition de l'infrastructure nationale et internationale et de l'infrastructure des câbles sous marins, notamment le câble Hannibal entre la Tunisie et l'Italie.

Le chiffre d'affaires à l'international dépend des tarifs et du nombre de minutes facturées par Tunisie Telecom. Depuis novembre 2006, Tunisie Telecom a graduellement rééquilibré à la hausse ses tarifs de terminaison et de *roaming-in* pour s'aligner progressivement sur les tarifs des opérateurs internationaux.

Le chiffre d'affaires à l'international s'est respectivement élevé à TND 162,6 millions et TND 230,3 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une augmentation de TND 67,7 millions ou 41,6%. Cette augmentation provient essentiellement de :

- l'augmentation de plus de 100% des tarifs de *roaming-in* au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- l'augmentation des tarifs de terminaison de plus de 20% au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ;
- l'augmentation très significative du volume de l'activité transit liée à la hausse du trafic transitant par le réseau de Tunisie Telecom vers Tunisiana ainsi que vers d'autres opérateurs de la région.

Le chiffre d'affaires à l'international s'est respectivement élevé à TND 230,3 millions et TND 243,8 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 13,5 millions ou 5,9%. Cette augmentation s'explique principalement par :

- une augmentation des tarifs de *roaming-in* d'environ 50% en mai 2009 :

- une augmentation des tarifs de terminaison d'environ 10% en novembre 2009: et
- une augmentation très significative du volume de l'activité transit, pour les raisons susvisées.

Le chiffre d'affaires à l'international s'est respectivement élevé à TND 182,0 millions et TND 228,1 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une augmentation de TND 46,1 millions ou 25,3%. Cette augmentation provient essentiellement de l'augmentation du chiffre d'affaires des activités roaming-in et terminaison internationale, avec le plein effet des augmentations de tarifs intervenues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

### Autres produits d'exploitation

Les autres produits correspondent à la production immobilisée et à l'étalement des frais d'accès et des subventions d'équipement et se répartissent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 ainsi que pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010.

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Production immobilisée	29,2	22,3	25,4	17,5	19,8
Etalement des frais d'accès et des subventions d'équipement	14,4	31,3	67,2	19,1	14,6
<b>Total autres produits d'exploitation</b>	<b>43,6</b>	<b>53,6</b>	<b>92,6</b>	<b>36,7</b>	<b>34,4</b>

#### *Production immobilisée*

Les raccordements de lignes consomment des ressources internes (câbles, accessoires, main d'œuvre) et entraînent la création d'immobilisations. Ces consommations sont par nature comptabilisées dans les comptes de charges correspondants. Le montant total de ces charges est immobilisé (débit d'un compte d'immobilisation) contre le crédit d'un compte de produits (production immobilisée).

Le montant de la production immobilisée est déterminé sur la base du nombre de raccordements de lignes fixes multiplié par le coût unitaire qui est révisable chaque année (estimé selon les coûts liés à ces raccordements, net de marge). Le montant de la production immobilisée évolue peu depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007. Les évolutions du nombre de raccordements de lignes fixes et du coût de ces raccordements sont inverses, ce qui a permis de stabiliser la valeur de la production immobilisée.

#### *Etalement des frais d'accès et des subventions d'équipement*

L'étalement des frais d'accès et des subventions d'équipement a pour origine les équipements offerts à Tunisie Telecom par ses fournisseurs et les frais d'accès payés par les clients du Groupe :

Les équipements fournis gratuitement par des fournisseurs ont un impact neutre sur le résultat opérationnel, la charge passée sous forme de dotation aux amortissements étant complètement compensée par le crédit d'un compte de produit constaté en « autres produits opérationnels ». Aucune tendance ne peut être dégagée depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007 pour l'évolution du montant des équipements gratuits fournis par les fournisseurs.

Les frais d'accès payés par les clients au moment de l'activation de leur ligne sont comptabilisés en passif (produits différés). Sur la base de la durée de vie moyenne théorique d'un client (calculée sur la base du taux de *churn* de chaque activité), ces produits différés sont résorbés par le crédit d'un compte de produit. Compte tenu de l'augmentation du taux de *churn* et du nombre de clients, les produits résultant de l'étalement des frais d'accès ont augmenté depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007. Entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, les produits correspondants sont notamment passés de TND 10,1 millions à TND 52,5 millions.



## Charges opérationnelles

Les charges opérationnelles comprennent les achats externes, les charges de personnel, les dotations aux amortissements et aux provisions et les autres charges opérationnelles. Le tableau ci-dessous présente la décomposition des charges opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Achats externes	283,2	321,5	316,3	236,1	253,3
Charges de personnel	152,9	169,7	198,4	151,1	158,1
Autres produits et charges opérationnels	98,7	129,6	139,0	101,2	120,6
Dotations aux amortissements et provisions	326,2	276,0	249,9	234,0	200,4
<b>Total charges opérationnelles</b>	<b>861,1</b>	<b>896,9</b>	<b>903,6</b>	722,4	732,3

Tunisie Telecom a initié en 2009 un programme d'optimisation de ses coûts qui a permis de limiter l'évolution des charges opérationnelles.

## Achats externes

Les achats externes comprennent les charges d'interconnexion avec les opérateurs nationaux et internationaux, les charges de télécommunication (redevances versées à l'agence nationale des fréquences, charges versées à l'instance nationale des télécommunications, commissionnement des distributeurs et autres charges) et les autres achats consommés (énergie, cartes de recharges, cartes SIM, câbles, fournitures et consommables) et se répartissent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Charges d'interconnexion	212,2	231,6	224,2	169,1	186,4
Charges de télécommunication	12,6	25,0	25,0	13,4	18,2
Autres achats consommés	58,5	64,9	67,2	53,6	48,7
<b>Total achats externes</b>	<b>283,2</b>	<b>321,5</b>	<b>316,3</b>	<b>236,1</b>	<b>253,3</b>

L'augmentation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 de TND 38,3 millions ou 13,5 % des achats externes est due à :

- une augmentation des charges d'interconnexion nationale liée à l'augmentation du trafic international transitant par le réseau de Tunisie Telecom vers Tunisiana : et
- une augmentation des charges de télécommunication, qui correspond à l'effet en année pleine de la mise en place en juin 2007 d'un mécanisme de commissionnement des distributeurs de Tunisie Telecom (rémunération basée sur le nombre d'activations de cartes SIM).

La baisse au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 de TND 5,2 millions ou 1,6% des achats externes s'explique essentiellement par la diminution des charges d'interconnexion, elle-même due à une diminution des charges d'interconnexion internationale qui n'a été que partiellement compensée par une augmentation des charges d'interconnexion nationale:

- la diminution des charges d'interconnexion internationale s'explique principalement par la renégociation d'un nombre important d'accords bilatéraux avec les opérateurs étrangers.
- l'augmentation des charges d'interconnexion nationale s'explique par :
  - l'augmentation du trafic transitant par le réseau de Tunisie Telecom vers Tunisiana en provenance des opérateurs étrangers partenaires de Tunisie Telecom ;
  - partiellement compensée par une diminution des charges d'interconnexion nationale vers Tunisiana. En effet, Tunisie Telecom a lancé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009 des offres et accordé des bonus favorisant les communications entre clients mobile Tunisie Telecom (*on-net*). Les communications *on-net* ont ainsi représenté 76% du trafic sortant mobile pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 et 79% pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. De plus, les tarifs d'interconnexion nationale mobile et fixe ont baissé de 5% sur la période en fonction des accords bilatéraux entre opérateurs.

La hausse au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 de TND 17,2 millions ou 7,3% s'explique principalement par :

- l'augmentation des charges d'interconnexion nationale elle-même due à l'augmentation du trafic transitant par le réseau de Tunisie Telecom vers Tunisiana en provenance des opérateurs étrangers partenaires de Tunisie Telecom; et
- l'augmentation des charges de télécommunication, liée à l'extension du réseau de Tunisie Telecom et du parc clients qui entraîne le versement de redevances supplémentaires à l'agence nationale des fréquences (charges de télécommunication).

Ces augmentations ont plus que compensé la baisse des autres achats consommés, principalement due à la mise en place de systèmes de cartes de recharges électroniques, qui diminuent les coûts d'acquisition de cartes de recharges physiques.

### Charges de personnel

Les charges de personnel comprennent les salaires et les charges sociales et se répartissent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Salaires	137,1	149,9	171,6	137,1	141,2
Charges sociales	15,8	19,8	26,9	14,0	16,8
Total charges de personnel	<b>152,9</b>	<b>169,7</b>	<b>198,4</b>	<b>151,1</b>	<b>158,1</b>

Le nombre de salariés a diminué depuis le 31 décembre 2007. La baisse est principalement due à la mise en œuvre d'un plan de départs volontaires à la retraite chez Sotetel.

	31 décembre			30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Nombre de salariés	9 706	9 538	9 049	8 972	9 166

Malgré la baisse du nombre de salariés, les charges de personnel augmentent régulièrement depuis le 31 décembre 2007 en raison :

- des augmentations annuelles des salaires (appointements de base et primes) en application des accords triennaux conclus avec les syndicats ;
- d'une augmentation du taux des cotisations sociales patronales, conformément à la réglementation en vigueur

#### **Autres produits et charges opérationnels**

Les autres produits et charges opérationnels comprennent les lignes suivantes :

- publicités, publications et relations publiques ;
- entretiens et réparations ;
- autres charges opérationnelles (principalement les charges de formation, d'assurance, de loyer, de sous-traitance et de rémunération d'intermédiaires) ;
- les autres pertes ordinaires (pertes non récurrentes et non liées à l'exploitation telles que les moins-values réalisées sur cessions d'actifs) ; et
- les autres produits opérationnels et autres gains ordinaires (pénalités perçues, vente de matériel réformé et plus-values réalisées sur cessions d'actifs).

Ces lignes se répartissent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Publicité, publications et relations publiques	38,4	46,7	41,9	27,2	40,5
Entretiens et réparations	36,3	29,5	36,4	19,8	33,6
Autres charges d'exploitation	35,3	75,8	58,2	56,0	52,3
Autres pertes ordinaires	-	-	21,4	2,8	0,5
Autres produits d'exploitation et autres gains ordinaires	(11,3)	(22,4)	(18,9)	4,6	6,4
<b>Total autres produits et charges opérationnels</b>	<b>98,7</b>	<b>129,6</b>	<b>139,0</b>	<b>101,2</b>	<b>120,6</b>

L'augmentation de TND 30,9 millions ou 31,3% de ce poste au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 s'explique essentiellement par :

- une augmentation de TND 8,3 millions des charges de publicité, publications et relations publiques, pour soutenir la stratégie commerciale de Tunisie Telecom.
- une augmentation de TND 40,5 millions des autres charges d'exploitation en raison :

- de l'augmentation des rémunérations d'intermédiaires au titre de prestations de conseil, d'études, d'assistance et d'audit liées aux plans de réorganisation structurelle ;
- de la hausse des charges locatives liées à l'extension du réseau GSM.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par :

- une baisse des charges d'entretien et de réparation Tunisie Telecom a en effet davantage internalisé ces travaux ; et
- une augmentation des autres produits d'exploitation qui est le résultat d'un travail de justification de certains postes de passifs (redevances payées d'avance par la clientèle sur la première facture) et de la plus-value de TND 6,4 millions (différence entre la valeur de cession, soit TND 17,0 millions et la valeur nette comptable soit TND 6,4 millions ) réalisée sur la vente à Google en février 2008 d'une partie du câble sous-marin SMW4.

L'augmentation de TND 9,4 millions ou 7,3% des autres produits et charges opérationnels en 2009 s'explique essentiellement par :

- une augmentation des charges d'entretien et de réparation provenant des frais d'entretien du câble sous-marin Hannibal installé en 2009 ; et
- une augmentation des autres pertes ordinaires, expliquée essentiellement par l'enregistrement d'une dépréciation de la valeur de certains actifs de Mattel à la suite de travaux d'inventaire.

Ces augmentations ont été partiellement compensées par une diminution des autres charges d'exploitation grâce aux résultats du programme d'optimisation des coûts mis en œuvre par la Société.

Sur la période, les charges de publicité, publication et relations publiques se sont maintenues à un niveau élevé : des campagnes publicitaires importantes ont notamment accompagné le lancement de nouvelles offres commerciales (dont Elissa et Ahla) en 2009 et l'arrivée d'Orange Tunisie).

Enfin, le poste « autres produits d'exploitation et autres gains ordinaires » comprend en 2009 un montant de TND 11,5 millions correspondant au résultat d'un travail de justification de certains postes de passif (avances sur consommations et redevances payées d'avance).

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, le poste autres produits et charges opérationnels a augmenté de 19,2%. Cette augmentation s'explique par :

- Une augmentation de TND 13,3 millions des charges de publicité, publication et relations publiques, due principalement à l'augmentation des coûts d'achat d'espace, à l'évolution de la stratégie de communication (incluant notamment une identité visuelle renouvelée en août 2010 via la mise en place d'une nouvelle plateforme de marques) de Tunisie Telecom, à la campagne de communication qui l'a accompagné et à une intensification des campagnes de publicité lancées dans le cadre de nouvelles offres (dont Illimifix et Illimifree).
- Une augmentation de TND 13,8 millions des charges d'entretien et de réparation principalement due au renforcement des efforts d'entretien préventif sur le réseau de Tunisie Telecom, à l'extension du réseau GSM et au plus grand nombre d'équipements utilisés pour les activités Data.

## EBITDA

### Présentation de l'EBITDA

Le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et perte de valeur, désigné ci-après « EBITDA », correspond au résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et provisions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations. L'EBITDA permet notamment à Tunisie Telecom de comparer ses résultats à ceux des autres sociétés du secteur des télécommunications. En effet, l'EBITDA, ou les indicateurs de gestion similaires, sont des indicateurs souvent communiqués et largement utilisés par les analystes, les investisseurs et par les autres intervenants dans l'industrie des télécommunications. L'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises. L'EBITDA est un complément d'information et ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le rapprochement entre l'EBITDA et le résultat opérationnel tel que présenté dans le compte de résultat consolidé est exposé ci-dessous :

	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>En millions de TND</b>					
<b>Produits opérationnels</b>	<b>1 238,7</b>	<b>1 315,5</b>	<b>1 372,0</b>	<b>997,1</b>	<b>1 065,2</b>
Achats externes	(283,2)	(321,5)	316,3	(236,1)	(253,3)
Charges de personnel	(152,9)	(169,7)	198,4	(151,1)	(158,1)
Autres produits et charges opérationnels	(98,7)	(129,6)	139,0	(101,2)	(120,6)
<b>EBITDA</b>	<b>703,8</b>	<b>694,7</b>	<b>718,3</b>	<b>(508,7)</b>	<b>(533,2)</b>
Dotations aux amortissements et provisions	(326,2)	(276,0)	(249,9)	(234,0)	(200,4)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>377,6</b>	<b>418,7</b>	<b>468,4</b>	<b>274,6</b>	<b>332,9</b>

### Evolution de l'EBITDA et de la marge d'EBITDA

L'EBITDA et la marge d'EBITDA s'établissent comme suit pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
EBITDA	703,8	694,7	718,3	508,7	533,2
Marge d'EBITDA <sup>(1)</sup>	56,8%	52,8%	52,4%	51,0%	50,1%

(1) La marge d'EBITDA est calculée sur la base des produits opérationnels.

## Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

### *Amortissement sur immobilisations*

Les amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur une base d'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimée. Les dotations aux amortissements sont générées par la mise en service effective des immobilisations concernées.

Le tableau ci-dessous présente les dotations aux amortissements de Tunisie Telecom pour les exercices clos au 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Immobilisations incorporelles	63,7	76,3	3,4	4,0	1,7
Immobilisations corporelles	196,1	207,7	258,7	197,8	194,5
<b>Total dotations aux amortissements</b>	<b>259,8</b>	<b>283,9</b>	<b>262,1</b>	<b>201,7</b>	<b>196,2</b>

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles ont augmenté de 5,9% entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison d'une politique d'investissement soutenue, notamment afin de densifier le réseau GSM. La dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles a également augmenté de 19,8% sur la même période, principalement en raison de la mise à niveau des systèmes d'information (système de facturation, progiciels de gestion intégrée ERP et droit d'usage des câbles sous-marins).

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles ont augmenté de 24,6% entre l'exercice clos le 31 décembre 2008 et l'exercice clos le 31 décembre 2009, en raison de :

- la poursuite de la politique d'investissement pour densifier le réseau GSM et moderniser les plateformes GSM (qui permettent la mise en place de services à valeur ajoutée) ; et
- l'augmentation de la valeur brute des immobilisations corporelles (et donc de la base d'amortissement de ces immobilisations) à la suite de travaux de justification des immobilisations qui ont généré des reclassements d'immobilisations incorporelles en immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles ont fortement baissé (de 95,5%) entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 sur la période, en raison:

- de l'arrivée de logiciels en fin de cycle d'amortissement; et
- d'une diminution de la valeur brute des immobilisations incorporelles à la suite du projet de justification des immobilisations qui a engendré des reclassements tels qu'analysés ci avant.

Cette baisse des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles se confirme entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, pour les mêmes raisons.

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, les dotations aux amortissements pour immobilisations corporelles sont restées à un niveau comparable. En effet, les efforts d'investissement dans l'infrastructure réseau sont restés à des niveaux comparables au cours des dernières années.

### Dotations nettes aux provisions

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Risques et charges	39,0	(40,9)	8,3	9,9	3,8
Dépréciations sur immobilisations	1,6	1,1	(17,4)	2,0	0,4
Dépréciations des éléments financiers	0,3	0,3	(0,4)	(0,4)	0,0
Dépréciations des stocks	-	-	0,2	0,0	0,0
Dépréciation des créances clients et autres	25,4	31,5	(3,0)	24,7	0,8
<b>Total dotations nettes aux provisions</b>	<b>66,4</b>	<b>(7,9)</b>	<b>(12,2)</b>	<b>32,3</b>	<b>4,2</b>

Les commissaires aux comptes de la Société ont émis dans leur rapport sur les comptes consolidés en normes IFRS des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 une réserve portant d'une part sur les créances clients non appuyées par des balances auxiliaires permettant de décomposer les soldes comptables des comptes collectifs clients en situations détaillées par abonné et d'autre part, sur le montant des provisions y relatives déterminées à la clôture de ces exercices sur la base de situations extracomptables globales des créances non complètement réconciliées avec les comptes collectifs. La réserve des commissaires aux comptes est intégralement reprise par l'exposé du rapport du commissaire aux comptes. Les difficultés signalées par les commissaires aux comptes ayant été réglées suite à une mission de justification et d'apurement des comptes clients lancée par la société en 2009 permettent de fiabiliser d'avantage les provisions clients, aucune réserve n'a été formulée par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur les comptes consolidés en norme IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et de la période de neuf mois close les 30 septembre 2010.

Les dotations nettes aux provisions ont baissé de 111,9% entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison de la reprise en 2008 (à la suite d'un accord avec l'administration fiscale) d'une provision pour risque fiscal (liée à l'imposition à la TVA de revenus internationaux) passée en 2007.

Les dotations nettes aux provisions sont restées quasi-stables entre l'exercice clos le 31 décembre 2008 et l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour trois raisons principales :

- les provisions pour risques et charges sont revenues à un niveau normal, après la reprise exceptionnelle de provision sus-visée en 2008 ;
- les dépréciations sur immobilisations ont augmenté en raison d'une mission de justification des immobilisations qui a entraîné le provisionnement de la valeur comptable nette des équipements obsolètes mis au rebut.
- les dépréciations des créances clients et autres sont passées de TND 31,5 à TND (3,0) millions; une mission de justification des comptes clients et comptes rattachés menée par deux cabinets d'audit externe a en effet conduit à la reprise de provisions suite à la mise en place d'une analyse plus précise des créances clients. Au 31 décembre 2009, le bilan consolidé de la Société comportait TND 820 millions de créances clients, provisionnées à hauteur de TND 381 millions (voir note 16.2 aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009).

Les dotations nettes aux provisions ont diminué de 87,0% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010. Cette baisse s'explique principalement par :

- une baisse de TND 23,9 millions des dépréciations des créances et autres actifs courants. Comme indiqué ci-avant, Tunisie Telecom a lancé fin 2009 un projet de justification des comptes clients et comptes rattachés. Une première reprise de provision a été constatée fin 2009. Ce projet s'est poursuivi en 2010. Ainsi, une deuxième reprise de provision a été constatée fin septembre 2010. Cette reprise a entièrement compensé la provision constatée au titre de la période sur les comptes clients et comptes rattachés.

- une baisse de TND 6,1 millions des provisions pour risques et charges. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2009, une provision avait été constatée pour couvrir le risque lié aux augmentations salariales. En effet, des négociations salariales étaient en cours mais n'avaient pas encore abouti. Ces négociations ont abouti fin 2009. Une charge a donc été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la provision a été reprise

### Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel s'est respectivement élevé à TND 377,6 millions et TND 418,7 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une augmentation de TND 41,1 millions ou 10,9%.

Le résultat opérationnel s'est respectivement élevé à TND 418,7 millions et TND 468,4 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 49,7 millions ou 11,9%.

Le résultat opérationnel s'est respectivement élevé à TND 274,6 millions et TND 332,9 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une augmentation de TND 58,3 millions ou 21,2%.

### Charges et produits financiers

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Charges d'intérêts sur emprunts	(31,2)	(31,6)	(30,2)	(22,8)	(21,4)
Résultat de change (pertes – gains de changes)	(31,1)	(56,9)	(11,4)	(16,2)	(30,5)
Autres charges financières nettes	3,2	3,9	2,7	1,9	1,9
Charges financières	(59,2)	(84,6)	(38,9)	(37,2)	(50,0)
Dividendes et divers produits de placement	39,2	36,8	31,7	25,0	17,7
<b>Résultat financier</b>	<b>(20,0)</b>	<b>(47,9)</b>	<b>(7,2)</b>	<b>(12,2)</b>	<b>(32,4)</b>

Les produits financiers de Tunisie Telecom proviennent essentiellement des produits de placement de son excédent de trésorerie et des participations. Les produits financiers ont baissé sur la période en fonction de l'évolution des taux d'intérêts du marché et de la politique de gestion de trésorerie de Tunisie Telecom.

Les charges financières sont principalement constituées des charges d'intérêt sur emprunt et des pertes de change.

Les emprunts sont souscrits par Tunisie Telecom principalement en euros, en RMB et en yens. Ces emprunts sont quasi-exclusivement souscrits à taux fixe. La charge des intérêts sur emprunts se calcule selon la formule suivante : (encours en devise) x (taux d'intérêt) x (période considérée) x (cours de change sur la période considérée). Depuis l'exercice clos le 31 décembre 2007, les taux d'intérêt moyens sont stables. Par ailleurs, l'encours dans chacune des devises et les taux de change de chacune de ces devises ont inversement évolué. En conséquence, la charge des intérêts sur emprunt est restée stable sur la période.

Le résultat de change provient principalement de l'actualisation en fin de période comptable ou du règlement des dettes libellées en devises. Le résultat de change (perte) a augmenté de 83,0% entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, a baissé de 80,0% entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 et a augmenté de 88,3% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010. Cette évolution s'explique par les variations suivantes des taux de change du TND contre l'euro, le RMB et le yen japonais.



	Evolution entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007	Evolution entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008	Evolution entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009	Evolution entre le 31 décembre 2008 et le 30 septembre 2009	Evolution entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010
Euro / TND	5,1%	2,4%	3,1%	3,0%	2,0%
Yen / TND	-0,2%	33,8%	-2,8%	- 0,3%	19,9%
RMB/ TND	1,2%	14,5%	0,7%	-0,9%	9,9%

### Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence

Les sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

- ATI a été mise en équivalence pour l'ensemble des exercices considérés ;
- BFPME a été mise en équivalence pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 et déconsolidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

La quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence a été non significative sur la période.

### Charge d'impôts

Le tableau ci-dessous décrit la décomposition des charges d'impôts pour les exercices clos au 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Impôt courant	130,3	144,0	122,4	95,8	105,6
Impôt différé	2,1	(23,8)	40,9	9,3	2,5
Total charges d'impôt	132,3	120,2	163,3	105,1	108,1

Le taux de l'impôt sur les sociétés est en principe de 35%. Cependant, il existe une différence entre l'impôt théorique (résultat avant impôts x 35% soit respectivement TND 125, 2 millions, TND 129,9 millions, TND 161,4 millions, TND 91,9 millions et TND 105,5 millions) pour les exercices clos les 31 décembre 2007, 2008 et 2009 et pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 et l'impôt effectif (comptabilisé en charge totale d'impôt). Cette différence s'explique essentiellement par :

- les charges non-déductibles chez Tunisie Telecom et ses filiales (notamment partie non-déductible des provisions sur créances clients, provisions sur créances des opérateurs, pertes sur exercices antérieurs et provisions pour risques et charges) ;
- les produits non-imposables chez Tunisie Telecom et ses filiales (notamment reprises sur provisions non-déduites à temps et dividendes)
- les différences de taux d'imposition entre les différences sociétés du Groupe (Tunisie Telecom à 35%, Mattel à 25%, Sotetel à 30%).

L'évolution de l'impôt courant sur les sociétés dépend du montant de la base imposable, qui tient compte des charges non-déductibles et des réintégrations de produits, tels que détaillées ci-dessus.

L'impôt différé découle des différences temporelles entre les bases comptables et fiscales des postes du bilan. Entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, l'augmentation significative de l'impôt différé s'explique essentiellement par la baisse de la durée de l'amortissement des frais d'accès (à la suite de sa révision en fonction de l'évolution du taux de *churn*), ce qui a généré une différence temporelle additionnelle par rapport au résultat fiscal.

Inversement, entre les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, l'impôt différé a baissé. Ce gain s'explique par l'appréciation de l'euro contre le TND qui a généré une perte de change latente non admise fiscalement et par conséquent un impôt différé.

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, l'impôt différé n'a pas évolué significativement.

### **Résultat net**

Le résultat net s'est respectivement élevé à TND 225,4 millions et TND 251,0 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une augmentation de TND 25,6 millions ou 11,4%.

Le résultat net s'est respectivement élevé à TND 251,0 millions et TND 297,9 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 46,9 millions ou 18,7%.

Le résultat net s'est respectivement élevé à TND 157,4 millions et TND 193,3 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une augmentation de TND 35,9 millions ou 22,8%.

### **Principes comptables sensibles**

Pour établir les comptes du Groupe, la direction de Tunisie Telecom a recours aux estimations et au jugement dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et hypothèses portent sur les éléments suivants :

- provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, et revue périodique pour tenir compte de l'évolution des éléments pouvant affecter leur évaluation ;
- dépréciation des créances clients et des stocks : estimation du risque de non-recouvrement pour les créances et de perte de valeur pour les stocks;
- impôts différés : estimations pour la reconnaissance des impôts différés mise-a-jour périodiquement pouvant affecter éventuellement les résultats fiscaux du Groupe ou les variations de différences temporelles ; et
- immobilisations : estimation du risque de perte de valeur sur les immobilisations.

**TRESORERIE ET CAPITAUX**  
**RESSOURCES FINANCIERES**

Les sources de financement de Tunisie Telecom sont principalement ses fonds propres constitués par ses excédents de trésorerie générés par ses activités opérationnelles. En effet, grâce à son flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles, Tunisie Telecom génère une trésorerie nette positive qui se répartit comme suit :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Encours de dettes et intérêts courus non-échus (a)	729,1	798,4	754,1	766,3	722,9
Trésorerie (b)	751,3	738,3	800,6	684,3	689,3
Titres et valeurs de placement (c)	1,0				
Trésorerie nette (b) + (c) – (a)	23,2	(60,1)	46,5	(82,0)	(33,6)

Tunisie Telecom souscrit également des crédits bancaires (emprunts contractés auprès des bailleurs de fonds internationaux) et des crédits fournisseurs, destinés à financer les projets d'investissements impliquant des fournisseurs étrangers, dans un cadre de la régulation des changes, tout en alignant le service de la dette en devises à ses revenus opérationnels en devises.

Les emprunts de Tunisie Telecom sont principalement en Euro, Yen Japonais et RMB sous forme de crédits à moyen et long termes d'une durée moyenne variant entre 5 et 10 ans. La quasi-totalité des crédits sont à taux fixe. Le taux d'intérêt moyen pondéré est estimé à 3,58 % au 30 septembre 2010.

La Société dispose actuellement d'un accord cadre préexistant sur lequel elle peut tirer pour financer de nouveaux projets. Il s'agit d'une ligne de financement conclue avec BNP Paribas en 2006 pour un montant de 300 millions d'euros. La Société peut encore tirer 249,6 millions d'euros sur cette ligne qui expire le 10 janvier 2011. La Société ne prévoit pas de la proroger puisqu'elle fait déjà appel à des banques nationales et internationales offrant de meilleures conditions.

L'encours des emprunts en devises et sa ventilation par devise d'origine sont présentés dans le tableau suivant :

En millions de TND	31 décembre			30 septembre
	2007	2008	2009	2010
Euros	508,2	553,8	532,6	491,4
Yen	125,5	155,8	139,8	153,5
RMB	49,7	54,7	50,1	49,4
Autres	35,7	27,9	20,9	16,9
Total	719,1	792,2	743,4	711,2

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier de remboursement du principal des emprunts de Tunisie Telecom :

Devise	Encours au 31 décembre 2009	Montant du principal venant à échéance au cours de l'exercice clos le 31 décembre					Montant du principal venant à échéance après l'exercice clos le 31 décembre 2014
		2010	2011	2012	2013	2014	
EUR	532,5	81,0	69,1	65,9	64,8	53,4	198,4
Yen	139,8	11,7	11,7	11,7	11,1	10,5	82,9
RMB	50,1	5,8	6,0	6,0	6,0	6,0	20,4
Autres	31,7	16,9	2,9	2,6	0,8	0,3	8,1
Total	754,1	115,5	89,8	86,2	82,7	70,1	309,9

Certains contrats de financement prévoient des clauses d'exigibilité anticipée. Des contrats représentant 42,5% de l'encours au 30 septembre 2010 (soit TND 302 millions) contiennent une clause d'exigibilité anticipée en cas de changement du statut juridique de Tunisie Telecom, de son contrôle, de la nature ou du volume de ses activités, à condition que ce changement nuise significativement aux intérêts du prêteur.

Par ailleurs, des contrats représentant 29,5% de l'encours au 30 septembre 2010 (soit TND 210 millions) contiennent une clause d'exigibilité anticipée notamment si l'Etat tunisien cesse de détenir 51% du capital et des droits de vote de Tunisie Telecom.

#### Flux de trésorerie

Le tableau suivant reprend des informations relatives aux flux de trésorerie consolidés de Tunisie Telecom pour les périodes spécifiées :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
Flux provenant des activités opérationnelles	396,9	389,1	497,3	272,0	271,8
Flux provenant des activités d'investissement	(81,4)	(253,5)	(168,8)	(72,9)	(127,5)
Flux provenant des activités de financement	(179,0)	(146,8)	(267,6)	(255,1)	(264,9)
Incidence des variations de taux de change	0,7	2,0	1,3	0,8	7,9
Variation de trésorerie	137,2	(9,2)	62,3	(55,2)	(112,7)
Solde d'ouverture	610,1	747,3	738,1	738,1	800,4
Solde de clôture	747,3	738,1	800,4	682,9	687,7

### *Flux provenant des activités opérationnelles*

Les flux provenant des activités opérationnelles correspondent à la capacité d'autofinancement augmentée de la variation du besoin en fonds de roulement.

Les flux provenant des activités opérationnelles se sont élevés à TND 396,9 millions et TND 389,1 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une baisse de TND 7,8 millions ou 2,0%. Cette baisse s'explique notamment par une diminution de TND 50,2 millions des dotations aux amortissements et provisions couplée à une augmentation de trois produits comptables nets non générateurs de trésorerie (avances et redevances apurées, quote-part des subventions d'investissement inscrites au résultat de l'exercice et retraitement des revenus d'accès). Ces éléments ont plus que compensé une augmentation moins importante que l'année précédente de TND 40,7 millions du besoin en fonds de roulement et une augmentation de TND 25,6 millions du résultat net. L'augmentation du besoin en fonds de roulement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008 provient principalement d'une augmentation des créances clients envers les opérateurs étrangers, en raison de l'augmentation de l'activité à l'international.

Les flux provenant des activités opérationnelles se sont élevés à TND 389,1 millions et TND 497,3 millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 108,2 millions ou 27,8%. Cette augmentation s'explique par :

- une augmentation de TND 46,9 millions du résultat net ;
- la diminution du besoin en fonds de roulement de TND 17,3 millions (contre une augmentation de TND 60,5 millions pour l'exercice précédent) ; et
- une augmentation de TND 50,7 millions de la charge nette d'impôt différé.

La variation du besoin en fonds de roulement s'explique essentiellement par des encaissements plus importants en provenance de la clientèle et des opérateurs dus à un effort de recouvrement.

Ces éléments ont plus que compensé :

- la diminution de TND 26,6 millions de la dotation aux amortissements et provisions ;
- la diminution de TND 58,5 du retraitement des revenus d'accès ;

Les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles se sont élevés à respectivement TND 272,0 millions et TND 271,8 millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une quasi-stabilité. En effet l'augmentation du résultat net de TND 35,9 millions a été compensée par la baisse de la dotation aux amortissements et provisions de TND 33,6 millions.

### *Flux provenant des activités d'investissement*

Les flux provenant des activités d'investissement sont différents des montants des investissements réceptionnés mentionnés au paragraphe 3.7 du présent document de référence, principalement en raison du décalage entre l'enregistrement des investissements en immobilisation et les décaissements effectifs correspondants.

Les flux provenant des activités d'investissement se sont élevés à TND (81,4) millions et TND (253,5) millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une baisse de TND 172,1 millions ou 211,5%. En effet, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008, la mise à niveau des processus de réception d'équipements de Tunisie Telecom a entraîné une accélération des décaissements.

Les flux provenant des activités d'investissement se sont élevés à TND (253,5) millions et TND (168,8) millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une augmentation de TND 84,7 millions ou 33,4%. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une stabilité du montant des investissements. Elle est donc entièrement due au calendrier des échéances de décaissements liés à ces investissements.

Les flux provenant des activités d'investissement se sont élevés à respectivement TND (72,9) millions et TND (127,5) millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une baisse de TND 54,6 millions ou 74,9%. Cette évolution s'explique principalement par :

- l'acquisition de la filiale Topnet pour un montant de TND 16,6 millions ;
- l'accroissement des décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles pour TND 36,7 millions.

#### *Flux provenant des activités de financement*

Le flux provenant des activités de financement se sont élevés à TND (179,0) millions et TND (146,8) millions pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, soit une hausse de TND 32,2 millions ou 18,0%. Cette évolution s'explique principalement par :

- une hausse des tirages d'emprunts nets de TND 85,6 millions, liée à une augmentation des paiements au titre des investissements ;
- une augmentation de TND 104,5 millions des dividendes versés aux actionnaires ;

Le flux provenant des activités de financement se sont élevés à TND (146,8) millions et TND (267,6) millions pour les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009, soit une baisse de TND 120,8 millions ou 82,3%. Cette évolution s'explique principalement par :

- une baisse de TND 100,1 millions des tirages d'emprunts ;
- une hausse de TND 16,9 millions des remboursements d'emprunts ; et
- une augmentation de TND 6,1 millions des dividendes versés aux actionnaires.

Les flux provenant des activités de financement se sont élevés à respectivement TND (255,1) millions et TND (264,9) millions pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, soit une baisse de TND 9,8 millions ou 0,4%. La hausse des tirages d'emprunt a été entièrement compensée par la hausse des remboursements d'emprunt. L'évolution du flux s'explique donc essentiellement par l'augmentation des dividendes versés.

#### **Analyse des engagements hors-bilan**

Au 31 décembre 2009, les principaux engagements hors bilan de la Société se résument comme suit :

- le montant des intérêts restant à courir sur les emprunts en cours en fin d'exercice pour un montant de TND 132 millions ; et
- des engagements liés à des bons de commande et demandes d'achat dans le cours normal des affaires totalisant TND 245 millions.

Les engagements hors-bilan sont décrits dans la note 19 aux états financiers consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

#### 4.8.3 Informations financières et opérationnelles sélectionnées sur la base des états financiers établis selon les normes IFRS

Le tableau ci-dessous présente une sélection de données financières consolidées et auditées du Groupe pour chacun des exercices clos les 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et pour chacune des périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010. Il est précisé que les données pour les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010 ne sont pas auditées mais font l'objet d'une revue limitée.

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b><u>Eléments du compte de résultat</u></b>					
Chiffre d'affaires	1 195,1	1 261,9	1 279,4	960,4	1 030,8
Autres produits d'exploitation	43,6	53,6	92,6	36,7	34,4
<b>Produits opérationnels</b>	<b>1 238,7</b>	<b>1 315,5</b>	<b>1 372,0</b>	<b>997,1</b>	<b>1065,2</b>
Charges opérationnelles	(861,1)	(896,9)	(903,6)	(722,5)	(732,3)
Résultat opérationnel	377,6	418,7	468,4	274,6	332,9
Résultat financier	(20,0)	(47,9)	(7,2)	(12,2)	(32,4)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,3	0,4	0,0	-	0,9
Résultat des activités poursuivies avant impôts	357,8	371,2	461,2	262,5	301,4
Charges d'impôt	(132,3)	(120,2)	(163,3)	(105,1)	(108,1)
<b>Résultat net</b>	<b>225,4</b>	<b>251,0</b>	<b>297,9</b>	<b>157,4</b>	<b>193,3</b>
<b><u>Eléments du tableau des flux de trésorerie</u></b>					
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	396,9	389,1	497,3	272,0	271,8
Flux de trésorerie net lié aux investissements	(81,4)	(253,5)	(168,8)	(72,9)	(127,5)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	(179,0)	(146,8)	(267,6)	(255,1)	(264,9)
Incidence des variations de taux de change	0,7	2,0	1,3	0,8	7,9
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	137,2	(9,2)	62,3	(55,2)	(112,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	610,1	747,3	738,1	738,1	800,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	747,3	738,1	800,4	682,9	687,7

	31 décembre			30 septembre
	2007	2008	2009	2010
<b>Eléments du bilan</b>				
Actifs non-courants	1 493,7	1 458,1	1 416,1	1 368,9
Actifs courants	1 108,3	1 219,0	1 268,8	1 230,2
<b>Total actifs</b>	<b>2 602,0</b>	<b>2 677,1</b>	<b>2 684,9</b>	<b>2 599,1</b>
Capitaux propres	1 308,5	1 327,2	1 400,2	1 368,9
Passifs non-courants	923,5	915,4	807,3	792,1
Passifs courants	370,0	434,4	477,4	438,0
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>2 602,0</b>	<b>2 677,1</b>	<b>2 684,9</b>	<b>2 599,1</b>

Le tableau ci-dessous présente certaines données financières pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 :

En millions de TND	Exercice clos le 31 décembre 2009
Produits d'exploitation	1 372,0
Produits d'exploitation ajustés <sup>(1)</sup>	1 347,2
EBITDA <sup>(2)</sup>	718,3
EBITDA ajusté <sup>(3)</sup>	692,9

<sup>(1)</sup> Les retraitements suivants ont été effectués :

- TND (47,5) millions correspondant à :
  - une extourne d'une écriture comptable correspondant elle-même à l'amortissement des frais d'accès (voir la section 4.8.3 du présent document de référence), incluant une accélération exceptionnelle de l'amortissement due à la révision du taux de *churn* retenu en 2009 (pour TND (52,5) millions) ; et
  - la comptabilisation du montant des encaissements des frais d'accès de l'exercice (pour TND 5,0 millions) ;
- TND 12,2 millions correspondant à l'annulation d'avoirs et remises sur chiffre d'affaires comptabilisés en 2009 relatifs à des exercices antérieurs ; et
- TND 10,5 millions correspondant au reclassement de gains ordinaires en produits d'exploitation en 2009, ces gains ordinaires ayant été générés par le passage à la consommation sur le chiffre d'affaires de Mattel (le chiffre d'affaires précédemment comptabilisé lors de l'achat des cartes de recharges est désormais comptabilisé au fur et à mesure de la consommation de minutes par les clients) et la révision des tarifs de Sotetel.

<sup>(2)</sup> Le résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et perte de valeur, désigné ci-après « EBITDA », correspond au résultat opérationnel avant dotation aux amortissements et provisions et avant perte de valeur des écarts d'acquisition et des immobilisations. L'EBITDA permet notamment à Tunisie Telecom de comparer ses résultats à ceux des autres sociétés du secteur des télécommunications. En effet, l'EBITDA, ou les indicateurs de gestion similaires, sont des indicateurs souvent communiqués et largement utilisés par les analystes, les investisseurs et par les autres intervenants dans l'industrie des télécommunications. L'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes IFRS comme élément de mesure de la performance financière et peut ne pas être comparable aux indicateurs ainsi dénommés par d'autres entreprises.



L'EBITDA est un complément d'information et ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat opérationnel ou aux flux de trésorerie générés par l'activité. Le rapprochement entre l'EBITDA et le résultat opérationnel est présenté à la section 4.8.3 du présent document de référence.

<sup>(3)</sup> Les retraitements suivants ont été effectués :

- TND (47,5) millions correspondant à :
  - une extourne d'une écriture comptable correspondant elle-même à l'amortissement des frais d'accès, incluant une accélération exceptionnelle de l'amortissement due à la révision du taux de *churn* retenu en 2009 (pour TND (52,5) millions) ; et
  - la comptabilisation du montant des encaissements des frais d'accès de l'exercice (pour TND 5,0 millions) ;
- TND 12,2 millions correspondant à l'annulation d'avoirs et remises sur chiffre d'affaires comptabilisés en 2009 relatifs à des exercices antérieurs ;
- TND 9,9 millions correspondant à l'annulation de l'impact comptable de la sortie d'actifs résultant de l'inventaire et de l'assainissement des actifs de Mattel.

Les données chiffrées du Groupe sont exprimées en dinars tunisiens (TND). Le tableau ci-dessous a pour but de fournir à l'investisseur un ordre de comparaison des éléments chiffrés avec l'euro.

Pour 1 euro	2007	2008	2009	30 septembre 2009	30 septembre 2010
Taux de clôture du bilan	1,7971	1,8409	1,8985	1,897	1,9367
Taux moyen compte de résultat	1,7519	1,8051	1,8787	1,8667	1,8868

Les taux de change ci-dessus ne sont indiqués que pour faciliter la lecture du présent document. Le Groupe ne garantit pas que les montants exprimés en TND ont été, auraient pu ou pourraient être convertis en euros à ces taux de change ou à tout autre taux.

Le tableau ci-dessous présente une sélection des données financières consolidées de Tunisie Telecom en euro, converties sur la base des taux présentés ci-dessus :

En millions d'euros	Exercice clos le 31 décembre			Période de neuf mois close le 30 septembre	
	2007	2008	2009	2009	2010
<b>Eléments du compte de résultat</b>					
Chiffre d'affaires	682,2	699,1	681,0	514,5	546,3
Autres produits d'exploitation	24,9	29,7	49,3	19,7	18,2
<b>Produits opérationnels</b>	<b>707,1</b>	<b>728,8</b>	<b>730,3</b>	<b>534,2</b>	<b>564,6</b>
Charges opérationnelles	(491,5)	(496,9)	(481,0)	(387,1)	(388,1)
Résultat opérationnel	215,5	231,9	249,3	147,1	176,4

Résultat financier	(11,4)	(26,5)	(3,8)	(6,5)	(17,2)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2	0,2	0,0	0,0	0,5
Résultat des activités poursuivies avant impôts	204,3	205,6	245,5	140,6	159,7
Charges d'impôt	(75,5)	(66,6)	(86,9)	(56,3)	(57,3)
<b>Résultat net</b>	<b>128,8</b>	<b>139,0</b>	<b>158,6</b>	<b>84,3</b>	<b>102,5</b>
<b><u>Eléments du tableau des flux de trésorerie</u></b>					
Flux de trésorerie net lié aux activités opérationnelles	226,6	215,6	264,7	145,7	144,1
Flux de trésorerie net lié aux investissements	(46,5)	(140,4)	(89,9)	(39,1)	(67,6)
Flux de trésorerie net lié aux activités de financement	(102,2)	(81,3)	(142,4)	(136,7)	(140,4)
Incidence des variations de taux de change	0,4	1,1	0,7	0,4	4,2
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	78,3	(5,1)	33,1	(29,6)	(59,7)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	348,3	414,0	392,9	395,4	424,2
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	426,6	408,9	426,0	365,8	364,5
	<b>31 décembre</b>			<b>30 septembre</b>	
	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	
<b><u>Eléments du bilan</u></b>					
Actifs non-courants	831,2	792,0	745,9	706,8	
Actifs courants	616,7	662,2	668,3	635,2	
<b>Total actifs</b>	<b>1 447,9</b>	<b>1 454,2</b>	<b>1 414,2</b>	<b>1 342,0</b>	
Capitaux propres	728,1	721,0	737,5	707,0	
Passifs non-courants	370,0	497,2	425,2	409,0	
Passifs courants	205,9	236,0	251,5	226,0	
<b>Total capitaux propres et passifs</b>	<b>1 447,9</b>	<b>1 454,2</b>	<b>1 414,2</b>	<b>1 342,0</b>	

## CHAPITRE 5. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION CONTROLE DES COMPTES

### 5.1 FONCTIONNEMENT ET COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

#### 5.1.1 Membres des Organes d'administration

##### 5.1.1.1 Fonctionnement du Conseil d'administration

Un descriptif résumant les principales dispositions afférentes au Conseil d'administration figure au chapitre 2 du présent document de référence.

##### 5.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration

A la date du présent document de référence, l'administration de la Société est confiée à un Conseil d'administration composé de douze (12) administrateurs: huit (8) représentants de l'État tunisien (l'« Etat ») et quatre (4) représentants de Emirates International Telecommunications (Tunisia) FZ – LLC (« EIT »). Dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat tunisien et EIT ont convenu lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2010 de modifier les statuts de la Société de manière à prévoir que l'Etat tunisien et EIT puissent respectivement proposer la désignation de sept (7) administrateurs et trois (3) administrateurs sur les douze (12) membres du Conseil d'administration, de manière à permettre la désignation, sur proposition du Conseil d'administration, de deux (2) administrateurs indépendants des deux actionnaires majoritaires. Cette disposition entrera en vigueur au jour de la réalisation de l'introduction en bourse.

La Société s'engage à faire ses meilleurs efforts pour communiquer dans la note d'opération le nom des deux administrateurs qui seraient nommés dans le cadre de l'introduction en bourse.

Le Conseil d'administration nomme parmi ses membres, et sur proposition de l'État, un président qui a la qualité de président directeur général.

La durée du mandat des administrateurs est fixée par les statuts, sans que celle-ci puisse excéder trois (3) ans. Leur mandat est renouvelable.

Un descriptif résumé des principales stipulations des statuts de la Société et de la convention d'actionnaires conclue entre l'Etat tunisien et EIT relatives au Conseil d'administration, aux comités spécialisés du Conseil d'administration et à la direction générale – en particulier à leur mode de fonctionnement et à leurs attributions – figure au chapitre 2.1.3 « clauses statutaires particulières » et au chapitre 2.4.7 « Pacte d'actionnaires, concertés et accords susceptibles d'entraîner un changement de contrôle » du présent document de référence.

A la date du présent document de référence, les 12 membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Nom, prénom, adresse professionnelle et âge	Mandat au sein de la Société	Date du mandat	Autres mandats / Fonctions exercées en dehors de la Société à la date du présent document de référence	Autres mandats / Fonctions exercées en dehors du Groupe au cours des cinq dernières années
Montassar OUAILI 51 ans	Président directeur général	Nomination au mandat actuel : 24/06/2008 Echéance du mandat : 24/06/2011	Président du Conseil d'administration des sociétés : Sotel, Diva Sicar et Topnet, Vice Président du Conseil d'administration de	2004-2007 : Secrétaire d'Etat en charge de l'informatique et de l'Internet puis Ministre des Technologies et de

			Mattel, Membre du Conseil d'administration de GO (Malte)	la Communication Novembre 2005 : Président de la délégation officielle tunisienne au Sommet mondial de la société de l'information, organisé à Tunis Septembre 2007-juin 2008 : ambassadeur de Tunisie en Italie
<b>Ridha ABDELHAFIDH</b> 53 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 18/07/2009 Echéance du mandat : 18/07/2012	Président du Contrôle Général des Services Publics au Premier Ministère Chargé de mission auprès de Monsieur le Premier Ministre Administrateur de Tunisair	
<b>Adnene GALLAS</b> 40 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 04/03/2008 Echéance du mandat : 04/03/2011	Chef de l'Unité de l'inspection (Directeur général) au Ministère des Finances Membre du Conseil d'administration de l'APAL.	Contrôleur général des finances
<b>Brahim NAFAA</b> 46 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 06/10/2010 Echéance du mandat : 06/10/2013	Chef du Cabinet du Ministre des Technologies de la Communication Membre du Conseil d'administration de la Poste Tunisienne Membre de l'Instance Nationale des Télécommunications - Membre de l'Instance Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	Directeur général des Etablissements, de la Statistique et du Développement au Ministère des Technologies et de la Communication
<b>Raouf CHEKIR</b> 67 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 18/07/2009 Echéance du mandat : 18/07/2012	Chargé de Mission, conseiller, auprès du Ministère des Technologies de la Communication	1997-2005 : PDG de l'Office National de Télédiffusion, chargé du développement, de l'exploitation et de la maintenance du réseau de la télédiffusion en Tunisie, Radio et TV, transport et diffusion terrestre et par satellite

<p><b>Ahmed TARCHI</b> 54 ans</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Nomination au mandat actuel : 08/10/2008 Echéance du mandat : 08/10/2011</p>	<p>Membre du Conseil d'administration de la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) Membre du Comité Exécutif de Crédit de la BTE Membre du Conseil National de la Statistique Membre du Conseil National des Services Directeur Général des Etudes, des Recherches et des Statistiques à la Banque Centrale de Tunisie</p>	<p>2003-2008 : Directeur général adjoint du Crédit et des Marchés de Capitaux</p>
<p><b>Tarek ZINE</b> 57 ans</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Nomination au mandat actuel : 06/10/2010 Echéance du mandat : 06/10/2013</p>	<p>Chef de Cabinet du Ministère de l'Industrie et de la Technologie, Administrateur à la STUSID BANK depuis 2005 Administrateur à la Banque Tunisie Emirati (BTE) depuis 2005.</p>	<p>1992-2005 : Directeur Central du Centre de facilitations de gestion des avantages à l'Agence de promotion de l'industrie 2005-2010 : Administrateur à la Compagnie Franco- Tunisienne du Pétrole</p>
<p><b>Youssef BOUHLEL</b> 54 ans</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Nomination au mandat actuel : 18/07/2009 Echéance du mandat : 18/07/2012</p>	<p>Directeur Général des Secteurs Productifs au Ministère du Développement Economique et de la Coopération Internationale Administrateur de Tunisie Autoroute Administrateur de la Poste tunisienne Administrateur de la SNIT</p>	<p>Octobre 2004-2008 : Directeur général des infrastructures au Ministère du développement et de la coopération internationale</p>
<p><b>Deepak PADMANABHAN</b> 51 ans</p>	<p>Administrateur</p>	<p>Nomination au mandat actuel : 18/07/2009 Echéance du mandat : 18/07/2012</p>	<p>Président directeur général de EIT President de SmartCity (Malta) Ltd Administrateur de SmartCity (Dubai) FZLLC Administrateur de SmartCity (India)</p>	

			FZLLC Administrateur de SmartCity (Kochi) Infrastructure Pvt. Ltd Administrateur de GO (Maltacom plc) Administrateur d'Interoute Communications Holdings SA <i>Director</i> de The Indus Entrepreneurs (TIE)	
<b>Osman SULTAN</b> 52 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 18/07/2009 Echéance du mandat : 18/07/2012	Président directeur général de Emirates Integrated Telecommunications Company « du » Administrateur de GO (Maltacom plc)	
<b>Amina RUSTAMANI</b> 41 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 08/10/2008 Echéance du mandat : 08/10/2011	Président de TECOM Business Parks	
<b>Olivier CANTAGREL</b> 47 ans	Administrateur	Nomination au mandat actuel : 09/07/2009 Echéance du mandat : 09/07/2012	Directeur financier de EIT	

**Montassar Ouaili**, titulaire d'un doctorat en télécommunications de l'Université de Californie à Los Angeles (UCLA) est Président directeur général de Tunisie Telecom.

**Ridha Abdelhafidh**, titulaire d'une licence en sciences économiques « spécialité gestion », d'un diplôme du cycle supérieur de l'ENA de Tunis en administration économique, d'un diplôme de l'Institut de Défense Nationale et d'un diplôme de l'Institut de Développement des Compétences des Hauts Fonctionnaires, est président du contrôle général des services publics au premier Ministère et chargé de mission auprès de M. le Premier Ministre.

**Brahim Nafaa**, diplômé du cycle supérieur de l'ENA de Tunis et d'une licence en droit, est Chef de Cabinet du Ministère des Technologies et de la Communication.

**Adnene Gallas**, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques de Sousse ainsi que d'un diplôme du cycle supérieur de l'ENA de Tunis, est Chef de l'Unité de l'Inspection avec rang de Directeur Général au sein du Ministère des Finances.

**Ahmed Tarchi** est titulaire d'une licence en sciences économiques de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de Tunis et d'un diplôme de l'Institut de Défense Nationale. En juin 1990, il a été sélectionné par une commission de la Banque Mondiale après un test d'aptitude théorique et professionnel en vue de la mise en place d'une unité de gestion Actif/Passif (réserves en devises et dette extérieure). Il occupe le poste de Directeur Général des Etudes, des recherches et des statistiques à la Banque Centrale de Tunisie.

**Youssef Bouhleb**, titulaire d'une maîtrise en sciences économiques avec option planification, est Directeur Général des secteurs productifs au ministère du Développement et de la Coopération Internationale.

**Raouf Chekir**, ingénieur des télécommunications diplômé de l'Ecole Nationale Supérieure des Télécommunications de Paris (ENST), est chargé de mission, conseiller, au sein du Ministère des Technologies et de la Communication.

**Tarek Zine**, titulaire d'une maîtrise en Droit Privé de la Faculté de Droit et de Sciences Economiques de Tunis, est Chef du Cabinet du Ministère de l'Industrie et de la Technologie.

**Deepak Padmanabhan**, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électronique et d'un Master en communication informatiques et réseaux, est Président-Directeur Général de Emirates International Telecommunications LLC.

**Osman Sultan** est Président-Directeur Général de Emirates Integrated Telecommunications Company « du ».

**Amina Rustamani**, docteur en ingénierie électrique de l'Université George Washington à Washington, D.C., est Président directeur général de la société TECOM Business Parks.

**Olivier Cantagrel**, titulaire d'une maîtrise en géographie de l'Université de Paris et d'une maîtrise d'administration des affaires de l'ISG- Paris, est directeur financier d'Emirates International Telecommunications.

## 5.2 INTERETS DES DIRIGEANTS

### 5.2.1 Rémunérations et avantages en nature attribués pour le dernier exercice à quelque titre que ce soit par la Société et les sociétés qu'elle contrôle aux membres des organes d'administration et de direction

Conformément aux statuts de la Société, l'Assemblée Générale Ordinaire peut allouer aux membres du conseil d'administration en rémunération de leur activité, une somme fixée annuellement à titre de jetons de présence. Le Conseil d'administration peut aussi allouer des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés aux membres du Conseil d'administration.

Les Statuts prévoient par ailleurs que les membres du Conseil d'administration ne peuvent recevoir de la Société aucune somme en dehors des cas prévus par la loi.

Les assemblées générales ordinaires datées des 24 avril 2008, 13 avril 2009 et 9 mars 2010 ont fixé le montant des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'administration à mille (1 000) dinars par réunion. Toutefois, les membres du Conseil d'administration n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de leurs participations au Conseil d'administration au cours de l'exercice 2009.

Par ailleurs, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 12 décembre 2006, a alloué aux membres des comités spécialisés du Conseil (voir paragraphe 3.6.1.2.4 du présent document de référence) des jetons de présence fixés à un montant de trois cent (300) dinars par réunion.

A la date du présent document de référence, les administrateurs ne bénéficient d'aucune prime d'arrivée ou de départ. Il n'existe pas non plus à cette même date de rémunération conditionnelle ou différée.

Les rémunérations perçues au titre de l'exercice 2009 par les membres des organes de direction et les membres du conseil d'administration peuvent être détaillées comme suit :

	Rémunérations brutes	Avantages en nature
Président directeur général	231.536 Dinars Tunisiens	Voitures de fonctions, Bons d'essence, Communications téléphoniques fixes et mobiles
Directeur général adjoint	135.444 Dinars Tunisiens	Voitures de fonctions, Bons d'essence, Communications téléphoniques fixes et mobiles
Membres du conseil d'administration	Les membres du conseil d'administration n'ont pas perçu de jetons de présence au titre de l'exercice 2009 portant sur leur présence au Conseil d'administration. Ils ont perçus 25.200 Dinars au titre de jetons de présence dans le cadre de leurs participations aux comités de stratégie, d'intégration et d'audit	Communications mobiles

#### **5.2.2 Montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de pensions, retraites ou d'autres avantages**

La Société n'a pris aucun engagement de pensions de retraite ou assimilés au bénéfice de ses dirigeants.

#### **5.2.3 Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'administration et de direction**

A la date du présent document de référence, la Société n'a accordé aucun prêt ou garantie au profit des membres des organes d'administration et de direction.

#### **5.2.4 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction générale**

A la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit actuel ou potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, des personnes visées au paragraphe 5.1 du présent document de référence et leurs intérêts privés et d'autres devoirs.

Par ailleurs, dans le cadre de l'opération d'introduction en bourse, l'Etat tunisien et EIT ont modifié les statuts de la Société en vue de permettre par ces derniers la désignation respective de sept (7) administrateurs et de trois (3) administrateurs, sur les douze (12) membres du Conseil d'administration, de manière à permettre la désignation, sur proposition du Conseil d'administration, de deux (2) administrateurs indépendants. Cette disposition statutaire sera applicable au jour de l'entrée en bourse de la Société.

Pour une information sur les conventions avec les apparentés et notamment les conventions réglementées, se reporter à la section 5.2.8 du présent document de référence.



## **5.2.5 Participation et stock-options des membres des organes d'administration et de direction générale de la Société**

Les membres des organes d'administration et de direction générale de la Société ne détiennent pas de participation ou de stock options sur le capital de la Société, à l'exception du président directeur général, qui détient une action, étant précisé que la détention d'une action est une condition de validité de sa nomination conformément aux dispositions de l'article 208 du Code des Sociétés Commerciales.

## **5.2.6 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice avec les membres des organes d'administration et de direction, ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales**

A la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'opérations conclues entre la Société et l'un des membres des organes d'administration et de direction, ainsi qu'avec un candidat à un poste de membre du conseil ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

## **5.2.7 Nature et importance des opérations conclues depuis le début du dernier exercice, avec un actionnaire détenant plus de 5% du capital ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.**

A la date d'enregistrement du présent document de référence et à la connaissance de la Société, à l'exception des opérations mentionnées au point 5.2.8.1 conclues avec des entités publiques, il n'existe pas d'opérations conclues entre la Société et l'un des actionnaires détenant plus de 5% du capital ne présentant pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

## **5.2.8 Opérations avec des apparentés**

### **5.2.8.1 Conventions significatives conclues avec des apparentés**

A la date du présent document de référence, Tunisie Telecom a conclu les principaux contrats suivants avec ses apparentés. Sont des sociétés apparentées les sociétés contrôlées par la même personne ou le même groupe de personnes. Les conventions réglementées pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 sont présentées aux chapitres 2 et 4 du présent document de référence.

#### ***Interoute, filiale d'EIT***

#### ***Contrat cadre pour la fourniture de services de télécommunications et de services connexes***

En décembre 2006, la Société a conclu avec Interoute un contrat cadre pour la fourniture de services de télécommunications et de services connexes. Aux termes de ce contrat, Interoute fournit des services de télécommunications à la Société. La Société doit adresser des bons de commandes à Interoute. La durée initiale d'un bon de commande est d'un an à compter de sa signature par Interoute, renouvelable automatiquement pour une même durée, sauf résiliation écrite avec un préavis de soixante jours.

Ce contrat est entré en vigueur le 14 novembre 2006. Il restera en vigueur jusqu'à (i) l'expiration d'une période de cinq ans ou (ii) l'expiration des bons de commandes et demandes de modifications conclus au titre du contrat cadre.

Le contrat est régi par le droit français. En cas de litige, les tribunaux de Nanterre sont compétents.

### ***Contrat pour la fourniture de services de liaisons internationales (OSS)***

En décembre 2006, la Société a conclu avec Interoute un contrat de fourniture de liaisons internationales de « bout en bout » (contrat « OSS »). Ces liaisons sont commandées, facturées et gérées par l'une ou l'autre des parties, apparaissant ainsi à l'égard de leurs clients comme un opérateur unique.

Tunisie Telecom et Interoute peuvent agir indifféremment en qualité de (i) partie coordinatrice, sélectionnée par le client, pour lui fournir la liaison, ou (ii) partie participante qui participe à la fourniture et à la maintenance de la liaison, en mettant à la disposition de la partie coordinatrice le demi-circuit et les éventuels services associés.

La location d'une liaison se fait par un bon de commande adressé par la partie coordinatrice à la partie participante. La période minimale figurant sur le bon de commande est d'un an à compter de la date de mise en service. Cette période est renouvelable d'année en année, sauf dénonciation par une partie trois mois avant l'échéance.

Tunisie Telecom fixe les tarifs et en informe Interoute dans un délai de 30 jours avant la mise en service. La partie coordinatrice paye à la partie participante un prix composé (i) d'un tarif d'installation relatif à l'activité de liaison, tel qu'indiqué dans le bon de commande de la partie participante, et (ii) d'une redevance mensuelle pour la liaison indiquée dans le bon de commande de la partie participante. Le partage de revenus entre les parties se fait en fonction d'une grille annexée au contrat. Les parties se sont engagées à revoir les conditions du contrat, au moins une fois par an à la date d'anniversaire du contrat.

Ce contrat a été conclu pour une durée de trois ans à compter de la date de signature. Il est renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

En cas de litige, compétence est attribuée au tribunal de grande instance du lieu et du pays du défendeur.

La Société et Interoute ont signé un avenant à ce contrat de liaisons internationales, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Cet avenant modifie la grille tarifaire et la grille de partage des revenus.

### ***Contrat concernant le trafic terminal entre Tunisie Telecom et Interoute***

Tunisie Telecom et Interoute ont conclu un contrat qui fixe les conditions tarifaires et les modalités de règlement pour le trafic terminal entre Tunisie Telecom et Interoute. Ce contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010 pour une durée indéterminée, sauf résiliation avec respect d'un préavis d'un mois.

### ***Contrat avec le Ministère de l'Enseignement supérieur***

Ce contrat a pour objet la mise à niveau du réseau national universitaire (accès ADSL HD) déployé par le centre de calcul El Khawarizmi. Il est entré en vigueur le 18 octobre 2007 pour une période de 12 mois renouvelable par tacite reconduction deux fois maximum. Son montant maximum annuel est de TND 4 061 milliers (TTC) (incluant les frais de raccordement facturables uniquement l'année du raccordement).

### ***Marché cadre général avec le Centre national de l'informatique***

Ce contrat, signé le 28 septembre 2009, a pour objet la mise en place d'un réseau national inter administratif. Il est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction deux fois maximum. Il est entré en vigueur le jour de sa signature et couvre la période 2009-2011. Le montant de ce marché cadre est compris entre un montant minimum de TND 6 469 milliers (TTC) et un montant maximum de TND 12 273 milliers (TTC). Le paiement du prix est ventilé sur les trois années du contrat. Le déploiement est actuellement en cours.

### **Contrat avec le Ministère de la Santé publique**

Ce contrat, signé le 16 septembre 2009, a pour objet la migration du Réseau national de la santé vers un réseau nouvelle génération « RNS NG ». Il est d'une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Son montant est de TND 36 971 milliers (TTC), soit un montant annuel de TND 7394 milliers (TTC) par an. Le contrat est entré en vigueur le jour de sa signature. Il ne fera l'objet d'une facturation qu'à partir du quatrième trimestre 2010.

### **Contrat avec l'Office national des Postes**

Ce contrat, signé le 15 août 2010, a pour objet la migration de l'architecture actuelle du réseau de transmission de données de la Poste vers un réseau de nouvelle génération IP-MPLS. Il est d'une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction. Le contrat est entré en vigueur le jour de sa signature. Le montant de ce contrat est compris entre un montant minimum de TND 6600 milliers (TTC) et un montant maximum de TND 12 300 milliers (TTC).

### **Contrat avec le Ministère de l'Education Nationale**

Ce contrat, signé le 11 février 2008, a pour objet la mise à niveau du réseau éducatif national (ADSL Haut Débit). Le contrat est entré en vigueur le jour de sa signature. Sa durée est de douze mois renouvelable par tacite reconduction deux fois. Son montant maximum est de TND 4 913 milliers (TTC).

### **Contrat avec l'IST**

Dans le cadre de la cession de 35% des actions de Tunisie Telecom à DIG TELECOM (EIT), Tunisie Telecom a signé avec la société « International Services Tunisia » une convention d'assistance technique financière et commerciale et de gestion des ressources humaines. Cette convention prend effet le 18 juillet 2006 et porte sur un montant maximum annuel de 10 millions de dollars américains par an au titre des missions d'assistance. Elle a été approuvée par le conseil d'administration de la Société en date du 2 octobre 2006.

Le tableau ci-dessous indique les montants historiques pour les contrats analysés ci-dessous ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires que ces contrats représentent :

En milliers de TND (HT)	Exercice clos le 30 décembre		
	2007	2008	2009
Contrats Interoute	-	1 234	1 019
% chiffre d'affaires	-	0,1	0,1
Contrat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur	1 343	2 353	1 598
% chiffre d'affaires	0,1	0,2	0,1
Marché cadre avec le Centre national de l'informatique	-	-	453
% chiffre d'affaires	-	-	0
Contrat avec le Ministère de la santé publique	-	-	-
% chiffre d'affaires	-	-	-
Contrat avec l'Office National des Postes	-	-	-
% chiffre d'affaires	-	-	-
Contrat avec le Ministère de l'éducation nationale	-	58	1 963
% chiffre d'affaires	-	0,0	0,2
Contrat avec IST	12 799	12 300	13 173
% chiffre d'affaires	1,1	1,0	1,0
Total	14 142	15 945	18 206
% chiffre d'affaires	1,2	1,3	1,4

Les contrats avec le Ministère de l'Enseignement supérieur, le centre national de l'informatique, le Ministère de la Santé publique et le Ministère de l'Education nationale et l'Office national des Postes ont été approuvés par la Commission Supérieure des Marchés Publics.

Enfin, Tunisie Telecom traite avec Interoute de la même manière qu'avec ses autres partenaires stratégiques dans le même domaine.

### 5.2.8.2 Contrats de services entre les membres des organes d'administration et de direction générale de la société

Il n'existe à la date du présent document de référence aucun contrat de service entre les membres des organes d'administration et la Société.

## 5.3 CONTROLE

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
KPMG FMBZ KPMG Tunisie, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  Représentée par Monsieur Moncef Boussanougua Zammouri, <i>Managing Partner</i>	Les Jardins du Lac B.P. n°317 Publiposte Rue Lac Echkel Les Berges du Lac 1053 Tunis, Tunisie	Nommé pour la première fois lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 juin 2007 pour une durée de trois (3) exercices sociaux. Ce mandat a expiré à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2009.  Mandat renouvelé, lors de l'Assemblée générale ordinaire du 9 mars 2010 pour une durée de trois (3) exercices sociaux, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2012
CMC – DFK International, société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie  Représentée par Monsieur Chérif Ben Zina, <i>Managing Partner</i> ,	92, Avenue Abdelaziz THAALBI El Menzeh 9A 1004 Tunis, Tunisie	Nommé pour la première fois lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 juin 2005 pour une durée de trois (3) exercices sociaux. Ce mandat a expiré à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui a statué sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2007.  Mandat renouvelé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 24 avril 2008 pour une durée de trois (3) exercices sociaux, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2010.

## CHAPITRE 6. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société a estimé ne pas devoir présenter le contenu du présent chapitre selon le format usuel. Les agrégats présentés dans le présent chapitre représentent l'aboutissement d'une revue rigoureuse des hypothèses du management telles que validées par le Conseil d'administration du 6 octobre 2010 et ayant fait l'objet de diligences permettant de s'assurer que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

### 6.1 PREVISIONS DU BENEFICE

#### 6.1.1 Hypothèses

La Société a construit ses prévisions sur la base des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, des états financiers relatifs à la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 et des derniers comptes de gestion mensuels.

Les prévisions de la Société reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- Périmètre de consolidation constant, à l'exception de la consolidation de Topnet dans les comptes du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 ;
- Aucune modification significative des principes comptables actuellement applicables à la Société ;
- Maintien de la politique de distribution de dividendes actuelle, versant l'ensemble du bénéfice net distribuable ;
- Croissance du produit intérieur brut tunisien en ligne avec les prévisions du FMI, telles que décrites à la section 3.2.1 du présent document de référence ;
- Concernant l'activité de téléphonie mobile, progression constante du taux de pénétration mobile, érosion modérée de la part de marché de Tunisie Telecom sur la période, lancement des offres 3G au premier trimestre 2011, lancement en 2011 de nouveaux services haut débit, des services à valeur ajoutée et mise en place en 2011 d'un programme de fidélisation ;
- Un troisième opérateur de téléphonie mobile est entré en activité courant 2010 et aucun nouveau réseau mobile d'un autre opérateur ne sera mis en exploitation en 2011 ;
- Mise en œuvre, à partir de 2011, d'un rééquilibrage tarifaire de la téléphonie fixe combiné à une stimulation des usages basée sur le lancement de nouveaux forfaits ;
- Progression soutenue du chiffre d'affaires du Groupe pour les activités Internet (notamment par la croissance du nombre d'abonnés) et Data par l'introduction de nouveaux services très haut débit ;
- Intensification du rôle de *Hub* continental permettant de capter une part grandissante du trafic international ;
- Contrôle des coûts, notamment par la continuation d'un programme d'optimisation opérationnelle, y compris par la mise en place d'un plan de départs volontaires à la retraite ;
- Une augmentation des investissements (Capex) en 2010 et 2011, notamment due au déploiement d'un réseau 3G, partiellement compensée par une diminution des montants d'investissements dans le réseau 2G/2,5G déjà très étendu. Dans une moindre mesure, certains investissements additionnels liés à l'introduction de nouveaux services et à la densification du réseau de distribution sont également prévus ;
- Le lancement de la 3G par Mattel au premier trimestre 2011.

### Prévisions de la Société pour les exercices 2010 et 2011

Les prévisions de la Société sont basées sur les données financières ajustées telles que présentées à la section 4.8.3 du présent document de référence.

Les prévisions de la Société pour l'exercice 2010 sont les suivantes :

- Croissance des produits d'exploitation ajustés comprise entre 6 % et 7 % par rapport à l'exercice 2009 ;
- EBITDA ajusté supérieur à TND 700 millions ; et
- Un *cash flow* opérationnel (c'est-à-dire l'EBITDA moins les « *capex* » (investissements)) supérieur à TND 440 millions (hors coût d'acquisition de la licence 3G en 2010).

Les prévisions de la Société pour l'exercice 2011 sont les suivantes :

- Croissance des produits d'exploitation ajustés comprise entre 5 % et 7 % par rapport à l'exercice 2010 ;
- Croissance de l'EBITDA ajusté comprise entre 8% et 10% par rapport à l'exercice 2010 ; et
- Croissance du *cash flow* opérationnel (c'est-à-dire l'EBITDA moins les « *capex* » (investissements)) comprise entre 7% et 9% par rapport à l'exercice 2010 (hors coût d'acquisition de la licence 3G en 2010).

Les prévisions présentées dans cette section ont été établies sur la base de données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, politique, comptable, concurrentiel et réglementaire ou en fonction d'autres facteurs dont la Société n'aurait pas connaissance à la date d'enregistrement du présent document de référence.

En outre, la réalisation d'un ou plusieurs risques décrits à la section 3.4 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives de la Société, et donc remettre en cause les prévisions. La Société ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des prévisions figurant dans la présente section.

## **6.1.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices**

**Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices selon les normes comptables tunisiennes**



EMBAZ KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les Jardins du Lac - Lac II  
Tel : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
E-mail : tn-embaz@kpmg.com



92, Avenue Abouelaziz THALABI –  
El Menzeh 9A – 1004 Tunis  
Tel : +216 71 898 533 – +216 71 897 294  
Fax : +216 71 872 115  
Email : cmc@hexabyte.tn

Messieurs les Actionnaires de la  
Société Tunisie Telecom  
Les Jardins du Lac - les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de bénéfices du groupe Tunisie Telecom incluses dans le document de Référence déposé au CMF.  
Ces prévisions ont été établies dans le cadre du projet d'introduction de ladite société à la bourse des valeurs mobilières de Tunisie, et conformément aux dispositions de l'article 36 du règlement général de la bourse des valeurs mobilières de Tunisie.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent, préparées en conformité avec les normes comptables Tunisiennes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration de la société ;

Nous avons effectué nos travaux selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses les plus plausibles retenues par la direction et sur lesquelles sont basées les prévisions de bénéfices ne sont pas déraisonnables, de vérifier que les prévisions de bénéfices sont préparées de manière satisfaisante sur la base des hypothèses retenues et de s'assurer qu'elles sont correctement présentées et préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques de la société par référence aux normes comptables Tunisiennes.

Ces prévisions de bénéfices ont pris en compte pour la période considérée des données relatives au nombre d'abonnés, aux prix pratiqués, et à la consommation par abonné. Un certain nombre d'hypothèses a été retenu pour l'établissement de ces prévisions, nous en évoquons les suivantes :

- Un troisième opérateur de téléphonie mobile est entré en activité courant 2010 et aucun autre opérateur de téléphonie mobile n'est envisagé durant la période allant de 2010 à 2014.
- La société commencera l'exploitation d'une licence d'exploitation d'un réseau 3G à compter du 01/01/2011.

A notre avis :

Les prévisions concernant les exercices 2010 et 2011 ont été adéquatement établies sur la base indiquée dans le document de Référence déposé au CMF.

La base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables utilisées par le groupe Tunisie Telecom.

Concernant les objectifs à moyen terme (2012 à 2014), ils ont été adéquatement établis sur la base indiquée dans le document de Référence déposé au CMF.



Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

Ce rapport est émis aux seules fins du placement public en Tunisie et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Tunis, le 16 Décembre 2010

Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI  
Managing Partner  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE

**FMBZ KPMG TUNISIE**  
Immeuble KPMG - Les Jardins du Lac  
LAC II TUNIS  
BP. N° 317 - Poste Poste-Les Berges du Lac  
Rue Leo Echkei - 1053 TUNIS  
MF 8108837/ARM000 - RC: B148932002

Mr. Chérif BEN ZINA  
Managing Partner  
C.M.C-DFK International



## Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de bénéfices selon les normes IFRS



F.M.B.Z KPMG Tunisie  
Immeuble KPMG  
Les Jardins du Lac - Lac II  
Tél : +216 71 194 344  
Fax : +216 71 194 328  
E-mail : tn-fmbz@kpmg.com



92, Avenue Abdelaziz THAALBI -  
El Menzah 9A - 1004 Tunis  
Tél : +216 71 880 933 → 216 71 887 294  
Fax : +216 71 872 115  
Email : cmc@hexabyte.tn

Aux membres du conseil d'Administration  
Société Tunisie Telecom  
Les Jardins du Lac - les Berges du Lac  
1053 Tunis, Tunisie

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n°809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du groupe Tunisie Telecom incluses dans le chapitre 13 de son document de base enregistré auprès de l'AMF.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) n°809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.2 du règlement (CE) n°809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires. Ces diligences ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la Direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des informations historiques du groupe Tunisie Telecom. Elles ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

A notre avis :

- Les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- La base comptable utilisée aux fins de ces prévisions est conforme aux méthodes comptables appliquées par le groupe Tunisie Telecom.

Ce rapport est émis aux seules fins de l'enregistrement du document de base du groupe Tunisie Telecom et ne peut être utilisé dans un autre contexte.

Tunis, le 16 Décembre 2010

Mr. Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI  
Managing Partner  
F.M.B.Z KPMG TUNISIE



Mr. Chérif BEN ZINA  
Managing Partner  
C.M.C.-DFK International



## **6.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES FACTEURS PROBABLES RELATIFS A L'EVOLUTION PREVISIBLE DU MARCHÉ**

Les principales informations concernant le secteur des télécommunications, ainsi que les facteurs probables relatifs à l'évolution du marché sont détaillées par le chapitre 3.

## **6.3 LES ORIENTATIONS : STRATEGIE DE LA SOCIETE**

Dans le contexte d'un marché des télécommunications en croissance, soutenu par des conditions économiques et démographiques favorables au cœur du bassin méditerranéen, Tunisie Telecom maintient des positions fortes sur chaque segment de son marché (mobile, fixe, internet et service de données). De plus, la Société conserve sa position de fournisseur d'infrastructure de télécommunications de référence en Tunisie, tout en maintenant un niveau de rentabilité en terme de marge et de génération de flux de trésorerie de tout premier ordre.

A la suite de l'ouverture à la concurrence du secteur, Tunisie Telecom a su préserver ses positions sur l'ensemble de ses segments de marché, en s'appuyant notamment sur :

- Le développement d'une unique infrastructure de réseau intégré toutes technologies : une plateforme de réseau moderne aux standards internationaux s'appuyant sur une infrastructure intégrée NGN, et offrant la plus importante couverture mobile du pays (99% pour le GSM et 82% pour le réseau EDGE, et à partir de fin 2010 / début 2011 une couverture étendue sur la technologie 3G) ;
- une stratégie d'approche commerciale pragmatique, segmentée, compétitive, et adaptée aux attentes des clients ;
- un réseau de distribution dynamique, de proximité, à capillarité croissante et toujours en pleine transformation;
- une marque bénéficiant d'une forte notoriété, récemment redynamisée.

La stratégie de Tunisie Telecom s'articule ainsi autour des principales orientations suivantes :

### **Favoriser la croissance du marché mobile par une stratégie d'approche commerciale segmentée visant à stimuler les usages nouveaux et existants des services des télécommunications mobiles**

La stratégie de Tunisie Telecom est de mettre en œuvre une politique d'amélioration permanente de la qualité commerciale orientée prioritairement vers la satisfaction de sa clientèle en se basant sur les principes suivants: continuer de garantir la fiabilité des produits et services mis sur le marché, assurer la transparence des offres au travers d'une information simple et claire, s'adapter aux besoins de la clientèle avec une force de vente et de conseillers bien formés et disponibles, proposer toujours plus d'innovation technologique et commerciale.

Grâce à une politique active de gestion de son catalogue d'offres, de communication et d'acquisition de nouveaux clients, Tunisie Telecom a l'intention de continuer à développer l'ensemble des services mobiles en Tunisie afin d'accroître et d'entretenir son parc de clients et sa valeur associée. En réponse à certaines pratiques de marché actuelles pouvant inciter les usagers à s'équiper de plusieurs cartes SIMs ou terminaux pour bénéficier des tarifs les plus avantageux, Tunisie Telecom adopte une stratégie d'approche segmentée de sa clientèle visant à piloter la valeur et les usages de son parc actif. En proposant des offres ciblées correspondant aux profils d'utilisation de ses clients, la Société compte attirer et fidéliser ses clients créateurs de valeur. Ainsi sur le marché mobile grand public, les offres dites d' « abondance » ont permis de multiplier l'usage. La marque Elissa, lancée en 2009, a permis d'attirer une population plus jeune envers laquelle la Société vise maintenant à proposer des offres à plus haute valeur ajoutée. La Société souhaite en parallèle valoriser sa clientèle en favorisant le développement des offres hybrides et la stratégie de migration graduelle des abonnés prépayé à haute valeur vers le post-payé. Afin de renforcer son positionnement sur les services aux entreprises, la Société a mis en place une Direction Marché Entreprises dotée d'une force de vente et d'un service clients (Corporate Contact Center) spécifiques. La stratégie de Tunisie Telecom pour ces clients professionnels est fondée sur la globalisation des solutions, couvrant toutes les lignes de produits fixe, mobile, internet et services de données et proposant davantage d'offres sur-mesure, telles que les offres modulables intra-flottes.

La nouvelle gamme d'offres lancée en 2010 devrait permettre à la Société d'atteindre ses objectifs comme l'illustre la baisse de l'ARPU mobile de Tunisie Telecom de seulement -4,8% sur un an au 30 septembre 2010 contre -7,2% pour l'ARPU de marché (sources Tunisie Telecom et Tunisiana).

Tunisie Telecom cherche enfin à encourager la diversité des usages de services de télécommunications mobiles par l'innovation et la proposition de services complémentaires. En effet, le poids des services à valeur ajoutée dans l'ARPU Mobile total s'élève à 5,3% en Tunisie en 2010, ce que la Société considère comme un taux relativement bas par rapport à d'autres marchés offrant ainsi un potentiel de croissance. Des initiatives telles que le lancement des offres 3G, prévu en 2011, la distribution de contenu ou encore le paiement via le mobile ont ainsi pour but d'enrichir la gamme des services mobiles de Tunisie Telecom et d'augmenter le revenu moyen par client.

### **Dynamiser l'usage de la téléphonie fixe et participer au développement croissant du secteur des services de données aux entreprises**

Tunisie Telecom entend conserver sa position de leader incontesté dans la téléphonie fixe en continuant de stimuler et de redynamiser l'usage sur ce segment. Certaines initiatives, notamment la création d'une marque et d'une politique de communication facilement identifiable pour le fixe, la proposition d'offres illimitées et la promotion d'offres « double play », combinant téléphonie et ADSL, ont ainsi permis **en 2009 et 2010** de renverser la tendance précédemment décroissante sur cette activité. En parallèle, la création et la promotion active d'offres hybrides, s'appuyant sur un forfait de base bloqué post-payé, vise à pérenniser la relation client et favoriser le développement de revenus réguliers.

Sur le secteur des transmissions de données, Tunisie Telecom bénéficie aujourd'hui d'une position de leader qu'elle vise à renforcer notamment en assurant une politique tarifaire en cohérence avec les pratiques internationales et en proposant de nouvelles offres de services, comme l'introduction de solutions de réseaux privés virtuels VPN protocoles-IP/MPLS ou l'offre de réseaux très haut débit par fibre optique (Corporate Optic LS).

### **Rester le principal fer de lance du développement de l'Internet en Tunisie**

Tunisie Telecom a adopté une stratégie volontariste de développement rapide du marché de l'Internet en Tunisie en mettant en place une infrastructure de pointe et en se positionnant comme le fournisseur exclusif d'infrastructures DSL dans le pays. Le taux de pénétration de l'ADSL parmi les clients de téléphonie fixe, qui s'élève à 42,3 % au 30 septembre 2010 (soit environ 460.000 clients) témoigne du potentiel de ce marché à forte croissance. Tunisie Telecom compte centrer ses efforts sur le développement du haut-débit (actuellement de 1 Mb/s à 8 Mb/s et pouvant aller jusqu'à 20 Mb/s pour les entreprises) et vise à maintenir le doublement des débits proposés à sa clientèle grand public, voire même la migration vers des systèmes de fibre optiques, aujourd'hui réservés aux entreprises. La Société continuera d'articuler sa politique commerciale autour d'une augmentation des débits disponibles et de pratiquer des offres incitatives d'« up-sell » pour ses clients afin de leur donner accès à des débits toujours plus élevés. L'acquisition de Topnet en juin 2010, leader sur le marché de la fourniture de services internet, procure par ailleurs à la Société une interface d'interaction supplémentaire avec ses clients, lui permettant désormais de couvrir tous les besoins des utilisateurs finaux. L'évolution constante des services offerts est notamment le reflet d'investissements technologiques soutenus. A titre d'exemple, Tunisie Telecom a récemment déployé une infrastructure FTTH pilote à Sidi Bou Said et dans le quartier d'affaires du Lac à Tunis pour une commercialisation prochaine accompagnée des premiers tests d'IP TV. La Société se prépare dès aujourd'hui à l'ère de la convergence de tous les usages, à passer d'offres double play à triple play. Tunisie Telecom se prépare aussi à la convergence de la facturation avec une facture unique fixe, mobile, internet ainsi qu'à la convergence des moyens de paiements (tous supports).

### **Capitaliser sur ses marques et faire de Tunisie Telecom une référence en matière d'engagement qualité et de service clients en Tunisie**

Tunisie Telecom bénéficie d'une forte notoriété grâce à son statut d'opérateur national et entend renforcer dans sa stratégie de communication, cette notoriété et la proximité avec ses clients. L'objectif est de véhiculer une image moderne, dynamique et innovante du Groupe Tunisie Telecom notamment au travers d'une nouvelle identité graphique, un nouveau style de prise de paroles et d'une architecture simplifiée de ses lignes de produits reflétant notamment sa stratégie de segmentation (TT Mobile, TT Fixe, TT Internet et TT Double Play).

La Société a l'ambition de se positionner comme la référence en matière de services clients en Tunisie. La Société traite actuellement 1 200 000 appels par semaine et se concentre sur une exécution prompte des services qu'elle propose notamment au travers d'engagements fermes sur des délais d'ouverture de lignes par exemple. Avec la convergence de ses systèmes d'information clients et gestion de points de vente, Tunisie Telecom pourra offrir un service encore plus rapide et performant à l'ensemble de sa clientèle quelque soit le produit ou la technologie consommée et se doter d'une plus grande capacité à traiter des appels ou des demandes clients toujours plus sophistiquées. Tunisie Telecom continuera de mettre à disposition de sa clientèle davantage de moyens et de plateformes de « self-care » via des portails mobiles et accès web notamment. La Société continue en outre de développer ses services notamment en modernisant son réseau de distribution afin d'améliorer la qualité de l'accueil au sein des points de vente (20 agences stratégiques sont en cours de modernisation), et en se dotant d'un nouveau système de gestion des demandes clients. La Société dispose par ailleurs d'un service clients dédié aux entreprises (Corporate Contact Center) disponible 7 jours sur 7 et qui traite l'ensemble des demandes des clients entreprises en étant particulièrement attentif à la qualité de la réponse apportée et à la rapidité de son exécution.

### **Continuer d'investir dans son cœur de réseau afin de renforcer l'accès au très haut débit fixe et mobile**

Tunisie Telecom est le seul opérateur en Tunisie à disposer d'une infrastructure de réseau couvrant l'ensemble des marchés (fixe, mobile, Internet, services données) à grande échelle et avec une capillarité maximale. Le backbone de transmission en fibre optique, complètement maillé et sécurisé, est le cœur du réseau NGN de Tunisie Telecom et permet une évolutivité optimale. En particulier, la conversion en tout IP, incluant le réseau mobile, a notamment pour but de favoriser l'intégration de toutes les composantes du réseau et de garantir un niveau de capacité offrant une qualité de service inégalée en Tunisie. Tunisie Telecom a l'intention de poursuivre sa politique d'investissements dans son réseau, en visant en priorité le développement des niveaux de capacité et de couverture, dans le cadre du lancement des services 3G et le renforcement des réseaux d'interconnexion nationale et internationale comme l'illustre par exemple l'inauguration en 2009 du câble sous-marin « Hannibal ».

### **Renforcer sa position de partenaire de référence pour les opérateurs nationaux et internationaux et devenir un point de passage incontournable pour les services internationaux (« hub » régional, voire continental)**

Au-delà de l'utilisation en propre de son réseau, la division opérateurs/international de la Société permet à Tunisie Telecom de louer une partie de ses infrastructures à d'autres opérateurs et ainsi de monétiser son parc d'actifs. A ce titre, la Société compte poursuivre le développement de ses relations commerciales avec les autres opérateurs nationaux en leur fournissant un certain nombre de services en gros, tels que l'interconnexion ou la mise à disposition de capacités de transmission. La réglementation prévoit par ailleurs que de nouveaux services soient offerts aux opérateurs nationaux tels que le dégroupage de la boucle locale ou le partage d'infrastructure (voir la section 3.3.3.1 du présent document de référence sur le dégroupage de la boucle locale).

En parallèle du développement de ses activités nationales, Tunisie Telecom s'est dotée des moyens pour se positionner en tant que point de passage incontournable entre l'Afrique du Nord, l'Europe et le reste du monde (« hub » continental). Sa participation dans les câbles sous-marins SeaMeWe4 (reliant Marseille, Alger, Jeddah, Mumbai et Singapour) et Keltra (reliant la Tunisie à l'Italie via Trapani en Sicile), la mise en service du câble Hannibal, et l'établissement d'un point de présence à Paris constituent des avantages clés confirmant cette orientation stratégique. Mettant à profit ses relations établies avec de nombreux opérateurs internationaux, la Société est ainsi idéalement positionnée pour tirer parti de la demande croissante de services de télécommunications en Afrique et des échanges grandissants entre les divers pays du bassin méditerranéen, de l'Europe, du Moyen-Orient et du reste du monde.

### **Aligner l'organisation salariale de la Société aux prérogatives du marché**

La Société souhaite adapter son organisation salariale aux évolutions du marché. Tunisie Telecom prévoit de mettre en place un plan de départs volontaires à la retraite afin de pouvoir faire preuve de l'agilité et de la réactivité nécessaires pour maintenir sa compétitivité sur ce marché. Tunisie Telecom continue en parallèle d'attirer et de retenir les meilleurs profils et leur propose des plans de carrière stimulants, fondés sur la culture de la performance et du mérite.

## **Optimiser la création de valeur pour ses actionnaires, à travers des relais de croissance de chiffre d'affaires et un contrôle strict des coûts**

Tunisie Telecom s'emploie à maintenir son niveau de rentabilité en poursuivant une politique de développement commercial régulier et dynamique, tout en continuant de mener une politique active d'optimisation de sa base de coûts et de maîtrise des investissements. Son importante capacité de génération de flux de trésorerie devrait lui permettre de maintenir à la fois une structure financière saine et une politique attractive de distribution de dividendes à ses actionnaires. Par ailleurs, bâtissant sur le succès des transactions stratégiques réalisées à ce jour (telles que l'acquisition de la première licence mobile en Mauritanie ou l'achat de Topnet en Tunisie) et bien que sa stratégie actuelle n'inclue pas d'opérations de croissance externe, Tunisie Telecom continuera de rester à l'affût des opportunités de croissance externe pouvant se présenter, tout en conservant des critères d'investissements rigoureux et sélectifs.

### **6.4 PERSPECTIVES D'AVENIR**

La présente section contient des indications sur les objectifs de la Société pour les exercices 2012 à 2014. Les objectifs présentés ci-dessous ne constituent pas des données prévisionnelles ou des estimations de bénéfices du Groupe mais résultent de ses orientations stratégiques et de son plan d'actions. Ces objectifs sont fondés sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par le Groupe. Ces données, hypothèses et estimations sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. En outre, la matérialisation d'un ou plusieurs risques décrits à la section 3.4 « Facteurs de risques » du présent document de référence pourrait avoir un impact sur les activités, les résultats, la situation financière ou les perspectives du Groupe et donc remettre en cause sa capacité à réaliser les objectifs présentés ci-dessous. Le Groupe ne prend aucun engagement et ne donne aucune garantie sur la réalisation des objectifs figurant dans la présente section. La Société s'engage à publier ou communiquer d'éventuels rectificatifs ou de mises à jour de ces éléments.

Les objectifs de la Société reposent principalement sur les hypothèses suivantes :

- Périmètre de consolidation inchangé par rapport à fin 2010 (c'est-à-dire avec Topnet consolidé) ;
- Aucune modification significative des principes comptables actuellement applicables à la Société ;
- La Société n'entrevoit pas de changement dans la politique de distribution de dividendes, versant l'ensemble du bénéfice net distribuable ;
- Croissance du produit intérieur brut tunisien en ligne avec les prévisions du FMI, telles que décrites à la section 3.2.1 du présent document de référence ;
- Concernant l'activité de téléphonie mobile, progression constante du taux de pénétration mobile, stabilisation progressive de la part de marché de Tunisie Telecom sur la période, extension et densification de la couverture du réseau 3G accompagnée de la commercialisation de nouveaux produits et services ;
- L'arrivée d'un quatrième opérateur de téléphonie mobile n'est pas envisagé pour la période allant de 2012 à 2014 ;
- Poursuite du plan de rééquilibrage tarifaire sur la téléphonie fixe ;
- Progression soutenue du chiffre d'affaires du Groupe pour les activités Internet (notamment par la croissance du nombre d'abonnés) et Data, en poursuivant la migration vers les nouveaux produits et services très haut débit ;
- Confirmation du rôle de *Hub* continental pour le trafic international ;
- Continuation du programme d'optimisation des coûts, incluant la poursuite du plan de départs volontaires à la retraite ;
- Une réduction progressive des investissements (*capex*) exprimés en pourcentage des produits d'exploitation ;
- Pour Mattel, poursuite du déploiement 3G, mise en service du câble ACE et densification du réseau de distribution.

Les objectifs de croissance d la Société sont basées sur les données financières ajustées, telle que présentées à la section 4.8.3 du présent document de référence.

Les objectifs de la Société pour les exercices 2012, 2013 et 2014 sont les suivants :

- Taux de croissance annuel moyen des produits d'exploitation ajustés de l'ordre de 4% ;
- Taux de croissance annuel moyen de l'EBITDA ajusté de l'ordre de 8% ;
- Taux de croissance annuel moyen du cash flow opérationnel (c'est-à-dire l'EBITDA moins les « *capex* » (investissements)) de l'ordre de 14%.

## Glossaire

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
3G	Norme de 3 <sup>ème</sup> génération. Voir UMTS.
3G +	Voir HSDPA.
ADSL (Asymetrical Data Subscriber Line)	Technologie de transmission de données à haut débit sur le réseau téléphonique traditionnel. Elle permet de fournir des services de transfert de données (en premier lieu l'accès à internet) à haut débit sur un câble en cuivre en paire torsadée (le fil téléphonique qui arrive dans la plupart des bâtiments).
Architecture Release 5	Voir NGN.
ARPU (Average Revenue Per User)	Indicateur calculé en divisant le chiffre d'affaires généré sur la période considérée, hors revenus roaming in (appels sortants, appels entrants, revenus des services à valeur ajoutée) par le parc moyen de la même période rapporté au nombre de mois. Le parc moyen est la moyenne des parcs moyens mensuels de la période. Le parc moyen mensuel correspond à la moyenne arithmétique du nombre de client en début et en fin de mois.
ATM (Asynchronous Transfer Mode)	Technologie de transmission de données à haut débit. Elle est basée sur la transmission asynchrone des signaux par paquets courts et de longueur fixe.
Backbone	Réseau dorsal de transmission longue distance et à très grande capacité. Voir DWDM et SDH.
Benchmarking	Référenciation ou étalonnage en Français. C'est une technique qui consiste à étudier et analyser les modes d'organisation des autres entreprises afin de s'en inspirer et d'en retirer le meilleur. C'est un processus continu de recherche, d'analyse comparative, d'adaptation et d'implantation des meilleures pratiques pour améliorer la performance des processus dans une organisation.
Bit	Abréviation de BInary digiT. Unité élémentaire d'information codée de manière binaire (0 ou 1) utilisée par les systèmes numériques.
Blackberry	Services et téléphones mobiles développés par la société Research in Motion Limited permettant à des assistants personnels d'accéder et de se synchroniser en continu avec la messagerie électronique de l'utilisateur.
Boucle locale	Partie du réseau physique qui connecte le commutateur local aux foyers individuels des abonnés ou aux sites des entreprises.
Broadband	Large bande en français. Qualifie la capacité d'une liaison à haut débit, comme la fibre optique.  Ce terme désigne tout moyen capable de transmettre très rapidement d'importantes quantités de données numérisées sur des supports variés:  Les broadbands matérialisent la notion de convergence, parce qu'un même support peut transporter la voix, l'image et les données.



<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
BSC (Base Station Control)	Equipements connectés aux stations de base (BTS) qui commutent le trafic à l'arrivée et au départ des BTS en fonction de la capacité des BTS.
BTS (Base Transceiver Station)	Elément du réseau radio mobile constitué d'un système antenne et d'émetteurs/récepteurs radio (TRX). Elle assure une couverture en réseau mobile sur une zone géographique déterminée.
Capex	Abréviation de Capital Expenditure. Terme anglo-saxon désignant les investissements corporels et incorporels.
Carte SIM (Sigle de Subscriber Identity Module)	La carte SIM est une puce électronique indispensable au fonctionnement d'un téléphone mobile. Elle contient notamment les informations d'identification sur l'abonné, un code PIN de verrouillage (instructions visent à bloquer l'accès à la carte).
Centre MSC (Mobile Switching Center)	Centre de Commutation de service Mobile, élément de commutation des systèmes mobiles
Centre USSD (Unstructured Supplementary Service Data)	Plateforme d'échange de données entre l'utilisateur et le réseau. La technologie USSD permet notamment de recharger un mobile prépayé directement depuis le mobile.
Closing	Le closing est la dernière étape d'un processus de vente d'une entreprise. Il correspond à l'exécution du contrat et à la réalisation effective de la cession/acquisition : échange des ordres de mouvements et du paiement. Il fait généralement suite à une période de diligences finales (levées des conditions suspensives).
Co-branding	Pratique marketing ou commerciale qui vise à promouvoir simultanément les marques ou produits de deux entreprises distinctes. La réunion des deux marques peut se faire sous la forme d'une création d'un produit co-brandé mélangeant deux produits à l'origine distincts ou d'une publicité associant deux marques.
Cœur de Réseau IP	Assure le transport du trafic IP.
Commutateurs	Systèmes de traitement des appels téléphoniques ayant trois fonctions : l'interconnexion (entre une jonction entrante et une jonction sortante), le traitement des appels (établissement et rupture des communications), et les commandes de gestion (taxation, exploitation et maintenance).
CRM (Customer Relationship Management)	Désigne les applicatifs dédiés qui permettent dans une entreprise de saisir et d'accéder aux informations concernant chaque client, et donc de lui proposer des offres plus ciblées et un service qui lui donne une meilleure satisfaction.
Data	Service de transmission de données. Désigne l'échange de tous types de données au travers de la mise en réseau de systèmes informatiques.
Data Mobile	Echange de données via le réseau mobile.
DECT (Digital Enhanced Cordless Telephone)	Norme de téléphonie sans-fil numérique destinée aux particuliers comme aux entreprises à portée locale (de 50m à 300m). Cette norme, même si elle a été conçue pour une gamme large d'utilisations, est aujourd'hui principalement utilisée pour des communications vocales.
Double-play	Offre de service composée de deux services : un accès à Internet haut débit, et une offre de téléphonie sur IP. Voir Multi-play.
DSL (Digital Subscriber Line – Ligne d'abonné numérique)	Technologies qui permettent d'utiliser les lignes de cuivre raccordant les clients de « Réseau Téléphonique Commuté » (RTC) pour opérer de la transmission à haut débit en mode paquet (numérique). Voir ADSL, SDSL.
DSLAM (Digital Subscriber Line Access)	Equipements DSL qui assurent la démodulation des modems ADSL des clients et un premier niveau d'agrégation pour le transport des

Terme	Définition
	données sur le réseau IP.
DWDM (Dense Wavelength Division Multiplexing)	Technologie de transmission numérique sur fibre optique par multiplexage de longueur d'ondes qui autorise l'acheminement de très hauts débits d'information (jusqu'à 10 Gigabits par seconde) sur les réseaux longue distance.
Earn-out	L'earn-out est une clause qui permet d'indexer une partie du prix de la transaction sur les résultats futurs de la société achetée. Deux modalités sont alors envisageables : soit l'acheteur prend le contrôle de la totalité du capital de la cible sur la base d'un prix plancher, qui ne pourra être revu qu'à la hausse, soit il n'achète qu'une quote-part du capital à un certain prix et achètera le solde ultérieurement sur la base des résultats futurs de l'entreprise.
EDGE (Enhanced Data Rates for GPRS Evolution)	Technologie radio qui constitue une étape intermédiaire entre le GPRS et l'UMTS et qui repose sur l'utilisation des fréquences radio GSM existantes pour offrir des services internet et multimédia, avec un débit théorique allant jusqu'à 380 kbit/s, et des débits réels jusqu'à quatre fois plus rapides que le GPRS.
Ethernet	Technologie de raccordement de réseau local, développée à l'origine par Xerox, dans laquelle les ordinateurs sont raccordés par une combinaison de cartes d'interface réseau installées sur chaque PC et des câbles coaxiaux qui relient les stations de travail à un débit de 10 Megabits par seconde. Dans un réseau Ethernet, chaque station peut, à tout moment, initialiser une transmission.
FAI	Fournisseur d'accès Internet.
FSI	Fournisseur de Service Internet
Frame Relay (Relais de trame)	Technologie de transmission de données à haut débit sur de longues distances, permettant la transmission de haute capacité, l'adaptation des variations de flux et le transport de la voix.
FTTB (Fiber To The Building)	Fibre optique jusqu'à un bâtiment.
FTTC (Fiber To The Curb)	Fibre optique jusqu'au trottoir.
FTTH (Fiber To The Home)	Liaison par fibre optique directement jusque chez l'abonné assurant de très hauts débits de transmission.
FTTX (Fiber To The X)	Nom générique des différents modes de raccordements optiques.
Gateway (ou Passerelle)	Equipement permettant à deux réseaux différents de communiquer. Certaines passerelles sont bidirectionnelles, d'autres unidirectionnelles.
GMPCS (Global Mobile Personal Communications by Satellite)	Systèmes de communications personnelles assurant une couverture transnationale, régionale ou mondiale depuis une constellation de satellites accessible avec de petits terminaux facilement transportables.
GPON (Gigabit Passive Optical Network)	Architecture de réseau (métropolitain) passif optique et pile de protocoles de bas niveau (OSI 1 et 2) normalisé par ITU-T sous la référence G.984.x. Le GPON trouve son intérêt dès que la diffusion est à la demande telle que pour la vidéo (VoD) sur IP (IPTV). Le standard GPON succède au BPON ( <i>Broadband PON</i> ), mais pour des raisons de performances, le comité en charge de l'élaboration du standard a décidé de ne pas assurer la compatibilité complète entre les deux normes. Un réseau GPON transporte usuellement des trames Ethernet mais il est aussi capable de transporter des charges ATM.
GPRS (General Packet Radio Service)	Système de commutation mobile de 2 <sup>e</sup> génération qui ajoute un système paquet au réseau circuit GSM permettant des échanges de données et pouvant atteindre des débits théoriques de l'ordre de 170 Kbits/s, et des débits réels d'environ 40 Kbit/s dans des conditions optimales.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
GSM (Global Systems for Mobile Communications)	Norme de transmission numérique de téléphonie mobile, dite de 2ème génération, adoptée en 1987 et mise au point par l'ETSI (European Telecommunications Standard institut). C'est la norme la plus utilisée dans le monde. Utilisée depuis 1992, cette technologie emploie deux bandes de fréquences : 900 et 1 800 MHz, et peut transmettre aussi bien la voix que les données.
Hannibal	Câble sous-marin en fibre optique appartenant à 100% à Tunisie Telecom et reliant la Tunisie à la Sicile.
HLR (Home Location Register)	Élément du réseau cellulaire de téléphonie GSM. Il s'agit de la base de données centrale comportant les informations relatives à tout abonné de ce réseau GSM. Afin que les données soient cohérentes sur l'ensemble du réseau, c'est elle qui sert de référence aux autres bases de données locales, les VLR.
Hosting	Hébergement en Français. Action d'héberger un site internet sur un serveur dédié, mutualisé ou administré, afin de les rendre accessibles sur Internet.
HSDPA (High Speed Downlink Package Access)	Evolution de la norme de téléphonie mobile de 3 <sup>e</sup> génération (3G) UMTS aussi appelée 3,5 G ou 3G+. Il offre, grâce à une évolution logicielle, des performances 10 fois supérieures à la technologie 3G (UMTS). Il supporte des hauts débits en mode paquet dans le sens descendant.
Hubbing (Hub en français)	Nom donné à l'activité inter-opérateur qui consiste à acheter et revendre du trafic téléphonique international à des opérateurs internationaux partenaires et acheminant ce trafic en utilisant l'infrastructure de Tunisie Télécom.
Impairment test	Le test de validité ou impairment test permet de valider la cohérence entre la valeur nette comptable des actifs incorporels, notamment le goodwill, et leur valeur de récupération (soit valeur d'usage, soit valeur de marché). Si la valeur d'usage apparaît inférieure à la valeur comptable, il y a constatation d'une provision.
Interconnexion	Prestations réciproques offertes par deux exploitants de réseaux ouverts au public qui permettent à l'ensemble des utilisateurs de communiquer entre eux.
IP (Internet Protocole)	Un des deux principaux protocoles de communication entre les réseaux (l'autre étant l'ATM) utilisé notamment sur les réseaux internet et intranet. L'IP est un protocole de transfert spécifique à internet basé sur le principe de la commutation de paquets.
Keltra 1 & 2 (Sicile)	Câbles sous-marins en fibre optique vers la Sicile reliant la Tunisie à la Sicile.
Kbits/s (Kilo bits par seconde)	Millier de bits (1024) acheminés par seconde sur un réseau de transmission. Voir Bit.
Liaison louée	Segment de réseau, y compris une ligne d'accès au réseau, livré en tant que canal dédié qui offre toute sa capacité à l'utilisateur et sur laquelle il n'existe aucun contrôle ni signalisation.
Ligne PSTN	Ligne téléphonique ordinaire.
Media Gateway	Outil ou service de conversion qui transforme et convertit des flux de médias entre des réseaux de télécommunication disparates. Il permet la communication entre des réseaux de nouvelle génération au travers de plusieurs protocoles tels que l'ATM et l'IP.
MENA (The Middle East and North Africa)	Région incluant les pays suivants Algérie, Bahreïn, Egypte, Gaza et Cisjordanie, Iran, Iraq, Israël, Jordanie, Kuwait, Liban, Lybie, Maroc, Oman, Qatar, Arabie-Saoudite, Syrie, Tunisie, Turquie, Emirats arabes unis, Yémen.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
MHz	Mesure de fréquence correspondant à un million de cycles par seconde d'un courant électrique (fréquence radio), ou de cycle d'horloge d'un micro-processeur (ordinateur).
MMS (Multimedia Messaging Service)	Version multimédia du SMS permettant d'acheminer des images et des sons sur les réseaux et terminaux de téléphonie mobile GPRS et UMTS.
Mobile Softswitch	Commutateur (softswitch) dans une architecture NGN mobile.
MPLS (Multiprotocol Label Switching)	Protocole d'interconnexion de réseau permettant d'assurer l'étanchéité des flux de communautés différentes sur un réseau physique de transmission commun.
MSAN (Multi Service Access Node)	Nœud d'accès multiservice dans une architecture NGN.
Multi-play	Offre d'accès de services multiples (internet, télévision, Voix sur IP) au travers d'un seul point d'accès haut débit.
Multiplexer	Équipement de réseaux de télécommunications permettant d'insérer ou d'extraire des paquets de données
NGN (New Generation Network, ou Next Generation Network)	Concept générique désignant les réseaux voix et données basés sur protocole IP et permettant de passer d'une simple approche de connectivité à une nouvelle approche de développement de services apportés aux clients. Voir Protocole IP.
NMS Fédérateur	Centre de gestion qui connecte plusieurs centres d'opérations de réseaux en vue de gérer les alarmes et les performances.
Opex	Terme anglo-saxon désignant les dépenses et charges liées à l'exploitation de l'entreprise (charges de personnel, maintenance et réparations, frais de communications, loyers, énergie, gardiennage, entretien....).
Passerelle	Voir Gateway
Plates-formes Réseaux Intelligents	Plateformes permettant d'offrir des services à valeur ajoutée (carte prépayée, ligne prépayée, kiosque, forfait plafonné, etc.)
POP	Point de présence. Ensemble d'équipements d'un opérateur permettant de se connecter à son réseau (backbone) en un lieu donné.
POTS (Plain Old Telephone Service)	Service de téléphonie analogique de base.
Post payé (services)	Formule permettant de payer l'utilisation de services après leur consommation (des services gratuits peuvent également être inclus dans cette formule) et faisant l'objet d'une facturation de la Société.
Prépayé (services)	Formule dans laquelle l'utilisation des services est payée avant leur consommation (des services gratuits peuvent également être inclus dans cette formule).
PSTN	Public Switched Telephone Network.
Push Mail	Système qui permet d'envoyer instantanément les messages de type email reçus vers le mobile d'un utilisateur.
Reporting	Communiquer sur des états d'activités financiers ou opérationnels en fonction d'objectifs et de cibles préalablement fixées.
Réseau Core	Softswitch (commutateur) du réseau qui gère tous les types de communications.
Réseau Intelligent (Intelligent Network – IN)	Concept d'architecture de réseau qui a pour objet de faciliter l'introduction de nouveaux services à partir des services de base offerts par le Réseau Téléphonique Commuté. Son principe repose sur l'installation de la logique et des données du service sur un serveur informatique centralisé qui assure la commande des commutateurs.

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
Réseau Numérique à Intégration de Service (RNIS ou ISDN en anglais)	Réseaux de télécommunication entièrement numérisés, permettant de transporter simultanément de la voix et les données (fax, Internet...).
Réseau SS7 (Signaling System Code 7)	Nom américain du code CCITT 7 de signalisation des réseaux. SS7 : échanges d'information nécessaires pour la gestion d'une communication téléphonique (établissement et rupture, maintenance et supervision, facturation) et acheminés sous une forme numérique par un réseau distinct de celui utilisé pour la communication elle-même.
Réseau Téléphonique Commuté (RTC)	Réseau de transport de la voix constitué de terminaux, de lignes d'abonnés, de circuits, et de commutateurs. Il est également utilisé pour accéder à certains services de données.
Risk management	C'est une combinaison des techniques d'audit interne qui permet de limiter la survenance d'événements aléatoires ou risques pouvant compromettre la pérennité de l'entreprise. Il consiste par ailleurs, à développer diverses stratégies destinées à garder le risque sous contrôle.
Roaming (Itinérance)	Utilisation d'un service de téléphonie mobile sur le réseau d'un autre opérateur que celui auprès duquel est souscrit l'abonnement. L'exemple type est l'utilisation d'un mobile à l'étranger à partir du réseau d'un autre opérateur.
SDH (Synchronous Digital Hierarchy)	Mode de transmission numérique servant à optimiser les transmissions sur les supports fibre optique et faisceaux hertziens.
SIM	Sigle signifiant Subscriber Identity Module. Une carte SIM désigne la carte à puce qu'on loge dans son téléphone mobile afin qu'il puisse se connecter au réseau mobile (GSM/EDGE/3G...). Elle permet d'identifier personnellement l'abonné et contient des informations comme le numéro de téléphone et tout ce qui est relatif au réseau et à l'abonnement.
Smartphone	(ou téléphone intelligent) est un téléphone mobile disposant aussi des fonctions d'un assistant numérique personnel. Il peut aussi fournir les fonctionnalités d'agenda, de calendrier, de navigation Web, de consultation de courrier électronique, de messagerie instantanée, etc.
SMS (Short Message Service)	Message écrit, limité à 160 caractères, échangé entre téléphones mobiles
SMW4 (SEA-ME-WE4 / Alger, Marseille, Bizerte, Jeddah, Mumbai, Singapour entre autres)	Câble sous-marin en fibre optique permettant de relier 3 continents : l'Afrique, l'Asie et l'Europe.
Sponsoring	Vecteur de communication qui consiste pour Tunisie Télécom (parrain, sponsor) à contribuer financièrement, matériellement et/ou techniquement (logistique) à une action sociale, culturelle ou sportive..., dans l'optique d'accroître sa notoriété et son image .
Steering	Mécanisme d'orientation des usagers mobile en roaming vers le réseau d'un opérateur en particulier.
STM (Synchronous Transport Module)	Capacités de transmission conformes à la hiérarchie numérique (SDH).
Softswitch	Commutateur réseau. Equipement qui permet l'interconnexion d'entités réseau appartenant à un même réseau physique. Contrairement au concentrateur (ou <i>hub</i> ), il fractionne le réseau en domaines de collision indépendants.
Subscriber	Souscripteur ou abonné
Switch	Commutateur en français. Il est présent dans l'ensemble des réseaux actuels. On le retrouve principalement dans une topologie de type étoile.

Terme	Définition
	<p>Le commutateur est un matériel d'interconnexion de type concentrateur réseau mais il fractionne le réseau en domaines de collision indépendants.</p> <p>La technologie de commutation opère au niveau 2 du modèle de référence OSI. Simplement, c'est un processus d'acheminement dans lequel les messages sont découpés en paquets. Chaque paquet comportant les adresses nécessaires à son routage; dans les différents nœuds du réseau, ces paquets sont reçus dans une file d'attente et retransmis, après analyse.</p>
Taux de résiliation (churn)	Nombre de cartes dont la validité est expirée (telle que définie à la section 4.8) ou de contrats résiliés est expirée par rapport au parc moyen pendant une durée donnée (du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre ou du 1 <sup>er</sup> janvier au 30 septembre d'une année considérée)
Taux de coupure	Indicateur de qualité mesurant, pour le parc de mobiles existant, le nombre de communications coupées rapporté à l'ensemble de communications établies sur le réseau.
Technologie SDH (Synchronous Digital Hierarchy)	Technologie de transmission à haut débit, basée sur un "anneau". Ce type de structure permet de mettre à disposition un tracé géographique différent, assurant un chemin de secours au cas où le chemin primaire deviendrait indisponible
Tarif d'interconnexion ou terminaison d'appel	Montant par minute payé par un opérateur téléphonique à un autre opérateur pour écouler une conversation téléphonique à travers le réseau de cet autre opérateur jusqu'à sa destination. Ces tarifs sont régulés entre opérateurs nationaux.
Triple-play	Offre d'abonnement haut débit comprenant un accès internet, une offre de téléphonie et un bouquet de chaînes de télévision.
TRX (Transceiver Receiver)	Elément de la BTS qui a pour fonction l'émission et la réception du signal GSM.
UMTS (Universal Mobile Telecommunications System)	Norme de téléphonie mobile de 3ème génération (3G) permettant une communication haut débit (jusqu'à 2 Mbits/s en débit symétrique théorique) sur la bande de fréquences 1,9 à 2,2 GHz. Technologie permettant le transfert des données et de la voix, basée sur les normes WCDMA-CDMA.
Up-sell	Action de proposer un débit légèrement supérieur et plus cher que celui auquel s'intéresse le prospect.
VDSL (Very High Bitrate Digital Subscriber Line)	Technologie qui permet de transporter sur une paire de cuivre des données, simultanément et sans interférence avec la voix téléphonique. Elle permet d'atteindre de très hauts débits : elle peut fournir de 13 à 55,2 Mbps dans un sens et de 1,5 à 6 Mbps dans l'autre ou, si l'on veut en faire une connexion symétrique, un débit de 34 Mbps. Le VDSL est un protocole de couche 1 (Physique) selon le modèle OSI.
VMS (Voice Mail System)	Nom donné au système de messagerie vocale
VOD (Video On Demand)	Vidéo à la demande. Désigne la possibilité de sélectionner un contenu vidéo numérisé et de le télécharger sur un serveur central à partir d'un ordinateur ou d'un poste de télévision.
Voix sur IP (Voice over internet Protocol – VoIP)	Transport de la voix sur IP
VPN (Virtual Private Network)	En français, Réseau Privé Virtuel. Ensemble des technologies permettant de créer un environnement d'échange de données étanche pour un groupe de clients ou de sites d'une entreprise sur une infrastructure commune (par exemple, VPN IP Sec sur Internet ou VPN MPLS sur un réseau privé).
VSAT (Very Small Aperture Terminal)	Système de transmission satellite utilisant de petites antennes. Une

<b>Terme</b>	<b>Définition</b>
	base VSAT correspond à une microstation constituée d'une antenne d'un diamètre de 0,9 à 3,5 m. Un réseau VSAT est un réseau par satellite permettant de communiquer à partir d'une station maîtresse (hub) avec un ensemble de sites dotés de microstations (VSAT) reliées au système central par une topologie en étoile.
WAP (Wireless Application Protocol)	Standard adaptant l'Internet aux contraintes de la téléphonie mobile, notamment par l'utilisation d'un format de contenu approprié.
WIMAX	Technologie d'accès radio au réseau Data de très haut débit.

**I – ETATS FINANCIERS POUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES CLOS**

**1.1 Rapport des Commissaires aux comptes pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 (normes IFRS)  
Tunisie Telecom**

Siège social : Jardins du Lac, 1053, Tunis, Tunisie  
Capital social : TND 1 400 000 000

Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés des exercices 2007 et 2008 établis pour les besoins du dépôt du document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les IFRS tels qu'adoptés dans l'Union Européenne

**Exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Tunisie Telecom et en application du règlement CE n°809/2004 dans le cadre du dépôt du document de base par Tunisie Telecom auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Tunisie Telecom relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

*Responsabilité du conseil d'administration par rapport aux comptes consolidés.*

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité des commissaires aux comptes.*

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire aux comptes, ainsi que l'évaluation du risque que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de cette évaluation du risque, le commissaire aux comptes prend en considération le contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes en vigueur dans l'entité, afin de définir les procédures nécessaires dans ce contexte et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, le caractère raisonnable des estimations retenues par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

*Justification de l'opinion avec réserve.*

La société ne tenait pas au cours des exercices 2007 et 2008 une comptabilité auxiliaire client permettant de décomposer les soldes comptables des comptes collectifs clients en situations détaillées par abonné. Ces comptes clients font apparaître au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 des montants non lettrés de 49,8 Millions de Dinars et 52,5 Millions de Dinars, considérés par la société comme des encaissements n'ayant pas pu être justifiés par le système d'encaissement. Cette situation ne permet pas de s'assurer de la fiabilité des provisions constituées à la clôture de ces exercices.



En effet, le montant des provisions constituées au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008, au titre des créances clients, soit 342,4 Millions de Dinars pour 2007 et 372,2 Millions de Dinars pour 2008, a été déterminé sur la base des situations extracomptables des créances clients réparties par produit et par âge qui n'ont pas pu être approchées des comptes collectifs. Comme le précise la note 19 aux états financiers sur les événements significatifs postérieurs à la clôture, l'analyse des comptes clients menée par la société à partir de la fin 2009 a permis de constater des reprises de provisions à hauteur de 28 Millions de Dinars en décembre 2009 et de 18 Millions de Dinars en août 2010. Cependant cette analyse n'a pas fait ressortir la part des reprises de provisions qui serait à affecter aux exercices 2007 et 2008. Pour cette raison, nous ne sommes pas en mesure d'obtenir les éléments probants concernant le montant des provisions au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.

*Opinion avec réserve.*

A notre avis, et sous réserve de l'incidence des faits exposés au paragraphe de justification de l'opinion avec réserve, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation pour les exercices clos les 31 décembre 2007 et 31 décembre 2008.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 6.2 de l'annexe qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société n'est pas entièrement régularisée à la clôture de l'exercice.

Tunis le 9 décembre 2010

Moncef Boussanougua Zammouri  
FMBZ KPMG Tunisie

Chérif Ben Zina  
CMC – DFK International

**1.2 Etats financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 (en normes IFRS)**

Etats financiers consolidés pour les exercices clos le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 (en normes IFRS)

**ETATS FINANCIERS**

**BILAN CONSOLIDE**

		<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	6.1	82 690	104 089
Immobilisations corporelles	6.2	1 107 751	1 133 834
Titres mis en équivalence		12 701	9 971
Autres actifs financiers	6.3	13 019	14 988
Actifs d'impôts différés	6.4	241 925	230 799
		<b>1 458 086</b>	<b>1 493 681</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	7.1	24 648	24 533
Clients et comptes rattachés	7.2	448 761	322 398
Autres actifs courants	7.3	7 304	10 014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.4	738 281	751 331
		<b>1 218 995</b>	<b>1 108 276</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>2 677 081</b>	<b>2 601 957</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**BILAN CONSOLIDÉ (suite)**

		<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Capitaux propres – Part du Groupe</b>			
Capital social	8.1	1 400 000	1 400 000
Réserves et autres capitaux propres		52 745	50 919
Résultats reportés		-148 659	-177 192
		<b>1 304 086</b>	<b>1 273 727</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	8.2	<b>23 155</b>	<b>34 753</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 327 241</b>	<b>1 308 480</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	9.1	692 849	636 772
Provisions non courantes	9.2	13 305	61 104
Autres passifs non courants	9.3	127 728	148 365
Produits différés		69 653	64 374
Passifs d'impôts différés	7.4	11 911	12 899
		<b>915 446</b>	<b>923 514</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	10.1	105 581	92 361
Fournisseurs & Opérateurs	10.2	153 045	166 895
Autres passifs courants	10.3	175 767	110 707
		<b>434 393</b>	<b>369 963</b>
<b>Total Passifs</b>		<b>1 349 839</b>	<b>1 293 477</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>		<b>2 677 081</b>	<b>2 601 957</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ**

		<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Revenus	11.1	1 261 906	1 195 084
Autres produits d'exploitation	11.2	53 614	43 584
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 315 520</b>	<b>1 238 667</b>
Achats externes	11.2	-321 485	-283 248
Charges du personnel		-169 723	-152 934
Dotations aux amortissements et aux provisions	11.4	-276 009	-326 215
Autres produits et charges opérationnels	11.5	-129 638	-98 726
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>418 666</b>	<b>377 544</b>

Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		421	262
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>419 087</b>	<b>377 806</b>
Produits de placement	12	36 757	39 117
Charges financières nettes	12	-84 624	-59 157
<b>Résultat financier</b>		<b>-47 867</b>	<b>-20 040</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt</b>		<b>371 221</b>	<b>357 767</b>
Charges d'impôt	13	-120 181	-132 346
<b>Résultat net</b>		<b>251 040</b>	<b>225 420</b>
Part du groupe		244 966	211 376
Intérêts minoritaires		6 074	14 045
<b>Résultat net par action en TND</b>		<b>1,750</b>	<b>1,510</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>		<b>1,750</b>	<b>1,510</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### TABLEAU DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2008	31/12/2007
	TND 000	TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>
<b><u>Autres éléments du résultat global</u></b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Variation de la juste valeur des titres destinés à la vente	-2 570	560
Mouvements des titres mis en équivalence		
Écart de change résultant des activités à l'étranger	891	1
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>-1 678</b>	<b>559</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>249 361</b>	<b>225 979</b>
Part du groupe	242 992	211 934
Intérêts minoritaires	6 369	14 045
<b>Résultat global de la période</b>	<b>249 361</b>	<b>225 979</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31/12/2008	31/12/2007
	000 TND	000 TND
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	251 040	225 420
Avances et redevances apurées	-10 897	-394
Dotations aux amortissements et aux provisions	276 008	326 216
Quote- part des subventions d'équipements inscrites au résultat de l'exercice	-36 555	-10 802

Variation du BFR	-60 549	-101 269
Quote –part des revenus d'accès inscrits au résultat de l'exercice	5 279	-3 595
Charges financières latentes	-747	2 859
Production immobilisée	-22 338	-29 187
Impôts différés	-12 114	-12 318
<b>Flux provenant des activités opérationnelles</b>	<b>389 125</b>	<b>396 931</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos corp & incorp.	-249 986	-92 323
Décaissements provenant de l'acquisition d'immos financières	-3 522	10 924
Encaissements provenant de la cession des immos corp & incorp.		
Dividendes reçus		
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-253 508</b>	<b>-81 399</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	151 633	39 688
Remboursement d'emprunts	-78 655	-105 019
Alimentation Fonds social	-3 640	-2 066
Dividendes versés	-216 135	-111 651
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-146 797</b>	<b>-179 048</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>2 015</b>	<b>668</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-9 164</b>	<b>137 152</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>747 274</b>	<b>610 122</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>738 110</b>	<b>747 274</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

000 TND	Capital social	Réserve légale	Autres Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>33 273</b>	<b>17 646</b>	<b>-177 192</b>	<b>34 753</b>	<b>1 308 480</b>
<b>Retraitements</b>						
Correction du résultat de Sotetel de 2007				225	418	644
Correction des recettes de MATTEL sur consommation 2007				-3 474	-3 337	-6 811
Correction des recettes de SOTETEL				-1 623	-3 015	-4 638
Reclassifications		-1 238	-1 895	173	2 960	-
<b>Au 1er janvier 2008 après retraitements</b>	<b>1 400 000</b>	<b>32 035</b>	<b>15 751</b>	<b>-181 891</b>	<b>31 779</b>	<b>1 297 675</b>
<b>Résultat global :</b>						
Résultat de l'exercice				244 964	6 074	251 038
<b>Autres éléments du résultat global</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente			-2 570			-2 570
Ecart de conversion			596		295	891
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>-1 974</b>	<b>244 964</b>	<b>6 369</b>	<b>249 359</b>
Dividendes versés (TT+Mattel)				-201 075	-15 060	-216 135
Imputation à la réserve légale		10 741		-10 741		-
Fonds social			990	-3 000	-63	-2 073
Imputations à Mattel			-4680	3 113		-1 567
Mouvements dans les sociétés mises en équivalence			-175	-16		-191
Autres régularisations			58	-15	130	173
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>42 776</b>	<b>9 970</b>	<b>-148 659</b>	<b>23 155</b>	<b>1 327 241</b>

Les notes des pages 7 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

000 TND	Capital social	Réserve légale	Autres Capitaux propres	Résultat reportés	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Solde au 01/01/2007</b>	<b>1 400 000</b>	<b>30 276</b>	<b>5 813</b>	<b>-296 768</b>	<b>14 632</b>	<b>1 153 953</b>
<b>Résultat global :</b>						
Résultat de la période	-	-	-	211 433	14 045	<b>225 478</b>
<b>Autres éléments du résultat global:</b>						
Variation JV des actifs financiers destinés à la vente	-	-	560		-	<b>560</b>
Variation des Titres mis en équivalence	-	-	-	596	-	<b>596</b>
<b>Résultat global de la période</b>			<b>560</b>	<b>-212 029</b>	<b>14 045</b>	<b>226 634</b>
Dividendes		-	-	-102 358	-4 874	<b>-107 231</b>
Affectation réserves légales		5 446	-	-5 446	-3 774	<b>-3 774</b>
Reclassement		-2 449	7 179	5 174	-10 635	<b>-730</b>
Ecart de réévaluation		-	3 037	-3 037	-	-
Prise de contrôle SOTETEL		-	-	5 933	25 360	<b>31 294</b>
Fonds social		-	1 055	-3 000	-	<b>-1 945</b>
Modif comptable		-	-	10 281	-	<b>10 281</b>
Ecart de conversion		-	2	-	-1	<b>1</b>
<b>Solde au 31/12/2007</b>	<b>1 400 000</b>	<b>33 273</b>	<b>17 646</b>	<b>-177 192</b>	<b>34 753</b>	<b>1 308 480</b>

## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société Tunisie Telecom pour l'exercice clos le 31 décembre 2008 comprennent la Société, ses filiales (dénommées collectivement le « Groupe ») et les participations du Groupe dans les sociétés associées.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés suivants selon le référentiel IFRS.

### 1. Groupe Tunisie Telecom

Le Groupe « Tunisie Telecom » est constitué d'une société mère, la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Telecom », de deux sociétés sous contrôle et de deux sociétés sous influence notable. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « Tunisie Telecom », les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

- « Tunisie Telecom » : Société mère.
- La Mauritano-Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » : société filiale avec une participation directe de 51 % du capital.
- La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » : société filiale avec une participation directe de 35 % du capital.
- La Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises « BFPME » : entreprise associée avec une participation directe de 20 % du capital.
- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » : entreprise associée avec une participation directe de 37 % du capital.

Le Groupe, exerçant son activité dans le domaine des télécommunications, est régi par le Code des Sociétés Commerciales tunisien, tel que complété par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001, et mis à jour des textes et lois subséquents.

La structure du capital de chacune de ces sociétés est la suivante :

Société	Capital social	Pays	Nombre d'actions détenues	Méthode comptable	Participation %	Participation avec droit de vote
Sotetel	23 184 000	Tunisie	811 440	IG	35 %	35 %
Mattel	7 068 000	Mauritanie	63 750	IG	51 %	51 %
BFPME	10 000 000	Tunisie	1 000 000	E	20%	20%
ATI	1 000 000	Tunisie	37 000	E	37 %	37 %

IG : intégration globale ; E : mise en équivalence.

Depuis le 7 août 2007, Tunisie Telecom détient la majorité du Conseil d'administration de la SOTETEL avec 4 membres du Conseil sur 6. Conformément à l'IAS 27, Tunisie Telecom bénéficie du contrôle effectif de la SOTETEL. Par conséquent, cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, à compter de cette date.

## **2. Base de préparation**

### **2.1. Déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés de Tunisie Telecom ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Pour la préparation de ses états financiers consolidés 2007, Tunisie Télécom a appliqué toutes les normes IFRS et interprétations IFRIC obligatoires au 31 décembre 2007.

Tunisie Telecom est premier adoptant en 2010. En application des dispositions d'IFRS 1 (D16) relatives aux filiales ou entreprises associées qui adoptent les IFRS après leur investisseur (la société Emirates International Telecommunications (EIT) FZ – LLC, actionnaire de Tunisie Télécom à hauteur de 35%), Tunisie Telecom a choisi d'établir ses premiers états financiers IFRS sur la base des valeurs comptables de ses actifs et passifs tels qu'ils ressortent de sa contribution aux états financiers consolidés de EIT, après élimination des ajustements liés aux procédures de consolidation du ce groupe.

Parmi les nouvelles normes et interprétations comptables, Tunisie Telecom a notamment appliqué la norme IFRS 7 « Instruments financiers : information à fournir » et Amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital », d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2007. L'objectif de la norme IFRS 7 est de rassembler dans une nouvelle norme, après les avoir redéfinies, les règles de présentation de l'information financière relatives aux instruments financiers, tels que définis par les normes IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation », et IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Pour la préparation de ses états financiers consolidés 2008, Tunisie Telecom a appliqué toutes les normes IFRS et interprétations IFRIC obligatoires au 31 décembre 2008.

Parmi les nouvelles normes et interprétations comptables, Tunisie Télécom a notamment appliqué les amendements à la norme IAS 1 - Présentation des états financiers, liés à la présentation des états financiers notamment s'agissant des capitaux propres, d'application obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. L'application anticipée de la norme IAS 1 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes de Tunisie Télécom.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente.

### **2.2. Recours à des estimations et aux jugements**

Pour établir les comptes du groupe en IFRS, la direction de Tunisie Telecom a recours aux estimations et au jugement dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent in fine s'écarter des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et hypothèses portent sur les éléments suivants :



- Provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, et revue périodique pour tenir compte de l'évolution des éléments pouvant affecter leur évaluation Dépréciation des créances clients et des stocks : estimation du risque de non-recouvrement pour les créances et de perte de valeur pour les stocks
- Impairment des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impôts différés : estimations pour la reconnaissance des impôts différés mises à jour périodiquement pouvant affecter éventuellement les résultats fiscaux du groupe ou les différences temporelles.

### **3. Principes comptables importants**

#### **3.1. Consolidation**

##### *a. Intégration globale des filiales*

Les filiales sur lesquelles Tunisie Telecom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale. Il est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de votes d'une entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

##### *b. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés*

Les transactions entre les sociétés du groupe, les soldes, gains et pertes non réalisés sur des transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Si des filiales, des sociétés associées ou des joint ventures utilisent des méthodes comptables différentes de celles appliquées dans les états financiers consolidés, des écritures d'ajustement sont constatées pour aligner les méthodes comptables dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés.

##### *c. Sociétés associées et joint ventures*

Les sociétés associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50% des droits de vote d'une entité.

Une joint venture est un accord contractuel entre le Groupe et une ou plusieurs parties dans le but d'exercer une activité économique qui fait l'objet d'un contrôle commun.

Les participations dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement (joint ventures) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût.

##### *d. Regroupement d'entreprises :*

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le groupe acquiert un contrôle exclusif, les actifs acquis et les passifs, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de prise de contrôle. A cette date, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, celui-ci correspondant à la différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de Tunisie Télécom dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est constaté en profit directement au compte de résultat.

Ultérieurement, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué le cas échéant du cumul des pertes de valeur enregistrées. En cas de perte de valeur, celle-ci est inscrite en dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises.

En outre, les principes suivants s'appliquent aux regroupements d'entreprises :

- à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est affecté, dans la mesure du possible, à chacune des unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises,
- en cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisé en écart d'acquisition,
- les écarts d'acquisition ne sont pas amortis.

### **3.2. Conversion de devises étrangères :**

#### ***a. Devise fonctionnelle et devise de présentation :***

Les postes inclus dans les états financiers de chacune des filiales sont calculés en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce son activité (la « devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dinars tunisiens (« TND »), qui est la devise fonctionnelle de la société mère et la devise de présentation du Groupe. Toutes les données financières présentées en dinars tunisiens sont arrondies au millier le plus proche.

#### ***b. Transactions et soldes :***

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de clôture de bilan et de passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont constatés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les autres éléments du résultat global, au titre de couvertures de cash-flows éligibles et de couvertures nettes d'investissements éligibles.

Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments monétaires faisant partie de l'investissement net dans des opérations à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de devises servant à couvrir ces investissements, sont imputés en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de vente partielle d'une activité étrangère, les écarts de change enregistrés dans les capitaux propres sont constatés dans le compte de résultat consolidé en tant que partie du gain ou de la perte enregistré(e) sur la vente..

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en « autres éléments » du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en « autres éléments » du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans le résultat, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

#### ***c. Sociétés du Groupe :***

Les résultats et la position financière de toutes les entités du Groupe (dont aucune d'entre elles n'a la monnaie d'une économie hyper-inflationniste), qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation, sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- (i) les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan ;

- (ii) les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates de transactions) ; et
- (iii) tous les écarts de change en résultant sont constatés en tant que composant séparé des autres éléments du résultat global.

Dans les comptes consolidés, les écarts de change découlant de la conversion des investissements nets dans des opérations à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de devises servant à couvrir ces investissements, sont imputés en capitaux propres. En cas de cession ou de vente partielle d'une activité étrangère, les écarts de change enregistrés dans les capitaux propres sont constatés dans le compte de résultat consolidé en tant que partie du gain ou de la perte enregistré(e) sur la vente.

Le *goodwill* et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs comptabilisés découlant de l'acquisition d'une entité étrangère libellés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère et converties au taux de clôture selon les modalités précitées.

### **3.3. Trésorerie et équivalents de Trésorerie :**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaissement, les soldes de comptes courants, les comptes de dépôt à vue et les comptes de dépôt à terme dont les dates de maturité initiale sont inférieures ou égales à trois mois, nets de découverts bancaires ou de liquidités nanties sur des garanties. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs courants dans le bilan consolidé.

### **3.4. Créances clients et comptes rattachés :**

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés initialement à leur juste valeur et sont calculés par la suite au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction de la dépréciation. Une dépréciation des créances clients et comptes rattachés est constituée lorsqu'il peut être prouvé de manière objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre des termes initiaux des créances.

Des difficultés financières majeures, la probabilité de faillite ou de restructuration d'un débiteur et le défaut de paiement sont considérés comme un indicateur d'une dépréciation des comptes clients et comptes rattachés. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des cash-flows futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

La valeur comptable de l'actif est diminuée des dépréciations de créances et le montant de la perte est constaté dans le compte de résultat consolidé sous le poste « dotations aux provisions ». Lorsqu'une créance ne peut être recouvrée, elle est passée en perte ordinaire dans le compte de résultat. Les recouvrements ultérieurs de montants ayant été passés antérieurement en pertes sont portés au crédit du compte des «Autres produits et charges opérationnels» dans le compte de résultat consolidé.

### **3.5. Stocks :**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, coûts de production et de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

### **3.6. Autres actifs financiers :**

Le Groupe classe ses autres actifs financiers dans les catégories indiquées ci-dessous. Le classement dépend du but pour lequel les actifs sont acquis. La direction décide de leur classement lors de leur comptabilisation initiale.

Les investissements sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur augmentée des coûts de la transaction pour toutes les immobilisations financières non comptabilisées ultérieurement à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### ***a. Prêts :***

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

#### ***b. Actifs financiers disponibles à la vente :***

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente et ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont inclus dans les actifs non courants, à moins que la direction n'entende disposer de l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Les acquisitions et les ventes régulières actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de l'opération, à savoir la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif considéré. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les immobilisations financières ne sont plus comptabilisées lorsque les droits d'obtenir de la trésorerie ont expiré ou lorsque le Groupe a transféré l'essentiel des risques et des avantages attachés à la propriété.

Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les variations cumulées de la juste valeur, comptabilisées en capitaux propres, sont incluses dans le compte de résultat consolidé.

Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat consolidé comme faisant partie des « Charges financières nettes ». Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au poste « produits de placement », lorsque le droit du Groupe de recevoir des paiements est établi.

Les justes valeurs des placements cotés sont fondées sur les prix du marché. Si le marché pour un actif financier n'est pas actif (ou pour des titres non cotés), le Groupe fixe la juste valeur en utilisant une appréciation technique.

Le Groupe vérifie à la date de clôture de chaque bilan s'il existe une preuve objective qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié(e). Dans le cas de titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-dessous de son coût est considérée comme étant un indicateur que les titres sont dépréciés. Si une telle preuve existe concernant des titres disponibles à la vente, la perte cumulative – mesurée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte pour dépréciation réalisée sur cette immobilisation financière préalablement comptabilisée au compte de résultat consolidé – est déduite des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat consolidé. Les pertes pour dépréciation comptabilisées au compte de résultat consolidé sur des instruments de capitaux propres ne sont pas reversées au compte de résultat consolidé.

### 3.7. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des éventuelles dépréciations. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition du bien concerné et tous les autres coûts directement attribuables à la remise en état dudit bien en vue de l'utilisation qui en est attendue. Des coûts subséquents sont inclus dans le montant comptabilisé du bien ou comme un actif distinct, s'il y a lieu, uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficiera à l'avenir d'avantages économiques liés à l'élément d'actif et le coût dudit élément peut être mesuré de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien constituent des charges de période.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres actifs sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité des actifs,, aux taux calculés ci-dessous :

Description	Durée d'utilité
Constructions/Fibres optiques	20 ans
Câbles contrôlés conjointement	15 ans
Equipements Réseau	7 ans
Matériels informatiques/Véhicules/équipement de bureau	3 ans
Installation et Agencements	3 ans

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité respective des actifs sont révisées et ajustées, le cas échéant, à la date de chaque bilan. La valeur comptable d'un actif est inscrite immédiatement comme sa valeur recouvrable si la valeur comptable du bien est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les plus ou moins-values réalisées sur les ventes sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable. Elles sont incluses dans le compte de résultat consolidé en « autres produits et charges opérationnels ».

Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées à leur valeur d'achat et comprennent les biens en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future. Lorsqu'elles sont achevées, les immobilisations corporelles en cours sont transférées aux biens, installations et équipements selon le cas, et amorties selon les modalités définies ci avant.

### 3.8. Immobilisations incorporelles :

#### *a. Droits d'usage des câbles sous-marins :*

Les droits d'usage des câbles sous-marins acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à compter de leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (quinze ans).

Les acquisitions de capacités ultérieures sont également comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée de vie d'utilité résiduelle des câbles sous-marins. Les coûts d'entretien liés à ces câbles sous-marins sont comptabilisés comme des dépenses lorsqu'ils sont engagés.

#### *b. Logiciels informatiques :*

Les licences d'utilisation de logiciels informatiques sont capitalisées sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en application les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 ans).

Les coûts liés à la maintenance de logiciels informatiques constituent des charges de période.

Les dépenses de développement sont capitalisées uniquement si les coûts peuvent être mesurés de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement réalisable, si des avantages économiques futurs sont probables et si le Groupe entend et a les ressources suffisantes pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'immobilisation. Les dépenses capitalisées comprennent le coût du matériel, les coûts de main d'œuvre directe, les frais généraux qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif. Les autres frais de développement constituent des charges de période.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs liés à l'actif spécifique auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses constituent des charges de période.

#### ***Licences :***

Les licences sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité respective habituelle (accord contractuel). Les licences d'exploitation (GSM & Réseau local) en Mauritanie sont amorties sur une période de 15 ans.

### **3.9. Dépréciation d'actifs non financiers :**

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrée. Les actifs non amortis sont soumis à ce test de dépréciation tous les ans après leur affectation à l'unité génératrice de trésorerie appropriée.

Le principaux indices de dépréciation qui mènent le groupe à effectuer un test de dépréciation comprennent notamment :

- Un changement défavorable dans l'environnement extérieur de l'entreprise (concurrence, demande des consommateurs, régulation) ;
- Une obsolescence technologique accélérée ;
- Un coût de maintenance surélevé nécessitant la redéfinition de la technologie utilisée ;
- Un changement important dans le mode d'utilisation ;
- Des performances inférieures aux prévisions.

Une dépréciation est comptabilisée pour le montant selon lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus important entre la juste valeur d'un actif nette des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou UGT). Pour les besoins des tests de dépréciation du *goodwill*, les UGT auxquelles le *goodwill* est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le *goodwill* fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le *goodwill* acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

### **3.10. Dettes fournisseurs :**

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement mesurées au coût amorti en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les provisions sont mesurées à la valeur présente des dépenses estimées être requises pour honorer l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle et des risques spécifiques liés à l'obligation.

### **3.11. Emprunts à long terme :**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de l'opération engagés. Les emprunts sont ultérieurement calculés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de l'opération) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des emprunts en utilisant la méthode d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date du bilan, ce qui est généralement le cas.

### **3.12. Impôts courants et différés :**

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

Les impôts courants sont calculés sur la base des lois fiscales en vigueur ou qui vont l'être à la date du bilan dans les pays où les filiales et les sociétés affiliées de la société opèrent et génèrent un revenu imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant des situations dans lesquelles les règles fiscales applicables sont sujettes à interprétation et constitue des provisions si cela est opportun sur la base des sommes présumées devoir être payées aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **3.13. Distribution de dividendes :**

La distribution de dividendes aux actionnaires de la société est comptabilisée comme une dette dans les états financiers consolidés du Groupe pendant la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société. Les dividendes sont distribués sur la base des états financiers individuels de chaque société du groupe arrêtés selon les normes locales de la filiale.

### **3.14. Comptabilisation du chiffre d'affaires et autres produits :**

Le chiffre d'affaires comprend la juste valeur de la rémunération reçue ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de services dans le cours normal des activités du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, retours, rabais et réductions et après élimination des ventes au sein du Groupe.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque son montant peut être mesuré de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entité et lorsque des critères spécifiques ont été réunis pour chacune des activités du Groupe, tels que décrits ci-dessous. Le montant du revenu n'est pas considéré être mesurable de façon fiable tant que toutes les éventualités relatives à la vente n'ont pas été résolues. Le Groupe fonde ses estimations sur des résultats historiques, en tenant compte du type de client, du type d'opération et des spécificités de chaque accord.

#### ***a. Ventes de services de télécommunication :***

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux services de télécommunications de détail et wholesale.

Les revenus sont les suivants :

- les revenus de services de communications nationales et internationales payés postérieurement sont comptabilisés lorsque les services sont délivrés ;
- les revenus de services de communications nationales et internationales payés d'avance sont comptabilisés à la consommation ;
- les revenus des nouvelles souscriptions (revenus d'accès) sont comptabilisés en revenus différés et amortis sur la durée de vie estimée des clients ;
- les revenus d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés ;
- les revenus d'interconnexion avec les opérateurs internationaux (téléphonie, réparation de câbles...) sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés.

#### ***b. Revenus d'intérêt :***

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

#### ***c. Revenus de dividendes :***

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

### **3.15. Contrats de bail :**

Les contrats de bail pour lesquels une grande partie des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés dans la catégorie des contrats d'exploitation. Les paiements effectués au titre des contrats d'exploitation (hors de toute prime reçue de la part du bailleur) sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sur une base linéaire pendant toute la durée du bail.

Les actifs détenus au titre des contrats de location-financement, définis par l'IAS 17 concernant les « Baux », et qui répondent aux critères établis par l'IFRIC 4 sur « Déterminer si un accord contient un contrat de location », sont capitalisés. Le montant constaté à l'actif représente le montant le plus faible entre la valeur actuelle des paiements de loyers futurs et sa valeur de marché. Ils sont amortis sur la période applicable aux actifs de même type. Le passif correspondant aux paiements de loyers futurs est aussi comptabilisé.



### **3.16. Capital social :**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférant).

### **3.17. Rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres :**

Aucun régime de rémunération fondé sur des instruments de capitaux propres (plans d'achat d'actions, option de souscription d'actions, etc...) n'a été mis en place par le Groupe pour ses employés. Par conséquent, IFRS 2 n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe.

### **3.18. Subventions d'équipement :**

Les subventions d'équipement reçues sont comptabilisées initialement comme des produits constatés d'avance à leur juste valeur de marché lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que le Groupe respectera les conditions d'octroi des subventions. Elles sont ensuite comptabilisées en tant que profit en « autres produits et charges opérationnelles » au même rythme que la durée d'utilité de l'actif subventionné conformément à IAS 20.

### **3.19. Provisions**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation légale (juridique, réglementaire ou contractuelle) ou une obligation implicite, découlant d'évènements passés ;
- qu'il est probable que les avantages économiques sous forme de sortie de ressources seront requis pour honorer cette obligation ; et
- que ladite obligation peut être estimée de manière fiable.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite découlant de faits passés, qu'il est probable qu'un déboursement de ressources sera requis pour honorer l'obligation et que la valeur a été estimée de façon fiable.

Lorsque les effets de la valeur temps de l'argent sont importants, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations de la valeur temps de l'argent sur le marché. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être déterminée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée dans les notes afférentes aux états financiers consolidés.

### **3.20. Avantages au personnel :**

Aucun régime d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi n'a été mis en place par le Groupe.

Seule une indemnité de départ à la retraite d'une valeur forfaitaire de 700 TND est remise à chaque salarié de l'entreprise le jour de son départ en retraite. A cet effet, la Société enregistre une provision conformément à IAS 19.

La provision correspondante est actualisée à la date de clôture, au *taux sans risque* (Taux moyen pondéré des bons du Trésor assimilables BTA pour la dernière adjudication disponible), de l'indemnisation forfaitaire de l'effectif en exercice doublement corrigée par la *probabilité du maintien en poste* et du *droit acquis* estimé par le ratio âge/âge légal de départ à la retraite

### **3.21. Abandon d'activités et actifs destinés à la vente:**

Conformément à IFRS 5, un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs est classé comme dé tenu en vue de la vente s'il est disponible à la vente immédiatement ; et qu'il est hautement probable qu'il soit réalisé dans les douze mois de la date de clôture du bilan. Ces actifs et passifs sont comptabilisés en tant qu'actifs destinés à la vente et passifs liés aux actifs destinés à la vente, sans aucune compensation. Les actifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leurs valeurs comptables et leurs justes valeurs diminuées des coûts des ventes. Ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique d'exploitation qui a été cédée ou qu'elle fait partie des éléments destinés à la vente ou la distribution, ou bien qu'elle correspond à une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification dans la rubrique « Abandon d'activités » se produit au moment de la cession ou lorsque l'activité répond aux critères de classification parmi les éléments détenus à la vente, si antérieure. Lorsqu'une activité est considérée abandonnée, l'état comparatif du résultat global est présenté de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'année comparative.

Au 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007, aucune activité n'était abandonnée. Ces rubriques ne sont donc pas présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.

## **4. Gestion des risques financiers :**

### **4.1 Généralités :**

La Société est exposée aux risques décrits ci-après parce qu'elle utilise des instruments financiers. Elle est notamment exposée aux risques de crédit, de trésorerie et du marché. Si un ou plusieurs risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les bénéfices ou le développement de l'entreprise pourraient être affectés.

Cette note fournit des informations sur l'exposition de la Société à chacun des risques mentionnés ci-dessous, sur les objectifs et sur les politiques et les processus de la Société pour mesurer et gérer les risques, ainsi que la gestion du capital de l'entreprise. D'autres informations quantitatives sont incluses tout au long des présents états financiers.

Les politiques de gestion des risques de la Société sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels est confrontée l'entreprise, de manière à fixer des limites appropriées du risque et des contrôles et à surveiller ces risques et leur adhésion aux limites établies. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la conjoncture du marché et les activités de la Société.

La Société, à travers ses normes et procédures de gestion et de formation, vise à mettre en place un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et leurs obligations.

Le Comité d'audit de la Société supervise la manière dont la direction contrôle la conformité des politiques et procédures de gestion des risques et vérifie la pertinence de la structure de gestion des risques par rapport aux risques auxquels est confrontée l'entreprise. Le Comité d'audit est assisté dans son rôle de supervision par l'Audit interne. L'Audit interne effectue à la fois des vérifications périodiques et ponctuelles des contrôles et procédures de gestion des risques, et les résultats sont soumis au Comité d'audit.

### **4.2. Risques de crédit :**

- a.** Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes financières suite à la défaillance d'un ou plusieurs de ses abonnés. . (Cf. § 16.1. Risques de crédit). *Comptes clients et comptes rattachés :*

Le chiffre d'affaires de Tunisie Telecom est réalisé principalement avec des clients prépayés. Cette catégorie de clients ne présente aucun risque de crédit. En outre, les abonnés (post payés) sont regroupés en fonction de leur profil de risque. La direction applique des procédures de contrôle spécifiques pour chaque type de groupe. Les marges de tolérance sont calculées de manière à couvrir le risque de crédit selon des méthodes spécifiques basées principalement sur l'ancienneté de la créance et la nature du client.

De plus, la politique de recouvrement mise en place assure un taux élevé de recouvrement des créances impayées. En outre, notre politique d'arbitrage des risques résiduels (comptes en souffrance) fixe actuellement un taux de couverture très prudent d'environ 75%.

**b. Placements à court terme :**

En vertu de la politique de gestion, les dépôts et les investissements à court terme sont répartis entre plusieurs établissements financiers tunisiens qui répondent aux critères de crédit préétablis.

**4.3 Risques de liquidité :**

Le risque de trésorerie est le risque de voir la société dans l'impossibilité d'honorer ses obligations financières en temps prévu. Tunisie Telecom s'assure en permanence de disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer ses obligations actuelles et futures.

**4.4 Risques liés au marché :**

Le risque lié au marché est le risque de fluctuations des prix du marché, tels que des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers des actions et qui auront un impact sur les résultats de la société ou sur la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La démarche de la société en matière de gestion des risques liés au marché consiste à gérer et à contrôler l'exposition à ces risques dans le cadre de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

**4.5 Risque de change :**

La Société est exposée à des risques de change sur les ventes, les achats, les placements et les emprunts contractés libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, et au moment de l'évaluation de la valeur de ses actifs et de ses passifs en monnaies étrangères.

Pour Tunisie Telecom, le risque de change provient :

- des financements libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des achats libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des revenus et des frais internationaux d'accès, des comptes débiteurs et créditeurs libellés en euros, en dollars américains et en (SDR)

Le taux de change de l'euro au cours des cinq dernières années a enregistré une érosion modeste mais constante par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, tandis que les fluctuations par rapport au dollar américain et au yen japonais sont demeurées moins prévisibles et pourraient avoir un impact sur les résultats de la Société(Cf. § 16.3. Risques de change).

La Société n'utilise pas d'instrument de couverture de change sur le marché. Néanmoins, et afin de se couvrir contre le risque de change, la société a mis en place des comptes professionnels alimentés, par les recettes en devises. Ces comptes permettent de couvrir la totalité des dépenses en devises (investissements, remboursements d'emprunts, acquisition de terminaux, charges d'interconnexion internationale) et de dégager des excédents de trésorerie en devises ;

Par ailleurs, la diversification des devises utilisées dans le cadre des emprunts (bailleurs de fonds) et des contrats commerciaux (fournisseurs) réduit d'autant le risque de change sur une devise spécifique.

**4.6 Risques liés aux taux d'intérêt**

Le risque lié aux taux d'intérêt se réfère au risque de voir la juste valeur des instruments financiers, ou cash flow associés à ces instruments, fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Étant donné que les emprunts de Tunisie Telecom sont principalement des emprunts à taux fixes, ce risque n'est pas évalué comme important pour la Société(Cf. § 16.5. Risques d'intérêt).

Par ailleurs, l'assise financière de Tunisie Télécom lui procure une force de négociation des conditions des financements vis-à-vis des bailleurs des fonds nationaux et internationaux lui permettant d'obtenir des conditions au moins équivalentes (aussi favorables) en cas de recours à des nouveaux crédits.

A ce titre et à l'occasion de chaque nouvelle convention d'emprunt, Tunisie Télécom exige aux bailleurs des fonds de présenter une offre de financement à taux variable et à taux fixe lui offrant ainsi la possibilité de choisir le mode de financement le plus favorable.

#### **4.7 Gestion du capital**

La politique du Conseil d'administration consiste à maintenir ses capitaux propres à un niveau important de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et pour soutenir le développement de l'activité de l'entreprise.

Aucun changement en matière de gestion du capital n'a été apporté à l'approche de la Société durant l'année.

#### **5. Note de réconciliation relative à la première adoption des IFRS par le groupe Tunisie Telecom :**

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'adoption des normes internationales, les états financiers consolidés du groupe Tunisie Télécom ont été établis pour la première fois au 1er janvier 2007 selon les normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board) applicables au 1er janvier 2007 telles qu'approuvées par l'Union Européenne (UE). Les états financiers 2007 comprennent un bilan d'ouverture établi au 1er janvier 2007 selon les dispositions énoncées dans IFRS 1 « Première application du référentiel IFRS », notamment l'option D 16 et les comptes de l'exercice 2007 établis selon le même référentiel.

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes sociaux et consolidés de Tunisie Télécom et de ses filiales, arrêtés en application du référentiel comptable tunisien sur lesquels un certain nombre de retraitements a été appliqué pour respecter les règles de consolidation et les formats de présentation conformément au référentiel IFRS.

L'impact du passage aux normes IFRS est relativement limité dans la mesure où Tunisie Télécom applique déjà les normes comptables tunisiennes qui sont conceptuellement proches des normes IFRS.

Les principaux impacts liés à l'application du nouveau référentiel, indépendamment des nouveaux formats de présentation des états financiers, concernent donc :

- l'analyse de la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles ;
  - l'analyse de la norme IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles ;
  - les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, en conformité avec IAS 18 ;
- et la prise en compte des écarts de changes, selon IAS 21.

##### **5.1 Compte de résultat :**

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, la présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges a été maintenue.

Les principales modifications affectant le compte de résultat se présentent comme suit :

- le retraitement des services à valeur ajoutée, impliquant les fournisseurs de contenus ;
- la durée de l'étalement des frais d'accès facturés aux clients lors de l'ouverture d'une ligne téléphonique ;
- la durée de l'étalement des subventions d'équipement ;
- la prise en compte des impacts de change dans le résultat de l'exercice ;
- les impôts différés liés aux éléments de réconciliation entre les comptes locaux et comptes IFRS.

##### **5.2 Bilan :**

Les principales modifications concernent :

- la ventilation des actifs et des passifs en courants et non courants ;
- la prise en compte des intérêts minoritaires dans les capitaux propres ;
- la prise en compte des impôts différés actifs et passifs ;
- la modification des valeurs nettes comptables des immobilisations liées à la revue des durées d'amortissement.

Les principaux retraitements détaillés se présentent comme suit :

### **Cartes SIM :**

Dans les comptes sociaux, les cartes SIM non activées sont comptabilisées en stocks. Dans les comptes consolidés IFRS, les cartes SIM sont inscrites en immobilisations incorporelles en cours lors de leur acquisition puis reclassées en immobilisations définitives amortissables sur leur durée d'utilité.

### **Durées d'amortissement :**

L'application de la norme IAS 16 Immobilisations corporelles et l'IAS 38 Immobilisations incorporelles a conduit aux changements de la plupart des durées d'amortissement et à l'application de l'approche par composants en raison de la nature des actifs corporels des télécommunications. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, et non sur une durée fiscale appliquée dans les comptes sociaux.

### **Retraitement des services à valeur ajoutée :**

Les ventes de services aux clients du groupe Tunisie Télécom pour le compte de fournisseurs de contenu, impactent le chiffre d'affaires qui est présenté net du montant reversé à ces fournisseurs.

### **Étalement des frais d'accès facturés aux clients lors de l'ouverture d'une ligne téléphonique :**

La facturation des frais d'accès lors de l'activation d'une ligne téléphonique (dont la facturation de la carte SIM), initialement portés en chiffres d'affaires dans les comptes sociaux, fait l'objet d'un étalement dans les comptes consolidés IFRS, sur la durée de vie estimée des clients revue périodiquement en fonction du taux chum de chaque produit.

### **Étalement des subventions d'équipement :**

Les subventions d'équipement, reconnues en passifs financiers, sont étalées au même rythme que les actifs subventionnés. La durée d'étalement a été revue suite à la revue des durées d'amortissement des immobilisations.

### **La prise en compte des impacts de change dans le résultat de l'exercice :**

Les différences de change sur les éléments actifs et passifs à long terme, comptabilisées en écarts de conversion actifs et passifs selon les normes comptables tunisiennes, sont reclassées en résultat de la période en application de la norme IAS 21.

### **Autres :**

Le reste des retraitements, qui n'a pas un impact important, concerne essentiellement la prise en compte d'une provision pour départ à la retraite et la réévaluation de titres de participation classés dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Ci après la note de réconciliation relative à la première adoption des IFRS au 01/01/2007 :

<b>Capitaux propres</b>	<b>Capital social</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (Avant les ajustements IFRS):</b>	<b>1 400 000</b>	<b>57 141</b>	<b>125 531</b>	<b>14 629</b>	<b>1 597 301</b>
Retraitement de l'amortissement des câbles sous-marins			-1 585		-1 585
Approche par composante et retraitement des immobilisations techniques			-273 533		-273 533
Retraitement des immobilisations hors techniques			-30 314		-30 314
Retraitement des différences de change			-18 975		-18 975

Retraitement de la méthode de reconnaissance des revenus sur la base de la consommation effective			-18 262		-18 262	
Retraitement des revenus d'accès			-44 246		-44 246	
Retraitement des subventions d'équipements	-23 620				-23 620	
Comptabilisation de l'impôt différé					-	
Réévaluation des titres mis en équivalence	2 607				2 607	
Comptabilisation de la perte de valeur sur immobilisations corporelles			-13 917		-13 917	
Autres ajustements IFRS	-40		-21 467		-21 507	
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2007 (après les ajustements IFRS)</b>		<b>1 400 000</b>	<b>36 088</b>	<b>-296 768</b>	<b>14 629</b>	<b>1 153 949</b>

Les retraitements d'impôts sont présentés nets d'impôts différés.

## 6. Actifs non courants :

### 6.1 Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif du Groupe Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Total IFRS 2007	Entrées Groupe 2008	Sorties Groupe 2008	Effet Inventaire 2008	Ecart de conversion 2008	Total IFRS 2008
Licences télécoms	32 428	-	-	-	1 387	33 815
Droit d'usage-Câbles sous-marins	53 796	-	-	-	-	53 796
Logiciels informatiques	576 224	43 274	-	-	6	619 504
Autres immobilisations incorporelles	11 327	-	-	-	57	11 384
Encours immobilisations incorporelles	10 488	11 652	-	-	-	22 140
<b>Total Brut</b>	<b>684 263</b>	<b>54 925</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 449</b>	<b>740 638</b>
Licences télécoms	-16 404	-2 214	-	-	-764	-19 382
Droit d'usage-Câbles sous-marins	-47 131	-5 156	2 810	-14 627	-	-64 103
Logiciels informatiques	-514 873	-65 456	-	11 062	-	-569 267
Autres immobilisations incorporelles	-1 677	-3 426	-	-	-	-5 103
Dépréciations -Immobilisations incorporelles	-90	-	-	-	-	-90
<b>Total Amortissements</b>	<b>-580 175</b>	<b>-76 251</b>	<b>2 810</b>	<b>-3 565</b>	<b>-764</b>	<b>-657 948</b>
	-	-	-	-	-	-
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>104 088</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>82 690</b>

### 6.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif du Groupe Tunisie Télécom, la valeur comptable nette totalise fin 2008 la somme de 1 107 751 mDT contre 1 133 834 mDT fin 2007.

Au 31 décembre 2008, elles se détaillent comme suit :

ésignation	Total IFRS 2007	Entrées Groupe 2008	Sorties Groupe 2008	Effet Inventaire 2008	Ecarts de conversion 2008	Total IFRS 2008
Equipements Réseau	2 770 560	114 278	-3 253	-	3 318	2 884 903
Matériel de Transport et divers engins	48 923	4 748	-2 531	-	55	51 195
Terrains & Constructions	217 580	11 120	-824	-	158	228 033
Autres immobilisations corporelles	135 689	4 475	-51	-	73	140 186
Encours immobilisations corporelles	221 892	66 441	-	-	174	288 508
Câbles sous-marins	41 474	-	-12 460	-	-	29 014
<b>Total Brut</b>	<b>3 436 118</b>	<b>201 061</b>	<b>-19 118</b>	<b>-</b>	<b>3 778</b>	<b>3 621 839</b>
Equipements Réseau	-2 032 340	-198 776	683	-8 408	-1 310	-2 240 150
Matériel de Transport et divers engins	-41 331	-2 637	2 434	11	-31	-41 554
Terrains & Constructions	-89 210	-9 622	-	2 379	-37	-96 490
Autres immobilisations corporelles	-133 225	3 467	50	603	-507	-129 612
Câbles sous-marins	-6 180	-102	-	-	-	-6 283
<b>Total Amortissements</b>	<b>-2 302 286</b>	<b>-207 670</b>	<b>3 167</b>	<b>-5 416</b>	<b>-1 885</b>	<b>-2 514 088</b>
<b>Valeur Nette Comptable</b>	<b>1 133 834</b>	<b>-6 609</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 107 751</b>

Les équipements réseaux correspondent à des installations GSM, Data, Commutation, Transmissions, réseaux locaux d'abonnés et réseau international.

*Situation juridique du patrimoine foncier de la société mère Tunisie Télécom :*

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière.

La régularisation de cette situation est toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans la mesure où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs objets de l'apport d'une part, et l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour d'autre part à l'exception du cas Parc El Ghazala (Cf. § 20.3. Parc technologique El Ghazala).

A ce jour, les résultats des travaux de régularisation de la situation juridique du patrimoine immobilier de la société, se présentent comme suit:

- ≡ Obtention de certains titres fonciers,
- ≡ Conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- ≡ Lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste, la procédure est en cours.

### 6.3 Titres mis en équivalence & Autres actifs financiers :

#### *Titres mis en équivalence :*

Au 31 décembre 2008, les titres ATI et BFPME détenus respectivement à hauteur de 37 % et 20 % par le groupe Tunisie Telecom ont été mis en équivalence.

#### *Autres actifs financiers :*

Au 31 décembre 2008, les autres actifs financiers ont totalisé un montant net de 13 019 mDT détaillées comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Titres destinés à la vente	7 747	10 317
Prêts au personnel	6 511	4 919
Autres immos financières non courantes	239	1 230
	<b>14 497</b>	<b>16 466</b>
Prov. Immobilisations financières	<b>-1 479</b>	<b>-1 479</b>
	<b>13 019</b>	<b>14 988</b>

La juste valeur des titres disponibles à la vente s'élève à 7 747 mDT au 31 décembre 2008 et sont composés comme suit :

	<b>Taux d'intérêt</b>	<b>Juste Valeur</b>
	<b>(%)</b>	<b>TND 000</b>
Banque de l'Habitat	1,51 %	5 666
Zone Franche Zarzis	5,02 %	212
Sibtel	4,00 %	248
Rascom	1,23 %	0
Tunisie Trade Net	12,00 %	240
Thuraya	0,20 %	1 023
TITF	10,00 %	208
Sté gestion Technopole Sfax	15,00 %	150
		<b>7 747</b>

### 6.4 Actif & Passif d'impôts Différés :

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont totalisé à la fin de l'exercice 2008 un montant net de 230 015 mDT contre 217 899 mDT en fin de 2007.



	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Actif d'impôts différés</b>		
AID/Amortissement des immobilisations corporelles	139 487	168 850
AID/Amortissement des immobilisations incorporelles	33 587	1 231
AID/Dépréciation des immobilisations financières	189	518
AID/Dépréciation des stocks	3 178	3 217
AID/Provisions pour risques & charges	-	14
AID/Étalement des revenus d'accès	23 884	33 711
AID/Ecart de change & autres éléments du Bilan	41 601	23 258
	241 925	230 799
<b>Passif d'impôts différés</b>		
PID/ Ecart de change & autres éléments du Bilan	-11 911	-12 899
	<b>-11 911</b>	<b>-12 899</b>
	<b>230 015</b>	<b>217 899</b>

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives futures de rentabilité du groupe Tunisie Télécom, les bénéfices attendus permettront la réalisation des actifs d'impôt différés résultant des différences temporelles.

En 2008, aucun impact des impôts différés n'a été constaté directement en capitaux propres.

## 7. Actifs courants :

### 7.1 Stocks :

L'évolution des stocks du Groupe Tunisie Télécom entre fin décembre 2008 et fin décembre 2007 se présente comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Stock Technique	21 626	22 901
Stock commercial	10 381	5 134
Autres stocks	2 065	5 714
	<b>34 073</b>	<b>33 749</b>
Prov. Stock technique	-6 491	-6 587
Prov. Stock commercial	-2 155	-1 707
Prov. Autres stocks	-779	-922
	<b>-9 425</b>	<b>-9 216</b>
	<b>24 648</b>	<b>24 533</b>

Les stocks techniques se composent principalement des câbles, accessoires et autres composantes techniques.

Les stocks commerciaux se composent principalement des cartes de recharge et cartes SIM, des terminaux Fixe et GSM et autres accessoires.

### 7.2 Créances clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2008 un solde net de 448 761 mDT contre 322 398 mDT au 31 décembre 2007, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Clients	577 395	546 388
Distributeurs	16 740	18 222
Opérateurs locaux	3 785	
Opérateurs étrangers	232 475	115 020
	<b>830 395</b>	<b>679 630</b>

Prov. Clients	-372 199	-342 368
Prov. Opérateurs étrangers	-9 434	-14 864
	<b>-381 633</b>	<b>-357 232</b>
	<b>448 761</b>	<b>322 398</b>

### 7.3 Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2008 un solde net de 7 304 mDT contre 10 014 mDT au 31 décembre 2007. Ils se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Personnel et comptes rattachés	4 084	3 957
Comptes de régularisation	15 847	1 924
Débiteurs divers	2 087	16 112
	<b>22 018</b>	<b>21 993</b>
Prov. Autres actifs courants	<b>-14 714</b>	<b>-11 979</b>
	<b>7 304</b>	<b>10 014</b>

La rubrique « Compte de régularisation » comprend Les charges comptabilisées d'avance (locations et fournitures diverses).

### 7.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie du Groupe présente, au 31 décembre 2008, un solde brut excédentaire de 738 281 mDT contre 751 331 mDT, au 31 décembre 2007, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Placements et avoirs en banques	736 215	749 829
Caisses	2 066	1 503
	<b>738 281</b>	<b>751 331</b>

L'évolution des placements en devise et en dinar entre 2007 et 2008 se présente comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
En Millions TND	551	635
Taux moyen pondéré de placement	6.11 %	6.02 %
En Millions USD	65	12
Taux moyen pondéré de placement	2.21 %	4.85 %
En Millions EUR		
Taux moyen pondéré de placement		

## 8. Capitaux propres :

### 8.1 Capitaux Propres

(Voir pages 6 et 7)

### 8.2 Intérêts minoritaires :

La variation des intérêts minoritaires entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	17 081	20 707
Intérêts des minoritaires dans les résultats	6 074	14 045
	<u><b>23 155</b></u>	<u><b>34 753</b></u>

**9. Passifs non courants :**

**9.1 Emprunts à long terme :**

Les échéances à plus d'un an sur les emprunts du Groupe Tunisie Télécom ont évolué entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 de la manière suivante :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	67 560	68 359
Emprunts privés	625 289	568 413
	<u><b>692 849</b></u>	<u><b>636 772</b></u>

L'évolution des emprunts privés contractés par Tunisie Télécom entre 2007 et 2008 se présente comme suit :

Emprunts privés

BAILLEURS DE FONDS	DEVISE	INTERET ANNUEL	LONG TERME 2008		COURT TERME 2008		LONG TERME 2007		COURT TERME 2007		ECHEANCES
			000'DEUISE	000' TND	000' DEUISE	000' TND	000' DEUISE	000' TND	000' DEUISE	000' TND	
NIB	EURO	4,00 %	48 717	89 683	48 717	89 683	26 996	48 515	-	-	Du 16/06/2010 au 16/12/2024
NIB	EURO	4,30 %	102 819	189 279	102 819	189 279	114 029	204 921	9 127	16 401	Du 16/12/2005 au 16/06/2020
BNP PARIS BAS	EURO	4,42 %	10 816	19 910	10 816	19 910	1 063	1 911	118	212	Du 23/09/2008 au 30/04/2015
CREDIT AGRICOLE CIB	EURO	4,15 %	62 504	115 063	62 504	115 063	58 691	105 474	9 623	17 293	Du 02/09/2005 au 28/02/2018
HSBC	EURO	5,81 %	1 532	2 820	1 532	2 820	3 064	5 506	1 532	2 753	Du 16/02/2004 au 16/08/2010
KFW	EURO	5,22 %	3 610	6 646	3 610	6 646	6 018	10 815	2 748	4 938	Du 30/09/2003 au 31/03/2011
NATEXIS BANQUE POPULAIRE	EURO	4,48 %	1 173	2 159	1 173	2 159	2 848	5 118	1 675	3 011	Du 01/03/2004 au 28/02/2013
NORDEA	EURO	4,34 %	8 739	16 089	8 739	16 089	10 924	19 632	2 185	3 926	Du 30/06/2004 au 31/12/2013
SOCIETE GENERALE	EURO	4,69 %	4 926	9 068	4 926	9 068	6 823	12 261	2 151	3 866	Du 30/05/2005 au 30/11/2012
CREDIT AGRICOLE CIB	USD	4,74 %	1 768	2 316	1 768	2 316	1 656	2 022	425	519	Du 15/05/2007 au 15/11/2013
SOCIETE GENERALE	USD	0,35 % + LIB OR TR1 0,25 % + LIB OR TR2	-	-	-	-	-	-	944	1 152	Du 30/09/2003 au 31/03/2008
UBCI	USD	LIBOR+0,45 %	4 856	6 361	4 856	6 361	9 712	11 856	4 856	5 928	Du 28/04/2006 au 22/10/2010
EXIM BANK	RMB	2,13 %	255 845	49 035	255 845	49 035	276 122	46 236	20 519	3 436	Du 21/09/2007 au 27/08/2022
JBIC	YJ	2,45 %	7 739 285	112 258	7 739 285	112 258	8 275 627	89 724	536 342	5 815	Du 20/03/2005 au 20/03/2025
MITSUBISHI	YJ	2,05 %	317 335	4 603	317 335	4 603	408 002	4 424	90 667	983	Du 06/09/2003 au 06/03/2013

Tous ces emprunts privés sont remboursés par des échéances semestrielles.

## 9.2 Provisions non courantes :

Les provisions non courantes prises en compte par le Groupe TT s'élèvent au 31 décembre 2008 à 13 305 mDT contre 61 104 mDT au 31 décembre 2007.

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Provision pour risques	6 604	55 849
Provision pour charges	3 987	2 356
Provision pour litiges	2 714	2 899
	<b>13 305</b>	<b>61 104</b>

Cette variation est marquée principalement par :

- = la constatation d'une reprise sur provision pour risque fiscal Tunisie télécom pour 44,6 Millions de Dinars Tunisiens sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) due sur le chiffre d'affaires à l'international constatées en 2007.
- = la constatation d'une reprise sur provision pour risque fiscal MATTEL pour 6,7 Millions de Dinars Tunisiens lié à l'impôt sur les sociétés.

Le tableau suivant présente le détail de l'évolution des provisions au cours des exercices 2008 et 2007 ;

L'évolution des provisions au cours de l'exercice 2008 est présentée ci-dessous :

	<b>31/12/2007</b>	<b>Dotation aux Reprise Provisions</b>		<b>31/12/2008</b>
Provision contentieux	714	2 000	-	2 714
Provision pour risque fiscal TT	45 650	141	44 650	1 141
Provision pour solde caisse TT	3 953	36	-	3 989
Prov. pour Risques/Charges MATTEL	9 895	304	6 690	3 509
Provision SOTETEL	892	1 108	48	1 952
	<b>61 104</b>	<b>3 589</b>	<b>51 388</b>	<b>13 305</b>

## 9.3 Autres passifs non courants :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2008, 127 728 mDT contre 148 365 mDT à la clôture de l'exercice 2007. Elle se détaille comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Fournisseurs - Diverses retenues	45 724	57 436
Avances sur consommations et redevances prépayées	30 710	41 607
Autres passifs financiers	51 294	49 322
	<b>127 728</b>	<b>148 365</b>

La catégorie « Autres passifs financiers » comprend principalement les subventions d'équipements étalées sur la durée d'utilité des équipements subventionnés.

## 10. Passifs courants :

### 10.1 Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme :

L'évolution des concours bancaires et autres passifs financiers à court terme entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Emprunts échéances à moins d'un an	95 556	78 094
Emprunts échus	4 518	5 079
Intérêts courus	5 336	5 132
Concours bancaires	171	4 057
	<u>105 581</u>	<u>92 361</u>

### 10.2 Fournisseurs & Opérateurs :

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

Ce poste, qui présente au 31 décembre 2008 un solde de 153 045 mDT, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Fournisseurs :		
Fournisseurs d'exploitation	51 623	64 149
Fournisseurs d'équipements	5 224	55 382
	56 847	119 531
Opérateurs :		
Opérateurs locaux	27 107	14 014
Opérateurs étrangers	69 091	33 350
	96 198	47 364
	<u>153 045</u>	<u>166 895</u>

### 10.3 Autres passifs courants :

L'évolution de la rubrique « Autres passifs courants » du Groupe entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 est la suivante :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Personnel et comptes rattachés	20 837	23 701
Comptes associés	3 708	272
Charges à payer	53 813	33 224
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	27 526	10 366
Passif d'impôts exigibles	52 166	29 946
Créditeurs divers	17 719	13 198
	<u>175 767</u>	<u>110 707</u>

La rubrique « Charges à payer » comprend les estimations des engagements de dépenses d'exploitation non encore facturés.

## 11. Détails du résultat opérationnel :

### 11.1 Revenus :

L'évolution des revenus du Groupe entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2007 se présente comme suit:

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Revenus activités Détail	932 916	927 119
Revenus activités Whole sale	328 990	267 965
	<b>1 261 906</b>	<b>1 195 084</b>

## 11.2 Autres produits d'exploitation :

L'évolution du poste « Autres produits d'exploitation » du Groupe entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Production immobilisée	22 338	29 187
Étalement des frais d'accès et subventions d'équipement	31 276	14 397
	<b>53 614</b>	<b>43 584</b>

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives au déploiement des réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de Tunisie Télécom.

La plupart de ces prestations sont réalisées par SOTETEL pour le compte de sa société mère Tunisie Télécom.

## 11.3 Achats externes :

Au 31 décembre 2008, les achats externes totalisent un montant de 321 485 mDT contre 283 248 mDT au 31 décembre 2007, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'interconnexion	231 559	212 216
Achats services télécoms	25 006	12 604
Achat d'approvisionnements consommés	64 919	58 428
	<b>321 485</b>	<b>283 248</b>

**Charges d'interconnexion** : Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom et à Mattel sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

**Achats services télécoms** : Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées aux autorités de régulation en Tunisie et en Mauritanie, aux organismes de gestion des ressources rares (Agence Nationale de Fréquences (ANF)) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires.

Les frais de sous-traitance de Sotetel sont également compris dans cette rubrique.

**Achats d'approvisionnements consommés** : Ils englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les dépenses d'électricité. Ces éléments sont présentés nets de provisions et variations de stocks s'y rattachant.

## 11.4 Dotations aux amortissements et aux provisions :

La dotation aux amortissements de l'exercice 2008 a atteint 276 009 mDT contre un solde de 326 215 mDT au 31 décembre 2007 répartie comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Dotations aux amortissements		
Dot. amts immos incorporelles	76 251	63 701
Dot. amts immos corporelles	207 670	196 147
	<b>283 921</b>	<b>259 848</b>
Dotations aux provisions nettes des reprises		
Dot. prov. pour risques et charges nette des reprises	-40 872	38 998
Dot. prov. pour dépréciation des immos nette des reprises	1 138	1 593
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers nette des reprises	327	336
Dot. prov. pour dépréciation des créances clients & autres nette des reprises	31 494	25 441
	<b>-7 912</b>	<b>66 368</b>
	<b>276 009</b>	<b>326 215</b>

*Dotations aux amortissements :*

Les dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles ont augmenté de 5,9% entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison d'une politique d'investissement soutenue, notamment afin de densifier le réseau GSM. La dotation aux amortissements sur immobilisations incorporelles a également augmenté de 19,8% sur la même période, principalement en raison de la mise à niveau des systèmes d'information (système de facturation, progiciels de gestion intégrée ERP et droit d'usage des câbles sous-marins).

*Dotations aux provisions nettes des reprises :*

Les dotations nettes aux provisions ont baissé de 111,9% entre l'exercice clos le 31 décembre 2007 et l'exercice clos le 31 décembre 2008, en raison de la reprise en 2008 (à la suite d'un accord avec l'administration fiscale) d'une provision pour risque fiscal (liée à l'imposition à la TVA de revenus internationaux) comptabilisée en 2007.

#### **11.5 Autres produits et charges opérationnels:**

Au 31 décembre 2008, les autres produits et charges opérationnels du Groupe ont atteint 129 638 mDT contre 98 726 mDT au 31 décembre 2007. Leur détail est le suivant :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Publicités, publications & relations publiques	46 666	38 382
Entretiens et réparations	29 528	23 309
Autres charges d'exploitation	75 847	48 377
Autres pertes ordinaires		
	<b>152 041</b>	<b>110 068</b>
Autres produits d'exploitation	-22 403	-11 342
Autres gains ordinaires		
	<b>-22 403</b>	<b>-11 342</b>
	<b>129 638</b>	<b>98 726</b>

#### **12. Résultat financier :**

Le résultat financier présente le montant net des produits et charges financiers avec les produits de participations et placements.

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-31 611	-31 239
Pertes de change	-79 278	-39 845



Autres charges financières	3 915	3 185
Gains de change	22 350	8 742
	<b>-84 624</b>	<b>-59 157</b>
Dividendes & Divers produits de placement	<b>36 757</b>	<b>39 117</b>
	<b>-47 867</b>	<b>-20 040</b>

*Résultat de change :*

Le résultat de change du groupe résulte principalement de la dette financière contractée en devise étrangère. La société est en effet, exposée à un risque de change sur l'euro, le yen japonais et le RMB chinois, monnaies utilisées pour environ 97% des emprunts en devises et ce, en particulier, pour les exercices durant lesquels ces devises enregistrent une fluctuation significative vs. le Dinar Tunisien.

En 2008, la perte de change subie par le groupe s'élève à 79 278 mDT (dont 64 036 est relative aux emprunts) et résulte de l'évolution significative des cours des devises suivantes :

	Evolution entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008
Euro/TND	2,4%
Yen/TND	33,8%
RMB/TND	14,5%

Parallèlement, cette évolution des cours a permis de réaliser un gain de change d'une valeur de 22 350 mDT provenant essentiellement de l'actualisation des éléments d'actifs libellés en devise (Cf. § 17.3 Risque de change).

Les emprunts sont contractés à moyen et long termes en devise et en dinar tunisien auprès des bailleurs de fonds internationaux et nationaux, et sont destinés à financer les projets d'investissements impliquant des fournisseurs étrangers, dans un cadre de régulation des changes, tout en alignant le service de la dette en devises aux revenus d'exploitation en devises générés par la Société dans le cadre de ses activités. Ces revenus sont logés dans des comptes professionnels en devises ; ils permettent de couvrir la totalité des dépenses en devises (investissements, remboursements d'emprunts, acquisition de terminaux, charges d'interconnexion internationale) et de dégager des excédents de trésorerie en devises.

Le recours aux comptes professionnels en devises, la diversification des devises utilisées dans le cadre des emprunts (bailleurs de fonds) et des contrats commerciaux (fournisseurs) constituent un instrument interne de couverture contre le risque de change.

La Société n'utilise pas d'instrument du marché à terme de couverture de change.

**Charges d'emprunt :**

Les charges d'emprunt comprennent les charges d'intérêt nettes du résultat de change réalisé sur les mouvements d'emprunt libellés en devises étrangères et ce en fonction des variations de leurs cours par rapport au Dinar Tunisien.

Entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008, ces charges d'emprunt ont évolué comme suit :

	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-31 611	-31 239
Pertes de change sur emprunts	-64 036	-26 091
Gains de change sur emprunts	3 439	5 453
	<b>-92 208</b>	<b>-51 877</b>

*Dividendes & Divers produits de placement :*

Cette section est principalement constituée des produits réalisés sur les excédents de trésorerie en Dinar Tunisien et en devise placés dans les banques tunisiennes. (voir § 9. 1 Emprunts à long terme).

Seuls les dividendes reçus de la Banque de l'Habitat qui s'élevaient à 140 mDT en 2008 y figurent. En 2007, les dividendes totalisent 4 847 Mdt.

**Coût de l'endettement :**

Le coût de l'endettement financier net du groupe a atteint au 31 décembre 2008 la valeur de 55 451 mDT et se décompose comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
	TND 000	TND 000
Charges d'intérêts sur emprunts	-31 611	-31 239
Résultat de change sur emprunts	- 60 597	-20 638
Coût de l'endettement financier brut	- 92 208	-51 877
Produits d'intérêts générés par les excédents de trésorerie	36 757	39 117
Plus value sur actifs évalués à la juste valeur par le résultat		
	36 757	39 117
Coût de l'endettement financier net	-55 451	-12 760

**Eléments reconnus directement dans les capitaux propres avant impôts :**

	31/12/2008	31/12/2007
	TND 000	TND 000
Perte/Gain sur actifs disponibles à la vente	-2 570	560
Ecart de change	891	-1
	<b>-1 678</b>	<b>559</b>
Reconnus en Réserves consolidées	-2 570	560
Reconnus en Réserves de conversion	891	-1
	<b>-1 678</b>	<b>559</b>

**13. Charge d'impôt :**

La charge d'impôt au titre des bénéfices imposables réalisés par les sociétés du groupe est calculée sur la base des taux suivants :

35 % pour la société mère « Tunisie Télécom » ;

30 % pour la filiale « SOTETEL » ;

25 % pour la filiale « MATTEL » ;

35 % pour la filiale « BFPME » ;

30 % pour la société associée « ATI ».

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les charges d'impôts sur les bénéfices du Groupe se présentent comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
	TND 000	TND 000
Impôt courant	143 991	130 285
Impôt différé	-23 810	2 061
	<b>120 181</b>	<b>132 346</b>

#### 14. Résultat par action :

Le résultat par action, déterminé sur la base de la part du groupe dans le résultat consolidé, se présente comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat net part du groupe (000 DT)	244 966	211 376
Nombre d'actions (nombre en 000)	140 000	140 000
Bénéfice par action	1,750	1,510

#### 15. Preuve Impôts:

	2008	2008	2007	2007
	%	000 TND	%	000 TND
Bénéfice net	66,1 %	244 966	59,1 %	211 376
Intérêts des minoritaires	1,6 %	6 074	3,9 %	14 045
Quote-part dans les sociétés mises en équivalence	-0,1 %	-421	-0,1 %	-262
Charge d'impôt	32,4 %	120 181	37,0 %	132 346
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>100,0 %</b>	<b>370 798</b>	<b>100,0 %</b>	<b>357 504</b>
Impôt théorique	35,0 %	129 779	35,0 %	125 126
Charges non déductibles	8,7 %	32 377	10,1 %	36 260
Produits non imposables	-10,8 %	-40 173	-4,7 %	-16 771
Avantages fiscaux	0,0 %	-	0,0 %	-
Comptabilisation de crédits d'impôt antérieurement non constatés	0,0 %	-	0,0 %	-
Impact du changement du taux d'impôt voté	0,0 %	164	0,0 %	-
Impact de l'écart de taux entre TT et MATTEL	-0,8 %	-3 128	-0,8 %	-3 006
Impact de l'écart de taux entre TT et SOTETEL	0,1 %	521	0,1 %	304
Impact des obligations légales de paiement de min d'impôt	0,0 %	39	0,0 %	30
Déficit fiscal de l'exercice sans aucun impôt différé de comptabilisé	0,3 %	1 114	0,3 %	1 115
Actif d'impôt différé/déficits fiscaux antérieurement non comptabilisés	0,0%	-	0,0%	-
Insuffisance d'impôt	-0,1 %	-509	-2,9 %	-10 400
Divers	0,0 %	-3	-0,1 %	-311
<b>Charge d'impôt sur les sociétés</b>	<b>32,4 %</b>	<b>120 181</b>	<b>37,0 %</b>	<b>132 346</b>

#### 16. Instruments financiers :

##### 16.1 Risques de crédit :

La valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers tiennent compte des dépréciations maximales que la société pourrait supporter.

L'analyse des comptes clients et comptes rattachés se présente comme suit :

##### *Clients & Opérateurs :*

Tunisie Télécom ne dispose pas en 2008 des éléments nécessaires pour apprécier l'ancienneté de ses créances Clients et Opérateurs locaux et étrangers d'une manière fiable.

Soucieuse de cette insuffisance, Tunisie Télécom a lancé en 2009 un projet de justification et d'apurement des comptes Clients et comptes rattachés (opérateurs inclus) lui permettant d'estimer, de façon précise, le risque de crédit lié à ces éléments.

**Distributeurs :**

	<b>VB</b>	<b>Provisions</b>	<b>VCN</b>	<b>Juste valeur</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Factures à établir	-	-	-	-
courants	16 740	-	16 740	16 740
30-60 jours	-	-	-	-
60-180 jours	-	-	-	-
Plus de 180 jours	-	-	-	-
	<b>16 740</b>	<b>-</b>	<b>16 740</b>	<b>16 740</b>

**16.2 Risques de liquidité :**

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles de la Société ainsi que leur juste valeur :

**Emprunts :**

<b>Emprunts</b>	<b>Devises</b>	<b>Juste valeur Devise</b>	<b>Valeur comptable TND</b>	<b>moins de 6 mois</b>	<b>6 à 12 mois</b>	<b>1 à 2 ans</b>	<b>Plus de 2 ans &lt; 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
<b>Emprunts privés</b>			<b>712 144</b>	<b>43 570</b>	<b>43 284</b>	<b>83 125</b>	<b>213 813</b>	<b>328 351</b>
NIB	EURO	162 745	299 598	10 318	10 318	22 514	78 237	178 210
BNP PARIS BAS	EURO	13 410	24 686	2 276	2 500	4 999	14 688	223
CIB	EURO	74 271	136 725	10 852	10 811	21 134	51 206	42 723
CIB	USD	2 380	3 117	401	401	801	1 515	0
EXIM	RMB	285 444	54 707	2 836	2 836	5 322	17 657	26 055
HSBC	EURO	3 064	5 640	1 410	1 410	2 820	0	0
JBIC	YJ	8 275 627	120 038	3 890	3 890	7 780	23 339	81 140
MITSUBISHI	YJ	408 002	5 918	658	658	1 315	3 288	0
NATEXIS	EURO	2 848	5 243	1 542	1 542	1 782	377	0

NORDEA	EURO	10 924	20 111	2 011	2 011	4 022	12 066	0
KFW	EURO	6 018	11 078	2 216	2 216	4 433	2 213	0
STE GENERALE	EURO	6 823	12 560	1 980	1 511	3 023	6 046	0
UBCI	USD	9 712	12 722	3 180	3 180	3 180	3 180	0
<b>Emprunts publics</b>			<b>76 743</b>	<b>3 288</b>	<b>5 896</b>	<b>8 695</b>	<b>23 166</b>	<b>35 699</b>
PUBLICS 1	EURO	18 661	34 353	403	3 497	3 898	10 303	16 252
PUBLICS 2	USD	4 667	6 113	764	764	1 528	3 056	0
PUBLICS 3	CAD	5 506	5 932	141	141	283	849	4 517
PUBLICS 4	YJ	2 058 540	29 859	1 493	1 493	2 986	8 958	14 930
PUBLICS	CHF	4	5	5	0	0	0	0
IMP TUNTEL	EURO	262	482	482	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>788 887</b>	<b>46 858</b>	<b>49 180</b>	<b>91 820</b>	<b>236 978</b>	<b>364 051</b>

*Placements & Dépôts à vue :*

Devises	Placements & Dépôts à vue 9.		Echéancier des remboursements	
	Juste valeur Devise	Valeur compt. TND	6 à 12 mois	moins de 6 mois
000' TND	550 000	550 000	550 000	-
000' EUR	18 946	34 878	18 946	-
000' USD	67 943	89 454	67 943	-

**16.3 Risques de change :**

L'exposition au risque de change de Tunisie Télécom se présente comme suit, sur la base des montants en monnaies étrangères :

Exposition au risque de change	31/12/2008 000' EUR	31/12/2008 000' CAD	31/12/2008 000' USD	31/12/2008 000' MRO	31/12/2008 000' JPY	31/12/2008 000' RMB	31/12/2008 000' CHF
Comptes opérateurs débiteurs	126 283	-	-	92 254	-	-	-
Placements et Dépôts à vue	18 946	-	67 943	-	-	-	-
Comptes Opérateurs créditeurs	-37 531	-	-	-29 092	-	-	-
Emprunts	-299 110	-5 506	-16 758	-	-10 742 169	-285 444	-4
<b>Risque bilanciel, net</b>	<b>-191 412</b>	<b>-5 506</b>	<b>51 185</b>	<b>63 162</b>	<b>-10 742 169</b>	<b>-285 444</b>	<b>-4</b>

Les taux de change des principales devises utilisées au cours de l'exercice :

	Unité	31/12/2008
EUR	1	1,84090
USD	1	1,30990
JPY	1000	14,50500
RMB (Chine)	1	0,19170
MRO	100	0,50230
CAD	1	1,07730
CHF	10	12,31900

#### **16.4 Analyse de sensibilité :**

Le taux de change de l'Euro au cours des cinq dernières années a enregistré une érosion modeste mais constante par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, tandis que les fluctuations par rapport au dollar américain et au yen japonais sont demeurées imprévisibles et pourraient avoir un impact sur les résultats de la Société.

Une variation du cours du dinar (appréciation /dépréciation) de 3 % par rapport aux autres devises aurait un impact (hausse /baisse) de 15 044 mDT.

#### **16.5 Risque d'intérêt :**

La quasi-totalité des financements en cours en fin d'exercice sont assujettis à des taux d'intérêt fixes. De ce fait, tout impact de variation des taux d'intérêt sur le marché, n'aurait aucun impact significatif sur les résultats de Tunisie Télécom.

Par ailleurs, Tunisie Telecom n'encourt pas à moyen terme de risque d'intérêt significatif sur ses emprunts à taux fixes puisque les remboursements de ses emprunts ne sont pas concentrés sur une ou des périodes particulières mais plutôt étalées sur une longue période, dont plus de 45% sont remboursables sur une période excédant 5 ans et s'étalant au-delà de 2030. De plus la Société dispose de liquidité suffisante pour lui permettre de faire face à ses obligations à court et à moyen termes et notamment au cours de période où les conditions de marche pourraient ne pas être favorables à la Société.

#### **17. Transactions - parties liées :**

Dans le cadre de son exploitation et à titre de fournisseur de service public, la Société fournit ses services à l'ensemble de la population tunisienne, y compris les services publics, lesquels peuvent être considérés comme parties liées de par l'actionariat de la Société. A cet effet, la Société fournit ses services sur une base non discriminatoire à l'ensemble de la clientèle. Au-delà de ces transactions, et en application des dispositions de la norme « IAS 24 les parties liées » aucune transaction significative avec les parties liées n'a été identifiée à l'exception

- ≡ d'une convention d'assistance technique financière, commerciale et gestion des ressources humaines conclue avec DIG TELECOM depuis 2006, portant sur un montant annuel maximal de 10 millions USD et prévoyant la fourniture par IST de services de type administratif, financier, commercial et technique à la Société, lesquels sont facturés sur la base des coûts encourus et sujet à audit, au choix de la Société ;
- ≡ de contrats cadre signés avec Interoute, filiale d'EIT pour la fourniture de services des télécommunications, services connexes et la fourniture de services de liaisons internationales (OSS). En 2008, les refacturations réciproques au titre de ces prestations se sont élevés à 0,1 Millions de dinars tunisiens.

#### **18. Information sectorielle :**

La société est structurée et gérée en 2 secteurs majeurs, chacun représentant une unité stratégique d'exploitation offrant des produits et services à des marchés différents.

	Détail	Wholesale	Total
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Information sectorielle 2008</b>			
<b>Revenu sectoriel</b>	<b>932 916</b>	<b>328 990</b>	<b>1 261 906</b>
Contribution sectorielle	-358 806	-284 446	-643 251
<b>Marge brute</b>	<b>574 110</b>	<b>44 544</b>	<b>618 655</b>
Autres produits non répartis			76 440
Couts non répartis			-282 083
Résultat financier			-47 867
Impôts			-120 181
<b>Résultat de l'année net</b>			<b>244 966</b>

	Détail	Wholesale	Total
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Information sectorielle 2007</b>			
<b>Revenu sectoriel</b>	<b>927 119</b>	<b>267 965</b>	<b>1 195 084</b>
Contribution sectorielle	-297 216	-249 038	-546 253
<b>Marge brute</b>	<b>629 903</b>	<b>18 927</b>	<b>648 831</b>
Autres produits non répartis			55 188
Couts non répartis			-340 261
Résultat financier			-20 040
Impôts			-132 346
<b>Résultat de l'année net</b>			<b>211 376</b>

Les actifs courants et non courants servant à l'opération et les passifs contractés n'ont été rattachés à aucun des secteurs puisque la majorité des actifs immobilisés en service sont étroitement intégrés entre les segments. ainsi le reporting opérationnel interne ne comporte pas d'allocation des actifs et passifs.

#### **Information géographique :**

Le Groupe opère principalement sur le marché Tunisien et d'une manière peu significative sur le marché mauritanien. La majeure partie de ses actifs non courants sont localisés en Tunisie, soit environ 95%.

Le tableau suivant présente une analyse des revenus basée sur la localisation de ses clients :

	31/12/2008	31/12/2007
	TND 000	TND 000
Clients locaux	1 031 562	1 032 474
Clients étrangers	230 344	162 610
<b>Revenus</b>	<b>1 261 906</b>	<b>1 195 084</b>

Cette note a été établie en application de la norme IAS 14 « Information sectorielle ».

#### **19. Événements significatifs postérieurs à la clôture :**

Par rapport à la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2008 selon le référentiel comptable local, certains événements postérieurs ont eu lieu dont nous citons principalement :

- La société a entamé en 2009 un projet d'apurement et de justification des comptes clients, permettant de fiabiliser davantage les provisions clients, déterminées auparavant sur la base de situations extracomptables globales des créances et non complètement réconciliées avec les comptes collectifs. La société a procédé, lors de ce projet, à une analyse de ses comptes clients et des provisions afférentes.

Les résultats de ce projet se sont traduits en une reprise sur la provision sur comptes clients à hauteur de 28 millions dinars en décembre 2009 (dont 8 millions de dinars relatifs au quatrième trimestre 2009) et 18 millions de dinars en août 2010. Cette analyse n'a pas fait ressortir la part des reprises des provisions qui serait à affecter aux exercices 2007 et 2008.

- En avril 2010, Tunisie Télécom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale MATTEL sur les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en pénalité de retard).

Tunisie Télécom a contesté cette notification de redressement en soutenant que l'article 23 de la convention de double imposition entre la Tunisie et la Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que dès lors en vertu du principe de non discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le bien-fondé des arguments de Tunisie Télécom et maintient sa position initiale en se basant sur une interprétation différente de la convention.

A la date du présent rapport, aucune décision n'est intervenue dans cette affaire.

## **20. Engagements hors bilan :**

Les engagements hors bilan recensés par Tunisie Télécom au 31 décembre 2008 se présentent comme suit :

### **20.1 Emprunts :**

Les intérêts restant à courir sur les emprunts contractés par Tunisie Télécom s'élèvent au 31 décembre 2008 à 153 638 mDT.

Il est à noter que l'année 2007 a été marquée par le remboursement intégral des emprunts accordés à MATTEL par des établissements financiers tunisiens et garantis par Tunisie Télécom.

### **20.2 Garanties de la participation dans MATTEL :**

Pour se couvrir contre les risques liés à sa participation au capital et à la garantie des crédits bancaires accordés à cette dernière par des établissements financiers tunisiens, Tunisie Télécom a contracté des polices d'assurance dont la synthèse se présente comme suit :

#### *Garantie de la participation :*

<b>Libellé</b>	<b>Montant en USD</b>
Participation au capital de MATTEL	2 550 000
Dividendes Futurs en faveur de Tunisie Télécom	3 450 000
<b>Total</b>	<b>6 000 000</b>
Taux de couverture	90 %
<b>Montant couvert</b>	<b>5 400 000</b>

#### *Primes d'assurances :*

Les primes d'assurances à supporter par Tunisie Télécom au titre de la garantie de la participation, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 jusqu'à l'année 2017 sont évalués à 1 027 mDT.

### **20.3 Parc technologique El Ghazala :**

L'Etat tunisien a remis en question la propriété du terrain du « Parc technologique EL GHAZELA ». Dans une lettre, le ministère tunisien de la Technologie des communications a accepté le principe d'octroi de nouveaux terrains dans le « Parc technologique EL GHAZELA » en contrepartie du montant des investissements déjà effectués par le Groupe. Aucun accord définitif n'a été conclu entre le Groupe et l'Etat tunisien.

Cette situation s'est traduite comptablement par une sortie de la valeur comptable nette de cet actif.



Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de l'année 2004. Conformément à l'IAS 37, ce montant n'a pas été comptabilisé à défaut d'estimation fiable.

#### **20.4 Politique de distribution des dividendes :**

Au cours des dernières années, Tunisie Telecom a eu comme politique de verser la totalité de la partie distribuable des profits de la Société. Elle prévoit de maintenir la même politique de distribution pour les années à venir.

#### **20.5 Procédures judiciaires et d'arbitrage :**

##### ***Litige fiscal lié aux dividendes versés par Mattel :***

En avril 2010, Tunisie Telecom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale Mattel au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en intérêt).

Tunisie Telecom a contesté cette notification de redressement en soutenant notamment que la convention de non double imposition entre la Tunisie et la République Islamique de Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que, dès lors, en vertu du principe de non-discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a rejeté les arguments de Tunisie Telecom en juillet 2010 et maintient sa position initiale.

A la date du présent document, Tunisie Telecom est en pourparlers avec l'administration fiscale. Tunisie Telecom a constitué une provision dans ses comptes au 30 septembre 2010 à raison de 1,5 million de dinars tunisiens par mois. Cette provision devrait donc atteindre 6 millions de dinars tunisiens à fin décembre 2010. Tunisie Telecom estime toutefois que les chances d'obtenir une issue favorable à ce litige sont importantes.

A la date du présent document et à l'exception des litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

#### **21. Faits marquants de l'exercice :**

##### **21.1. Faits ayant un impact financier sur l'exercice**

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2008, un total bilan net de 2 677,081 Millions de Dinars et un résultat de l'exercice 2008 de 251,040 Millions de Dinars. Ce résultat tient compte

- D'une reprise de provision sur le risque fiscal relative à la TVA sur le chiffre d'affaires internationale de l'ordre de 44 Millions de Dinars
- D'une plus value nette d'impôt de 7 Millions de Dinars suite à l'apurement du poste redevances perçues d'avances,
- D'une plus value de 4,2 Millions de Dinars suite à la cession partielle du câble sous marin SEA ME WE 4.

##### **21.2. Autres faits marquants de l'exercice**

La migration vers un nouveau système de facturation des produits et charges d'interconnexion (système Telarix)

#### **1.3 Rapport des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2009 (normes IFRS) Tunisie Telecom**

Siège social : Jardins du Lac, 1053, Tunis, Tunisie

Capital social : TND 1 400 000 000

**Rapport d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2009 établis pour les besoins du dépôt du document de base auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, selon les IFRS tels qu'adoptés dans l'Union Européenne.**

**Exercice clos le 31 décembre 2009**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de Tunisie Telecom et en application du règlement CE n°809/2004 dans le cadre du dépôt du document de base par Tunisie Telecom auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de Tunisie Telecom relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Responsabilité du conseil d'administration par rapport aux comptes consolidés.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces comptes consolidés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne ainsi que du contrôle interne qu'il juge nécessaire pour l'établissement de comptes ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des commissaires aux comptes.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les comptes ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes. Le choix des procédures mises en œuvre relève du jugement du commissaire aux comptes, ainsi que l'évaluation du risque que les comptes comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de cette évaluation du risque, le commissaire aux comptes prend en considération le contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes en vigueur dans l'entité, afin de définir les procédures nécessaires dans ce contexte et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, le caractère raisonnable des estimations retenues par la direction et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les comptes consolidés présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière au 31 décembre 2009 ainsi que le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation pour l'exercice écoulé.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 de l'annexe qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société n'est pas entièrement régularisée à la clôture de l'exercice.

Tunis, le 09 décembre 2010,

Moncef Boussannouga Zammouri  
F.M.B.Z KPMG Tunisie

Chérif Ben Zina  
C.M.C – DFK international »

## 1.4 Etats financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 (en normes IFRS)

### ETATS FINANCIERS

#### BILAN CONSOLIDE

		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations incorporelles	5.1	99 505	82 690
Immobilisations corporelles	5.2	1 086 180	1 107 751
Titres mis en équivalence		2 862	12 701
Autres actifs financiers	5.3	21 618	13 019
Actif d'impôts différés	5.4	205 604	241 925
		<b>1 415 768</b>	<b>1 458 086</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	6.1	15 439	24 648
Clients et comptes rattachés	6.2	439 236	448 761
Autres actifs courants	6.3	13 527	7 304
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	800 609	738 281
		<b>1 268 812</b>	<b>1 218 995</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>2 684 581</b>	<b>2 677 081</b>

Les notes des pages 8 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### BILAN CONSOLIDE (suite)

		<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	7.1	1 400 000	1 400 000
Réserves et autres capitaux propres		63 449	52 745
Résultats reportés		-75 737	-148 659
		<b>1 387 712</b>	<b>1 304 086</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	7.2	<b>12 523</b>	<b>23 155</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 400 235</b>	<b>1 327 241</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	8.1	638 653	692 849
Provisions non courantes	8.2	22 864	13 305
Autres passifs non courants	8.3	114 757	127 728
Produits différés		16 445	69 653
Passif d'impôts différés	5.4	14 251	11 911

		<b>806 969</b>	<b>915 446</b>
Passifs courants			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	9.1	115 477	105 581
Fournisseurs & Opérateurs	9.2	123 292	153 045
Autres passifs courants	9.3	238 607	175 767
		477 377	434 393
<b>Total Passifs</b>		<b>1 284 345</b>	<b>1 349 839</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>		<b>2 684 581</b>	<b>2 677 081</b>

Les notes des pages 8 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	Note	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
		<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Revenus	10.1	1 279 358	1 261 906
Autres produits d'exploitation	10.2	92 622	53 614
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 371 980</b>	<b>1 315 520</b>
Achats externes	10.3	-316 301	-321 485
Charges du personnel		-198 420	-169 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	10.4	-249 865	-276 009
Autres produits et charges opérationnels	10.5	-138 973	-129 638
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>468 421</b>	<b>418 666</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		-	421
<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>468 421</b>	<b>419 087</b>
Produits de placement		31 720	36 757
Charges financières nettes	11	-38 934	-84 624
<b>Résultat financier</b>	11	<b>-7 213</b>	<b>-47 867</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt</b>		<b>461 207</b>	<b>371 221</b>
Charges d'impôt		-163 299	-120 181
	12		
<b>Résultat net</b>		<b>297 908</b>	<b>251 040</b>
Part du groupe		297 517	244 966
Intérêts minoritaires		392	6 074
<b>Résultat net par action en TND</b>	13	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>		<b>2,125</b>	<b>1,750</b>

Les notes des pages 8 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## TABLEAU DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	31/12/2009 TND 000	31/12/2008 TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>		
Variation de la juste valeur des titres destinés à la vente	-1 937	-2 570
Mouvements des titres mis en équivalence	-	-
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-6	891
<b>Autres éléments du résultat global net d'impôt</b>	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>295 966</b>	<b>249 361</b>
<b>Total résultat global de la période:</b>		
Part du groupe	295 435	242 992
Intérêts minoritaires	531	6 369
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,738</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,738</b>

Les notes des pages 8 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

	31/12/2009 000 TND	31/12/2008 000 TND
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>		
Résultat net	297 908	251 040
Avances et redevances apurés	-11 204	-10 897
Dotations aux amortissements et aux provisions	249 411	276 008
Quote- part des subventions d'équipements inscrites au résultat de l'exercice	-14 022	-36 555
Variation du BFR	17 333	-60 549
Quote part des revenus d'accès inscrits au résultat de l'exercice	-53 209	5 279
Charges financières latentes	-2 173	-747
Production immobilisée	-25 392	-22 338
Impôts différés	38 662	-12 114
<b>Flux provenant des activités opérationnelles</b>	<b>497 314</b>	<b>389 125</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>		
Décassements provenant de l'acquisition d'immos corp & incorp.	-168 678	-249 986
Décassements provenant de l'acquisition d'immos financières	-108	-3 522
Encaissements provenant de la cession des immos corp & incorp.		
Dividendes reçus		
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-168 786</b>	<b>-253 508</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>		
Encaissements provenant des emprunts	51 519	151 633
Remboursement d'emprunts	-95 559	-78 655
Alimentation Fonds social	-1 345	-3 640
Dividendes versés	-222 216	-216 135
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-267 601</b>	<b>-146 797</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>1 330</b>	<b>2 015</b>

<b>Variation de trésorerie</b>	<b>62 257</b>	<b>-9 164</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>738 110</b>	<b>747 274</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>800 367</b>	<b>738 110</b>

Les notes des pages 8 à 55 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

000 TND	Capital social	Réserve légale	Autres Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2009</b>	<b>1 400 000</b>	<b>42 775</b>	<b>9 970</b>	<b>-148 659</b>	<b>23 155</b>	<b>1 327 241</b>
<b>Résultat global :</b>						
Résultat de l'exercice	-	-	-	297 517	392	297 908
<b>Autres éléments du résultat global</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-1 937	-	-	-1 937
Ecart de conversion	-	-	-145	-	139	-6
<b>Résultat global de la période</b>			<b>-2 082</b>	<b>297 517</b>	<b>531</b>	<b>295 966</b>
Capitaux propres provenant des participations minoritaires (Diva Sicar)	-	-	-	-	750	750
Dividendes versés (TT+Mattel)	-	-	-	-210 342	-11 874	-222 216
Imputation à la réserve légale	-	11 229	-	-11 229	-	-
Fonds social	-	-	1 655	-3 000	-	-1 345
Déconsolidation BFPME	-	-	-40	-24	-	-64
Régularisation Sotetel (fonds social + actions propres)	-	-	-58	-	-40	-97
<b>Au 31 décembre 2009</b>	<b>1 400 000</b>	<b>54 004</b>	<b>9 445</b>	<b>-75 736</b>	<b>12 522</b>	<b>1 400 235</b>

Les notes des pages 8 à 49 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

000 TND	Capital social	Réserve légale	Autres Capitaux propres	Bénéfices non distribués	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>33 273</b>	<b>17 646</b>	<b>-177 192</b>	<b>34 753</b>	<b>1 308 480</b>
<b>Retraitements</b>						
Correction du résultat de Sotetel de 2007	-	-	-	225	418	644
Correction des recettes de MATTEL sur consommation 2007	-	-	-	-3 474	-3 337	-6 811
Correction des recettes de SOTETEL	-	-	-	-1 623	-3 015	-4 638
Reclassifications	-	-1 238	-1 895	173	2 960	-
<b>Au 1er janvier 2008 après retraitements</b>	<b>1 400 000</b>	<b>32 035</b>	<b>15 751</b>	<b>-181 891</b>	<b>31 779</b>	<b>1 297 675</b>
<b>Résultat global :</b>						
Résultat de l'exercice	-	-	-	244 964	6 074	251 038
<b>Autres éléments du résultat global</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-2 570	-	-	-2 570
Ecart de conversion	-	-	596	-	295	891
<b>Résultat global de l'exercice</b>			<b>-1 974</b>	<b>244 965</b>	<b>6 369</b>	<b>249 360</b>
Dividendes déclarés (TT+Mattel)	-	-	-	-201 075	-15 060	-216 135
Imputation à la réserve légale	-	10 741	-	-10 741	-	-
Imputation à la réserve du fonds social	-	-	990	-3 000	-63	-2 073
Imputations à Mattel	-	-	-4680	3 113	-	-1 567
Mouvements dans les sociétés mises en équivalence	-	-	-175	-16	-	-191
Autres régularisations	-	-	58	-15	130	173
<b>Au 31 décembre 2008</b>	<b>1 400 000</b>	<b>42 776</b>	<b>9 970</b>	<b>-148 659</b>	<b>23 155</b>	<b>1 327 241</b>



## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés de la Société Tunisie Télécom pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 comprennent la Société, ses filiales (dénommées collectivement le « Groupe ») et les participations du Groupe dans les sociétés associées.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés suivants selon le référentiel IFRS.

### 1. Groupe Tunisie Télécom :

Le Groupe « Tunisie Télécom » est constitué d'une société mère, la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Télécom », de trois sociétés sous contrôle et d'une société sous influence notable. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « Tunisie Télécom », les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

- « Tunisie Télécom » : Société mère.
- La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL » : société filiale avec une participation directe de 51 % du capital.
- La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL » : société filiale avec une participation directe de 35 % du capital.
- La Société « DIVA SICAR » : société filiale avec une participation directe de 85 % du capital.
- L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI » : entreprise associée avec une participation directe de 37 % du capital.

Le Groupe, exerçant son activité dans le domaine des télécommunications, est régi par le Code des Sociétés Commerciales tunisien, tel que complété par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et mis à jour des textes et lois subséquents.

La structure du capital de chacune de ces sociétés est la suivante :

Société	Capital social	Pays	Nombre d'actions détenues	Méthode comptable	Participation %	Participation avec droit de vote
Sotetel	23 184 000	Tunisie	811 440	IG	35 %	35 %
Mattel	7 068 000	Mauritanie	63 750	IG	51 %	51 %
Diva Sicar	20 000 000	Tunisie	1 700 000	IG	85 %	85 %
ATI	1 000 000	Tunisie	37 000	E	37 %	37 %

IG : intégration globale ; E : mise en équivalence.

Depuis le 7 août 2007, Tunisie Télécom détient la majorité du Conseil d'administration de la SOTETEL avec 4 membres du Conseil sur 6. Conformément à IAS 27, Tunisie Télécom bénéficie du contrôle effectif de la SOTETEL. Par conséquent, cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, à compter de cette date.

En 2009, Tunisie Télécom a constitué une société d'investissement de capital risque de droit tunisien « DIVA SICAR », dont le capital est détenu à 85 % par Tunisie Télécom. Le capital social de cette entité est libéré à hauteur 25 % à ce jour. A la date des présentes notes, la décision de libération des  $\frac{3}{4}$  restants n'a pas été prononcée. Cette société est intégrée globalement dans le groupe Tunisie Télécom.

Il convient de noter que, suite à l'augmentation de capital de la BFPME survenue en 2009, et à laquelle Tunisie Télécom n'a pas participé, le taux de participation est passé de 20 à 10 %. Ainsi, suite à la perte de l'influence notable, cette entité ne fait plus partie du périmètre de consolidation du Groupe au 31 décembre 2009.

## **2. Base de préparation :**

### **2.1. Déclaration de conformité :**

Les états financiers consolidés de Tunisie Télécom ont été préparés conformément aux normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) et aux interprétations IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Tunisie Telecom est premier adoptant en 2010. En application des dispositions d'IFRS 1 (D16) relatives aux filiales ou entreprises associées qui adoptent les IFRS après leur investisseur (la société Emirates International Télécommunications (EIT) FZ – LLC, actionnaire de Tunisie Télécom à hauteur de 35%), Tunisie Telecom a choisi d'établir ses premiers états financiers IFRS sur la base des valeurs comptables de ses actifs et passifs tels qu'ils ressortent de sa contribution aux états financiers consolidés de EIT, après élimination des ajustements liés aux procédures de consolidation du ce groupe.

Pour la préparation de ses états financiers consolidés 2009, Tunisie Telecom a appliqué toutes les normes IFRS et interprétations IFRIC obligatoires au 31 décembre 2009 à savoir la norme IFRS 8 - Secteurs opérationnels, liée à l'information sectorielle, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2009 et se substituant à la norme IAS 14 précédemment en vigueur. L'application de la norme IFRS 8 révisée n'a pas eu d'incidence significative sur l'information sectorielle présentée par Tunisie Télécom.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente.

### **2.2. Recours à des estimations et aux jugements :**

Pour établir les comptes du groupe en IFRS, la direction de Tunisie Télécom a recours aux estimations et au jugement dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent in fine s'écarter des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et hypothèses portent sur l'estimation des éléments suivants :

- Provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, et revue périodique pour tenir compte de l'évolution des éléments pouvant affecter leur évaluation
- Dépréciation des créances clients et des stocks : estimation du risque de non-recouvrement pour les créances et de perte de valeur pour les stocks
- *Impairment* des immobilisations corporelles
- Impôts différés : estimations pour la reconnaissance des impôts différés mise-a-jour périodiquement pouvant affecter éventuellement les résultats fiscaux du groupe ou les différences temporelles

## **3. Principes comptables importants :**

### **3.1. Consolidation :**

#### **a. Intégration globale des filiales :**

Les filiales sur lesquelles Tunisie Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale. Il est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de votes d'une entité.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

**b. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés :**

Les transactions entre les sociétés du groupe, les soldes, gains et pertes non réalisés sur des transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Si des filiales, des sociétés associées ou des joint ventures utilisent des méthodes comptables différentes de celles appliquées dans les états financiers consolidés, des écritures d'ajustement sont constatées pour aligner les méthodes comptables dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés.

**c. Sociétés associées et joint ventures :**

Les sociétés associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Une joint venture est un accord contractuel entre le Groupe et une ou plusieurs parties dans le but d'exercer une activité économique qui fait l'objet d'un contrôle commun.

Les participations dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement (joint ventures) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût.

**d. Regroupement d'entreprises :**

Selon les normes révisées IFRS 3 – Regroupement d'entreprises et – IAS 27 – États financiers consolidés et séparés, appliquées par anticipation de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, les Regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Selon cette méthode, la consolidation initiale d'une entité sur laquelle le groupe a acquis un contrôle exclusif se traduit comme suit :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur, à la date de prise de contrôle ; et
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise. Cette dernière option est actuellement retenue par le Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend notamment la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondés sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises. Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations pré-existantes entre le Groupe et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligence, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le goodwill est négatif, il est constaté dans le compte de résultat consolidé. L'allocation du prix d'acquisition est réalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

**e. Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle de la société :**

Les transactions conclues avec les intérêts minoritaires sont traitées comme des transactions avec des parties externes au Groupe, sauf lorsqu'elles agissent en leur qualité de propriétaire.

Selon les normes révisées IFRS 3 et IAS 27, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. A l'inverse, les cessions de participations ne donnant pas le contrôle ne génèrent pas d'impact sur le compte de résultat.

**3.2. Conversion de devises étrangères :**

**a. Devise fonctionnelle et devise de présentation :**

Les postes inclus dans les états financiers de chacune des filiales sont calculés en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce son activité (la « devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dinars tunisiens (« TND »), qui est la devise fonctionnelle de la société mère et la devise de présentation du Groupe. Toutes les données financières présentées en dinars tunisiens sont arrondies au millier le plus proche.

**b. Transactions et soldes :**

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de fin d'exercice d'actifs et de passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont constatés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les autres éléments du résultat global, au titre de couvertures de cash-flows éligibles et de couvertures nettes d'investissements éligibles.

Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments monétaires faisant partie de l'investissement net dans des opérations à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de devises servant à couvrir ces investissements, sont imputés en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de vente partielle d'une activité étrangère, les écarts de change enregistrés dans les capitaux propres sont constatés dans le compte de résultat consolidé en tant que partie du gain ou de la perte enregistré(e) sur la vente.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans le résultat, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

**c. Sociétés du Groupe :**

Les résultats et la position financière de toutes les entités du Groupe (dont aucune d'entre elles n'a la monnaie d'une économie hyper-inflationniste), qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation, sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- (i) les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan;
- (ii) les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates de transactions) ; et
- (iii) tous les écarts de change en résultant sont constatés en tant que composant séparé des éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs comptabilisés découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traitées comme des actifs et passifs de l'entité étrangère libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère et converties au taux de clôture, selon les modalités précitées.

### **3.3. Trésorerie et équivalents de Trésorerie :**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaissement, les soldes de comptes courants, les comptes de dépôt à vue et les comptes de dépôt à terme dont les dates de maturité initiale sont inférieures ou égales à trois mois, nets de découverts bancaires ou de liquidités nanties sur des garanties. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs courants dans le bilan consolidé.

### **3.4. Créances clients et comptes rattachés :**

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés initialement à leur juste valeur et sont calculés par la suite au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction de la dépréciation. Une dépréciation des créances clients et comptes rattachés est constituée lorsqu'il peut être prouvé de manière objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre des termes initiaux des créances.

Des difficultés financières majeures, la probabilité de faillite ou de restructuration d'un débiteur et le défaut de paiement sont considérés comme un indicateur d'une dépréciation des comptes clients et comptes rattachés. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des cash-flows futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

La valeur comptable de l'actif est diminuée des dépréciations de créances et le montant de la perte est constaté dans le compte de résultat consolidé sous le poste « dotations aux provisions ». Lorsqu'une créance ne peut être recouvrée, elle est passée en perte ordinaire dans le compte de résultat. Les recouvrements ultérieurs de montants ayant été passés antérieurement en pertes sont portés au crédit du compte des «Autres produits et charges opérationnels» dans le compte de résultat consolidé.

### **3.5. Stocks :**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

### **3.6. Autres actifs financiers :**

Le Groupe classe ses autres actifs financiers dans les catégories indiquées ci-dessous. Le classement dépend du but pour lequel les actifs sont acquis. La direction décide de leur classement lors de leur comptabilisation initiale.

Les investissements sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur augmentée des coûts de la transaction pour toutes les immobilisations financières non comptabilisées ultérieurement à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

#### **a. Prêts :**

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotées sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

#### **b. Actifs financiers disponibles à la vente :**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente et ne sont classés dans aucune des autres catégories.

Ils sont inclus dans les actifs non courants, à moins que la direction n'entende disposer de l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Les acquisitions et les ventes régulières d'actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de l'opération, à savoir la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif considéré. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les immobilisations financières ne sont plus comptabilisées lorsque les droits d'obtenir de la trésorerie ont expiré ou lorsque le Groupe a transféré l'essentiel des risques et des avantages attachés à la propriété.

Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les variations cumulées de la juste valeur, comptabilisées en capitaux propres, sont incluses dans le compte de résultat consolidé.

Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat consolidé comme faisant partie des « Charges financières nettes ». Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au poste « produits de placement », lorsque le droit du Groupe de recevoir des paiements est établi.

Les justes valeurs des placements cotés sont fondées sur les prix du marché. Si le marché pour un actif financier n'est pas actif (ou pour des titres non cotés), le Groupe fixe la juste valeur en utilisant une appréciation technique.

Le Groupe vérifie à la date de chaque bilan s'il existe une preuve objective qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié(e). Dans le cas de titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-dessous de son coût est considérée comme étant un indicateur que les titres sont dépréciés. Si une telle preuve existe concernant des titres disponibles à la vente, la perte cumulative – mesurée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte pour dépréciation réalisée sur cette immobilisation financière préalablement comptabilisée au compte de résultat consolidé – est déduite des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat consolidé. Les pertes pour dépréciation comptabilisées au compte de résultat consolidé sur des instruments de capitaux propres ne sont pas reversées au compte de résultat consolidé.

### 3.7. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des éventuelles dépréciations. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition du bien concerné et tous les autres coûts directement attribuables à la remise en état dudit bien en vue de l'utilisation qui en est attendue. Des coûts subséquents sont inclus dans le montant comptabilisé du bien ou comme un actif distinct, s'il y a lieu, uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficiera à l'avenir d'avantages économiques liés à l'élément d'actif et le coût dudit élément peut être mesuré de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien constituent des charges de période.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres actifs sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilité des actifs aux taux calculés ci-dessous :

Description	Durée d'utilité
Constructions/Fibres optiques	20 ans
Câbles contrôlés conjointement	15 ans
Equipements Réseau	7 ans
Matériels informatiques/Véhicules/équipement de bureau	3 ans
Installation et Agencements	3 ans

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité respective des actifs sont révisées, et ajustées le cas échéant, à la date de chaque bilan. La valeur comptable d'un actif est inscrite immédiatement comme sa valeur recouvrable si la valeur comptable du bien est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les plus ou moins-values réalisées sur les ventes sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable. Elles sont incluses dans le compte de résultat consolidé en « autres produits et charges opérationnels ».

Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées à leurs valeurs d'achat et comprennent les biens en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future. Lorsqu'elles sont achevées, les immobilisations corporelles en cours sont transférées aux biens, installations et équipements selon le cas, et amorties selon les modalités définies ci avant.

### **3.8. Immobilisations incorporelles :**

#### **a. Droits d'usage des câbles sous-marins :**

Les droits d'usage des câbles sous-marins acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à compter de leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (quinze ans).

Les acquisitions de capacités ultérieures sont également comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des câbles sous-marins. Les coûts d'entretien liés à ces câbles sous-marins sont comptabilisés comme des dépenses lorsqu'ils sont engagés.

#### **b. Logiciels informatiques :**

Les licences d'utilisation de logiciels informatiques sont capitalisées sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en application les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 ans).

Les coûts liés à la maintenance de logiciels informatiques constituent des charges de période.

Les dépenses de développement sont capitalisées uniquement si les coûts peuvent être mesurés de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement réalisable, si des avantages économiques futurs sont probables et si le Groupe entend et a les ressources suffisantes pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'immobilisation. Les dépenses capitalisées comprennent le coût du matériel, les coûts de main d'œuvre directe, les frais généraux qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif. Les autres frais de développement constituent des charges de période.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs liés à l'actif spécifique auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses constituent des charges de période.

#### **c. Licences :**

Les licences sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité respective habituelle (accord contractuel). Les licences d'exploitation (GSM & Réseau local) en Mauritanie sont amorties sur une période de 15 ans.

### **3.9. Dépréciation d'actifs non financiers :**

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrée. Les actifs non amortis sont soumis à ce test de dépréciation tous les ans après leur affectation à l'unité génératrice de trésorerie appropriée.

Le principaux indices de dépréciation qui mènent le groupe à effectuer un test de dépréciation comprennent notamment :

- Un changement défavorable dans l'environnement extérieur à l'entreprise (concurrence, demande des consommateurs, régulation) ;
- Une obsolescence technologique accélérée ;
- Un coût de maintenance surélevé nécessitant la redéfinition de la technologie utilisée ;
- Un changement important dans le mode d'utilisation ;
- Des performances inférieures aux prévisions.

Une dépréciation est comptabilisée pour le montant selon lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus important entre la juste valeur d'un actif nette des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou UGT). Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

### **3.10. Dettes fournisseurs:**

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement mesurées au coût amorti en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite découlant de faits passés, qu'il est probable qu'un déboursement de ressources sera requis pour honorer l'obligation et que la valeur a été estimée de façon fiable. Les provisions ne sont pas comptabilisées pour des pertes d'exploitation futures.

### **3.11. Emprunts à long terme :**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de l'opération engagés. Les emprunts sont ultérieurement calculés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de l'opération) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des emprunts en utilisant la méthode d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date du bilan, ce qui est généralement le cas

### **3.12. Impôts courants et différés :**

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

Les impôts courants sont calculés sur la base des lois fiscales en vigueur ou qui vont l'être à la date du bilan dans les pays où les filiales et les sociétés affiliées de la société opèrent et génèrent un revenu imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant des situations dans lesquelles les règles fiscales applicables sont sujettes à interprétation et constitue des provisions si cela est opportun sur la base des sommes présumées devoir être payées aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés.



Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

### **3.13. Distribution de dividendes :**

La distribution de dividendes aux actionnaires de la société est comptabilisée comme une dette dans les états financiers consolidés du Groupe pendant la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société. Les dividendes sont distribués sur la base des états financiers individuels de chaque société du groupe arrêtés selon les normes locales de la filiale.

### **3.14. Comptabilisation du chiffre d'affaires et autres produits:**

Le chiffre d'affaires comprend la juste valeur de la rémunération reçue ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de services dans le cours normal des activités du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, retours, rabais et réductions et après élimination des ventes au sein du Groupe.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque son montant peut être mesuré de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entité et lorsque des critères spécifiques ont été réunis pour chacune des activités du Groupe, tels que décrits ci-dessous. Le montant du revenu n'est pas considéré être mesurable de façon fiable tant que toutes les éventualités relatives à la vente n'ont pas été résolues. Le Groupe fonde ses estimations sur des résultats historiques, en tenant compte du type de client, du type d'opération et des spécificités de chaque accord.

#### **a. *Ventes de services de télécommunication :***

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux services de télécommunications de détail et wholesale.

Les revenus sont les suivants :

- les revenus de services de communications nationales et internationales payés postérieurement sont comptabilisés lorsque les services sont délivrés ;
- les revenus de services de communications nationales et internationales payés d'avance sont comptabilisés à la consommation ;
- les revenus des nouvelles souscriptions (revenus d'accès) sont comptabilisés en revenus différés et amortis sur la durée de vie estimée des clients;
- les revenus d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés ;
- les revenus d'interconnexion avec les opérateurs internationaux (téléphonie, réparation de câbles) sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés.

#### **b. *Revenus d'intérêt :***

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

#### **c. *Revenus de dividendes :***

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

### **3.15. Contrats de bail :**

Les contrats de bail pour lesquels une grande partie des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés dans la catégorie des contrats de location simple . Les paiements effectués au titre des contrats d'exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sur une base linéaire pendant toute la durée du bail.

Les actifs détenus au titre des contrats de location-financement, définis par l'IAS 17 concernant les « Baux », sont capitalisés. Le montant constaté à l'actif représente le montant le plus faible entre la valeur actuelle des paiements de loyers futurs et sa valeur de marché. Ils sont amortis sur la période applicable aux actifs de même type. Le passif correspondant aux paiements de loyers futurs est aussi comptabilisé.

### **3.16. Capital social :**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférant).

### **3.17. Rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres :**

Aucun régime de rémunération fondé sur des instruments de capitaux propres (plans d'achat d'actions, option de souscription d'actions, etc...) n'a été mis en place par le Groupe pour ses employés. Par conséquent, IFRS 2 n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe

### **3.18. Subventions d'équipement :**

Les subventions d'équipement reçues sont comptabilisées initialement comme des produits constatés d'avance à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que le Groupe respectera les conditions d'octroi des subventions. Elles sont ensuite comptabilisées en tant que profit en « autres produits et charges opérationnelles », au même rythme que la durée d'utilité de l'actif subventionné conformément à l'IAS 20.

### **3.19. Provisions :**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation légale (juridique, réglementaire ou contractuelle) ou une obligation implicite, découlant d'évènements passés ;
- qu'il est probable que les avantages économiques sous forme de sortie de ressources seront requis pour honorer cette obligation,

et que ladite obligation peut être estimée de manière fiable. Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite découlant de faits passés, qu'il est probable qu'un déboursement de ressources sera requis pour honorer l'obligation et que la valeur a été estimée de façon fiable.

Lorsque les effets de la valeur de temps de l'argent sont importants, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations de la valeur temporelle de l'argent sur le marché. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être déterminée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée dans les notes afférentes aux États financiers consolidés

### **3.20. Avantages au personnel :**

Aucun régime d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi n'a été mis en place par le Groupe.

Seule une indemnité de départ à la retraite d'une valeur forfaitaire de 700 TND est remise à chaque salarié de l'entreprise le jour de leur départ en retraite. A cet effet, la société enregistre une provision conformément à IAS 19.

La provision correspondante est actualisée à la date de clôture, au taux sans risque (Taux moyen pondéré des bons du Trésor assimilables BTA pour la dernière adjudication disponible), de l'indemnisation forfaitaire de l'effectif en exercice doublement corrigée par la probabilité du maintien en poste et du droit acquis estimé par le ratio âge/âge légal de départ à la retraite

### **3.21. Abandon d'activités et actifs destinés à être cédés :**

Conformément à IFRS 5, un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs est classé comme détenu en vue de la vente s'il est disponible à la vente immédiatement ; et qu'il est hautement probable qu'il soit réalisé dans les douze mois de la date de clôture du bilan. Ces actifs et passifs sont comptabilisés en tant qu'actifs destinés à la vente et passifs liés aux actifs destinés à la vente, sans aucune compensation. Les actifs classés comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leurs valeurs comptables et leurs justes valeurs diminuées des coûts des ventes. Ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique d'exploitation qui a été cédée ou qu'elle fait partie des éléments destinés à la vente ou la distribution, ou bien qu'elle correspond à une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification dans la rubrique « Abandon d'activités » se produit au moment de la cession ou lorsque l'activité répond aux critères de classification parmi les éléments détenus à la vente, si antérieure. Lorsqu'une activité est considérée abandonnée, l'état comparatif du résultat global est présenté de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'année comparative.

Au 31 décembre 2009, aucune activité n'était abandonnée. Ces rubriques ne sont donc pas présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.

## **4. Gestion des risques financiers :**

### **4.1. Généralités :**

La Société est exposée aux risques décrits ci-après parce qu'elle utilise des instruments financiers. Elle est notamment exposée aux risques de crédit, de trésorerie et du marché. Si un ou plusieurs risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les bénéfices ou le développement de l'entreprise pourraient être affectés.

Cette note fournit des informations sur l'exposition de la Société à chacun des risques mentionnés ci-dessous, sur les objectifs, et sur les politiques et les processus de la Société pour mesurer et gérer les risques, ainsi que la gestion du capital de l'entreprise. D'autres informations quantitatives sont incluses tout au long des présents états financiers.

Les politiques de gestion des risques de la Société sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels est confrontée l'entreprise, de manière à fixer des limites appropriées du risque et des contrôles, et à surveiller ces risques et leur adhésion aux limites établies. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la conjoncture du marché et les activités de la Société.

La Société, à travers ses normes et procédures de gestion et de formation, vise à mettre en place un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit de la Société supervise la manière dont la direction contrôle la conformité des politiques et procédures de gestion des risques, et vérifie la pertinence de la structure de gestion des risques par rapport aux risques auxquels est confrontée l'entreprise. Le Comité d'audit est assisté dans son rôle de supervision par l'Audit interne. L'Audit interne effectue à la fois des vérifications périodiques et ponctuelles des contrôles et procédures de gestion des risques, et les résultats sont soumis au Comité d'audit.

### **4.2. Risques de crédit :**

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes financières suite à la défaillance de un ou plusieurs de ses abonnés. (Cf. § 15.1. Risques de crédit).

#### **a. Comptes clients et comptes rattachés :**

Le chiffre d'affaires de Tunisie Télécom est réalisé principalement avec des clients prépayés. Cette catégorie de clients ne présente aucun risque de crédit. En outre, les abonnés (post payés) sont regroupés en fonction de leur profil de risque. La direction applique des procédures de contrôle spécifiques pour chaque type de groupe. Les marges de tolérance sont calculées de manière à couvrir le risque de crédit selon des méthodes spécifiques basées principalement sur l'ancienneté de la créance et la nature du client.

De plus, la politique de recouvrement mise en place assure un taux élevé de recouvrement des créances impayées. En outre, notre politique d'arbitrage des risques résiduels (comptes en souffrance) fixe actuellement un taux de couverture d'environ 75 %.

**b. Placements à court terme :**

En vertu de la politique de gestion, les dépôts et les investissements à court terme sont répartis entre plusieurs établissements financiers tunisiens qui répondent aux critères de crédit préétablis.

**4.3. Risques de liquidité :**

Le risque de liquidité est le risque de voir la société dans l'impossibilité d'honorer ses obligations financières en temps prévu. Tunisie Télécom s'assure en permanence de disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer ses obligations actuelles et futures.

**4.4. Risques liés au marché :**

Le risque lié au marché est le risque de fluctuations des prix du marché, tels que des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers des actions, et qui auront un impact sur les résultats de la société ou sur la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La démarche de la société en matière de gestion des risques liés au marché consiste à gérer et à contrôler l'exposition à ces risques dans le cadre de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

**4.5. Risque de change :**

La Société est exposée à des risques de change sur les ventes, les achats, les placements et les emprunts contractés libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, et au moment de l'évaluation de la valeur de ses actifs et de ses passifs en monnaies étrangères.

Pour Tunisie Télécom, le risque de change provient :

- des financements libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des achats libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des revenus et des frais internationaux d'accès, des comptes débiteurs et créditeurs libellés en euros, en dollars américains et en (SDR)

Le taux de change de l'euro au cours des cinq dernières années a enregistré une érosion modeste mais constante par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, tandis que les fluctuations par rapport au dollar américain et au yen japonais sont demeurées moins prévisibles et pourraient avoir un impact sur les résultats de la Société. (Cf. § 15.3. Risques de change).

La Société n'utilise pas d'instrument de couverture de change sur le marché. Néanmoins, et afin de se couvrir contre le risque de change, la société a mis en place des comptes professionnels, alimentés par les recettes en devises. Ces comptes permettent de couvrir la totalité des dépenses en devises (investissements, remboursements d'emprunts, acquisition de terminaux, charges d'interconnexion internationale) et de dégager des excédents de trésorerie en devises ;

Par ailleurs, la diversification des devises utilisées dans le cadre des emprunts (bailleurs de fonds) et des contrats commerciaux (fournisseurs) réduit d'autant le risque de change sur une devise spécifique.

**4.6. Risques liés aux taux d'intérêt :**

Le risque lié aux taux d'intérêt se réfère au risque de voir la juste valeur des instruments financiers, ou cash flow associés à ces instruments, fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Étant donné que les emprunts de Tunisie Télécom sont principalement des emprunts à taux fixes, ce risque n'est pas évalué comme important pour la Société. (Cf. § 15.5. Risques de taux).

Par ailleurs, l'assise financière de Tunisie Télécom lui procure une force de négociation des conditions des financements vis-à-vis des bailleurs des fonds nationaux et internationaux lui permettant d'obtenir des conditions au moins équivalentes (aussi favorables) en cas de recours à des nouveaux crédits.

A ce titre et à l'occasion de chaque nouvelle convention d'emprunt, Tunisie Télécom exige aux bailleurs des fonds de présenter une offre de financement à taux variable et à taux fixe lui offrant ainsi la possibilité de choisir le mode de financement le plus favorable

#### 4.7. Gestion du capital :

La politique du Conseil d'administration consiste à maintenir ses capitaux propres à un niveau important de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et pour soutenir le développement de l'activité de l'entreprise. Aucun changement en matière de gestion du capital n'a été apporté à l'approche de la Société durant l'année.

### 5. Actifs non courants

#### 5.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif du Groupe Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Total IFRS 2008	Entrées Groupe 2009	Sorties Groupe 2009	Effet Inventaire 2009	Ecart de conversion 2009	Total IFRS 2009
Licences télécoms	33 815	4 471		0	-370	37 916
Droit d'usage-Câbles sous-marins	53 796	13 824		-0	0	67 620
Logiciels informatiques	619 504	20 316		-212 966	-2	426 851
Autres immobilisations incorporelles	11 384	1 724		-5	-15	13 088
Encours immobilisations incorporelles	22 140	17 266			0	39 406
<b>Total Brut</b>	<b>740 638</b>	<b>57 601</b>	<b>0</b>	<b>-212 971</b>	<b>-387</b>	<b>584 881</b>
REF						
Licences télécoms	-19 382	-447			229	-19 600
Droit d'usage-Câbles sous-marins	-64 103	9 434		-16 527		-71 196
Logiciels informatiques	-569 267	-9 810		195 152		-383 925
Autres immobilisations incorporelles	-5 103	-4 660				-9 763
Dépréciations -Immobilisations incorporelles	-90	2 081		-2 883		-892
<b>Total Amortissements</b>	<b>-657 948</b>	<b>-3 402</b>	<b>0</b>	<b>175 742</b>	<b>229</b>	<b>-485 375</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>82 690</b>					<b>99 505</b>

Désignation	Total IFRS 2007	Entrées Groupe 2008	Sorties Groupe 2008	Effet Inventaire 2008	Ecart de conversion 2008	Total IFRS 2008
Licences télécoms	32 428				1 387	33 815
Droit d'usage-Câbles sous-marins	53 796					53 796
Logiciels informatiques	576 224	43 274			6	619 504
Autres immobilisations incorporelles	11 327				57	11 384
Encours immobilisations incorporelles	10 488	11 652				22 140
<b>Total Brut</b>	<b>684 263</b>	<b>54 925</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 449</b>	<b>740 638</b>
Licences télécoms	-16 404	-2 214			-764	-19 382
Droit d'usage-Câbles sous-marins	-47 131	-5 156	2 810	-14 627		-64 103

Logiciels informatiques	-514 873	-65 456		11 062		-569 267
Autres immobilisations incorporelles	-1 677	-3 426				-5 103
Dépréciations -Immobilisations incorporelles	-90	0				-90
<b>Total Amortissements</b>	<b>-580 175</b>	<b>-76 251</b>	<b>2 810</b>	<b>-3 565</b>	<b>-764</b>	<b>-657 948</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>104 088</b>					<b>82 690</b>

## 5.2 Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif du Groupe Tunisie Télécom, la valeur comptable nette totalise fin 2009 la somme de 1 086 180 mDT contre 1 107 751 mDT fin 2008.

Au 31 décembre 2009, elles se détaillent comme suit :

Désignation	Total IFRS 2008	Entrées Groupe 2009	Sorties Groupe 2009	Effet Inventaire 2009	Ecart de conversion 2009	Total IFRS 2009
Equipements Réseau	2 884 903	110 744	-21 378	79 940	-957	3 053 253
Matériel de Transport et divers engins	51 195	7 692	-3 261	-2 779	-15	52 832
Terrains & Constructions	228 033	16 144	-9 018	4 403	-71	239 491
Autres immobilisations corporelles	140 186	14 558	-698	121 339	-24	275 362
Encours immobilisations corporelles	288 508	46 584	-14 517	10 278	-121	330 732
Câbles sous-marins	29 014	8 131			0	37 145
<b>Total Brut</b>	<b>3 621 839</b>	<b>203 853</b>	<b>-48 871</b>	<b>213 181</b>	<b>-1 188</b>	<b>3 988 814</b>
Equipements Réseau	-2 240 150	-221 858	21 378	-179 186	442	-2 619 373
Matériel de Transport et divers engins	-41 554	-4 458	3 238	0	11	-42 763
Terrains & Constructions	-96 490	-8 980	801	0	16	-104 654
Autres immobilisations corporelles	-129 612	-21 798	6 807	16 527	104	-127 972
Câbles sous-marins	-6 283	-1 589			0	-7 872
<b>Total Amortissements</b>	<b>-2 514 088</b>	<b>-258 683</b>	<b>32 225</b>	<b>-162 659</b>	<b>572</b>	<b>-2 902 634</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>1 107 751</b>	<b>-54 831</b>	<b>-16 646</b>	<b>50 523</b>	<b>-616</b>	<b>1 086 180</b>

Désignation	Total IFRS 2007	Entrées Groupe 2008	Sorties Groupe 2008	Effet Inventaire 2008	Ecart de conversion 2008	Total IFRS 2008
Equipements Réseau	2 770 560	114 278	-3 253		3 318	2 884 903
Matériel de Transport et divers engins	48 923	4 748	-2 531		55	51 195
Terrains & Constructions	217 580	11 120	-824		158	228 033
Autres immobilisations corporelles	135 689	4 475	-51		73	140 186
Encours immobilisations corporelles	221 892	66 441			174	288 508
Câbles sous-marins	41 474		-12 460		0	29 014
<b>Total Brut</b>	<b>3 436 118</b>	<b>201 061</b>	<b>-19 118</b>	<b>0</b>	<b>3 778</b>	<b>3 621 839</b>
Equipements Réseau	-2 032 340	-198 776	683	-8 408	-1 310	-2 240 150
Matériel de Transport et divers engins	-41 331	-2 637	2 434	11	-31	-41 554
Terrains & Constructions	-89 210	-9 622	0	2 379	-37	-96 490
Autres immobilisations corporelles	-133 225	3 467	50	603	-507	-129 612
Câbles sous-marins	-6 180	-102			0	-6 283
<b>Total Amortissements</b>	<b>-2 302 286</b>	<b>-207 670</b>	<b>3 167</b>	<b>-5 416</b>	<b>-1 885</b>	<b>-2 514 088</b>
<b>Valeur Nette comptable</b>	<b>1 133 832</b>	<b>-6 609</b>				<b>1 107 751</b>

Les équipements réseaux correspondent à des installations GSM, Data, Commutation, Transmissions, réseaux locaux d'abonnés et réseau international.

Situation juridique du patrimoine foncier de la société mère Tunisie Télécom :

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière.

La régularisation de cette situation est toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans la mesure où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs objets de l'apport d'une part, et l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour d'autre part à l'exception du cas Parc El Ghazala (Cf. § 20.4. Parc technologique El Ghazala).

- A ce jour, les résultats des travaux de régularisation de la situation juridique du patrimoine immobilier de la société, se présentent comme suit :
- Obtention de certains titres fonciers,
- Conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- Lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste, la procédure est en cours.

**5.3 Titres mis en équivalence & Autres actifs financiers :**

*Titres mis en équivalence :*

Au 31 décembre 2009, seul le titre ATI, détenu à hauteur de 37 % par le groupe Tunisie Telecom a été mis en équivalence.

En effet, suite à l'augmentation du capital de la BFPME survenue courant l'année 2009, et à laquelle Tunisie Télécom n'a pas participé, son taux de participation est passé de 20 à 10 % justifiant ainsi la déconsolidation de ce titre.

*Autres actifs financiers :*

Au 31 décembre 2009, les autres actifs financiers ont totalisé un montant net de 21 618 mDT détaillées comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Titres destinés à la vente	13 681	7 747
Prêts au personnel	7 096	6 511
Autres immos financières non courantes	2 319	239
	23 096	14 497
Prov. Immobilisations financières	-1 479	-1 479
	<b>21 618</b>	<b>13 019</b>

La juste valeur des titres disponibles à la vente s'élève à 13 681 mDT au 31 décembre 2009 et sont composés comme suit :

	<b>Taux d'intérêt (%)</b>	<b>Juste Valeur TND 000</b>
BFPME	10,00 %	5 033
Banque de l'Habitat	1,51 %	6 283
Zone Franche Zarzis	5,02 %	291
Sibtel	4,00 %	310
Rascom	1,23 %	-
Tunisie Trade Net	12,00 %	281
Thuraya	0,20 %	1 133
TITF	10,00 %	200
Société de Gestion Technopole Sfax	15,00 %	150
		<b>13 681</b>

#### 5.4 Actif & Passif d'impôts Différés :

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible

Les actifs et passifs d'impôts différés ont totalisé à la fin de l'exercice 2009 un montant net de 191 353 mDT contre 230 015 mDT en fin de 2008.

	<b>31/12/2009 TND 000</b>	<b>31/12/2008 TND 000</b>
<b>Actif d'impôts différés</b>		
AID/Dépréciation des immobilisations corporelles	124 669	139 487
AID/Amortissement des immobilisations incorporelles	45 327	33 587
ID/Dépréciation des immobilisations financières	489	189
AID/Dépréciation des stocks	3 012	3 178
AID/Provisions pour risques & charges	914	-
AID/Étalement des revenus d'accès	5 673	23 884
AID/Ecart de change & autres éléments du Bilan	25 521	41 601
	<b>205 604</b>	<b>241 925</b>
<b>Passif d'impôts différés</b>		
PID/Dépréciation des immobilisations corporelles	-623	-
PID/Dépréciation des immobilisations incorporelles	-378	-
PID/Ecart de change & autres éléments du Bilan	-13 250	-11 911
	<b>-14 251</b>	<b>-11 911</b>
	<b>191 353</b>	<b>230 015</b>

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives futures de rentabilité du groupe Tunisie Télécom, les bénéfices attendus permettront la réalisation des actifs d'impôt différés résultant des différences temporelles.

En 2009, aucun impact des impôts différés n'a été constaté directement en capitaux propres.



## 6. Actifs courants :

### 6.1 Stocks :

L'évolution des stocks du Groupe Tunisie Télécom entre fin décembre 2009 et fin décembre 2008 se présente comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Stock Technique	19 191	21 626
Stock commercial	4 996	10 381
Autres stocks	223	2 065
	<b>24 410</b>	<b>34 073</b>
Prov. Stock technique	-7 180	-6 491
Prov. Stock commercial	-1 791	-2 155
Prov. Autres stocks	-	-779
	<b>-8 971</b>	<b>-9 425</b>
	<b>15 439</b>	<b>24 648</b>

Les stocks techniques se composent principalement des câbles, accessoires et autres composantes techniques.

Les stocks commerciaux se composent principalement des cartes de recharge et cartes SIM, des terminaux Fixe et GSM et autres accessoires.

### 6.2 Créances clients et comptes rattachés :

Les clients et comptes rattachés présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 439 236 mDT contre 448 761 mDT au 31 décembre 2008, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Clients	632 591	577 395
Distributeurs	13 461	16 740
Opérateurs locaux	2 500	3 785
Opérateurs étrangers	172 004	232 475
	<b>820 556</b>	<b>830 395</b>
Prov. Clients	-366 184	-372 199
Prov. Opérateurs étrangers	-15 136	-9 434
	<b>-381 320</b>	<b>-381 633</b>
	<b>439 236</b>	<b>448 761</b>

Tunisie Télécom a lancé en octobre 2009, avec l'assistance de cabinets externes spécialisés, un projet de justification et d'apurement des comptes clients et comptes rattachés. Ce projet, structuré en quatre phases, a eu pour objectifs de fiabiliser les bases extracomptables de facturation et d'encaissements, justifier et apurer l'ensemble des comptes clients et des comptes opérateurs en date du 31 décembre 2009. Les résultats de ces travaux ont permis de constater une reprise de 28 MDT au 31 décembre 2009. Cependant, cette analyse n'a pas fait ressortir la part des reprises des provisions qui seraient à affecter aux exercices 2007 et 2008.

### 6.3 Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 31 décembre 2009 un solde net de 13 527 mDT contre 7 304 mDT au 31 décembre 2008. Ils se détaillent comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Personnel et comptes rattachés	4 551	4 084
Comptes de régularisation	19 076	15 847
Débiteurs divers	1 964	2 087
	25 592	22 018
Prov. Autres actifs courants	<b>-12 065</b>	<b>-14 714</b>
	<b>13 527</b>	<b>7 304</b>

La rubrique « Compte de régularisation » comprend Principalement les charges comptabilisées d'avance (locations et fournitures diverses).

#### 6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie du Groupe présente, au 31 décembre 2009, un solde brut excédentaire de 800 609 mDT contre 738 281 mDT, au 31 décembre 2008, se détaillant comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Placements et avoirs en banques	799 706	736 215
Caisses	904	2 066
	<b>800 609</b>	<b>738 281</b>

L'évolution des placements en devise et en dinar entre 2008 et 2009 se présente comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
En Millions TND	520	551
Taux moyen pondéré de placement	5.34 %	6.11 %
En Millions USD	72	65
Taux moyen pondéré de placement	1.39 %	2.21 %
En Millions EUR	76	-
Taux moyen pondéré de placement	0.94 %	-

### 7. Capitaux propres

#### 7.1 Capitaux Propres

(Voir pages 6 et 7)

#### 7.2 Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	12 131	17 081
Intérêts des minoritaires dans les résultats	392	6 074
	<b>12 523</b>	<b>23 155</b>

### 8. Passifs non courants :

#### 8.1 Emprunts à long terme :

Les échéances à plus d'un an sur les emprunts du Groupe Tunisie Télécom ont évolué entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 de la manière suivante :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 879	67 560
Emprunts privés	578 774	625 289
	<b>638 653</b>	<b>692 849</b>

L'évolution des emprunts privés contractés par Tunisie Télécom entre 2008 et 2009 se présente comme suit :

BAILLEURS DE FONDS	DEVISE	INTERET ANNUEL	LONG TERME 2009		COURT TERME 2009		LONG TERME 2008		COURT TERME 2008		ECHEANCES
			000'	000'	000'	000'	000'	000'	000'	000'	
			DEVISE	TND	DEVISE	TND	DEVISE	TND	DEVISE	TND	
NIB	EURO	4,00 %	48 980	92 988	1 020	1 937	48 717	89 683	-	-	Du 16/06/2010 au 16/12/2024
NIB	EURO	4,30 %	91 609	173 919	11 210	21 282	102 819	189 279	11 210	20 636	Du 16/12/2005 au 16/06/2020
BNP PARIS BAS	EURO	4,42 %	16 965	32 208	5 082	9 648	10 816	19 910	2 594	4 776	Du 23/09/2008 au 30/04/2015
CREDIT AGRICOLE CIB	EURO	4,15 %	54 621	103 698	12 500	23 731	62 504	115 063	11 767	21 662	Du 02/09/2005 au 28/02/2018
HSBC	EURO	5,81 %	-	-	1 532	2 908	1 532	2 820	1 532	2 820	Du 16/02/2004 au 16/08/2010
KFW	EURO	5,22 %	1 202	2 282	2 408	4 571	3 610	6 646	2 408	4 433	Du 30/09/2003 au 31/03/2011
NATEXIS BANQUE POPULAIRE	EURO	4,48 %	205	389	968	1 837	1 173	2 159	1 675	3 084	Du 01/03/2004 au 28/02/2013
NORDEA	EURO	4,34 %	6 555	12 444	2 185	4 148	8 739	16 089	2 185	4 022	Du 30/06/2004 au 31/12/2013
SOCIETE GENERALE	EURO	4,69 %	3 284	6 235	1 642	3 117	4 926	9 068	1 897	3 492	Du 30/05/2005 au 30/11/2012
CREDIT AGRICOLE CIB	USD	4,74 %	1 771	2 333	817	1 076	1 768	2 316	612	801	Du 15/05/2007 au 15/11/2013
SOCIETE GENERALE	USD	0,35 %+LIB	-	-	-	-	-	-	-	-	Du 30/09/2003

		OR TR1 0,25 % + LIB OR TR2									au 31/03/2008
UBCI	USD	LIBOR+0,4 5 %	-	-	4 856	6 397	4 856	6 361	4 856	6 361	Du 28/04/2006 au 22/10/2010
EXIM BANK	RMB	2,13 %	229 568	44 288	30 244	5 835	255 845	49 035	29 599	5 673	Du 21/09/2007 au 27/08/2022
JBIC	JPY	2,45 %	7 202 943	101 595	536 342	7 565	7 739 285	112 258	536 342	7 780	Du 20/03/2005 au 20/03/2025
MITSUBISHI	JPY	2,05 %	226 668	3 197	90 667	1 279	317 335	4 603	90 667	1 315	Du 06/09/2003 au 06/03/2013

Tous ces emprunts privés sont remboursés par des échéances semestrielles.

## 8.2 Provisions non courantes :

Les provisions non courantes prises en compte par le Groupe TT s'élèvent au 31 décembre 2009 à 22 864 mDT contre 13 305 mDT au 31 décembre 2008.

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Provision pour risques	7 429	6 604
Provision pour charges	10 720	3 987
Provision pour litiges	4 714	2 714
	<u><b>22 864</b></u>	<u><b>13 305</b></u>

Cette variation est marquée principalement par:

- la constatation par la société mère d'une provision pour litige pour 2 Millions Dinars Tunisiens ;
- la constatation par MATTEL d'une provision pour risque fiscal pour 4,7 Millions de Dinars Tunisiens et d'une provision pour charges à hauteur de 2,6 Millions de Dinars Tunisiens

Le tableau suivant présente le détail de l'évolution des provisions au cours des exercices 2009 et 2008.

	<u>31/12/2008</u>	<u>Dotation</u>		<u>31/12/2009</u>
		<u>aux</u>	<u>Reprise</u>	
		<u>Provisions</u>		
Provision Contentieux	2 714	2 000	-	4 714
Provision pour risque fiscal TT	1 141	1 080	-	2 221
Provision pour solde caisse TT	3 989	722	-	4 711
Prov. pour Risques/Charges MATTEL	3 509	7 819	533	10 795
Provision SOTETEL	1 952	28	1 557	423
	<u><b>13 305</b></u>	<u><b>11 649</b></u>	<u><b>2 090</b></u>	<u><b>22 864</b></u>

## 8.3 Autres passifs non courants :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2009, 114 757 mDT contre 127 728 mDT à la clôture de l'exercice 2008. Elle se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Fournisseurs - Diverses retenues	49 029	45 724
Avances sur consommations et redevances prépayées	19 506	30 710
Autres passifs financiers	46 222	51 294
	<u><b>114 757</b></u>	<u><b>127 728</b></u>

La catégorie « Autres passifs financiers » comprend principalement les subventions d'équipements étalées sur la durée d'utilité des équipements subventionnés.

## 9. Passifs courants :

### 9.1 Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme :

L'évolution des concours bancaires et autres passifs financiers à court terme entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Emprunts échéances à moins d'un an	105 715	95 556
Emprunts échus	4 515	4 518
Intérêts courus	5 005	5 336
Concours bancaires	242	171
	<u>115 477</u>	<u>105 581</u>

### 9.2 Fournisseurs & Opérateurs :

Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

Ce poste, qui présente au 31 décembre 2009 un solde de 123 292 mDT, se détaille comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
<b>Fournisseurs :</b>		
Fournisseurs d'exploitation	43 304	51 623
Fournisseurs d'équipements	38 874	5 224
	<u>82 178</u>	<u>56 847</u>
<b>Opérateurs :</b>		
Opérateurs locaux	22 621	27 107
Opérateurs étrangers	18 493	69 091
	<u>41 114</u>	<u>96 198</u>
	<u>123 292</u>	<u>153 045</u>

### 9.3 Autres passifs courants :

L'évolution de la rubrique « Autres passifs courants » du Groupe entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 est la suivante :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Personnel et comptes rattachés	26 025	20 837
Comptes associés	13 198	3 708
Charges à payer	74 092	53 813
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	40 601	27 526
Passif d'impôts exigibles	62 086	52 166
Créditeurs divers	22 605	17 719
	<u>238 607</u>	<u>175 767</u>

La rubrique « Charges à payer » comprend les estimations des engagements de dépenses d'exploitation non encore facturés.

## 10. Détails du résultat opérationnel :

### 10.1 Revenus :

L'évolution des revenus du Groupe entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2008 se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Revenus activités Détail	938 797	932 916
Revenus activités Wholesale	340 562	328 990
	<u><b>1 279 358</b></u>	<u><b>1 261 906</b></u>

### 10.2 Autres produits d'exploitation :

L'évolution du poste « Autres produits d'exploitation » du Groupe entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009 se présente comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Production immobilisée	25 392	22 338
Etalement des frais d'accès et subvention d'équipement	67 230	31 276
	<u><b>92 622</b></u>	<u><b>53 614</b></u>

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives au déploiement des réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de Tunisie Télécom.

La plupart de ces prestations sont réalisées par SOTETEL pour le compte de sa société mère Tunisie Télécom.

### 10.3 Achats externes :

Au 31 décembre 2009, les achats externes totalisent un montant de 316 301 mDT contre 321 485 mDT au 31 décembre 2008, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2009</u>	<u>31/12/2008</u>
	<u>TND 000</u>	<u>TND 000</u>
Charges d'interconnexion	224 152	231 559
Achats services télécoms	24 968	25 006
Achat d'approvisionnements consommés	67 181	64 919
	<u><b>316 301</b></u>	<u><b>321 485</b></u>

**Charges d'interconnexion** : Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom et à Mattel sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

**Achats services télécoms** : Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées aux autorités de régulation en Tunisie et en Mauritanie, aux organismes de gestion des ressources rares (Agence Nationale de Fréquences (ANF)) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires.

Les frais de sous-traitance de Sotetel sont également compris dans cette rubrique.

**Achats d'approvisionnements consommés** : Ils englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les dépenses d'électricité. Ces éléments sont présentés nets de provisions et variations de stocks s'y rattachant.

#### 10.4 Dotations aux amortissements et aux provisions :

La dotation aux amortissements de l'exercice 2009 a atteint 249 865 mDT contre un solde de 276 009 mDT au au 31 décembre 2008 répartie comme suit :

	31/12/2009	31/12/2008
	TND 000	TND 000
<b>Dotations aux amortissements</b>		
Dot. amts immos incorporelles	3 402	76 251
Dot. amts immos corporelles	258 683	207 670
	<b>262 085</b>	<b>283 921</b>
<b>Dotations aux provisions nettes des reprises</b>		
Dot. prov. pour risques et charges nette des reprises	8 273	-40 872
Dot. prov. pour dépréciation des immos nette des reprises	-17 354	1 138
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers nette des reprises	-398	327
Dot. prov. pour dépréciation des stocks nette des reprises	223	-
Dot. prov. pour dépréciation des créances clients & autres nette des reprises	-2 963	31 494
	<b>-12 219</b>	<b>-7 912</b>
	<b>249 865</b>	<b>276 009</b>

#### *Dotations aux amortissements :*

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles ont fortement baissé (de 95,5%) entre les exercices clos les 31 décembre 2008 et 2009 sur la période, en raison de:

- logiciels en fin de cycle d'amortissement ; et
- un reclassement effectué en 2009 entre les immobilisations incorporelles et corporelles suite à une revue approfondie des actifs immobilisés .

#### *Dotations aux provisions nettes des reprises :*

Les dotations nettes aux provisions sont restées quasi-stables entre l'exercice clos le 31 décembre 2008 et l'exercice clos le 31 décembre 2009, pour trois raisons principales :

- les provisions pour risques et charges sont revenues à un niveau normal, après la reprise exceptionnelle de provision susvisées en 2008 ;
- les dépréciations sur immobilisations ont augmenté suite à une revue approfondie des actifs immobilisés et conduisant à la mise au rebut d'équipements devenus obsolètes ;
- les dépréciations des créances clients et autres sont passées de 31,5 millions de dinars tunisiens à (3,0) millions de dinars tunisiens suite à la mise en place d'une analyse plus précise des créances clients (cf § 6.2 – créances clients et comptes rattachés).



## 10.5 Autres produits et charges opérationnels :

Au 31 décembre 2009, les autres produits et charges opérationnels du groupe ont atteint 138 973 mDT contre 129 638 mDT au 31 décembre 2008. Leur détail est le suivant :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Publicités, publications & relations publiques	41 925	46 666
Entretiens et réparations	36 385	29 528
Autres charges d'exploitation	58 176	75 847
Autres pertes ordinaires	21 350	
	<b>157 837</b>	<b>152 041</b>
Autres produits d'exploitation	-5 054	-22 406
Autres gains ordinaires	-13 810	-
	<b>-18 863</b>	<b>-22 406</b>
	<b>138 973</b>	<b>129 638</b>

## 11. Résultat financier :

Le résultat financier présente le montant net des produits et charges financiers avec les produits de participations et placements.

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-30 193	-31 611
Pertes de change	-34 514	-79 278
Autres charges financières	2 659	3 915
Gains de change	23 114	22 350
	<b>-38 934</b>	<b>-84 624</b>
Dividendes & Divers produits de placement	<b>31 720</b>	<b>36 757</b>
	<b>-7 213</b>	<b>-47 867</b>

### Résultat de change :

Le résultat de change du groupe résulte principalement de la dette financière contractée en devise étrangère. La société est en effet, exposée à un risque de change sur l'euro, le yen japonais et le RMB chinois, monnaies utilisées pour environ 97% des emprunts en devises et ce, en particulier, pour les exercices durant lesquels ces devises enregistrent une fluctuation significative vs. le Dinar Tunisien.

En 2009, la perte de change subie par le groupe s'élève à 34 514 mDT (dont 19 088 mDT est relative aux emprunts) et résulte de l'évolution significative des cours des devises suivantes :

<b>Evolution entre le 31 décembre 2008</b>	
<b>et le 31 décembre 2009</b>	
Euro/TND	3,1%
Yen/TND	-2,8%
RMB/TND	0,7%

Parallèlement, cette évolution des cours a permis de réaliser un gain de change d'une valeur de 23 114 mDT provenant essentiellement de l'actualisation des éléments d'actifs libellés en devise (Cf. § 16.3 Risque de change).

Les emprunts sont contractés à moyen et long termes en devise et en dinar tunisien auprès des bailleurs de fonds internationaux et nationaux, et sont destinés à financer les projets d'investissements impliquant des fournisseurs étrangers, dans un cadre de régulation des changes, tout en alignant le service de la dette en devises au revenus d'exploitation en devises générés par la Société dans le cadre de ses activités. Ces revenus sont logés dans des comptes professionnels en devises ; ils permettent de couvrir la totalité des dépenses en devises (investissements, remboursements d'emprunts, acquisition de terminaux, charges d'interconnexion internationale) et de dégager des excédents de trésorerie en devises.

**Charges d'emprunt :**

Les charges d'emprunt comprennent les charges d'intérêt nettes du résultat de change réalisé sur les mouvements d'emprunt libellés en devises étrangères et ce en fonction des variations de leurs cours par rapport au Dinar Tunisien.

Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009, ces charges d'emprunt ont évolué comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-30 193	-31 611
Pertes de change sur emprunts	-19 088	- 64 036
Gains de change sur emprunts	4 354	3 439
	<b>-44 927</b>	<b>- 92 208</b>

**Dividendes & Divers produits de placement :**

Cette section est principalement constituée des produits réalisés sur les excédents de trésorerie en Dinar Tunisien et en devise placés dans les banques tunisiennes. (voir § 8.1 Emprunts à long terme).

Seuls les dividendes reçus de la Banque de l'Habitat qui s'élevaient à 145 mDT en 2009 y figurent.

**Coût de l'endettement :**

Le coût de l'endettement financier net du groupe a atteint au 31 Décembre 2009 la valeur de 13 207 mDT et se décompose comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'intérêts sur emprunts	-30 193	-31 611
Résultat de change sur emprunts	-14 734	-60 597
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>-44 927</b>	<b>-92 208</b>
Produits d'intérêts générés par les excédents de trésorerie	31 720	36 757
Plus value sur actifs évalués à la juste valeur par le résultat		
	<b>31 720</b>	<b>36 757</b>
	<b>-13 207</b>	<b>-55 451</b>

**Eléments reconnus directement dans les capitaux propres avant impôts :**

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Perte/Gain sur actifs disponibles à la vente	-1 937	-2 570
Ecart de change	-6	891
	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>
Reconnus en Réserves consolidées	-1 937	-2 570
Reconnus en Réserves de conversion	-6	891
	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>

## 12. Charge d'impôt :

La charge d'impôt au titre des bénéfices imposables réalisés par les sociétés du groupe est calculée sur la base des taux suivants :

35 % pour la société mère « Tunisie Télécom » ;

30 % pour la filiale « SOTETEL » ;

25 % pour la filiale « MATTEL » ;

35 % pour la filiale « DIVA SICAR » ;

30 % pour la société associée « ATI ».

Au 31 décembre 2009, les charges d'impôts sur les bénéfices du Groupe se présentent comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Impôt courant	122 401	143 991
Impôt différé	40 898	-23 810
	<b>163 299</b>	<b>120 181</b>

## 13. Résultat par action :

Le résultat par action, déterminé sur la base de la part du groupe dans le résultat consolidé, se présente comme suit :

	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>
Résultat net du groupe (000 DT)	297 517	244 966
Nombre d'actions (nombre en 000)	140 000	140 000
Bénéfice par action	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>

## 14. Preuve Impôts:

	<b>2009</b>	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2008</b>
	<b>%</b>	<b>000 TND</b>	<b>%</b>	<b>000 TND</b>
Bénéfice net	63,2 %	297 517	66,1 %	244 964
Intérêts des minoritaires	0,1 %	392	1,6 %	6 074
Quote part dans les sociétés mises en équivalence	0,0 %	-	-0,1 %	-421
Charge d'impôt	36,7 %	172 755(*)	32,4 %	120 181
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>100,0 %</b>	<b>470 664</b>	<b>100,0 %</b>	<b>370 798</b>
Impôt théorique	35,0 %	164 732	35,0 %	129 779
Charges non déductibles	8,5 %	39 927	8,7 %	32 377
Produits non imposables	-5,8 %	-27 524	-10,8 %	-40 173
Avantages fiscaux	0,0 %	-	0,0 %	-
Comptabilisation de crédits d'impôt antérieurement non constatés	-0,7 %	-3 310	0,0 %	-
Impact du changement du taux d'impôt voté	0,0 %	-	0,0 %	164
Impact de l'écart de taux entre TT et MATTEL	-0,2 %	-943	-0,8 %	-3 128
Impact de l'écart de taux entre TT et SOTETEL	0,0 %	196	0,1 %	521
Impact des obligations légales de paiement de min d'impôt	0,0 %	37	0,0 %	39
Déficit fiscal de l'exercice sans aucun impôt différé de comptabilisé	0,0 %	-	0,3 %	1 114

Actif d'impôt différé/déficits fiscaux antérieurement non comptabilisés	-0,1 %	-357	0,0 %	-
Insuffisance d'impôt	0,0 %	-	-0,1 %	-509
Divers	0,0 %	-4	0,0 %	-3
Economie d'impôt relative aux exercices antérieurs	-2,0 %	-9 456	0,0 %	-
<b>Charge d'impôt sur les sociétés</b>	<b>36,7 %</b>	<b>163 299</b>	<b>32,4 %</b>	<b>120 181</b>

(\*) : Suite à une décision de l'administration fiscale, Tunisie Télécom a bénéficié d'une économie d'impôt de 9 456 mDT.

## 15. Instruments financiers :

### 15.1 Risques de crédit :

La valeur comptable et la juste valeur des actifs financiers tiennent compte des dépréciations maximales que la société pourrait supporter.

L'analyse des comptes clients et comptes rattachés se présente comme suit :

#### *Clients :*

	<b>Clients</b>	<b>Provisions</b>	<b>VCN</b>	<b>Juste valeur</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Factures à établir	110 855	-	110 855	110 855
Courants	10 014	-	10 014	10 014
30-60 jours	25 198	-	25 198	25 198
60-180 jours	2 656	-	2 656	2 656
Plus de 180 jours	459 964	366 184	93 780	93 780
	<b>608 687</b>	<b>366 184</b>	<b>242 503</b>	<b>242 503</b>

#### *Distributeurs :*

	<b>VB</b>	<b>Provisions</b>	<b>VCN</b>	<b>Juste valeur</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Factures à établir courants	-	-	-	-
	13 461	-	13 461	13 461
30-60 jours	-	-	-	-
60-180 jours	-	-	-	-
Plus de 180 jours	-	-	-	-
	<b>13 461</b>		<b>13 461</b>	<b>13 461</b>

#### *Opérateurs étrangers :*

	<b>VB</b>	<b>Provisions</b>	<b>VCN</b>	<b>Juste valeur</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Factures à établir courants	107 947	-	107 947	107 947
	19 517	-	19 517	19 517
30-180 jours	2 500	-	2 500	2 500
Plus de 180 jours	44 540	15 136	29 404	29 404
	<b>174 504</b>	<b>15 136</b>	<b>159 368</b>	<b>159 368</b>

### 15.2 Risques de liquidité :

Le tableau ci-dessous présente les obligations contractuelles de la Société ainsi que leur juste valeur :

*Emprunts :*

Emprunts	Devises	Juste valeur Devise	Valeur comptable en TND	Echéances de remboursement				
				moins de 6 mois	6 à 12 mois	1 à 2 ans	Plus de 2 ans < 5 ans	> 5 ans
<b>Emprunts privés</b>			<b>670 908</b>	<b>47 701</b>	<b>47 630</b>	<b>81 240</b>	<b>218 271</b>	<b>276 066</b>
NIB	EURO	152 819	290 126	11 398	11 821	24 920	84 957	157 030
BNP PARIS BAS	EURO	22 047	41 856	4 824	4 824	9 648	22 561	0
CIB	EURO	67 120	127 428	12 162	11 568	20 981	55 468	27 248
CIB	USD	2 588	3 409	538	538	1 076	1 257	0
EXIM	RMB	259 811	50 123	2 855	2 979	5 959	17 877	20 453
HSBC	EURO	1 532	2 908	1 454	1 454	0	0	0
JBIC	YJ	7 739 285	109 160	3 782	3 782	7 565	22 695	71 336
MITSUBISHI	YJ	317 335	4 476	639	639	1 279	1 918	0
NATEXIS	EURO	1 173	2 226	931	906	265	124	0
NORDEA	EURO	8 739	16 592	2 074	2 074	4 148	8 296	0
KFW	EURO	3 610	6 854	2 286	2 286	2 282	0	0
STE GENERALE	EURO	4 926	9 352	1 559	1 559	3 117	3 117	0
UBCI	USD	4 856	6 397	3 198	3 198	0	0	0
<b>Emprunts publics</b>			<b>69 163</b>	<b>3 296</b>	<b>5 988</b>	<b>8 532</b>	<b>20 719</b>	<b>30 629</b>
PUBLICS 1	EURO	16 542	31 406	415	3 604	3 765	9 492	14 129
PUBLICS 2	USD	3 500	4 611	768	768	1 537	1 537	0
PUBLICS 3	CAD	5 244	6 518	163	163	326	979	4 886
PUBLICS 4	YJ	1 852 686	26 132	1 452	1 452	2 904	8 711	11 614
IMP TUNTEL	EURO	262	497	497	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>			<b>740 070</b>	<b>50 996</b>	<b>53 617</b>	<b>89 772</b>	<b>238 989</b>	<b>306 695</b>

*Placements & Dépôts à vue :*

Devises	Placements & Dépôts à vue		Echéances de remboursement	
	Valeur comptable TND	Juste valeur Devise	moins de 6 mois	6 à 12 mois
000' TND	520 000	520 000	480 000	40 000
000' EUR	58 836	111 700	58 836	-
000' USD	70 166	92 430	70 166	-

**15.3 Risques de change :**

L'exposition au risque de change de Tunisie Télécom se présente comme suit, sur la base des montants en monnaies étrangères :

Exposition au risque de change	31/12/2009 000' EUR	31/12/2009 000' CAD	31/12/2009 000' USD	31/12/2009 000' MRO	31/12/2009 000' JPY	31/12/2009 000' RMB
Comptes opérateurs débiteurs	93 460	-	-	-	-	-
Placements et Dépôts à	58 836	-	70 166	-	-	-

vue						
Comptes						
Opérateurs	-8 396	-	-	-162	-	-
créditeurs						
Emprunts	<u>-278 855</u>	<u>-5 243</u>	<u>-10 943</u>	<u>-</u>	<u>-9 909 305</u>	<u>-259 811</u>
<b>Risque</b>						
<b>bilanciel,</b>	<b>-134 955</b>	<b>-5 243</b>	<b>59 223</b>	<b>-162</b>	<b>-9 909 305</b>	<b>-259 811</b>
<b>net</b>						

Les taux de change des principales devises utilisées au cours de l'exercice :

	Unité	31/12/2009
EUR	1	1,89850
USD	1	1,31730
JPY	1 000	14,10470
RMB (Chine)	1	0,19290
MRO	100	0,49680
CAD	1	1,24300

#### 15.4 Analyse de sensibilité :

Le taux de change de l'Euro au cours des cinq dernières années a enregistré une érosion modeste mais constante par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, tandis que les fluctuations par rapport au dollar américain et au yen japonais sont demeurées imprévisibles et pourraient avoir un impact sur les résultats de la Société.

Une variation du cours du dinar (appréciation /dépréciation) de 3 % par rapport aux autres devises aurait un impact (hausse /baisse) de 11 262 mDT.

#### 15.5 Risque de taux

La quasi-totalité des financements en cours en fin d'exercice sont assujettis à des taux d'intérêt fixes. De ce fait, tout impact de variation des taux d'intérêt sur le marché, n'aurait aucun impact significatif sur les résultats de Tunisie Télécom.

Par ailleurs, Tunisie Telecom n'encourt pas à moyen terme de risques d'intérêts significatifs sur ses emprunts à taux fixes puisque les remboursements de ses emprunts ne sont pas concentrés sur une ou des périodes particulières mais plutôt étalées sur une longue période, dont plus de 40% sont remboursables sur une période excédant 5 ans et s'étalant au delà de 2030. De plus la Société dispose de liquidité suffisante pour lui permettre de faire face à ses obligations à court et à moyen termes et notamment au cours des périodes où les conditions de marche pourraient ne pas être favorables à la Société.

#### 16. Transactions - parties liées :

Dans le cadre de son exploitation et à titre de fournisseur de service public, la Société fournit ses services à l'ensemble de la population tunisienne, y compris les services publics, lesquels peuvent être considérés comme partie liées de par l'actionnariat de la Société. A cet effet, la Société fournit ses services sur une base non discriminatoire à l'ensemble de la clientèle. Au-delà de ces transactions, et en application des dispositions de la norme « IAS 24 les parties liées » aucune transaction significative avec les parties liées n'a été identifiée à l'exception de :

- d'une convention d'assistance technique financière, commerciale et gestion des ressources humaines conclue avec DIG TELECOM depuis 2006, portant sur un montant annuel maximal de 10 millions USD et prévoyant la fourniture par IST de services de type administratif, financier, commercial et technique à la Société, lesquels sont facturés sur la base des coûts encourus et sujet à audit, au choix de la Société ;
- de contrats cadre signés avec Interoute, filiale d'EIT pour la fourniture de services des télécommunications, services connexes et la fourniture de services de liaisons internationales (OSS). En 2008, les refacturations réciproques au titre de ces prestations ont atteint la valeur de 1,2 Millions de dinars tunisiens. Un nouveau contrat concernant le trafic terminal entre Tunisie Telecom et Interoute a été signé. Il est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

## 17. Information sectorielle :

La société est structurée et gérée en 2 secteurs majeurs, chacun représentant une unité stratégique d'exploitation offrant des produits et services à des marchés différents.

<b>Information sectorielle 2009</b>	<b>Détail 000 TND</b>	<b>Wholesale 000 TND</b>	<b>Total 000 TND</b>
<b>Revenu sectoriel</b>	<b>938 797</b>	<b>340 562</b>	<b>1 279 358</b>
Contribution sectorielle	-382 381	-264 592	-646 974
<b>Marge brute</b>	<b>556 416</b>	<b>75 970</b>	<b>632 385</b>
Autres produits non répartis			111 486
Coûts non répartis			-275 841
Résultat financier			-7 213
Impôts			-163 299
<b>Résultat de l'année</b>			<b>297 517</b>

<b>Information sectorielle 2008</b>	<b>Détail TND 000</b>	<b>Wholesale TND 000</b>	<b>Total TND 000</b>
<b>Revenu sectoriel</b>	<b>932 916</b>	<b>328 990</b>	<b>1 261 906</b>
Contribution sectorielle	-358 806	-284 446	-643 251
<b>Marge brute</b>	<b>574 110</b>	<b>44 544</b>	<b>618 655</b>
Autres produits non répartis			76 440
Coûts non répartis			-282 083
Résultat financier			-47 867
Impôts			-120 181
<b>Résultat de l'année</b>			<b>244 966</b>

Les actifs courants et non courants et les passifs contractés n'ont été rattachés à aucun des secteurs puisque la majorité des actifs immobilisés en service sont étroitement intégrés entre les segments, ainsi le reporting opérationnel interne ne comporte pas d'allocation des actifs et des passifs.

### Information géographique :

Le groupe opère principalement sur le marché Tunisien et d'une manière peu significative sur le marché mauritanien. La majeure partie de ses actifs non courants sont localisés en Tunisie, soit environ 95%.

Le tableau suivant présente une analyse des revenus basée sur la localisation de ses clients :

	31/12/2009 TND 000	31/12/2008 TND 000
Clients locaux	1 030 549	1 031 562
Clients étrangers	243 792	230 344
<b>Revenus</b>	<b>1 274 341</b>	<b>1 261 906</b>

Cette note a été établie en application de la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

## 18. Événements significatifs postérieurs à la clôture :

Par rapport à la date d'approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2009 selon le référentiel comptable local en date du 9 mars 2010, certains événements postérieurs ont eu lieu dont nous citons principalement :

- En août 2010, la mission de justification des comptes clients a permis d'identifier l'impact additionnel sur les provisions des comptes clients. Cet impact consiste en une reprise additionnelle de 18 millions de dinars tunisiens qui a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2010.
- En avril 2010, Tunisie Télécom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale MATTEL sur les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12, 8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en pénalité de retard).

Tunisie Télécom a contesté cette notification de redressement en soutenant que l'article 23 de la convention de double imposition entre la Tunisie et la Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que dès lors en vertu du principe de non discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le bien-fondé des arguments de Tunisie Télécom et maintient sa position initiale en se basant sur une interprétation différente de la convention.

A la date du présent rapport, aucune décision n'est intervenue dans cette affaire.

## 19. Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan identifiés par Tunisie Télécom au 31 décembre 2009 sont les suivants :

### 19.1 Prêts :

Le restant des intérêts courants sur les prêts contractés par Tunisie Télécom se sont élevés à 132 millions de Dinars au 31 décembre 2009.

### 19.2 Garanties d'investissement dans MATTEL :

#### a. Garantie d'investissement :

	En USD
Investissement dans le capital de Mattel	2 550 000
Futurs dividendes au profit de Tunisie Télécom	3 450 000
Total	6 000 000
Taux de couverture	90 %
Montant couvert	<b>5 400 000</b>

#### b. Primes d'assurance :

Les primes d'assurance payées par Tunisie Télécom au titre de la garantie de participation pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à 2017 sont estimées à 0,8 millions de Dinars.

### 19.3 Autres engagements :

Au 31 décembre 2009, les engagements liés aux bons de commandes non réceptionnées et aux demandes d'achat se sont élevés à 244,9 millions TND, suivant détails ci-dessous.

En millions TND	Capex	Opex	Total
Commandes passées	203,5	21,1	224,6
Commandes reçues	12,9	3,4	16,3
Total	216,4	24,5	244,9

### 19.4 Parc technologique El Ghazala

L'Etat tunisien a remis en question la propriété du terrain du « Parc technologique EL GHAZELA ». Dans une lettre, le ministère tunisien de la Technologie des communications a accepté le principe d'octroi de nouveaux terrains dans le « Parc technologique EL GHAZELA » en contrepartie du montant des investissements déjà effectués par le Groupe. Aucun accord définitif n'a été conclu entre le Groupe et l'Etat tunisien.



Cette situation s'est traduite comptablement par une sortie de la valeur comptable nette de cet actif.

Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de l'année 2004. Conformément à IAS 37, ce montant n'a pas été comptabilisé à défaut d'estimation fiable.

#### **19.5 Politique de distribution des dividendes :**

Au cours des dernières années, Tunisie Telecom a eu comme politique de verser la totalité de la partie distribuable des profits de la Société. Elle prévoit de maintenir la même politique de distribution pour les années à venir.

#### **19.6 Procédures judiciaires et d'arbitrage :**

##### ***Litige fiscal lié aux dividendes versés par Mattel :***

En avril 2010, Tunisie Telecom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale Mattel au titre des exercices 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12,8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en intérêt).

Tunisie Telecom a contesté cette notification de redressement en soutenant notamment que la convention de non double imposition entre la Tunisie et la République Islamique de Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que, dès lors, en vertu du principe de non-discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a rejeté les arguments de Tunisie Telecom en juillet 2010 et maintient sa position initiale.

A la date du présent document, Tunisie Telecom est en pourparlers avec l'administration fiscale. Tunisie Telecom a constitué une provision dans ses comptes au 30 septembre 2010 à raison de 1,5 million de dinars tunisiens par mois. Cette provision devrait donc atteindre 6 millions de dinars tunisiens à fin décembre 2010. Tunisie Telecom estime toutefois que les chances d'obtenir une issue favorable à ce litige sont importantes.

A la date du présent document et à l'exception des litiges décrits ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou arbitrale, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société.

#### **20. Faits marquants de l'exercice:**

:1- Faits ayant un impact financier sur l'exercice

Les états financiers consolidés du Groupe « Tunisie Télécom » ci-joints font apparaître au 31 Décembre 2009, un total bilan net de 2 684, 581 Millions de Dinars et un résultat de l'exercice 2009 de 297, 908 Millions de Dinars. Ce résultat tient compte :

- D'une reprise de provision sur les comptes clients de 20,2 Millions de Dinars. Cette reprise a été constatée dans le cadre de la mission de justification des comptes clients et comptes rattachés,
- D'un produit net d'impôt de 7,3 Millions de Dinars suite à l'apurement des postes redevances perçues d'avances et d'avances sur consommations dans le cadre de la mission de justification des comptes clients et comptes rattachés,
- D'un produit net d'impôt de 26.4 Millions de Dinars suite à un changement d'estimation de la durée de résorption des revenus d'accès. Ce changement est du principalement à un changement dans l'estimation de la durée de résorption des revenus d'accès suite à un changement dans le taux du Churn.
- D'une économie d'impôt de 9,5 Millions de Dinars relative à la déduction de charges sur exercices antérieures suite à une autorisation express de l'administration fiscale,

- D'une charge de 22 Millions de Dinars suite à une décision d'augmentation des salaires du personnel de Tunisie Télécom, dont 8.8 Millions de Dinars relatif aux salaires payés au titre de l'exercice 2008.

## 2- Autres faits marquants de l'exercice

- Achèvement du câble Hannibal : Cette année 2009 a connu la mise en service d'un système de câble à fibres optiques sous marin reliant la Tunisie (Kélibia) à l'Italie (Mazara Del Valo) baptisé HANNIBAL.
- Implémentation de BSCS iX : Après avoir réussi la première phase du projet d'implémentation du système de facturation BSCS iX pour le module « GSM post payé », le troisième trimestre 2009 a enregistré le démarrage des travaux de paramétrage et de mise en place des modules « Fixe Post payé » et « Data ». De même, les travaux de jonction du système BSCS avec le réseau intelligent pour les services prépayés et Elissa ont débuté au cours du quatrième trimestre de l'année. Ce système permettra d'avoir une seule et unique source de données par une consolidation de tous les marchés exploités par Tunisie Telecom (GSM/FIXE/DATA) dans un même système de facturation et de gérer des clients et non comptes. A l'issue de ce projet, une interface unique et automatisée entre le système de facturation et « Oracle Financials » sera désormais fonctionnelle.
- La finalisation des travaux d'inventaires physique et comptable des Immobilisations de Tunisie Télécom pour lesquels les résultats ont été intégrés dans FA, module de gestion des immobilisations sur ORACLE, en 2009.
- La finalisation des travaux de développement de l'ERP Oracle e-Business matérialisée par le Go-Live de la solution IM/OM/OAT, modules de gestion des stocks « Oracle-IM », de gestion des commandes internes « ORACLE Order Management » et de suivi des immobilisations « Oracle Assets Tracking ». L'entrée en exploitation effective est planifiée pour 2010.
- Tunisie Télécom a lancé, le 21 mars 2009, une nouvelle marque dédiée aux jeunes, reflétant l'intérêt que porte l'opérateur aux attentes de cette catégorie d'âge. L'objectif étant de proposer à la jeunesse tunisienne des offres qui correspondent à leurs exigences particulières. Le succès commercial de cette marque se confirme de plus en plus et se traduit par un nombre d'activation de plus en plus important.

## 21. Information sectorielle

La Société a l'intention de présenter une information par secteur d'activité d'une façon plus affinée dans les exercices à venir, notamment en poursuivant la mise en place de son système de comptabilisation analytique permettant de déterminer des clés de répartition plus précise de ses charges indirectes. Ceci permettra de viser un niveau de résultat opérationnel par secteur d'activités dès l'exercice clos le 31 décembre 2010. Des hypothèses pourraient être nécessaires pour la répartition de certaines charges communes.

## II- INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

### 2.1 Rapport des Commissaires aux comptes pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010

Tunisie Telecom

Siège social : Jardins du Lac, 1053 Tunis, Tunisie.

Capital social : TND 1 400 000 000

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés intermédiaires résumés IFRS pour la période du 1 janvier 2010 au 30 septembre 2010

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 septembre 2010

Le 10 décembre 2010

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement CE n°809/2004, dans le cadre du dépôt du document de base par Tunisie Telecom à l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé à un examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés IFRS de la société Tunisie Telecom, relatifs à la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale qui s'applique à un examen limité « International Standard on Review Engagement 2410 ». Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers, et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes internationales d'audit. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives, obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit. Par conséquent, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés pour la période du 1er janvier 2010 au 30 septembre 2010 avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion d'examen limité exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 5.2 de l'annexe qui expose que la situation juridique et comptable des biens immeubles, transférés par l'Etat à la société, n'est pas entièrement régularisée à la clôture de la période.

Les Commissaires aux Comptes

Moncef Boussannouga Zammouri  
F.M.B.Z KPMG Tunisie  
international »

Chérif Ben Zina  
Cabinet CMC – DFK

## 2.2 Informations financières intermédiaires et autres

### ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS POUR LES NEUF PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2010

#### ÉTATS FINANCIERS

#### BILAN CONSOLIDÉ

		<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>ACTIFS</b>			
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	5.1	129 090	99 505
Immobilisations corporelles	5.2	987 992	1 086 180
Titres mis en équivalence		3 715	2 862
Autres actifs financiers	5.3	45 046	21 618
Actif d'impôts différés	5.4	203 091	205 604
		<b>1 368 934</b>	<b>1 415 768</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	6.1	13 335	15 439
Clients et comptes rattachés	6.2	498 547	439 236
Autres actifs courants	6.3	28 980	13 527
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.4	689 291	800 609
		<b>1 230 152</b>	<b>1 284 345</b>
<b>Total Actifs</b>		<b>2 599 086</b>	<b>2 684 581</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### BILAN CONSOLIDÉ (suite)

		<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<i>Note</i>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	7.1	1 400 000	1 400 000
Réserves et autres capitaux propres		91 574	63 449
Résultats reportés		-137 817	-75 737
		<b>1 353 757</b>	<b>1 387 712</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	7.2	<b>15 171</b>	<b>12 523</b>
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1 368 928</b>	<b>1 400 235</b>

<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	8.1	614 354	638 653
Provisions non courantes	8.2	26 193	22 864
Autres passifs non courants	8.3	122 647	114 757
Produits différés		14 574	16 445
Passif d'impôts différés	5.4	14 358	14 251
		<b>792 126</b>	<b>806 969</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme		108 562	115 477
Fournisseurs & Opérateurs	9.1	82 848	123 292
Autres passifs courants	9.2	246 621	238 607
		<b>438 032</b>	<b>477 377</b>
<b>Total Passifs</b>		<b>1 230 158</b>	<b>1 284 646</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>		<b>2 599 086</b>	<b>2 684 581</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		30/09/2010	31/12/2009	30/09/2009
	Note	TND 000	TND 000	TND 000
Revenus	10.1	1 030 804	1 279 358	960 400
Autres produits d'exploitation	10.2	34 362	92 622	36 654
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>1 065 167</b>	<b>1 371 980</b>	<b>997 054</b>
Achats externes	10.3	-253 306	-316 301	-236 097
Charges du personnel		-158 067	-198 420	-151 109
Dotations aux amortissements et aux provisions	10.4	-200 370	-249 865	-234 029
Autres produits et charges opérationnels	10.5	-120 562	-138 973	-101 174
<b>Résultat opérationnel</b>		<b>332 863</b>	<b>468 421</b>	<b>274 646</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		854	-	-

<b>Résultat des activités ordinaires</b>		<b>333 716</b>	<b>468 421</b>	<b>274 646</b>
Produits de placement	11	17 661	31 720	25 035
Charges financières nettes	11	-50 011	-38 934	-37 198
<b>Résultat financier</b>		<b>-32 350</b>	<b>-7 213</b>	<b>-12 163</b>
<b>Résultat des activités poursuivies avant impôt</b>		<b>301 367</b>	<b>461 207</b>	<b>262 484</b>
Charges d'impôt	12	-108 103	-163 299	-105 132
<b>Résultat net</b>		<b>193 264</b>	<b>297 908</b>	<b>157 352</b>
Part du groupe		190 500	297 517	154 094
Intérêts minoritaires		2 764	392	3 258
<b>Résultat net par action en TND</b>		<b>1,361</b>	<b>2,125</b>	<b>1,101</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>		<b>1,361</b>	<b>2,125</b>	<b>1,101</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

#### TABLEAU DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>193 264</b>	<b>157 352</b>	<b>297 908</b>
<b><u>Autres éléments du résultat global</u></b>			
Variation de la juste valeur des titres destinés à la vente	6 592	2 892	-1 937
Mouvements des titres mis en équivalence	-	-	-
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-139	-441	-6
<b>Autres éléments du résultat global net d'impôts</b>	<b>6 453</b>	<b>2 451</b>	<b>-1 942</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>199 717</b>	<b>159 803</b>	<b>295 966</b>
Total résultat global de la période:			
Part du groupe	197 021	156 619	295 435
Intérêts minoritaires	2 696	3 183	531
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>1,407</b>	<b>1,119</b>	<b>2,110</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>1,407</b>	<b>1,119</b>	<b>2,110</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDÉ

Désignation	30/09/2010 000 TND	30/09/2009 000 TND	31/12/2009 000 TND
<b>Flux liés aux activités opérationnelles</b>			
Résultat net	193 264	157 352	297 908
Avances et redevances apurés	-995	-4	-11 204
Dotations aux amortissements et aux provisions	200 351	234 029	249 411
Quote-part des subventions d'équipements inscrites au résultat de l'exercice	-8 208	-18 588	-14 022
Variation du BFR	-82 433	-78 153	17 333
Quote-part des revenus d'accès inscrits au résultat de l'exercice	-6 403	-554	-53 209
Charges financières latentes	-6 608	-167	-2 173
Production immobilisée	-19 751	-17 512	-25 392
Impôts différés	2 621	-4 424	38 662
<b>Flux provenant des activités opérationnelles</b>	<b>271 837</b>	<b>271 977</b>	<b>497 314</b>
<b>Flux liés aux investissements</b>			
Décassements provenant de l'acquisition d'immos corp & incorp.	-109 696	-72 947	-168 678
Décassements provenant de l'acquisition d'immos financières	-17 829	51	-108
Encaissements provenant de la cession des immos corp & incorp.			
Dividendes reçus			
<b>Flux provenant des activités d'investissement</b>	<b>-127 525</b>	<b>-72 896</b>	<b>-168 786</b>
<b>Flux liés aux activités de financement</b>			
Encaissements provenant des emprunts	75 699	65 298	51 519
Remboursement d'emprunts	-109 559	-99 259	-95 559
Alimentation Fonds social	-73	1 082	-1 345
Dividendes versés	-230 951	-222 216	-222 216
<b>Flux provenant des activités de financement</b>	<b>-264 885</b>	<b>-255 095</b>	<b>-267 601</b>
<b>Incidence des variations de taux de change</b>	<b>7 873</b>	<b>791</b>	<b>1 330</b>
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>-112 700</b>	<b>-55 223</b>	<b>62 257</b>
<b>Solde d'ouverture</b>	<b>800 367</b>	<b>738 110</b>	<b>738 110</b>
<b>Solde de clôture</b>	<b>687 667</b>	<b>682 887</b>	<b>800 367</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS**

000 TND	Capital Social	Réserves Légales	Autres Capitaux propres	Résultats Reportés	Participations ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2010</b>	<b>1 400 000</b>	<b>54 004</b>	<b>9 445</b>	<b>-75 737</b>	<b>12 523</b>	<b>1 400 235</b>
<b>Résultat</b>						
Résultat de la période				190 500	2 764	193 264
<b>Autres éléments du résultat global</b>						
Actifs financiers disponibles à la vente			6 592			6 592
Quote-part du résultat global des sociétés mise en équivalence						
Ecart de conversion			-71		-68	-139
<b>Résultat global de la période</b>			<b>6 521</b>	<b>192 500</b>	<b>2 696</b>	<b>199 717</b>
Participations ne donnant pas le contrôle						
Dividendes (TT+Mattel) versés				-230 951		-230 951
Affectation pour Réserves légales		12 629		-12 629		
Fonds social			9 000	-9 000		
Ajustement Sotetel (Fonds social +Actions propres)			-26		-48	-73
<b>Au 30 septembre 2010</b>	<b>1 400 000</b>	<b>66 633</b>	<b>24 941</b>	<b>-137 817</b>	<b>15 171</b>	<b>1 368 928</b>

Les notes des pages 7 à 34 constituent une partie intégrante de ces états financiers consolidés.



## NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers consolidés intérimaires de la Société Tunisie Télécom pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 comprennent la Société, ses filiales (dénommées collectivement le « Groupe ») et les participations du Groupe dans les sociétés associées.

Le 1er décembre 2010, le Conseil d'administration de la Société a arrêté les états financiers consolidés suivants selon le référentiel IFRS.

### 1. Groupe Tunisie Télécom :

Le Groupe « Tunisie Télécom » est constitué d'une société mère, la Société Nationale des Télécommunications « Tunisie Télécom », de trois sociétés sous contrôle et d'une société sous influence notable. Compte tenu des pourcentages d'intérêt et de contrôle détenus par « Tunisie Télécom », les sociétés du Groupe se présentent comme suit :

- « Tunisie Télécom » : Société mère.
- **La Mauritano - Tunisienne de Télécommunications « MATTEL »** : société filiale avec une participation directe de 51 % du capital.
- **La Société Tunisienne d'Entreprise de Télécommunications « SOTETEL »** : société filiale avec une participation directe de 35 % du capital.
- **La Société « DIVA SICAR »** : société filiale avec une participation directe de 85 % du capital.
- **L'Agence Tunisienne d'Internet « ATI »** : entreprise associée avec une participation directe de 37 % du capital.

Le Groupe, exerçant son activité dans le domaine des télécommunications, est régi par le Code des Sociétés Commerciales tunisien, tel que complété par la loi n° 2001-117 du 6 décembre 2001 et mis à jour des textes et lois subséquents.

La structure du capital de chacune de ces sociétés est la suivante :

Société	Capital social	Pays	Nombre d'actions détenues	Méthode comptable	Participation %	Participation avec droit de vote
Sotetel	23 184 000	Tunisie	811 440	IG	35 %	35 %
Mattel	7 068 000	Mauritanie	63 750	IG	51 %	51 %
Diva Sicar	20 000 000	Tunisie	1 700 000	IG	85 %	85 %
ATI	1 000 000	Tunisie	37 000	E	37 %	37 %

IG : intégration globale ; E : mise en équivalence.

Depuis le 7 août 2007, Tunisie Télécom détient la majorité du Conseil d'administration de la SOTETEL avec 4 membres du Conseil sur 6. Conformément à IAS 27, Tunisie Télécom bénéficie du contrôle effectif de la SOTETEL. Par conséquent, cette entité est consolidée selon la méthode de l'intégration globale, à compter de cette date.

En 2009, Tunisie Télécom a constitué une société d'investissement de capital risque de droit tunisien « DIVA SICAR », dont le capital est détenu à 85 % par Tunisie Télécom. Le capital social de cette entité est libéré à hauteur 25 % à ce jour. A la date des présentes notes, la décision de libération des  $\frac{3}{4}$  restants n'a pas été prononcée. Cette société est intégrée globalement dans le groupe Tunisie Télécom.

## **2. Base de préparation :**

### **2.1. Déclaration de conformité :**

Les comptes consolidés intermédiaires pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE). Tunisie Télécom a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la convention du coût historique, sauf pour les actifs et passifs financiers réévalués à la juste valeur par résultat et les actifs financiers disponibles à la vente.

### **2.2. Recours à des estimations et aux jugements :**

Pour établir les comptes du groupe en IFRS, la direction de Tunisie Télécom a recours aux estimations et au jugement dans la mesure où de nombreux éléments inclus dans les états financiers ne peuvent être précisément évalués.

La Direction revoit régulièrement ses estimations et appréciations afin de prendre en compte l'expérience passée et intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. Toutefois, les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations peuvent in fine s'écarter des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les principales estimations et hypothèses portent sur l'estimation des éléments suivants :

- Provisions : estimation du risque, effectuée au cas par cas, et revue périodique pour tenir compte de l'évolution des éléments pouvant affecter leur évaluation
- Dépréciation des créances clients et des stocks : estimation du risque de non-recouvrement pour les créances et de perte de valeur pour les stocks
- *Impairment* des immobilisations corporelles et incorporelles
- Impôts différés : estimations pour la reconnaissance des impôts différés mise-à-jour périodiquement pouvant affecter éventuellement les résultats fiscaux du groupe ou les différences temporelles

## **3. Principes comptables importants :**

### **3.1. Consolidation :**

#### **a. Intégration globale des filiales :**

Les filiales sur lesquelles Tunisie Télécom exerce, directement ou indirectement, un contrôle exclusif, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale. Il est présumé exister lorsque le Groupe détient plus de 50 % des droits de votes d'une entité. L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte pour déterminer si le Groupe contrôle une autre entité. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse.

#### **b. Transactions éliminées dans les états financiers consolidés :**

Les transactions entre les sociétés du groupe, les soldes et gains et pertes non réalisés sur des transactions entre des sociétés du Groupe sont éliminés. Si des filiales, des sociétés associées ou des joint ventures utilisent des méthodes comptables différentes de celles appliquées dans les états financiers consolidés, des écritures d'ajustement sont constatées pour aligner les méthodes comptables dans le cadre de la préparation de ces états financiers consolidés.

**c. Sociétés associées et joint ventures :**

Les sociétés associées sont les entités dans lesquelles la Société a une influence notable sur les politiques financière et opérationnelle sans en avoir le contrôle. L'influence notable est présumée quand le Groupe détient entre 20 et 50 % des droits de vote d'une entité.

Une joint venture est un accord contractuel entre le Groupe et une ou plusieurs parties dans le but d'exercer une activité économique qui fait l'objet d'un contrôle commun.

Les participations dans les entreprises associées et les entités contrôlées conjointement (joint ventures) sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et sont comptabilisées initialement au coût.

**d. Regroupement d'entreprises :**

Selon les normes révisées IFRS 3 – Regroupement d'entreprises et – IAS 27 – États financiers consolidés et séparés, les Regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode du coût d'acquisition. Selon cette méthode, la consolidation initiale d'une entité sur laquelle le groupe a acquis un contrôle exclusif se traduit comme suit :

- les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur, à la date de prise de contrôle ; et
- les intérêts minoritaires sont évalués soit à leur juste valeur, soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de la société acquise. Cette dernière option est actuellement retenue par le Groupe.

Le Groupe évalue le goodwill comme la juste valeur de la contrepartie transférée augmentée du montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, moins le montant net comptabilisé (généralement la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, tous ces éléments étant évalués à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée comprend les justes valeurs des actifs transférés, des dettes contractées par le Groupe à l'égard des détenteurs antérieurs de l'entreprise acquise, et des parts de capitaux propres émises par le Groupe. La contrepartie transférée comprend notamment la juste valeur de toute contrepartie éventuelle et les droits à paiement fondé sur des actions de l'entreprise acquise qui sont obligatoirement remplacés dans le regroupement d'entreprises. Si le regroupement d'entreprises a pour effet de régler des relations pré-existantes entre le Groupe et l'entreprise acquise, alors le montant le plus faible entre la clause de règlement prévue au contrat et l'aspect défavorable du contrat est déduit de la contrepartie transférée et comptabilisé en autres charges.

Un passif éventuel de l'entreprise acquise est repris dans un regroupement d'entreprises seulement si ce passif représente une obligation actuelle découlant d'événements passés et si sa juste valeur peut être estimée de manière fiable.

Le Groupe évalue toute participation ne donnant pas le contrôle à sa part proportionnelle dans les actifs nets identifiables de l'entreprise acquise.

Les frais d'acquisition que le Groupe encourt pour effectuer un regroupement d'entreprises tels que les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de juristes, de due diligence, et les autres honoraires professionnels ou de conseil sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Si le goodwill est négatif, il est constaté dans le compte de résultat consolidé. L'allocation du prix d'acquisition est réalisée dans les 12 mois suivant la date de prise de contrôle.

**e. Transactions avec des participations ne donnant pas le contrôle de la société**

Les transactions conclues avec les intérêts minoritaires sont traitées comme des transactions avec des parties externes au Groupe.

Selon les normes révisées IFRS 3 et IAS 27, les acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle sont comptabilisées comme des transactions avec des propriétaires agissant en cette qualité, et, en conséquence, aucun goodwill ne résulte de telles transactions. A l'inverse, les cessions de participations ne donnant pas le contrôle ne génère pas d'impact sur le compte du résultat.

### **3.2. Conversion de devises étrangères :**

#### **a. Devise fonctionnelle et devise de présentation :**

Les postes inclus dans les états financiers de chacune des filiales sont calculés en utilisant la devise de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce son activité (la « devise fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dinars tunisiens (« TND »), qui est la devise fonctionnelle de la société mère et la devise de présentation du Groupe. Toutes les données financières présentées en dinars tunisiens sont arrondies au millier le plus proche.

#### **b. Transactions et soldes :**

Les transactions en devises étrangères sont converties dans la devise fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de transaction. Les gains et pertes de change résultant du règlement de ces transactions et de la conversion au taux de change de fin d'exercice d'actifs et de passifs monétaires exprimés en devises étrangères sont constatés dans le compte de résultat, sauf lorsqu'ils sont reportés dans les autres éléments du résultat global, au titre de couvertures de cash-flows éligibles et de couvertures nettes d'investissements éligibles.

Les écarts de change découlant de la conversion d'éléments monétaires faisant partie de l'investissement net des opérations à l'étranger et d'emprunts et d'autres instruments de devises servant à couvrir ces investissements sont imputés en autres éléments du résultat global. En cas de cession ou de vente partielle d'une activité étrangère, les écarts de change enregistrés dans les capitaux propres sont constatés dans le compte de résultat consolidé en tant que partie du gain ou de la perte enregistrée sur la vente.

Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé en autres éléments du résultat global, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée en autres éléments du résultat global. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé dans le résultat, chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

#### **c. Sociétés du Groupe :**

Les résultats et la position financière de toutes les entités du Groupe (dont aucune d'entre elles n'a la monnaie d'une économie hyper-inflationniste), qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation, sont convertis dans la devise de présentation comme suit :

- i. les actifs et passifs de chaque bilan présenté sont convertis au taux de clôture à la date du bilan;
- ii. les produits et charges de chaque compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens (sauf si cette moyenne n'est pas une approximation raisonnable de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction, auquel cas les produits et charges sont convertis au taux en vigueur aux dates de transactions) ; et
- iii. tous les écarts de change en résultant sont constatés en tant que composant séparé des autres éléments du résultat global.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs comptabilisés découlant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traitées comme des actifs et passifs de l'entité étrangère, libellées dans la monnaie fonctionnelle de l'entité étrangère et converties au taux de clôture selon les modalités précitées.

### **3.3. Trésorerie et équivalents de Trésorerie :**

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent l'encaissement, les soldes de comptes courants, les comptes de dépôt à vue et les comptes de dépôt à terme dont les dates de maturité initiale sont inférieures ou

égales à trois mois, nets de découverts bancaires ou de liquidités nanties sur des garanties. Les découverts bancaires sont inclus dans les passifs courants dans le bilan consolidé.

#### **3.4. Créances clients et comptes rattachés :**

Les créances clients et comptes rattachés sont constatés initialement à leur juste valeur et sont calculés par la suite au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction de la dépréciation. Une dépréciation des créances clients et comptes rattachés est constituée lorsqu'il peut être prouvé de manière objective que le Groupe ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants dus au titre des termes initiaux des créances.

Des difficultés financières majeures, la probabilité de faillite ou de restructuration d'un débiteur et le défaut de paiement sont considérés comme un indicateur d'une dépréciation des comptes clients et comptes rattachés. Le montant de la dépréciation représente la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée de l'estimation des cash-flows futurs, actualisée au taux d'intérêt effectif.

La valeur comptable de l'actif est diminuée des dépréciations de créances et le montant de la perte est constaté dans le compte de résultat consolidé sous le poste « dotations aux provisions ». Lorsqu'une créance ne peut être recouvrée, elle est passée en perte ordinaire dans le compte de résultat. Les recouvrements ultérieurs de montants ayant été passés antérieurement en pertes sont portés au crédit du compte des «Autres produits et charges opérationnels» dans le compte de résultat consolidé.

#### **3.5. Stocks :**

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé en appliquant la méthode du coût moyen pondéré et comprend les coûts d'acquisition des stocks, coûts de production ou de transformation et les autres coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la vente.

#### **3.6. Autres actifs financiers :**

Le Groupe classe ses autres actifs financiers dans les catégories indiquées ci-dessous. Le classement dépend du but pour lequel les actifs sont acquis. La direction décide de leur classement lors de leur comptabilisation initiale.

Les investissements sont comptabilisés à l'origine à leur juste valeur augmentée des coûts de la transaction pour toutes les immobilisations financières non comptabilisées ultérieurement à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.**a. Prêts :**

Les prêts sont des actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. De tels actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables. Après la comptabilisation initiale, les prêts sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif diminué de toute perte de valeur.

#### **b. Actifs financiers disponibles à la vente :**

Les actifs financiers disponibles à la vente sont des instruments non dérivés qui sont désignés comme disponibles à la vente et ne sont classés dans aucune des autres catégories. Ils sont inclus dans les actifs non courants, à moins que la direction n'entende disposer de l'investissement dans les 12 mois à compter de la date du bilan.

Les acquisitions et les ventes régulières actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées à la date de l'opération, à savoir la date à laquelle le Groupe s'engage à acheter ou vendre l'actif considéré. Les actifs financiers disponibles à la vente sont ensuite comptabilisés à leur juste valeur. Les immobilisations financières ne sont plus comptabilisées lorsque les droits d'obtenir de la trésorerie ont expiré ou lorsque le Groupe a transféré l'essentiel des risques et des avantages attachés à la propriété.

Les profits ou les pertes résultant des variations de la juste valeur d'actifs disponibles à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global. Lorsque des titres classés comme disponibles à la vente sont vendus ou dépréciés, les variations cumulées de la juste valeur, comptabilisées en capitaux propres, sont incluses dans le compte de résultat consolidé.

Les intérêts sur les titres disponibles à la vente calculés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif sont comptabilisés au compte de résultat consolidé comme faisant partie des « Charges financières nettes ». Les dividendes sur les instruments de capitaux propres disponibles à la vente sont comptabilisés au compte de résultat consolidé au poste « produits de placement », lorsque le droit du Groupe de recevoir des paiements est établi.

Les justes valeurs des placements cotés sont fondées sur les prix du marché. Si le marché pour un actif financier n'est pas actif (ou pour des titres non cotés), le Groupe fixe la juste valeur en utilisant une appréciation technique.

Le Groupe vérifie à la date de chaque bilan s'il existe une preuve objective qu'une immobilisation financière ou un groupe d'immobilisations financières est déprécié(e). Dans le cas de titres de capitaux propres classés comme étant disponibles à la vente, une diminution importante ou prolongée de la juste valeur du titre en-dessous de son coût est considérée comme étant un indicateur que les titres sont dépréciés. Si une telle preuve existe concernant des titres disponibles à la vente, la perte cumulative – mesurée comme étant la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, diminuée de toute perte pour dépréciation réalisée sur cette immobilisation financière préalablement comptabilisée au compte de résultat consolidé – est déduite des capitaux propres et comptabilisée au compte de résultat consolidé. Les pertes pour dépréciation comptabilisées au compte de résultat consolidé sur des instruments de capitaux propres ne sont pas reversées au compte de résultat consolidé.

### 3.7. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût diminué des amortissements et des éventuelles dépréciations. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition du bien concerné et tous les autres coûts directement attribuables à la remise en état dudit bien en vue de l'utilisation qui en est attendue. Des coûts subséquents sont inclus dans le montant comptabilisé du bien ou comme un actif distinct, s'il y a lieu, uniquement lorsqu'il est probable que le Groupe bénéficiera à l'avenir d'avantages économiques liés à l'élément d'actif et le coût dudit élément peut être mesuré de façon fiable. Tous les autres coûts de réparation et d'entretien constituent des charges de période.

Les terrains ne sont pas amortis. La dépréciation des autres actifs sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée d'utilité des actifs, aux taux calculés ci-dessous :

Description	Durée d'utilité
Constructions/Fibres optiques	20 ans
Câbles contrôlés conjointement	15 ans
Equipements Réseau	7 ans
Matériels informatiques/Véhicules/équipement de bureau	3 ans
Installation et Agencements	3 ans

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité respective des actifs sont révisées, et ajustées le cas échéant, à la date de chaque bilan. La valeur comptable d'un actif est inscrite immédiatement comme sa valeur recouvrable si la valeur comptable du bien est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les plus ou moins-values réalisées sur les ventes sont déterminées en comparant les produits avec la valeur comptable. Elles sont incluses dans le compte de résultat consolidé en « autres produits et charges opérationnels »

Les immobilisations corporelles en cours sont comptabilisées à leurs valeurs d'achat et comprennent les biens en cours de construction ou de développement en vue d'une utilisation future. Lorsqu'elles sont achevées, les immobilisations corporelles en cours sont transférées aux biens, installations et équipements selon le cas, et amorties selon les modalités définies ci-avant.

### **3.8. Immobilisations incorporelles :**

#### **a. Droits d'usage des câbles sous-marins :**

Les droits d'usage des câbles sous-marins acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles à compter de leur date d'acquisition. Ils sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (quinze ans).

Les acquisitions de capacités ultérieures sont également comptabilisées en immobilisations incorporelles et amorties sur la durée d'utilité résiduelle des câbles sous-marins. Les coûts d'entretien liés à ces câbles sous-marins sont comptabilisés comme des dépenses lorsqu'ils sont engagés.

#### **b. Logiciels informatiques :**

Les licences d'utilisation de logiciels informatiques sont capitalisées sur la base des coûts engagés pour acquérir et mettre en application les logiciels concernés. Ces coûts sont amortis sur leur durée d'utilité estimée (3 ans).

Les coûts liés à la maintenance de logiciels informatiques constituent des charges de période.

Les dépenses de développement sont capitalisées uniquement si les coûts peuvent être mesurés de manière fiable, si le produit ou le processus est techniquement et commercialement réalisable, si des avantages économiques futurs sont probables et si le Groupe entend et a les ressources suffisantes pour achever le développement et pour utiliser ou vendre l'immobilisation. Les dépenses capitalisées comprennent le coût du matériel, les coûts de main d'œuvre directe, les frais généraux qui sont directement attribuables à la préparation de l'actif. Les autres frais de développement constituent des charges de période.

Les dépenses ultérieures sont capitalisées uniquement lorsqu'elles augmentent les avantages économiques futurs liés à l'actif spécifique auquel elles sont liées. Toutes les autres dépenses constituent des charges de période.

#### **c. Licences :**

Les licences sont comptabilisées en immobilisations incorporelles lors de leur acquisition. Elles sont amorties sur leur durée d'utilité respective habituelle (accord contractuel). Les licences d'exploitation (GSM & Réseau local) en Mauritanie sont amorties sur une période de 15 ans.

### **3.9. Dépréciation d'actifs non financiers :**

Les actifs qui font l'objet d'un amortissement sont soumis à un test de dépréciation lorsque des faits ou des changements de circonstances indiquent que la valeur comptable peut ne pas être recouvrable. Les actifs non amortis sont soumis à ce test de dépréciation tous les ans après leur affectation à l'unité génératrice de trésorerie appropriée.

Les principaux indices de dépréciation qui mènent le groupe à effectuer un test de dépréciation comprennent notamment :

- Un changement défavorable dans l'environnement extérieur de l'entreprise (concurrence, demande des consommateurs, régulation) ;
- Une obsolescence technologique accélérée ;
- Un coût de maintenance surélevé nécessitant la redéfinition de la technologie utilisée ;
- Un changement important dans le mode d'utilisation ;
- Des performances inférieures aux prévisions.

Une dépréciation est comptabilisée pour le montant selon lequel la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est le montant le plus important entre la juste valeur d'un actif nette des coûts de vente et la valeur d'utilité.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être testés individuellement sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (l'« unité génératrice de trésorerie » ou UGT).

Pour les besoins des tests de dépréciation du goodwill, les UGT auxquelles le goodwill est alloué sont regroupées de telle façon que le niveau auquel le test de dépréciation est mené reflète le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour les besoins de gestion interne, le regroupement des UGT étant limité au secteur opérationnel. Le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

### **3.10. Dettes fournisseurs:**

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ultérieurement mesurées au coût amorti en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Les provisions sont mesurées à la valeur présente des dépenses estimées être requises pour honorer l'obligation en utilisant un taux avant impôt qui reflète les évaluations actuelles du marché de la valeur temporelle et des risques spécifiques liés à l'obligation.

### **3.11. Emprunts à long terme :**

Les emprunts sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, nette des coûts de l'opération engagés. Les emprunts sont ultérieurement calculés au coût amorti. Toute différence entre les produits (nets des coûts de l'opération) et la valeur de rachat est comptabilisée dans le compte de résultat pendant la durée des emprunts en utilisant la méthode d'intérêt effectif.

Les emprunts sont classés en passifs courants à moins que le Groupe n'ait un droit inconditionnel de différer le règlement du passif pendant au moins 12 mois après la date du bilan, ce qui est généralement le cas

### **3.12. Impôts courants et différés :**

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts courants et différés.

Les impôts courants sont calculés sur la base des lois fiscales en vigueur ou qui vont l'être à la date du bilan dans les pays où les filiales et les sociétés affiliées de la société opèrent et génèrent un revenu imposable. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations fiscales concernant des situations dans lesquelles les règles fiscales applicables sont sujettes à interprétation et constitue des provisions si cela est opportun sur la base des sommes présumées devoir être payées aux autorités fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différences temporelles imposables générées par la comptabilisation initiale d'un goodwill.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est désormais plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.



### **3.13. Distribution de dividendes :**

La distribution de dividendes aux actionnaires de la société est comptabilisée comme une dette dans les états financiers consolidés du Groupe pendant la période au cours de laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société. Les dividendes sont distribués sur la base des états financiers individuels de chaque société du groupe arrêtés selon les normes locales de la filiale.

### **3.14. Comptabilisation du chiffre d'affaires et autres produits:**

Le chiffre d'affaires comprend la juste valeur de la rémunération reçue ou à recevoir au titre de la vente de marchandises et de services dans le cours normal des activités du Groupe. Le chiffre d'affaires est présenté net de taxe sur la valeur ajoutée, retours, rabais et réductions et après élimination des ventes au sein du Groupe.

Le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires lorsque son montant peut être mesuré de façon fiable, lorsqu'il est probable que des avantages économiques futurs bénéficieront à l'entité et lorsque des critères spécifiques ont été réunis pour chacune des activités du Groupe, tels que décrits ci-dessous. Le montant du revenu n'est pas considéré être mesurable de façon fiable tant que toutes les éventualités relatives à la vente n'ont pas été résolues. Le Groupe fonde ses estimations sur des résultats historiques, en tenant compte du type de client, du type d'opération et des spécificités de chaque accord.

#### **a. *Ventes de services de télécommunication :***

Le chiffre d'affaires du Groupe correspond aux services de télécommunications de détail et wholesale.

Les revenus sont les suivants :

- les revenus de services de communications nationales et internationales payés postérieurement sont comptabilisés lorsque les services sont délivrés ;
- les revenus de services de communications nationales et internationales payés d'avance sont comptabilisés à la consommation ;
- les revenus des nouvelles souscriptions (revenus d'accès) sont comptabilisés en revenus différés et amortis sur la durée de vie estimée des clients;
- les revenus d'interconnexion avec les autres opérateurs nationaux sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés ;
- les revenus d'interconnexion avec les opérateurs internationaux (téléphonie, réparation de câbles) sont comptabilisés lorsque les services ont été délivrés.

#### **b. *Revenus d'intérêt :***

Les revenus d'intérêt sont comptabilisés en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

#### **c. *Revenus de dividendes :***

Les revenus de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

### **3.15. Contrats de bail :**

Les contrats de bail pour lesquels une grande partie des risques et avantages inhérents à la propriété sont conservés par le bailleur sont classés dans la catégorie des contrats de location simple. Les paiements effectués au titre des contrats d'exploitation sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé sur une base linéaire pendant toute la durée du bail.

Les actifs détenus au titre des contrats de location-financement, définis par l'IAS 17 concernant les « Baux », sont capitalisés. Le montant constaté à l'actif représente le montant le plus faible entre la valeur actuelle des paiements de loyers futurs et sa valeur de marché. Ils sont amortis sur la période applicable aux actifs de même type. Le passif correspondant aux paiements de loyers futurs est aussi comptabilisé.

### **3.16. Capital social :**

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission de nouvelles actions ou options sont comptabilisés en déduction des capitaux propres (nets de tout avantage d'impôt sur le résultat y afférant).

### **3.17. Rémunération fondée sur des instruments de capitaux propres :**

Aucun régime de rémunération fondé sur des instruments de capitaux propres (plans d'achat d'actions, option de souscription d'actions, etc...) n'a été mis en place par le Groupe pour ses employés. Par conséquent, IFRS 2 n'a aucune incidence sur les états financiers du Groupe

### **3.18. Subventions d'équipement :**

Les subventions d'équipement sont comptabilisées initialement comme des produits constatés d'avance à leur juste valeur lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront perçues et que le Groupe respectera les conditions d'octroi des subventions. Elles sont ensuite comptabilisées en tant que profit en « autres produits et charges opérationnelles », au même rythme que la durée d'utilité de l'actif subventionné conformément à IAS 20.

### **3.19. Provisions :**

Les provisions sont comptabilisées lorsque :

- le Groupe a une obligation légale (juridique, réglementaire ou contractuelle) ou une obligation implicite, découlant d'évènements passés ;
- qu'il est probable que les avantages économiques sous forme de sortie de ressources seront requis pour honorer cette obligation, et
- que ladite obligation peut être estimée de manière fiable.

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle légale ou implicite découlant de faits passés, qu'il est probable qu'un déboursement de ressources sera requis pour honorer l'obligation et que la valeur a été estimée de façon fiable.

Lorsque les effets de la valeur de rendement de l'argent sont importants, des provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie futurs à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les évaluations de la valeur temporelle de l'argent sur le marché. Si aucune estimation fiable du montant de l'obligation ne peut être déterminée, aucune provision n'est comptabilisée et une information est donnée dans les notes afférentes aux États financiers consolidés

### **3.20. Avantages au personnel :**

Aucun régime d'avantages au personnel postérieurs à l'emploi n'a été mis en place par le Groupe.

Seule une indemnité de départ à la retraite d'une valeur forfaitaire de 700 TND est remise à chaque salarié de l'entreprise le jour de leur départ en retraite. A cet effet, la société enregistre une provision conformément à IAS 19.

La provision correspondante est l'actualisée à la date de clôture, au taux sans risque (Taux moyen pondéré des bons du Trésor assimilables BTA pour la dernière adjudication disponible), de l'indemnisation forfaitaire de l'effectif en exercice doublement corrigée par la probabilité du maintien en poste et du droit acquis estimé par le ratio âge/âge légal de départ à la retraite.

### **3.21. Abandon d'activités et actifs destinés à être cédés:**

Conformément à IFRS 5, un actif non courant ou un groupe d'actifs et de passifs est classé comme détenu en vue de la vente s'il est disponible à la vente immédiatement ; et qu'il est hautement probable qu'il soit réalisé dans les douze mois de la date de clôture du bilan. Ces actifs et passifs sont comptabilisés en tant qu'actifs destinés à la vente et passifs liés aux actifs destinés à la vente, sans aucune compensation. Les actifs classés

comme détenu en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leurs valeurs comptables et leurs justes valeurs diminuées des coûts des ventes. Ils ne sont plus amortis.

Une activité abandonnée est une composante de l'activité du Groupe qui représente une ligne d'activité ou une région géographique d'exploitation qui a été cédée ou qu'elle fait partie des éléments destinés à la vente ou la distribution, ou bien qu'elle correspond à une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

La classification dans la rubrique « Abandon d'activités » se produit au moment de la cession ou lorsque l'activité répond aux critères de classification parmi les éléments détenus à la vente, si antérieure. Lorsqu'une activité est considérée abandonnée, l'état comparatif du résultat global est présenté de nouveau comme si l'activité avait été abandonnée au début de l'année comparative.

Au 30 septembre 2010, aucune activité n'était abandonnée. Ces rubriques ne sont donc pas présentées dans les états financiers consolidés du Groupe.

#### **4. Gestion des risques financiers :**

##### **4.1. Généralités :**

La Société est exposée aux risques décrits ci-après parce qu'elle utilise des instruments financiers. Elle est notamment exposée aux risques de crédit, de trésorerie et du marché. Si un ou plusieurs risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les bénéfices ou le développement de l'entreprise pourrait être affectés.

Cette note fournit des informations sur l'exposition de la Société à chacun des risques mentionnés ci-dessous, sur les objectifs, et sur les politiques et les processus de la Société pour mesurer et gérer les risques, ainsi que la gestion du capital de l'entreprise. D'autres informations quantitatives sont incluses tout au long des présents états financiers.

Les politiques de gestion des risques de la Société sont établies pour identifier et analyser les risques auxquels est confrontée l'entreprise, de manière à fixer des limites appropriées du risque et des contrôles, et à surveiller ces risques et leur adhésion aux limites établies. Les politiques et les systèmes de gestion des risques sont revus régulièrement pour prendre en compte l'évolution de la conjoncture du marché et les activités de la Société.

La Société, à travers ses normes et procédures de gestion et de formation, vise à mettre en place un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les employés comprennent leurs rôles et de leurs obligations.

Le Comité d'audit de la Société supervise la manière dont la direction contrôle la conformité des politiques et procédures de gestion des risques, et vérifie la pertinence de la structure de gestion des risques par rapport aux risques auxquels est confrontée l'entreprise. Le Comité d'audit est assisté dans son rôle de supervision par l'Audit interne. L'Audit interne effectue à la fois des vérifications périodiques et ponctuelles des contrôles et procédures de gestion des risques, et les résultats sont soumis au Comité d'audit.

##### **4.2. Risques de crédit :**

Le risque de crédit est le risque que la société subisse des pertes financières suite à la défaillance de un ou plusieurs de ses abonnés.

###### **a. Comptes clients et comptes rattachés :**

Le chiffre d'affaires de Tunisie Télécom est réalisé principalement avec des clients prépayés. Cette catégorie de clients ne présente aucun risque de crédit. En outre, les abonnés (post payés) sont regroupés en fonction de leur profil de risque. La direction applique des procédures de contrôle spécifiques pour chaque type de groupe. Les marges de tolérance sont calculées de manière à couvrir le risque de crédit selon des méthodes spécifiques basées principalement sur l'ancienneté de la créance et la nature du client.

De plus, la politique de recouvrement mise en place assure un taux élevé de recouvrement des créances impayées. En outre, notre politique d'arbitrage des risques résiduels (comptes en souffrance) fixe actuellement un taux de couverture d'environ 75 %.

**b. Placements à court terme :**

En vertu de la politique de gestion, les dépôts et les investissements à court terme sont répartis entre plusieurs établissements financiers tunisiens qui répondent aux critères de crédit préétablis.

**4.3. Risques de liquidité :**

Le risque de liquidité est le risque de voir la société dans l'impossibilité d'honorer ses obligations financières en temps prévu. Tunisie Télécom s'assure en permanence de disposer d'une trésorerie suffisante pour honorer ses obligations actuelles et futures.

**4.4. Risques liés au marché :**

Le risque lié au marché est le risque de fluctuations des prix du marché, tels que des taux de change, des taux d'intérêt et des cours boursiers des actions, et qui auront un impact sur les résultats de la société ou sur la valeur de son portefeuille d'instruments financiers. La démarche de la société en matière de gestion des risques liés au marché consiste à gérer et à contrôler l'exposition à ces risques dans le cadre de paramètres acceptables, tout en optimisant les rendements.

**4.5. Risque de change :**

La Société est exposée à des risques de change sur les ventes, les achats, les placements et les emprunts contractés libellés dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, et au moment de l'évaluation de la valeur de ses actifs et de ses passifs en monnaies étrangères.

Pour Tunisie Télécom, le risque de change provient :

- des financements libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des achats libellés en euros, en dollars américains et en yens japonais
- des revenus et des frais internationaux d'accès, des comptes débiteurs et créditeurs libellés en euros, en dollars américains et en (SDR)

Le taux de change de l'euro au cours des cinq dernières années a enregistré une érosion modeste mais constante par rapport à la monnaie fonctionnelle de l'entreprise, tandis que les fluctuations par rapport au dollar américain et au yen japonais sont demeurées moins prévisibles et pourraient avoir un impact sur les résultats de la Société.

**4.6. Risques liés aux taux d'intérêt :**

Le risque lié aux taux d'intérêt se réfère au risque de voir la juste valeur des instruments financiers, ou cash flow associés à ces instruments, fluctuer en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Étant donné que les emprunts de Tunisie Télécom sont principalement des emprunts à taux fixes, ce risque n'est pas évalué comme important pour la Société.

**4.7. Gestion du capital :**

La politique du Conseil d'administration consiste à maintenir ses capitaux propres à un niveau important de manière à conserver la confiance des investisseurs, des créanciers et des marchés et pour soutenir le développement de l'activité de l'entreprise. Aucun changement en matière de gestion du capital n'a été apporté à l'approche de la Société durant l'année.

## 5. Actifs non courants:

### 5.1. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles figurant à l'actif du Groupe Tunisie Télécom sont constituées essentiellement de logiciels et de droits d'usage de câbles sous-marins. Elles se détaillent comme suit :

<b>Brut</b>	<b>30/09/2010 TND 000</b>	<b>31/12/2009 TND 000</b>
Licences télécoms	37 633	37 916
Droit d'usage des câbles sous-marins	76 808	67 620
Logiciels informatiques	445 549	426 851
Autres immos incorporelles	16 615	13 088
Encours immos incorporelles	25 593	39 406
<b>Au 30 septembre</b>	<b>602 198</b>	<b>584 881</b>
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>		
Amort. Licence télécoms	-21 315	-19 600
Amort. Droit d'usage de câbles sous-marins	-70 334	-71 196
Amort. Logiciels informatiques	-368 267	-383 925
Amort. Autres Immos incorporelles	-13 157	-9 763
Prov. Immos incorporelles	-36	-892
<b>Au 30 septembre</b>	<b>-473 109</b>	<b>-485 375</b>
<b>Valeur Comptable Nette Au 30 septembre</b>	<b>129 090</b>	<b>99 505</b>

### 5.2. Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles présentent une part significative de l'actif du Groupe Tunisie Télécom, la valeur comptable nette totalise fin septembre 2010 la valeur de 987 992 mDT contre 1 086 180 mDT fin 2009. Au 30 septembre 2010, elles se détaillent comme suit :

<b>Brut</b>	<b>30/09/2010 TND 000</b>	<b>31/12/2009 TND 000</b>
Equipements Réseau	3 161 684	3 053 253
Matériel de Transport et divers engins	54 341	52 832
Terrains & Constructions	245 473	239 491
Autres immos corporelles	283 890	275 362
Encours immos corporelles	307 116	330 732
Câbles sous marins	42 953	37 145
<b>Au 30 septembre</b>	<b>4 095 456</b>	<b>3 988 814</b>
<b>Amortissements &amp; Provisions</b>		
Amort. Equipements Réseau	-2 801 267	-2 619 373
Amort. Matériel de Transport et divers engins	-44 615	-42 763
Amort. Terrains & Constructions	-114 350	-104 654
Amort. Autres immos corporelles	-137 149	-127 972
Amort. Câbles sous marins	-10 084	- 7 872
<b>Total Amortissements</b>	<b>-3 107 464</b>	<b>-2 902 634</b>
<b>Valeur Comptable Nette</b>	<b>987 992</b>	<b>1 086 180</b>

Les équipements réseaux correspondent à des installations GSM, Data, Commutation, Transmissions, réseaux locaux d'abonnés et réseau international.

**Situation juridique du patrimoine foncier de la société mère Tunisie Télécom :**

Le patrimoine foncier est constitué en grande partie des terrains et constructions ayant fait l'objet d'apport en nature de l'Etat en 2004 dans le cadre de la transformation de la forme de « Tunisie Télécom » d'un office en une société anonyme.

A l'occasion de cet apport d'actif, les titres fonciers n'ont pas pu faire l'objet d'une immatriculation auprès de la conservation foncière

Le régularisation de cette situation est toujours en cours et l'éventualité des risques financiers (contestation de la propriété) subsiste mais demeure aujourd'hui faible dans la mesure où l'Etat Tunisien a accordé à la société une décision de propriété couvrant la globalité de ses actifs objets de l'apport d'une part, et l'absence d'incidents constatés sur les régularisations opérées à ce jour d'autre part à l'exception du cas Parc El Ghazala.

A ce jour, les résultats des travaux de régularisation de la situation juridique du patrimoine immobilier de la société, se présentent comme suit:

- Obtention de certains titres fonciers,
- Conclusion d'un accord de partage avec la Poste pour les titres en indivision,
- Lancement des actions d'immatriculation auprès des instances réglementaires pour la majorité des biens. Pour le reste, la procédure est en cours.

En ce qui concerne le Parc technologique El Ghazala, l'Etat tunisien a remis en question la propriété du terrain du « Parc technologique EL GHAZELA ». Dans une lettre, le ministère tunisien de la Technologie des communications a accepté le principe d'octroi de nouveaux terrains dans le « Parc technologique EL GHAZELA » en contrepartie du montant des investissements déjà effectués par le Groupe. Aucun accord définitif n'a été conclu entre le Groupe et l'Etat tunisien. Par ailleurs, par lettre émanant du ministère, ce dernier a exprimé l'intention de percevoir des loyers sur ce parc à partir de l'année 2004 Au 30 septembre 2010, l'actif est intégralement déprécié et les loyers n'ont pas été provisionnés, à défaut d'estimation fiable

**5.3. Autres actifs financiers :**

Au 30 septembre 2010, les autres actifs financiers ont totalisé un montant net de 48 761 mDT détaillées comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Titres destinés à la vente	20 351	13 681
Prêts au personnel	7 094	7 096
Autres immos financières non courantes	19 049	2 319
	<b>46 494</b>	<b>23 096</b>
Prov. Immobilisations financières	<b>-1 447</b>	<b>-1 479</b>
	<b>45 046</b>	<b>21 618</b>

#### 5.4. Actif & Passif d'impôts Différés :

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont totalisé à la fin du troisième trimestre 2010 un montant net de 188 089 mDT contre 191 353 mDT au 31 décembre 2009.

	<u>30/09/2010</u> <u>TND 000</u>	<u>31/12/2009</u> <u>TND 000</u>
<b>Actif d'impôts différés</b>		
Actif d'impôts différés/Amort. des immos corporelles	120 904	124 669
Actif d'impôts différés/Amort. des immos incorporelles	41 138	45 327
Actif d'impôts différés/Dépréciation des immos financières	478	489
Actif d'impôts différés/Dépréciation des stocks	2 853	3 012
Actif d'impôts différés/Provisions pour risques & charges	711	914
Actif d'impôts différés/Etalement des revenus d'accès	5 048	5 673
Actif d'impôts différés/Ecart de change et autres éléments du Bilan	31 958	25 521
	<u>203 091</u>	<u>205 604</u>
<b>Passif d'impôts différés</b>		
Passif d'impôts différés/Dépréciation des immos corporelles	-456	-623
Passif d'impôts différés/Dépréciation des immos incorporelles	-904	-378
Passif d'impôts différés/Ecart de change et autres éléments du Bilan	-12 998	-13 551
	<u>-14 358</u>	<u>-14 251</u>
	<u>188 733</u>	<u>191 353</u>

Compte tenu des résultats historiques et des perspectives futures de rentabilité du groupe Tunisie Télécom, les bénéfices attendus permettront la réalisation des actifs d'impôt différés résultant des différences temporelles.

#### 6. Actifs courants :

##### 6.1. Stocks :

L'évolution des stocks du Groupe Tunisie Télécom entre fin septembre 2010 et fin décembre 2009 se présente comme suit :

	<u>30/09/2010</u> <u>TND 000</u>	<u>31/12/2009</u> <u>TND 000</u>
Stock Technique	17 508	19 191
Stock commercial	4 308	4 996
Autres stocks	50	223
	<u>21 866</u>	<u>24 410</u>
Prov. Stock technique	-7 068	-7 180
Prov. Stock commercial	-1 463	-1 791
	<u>-8 531</u>	<u>-8 971</u>
	<u>13 335</u>	<u>15 439</u>

Les stocks techniques se composent principalement des câbles, accessoires et autres composants techniques.

Les stocks commerciaux se composent principalement des cartes, terminaux Fixe et GSM et autres accessoires.

## 6.2. Créances clients et comptes rattachés :

Les créances clients et comptes rattachés présentent au 30 septembre 2010 un solde net de 498 547 mDT contre 439 236 mDT au 31 décembre 2009, et se détaillent comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Clients	682 383	632 591
Distributeurs	9 181	13 461
Opérateurs locaux	4 244	2 500
Opérateurs étrangers	183 165	172 004
	<b>878 973</b>	<b>820 556</b>
Prov. Clients	-361 156	-366 184
Prov. Opérateurs locaux	0	0
Prov. Opérateurs étrangers	-19 271	-15 136
	<b>-380 426</b>	<b>-381 320</b>
	<b>498 547</b>	<b>439 236</b>

## 6.3. Autres actifs courants :

Les autres actifs courants présentent au 30 septembre 2010 un solde net de 28 980 mDT contre 13 527 mDT au 31 décembre 2009. Ils se détaillent comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Personnel et comptes rattachés	16 423	4 551
Comptes associés	-1 200	0
Comptes de régularisation	25 306	19 076
Débiteurs divers	3 248	1 964
	<b>43 776</b>	<b>25 592</b>
Prov. Autres actifs courants	<b>-14 796</b>	<b>-12 065</b>
	<b>28 980</b>	<b>13 527</b>

La rubrique « Comptes de régularisation » comprend le solde Charges comptabilisées d'avance (location et fournitures diverses).

## 6.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie :

La trésorerie du Groupe présente, au 30 septembre 2010, un solde brut excédentaire de 689 291 mDT contre 800 609 mDT, au 31 décembre 2009, et se détaille comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Placements et avoirs en banques	688 173	799 706
Caisses	1 117	904
	<b>689 291</b>	<b>800 609</b>



## 7. Capitaux propres :

### 7.1. Capitaux Propres :

Le capital social de la société s'élève à 1 400 000 000 dinars tunisiens, divisé en 140 000 000 actions de 10 dinars tunisiens, de valeur nominale chacune, entièrement souscrites et libérées et de même catégorie.

Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quantité du capital qu'elle représente.

La Société n'a émis aucun titre autre que les actions donnant accès au capital.

La variation des capitaux propres consolidés entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010 est présentée en pages 6 et 7.

### 7.2. Participations ne donnant pas le contrôle :

La variation des participations ne donnant pas le contrôle entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010 se présente comme suit:

	<u>30/09/2010</u> <u>TND 000</u>	<u>31/12/2009</u> <u>TND 000</u>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	12 407	12 131
Intérêts des minoritaires dans les résultats	2 764	392
	<u>15 171</u>	<u>12 523</u>

## 8. Passifs non courants :

### 8.1. Emprunts à long terme :

Les échéances à plus d'un an sur les emprunts du Groupe Tunisie Télécom ont évolué entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010 de la manière suivante :

	<u>30/09/2010</u> <u>TND 000</u>	<u>31/12/2009</u> <u>TND 000</u>
Emprunts contractés par l'Etat et rétrocédés à TT	59 729	59 879
Emprunts privés	554 625	578 774
	<u>614 354</u>	<u>638 653</u>

### 8.2. Provisions non courantes :

Les provisions non courantes prises en compte par le Groupe s'élèvent au 30 septembre 2010 à 26 193 mDT contre 22 864 mDT au 31 décembre 2009.

	<u>30/09/2010</u> <u>TND 000</u>	<u>31/12/2009</u> <u>TND 000</u>
Provision pour risques	10 169	7 429
Provision pour charges	9 775	10 720
Provision pour litiges	6 250	4 714
	<u>26 193</u>	<u>22 864</u>

Le tableau de variation des provisions se présente comme suit :

	31/12/2008		31/12/2009		30/09/2010			
			Dotation aux Provisions	Reprise	Total	Dotation aux Provisions	Reprise	Total
Provision affaires contentieuses TT	2 714		2 000		4 714	1 535	1 262	4 987
Provison pour risque fiscal TT	1 141		1 080		2 221	1 480		3 701
Provision pour solde caisse TT	3 989		722		4 711			4 711
Provison pour risque & charges MATTEL	3 509		7 819	533	10 795	1 229		12 024
Provision SOTETEL	1 952		28	1 557	423	348		771
<b>Total</b>	<b>13 305</b>				<b>22 864</b>			<b>26 193</b>

Au 30 septembre 2010, les provisions non courantes ont augmenté de 3 329 mDT par rapport au 31 décembre 2009 suite notamment à :

- La constatation d'une provision à hauteur de 1 480 mDT pour couvrir le risque fiscal d'imposition à l'impôt sur les sociétés des dividendes reçus par la société mère Tunisie Télécom de sa filiale Mattel;
- La constatation d'une provision pour charges à hauteur de 1 229 mDT relative à la facturation réciproque des prestations d'interconnexion avec l'opérateur MAURITEL.

### 8.3. Autres passifs non courants :

Cette rubrique totalise au 30 septembre 2010, 122 647 mDT contre 114 757 mDT à la clôture de l'exercice 2009. Elle se détaille comme suit :

	30/09/2010 TND 000	31/12/2009 TND 000
Fournisseurs - Diverses retenues	64 252	49 029
Avances sur consommations et redevances prépayées	18 511	19 506
Autres passifs financiers	39 884	46 222
	<b>122 647</b>	<b>114 757</b>

La catégorie « Autres passifs financiers » comprend principalement les subventions d'équipements étalées sur la durée d'utilité des équipements subventionnés.

## 9. Passifs courants :

### 9.1. Fournisseurs & Opérateurs :

Le poste dettes fournisseurs présente au 30 septembre 2010 un solde de 82 848 mDT. Les fournisseurs locaux sont composés essentiellement de prestataires de services notamment en matière de câblage, d'installation et de maintenance des réseaux fixe et GSM. Les fournisseurs étrangers sont principalement des équipementiers.

Ces postes se détaillent comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Fournisseurs :</b>		
Fournisseurs d'exploitation	20 498	43 304
Fournisseurs d'équipements	18 164	38 874
	<b>38 661</b>	<b>82 178</b>
<b>Opérateurs :</b>		
Opérateurs locaux	29 273	22 621
Opérateurs étrangers	14 914	18 493
	<b>44 187</b>	<b>41 114</b>
	<b>82 848</b>	<b>123 292</b>

## 9.2. Autres passifs courants :

L'évolution de la rubrique « Autres passifs courants » du Groupe entre le 31 décembre 2009 et 30 septembre 2010 est la suivante :

	<b>30/09/2010</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Personnel et comptes rattachés	43 892	26 025
Comptes associés	12 039	13 198
Charges à payer	68 194	74 092
Produits constatés d'avance/Revenus prépayés	37 860	40 601
Passif d'impôts exigibles	64 742	62 086
Créditeurs divers	19 893	22 605
	<b>246 621</b>	<b>238 607</b>

La sous-rubrique « Charges à payer » comprend les estimations des engagements de dépenses d'exploitation non encore facturés.

## 10. Détails du résultat opérationnel :

### 10.1. Revenus:

L'évolution des revenus du Groupe entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 se présente comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Revenus activités Détail	721 592	705 647	938 797
Revenus activités Wholesale	309 212	254 753	340 562
	<b>1 030 804</b>	<b>960 400</b>	<b>1 279 359</b>

### 10.2. Autres produits d'exploitation:

L'évolution du poste « Autres produits » du Groupe entre le 30 septembre 2009 et le 30 septembre 2010 se présente comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Production immobilisée	19 751	17 512	25 392
Etalement des frais d'accès et subvention d'équipement	14 611	19 142	67 230
	<b>34 362</b>	<b>36 654</b>	<b>92 622</b>

Les productions immobilisées englobent les consommations de câbles, poteaux, accessoires, frais d'installation, etc., relatives au déploiement des réseaux locaux des abonnés (RLA). Elles sont déterminées selon des standards établis par les services techniques de Tunisie Télécom. La plupart de ces prestations sont réalisées par SOTETEL pour le compte de sa société mère Tunisie Télécom.

### 10.3. Achats externes :

Au 30 septembre 2010, les achats externes totalisent un montant de 253 306 mDT contre 236 097 mDT au 30 septembre 2009, se détaillant comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Charges d'interconnexion	186 403	169 063	224 152
Achats services télécoms	18 191	13 427	24 968
Achat d'approvisionnements consommés	48 712	53 608	67 181
	<b>253 306</b>	<b>236 097</b>	<b>316 301</b>

Charges d'interconnexion : Cette rubrique correspond à l'ensemble des charges d'interconnexion facturées par les opérateurs locaux et étrangers à Tunisie Télécom et à Mattel sur les différents produits fixe, mobile et données ainsi que les différentes prestations facturées par des fournisseurs locaux et étrangers se rapportant essentiellement à la location des circuits satellites, à la connexion Internet et à l'entretien des câbles.

Achats services télécoms : Cette rubrique englobe les redevances réglementaires versées aux autorités de régulation en Tunisie et en Mauritanie, aux organismes de gestion des ressources rares (Agence Nationale de Fréquences (ANF)) ainsi que les charges commerciales réalisées au titre des ristournes reversées aux divers intermédiaires.

Les frais de sous-traitance de Sotetel sont également compris dans cette rubrique.

Achats d'approvisionnements consommés : Ils englobent les achats stockés d'approvisionnements compte tenu de la variation des stocks nets des provisions tels que les cartes, les câbles, les accessoires, les fournitures de bureau, etc. ainsi que les achats non stockés de matières et fournitures notamment les dépenses d'électricité. Ces éléments sont présentés nets de provisions et variations de stocks s'y rattachant.

### 10.4. Dotations aux amortissements et aux provisions :

La dotation aux amortissements et provisions nettes de reprises au troisième trimestre 2010 s'élèvent à 200 370 mDT contre un solde de 234 029 mDT au 30 septembre 2009, répartie comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
<b>Dotations aux amortissements</b>			
Dot. amts immos incorporelles	1 682	3 952	3 402
Dot. amts immos corporelles	194 503	197 778	258 683
	<b>196 186</b>	<b>201 730</b>	<b>262 085</b>

**Dotations aux provisions nettes des reprises**

Dot. prov. pour risques et charges nette des reprises	3 757	9 938	8 273
Dot. prov. pour dépréciation des immos nettes des reprises	-393	-1 986	-17 354
Dot. prov. pour dépréciation des éléments financiers nette des reprises	-32	-398	-398
Dot. prov. pour dépréciation des stocks nette des reprises	91	28	223
Dot. prov. pour dépréciation des créances clients & autres nette des reprises	760	24 717	-2 963
	<b>4 184</b>	<b>32 299</b>	<b>-12 219</b>
	<b>200 370</b>	<b>234 029</b>	<b>249 865</b>

**Dotations aux amortissements :**

La tendance de baisse des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles constatée pendant les deux derniers exercices s'est confirmée entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, pour les mêmes raisons suivantes :

- logiciels en fin de cycle d'amortissement ;
- un reclassement effectué en 2009 entre les immobilisations incorporelles et corporelles suite à une revue approfondie des actifs immobilisés.

Entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010, les dotations aux amortissements pour immobilisations corporelles sont restées à un niveau comparable. En effet, les efforts d'investissement dans l'infrastructure réseau sont restés à des niveaux comparables sur les périodes considérées.

**Dotations aux provisions nettes des reprises :**

Les dotations nettes aux provisions ont diminué de 87,0% entre les périodes de neuf mois closes les 30 septembre 2009 et 2010. Cette baisse s'explique principalement par :

- Une baisse de 23,9 millions de dinars tunisiens des dépréciations des créances et autres actifs courants. En effet, Tunisie Telecom a lancé fin 2009 un projet de justification des comptes clients et comptes rattachés. Une première reprise de provision a été constatée fin 2009. Ce projet s'est poursuivi en 2010. Ainsi, une deuxième reprise de provision a été constatée fin septembre 2010. Cette reprise a entièrement compensée la provision constatée au titre de la période sur les comptes clients et comptes rattachés.
- Une baisse de 6,1 millions de dinars tunisiens des provisions pour risques et charges. Au cours de la période de neuf mois close le 30 septembre 2009, une provision avait été constatée pour couvrir le risque lié aux augmentations salariales. En effet, des négociations salariales étaient en cours mais n'avaient pas encore abouti. Ces négociations ont abouti fin 2009. Une charge a donc été constatée dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et la provision a été reprise.

**10.5. Autres produits et charges opérationnels :**

Au 30 septembre 2010, les autres produits et charges opérationnels du groupe ont atteint 120 562 mDT contre 101 174 m DT au 30 septembre 2009. Leur détail est le suivant :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Publicités, publications & relations publiques	40 524	27 160	41 925
Entretiens et réparations	33 595	19 844	36 385
Autres charges d'exploitation	52 342	55 975	58 176
Autres pertes ordinaires	472	2 780	21 350
	<b>126 932</b>	<b>105 758</b>	<b>157 837</b>

Autres produits d'exploitation	-4 581	-3 411	-5 054
Autres gains ordinaires	-1 790	-1 174	-13 810
	<b>-6 371</b>	<b>-4 585</b>	<b>-18 863</b>
	<b>120 562</b>	<b>101 174</b>	<b>138 973</b>

## 11. Résultat financier :

Le résultat financier présente le montant net des produits et charges financiers avec les produits de participations et placements :

	30/09/2010	30/09/2009	31/12/2009
	TND 000	TND 000	TND 000
Charges d'intérêts sur emprunts	-21 395	-22 826	-30 193
Pertes de change	-54 772	-31 672	-34 514
Autres charges financières	1 923	1 861	2 659
Gains de change	24 233	15 438	23 114
	<b>-50 011</b>	<b>-37 198</b>	<b>-38 934</b>
Dividendes & Divers produits de placement	<b>17 661</b>	<b>25 035</b>	<b>31 720</b>
	<b>-32 350</b>	<b>-12 163</b>	<b>-7 213</b>

Résultat de change :

Le résultat de change du Groupe résulte principalement de la dette financière contractée en devise étrangère. La société est en effet, exposée à un risque de change sur l'euro, le yen japonais et le RMB chinois, monnaies utilisées pour environ 97% des emprunts en devises et ce, en particulier, pour les exercices durant lesquels ces devises enregistrent une fluctuation significative vs. le Dinar Tunisien.

Au 30 septembre 2010, la perte de change subie par le groupe s'élève à 54 772 mDT (dont 43 754 mDT est relative aux emprunts) et résulte de l'évolution significative des cours des devises suivantes :

Evolution	Entre le 31 décembre 2008 et le 30 septembre 2009	Entre le 31 décembre 2009 et le 30 septembre 2010
Euro/TND	3,0%	2,0%
Yen/TND	-0,3%	19,9%
RMB/TND	-0,9%	9,9%

Parallèlement, cette évolution des cours a permis de réaliser un gain de change d'une valeur de 24 233 mDT provenant essentiellement de l'actualisation des éléments d'actifs libellés en devise

La Société n'utilise pas d'instrument du marché à terme de couverture de change. Toutefois, le recours aux comptes professionnels en devises, la diversification des devises utilisées dans le cadre des emprunts (bailleurs de fonds) et des contrats commerciaux (fournisseurs) permettent de limiter les expositions aux risques de change.

## 12. Charge d'impôt :

La charge d'impôt au titre des bénéfices imposables réalisés par les sociétés du groupe est calculée sur la base des taux suivants :

35 % pour la société mère « Tunisie Télécom » ;

30 % pour la filiale «SOTETEL » ;

25 % pour la filiale « MATTEL ».

35 % pour la filiale « DIVA SICAR».

30 % pour la société associée « ATI ».

Au 30 septembre 2010, les charges d'impôts sur les bénéfices du Groupe se présentent comme suit :

	<b>30/09/2010</b>	<b>30/09/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Impôt courant	105 560	95 824	122 401
Impôt différé	2 543	9 308	40 898
	<b>108 103</b>	<b>105 132</b>	<b>163 299</b>

### **13. Evènements significatifs postérieurs à la clôture :**

Aucun évènement postérieur n'a été identifié postérieurement au 30 septembre 2010.

### **14. Faits saillants :**

Les neuf premiers mois de l'année 2010 sont marqués par :

- En avril 2010, Tunisie Télécom a reçu une notification de redressement concernant l'imposition des dividendes versés par sa filiale MATTEL sur les années 2006, 2007 et 2008 pour un montant de 12, 8 millions de dinars tunisiens (dont 12 millions de dinars tunisiens en principal et 0,8 million de dinars tunisiens en pénalité de retard).

Tunisie Télécom a contesté cette notification de redressement en soutenant que l'article 23 de la convention de non double imposition entre la Tunisie et la Mauritanie impose les dividendes de source mauritanienne en Mauritanie et que dès lors en vertu du principe de non discrimination, les dividendes ne sont pas imposables en Tunisie. L'administration fiscale a refusé jusqu'à maintenant de reconnaître le bien-fondé des arguments de Tunisie Télécom et maintient sa position initiale en se basant sur une interprétation différente de la convention.

A la date du présent rapport, aucune décision n'est intervenue dans cette affaire. Le montant constaté en provision au 30 Septembre 2010, en couverture de ce risque fiscal, est de l'ordre de 1,5 million de dinars tunisiens.

- En Août 2010, la mission de justification des comptes clients a permis d'identifier l'impact additionnel sur les provisions des comptes clients. Cet impact consiste en une reprise additionnelle de 18 millions de dinars tunisiens qui a été comptabilisée dans les comptes de l'exercice 2010.

### **2.3 Information sectorielle**

Pour les périodes de neuf mois se terminant le 30 septembre 2010 et le 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires généré par les deux secteurs d'activités de Tunisie Telecom s'élevait globalement à TND 1 030,8 millions et TND 960,4 millions respectivement. La répartition du chiffre d'affaires par secteur est présentée à la section 4.8 du présent document de référence. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2010, le chiffre d'affaires de l'activité « détail » s'élevait ainsi à TND 752,7 millions et le chiffre d'affaires de l'activité « opérateurs et international » ou « wholesale » s'élevait à TND 305,2 millions. Pour la période de neuf mois close le 30 septembre 2009, le chiffre d'affaires de l'activité "détail" s'élevait à TND 705,6 millions et le chiffre d'affaires de l'activité " opérateurs et international" ou « wholesale » s'élevait à TND 254,8 millions.

**ANNEXE II TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES ETATS FINANCIERS PRESENTES ETABLIS SELON LES NORMES TUNISIENNES ET LES ETATS FINANCIERS ANNEXES ETABLIS SELON LES NORMES IFRS ET NOTE RELATIVE**

**1 Tableau de passage normes tunisiennes/IFRS relatifs aux arrêtés au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2010**

Bilan Actifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2009 :

31/12/2009	en mDT	en mDT	en TND
Actifs	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Immobilisations incorporelles	229 286	355 590	584 876
Goodwill	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-105 799	-379 572	-485 371
	<b>123 487</b>	<b>-23 982</b>	<b>99 505</b>
Immobilisations corporelles	4 368 449	-379 634	3 988 816
Amort. Immobilisations corporelles	-2 837 379	-65 256	-2 902 636
	<b>1 531 070</b>	<b>-444 890</b>	<b>1 086 180</b>
Titres mis en équivalence	2 862	0	2 862
Titres destinés à la vente (AFS)	0	13 681	13 681
Immobilisations financières	24 436	-15 020	9 416
Prov. Immobilisations financières	-1 479	0	-1 479
	<b>25 819</b>	<b>-1 339</b>	<b>24 479</b>
Actif d'impôts différés	10 998	194 907	205 905
Autres actifs non courants	63 065	-63 065	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 754 438</b>	<b>-338 368</b>	<b>1 416 069</b>
Stocks	29 960	-5 550	24 410
Prov. Stocks	-9 329	358	-8 971
	<b>20 631</b>	<b>-5 192</b>	<b>15 439</b>
Clients et comptes rattachés	632 591	13 461	646 052
Prov. Clients	-366 184	0	-366 184
	<b>266 408</b>	<b>13 461</b>	<b>279 868</b>
Opérateurs débiteurs	174 504	0	174 504
Prov. Opérateurs	-12 578	-2 558	-15 136
	<b>161 926</b>	<b>-2 558</b>	<b>159 368</b>
Autres actifs courants	35 106	-9 514	25 592
Prov. Autres actifs courants	-14 264	2 199	-12 065
	<b>20 842</b>	<b>-7 315</b>	<b>13 527</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	800 609	0	800 609
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 270 416</b>	<b>-1 604</b>	<b>1 268 812</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3 024 854</b>	<b>-339 972</b>	<b>2 684 882</b>





Bilan Capitaux propres & Passifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2009 :

31/12/2009	en mDT	en mDT	en TND
Capitaux propres & Passif	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Capital social	1 400 000	0	1 400 000
Réserves légales	54 004	0	54 004
Fonds social	4 116	0	4 116
Autres capitaux propres	68 674	-65 770	2 904
Résultats reportés	28 623	-401 877	-373 253
Variation des JV des AFS	0	-1 339	-1 339
Effets des modifications comptables	0	0	0
Réserves spéciales de réévaluation	3 037	0	3 037
Ecart de conversion des EF	-333	38	-295
Réserves consolidées	1 022	0	1 022
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 559 144</b>	<b>-468 948</b>	<b>1 090 196</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	21 999	-9 868	12 131
Intérêts des minoritaires dans les résultats	-190	582	392
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>21 809</b>	<b>-9 286</b>	<b>12 523</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 580 953</b>	<b>-478 234</b>	<b>1 102 719</b>
Résultat net de l'exercice	228 252	69 265	297 517
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 809 205</b>	<b>-408 970</b>	<b>1 400 235</b>
Emprunts à long terme	638 653	0	638 653
Autres passifs financiers	29 696	84 419	114 115
Produits différés	0	16 445	16 445
Provisions	22 864	0	22 864
Passifs d'impôt différés	0	14 552	14 552
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>691 213</b>	<b>115 415</b>	<b>806 629</b>
Fournisseurs d'exploitation	131 207	0	131 207
Fournisseurs d'investissement	0	-49 029	-49 029
Opérateurs créditeurs	41 114	0	41 114
Produits constatés d'avance	40 630	-29	40 601
Provisions courantes	0	0	0
Etat, impôts et taxes	0	62 086	62 086
Personnel et comptes rattachés	0	26 025	26 025
Autres passifs courants	196 007	-85 471	110 536
Concours bancaires et autres passifs financiers	115 477	0	115 477
Total des passifs courants	<b>524 435</b>	<b>-46 417</b>	<b>478 018</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 215 648</b>	<b>68 998</b>	<b>1 284 646</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>3 024 854</b>	<b>-339 972</b>	<b>2 684 882</b>

Etat de résultat passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2009 :

31/12/2009	en mDT	en mDT	en TND
P&L	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 423 678</b>	<b>-26 155</b>	<b>1 397 524</b>
Revenus	1 375 037	-84 625	1 290 412
Autres produits d'exploitation	14 489	0	14 489
Amortissement subvention d'équipement	8 759	58 471	67 230
Production immobilisée	25 392	0	25 392
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 004 855</b>	<b>-102 426</b>	<b>902 429</b>
Achat d'approvisionnements consommés	71 546	-496	71 050
Achats services télécoms	30 041	-5 073	24 968
Charges de personnel	187 008	2 611	189 619
Dotations aux amortissements	269 774	-7 688	262 086
Dotations aux provisions	5 066	-17 285	-12 219
Redevance	74 506	-74 506	0
Charges d'interconnexion	223 137	0	223 137
Autres charges d'exploitation	143 778	10	143 788
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>418 824</b>	<b>76 271</b>	<b>495 095</b>
Produits de placement	28 377	0	28 377
Charges financières nettes	-50 038	10 528	-39 509
Autres pertes ordinaires	-32 472	10 972	-21 500
Autres gains ordinaires	8 201	0	8 201
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>190</b>	<b>-582</b>	<b>-392</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>373 083</b>	<b>97 189</b>	<b>470 272</b>
Impôts sur les sociétés	131 857	0	131 857
Impôt différé	12 973	27 925	40 898
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>228 252</b>	<b>69 265</b>	<b>297 517</b>
Effets des modifications comptables	0	0	0
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>228 252</b>	<b>69 265</b>	<b>297 517</b>

Bilan Actifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2008 :

31/12/2008	en mDT	en mDT	en mDT
Actifs	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Immobilisations incorporelles	165 659	574 975	740 634
Goodwill	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-102 429	-555 515	-657 944
	<b>63 231</b>	<b>19 460</b>	<b>82 690</b>
Immobilisations corporelles	4 218 493	-596 651	3 621 841
Amort. Immobilisations corporelles	-2 599 474	85 383	-2 514 091
	<b>1 619 019</b>	<b>-511 268</b>	<b>1 107 751</b>
Titres mis en équivalence	12 701	0	12 701
Titres destinés à la vente (AFS)	0	7 747	7 747
Immobilisations financières	13 900	-7 150	6 750
Prov. Immobilisations financières	-1 479	0	-1 479
	<b>25 122</b>	<b>597</b>	<b>25 720</b>
Actif d'impôts différés	23 671	218 254	241 925
Autres actifs non courants	72 569	-72 569	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 803 612</b>	<b>-345 526</b>	<b>1 458 086</b>
Stocks	38 758	-738	38 020
Prov. Stocks	-9 425	0	-9 425
	<b>29 334</b>	<b>-738</b>	<b>28 595</b>
Clients et comptes rattachés	577 395	0	577 395
Prov. Clients	-366 494	-5 705	-372 199
	<b>210 901</b>	<b>-5 705</b>	<b>205 196</b>
Opérateurs débiteurs	236 260	0	236 260
Prov. Opérateurs	-9 434	0	-9 434
	<b>226 826</b>	<b>0</b>	<b>226 826</b>
Autres actifs courants	31 363	0	31 363
Prov. Autres actifs courants	-14 714	0	-14 714
	<b>16 649</b>	<b>0</b>	<b>16 649</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	738 281	0	738 281
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 221 991</b>	<b>-6 443</b>	<b>1 215 548</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3 025 603</b>	<b>-351 968</b>	<b>2 673 634</b>

Bilan Capitaux propres & Passifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2008 :

31/12/2008	en mDT	en mDT	en mDT
Capitaux propres & Passif	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Capital social	1 400 000	0	1 400 000
Réserves légales	42 775	0	42 775
Fonds social	2 482	0	2 482
Autres capitaux propres	68 543	-64 538	4 004
Résultats reportés	38 926	-431 649	-392 723
Variation des JV des AFS	0	597	597
Effets des modifications comptables	-29 438	18 633	-10 805
Réserves spéciales de réévaluation	3 037	0	3 037
Ecart de conversion des EF	-440	289	-151
Réserves consolidées	1 063	-1 063	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 526 948</b>	<b>-477 731</b>	<b>1 049 217</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	26 986	0	26 986
Intérêts des minoritaires dans les résultats	6 074	0	6 074
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>33 060</b>	<b>0</b>	<b>33 060</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 560 008</b>	<b>-477 731</b>	<b>1 082 277</b>
Résultat net de l'exercice	243 730	1 236	244 966
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 803 738</b>	<b>-476 495</b>	<b>1 327 242</b>
Emprunts à long terme	692 849	0	692 849
Autres passifs financiers	40 231	90 700	130 930
Produits différés	0	69 653	69 653
Provisions	13 305	-2 714	10 591
Passifs d'impôt différés	0	8 411	8 411
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>746 385</b>	<b>166 049</b>	<b>912 434</b>
Fournisseurs d'exploitation	102 571	-18 617	83 954
Fournisseurs d'investissement	0	0	0
Opérateurs créditeurs	96 198	0	96 198
Produits constatés d'avance	0	27 525	27 525
Provisions courantes	27 540	-24 826	2 714
Etat, impôts et taxes	0	52 166	52 166
Personnel et comptes rattachés	0	16 369	16 369
Autres passifs courants	143 590	-94 141	49 450
Concours bancaires et autres passifs financiers	105 581	0	105 581
Total des passifs courants	475 480	-41 522	433 958
<b>Total des passifs</b>	<b>1 221 865</b>	<b>124 527</b>	<b>1 346 392</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>3 025 603</b>	<b>-351 969</b>	<b>2 673 633</b>

Etat de résultat passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2008 :

31/12/2008	en mDT	en mDT	en mDT
P&L	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 374 451</b>	<b>-62 824</b>	<b>1 311 627</b>
Revenus	1 343 028	-81 122	1 261 906
Autres produits d'exploitation	2 076	854	2 931
Amortissement subvention d'équipement	7 009	17 444	24 453
Production immobilisée	22 338	0	22 338
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>984 757</b>	<b>-99 790</b>	<b>884 966</b>
Achat d'approvisionnements consommés	65 126	-207	64 919
Achats services télécoms	33 007	-8 000	25 006
Charges de personnel	167 886	0	167 886
Dotations aux amortissements	274 779	16 491	291 270
Dotations aux provisions	9 821	-39 001	-29 180
Redevance	69 073	-69 073	0
Charges d'interconnexion	231 559	0	231 559
Autres charges d'exploitation	133 506	0	133 506
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>389 695</b>	<b>36 966</b>	<b>426 661</b>
Produits de placement	35 053	0	35 053
Charges financières nettes	-56 210	-28 052	-84 262
Autres pertes ordinaires	-6 679	-19 180	-25 859
Autres gains ordinaires	19 156	51	19 207
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>421</b>	<b>0</b>	<b>421</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>-6 074</b>	<b>0</b>	<b>-6 074</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>375 360</b>	<b>-10 214</b>	<b>365 146</b>
Impôts sur les sociétés	136 752	1 488	138 239
Impôt différé	-5 121	-12 937	-18 059
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>243 730</b>	<b>1 235</b>	<b>244 965</b>
Effets des modifications comptables	-29 438	18 633	-10 805
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>214 291</b>	<b>19 869</b>	<b>234 160</b>

Bilan Actifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2007 :

31/12/2007	en mDT	en mDT	en TND
Actifs	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Immobilisations incorporelles	156 552	527 712	684 264
Goodwill	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-75 454	-504 720	-580 175
	<b>81 097</b>	<b>22 992</b>	<b>104 089</b>
Immobilisations corporelles	3 985 422	-549 303	3 436 119
Amort. Immobilisations corporelles	-2 360 504	58 220	-2 302 285
	<b>1 624 918</b>	<b>-491 083</b>	<b>1 133 834</b>
Titres mis en équivalence	9 971	0	9 971
Titres destinés à la vente (AFS)	0	3 167	3 167
Immobilisations financières	13 299	0	13 299
Prov. Immobilisations financières	-1 479	0	-1 479
	<b>21 792</b>	<b>3 167</b>	<b>24 959</b>
Actif d'impôts différés	23 157	207 642	230 799
Autres actifs non courants	46 537	-46 537	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 797 500</b>	<b>-303 820</b>	<b>1 493 681</b>
Stocks	33 749	0	33 749
Prov. Stocks	-9 216	0	-9 216
	<b>24 533</b>	<b>0</b>	<b>24 533</b>
Clients et comptes rattachés	546 388	0	546 388
Prov. Clients	-342 368	0	-342 368
	<b>204 020</b>	<b>0</b>	<b>204 020</b>
Opérateurs débiteurs	115 020	0	115 020
Prov. Opérateurs	-14 864	0	-14 864
	<b>100 156</b>	<b>0</b>	<b>100 156</b>
Autres actifs courants	40 267	-52	40 215
Prov. Autres actifs courants	-11 979	0	-11 979
	<b>28 288</b>	<b>-52</b>	<b>28 236</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	751 331	0	751 331
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 108 328</b>	<b>-52</b>	<b>1 108 276</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 905 828</b>	<b>-303 872</b>	<b>2 601 957</b>

Bilan Capitaux propres & Passifs passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2007 :

31/12/2007	en mDT	en mDT	en mDT
Capitaux propres & Passif	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Capital social	1 400 000	0	1 400 000
Réserves légales	33 273	0	33 273
Fonds social	1 078	0	1 078
Autres capitaux propres	60 471	-49 359	11 111
Résultats reportés	30 711	-402 009	-371 298
Variation des JV des AFS	0	3 167	3 167
Effets des modifications comptables	-27 230	0	-27 230
Réserves spéciales de réévaluation	3 037	0	3 037
Ecart de conversion des EF	-747	0	-747
Réserves consolidées	0	0	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 500 592</b>	<b>-448 202</b>	<b>1 052 391</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	30 612	0	30 612
Intérêts des minoritaires dans les résultats	14 045	0	14 045
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>44 657</b>	<b>0</b>	<b>44 657</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 545 250</b>	<b>-448 202</b>	<b>1 097 048</b>
Résultat net de l'exercice	241 072	-29 637	211 435
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 786 322</b>	<b>-477 839</b>	<b>1 308 483</b>
Emprunts à long terme	636 772	0	636 772
Autres passifs financiers	58 376	37 485	95 861
Produits différés	0	64 374	64 374
Provisions	16 758	44 346	61 104
Passifs d'impôt différés	7 140	5 759	12 899
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>719 046</b>	<b>151 964</b>	<b>871 010</b>
Fournisseurs d'exploitation	171 860	0	171 860
Fournisseurs d'investissement	0	0	0
Opérateurs créditeurs	33 350	0	33 350
Produits constatés d'avance	10 366	22 007	32 373
Provisions courantes	0	0	0
Etat, impôts et taxes	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0
Autres passifs courants	92 523	0	92 523
Concours bancaires et autres passifs financiers	92 361	0	92 361
<b>Total des passifs courants</b>	<b>400 460</b>	<b>22 007</b>	<b>422 467</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 119 506</b>	<b>173 971</b>	<b>1 293 476</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>2 905 828</b>	<b>-303 869</b>	<b>2 601 959</b>



Etat de résultat passage TNGAPP/IFRS au 31/12/2007 :

31/12/2007	en mDT	en mDT	en TND
P&L	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 328 339</b>	<b>-89 498</b>	<b>1 238 840</b>
Revenus	1 287 379	-92 295	1 195 084
Autres produits d'exploitation	6 417	0	6 417
Amortissement subvention d'équipement	5 356	2 797	8 153
Production immobilisée	29 187	0	29 187
	0	0	0
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>933 378</b>	<b>-62 194</b>	<b>871 184</b>
Achat d'approvisionnements consommés	59 095	-667	58 428
Achats services télécoms	30 341	-17 737	12 604
Charges de personnel	152 934	0	152 934
Dotations aux amortissements	270 089	1 595	271 683
Dotations aux provisions nettes des reprises	32 064	23 061	55 125
Redevance	68 445	-68 445	0
Charges d'interconnexion	212 216	0	212 216
Autres charges d'exploitation	108 194	0	108 194
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>394 961</b>	<b>-27 305</b>	<b>367 656</b>
Produits de placement	39 120	0	39 120
Charges financières nettes	-54 057	-5 100	-59 157
Autres pertes ordinaires	-1 876	0	-1 876
Autres gains ordinaires	11 763	0	11 763
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>319</b>	<b>0</b>	<b>319</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>-14 045</b>	<b>0</b>	<b>-14 045</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>376 186</b>	<b>-32 405</b>	<b>343 781</b>
Impôts sur les sociétés	130 286	0	130 286
Impôt différé	4 828	-2 767	2 061
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>241 072</b>	<b>-29 637</b>	<b>211 435</b>
Effets des modifications comptables	-27 230	0	-27 230
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>213 842</b>	<b>-29 637</b>	<b>184 205</b>

Bilan Actifs passage TNGAPP/IFRS au 30/09/2010 :

30/09/2010	en mDT	en mDT	en TND
Actifs	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Immobilisations incorporelles	241 680	360 515	602 195
Goodwill	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-135 012	-338 093	-473 105
	<b>106 668</b>	<b>22 422</b>	<b>129 090</b>
Immobilisations corporelles	4 476 488	-381 031	4 095 457
Amort. Immobilisations corporelles	-3 021 227	-86 239	-3 107 465
	<b>1 455 261</b>	<b>-467 270</b>	<b>987 992</b>
Titres mis en équivalence	3 715	0	3 715
Titres destinés à la vente (AFS)	0	20 351	20 351
Autres immos financières non courantes	41 195	-15 052	26 143
Prov. Immobilisations financières	-1 447	0	-1 447
	<b>43 463</b>	<b>5 299</b>	<b>48 761</b>
Actif d'impôts différés	14 384	188 707	203 091
Autres actifs non courants	85 030	-85 030	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 704 805</b>	<b>-335 872</b>	<b>1 368 934</b>
Stocks	24 744	-2 878	21 866
Prov. Stocks	-8 531	0	-8 531
	<b>16 213</b>	<b>-2 878</b>	<b>13 335</b>
Clients et comptes rattachés	691 563	0	691 563
Prov. Clients	-361 156	0	-361 156
	<b>330 408</b>	<b>0</b>	<b>330 408</b>
Opérateurs débiteurs	187 410	0	187 410
Prov. Opérateurs débiteurs	-19 271	0	-19 271
	<b>168 139</b>	<b>0</b>	<b>168 139</b>
Autres actifs courants	43 776	0	43 776
Prov. Autres actifs courants	-14 796	0	-14 796
	<b>28 980</b>	<b>0</b>	<b>28 980</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	689 291	0	689 291
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 233 030</b>	<b>-2 878</b>	<b>1 230 152</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 937 836</b>	<b>-338 750</b>	<b>2 599 086</b>

Bilan Capitaux propres & Passifs passage TNGAPP/IFRS au 30/09/2010 :

30/09/2010	en mDT	en mDT	en TND
Capitaux propres & Passif	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
Capital social	1 400 000	0	1 400 000
Réserves légales	66 633	0	66 633
Fonds social	13 090	0	13 090
Autres capitaux propres	65 070	-62 165	2 904
Résultats reportés	4 296	-332 612	-328 317
Variation des JV des AFS	0	5 253	5 253
Réserves spéciales de réévaluation	3 037	0	3 037
Effets des modifications comptables	0	0	0
Ecart de conversion des EF	-397	31	-366
Réserves consolidées	1 022	0	1 022
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 552 751</b>	<b>-389 494</b>	<b>1 163 257</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	21 700	-9 293	12 407
Intérêts des minoritaires dans les résultats	1 080	1 684	2 764
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>22 780</b>	<b>-7 609</b>	<b>15 171</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 575 531</b>	<b>-397 103</b>	<b>1 178 428</b>
Résultat net de l'exercice	188 321	2 179	190 500
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 763 852</b>	<b>-394 924</b>	<b>1 368 928</b>
Emprunts à long terme	614 354	0	614 354
Produits différés	0	14 574	14 574
Autres passifs financiers	92 794	29 853	122 647
Passif d'impôts différés	4 643	9 715	14 358
Provisions non courantes	19 944	0	19 944
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>731 734</b>	<b>54 143</b>	<b>785 876</b>
Fournisseurs d'exploitation	-2 538	0	-2 538
Fournisseurs d'investissement	41 200	0	41 200
Opérateurs créditeurs	44 187	0	44 187
Produits constatés d'avance	37 868	0	37 868
Provisions courantes	6 250	0	6 250
Etat, impôts et taxes	64 742	0	64 742
Personnel et comptes rattachés	41 861	2 032	43 892
Autres passifs courants	100 119	0	100 119
Concours bancaires et autres passifs financiers	108 562	0	108 562
<b>Total des passifs courants</b>	<b>442 250</b>	<b>2 032</b>	<b>444 281</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 173 983</b>	<b>56 174</b>	<b>1 230 158</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>2 937 836</b>	<b>-338 750</b>	<b>2 599 086</b>

Etat de résultat passage TNGAPP/IFRS au 30/09/2010 :

30/09/2010	en mDT	en mDT	en TND
P&L	CONSOLIDE TUNISIAN GAAP	RETRAITEMENTS IFRS	CONSOLIDE IFRS
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 129 259</b>	<b>-59 511</b>	<b>1 069 748</b>
Revenus	1 098 026	-67 222	1 030 804
Autres produits d'exploitation	4 581	7 711	12 292
Amortissement subvention d'équipement	6 900	0	6 900
Production immobilisée	19 751	0	19 751
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>825 630</b>	<b>-87 427</b>	<b>738 203</b>
Achat d'approvisionnements consommés	50 965	-2 253	48 712
Achats services télécoms	22 426	-4 236	18 191
Charges de personnel	158 646	-580	158 067
Dotations aux amortissements	216 663	-20 478	196 186
Dotations aux provisions nettes des reprises	4 184	0	4 184
Redevance	59 879	-59 879	0
Charges d'interconnexion	186 403	0	186 403
Autres charges d'exploitation	126 462	-2	126 461
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>303 630</b>	<b>27 915</b>	<b>331 545</b>
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Produits de placement	17 661	0	17 661
Charges financières nettes	-27 244	-22 767	-50 011
Autres pertes ordinaires	-472	0	-472
Autres gains ordinaires	1 790	0	1 790
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>854</b>	<b>0</b>	<b>854</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>-1 080</b>	<b>-1 684</b>	<b>-2 764</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>295 138</b>	<b>3 465</b>	<b>298 603</b>
Impôts sur les sociétés	105 560	0	105 560
Impôt différé	1 257	1 286	2 543
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>188 321</b>	<b>2 179</b>	<b>190 500</b>
Effets des modifications comptables	0	0	0
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>188 321</b>	<b>2 179</b>	<b>190 500</b>

**2. Tableau de rapprochement normes tunisiennes/IFRS relatifs aux arrêtés au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 et au 30 septembre 2010**

## TUNISIE TELECOM

### BILAN CONSOLIDE

	12/31/2007	AJUST IFRS	12/31/2007
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	0		0
Immobilisations incorporelles	104 089		104 089
Immobilisations corporelles	1 133 834		1 133 834
Titres mis en équivalence	9 971		9 971
Autres immobilisations financières	14 988		14 988
Actif d'impôts différés	230 799		230 799
	<b>1 493 681</b>		<b>1 493 681</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	24 533		24 533
Clients et comptes rattachés	304 176	18 222	322 398
Autres actifs courants	28 236	-18 222	10 014
Liquidités et équivalents de liquidités	751 331		751 331
	<b>1 108 276</b>		<b>1 108 276</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>2 601 957</b>		<b>2 601 957</b>

# TUNISIE TELECOM

BILAN CONSOLIDE (suite)

	12/31/2007	AJUST IFRS	DEF
	TND 000 NORMES EUROPEENNES		12/31/2007 TND 000
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	1 400 000		1 400 000
Réserves et autres capitaux propres	50 919		50 919
Résultats reportés	-187 150	9 905	-177 192
	<b>1 263 769</b>	<b>9 905</b>	<b>1 273 727</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	44 657	-9 905	<b>34 753</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 308 426</b>	<b>0</b>	<b>1 308 480</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	636 772		636 772
Provisions non courantes	61 104		61 104
Autres passifs non courants	95 861	52 504	148 365
Produits différés	64 374		64 374
Passif d'impôts différés	12 899		12 899
	<b>871 010</b>	<b>52 504</b>	<b>923 514</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	92 361		92 361
Fournisseurs & Opérateurs	205 210	-38 315	166 895
Autres passifs courants	124 896	-14 189	110 707
	<b>422 467</b>	<b>-52 504</b>	<b>369 963</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>1 293 476</b>	<b>0</b>	<b>1 293 477</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>2 601 902</b>	<b>0</b>	<b>2 601 957</b>

# TUNISIE TELECOM

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	12/31/2007	AJUST IFRS	DEF
	TND 000 NORMES EUROPEENNES		12/31/2007 TND 000
Revenus	1 195 084		1 195 084
Autres produits d'exploitation	43 757	-173	43 584
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 238 840</b>	<b>-173</b>	<b>1 238 667</b>
Achats externes	-283 248		-283 248
Charges du personnel	-152 934		-152 934
Dotations aux amortissements et aux provisions	-326 808	593	-326 215
Autres produits et charges d'exploitation	-98 306	-420	-98 726
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>377 544</b>	<b>0</b>	<b>377 544</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	262		262
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>377 806</b>	<b>0</b>	<b>377 806</b>
Produits de placement	39 120		39 117
Charges financières nettes	-59 157		-59 157
<b>Résultat financier</b>	<b>-20 037</b>	<b>0</b>	<b>-20 040</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>357 769</b>	<b>0</b>	<b>357 767</b>
Charges d'impôt	-132 346		-132 346
<b>Résultat net</b>	<b>225 423</b>	<b>0</b>	<b>225 420</b>
Part du groupe	211 378		211 376
Intérêts minoritaires	14 045		14 045
<b>Résultat net par action en TND</b>			<b>1,510</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>			<b>1,510</b>



## TUNISIE TELECOM

### BILAN CONSOLIDE

	12/31/2009	AJUST IFRS	12/31/2009
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	0		0
Immobilisations incorporelles	99 505		99 505
Immobilisations corporelles	1 086 180		1 086 180
Titres mis en équivalence	2 862		2 862
Autres immobilisations financières	21 618		21 618
Actif d'impôts différés	205 905		205 905
	<b>1 416 069</b>		<b>1 416 069</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	15 439		15 439
Clients et comptes rattachés	439 236		439 236
Autres actifs courants	13 527		13 527
Liquidités et équivalents de liquidités	800 609		800 609
	<b>1 268 812</b>		<b>1 268 812</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>2 684 882</b>		<b>2 684 882</b>

## TUNISIE TELECOM

BILAN CONSOLIDE (suite)

			DEF
	12/31/2009	AJUST IFRS	12/31/2009
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	1 400 000		1 400 000
Réserves et autres capitaux propres	63 449		63 449
Résultats reportés	-75 737		-75 737
	<b>1 387 712</b>	<b>0</b>	<b>1 387 712</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	12 523	0	12 523
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 400 235</b>	<b>0</b>	<b>1 400 235</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	638 653		638 653
Provisions non courantes	22 864		22 864
Autres passifs non courants	114 115	641	114 757
Produits différés	16 445		16 445
Passif d'impôts différés	14 552		14 552
	<b>806 629</b>	<b>641</b>	<b>807 270</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers	115 477		115 477
Fournisseurs & Opérateurs	123 292		123 292
Autres passifs courants	239 248	-641	238 607
	<b>478 018</b>	<b>-641</b>	<b>477 377</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>1 284 646</b>	<b>0</b>	<b>1 284 646</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>2 684 882</b>	<b>0</b>	<b>2 684 882</b>

# TUNISIE TELECOM

ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	12/31/2009	AJUST IFRS	12/31/2009
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
			DEF
Revenus	1 290 412	-11 054	1 279 358
Autres produits d'exploitation	107 112	-14 489	92 622
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 397 524</b>	<b>-25 543</b>	<b>1 371 980</b>
Achats externes	-319 155	2 854	-316 301
Charges du personnel	-189 619	-8 801	-198 420
Dotations aux amortissements et aux pro	-249 867	2	-249 865
Autres produits et charges d'exploitation	-157 087	18 114	-138 973
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>481 796</b>	<b>-13 374</b>	<b>468 421</b>
Quote-part du résultat net des sociétés m	0		0
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>481 796</b>	<b>-13 374</b>	<b>468 421</b>
Produits de placement	28 377	3 343	31 720
Charges financières nettes	-39 509	575	-38 934
<b>Résultat financier</b>	<b>-11 132</b>	<b>3 918</b>	<b>-7 213</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant</b>	<b>470 664</b>	<b>-9 456</b>	<b>461 207</b>
Charges d'impôt	-172 755	9 456	-163 299
<b>Résultat net</b>	<b>297 908</b>	<b>0</b>	<b>297 908</b>
Part du groupe	297 517		297 517
Intérêts minoritaires	392		392
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,125</b>		<b>2,125</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,125</b>		<b>2,125</b>

# TUNISIE TELECOM

## BILAN CONSOLIDE

	12/31/2008	AJUST IFRS	DEF
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	0		0
Immobilisations incorporelles	82 690		82 690
Immobilisations corporelles	1 107 751		1 107 751
Titres mis en équivalence	12 701		12 701
Autres immobilisations financières	13 019		13 019
Actif d'impôts différés	241 925		241 925
	<b>1 458 086</b>	<b>0</b>	<b>1 458 086</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	28 595	-3 947	24 648
Clients et comptes rattachés	432 022	16 740	448 761
Autres actifs courants	16 649	-9 345	7 304
Liquidités et équivalents de liquidités	738 281		738 281
	<b>1 215 548</b>	<b>3 448</b>	<b>1 218 995</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>2 673 634</b>	<b>3 448</b>	<b>2 677 081</b>

# TUNISIE TELECOM

BILAN CONSOLIDE (suite)

	12/31/2008	AJUST IFRS	DEF
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	12/31/2008 TND 000
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	1 400 000		1 400 000
Réserves et autres capitaux propres	52 745		52 745
Résultats reportés	-158 563		-148 659
	<b>1 294 182</b>	<b>0</b>	<b>1 304 086</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	33 060	0	23 155
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 327 242</b>	<b>0</b>	<b>1 327 241</b>
<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	692 849		692 849
Provisions non courantes	13 305		13 305
Autres passifs non courants	130 930	-3 202	127 728
Produits différés	69 653		69 653
Passif d'impôts différés	8 411	3 499	11 911
	<b>915 149</b>	<b>297</b>	<b>915 446</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	105 581		105 581
Fournisseurs & Opérateurs	180 152	-27 107	153 045
Autres passifs courants	145 511	30 256	175 767
	<b>431 244</b>	<b>3 149</b>	<b>434 393</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>1 346 393</b>	<b>3 446</b>	<b>1 349 839</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>2 673 635</b>	<b>3 446</b>	<b>2 677 080</b>

# TUNISIE TELECOM

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	12/31/2008	AJUST IFRS	DEF
	TND 000	NORMES EUROPEENNES	TND 000
Revenus	1 261 906		1 261 906
Autres produits d'exploitation	49 721	3 893	53 614
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 311 627</b>	<b>3 893</b>	<b>1 315 520</b>
Achats externes	-321 485		-321 485
Charges du personnel	-167 886	-1 837	-169 723
Dotations aux amortissements et aux provisions	-262 090	-13 919	-276 009
Autres produits et charges d'exploitation	-140 158	10 521	-129 638
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>420 009</b>	<b>-1 342</b>	<b>418 666</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	421		421
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>420 430</b>	<b>-1 342</b>	<b>419 087</b>
Produits de placement	35 053	1 704	36 757
Charges financières nettes	-84 262	-362	-84 624
<b>Résultat financier</b>	<b>-49 210</b>	<b>1 342</b>	<b>-47 867</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>371 220</b>	<b>0</b>	<b>371 221</b>
Charges d'impôt	-120 181		-120 181
<b>Résultat net</b>	<b>251 039</b>	<b>0</b>	<b>251 040</b>
Part du groupe	244 965		244 966
Intérêts minoritaires	6 074		6 074
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>1,750</b>		<b>1,750</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>1,750</b>		<b>1,750</b>

# TUNISIE TELECOM

## BILAN CONSOLIDE

	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>ACTIFS</b>			
<b>Actifs non courants</b>			
Goodwill	0	0	0
Immobilisations incorporelles	99 505	82 690	104 089
Immobilisations corporelles	1 086 180	1 107 751	1 133 834
Titres mis en équivalence	2 862	12 701	9 971
Autres immobilisations financières	21 618	13 019	14 988
Actif d'impôts différés	205 905	241 925	230 799
	<b>1 416 069</b>	<b>1 458 086</b>	<b>1 493 681</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	15 439	24 648	24 533
Clients et comptes rattachés	439 236	448 761	322 398
Autres actifs courants	13 527	7 304	10 014
Liquidités et équivalents de liquidités	800 609	738 281	751 331
	<b>1 268 812</b>	<b>1 218 995</b>	<b>1 108 276</b>
<b>Total Actifs</b>	<b>2 684 882</b>	<b>2 677 081</b>	<b>2 601 957</b>

# TUNISIE TELECOM

## BILAN CONSOLIDE (suite)

	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>			
Capital social	1 400 000	1 400 000	1 400 000
Réserves et autres capitaux propres	63 449	52 745	50 919
Résultats reportés	-75 737	-148 659	-177 192
	<b>1 387 712</b>	<b>1 304 086</b>	<b>1 273 727</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>12 523</b>	<b>23 155</b>	<b>34 753</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 400 235</b>	<b>1 327 241</b>	<b>1 308 480</b>

<b>Passifs</b>			
<b>Passifs non courants</b>			
Emprunts à long terme	638 653	692 849	636 772
Provisions non courantes	22 864	13 305	61 104
Autres passifs non courants	114 757	127 728	148 365
Produits différés	16 445	69 653	64 374
Passif d'impôts différés	14 552	11 911	12 899
	<b>807 270</b>	<b>915 446</b>	<b>923 514</b>
<b>Passifs courants</b>			
Concours bancaires et autres passifs financiers à court terme	115 477	105 581	92 361
Fournisseurs & Opérateurs	123 292	153 045	166 895
Autres passifs courants	238 607	175 767	110 707
	<b>477 377</b>	<b>434 393</b>	<b>369 963</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>1 284 646</b>	<b>1 349 839</b>	<b>1 293 477</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>2 684 882</b>	<b>2 677 080</b>	<b>2 601 957</b>

## TUNISIE TELECOM

### ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	<b>12/31/2009</b>	<b>12/31/2008</b>	<b>12/31/2007</b>
	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>	<b>TND 000</b>
Revenus	1 279 358	1 261 906	1 195 084
Autres produits d'exploitation	92 622	53 614	43 584
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 371 980</b>	<b>1 315 520</b>	<b>1 238 667</b>
Achats externes	-316 301	-321 485	-283 248
Charges du personnel	-198 420	-169 723	-152 934
Dotations aux amortissements et aux provisions	-249 865	-276 009	-326 215
Autres produits et charges d'exploitation	-138 973	-129 638	-98 726
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>468 421</b>	<b>418 666</b>	<b>377 544</b>
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	0	421	262
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>468 421</b>	<b>419 087</b>	<b>377 806</b>
Produits de placement	31 720	36 757	39 117
Charges financières nettes	-38 934	-84 624	-59 157
<b>Résultat financier</b>	<b>-7 213</b>	<b>-47 867</b>	<b>-20 040</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>	<b>461 207</b>	<b>371 221</b>	<b>357 767</b>
Charges d'impôt	-163 299	-120 181	-132 346
<b>Résultat net</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>



Part du groupe	297 517	244 966	211 376
Intérêts minoritaires	392	6 074	14 045
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>	<b>1,510</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>	<b>1,510</b>

## TUNISIE TELECOM

### ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Variation de la juste valeur des titres destinés à la vente	-1 937	-2 570	560
Mouvements des titres mis en équivalence	-		
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-6	891	-747
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>	<b>-187</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>295 966</b>	<b>249 361</b>	<b>225 233</b>

	TUNISIE TELECOM						RET IFRS					TOTAL AJUST		CONSOLIDE		REGROUPEMENT IPO		CONSOLIDE	
	TT	MATTEL	SOTETEL	TOTAL	AJUST CONSO TG	CONSOLIDE TG	RET IFRS IMMOS	RET IFRS REVENUS	AUTRES RET IFRS	RET IFRS SUBV EQUIP	RET IFRS IMPACT CHANGE	TOTAL AJUST IFRS	CONSOLIDE IFRS	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
<b>TUNISIE TELECOM</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>
Actifs	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	112 399	32 559	319	145 276	11 276	156 552	527 712	0	0	0	0	527 712	684 264	Immobilisations incorporelles	684 264	Immobilisations incorporelles	-580 175	Immobilisations incorporelles	684 264
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Goodwill	0	Goodwill	-580 175	Goodwill	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-56 941	-16 527	-313	-73 781	-1 673	-75 454	-504 720	0	0	0	0	-504 720	-580 175	Immobilisations incorporelles	-580 175	Immobilisations incorporelles	-580 175	Immobilisations incorporelles	-580 175
	<b>55 458</b>	<b>16 032</b>	<b>5</b>	<b>71 495</b>	<b>9 602</b>	<b>81 097</b>	<b>22 992</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 992</b>	<b>104 089</b>		<b>104 089</b>				<b>104 089</b>
Immobilisations corporelles	3 858 528	88 348	27 579	3 974 455	10 967	3 985 422	-549 303	0	0	0	0	-549 303	3 436 119	Immobilisations corporelles	3 436 119	Immobilisations corporelles	3 436 119	Immobilisations corporelles	3 436 119
Amort. Immobilisations corporelles	-2 298 081	-44 076	-17 916	-2 360 072	-432	-2 360 504	58 220	0	0	0	0	58 220	-2 302 285	Immobilisations corporelles	-2 302 285	Immobilisations corporelles	-2 302 285	Immobilisations corporelles	-2 302 285
	<b>1 560 447</b>	<b>44 272</b>	<b>9 663</b>	<b>1 614 382</b>	<b>10 535</b>	<b>1 624 918</b>	<b>-491 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-491 083</b>	<b>1 133 834</b>		<b>1 133 834</b>				<b>1 133 834</b>
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	9 971	9 971	0	0	0	0	0	0	9 971	Titres mis en équivalence	9 971	Titres mis en équivalence	9 971	Titres mis en équivalence	9 971
Titres destinés à la vente (AFS)	0	0	0	0	0	0	0	0	3 167	0	0	3 167	3 167	Autres immobilisations financières	3 167	Autres immobilisations financières	3 167	Autres immobilisations financières	3 167
Immobilisations financières	33 012	190	1 281	34 483	-21 183	13 299	0	0	0	0	0	0	13 299	Autres immobilisations financières	13 299	Autres immobilisations financières	13 299	Autres immobilisations financières	13 299
Prov. Immobilisations financières	-909	0	-570	-1 479	0	-1 479	0	0	0	0	0	0	-1 479	Autres immobilisations financières	-1 479	Autres immobilisations financières	-1 479	Autres immobilisations financières	-1 479
	<b>32 103</b>	<b>190</b>	<b>711</b>	<b>33 004</b>	<b>-11 212</b>	<b>21 792</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 167</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 167</b>	<b>24 959</b>		<b>24 959</b>				<b>24 959</b>
Actif d'impôts différés	0	0	0	0	23 157	23 157	161 331	30 083	66	0	16 162	207 642	230 799	Actif d'impôts différés	230 799	Actif d'impôts différés	230 799	Actif d'impôts différés	230 799
Autres actifs non courants	46 537	0	0	46 537	0	46 537	0	0	0	0	-46 537	-46 537	0	Autres actifs non courants	0	Autres actifs non courants	0	Autres actifs non courants	0
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 694 545</b>	<b>60 494</b>	<b>10 378</b>	<b>1 765 418</b>	<b>32 082</b>	<b>1 797 500</b>	<b>-306 760</b>	<b>30 083</b>	<b>3 233</b>	<b>0</b>	<b>-30 375</b>	<b>-303 820</b>	<b>1 493 681</b>		<b>1 493 681</b>				<b>1 493 681</b>
Stocks	26 880	1 025	6 922	34 827	-1 078	33 749	0	0	0	0	0	0	33 749	Stocks	33 749	Stocks	33 749	Stocks	33 749
Prov. Stocks	-7 205	-86	-1 925	-9 216	0	-9 216	0	0	0	0	0	0	-9 216	Stocks	-9 216	Stocks	-9 216	Stocks	-9 216
	<b>19 675</b>	<b>939</b>	<b>4 997</b>	<b>25 611</b>	<b>-1 078</b>	<b>24 533</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24 533</b>		<b>24 533</b>				<b>24 533</b>
Clients et comptes rattachés	520 850	4 075	35 125	560 051	-13 663	546 388	0	0	0	0	0	0	546 388	Clients et comptes rattachés	546 388	Clients et comptes rattachés	546 388	Clients et comptes rattachés	546 388
Prov. Clients	-336 203	-2 477	-3 688	-342 368	0	-342 368	0	0	0	0	0	0	-342 368	Clients et comptes rattachés	-342 368	Clients et comptes rattachés	-342 368	Clients et comptes rattachés	-342 368
	<b>184 647</b>	<b>1 598</b>	<b>31 438</b>	<b>217 683</b>	<b>-13 663</b>	<b>204 020</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>204 020</b>		<b>204 020</b>				<b>204 020</b>
Opérateurs débiteurs	115 905	925	0	116 830	-1 810	115 020	0	0	0	0	0	0	115 020	Clients et comptes rattachés	115 020	Clients et comptes rattachés	115 020	Clients et comptes rattachés	115 020
Prov. Opérateurs	-14 864	0	0	-14 864	0	-14 864	0	0	0	0	0	0	-14 864	Clients et comptes rattachés	-14 864	Clients et comptes rattachés	-14 864	Clients et comptes rattachés	-14 864
	<b>101 041</b>	<b>925</b>	<b>0</b>	<b>101 966</b>	<b>-1 810</b>	<b>100 156</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 156</b>		<b>100 156</b>				<b>100 156</b>
Autres actifs courants	35 208	903	5 640	41 751	-1 484	40 267	0	0	-52	0	0	-52	40 215	Autres actifs courants	40 215	Autres actifs courants	40 215	Autres actifs courants	40 215
Prov. Autres actifs courants	-11 244	0	-735	-11 979	0	-11 979	0	0	0	0	0	0	-11 979	Autres actifs courants	-11 979	Autres actifs courants	-11 979	Autres actifs courants	-11 979
	<b>23 964</b>	<b>903</b>	<b>4 906</b>	<b>29 772</b>	<b>-1 484</b>	<b>28 288</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-52</b>	<b>28 236</b>		<b>28 236</b>				<b>28 236</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	742 867	5 965	2 499	751 331	0	751 331	0	0	0	0	0	0	751 331	Liquidités et équivalents de liquidités	751 331	Liquidités et équivalents de liquidités	751 331	Liquidités et équivalents de liquidités	751 331
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 072 194</b>	<b>10 330</b>	<b>43 840</b>	<b>1 126 363</b>	<b>-18 035</b>	<b>1 108 328</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-52</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-52</b>	<b>1 108 276</b>		<b>1 108 276</b>				<b>1 108 276</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 766 739</b>	<b>70 824</b>	<b>54 218</b>	<b>2 891 781</b>	<b>14 047</b>	<b>2 905 828</b>	<b>-306 760</b>	<b>30 083</b>	<b>3 181</b>	<b>0</b>	<b>-30 375</b>	<b>-303 872</b>	<b>2 601 957</b>		<b>2 601 957</b>				<b>2 601 957</b>

	TUNISIE TELECOM						RET IFRS					TOTAL AJUST		CONSOLIDE		REGROUPEMENT IPO		CONSOLIDE	
	TT	MATTEL	SOTETEL	TOTAL	UST CONSO TG	CONSOLIDE	RET IFRS IMMOS	RET IFRS REVENUS	AUTRES RET IFRS	RET IFRS SUBV EQUIP	RET IFRS IMPACT CHANGE	TOTAL AJUST IFRS	CONSOLIDE IFRS	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
<b>TUNISIE TELECOM</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2007</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2009</b>
Capitaux propres & Passif	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2007	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
Capital social	1 400 000	7 069	23 184	1 430 253	-30 253	1 400 000	0	0	0	0	0	0	1 400 000	Capital social	1 400 000	Capital social	1 400 000	Capital social	1 400 000
Réserves légales	31 098	606	1 794	33 498	-225	33 273	0	0	0	0	0	0	33 273	Réserves et autres capitaux propres	33 273	Réserves et autres capitaux propres	33 273	Réserves et autres capitaux propres	33 273
Fonds social	1 078	0	0	1 078	0	1 078	0	0	0	0	0	0	1 078	Réserves et autres capitaux propres	1 078	Réserves et autres capitaux propres	1 078	Réserves et autres capitaux propres	1 078
Autres capitaux propres	49 322	9 177	13 448	71 947	-11 476	60 471	-37	0	0	-49 322	0	-49 359	11 111	Réserves et autres capitaux propres	11 111	Réserves et autres capitaux propres	11 111	Réserves et autres capitaux propres	11 111
Résultats reportés	-19 444	-7 615	-2 809	-29 867	60 578	30 711	-302 564	-58 550	-21 918	0	-18 978	-402 009	-371 298	Résultats reportés	-371 298	Résultats reportés	-371 298	Résultats reportés	-371 298
Variation des JV des AFS	0	0	0	0	0	0	0	0	3 167	0	0	3 167	3 167	Réserves et autres capitaux propres	3 167	Réserves et autres capitaux propres	3 167	Réserves et autres capitaux propres	3 167
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	-27 230	-27 230	0	0	0	0	0	0	-27 230	Résultats reportés	-27 230	Résultats reportés	-27 230	Résultats reportés	-27 230
Réserves spéciales de réévaluation	0	0	0	0	3 037	3 037	0	0	0	0	0	0	3 037	Réserves et autres capitaux propres	3 037	Réserves et autres capitaux propres	3 037	Réserves et autres capitaux propres	3 037
Ecart de conversion des EF	0	-1 465	0	-1 465	718	-747	0	0	0	0	0	0	-747	Réserves et autres capitaux propres	-747	Réserves et autres capitaux propres	-747	Réserves et autres capitaux propres	-747
Réserves consolidées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Réserves et autres capitaux propres	0	Réserves et autres capitaux propres	0	Réserves et autres capitaux propres	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 462 055</b>	<b>7 771</b>	<b>35 617</b>	<b>1 505 443</b>	<b>-4 851</b>	<b>1 500 592</b>	<b>-302 601</b>	<b>-58 550</b>	<b>-18 751</b>	<b>-49 322</b>	<b>-18 978</b>	<b>-448 202</b>	<b>1 052 391</b>		<b>1 052 391</b>				<b>1 052 391</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	0	0	0	0	30 612	30 612	0	0	0	0	0	0	30 612	Intérêts des minoritaires	30 612	Intérêts des minoritaires	30 612	Intérêts des minoritaires	30 612
Intérêts des minoritaires dans les résultats	0	0	0	0	14 045	14 045	0	0	0	0	0	0	14 045	Intérêts des minoritaires	14 045	Intérêts des minoritaires	14 045	Intérêts des minoritaires	14 045
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 657</b>	<b>44 657</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44 657</b>		<b>44 657</b>				<b>44 657</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l</b>	<b>1 462 055</b>	<b>7 771</b>	<b>35 617</b>	<b>1 505 443</b>	<b>39 806</b>	<b></b>													





							RET IFRS	RET IFRS	AUTRES RET	RET IFRS	RET IFRS	TOTAL	TOTAL	CONSOLIDE		CONSOLIDE
	TT	MATTEL	SOTETEL	TOTAL UST CONSO TG		CONSOLIDE	IMMOS	REVENUS	IFRS	SUBV EQUIP	IMPACT	AJUST IFRS	AJUST IFRS	IFRS	REGROUPEMENT IPO	CONSOLIDE
TUNISIE TELECOM	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
Capitaux propres & Passif	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2009
Capital social	1 400 000	7 069	23 184	1 430 253	-30 253	1 400 000	0	0	0	0	0	0	0	1 400 000	Capital social	1 400 000
Réserves légales	41 838	606	1 794	44 238	-1 463	42 775	0	0	0	0	0	0	0	42 775	Réserves et autres capitaux propri	42 775
Fonds social	2 102	0	1 087	3 188	-706	2 482	0	0	0	0	0	0	0	2 482	Réserves et autres capitaux propri	2 482
Autres capitaux propres	65 564	0	12 430	77 994	-9 451	68 543	-37	0	0	-65 564	-65 601	1 063	4 004	4 004	Réserves et autres capitaux propri	4 004
Résultats reportés	0	456	-8 223	-7 767	46 694	38 926	-307 248	-56 298	-45 800	0	-22 302	-431 649	0	-392 723	Résultats reportés	-392 723
Variation des JV des AFS	0	0	0	0	0	0	0	0	597	0	597	0	0	597	Réserves et autres capitaux propri	597
Effets des modifications comptables	-18 633	0	0	-18 633	-10 805	-29 438	-6 015	6 811	13 575	4 497	-235	18 633	-10 805	-10 805	Résultats reportés	-10 805
Réserves spéciales de réévaluation	0	0	0	0	3 037	3 037	0	0	0	0	0	0	3 037	3 037	Réserves et autres capitaux propri	3 037
Ecart de conversion des EF	0	-906	0	-906	466	-440	300	0	-11	0	0	289	0	-151	Réserves et autres capitaux propri	-151
Réserves consolidées	0	0	0	0	1 063	1 063	0	0	0	0	0	-1 063	0	0	Réserves et autres capitaux propri	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 490 871</b>	<b>7 225</b>	<b>30 272</b>	<b>1 528 367</b>	<b>-1 419</b>	<b>1 526 948</b>	<b>-313 001</b>	<b>-49 487</b>	<b>-31 639</b>	<b>-61 067</b>	<b>-22 537</b>	<b>-477 731</b>	<b>0</b>	<b>1 049 217</b>		<b>1 049 217</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	0	0	0	0	26 986	26 986	0	0	0	0	0	0	0	26 986	Intérêts des minoritaires	26 986
Intérêts des minoritaires dans les résultats	0	0	0	0	6 074	6 074	0	0	0	0	0	0	0	6 074	Intérêts des minoritaires	6 074
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 060</b>	<b>33 060</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33 060</b>		<b>33 060</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 490 871</b>	<b>7 225</b>	<b>30 272</b>	<b>1 528 367</b>	<b>31 641</b>	<b>1 560 008</b>	<b>-313 001</b>	<b>-49 487</b>	<b>-31 639</b>	<b>-61 067</b>	<b>-22 537</b>	<b>-477 731</b>	<b>0</b>	<b>1 082 277</b>		<b>1 082 277</b>
Résultat net de l'exercice	243 204	24 590	-3 425	264 368	-20 639	243 730	-2 847	-4 072	14 940	4 779	-18 222	2 722	-1 486	244 966		244 966
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 734 075</b>	<b>31 815</b>	<b>26 846</b>	<b>1 792 736</b>	<b>11 002</b>	<b>1 803 738</b>	<b>-315 848</b>	<b>-45 415</b>	<b>-16 699</b>	<b>-56 288</b>	<b>-40 759</b>	<b>-475 009</b>	<b>-1 486</b>	<b>1 327 242</b>		<b>1 327 242</b>
Emprunts à long terme	692 849	0	0	692 849	0	692 849	0	0	0	0	0	0	0	692 849	Emprunts à long terme	692 849
Autres passifs financiers	40 231	0	0	40 231	0	40 231	0	0	0	51 294	-9 817	41 477	49 223	130 930	Autres passifs non courants	130 930
Produits différés	0	0	0	0	0	0	0	69 653	0	0	0	69 653	0	69 653	Produits différés	69 653
Provisions	7 843	3 509	1 954	13 305	0	13 305	0	0	0	0	0	0	-2 714	10 591	Provisions non courantes	10 591
Passifs d'impôt différés	0	0	0	0	0	0	0	3 499	11	4 995	3 406	11 910	-3 499	8 411	Passif d'impôts différés	8 411
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>740 922</b>	<b>3 509</b>	<b>1 954</b>	<b>746 385</b>	<b>0</b>	<b>746 385</b>	<b>0</b>	<b>73 152</b>	<b>11</b>	<b>56 288</b>	<b>-6 411</b>	<b>123 040</b>	<b>43 009</b>	<b>912 434</b>		<b>912 434</b>
Fournisseurs d'exploitation	88 824	17 515	13 924	120 263	-17 692	102 571	0	0	0	0	0	-18 617	83 954	83 954	Fournisseurs & Opérateurs	83 954
Fournisseurs d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	Fournisseurs & Opérateurs	0
Opérateurs créditeurs	92 917	4 262	0	97 179	-981	96 198	0	0	0	0	0	0	0	96 198	Fournisseurs & Opérateurs	96 198
Produits constatés d'avance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	27 525	27 525	Autres passifs courants	27 525	
Provisions courantes	18 572	0	0	18 572	8 968	27 540	0	0	0	0	0	-24 826	2 714	2 714	Provisions non courantes	2 714
Etat, impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52 166	52 166	Autres passifs courants	52 166	
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	16 369	16 369	Autres passifs courants	16 369	
Autres passifs courants	114 432	28 830	3 944	147 205	-3 615	143 590	0	0	0	0	0	-94 141	49 450	49 450	Autres passifs courants	49 450
Concours bancaires et autres passifs financiers	105 411	4	167	105 581	0	105 581	0	0	0	0	0	0	0	105 581	Concours bancaires et autres pas	105 581
<b>Total des passifs courants</b>	<b>420 156</b>	<b>50 610</b>	<b>18 035</b>	<b>488 801</b>	<b>-13 320</b>	<b>475 480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-41 522</b>	<b>433 958</b>		<b>433 958</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 161 078</b>	<b>54 119</b>	<b>19 989</b>	<b>1 235 185</b>	<b>-13 320</b>	<b>1 221 865</b>	<b>0</b>	<b>73 152</b>	<b>11</b>	<b>56 288</b>	<b>-6 411</b>	<b>123 040</b>	<b>1 487</b>	<b>1 346 392</b>		<b>1 346 392</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>2 895 152</b>	<b>85 934</b>	<b>46 835</b>	<b>3 027 921</b>	<b>-2 318</b>	<b>3 025 603</b>	<b>-315 848</b>	<b>27 737</b>	<b>-16 688</b>	<b>0</b>	<b>-47 170</b>	<b>-351 969</b>	<b>0</b>	<b>2 673 633</b>		<b>2 673 633</b>

	TUNISIE TELECOM						RET IFRS	RET IFRS	AUTRES RET	RET IFRS	RET IFRS	TOTAL	TOTAL	CONSOLIDE	REGROUPEMENT IPO	CONSOLIDE IFRS
	TT	MATTEL	SOTETEL	TOTAL UST	CONSO TG	CONSOLIDE	IMMOS	REVENUS	IFRS	SUBV EQUIP	IMPACT CHANGE	AJUST IFRS	AJUST IFRS	IFRS	en TND	en TND
	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
P&L	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2008	31/12/2009
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 265 091</b>	<b>85 890</b>	<b>39 293</b>	<b>1 390 274</b>	<b>-15 822</b>	<b>1 374 451</b>	<b>854</b>	<b>-71 030</b>	<b>0</b>	<b>7 352</b>	<b>0</b>	<b>-62 824</b>	<b>0</b>	<b>1 311 627</b>		<b>1 311 627</b>
Revenus	1 250 695	85 890	38 829	1 375 414	-32 386	1 343 028	0	-81 122	0	0	0	-81 122	0	1 261 906	Revenus	1 261 906
Autres produits d'exploitation	1 971	0	464	2 436	-359	2 076	854	0	0	0	0	854	0	2 931	Autres produits d'exploitation	2 931
Amortissement subvention d'équipement	7 009	0	0	7 009	0	7 009	0	10 092	0	7 352	0	17 444	0	24 453	Autres produits d'exploitation	24 453
Production immobilisée	5 415	0	0	5 415	16 923	22 338	0	0	0	0	0	0	0	22 338	Autres produits d'exploitation	22 338
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>901 921</b>	<b>51 893</b>	<b>39 291</b>	<b>993 105</b>	<b>-8 348</b>	<b>984 757</b>	<b>4 911</b>	<b>-77 280</b>	<b>-27 421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-99 790</b>	<b>0</b>	<b>884 966</b>		<b>-884 966</b>
Achat d'approvisionnements consommés	40 378	6 873	17 875	65 126	0	65 126	0	-207	0	0	0	-207	0	64 919	Achats externes	-64 919
Achats services télécoms	25 358	3 382	4 251	32 991	16	33 007	0	-8 000	0	0	0	-8 000	0	25 006	Achats externes	-25 006
Charges de personnel	149 826	5 508	12 552	167 886	0	167 886	0	0	0	0	0	0	0	167 886	Charges du personnel	-167 886
Dotations aux amortissements	258 101	11 784	1 072	270 957	3 822	274 779	4 911	0	11 580	0	0	16 491	0	291 270	Dotations aux amortissements et	-291 270
Dotations aux provisions	15 353	-6 502	-190	8 660	1 161	9 821	0	0	-39 001	0	0	-39 001	0	-29 180	Dotations aux amortissements et	29 180
Redevance	69 073	0	0	69 073	0	69 073	0	-69 073	0	0	0	-69 073	0	0	Achats externes	0
Charges d'interconnexion	221 502	18 128	0	239 629	-8 070	231 559	0	0	0	0	0	0	0	231 559	Achats externes	-231 559
Autres charges d'exploitation	122 331	12 720	3 732	138 783	-5 277	133 506	0	0	0	0	0	0	0	133 506	Autres produits et charges d'expl	-133 506
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>363 169</b>	<b>33 997</b>	<b>3</b>	<b>397 169</b>	<b>-7 475</b>	<b>389 695</b>	<b>-4 056</b>	<b>6 250</b>	<b>27 421</b>	<b>7 352</b>	<b>0</b>	<b>36 966</b>	<b>0</b>	<b>426 661</b>		<b>2 196 594</b>
Produits de placement	49 204	0	0	49 205	-14 152	35 053	0	0	0	0	0	0	0	35 053	Produits de placement	35 053
Charges financières nettes	-56 699	-802	43	-57 458	1 248	-56 210	0	0	0	-28 052	-28 052	0	0	-84 262	Charges financières nettes	-84 262
Autres pertes ordinaires	-2 177	-1 301	-3 201	-6 679	0	-6 679	0	0	-19 180	0	0	-19 180	0	-25 859	Autres produits et charges d'expl	-25 859
Autres gains ordinaires	17 393	1 619	-232	18 780	376	19 156	51	0	0	0	0	51	0	19 207	Autres produits et charges d'expl	19 207
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-421</b>	<b>-421</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>421</b>	<b>Quote-part du résultat net des</b>	<b>421</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 074</b>	<b>-6 074</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-6 074</b>		<b>-6 074</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>370 891</b>	<b>33 513</b>	<b>-3 387</b>	<b>401 017</b>	<b>-25 657</b>	<b>375 360</b>	<b>-4 005</b>	<b>6 250</b>	<b>8 241</b>	<b>7 352</b>	<b>-28 052</b>	<b>-10 214</b>	<b>0</b>	<b>365 146</b>		<b>2 135 079</b>
Impôts sur les sociétés	127 687	8 923	39	136 649	103	136 752	0	0	0	0	0	0	1 488	138 239	Charges d'impôt	138 239
Impôt différé	0	0	0	0	-5 121	-5 121	-1 159	2 178	-6 699	2 573	-9 830	-12 937	0	-18 059	Charges d'impôt	-18 059
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>243 204</b>	<b>24 590</b>	<b>-3 425</b>	<b>264 368</b>	<b>-20 639</b>	<b>243 730</b>	<b>-2 846</b>	<b>4 072</b>	<b>14 940</b>	<b>4 779</b>	<b>-18 222</b>	<b>2 723</b>	<b>-1 487</b>	<b>244 965</b>		<b>2 014 898</b>
Effets des modifications comptables	-18 633	0	0	-18 633	-10 805	-29 438	-6 015	6 811	13 575	0	-235	14 136	4 497	-10 805	Résultats reportés	
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>224 571</b>	<b>24 590</b>	<b>-3 425</b>	<b>245 735</b>	<b>-31 444</b>	<b>214 291</b>	<b>-8 861</b>	<b>10 883</b>	<b>28 515</b>	<b>4 779</b>	<b>-18 457</b>	<b>16 859</b>	<b>3 010</b>	<b>234 160</b>		<b>2 014 898</b>

Ecart entre Mattel et TT (Compte Associés) :

	TT	MATTEL	SOTETEL	DIVA SICAR	TOTAL	AJUST CONSO TG	CONSOLIDÉ
TUNISIE TELECOM	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
Actifs	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
Immobilisations incorporelles	178 691	38 438	881	0	218 010	11 276	229 286
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-76 732	-21 968	-392	0	-99 092	-6 708	-105 799
	<b>101 959</b>	<b>16 470</b>	<b>490</b>	<b>0</b>	<b>118 918</b>	<b>4 568</b>	<b>123 487</b>
Immobilisations corporelles	4 241 369	92 618	26 506	59	4 360 552	7 897	4 368 449
Amort. Immobilisations corporelles	-2 783 088	-34 673	-17 497	-2	-2 835 260	-2 119	-2 837 379
	<b>1 458 281</b>	<b>57 945</b>	<b>9 009</b>	<b>57</b>	<b>1 525 292</b>	<b>5 778</b>	<b>1 531 070</b>
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	0	2 862	2 862
Titres destinés à la vente (AFS)	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations financières	40 964	196	1 300	0	42 460	-18 024	24 436
Prov. Immobilisations financières	-909	0	-570	0	-1 479	0	-1 479
	<b>40 055</b>	<b>196</b>	<b>729</b>	<b>0</b>	<b>40 981</b>	<b>-15 162</b>	<b>25 819</b>
Actif d'impôts différés	0	0	0	0	0	10 998	10 998
Autres actifs non courants	63 055	0	0	10	63 065	0	63 065
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 663 350</b>	<b>74 611</b>	<b>10 228</b>	<b>67</b>	<b>1 748 256</b>	<b>6 182</b>	<b>1 754 438</b>
Stocks	24 774	1 229	5 035	0	31 038	-1 078	29 960
Prov. Stocks	-6 848	-84	-2 397	0	-9 329	0	-9 329
	<b>17 926</b>	<b>1 144</b>	<b>2 639</b>	<b>0</b>	<b>21 709</b>	<b>-1 078</b>	<b>20 631</b>
Clients et comptes rattachés	613 873	4 614	32 713	0	651 200	-18 608	632 591
Prov. Clients	-358 046	-3 210	-4 183	0	-365 438	-745	-366 184
	<b>255 827</b>	<b>1 404</b>	<b>28 530</b>	<b>0</b>	<b>285 761</b>	<b>-19 353</b>	<b>266 408</b>
Opérateurs débiteurs	176 077	2	0	0	176 078	-1 574	174 504
Prov. Opérateurs	-12 578	0	0	0	-12 578	0	-12 578
	<b>163 499</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>163 500</b>	<b>-1 574</b>	<b>161 926</b>
Autres actifs courants	57 076	984	712	2	58 774	-23 668	35 106
Prov. Autres actifs courants	-13 802	-404	-834	0	-15 040	776	-14 264
	<b>43 275</b>	<b>580</b>	<b>-122</b>	<b>2</b>	<b>43 734</b>	<b>-22 892</b>	<b>20 842</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	788 720	4 367	2 578	4 945	800 609	0	800 609
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 269 247</b>	<b>7 496</b>	<b>33 624</b>	<b>4 947</b>	<b>1 315 314</b>	<b>-44 898</b>	<b>1 270 416</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 932 596</b>	<b>82 107</b>	<b>43 852</b>	<b>5 014</b>	<b>3 063 570</b>	<b>-38 716</b>	<b>3 024 854</b>

	TT	MATTEL	SOTETEL	DIVA SICAR	TOTAL	AJUST CONSO TG	CONSOLIDE
TUNISIE TELECOM	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
Capitaux propres & Passif	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
Capital social	1 400 000	7 069	23 184	5 000	1 435 253	-35 253	1 400 000
Réserves légales	53 067	606	1 794	0	55 467	-1 463	54 004
Fonds social	3 757	0	1 026	0	4 783	-667	4 116
Autres capitaux propres	65 695	0	12 430	0	78 126	-9 451	68 674
Résultats reportés	0	813	-11 690	0	-10 877	39 500	28 623
Variation des JV des AFS	0	0	0	0	0	0	0
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0
Réserves spéciales de réévaluation	0	0	0	0	0	3 037	3 037
Ecart de conversion des EF	0	-877	0	0	-877	544	-333
Réserves consolidées	0	0	0	0	0	1 022	1 022
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 522 519</b>	<b>7 611</b>	<b>26 744</b>	<b>5 000</b>	<b>1 561 874</b>	<b>-2 730</b>	<b>1 559 144</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	0	0	0	0	0	21 999	21 999
Intérêts des minoritaires dans les résultats	0	0	0	0	0	-190	-190
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21 809</b>	<b>21 809</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 522 519</b>	<b>7 611</b>	<b>26 744</b>	<b>5 000</b>	<b>1 561 874</b>	<b>19 079</b>	<b>1 580 953</b>
Résultat net de l'exercice	252 580	296	734	0	253 610	-25 358	228 252
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 775 099</b>	<b>7 907</b>	<b>27 477</b>	<b>5 000</b>	<b>1 815 484</b>	<b>-6 279</b>	<b>1 809 205</b>
Emprunts à long terme	635 456	0	3 197	0	638 653	0	638 653
Autres passifs financiers	29 696	0	0	0	29 696	0	29 696
Produits différés	0	0	0	0	0	0	0
Provisions	11 644	6 078	607	0	18 329	4 535	22 864
Passifs d'impôt différés	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>676 797</b>	<b>6 078</b>	<b>3 804</b>	<b>0</b>	<b>686 679</b>	<b>4 535</b>	<b>691 213</b>
Fournisseurs d'exploitation	123 407	14 354	10 034	0	147 795	-16 588	131 207
Fournisseurs d'investissement	0	0	0	0	0	0	0
Opérateurs créditeurs	45 174	-3 942	0	0	41 232	-118	41 114
Produits constatés d'avance	37 116	3 485	29	0	40 630	0	40 630
Provisions courantes	0	0	0	0	0	0	0
Etat, impôts et taxes	0	0	0	0	0	0	0
Personnel et comptes rattachés	0	0	0	0	0	0	0
Autres passifs courants	161 501	54 212	546	14	216 272	-20 265	196 007
Concours bancaires et autres passifs financier	113 502	13	1 963	0	115 477	0	115 477
<b>Total des passifs courants</b>	<b>480 700</b>	<b>68 122</b>	<b>12 571</b>	<b>14</b>	<b>561 407</b>	<b>-36 972</b>	<b>524 435</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 157 497</b>	<b>74 200</b>	<b>16 375</b>	<b>14</b>	<b>1 248 085</b>	<b>-32 437</b>	<b>1 215 648</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>2 932 596</b>	<b>82 107</b>	<b>43 852</b>	<b>5 014</b>	<b>3 063 570</b>	<b>-38 716</b>	<b>3 024 854</b>
#VALEUR!	0	0	0	0	0	0	0



	TT	MATTEL	SOTETEL	DIVA SICAR	TOTAL	AJUST CONSO TG	CONSOLIDE
TUNISIE TELECOM	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
P&L	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 317 140</b>	<b>78 012</b>	<b>31 126</b>	<b>10</b>	<b>1 426 288</b>	<b>-2 610</b>	<b>1 423 678</b>
Revenus	1 296 261	78 012	20 885	0	1 395 158	-20 121	1 375 037
Autres produits d'exploitation	4 238	0	10 241	10	14 489	0	14 489
Amortissement subvention d'équipement	8 759	0	0	0	8 759	0	8 759
Production immobilisée	7 881	0	0	0	7 881	17 511	25 392
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>925 255</b>	<b>51 128</b>	<b>33 751</b>	<b>69</b>	<b>1 010 203</b>	<b>-5 349</b>	<b>1 004 855</b>
Achat d'approvisionnements consommés	50 105	8 256	13 182	3	71 546	0	71 546
Achats services télécoms	23 971	258	5 812	0	30 041	0	30 041
Charges de personnel	171 111	5 590	10 250	57	187 008	0	187 008
Dotations aux amortissements	255 310	11 096	1 143	2	267 551	2 223	269 774
Dotations aux provisions	6 827	-6 028	76	0	875	4 190	5 066
Redevance	71 854	2 652	0	0	74 506	0	74 506
Charges d'interconnexion	212 849	17 175	0	0	230 024	-6 887	223 137
Autres charges d'exploitation	133 228	12 129	3 289	8	148 653	-4 875	143 778
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>391 885</b>	<b>26 884</b>	<b>-2 625</b>	<b>-59</b>	<b>416 085</b>	<b>2 739</b>	<b>418 824</b>
Produits de placement	41 999	0	0	0	41 999	-13 622	28 377
Charges financières nettes	-43 054	-5 324	59	59	-48 260	-1 778	-50 038
Autres pertes ordinaires	-21 076	-11 249	-240	0	-32 564	93	-32 472
Autres gains ordinaires	13 035	-7 996	3 577	0	8 616	-415	8 201
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>190</b>	<b>190</b>
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant im</b>	<b>382 789</b>	<b>2 316</b>	<b>771</b>	<b>0</b>	<b>385 875</b>	<b>-12 792</b>	<b>373 083</b>
Impôts sur les sociétés	130 209	2 019	37	0	132 265	-408	131 857
Impôt différé	0	0	0	0	0	12 973	12 973
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>252 580</b>	<b>296</b>	<b>734</b>	<b>0</b>	<b>253 610</b>	<b>-25 358</b>	<b>228 252</b>
Effets des modifications comptables	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>252 580</b>	<b>296</b>	<b>734</b>	<b>0</b>	<b>253 610</b>	<b>-25 358</b>	<b>228 252</b>

RET IFRS IMMOS	RET IFRS REVENUS	AUTRES RET IFRS	RET IFRS SUBV EQUIP	RET IFRS IMPACT CHANGE	TOTAL AJUST IFRS	REPART KP +RECL	CONSOLIDE IFRS	REGROUPEMENT IPO	CONSOLIDE IFRS
en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
355 590	0	0	0	0	355 590	0	584 876	Immobilisations incorporelles	584 876
0	0	0	0	0	0	0	0	Goodwill	0
-363 049	0	0	0	0	-363 049	-16 523	-485 371	Immobilisations incorporelles	-485 371
<b>-7 459</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 459</b>	<b>-16 523</b>	<b>99 505</b>		<b>99 505</b>
-379 634	0	0	0	0	-379 634	0	3 988 816	Immobilisations corporelles	3 988 816
-81 779	0	0	0	0	-81 779	16 523	-2 902 636	Immobilisations corporelles	-2 902 636
<b>-461 412</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-461 412</b>	<b>16 523</b>	<b>1 086 180</b>		<b>1 086 180</b>
0	0	0	0	0	0	0	2 862	Titres mis en équivalence	2 862
0	0	13 681	0	0	13 681	0	13 681	Autres immobilisations financières	13 681
0	0	-15 020	0	0	-15 020	0	9 416	Autres immobilisations financières	9 416
0	0	0	0	0	0	0	-1 479	Autres immobilisations financières	-1 479
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 339</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 339</b>	<b>0</b>	<b>24 479</b>		<b>24 479</b>
172 123	43 079	914	0	25 399	241 515	-46 608	205 905	Actif d'impôts différés	205 905
0	0	-10	0	-63 055	-63 065	0	0	Autres actifs non courants	0
<b>-296 749</b>	<b>43 079</b>	<b>-436</b>	<b>0</b>	<b>-37 655</b>	<b>-291 761</b>	<b>-46 608</b>	<b>1 416 069</b>		<b>1 416 069</b>
-1 603	0	0	0	0	-1 603	-3 946	24 410	Stocks	24 410
0	0	0	0	0	0	358	-8 971	Stocks	-8 971
<b>-1 603</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 603</b>	<b>-3 588</b>	<b>15 439</b>		<b>15 439</b>
0	0	0	0	0	0	13 461	646 052	Clients et comptes rattachés	646 052
0	0	0	0	0	0	0	-366 184	Clients et comptes rattachés	-366 184
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 461</b>	<b>279 868</b>		<b>279 868</b>
0	0	0	0	0	0	0	174 504	Clients et comptes rattachés	174 504
0	0	0	0	0	0	-2 558	-15 136	Clients et comptes rattachés	-15 136
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 558</b>	<b>159 368</b>		<b>159 368</b>
0	0	0	0	0	0	-9 514	25 592	Autres actifs courants	25 592
0	0	0	0	0	0	2 199	-12 065	Autres actifs courants	-12 065
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 315</b>	<b>13 527</b>		<b>13 527</b>
0	0	0	0	0	0	0	800 609	Liquidités et équivalents de liquidités	800 609
<b>-1 603</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 603</b>	<b>0</b>	<b>1 268 812</b>		<b>1 268 812</b>
<b>-298 352</b>	<b>43 079</b>	<b>-436</b>	<b>0</b>	<b>-37 655</b>	<b>-293 364</b>	<b>-46 608</b>	<b>2 684 882</b>		<b>2 684 882</b>



RET IFRS IMMOS	RET IFRS REVENUS	AUTRES RET IFRS	RET IFRS SUBV EQUIP	RET IFRS IMPACT CHANGE	TOTAL AJUST IFRS	REPART KP +RECL	CONSOLIDE IFRS	REGROUPEMENT IPO	CONSOLIDE IFRS
en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND	en TND
31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009	31/12/2009
0	-32 108	0	5 953	0	-26 155	0	1 397 524		1 397 524
0	-84 625	0	0	0	-84 625	0	1 290 412	Revenus	1 290 412
0	0	0	0	0	0	0	14 489	Autres produits d'exploitation	14 489
0	52 518	0	5 953	0	58 471	0	67 230	Autres produits d'exploitation	67 230
0	0	0	0	0	0	0	25 392	Autres produits d'exploitation	25 392
<b>-7 688</b>	<b>-79 579</b>	<b>-14 663</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-101 930</b>	<b>0</b>	<b>831 379</b>		<b>-902 429</b>
-496	0	0	0	0	-496		71 050	Achats externes	-71 050
0	-5 073	0	0	0	-5 073		24 968	Achats externes	-24 968
0	0	2 611	0	0	2 611		189 619	Charges du personnel	-189 619
-7 688	0	0	0	0	-7 688	0	262 086	Dotations aux amortissements et aux pr	-262 086
0	0	-17 285	0	0	-17 285	0	-12 219	Dotations aux amortissements et aux pr	12 219
0	-74 506	0	0	0	-74 506	0	0	Achats externes	0
0	0	0	0	0	0		223 137	Achats externes	-223 137
0	0	10	0	0	10		143 788	Autres produits et charges d'exploitatio	-143 788
<b>-7 688</b>	<b>-111 686</b>	<b>-14 663</b>	<b>5 953</b>	<b>0</b>	<b>-128 085</b>	<b>0</b>	<b>2 228 902</b>		<b>495 095</b>
0	0	0	0	0	0	0	28 377	Produits de placement	28 377
0	0	0	0	10 528	10 528	0	-39 509	Charges financières nettes	-39 509
0	11 007	0	0	0	11 007	-36	-21 500	Autres produits et charges d'exploitatio	-21 500
0	0	0	0	0	0	0	8 201	Autres produits et charges d'exploitatio	8 201
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Quote-part du résultat net des sociét</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-582</b>	<b>-392</b>		<b>-392</b>
<b>-7 688</b>	<b>-100 679</b>	<b>-14 663</b>	<b>5 953</b>	<b>10 528</b>	<b>-106 549</b>	<b>-618</b>	<b>2 204 079</b>		<b>2 204 079</b>
0	0	0	0	0	0		131 857	Charges d'impôt	131 857
2 941	20 164	-914	2 084	3 650	27 925	0	40 898	Charges d'impôt	40 898
<b>-10 629</b>	<b>-120 843</b>	<b>-13 749</b>	<b>3 869</b>	<b>6 878</b>	<b>-134 474</b>	<b>-618</b>	<b>2 031 324</b>		<b>2 031 324</b>
0	0	0	0	0	0	0	0	Résultats reportés	
<b>-10 629</b>	<b>-120 843</b>	<b>-13 749</b>	<b>3 869</b>	<b>6 878</b>	<b>-134 474</b>	<b>-618</b>	<b>2 031 324</b>		<b>2 031 324</b>

# TUNISIE TELECOM

## BILAN CONSOLIDE

Modele				IFRS EIT			Ecart		Commentaires	
	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007			2007		2007		
	TND 000	TND 000	TND 000			TND'000		TND'000	TND'000	
<b>ACTIFS</b>										
<b>Actifs non courants</b>										
Goodwill	0	0	0							
Immobilisations incorporelles	99 505	82 690	204 303	Intangible assets	5	104 089		100 214		
Immobilisations corporelles	1 086 180	1 107 751	1 033 620	Property, plant and equipment	4	1 133 834		-100 214		
Titres mis en équivalence	2 862	12 701	9 971	Investment in associates	6	9 972		-1		
Autres immobilisations financières	21 618	13 019	14 988	Available-for-sale financial assets	6	10 317		1		
Actif d'impôts différés	205 905	241 925	230 799	Others non current financial assets	6	4 670				
				Deferred income tax assets	7	230 799		0		
	<b>1 416 069</b>	<b>1 458 086</b>	<b>1 493 681</b>			<b>1 493 681</b>		<b>0</b>		
<b>Actifs courants</b>										
Stocks	15 439	24 648	24 533	Inventories	8	24 533		0		
Clients et comptes rattachés	439 236	448 761	322 398	Trade receivables					Recalssements des opérateurs pour 100 156 MDT(VB 115020 PROV-14864) et des distributeurs pour 18 222 MDT présenté initialement au niveau des autres actifs courants	
				Due from Operators	9	204 020		118 378		
Autres actifs courants	13 527	7 304	10 014	Other current assets	10			-118 378	Recalssements des opérateurs pour 100 156 MDT(VB 115020 PROV-14864) et des distributeurs pour 18 222 MDT présenté initialement au niveau des autres actifs courants	
Liquidités et équivalents de liquidités	800 609	738 281	751 331	Cash and bank balances	11			0		
	<b>1 268 812</b>	<b>1 218 995</b>	<b>1 108 276</b>		12	751 331		0		
						<b>1 108 276</b>		<b>0</b>		
<b>Total Actifs</b>	<b>2 684 882</b>	<b>2 677 081</b>	<b>2 601 957</b>			<b>2 601 957</b>		<b>0</b>		
	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>							

# TUNISIE TELECOM

BILAN CONSOLIDE (suite)

	DEF	DEF	DEF				2007
	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007				TND'000
	TND 000	TND 000	TND 000				
<b>Capitaux propres</b>							
<b>Capitaux propres - Part du groupe</b>							
Capital social	1 400 000	1 400 000	1 400 000	Share capital	13	1 400 000	0
				Legal reserve	13	33 273	-33 273
				Translation reserve	13	-747	747
				Fair value reserve	13	3 037	-3 037
				Social fund reserve	13	1 078	-1 078
Réserves et autres capitaux propres	63 449	52 745	50 919	Other reserves	13	14 278	36 641
Résultats reportés	-75 737	-158 564	-187 097	Retained earnings	13	-187 097	0
							0
	<b>1 387 712</b>	<b>1 294 181</b>	<b>1 263 822</b>			<b>1 263 822</b>	<b>0</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>12 523</b>	<b>33 060</b>	<b>44 658</b>	<b>Minority interest in equity</b>	<b>14</b>	<b>44 658</b>	<b>0</b>
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1 400 235</b>	<b>1 327 241</b>	<b>1 308 480</b>	<b>Total Equity</b>		<b>1 308 480</b>	<b>0</b>
<b>Passifs</b>							
<b>Passifs non courants</b>							
Emprunts à long terme	638 653	692 849	636 772	Loans		636 772	0
Provisions non courantes	22 864	13 305	61 104	Provisions		58 205	2 899
Autres passifs non courants	114 757	127 728	204 996	Retentions payable & other non-current liabilities		204 821	175
Produits différés	16 445	69 653	64 374	Unearned/deferred revenue		64 374	0
Passif d'impôts différés	14 552	11 911	12 899	Deferred income tax liabilities		12 899	0
	<b>807 270</b>	<b>915 446</b>	<b>980 145</b>			<b>977 071</b>	<b>3 074</b>
<b>Passifs courants</b>							
Concours bancaires et autres passifs financ	115 477	105 581	92 361	Short term loans	20	92 361	0
Fournisseurs & Opérateurs	123 292	153 045	110 264	Trade and Other payables	18	92 408	-59 058
				Due from Operators	19	76 914	
Autres passifs courants	176 521	123 601	80 761	Unearned/pre-paid revenue	21	21 878	58 883
Passif d'impôts exigibles	62 086	52 166	29 946	Current income tax payable	18	29 946	0
				Provisions	17	2 899	-2 899
							0
	<b>477 377</b>	<b>434 393</b>	<b>313 332</b>			<b>316 406</b>	<b>-3 074</b>
<b>Total Passifs</b>	<b>1 284 646</b>	<b>1 349 839</b>	<b>1 293 477</b>	<b>Total liabilities</b>		<b>1 293 477</b>	<b>0</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>2 684 882</b>	<b>2 677 080</b>	<b>2 601 957</b>	<b>Total equity and liabilities</b>		<b>2 601 957</b>	<b>0</b>

Reclassement provision présenté en autres passifs courant en provisions non courantes

Reclassements des autres passifs financiers à hauteur de 175 relatif à l'écarts de conversion MATTEL

Le total des reclassements autres passifs courants ( impôts, personnels et divers)

Reclassement des produits différés présenté initialement sous une rubrique à part et des autres passifs courants ( impôts, personnels et divers) présentés initialement sous la rubrique fournisseur et autres passifs courants

Reclassement provision présenté en autres passifs courant en provisions non courantes

# TUNISIE TELECOM

## ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE

	DEF	DEF	DEF	IFRS EIT		Rapprochem	
	12/31/2009 TND 000	12/31/2008 TND 000	12/31/2007 TND 000		2007 TND'000	2007 TND'000	2007 TND'000
				<b>Operating income</b>			
Revenus	1 279 358	1 261 906	1 195 084	Revenue	22 1 195 084	-0	
Autres produits d'exploitation	92 622	53 614	43 584	Other operating income	23 54 999	-11 415	Reprise provision 5.591+Cession materiels 4.288+Autres 1.465+Assurances 70 reclasser en autres produits et charges d'exploitaitaions
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 371 980</b>	<b>1 315 520</b>	<b>1 238 667</b>		<b>1 250 083</b>	<b>-11 415</b>	
Achats externes	-316 301	-321 485	-283 248	Operating expenses			
				Interconnection charges	24 144 531	-12 604	
				Telecommunication services expense:	25 67 685		Reclassements redevances ANF et INT pour respectivement 10.229 et 2.375 MDT des autres charges d'exploitations aux achats externes
				Consumed purchases	26 58 428		
Charges du personnel	-198 420	-169 723	-152 934	Employee benefits expenses	27 152 934	0	
Dotations aux amortissements et aux provi:	-249 865	-276 009	-326 216	Depreciation and amortization expens	28 271 683	11 835	Reclassements des Reprise sur provisions clients pour 11.835 des autres produits et charges d'exploitations aux dotatations aux amortissements nettes de reprises
Autres produits et charges d'exploitation	-138 973	-129 638	-98 726	Net Provision allowances	29 66 368		
				Other operating expenses/losses	30 110 909	12 183	Reliquat des autres reclassements
					<b>872 538</b>		
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>468 421</b>	<b>418 666</b>	<b>377 545</b>	<b>Operating profit</b>	<b>377 544</b>	<b>0</b>	
Quote-part du résultat net des sociétés misc	0	421	262	Share of gain/(loss) of associates	262	0	
<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>468 421</b>	<b>419 087</b>	<b>377 807</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>377 806</b>	<b>0</b>	

Produits de placement	31 720	36 757	39 117	Investment income	31	39 117	0
Charges financières nettes	-38 934	-84 624	-59 157	Finance income/ Finance costs	32	-59 157	0
<b>Résultat financier</b>	<b>-7 213</b>	<b>-47 867</b>	<b>-20 040</b>	<b>Finance (costs) – net</b>		<b>-20 040</b>	<b>0</b>
<b>Résultat des activités ordinaires avant ir</b>	<b>461 207</b>	<b>371 221</b>	<b>357 767</b>	<b>Profit before income tax</b>		<b>357 766</b>	<b>0</b>
Charges d'impôt	-163 299	-120 181	-132 346	Income tax expense	33	-132 346	0
<b>Résultat net</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>	<b>Profit for the year</b>		<b>225 420</b>	<b>0</b>
Part du groupe	297 517	244 966	211 376	<b>Profit attributable to:</b>			
Intérêts minoritaires	392	6 074	14 045	Owners of the parent		211 376	<b>0</b>
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>	<b>1,510</b>	Non-controlling interests		-14 045	<b>0</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,125</b>	<b>1,750</b>	<b>1,510 ##</b>	Effects of accounting changes		-7 667	
						<b>203 708</b>	



## TUNISIE TELECOM

ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	DEF	DEF	DEF
	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>			
Variation de la juste valeur des titres destinés	-1 937	-2 570	560
Mouvements des titres mis en équivalence	-		
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-6	891	-747
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>	<b>-187</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>295 966</b>	<b>249 361</b>	<b>225 233</b>
<b>Total résultat global de la période:</b>			
Part du groupe	295 435	243 287	211 188
Intérêts minoritaires	531	6 074	14 045
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,738</b>	<b>1,508</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,790</b>	<b>1,508</b>

TUNISIE TELECOM	CONSOLIDE en TND	CONSOLIDE en TND	CONSOLIDE en TND
Actifs	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	229 286 111	165 659 312	156 551 611
Goodwill	0	0	0
Amort. Immobilisations incorporelles	-105 799 433	-102 428 570	-75 454 272
	<b>123 486 678</b>	<b>63 230 743</b>	<b>81 097 339</b>
Immobilisations corporelles	4 368 449 233	4 218 492 640	3 985 421 697
Amort. Immobilisations corporelles	-2 837 379 495	-2 599 473 526	-2 360 504 195
	<b>1 531 069 738</b>	<b>1 619 019 114</b>	<b>1 624 917 503</b>
Titres mis en équivalence	2 861 512	12 701 240	9 971 000
Titres destinés à la vente (AFS)	0	0	0
Immobilisations financières	24 435 762	13 899 973	13 299 382
Prov. Immobilisations financières	-1 478 743	-1 478 743	-1 478 743
	<b>25 818 532</b>	<b>25 122 470</b>	<b>21 791 639</b>
Actif d'impôts différés	10 997 970	23 671 087	23 157 158
Autres actifs non courants	63 064 937	72 568 876	46 536 744
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 754 437 854</b>	<b>1 803 612 289</b>	<b>1 797 500 383</b>
Stocks	29 960 288	38 758 351	33 748 954
Prov. Stocks	-9 329 203	-9 424 627	-9 215 974
	<b>20 631 085</b>	<b>29 333 725</b>	<b>24 532 980</b>
Clients et comptes rattachés	632 591 327	577 395 093	546 387 625
Prov. Clients	-366 183 693	-366 494 424	-342 367 717
	<b>266 407 634</b>	<b>210 900 668</b>	<b>204 019 908</b>
Opérateurs débiteurs	174 503 898	236 260 044	115 020 400
Prov. Opérateurs	-12 578 000	-9 434 000	-14 864 000
	<b>161 925 898</b>	<b>226 826 044</b>	<b>100 156 400</b>
Autres actifs courants	35 106 240	31 362 528	40 266 806
Prov. Autres actifs courants	-14 264 000	-14 713 729	-11 978 653
	<b>20 842 240</b>	<b>16 648 798</b>	<b>28 288 153</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	800 609 284	738 281 274	751 330 585
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 270 415 703</b>	<b>1 221 990 509</b>	<b>1 108 328 026</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>3 024 853 557</b>	<b>3 025 602 799</b>	<b>2 905 828 009</b>

<b>TUNISIE TELECOM</b>	<b>CONSOLIDE</b>	<b>CONSOLIDE</b>	<b>CONSOLIDE</b>
<b>Capitaux propres &amp; Passif</b>	<b>en TND</b>	<b>en TND</b>	<b>en TND</b>
	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Capital social	1 400 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000
Réserves légales	54 003 874	42 775 342	33 272 596
Fonds social	4 116 070	2 482 000	1 078 421
Autres capitaux propres	68 674 317	68 542 951	60 470 763
Résultats reportés	28 623 383	38 926 355	30 710 944
Effets des modifications comptables	0	-29 438 304	-27 230 000
Réserves spéciales de réévaluation	3 037 025	3 037 025	3 037 000
Ecart de conversion des EF	-333 221	-440 077	-747 276
Réserves consolidées	1 022 479	1 062 879	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 559 143 927</b>	<b>1 526 948 172</b>	<b>1 500 592 449</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	21 999 424	26 985 530	30 612 282
Intérêts des minoritaires dans les résultats	-190 272	6 074 437	14 044 851
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>21 809 152</b>	<b>33 059 967</b>	<b>44 657 133</b>
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 580 953 079</b>	<b>1 560 008 139</b>	<b>1 589 906 715</b>
Résultat net de l'exercice	228 252 051	243 729 580	241 072 273
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 809 205 130</b>	<b>1 803 737 719</b>	<b>1 786 321 855</b>
Emprunts à long terme	638 653 012	692 848 743	636 771 853
Autres passifs financiers	29 696 252	40 230 805	58 375 680
Provisions	22 864 165	13 305 140	16 758 484
Passifs d'impôt différés	0	0	7 140 205
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>691 213 430</b>	<b>746 384 688</b>	<b>719 046 222</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	131 207 009	102 570 775	171 859 640
Opérateurs créditeurs	41 114 046	96 198 237	33 350 000
Produits constatés d'avance	40 629 600	27 539 586	10 365 613
Autres passifs courants	196 007 352	143 590 309	92 522 928
Concours bancaires et autres passifs financiers	115 476 989	105 581 485	92 361 469
<b>Total des passifs courants</b>	<b>524 434 997</b>	<b>475 480 392</b>	<b>400 459 650</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 215 648 427</b>	<b>1 221 865 080</b>	<b>1 119 505 873</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>3 024 853 557</b>	<b>3 025 602 799</b>	<b>2 905 827 727</b>

TUNISIE TELECOM	CONSOLIDE	CONSOLIDE	CONSOLIDE
P&L	en TND	en TND	en TND
31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2007
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 423 678 360</b>	<b>1 374 451 422</b>	<b>1 328 338 801</b>
Revenus	1 375 037 411	1 343 028 305	1 287 378 932
Autres produits d'exploitation	14 489 290	2 076 442	6 416 666
Amortissement subvention d'équipement	8 759 284	7 009 166	5 356 000
Production immobilisée	25 392 374	22 337 509	29 187 203
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>1 004 854 641</b>	<b>984 756 835</b>	<b>933 377 906</b>
Achat d'approvisionnements consommés	71 545 633	65 126 426	59 095 002
Achats services télécoms	30 041 082	33 006 643	30 341 000
Charges de personnel	187 007 958	167 885 751	152 933 847
Dotations aux amortissements	269 774 239	274 779 405	270 088 599
Dotations aux provisions nettes	5 065 611	9 820 960	32 064 267
Redevance	74 505 787	69 072 552	68 445 122
Charges d'interconnexion	223 136 668	231 559 073	212 215 919
Autres charges d'exploitation	143 777 663	133 506 026	108 194 149
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>418 823 719</b>	<b>389 694 586</b>	<b>394 960 895</b>
Produits de placement	28 377 326	35 052 521	39 119 576
Charges financières nettes	-50 037 861	-56 210 351	-54 056 519
Autres pertes ordinaires	-32 471 653	-6 678 829	-1 875 564
Autres gains ordinaires	8 200 908	19 155 609	11 763 467
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>0</b>	<b>420 971</b>	<b>319 070</b>
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>190 272</b>	<b>-6 074 437</b>	<b>-14 044 851</b>
		<b>0</b>	
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>373 082 710</b>	<b>375 360 071</b>	<b>376 186 074</b>
Impôts sur les sociétés	131 857 168	136 751 639	130 285 654
Impôt différé	12 973 491	-5 121 149	4 828 000
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>228 252 051</b>	<b>243 729 580</b>	<b>241 072 420</b>
Effets des modifications comptables	0	-29 438 304	-27 230 056
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>228 252 051</b>	<b>214 291 276</b>	<b>213 842 364</b>

TUNISIE TELECOM	TT	TT	TT
Actifs	en TND	en TND	en TND
	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles	178 690 930	119 558 261	112 398 620
Goodwill	0	0	
Amort. Immobilisations incorporelles	-76 731 963	-77 881 883	-56 940 794
	<b>101 958 967</b>	<b>41 676 378</b>	<b>55 457 827</b>
Immobilisations corporelles	4 241 369 491	4 073 937 247	3 858 528 211
Amort. Immobilisations corporelles	-2 783 088 369	-2 527 899 627	-2 298 080 879
	<b>1 458 281 123</b>	<b>1 546 037 620</b>	<b>1 560 447 332</b>
Titres mis en équivalence	0	0	
Titres destinés à la vente (AFS)	0	0	
Immobilisations financières	40 963 681	36 064 841	33 011 886
Prov. Immobilisations financières	-908 578	-1 766 791	-908 578
	<b>40 055 103</b>	<b>34 298 050</b>	<b>32 103 308</b>
Actif d'impôts différés	0	0	0
Autres actifs non courants	63 054 545	72 568 876	46 536 744
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>1 663 349 737</b>	<b>1 694 580 924</b>	<b>1 694 545 210</b>
Stocks	24 774 358	31 455 709	26 879 829
Prov. Stocks	-6 848 045	-7 127 780	-7 205 144
	<b>17 926 313</b>	<b>24 327 929</b>	<b>19 674 685</b>
Clients et comptes rattachés	613 872 640	558 584 946	520 849 847
Prov. Clients	-358 045 859	-358 045 859	-336 202 908
	<b>255 826 780</b>	<b>200 539 087</b>	<b>184 646 939</b>
Opérateurs débiteurs	176 076 733	235 342 925	115 905 400
Prov. Opérateurs	-12 578 000	0	-14 864 000
	<b>163 498 733</b>	<b>235 342 925</b>	<b>101 041 400</b>
Autres actifs courants	57 076 219	35 630 569	35 207 676
Prov. Autres actifs courants	-13 801 650	-22 459 371	-11 243 755
	<b>43 274 569</b>	<b>13 171 198</b>	<b>23 963 921</b>
Liquidités et équivalents de liquidités	788 720 284	727 190 367	742 866 767
<b>Total des actifs courants</b>	<b>1 269 246 241</b>	<b>1 200 571 506</b>	<b>1 072 193 712</b>
<b>Total des actifs</b>	<b>2 932 595 978</b>	<b>2 895 152 429</b>	<b>2 766 738 923</b>

	TT	TT	TT
	en TND	en TND	en TND
<b>Capitaux propres &amp; Passif</b>	<b>31/12/2009</b>	<b>31/12/2008</b>	<b>31/12/2007</b>
Capital social	1 400 000 000	1 400 000 000	1 400 000 000
Réserves légales	53 066 937	41 838 404	31 097 625
Fonds social	3 757 082	2 101 667	1 078 421
Autres capitaux propres	65 695 360	65 563 993	49 322 115
Résultats reportés	0	0	-19 443 586
Effets des modifications comptables	0	-18 633 066	0
Réserves spéciales de réévaluation	0	0	0
Ecart de conversion des EF	0	0	0
Réserves consolidées	0	0	0
<b>Total capitaux propres Groupe</b>	<b>1 522 519 379</b>	<b>1 490 870 998</b>	<b>1 462 054 575</b>
Intérêts des minoritaires dans les réserves	0	0	
Intérêts des minoritaires dans les résultats	0	0	
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Total capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>	<b>1 522 519 379</b>	<b>1 490 870 998</b>	<b>1 462 054 575</b>
Résultat net de l'exercice	252 579 770	243 203 715	234 258 810
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>1 775 099 149</b>	<b>1 734 074 713</b>	<b>1 696 313 385</b>
Emprunts à long terme	635 456 345	692 848 743	636 771 853
Autres passifs financiers	29 696 252	40 230 805	53 258 444
Provisions	11 644 285	7 842 620	5 667 488
Passifs d'impôt différés	0	0	0
<b>Total des passifs non courants</b>	<b>676 796 883</b>	<b>740 922 168</b>	<b>695 697 785</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	123 407 431	88 823 624	170 546 932
Opérateurs créditeurs	45 174 106	92 917 497	29 552 000
Produits constatés d'avance	37 115 658	18 571 806	10 365 613
Autres passifs courants	161 501 193	114 432 110	76 177 518
Concours bancaires et autres passifs financiers	113 501 558	105 410 512	88 085 289
<b>Total des passifs courants</b>	<b>480 699 946</b>	<b>420 155 549</b>	<b>374 727 352</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>1 157 496 830</b>	<b>1 161 077 716</b>	<b>1 070 425 138</b>
<b>Total des capitaux propres &amp; des passifs</b>	<b>2 932 595 978</b>	<b>2 895 152 429</b>	<b>2 766 738 522</b>

TUNISIE TELECOM	FAKER en TND 31/12/2009	TT en TND 31/12/2008	TT en TND 31/12/2007
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>1 317 139 710</b>	<b>1 265 090 522</b>	<b>1 213 025 259</b>
Revenus	1 296 260 993	1 250 694 992	1 193 768 529
Autres produits d'exploitation	4 237 963	1 971 487	5 359 400
Amortissement subvention d'équipement	8 759 284	7 009 166	5 356 000
Production immobilisée	7 881 470	5 414 877	8 541 330
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>925 255 027</b>	<b>901 921 040</b>	<b>852 936 745</b>
Achat d'approvisionnements consommés	50 105 247	40 378 143	40 807 918
Achats services télécoms	23 971 392	25 358 129	30 341 000
Charges de personnel	171 110 949	149 826 073	135 690 795
Dotations aux amortissements	255 310 070	258 101 055	257 075 442
Dotations aux provisions nettes des reprises	6 827 438	15 352 598	20 473 812
Redevance	71 853 760	69 072 552	64 924 615
Charges d'interconnexion	212 848 649	221 501 690	203 378 563
Autres charges d'exploitation	133 227 522	122 330 802	100 244 600
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>391 884 683</b>	<b>363 169 482</b>	<b>360 088 514</b>
Produits de placement	41 998 977	49 204 288	42 987 345
Charges financières nettes	-43 053 975	-56 699 344	-52 427 371
Autres pertes ordinaires	-21 075 604	-2 177 278	-119 779
Autres gains ordinaires	13 034 647	17 393 384	11 388 311
<b>Quote-part dans les résultats des Stés MEQ</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat des activités Ordinaires (avant impôts)</b>	<b>382 788 727</b>	<b>370 890 531</b>	<b>361 917 019</b>
Impôts sur les sociétés	130 208 957	127 686 816	
Impôt différé	0	0	127 659 062
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>252 579 770</b>	<b>243 203 715</b>	<b>234 257 957</b>
Effets des modifications comptables	0	-18 633 066	-19 443 586
<b>Résultat après modifications comptables</b>	<b>252 579 770</b>	<b>224 570 649</b>	<b>214 814 371</b>

## TUNISIE TELECOM

### ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

	DEF	DEF	DEF
	12/31/2009	12/31/2008	12/31/2007
	TND 000	TND 000	TND 000
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>297 908</b>	<b>251 040</b>	<b>225 420</b>
<b><u>Autres éléments du résultat global</u></b>			
Variation de la juste valeur des titres destinés à la vente	-1 937	-2 570	560
Mouvements des titres mis en équivalence	-		
Ecart de change résultant des activités à l'étranger	-6	891	-747
<b>Autres éléments du résultat étendu</b>	<b>-1 942</b>	<b>-1 678</b>	<b>-187</b>
<b>Résultat global de la période</b>	<b>295 966</b>	<b>249 361</b>	<b>225 233</b>
<b>Total résultat global de la période:</b>			
Part du groupe	295 435	243 287	211 188
Intérêts minoritaires	531	6 074	14 045
<b>Résultat net par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,738</b>	<b>1,508</b>
<b>Résultat net dilué par action en TND</b>	<b>2,110</b>	<b>1,790</b>	<b>1,508</b>



**3. Note relatives aux tableaux**

## **Note de réconciliation relative à la première adoption des IFRS par le groupe Tunisie Telecom**

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes sociaux de Tunisie Télécom et de ses filiales, arrêtés en application du référentiel comptable tunisien sur lesquels un certain nombre de retraitements a été appliqué pour respecter les règles de consolidation et les formats de présentation conformément au référentiel IFRS.

L'impact du passage aux normes IFRS est relativement limité dans la mesure où Tunisie Télécom applique déjà les normes comptables tunisiennes qui sont conceptuellement proches des normes IFRS.

Les principaux impacts liés à l'application du nouveau référentiel, indépendamment des nouveaux formats de présentation des états financiers, concernent donc :

- l'analyse de la norme IAS 16 relative aux immobilisations corporelles ;
- l'analyse de la norme IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles ;
- les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires, en conformité avec IAS 18 ;
- et la prise en compte des écarts de changes, selon IAS 21.

### ***Compte de résultat***

Compte tenu de la pratique et de la nature de l'activité, la présentation du compte de résultat par nature de produits et de charges a été maintenue.

Les principales modifications affectant le compte de résultat se présentent comme suit :

- le retraitement des services à valeur ajoutée, impliquant les fournisseurs de contenus,
- la durée de l'étalement des frais d'accès facturés aux clients lors de l'ouverture d'une ligne téléphonique,
- la durée de l'étalement des subventions d'équipement,
- la prise en compte des impacts de change dans le résultat de l'exercice,
- les impôts différés liés aux éléments de réconciliation entre les comptes locaux et comptes IFRS

### ***Bilan***

Les principales modifications concernent :

- la ventilation des actifs et des passifs en courants et non courants ;
- la prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres ;
- la prise en compte des impôts différés actifs et passifs
- la modification des valeurs nettes comptables des immobilisations liées à la revue des durées d'amortissement

**Les principaux retraitements détaillés se présentent comme suit :**

### ***Cartes SIM***

Les cartes SIM sont inscrites en immobilisations incorporelles en cours lors de leur acquisition et sont reclassées en immobilisations définitives amortissables sur leur durée d'activité, par un client final.

### ***Durées d'amortissement***

L'application de la norme IAS 16 Immobilisations corporelles et l'IAS 38 Immobilisations incorporelles a conduit aux changements de la plupart des durées d'amortissement et à l'application de l'approche par composants en raison de la nature des actifs corporels des télécommunications. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur la durée d'utilité de l'actif, et non sur une durée fiscale.

### **Retraitement des services à valeur ajoutée**

Les ventes de services aux clients du groupe Tunisie Télécom pour le compte de fournisseurs de contenu, impactent le chiffre d'affaires qui est présenté net du montant reversé à ces fournisseurs.

### **Étalement des frais d'accès facturés aux clients lors de l'ouverture d'une ligne téléphonique**

La facturation des frais d'accès lors de l'activation d'une ligne téléphonique (dont la facturation de la carte SIM), initialement portés en chiffres d'affaires dans les comptes sociaux, fait l'objet d'un étalement dans les comptes consolidés IFRS, sur la durée de vie estimée des clients revue périodiquement en fonction du taux churn de chaque produit.

### **Étalement des subventions d'équipement**

Les subventions d'équipement, reconnues en passifs financiers, sont étalées au même rythme que les actifs subventionnés. La durée d'étalement a été revue suite à la revue des durées d'amortissement des immobilisations.

### **La prise en compte des impacts de change dans le résultat de l'exercice**

Les différences de change sur les éléments actifs et passifs à long terme, comptabilisées en écarts de conversion actifs et passifs selon les normes comptables tunisiennes, sont reclassées en résultat de la période en application de la norme IAS 21.

### **Autres**

Le reste des retraitements, qui n'a pas un impact important, concerne essentiellement la prise en compte d'une provision pour départ à la retraite et la réévaluation de titres de participation classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente ».

Ci après la note de réconciliation relative à la première adoption des IFRS au 01/01/2007 :

<b>Capitaux propres</b>	<b>Capital social</b>	<b>Autres capitaux propres</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Intérêts des minoritaires</b>	<b>Total des capitaux propres</b>
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007 (Avant les ajustements IFRS):</b>	<b>1 400 000</b>	<b>57 141</b>	<b>125 531</b>	<b>14 629</b>	<b>1 597 301</b>
Retraitement de l'amortissement des câbles sous-marins			-1 585		-1 585
Approche par composante et retraitement des immobilisations techniques			-273 533		-273 533
Retraitement des immobilisations hors techniques			-30 314		-30 314
Retraitement des différences de change			-18 975		-18 975
Retraitement de la méthode de reconnaissance des revenus (comptabilisation des revenus sur la base de la consommation effective)			-18 262		-18 262
Retraitement des revenus d'accès			-44 246		-44 246
Retraitement des subventions d'investissement		-23 620			-23 620
Comptabilisation de l'impôt différé					0
Réévaluation des titres mis en équivalence		2 607			2 607
Comptabilisation de la perte de valeur sur immobilisations corporelles			-13 917		-13 917
Autres ajustements IFRS		-40	-21 467		-21 507
<b>Au 1<sup>er</sup> Janvier 2007 (après les ajustements IFRS)</b>	<b>1 400 000</b>	<b>36 088</b>	<b>-296 768</b>	<b>14 629</b>	<b>1 153 949</b>